This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU LYONNAIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS,

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

(NOUVELLE SÉRIE).

TOME III.

LYON.
CHEZ LÉON BOITEL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
QUAI SAINT-ANTOINE, 36.
PARIS.
CHEZ M. J. TECHENER, LIBRAIRE,
PLACE DU LOUVRE, 12.
1851.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU LYONNAIS,
RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Poésie.

LES SIRÈNES.

ÉTUDE ANTIQUE.

Vous trouverez sur votre chemin les Sirènes. Elles enchantent tous les hommes qui les approchent. Ceux qui ont l'imprudence de passer près d'elles ne peuvent éviter leurs charmes, et jamais leur femme et leurs enfants ne vont au devant d'eux les saluer et se réjouir de leur retour. Les Sirènes les retiennent dans une vaste prairie où l'on ne voit que monceaux d'ossements et que cadavres que le soleil achève de sécher.

(HOMÈRE, Odys., ch. XII).

I.

Un philosophe grec, un jour, partit d'Athènes
Pour aller voyager sur des rives lointaines.
C'était un vieillard sage et de tous respecté ;
Les jeunes gens l'aimaient pour sa douce gaîté
Et pour son éloquence, et dans l'Académie
Ils accouraient en foule ouïr sa voix amie.
Trois beaux Athéniens, ses disciples chéris,
Renonçaient pour le suivre à leurs goûts favoris ;
Ils quittaient sans regret les belles courtisanes,
Et les doux entretiens le soir sous les platanes,

Digitized by Google

Et les jeux du Gymnase et les joyeux festins.
Ils se sentaient poussés à de plus hauts destins,
Et laissant de côté tous les plaisirs futiles,
Ils aspiraient enfin à l'honneur d'être utiles.
Assis sur le navire, ils attachaient leurs yeux
Sur le bord, saluant de leurs derniers adieux
Le double mont Hymette aux plantes embaumées,
Aux odorantes fleurs des abeilles aimées,
La fille de Pallas, la superbe cité
Athènes et son temple auguste et redouté,
Et le haut Pentélique, ombragé de grands arbres,
Où dans des antres frais dorment de riches marbres,
Attendant que l'artiste, animant leur beauté,
Leur apporte la vie et l'immortalité.

Cependant le vieillard, debout près de la poupe,
Pour honorer les Dieux, prit une riche coupe,
Et l'emplit jusqu'au bord de ce vin généreux
Que recueille Samos sur ses coteaux pierreux :
« Minerve bienveillante et pleine de sagesse,
Vierge au cœur généreux, immortelle Déesse,
Terrible dans la guerre, habile dans les arts,
Fille de Jupiter, veille sur nos remparts,
Sois toujours bienfaisante à ta ville chérie,
Et des rudes combats garde notre patrie ;
Et toi, Neptune, aussi, roi des gouffres amers,
Aux longs cheveux mouillés par l'écume des mers,
Donne-nous le bon vent et sois-nous favorable. »
C'est ainsi que parla le vieillard vénérable.
Les jeunes invoquaient des dieux plus indulgents :
Vénus, dont le regard cherche les jeunes gens,
Cette belle Aphrodite à chevelure blonde,
Capricieuse enfant de l'écume de l'onde,
Déesse de la nuit et des douces amours,
Dont le divin sourire éclaire nos beaux jours.

Digitized by Google

La terre s'abaissant sous les vagues profondes,
Disparut lentement cachée au sein des ondes,
Pendant que le vaisseau, se courbant sous le vent,
Faisait jaillir l'écume et marchait en avant.
Comme un oiseau des mers rase en volant la grève,
— Son aile également s'abaisse et se relève
En cadence, et l'on voit à chaque mouvement
Le hardi voyageur passer rapidement, —
Tel aux coups mesurés de ses rames rapides,
Le navire léger fend les plaines liquides.

Ainsi favorisés par des astres heureux,
Ils virent bien des ports s'élargir devant eux ;
Ils virent s'élever, sur la vague aplanie,
Les îles de la Grèce et la molle Ionie,
Et l'amoureuse Chypre aux faciles beautés,
Et des Phéniciens les puissantes cités,
Et l'Égypte, berceau des sciences antiques,
Où les Dieux inconnus errent sous les portiques.

II.

L'aurore soulevait de ses doigts diligents
Le voile qui couvrait les horizons changeants,
Quand à leurs yeux surpris parut un jour une île
Qui sortait lentement de la mer immobile.

Ils virent s'entrouvrir, en cotoyant ses bords,
Un golfe où, dévoilant les charmes de leurs corps,
Sur un riant tapis de belles fleurs et d'herbes,
Trois femmes étalaient leurs nudités superbes.
L'une, en ses doitgs divins, tient une lyre d'or,

Digitized by Google

L'autre, une double flûte au gracieux accord,
— La première, rendant des sons tristes et graves,
Et l'autre modulant des notes plus suaves, —
La troisième, dans l'eau baigne ses pieds d'argent,
Pendant qu'à ses côtés se jouant et plongeant
De beaux cygnes, moins blancs que leurs blanches maîtresses,
Viennent lui prodiguer leurs humides caresses.

Tous, jeunes et vieillards, debout sur le vaisseau,
Contemplaient éperdus ce spectacle nouveau,
Et les yeux éblouis des charmes de ces femmes,
Les rameurs étonnés oublièrent leurs rames.
Celle qui, dans la mer, reposait ses pieds blancs,
Se leva, déployant les contours de ses flancs,
Puis, suivant les accords de ses belles compagnes,
Elle chanta. — Les airs, les mers et les campagnes
Frémirent, les oiseaux se taisaient dans les bois,
Et les lions charmés s'arrêtaient à sa voix :

« Jeunes Grecs,—l'espérance et l'ornement des villes !—
Descendez visiter ces rivages tranquilles.
Il est sous les palmiers, au pied de nos coteaux.
Un antre réjoui par la fraîcheur des eaux,
Où jamais du soleil l'indiscrète lumière,
Ne vient, de nos amours troubler le doux mystère,
Là, parmi des parfums irritant le désir,
Résonne dans la nuit l'hymne saint du plaisir.
Là l'écho ne redit que des paroles douces,
Là dans l'ombre s'étend notre frais lit de mousses.
Doux secrets de nos nuits qui peindra vos splendeurs?
Mystérieux plaisirs qui dira vos ardeurs?
Notre voix vous convie à des fêtes nouvelles;
Si vous aimez nos chants, si vous nous trouvez belles.

Digitized by Google

Sacrifiez, ô Grecs, du moins pour quelques jours,
Le travail aux plaisirs et la gloire aux amours. »

Alors les jeunes gens : « Ces belles inconnues
Sont les Grâces du ciel sur la terre venues.
Jamais, sous le soleil, des corps plus séduisants
Des hommes et des Dieux n'ont allumé les sens !
Jamais plus douce voix n'a charmé les oreilles,
Ces femmes pour le chant aux Muses sont pareilles,
Jamais sur l'Hélicon, couronné d'arbres verts,
Leurs voix n'ont modulé de plus charmants concerts ! »
Ils disent, et des mers mesurant la surface,
Leurs yeux impatients ont dévoré l'espace,
Ils pressaient les rameurs par le geste et les yeux,
Quand soudain le vieillard fut debout devant eux :

« Ne vous laissez pas prendre à ces perfides ruses !
Ces femmes ne sont pas les Grâces ni les Muses.
Elles n'ont emprunté leurs formes et leurs chants
Que pour vous attirer dans leurs piéges méchants.
Vous voyez devant vous le rocher des Sirènes !
Les imprudents, séduits par leurs paroles vaines,
Ne reverront jamais venir au devant d'eux
Leur mère et leurs amis de leur retour joyeux.
Ils restent enchaînés, par leurs chansons perfides,
Dans des prés parsemés de cadavres livides
Par l'ardeur du soleil à demi-desséchés,
Et d'ossements épars sous les herbes cachés.
Fermez l'oreille aux voix de ces enchanteresses,
Mes amis, et fuyez leurs horribles caresses.
Écoutez-moi ! ce sont les pâles voluptés
La douleur est au fond de leurs tristes beautés.
Malheur à qui, séduit par leur brillante écorce,
Va perdre entre leurs bras sa jeunesse et sa force ! »

Digitized by Google

Comme il parlait, le vent déchaîné sur les flots,
Jusqu'en leurs profondeurs s'en va troubler les eaux,
La mer mugit ; le ciel, chargé de vapeurs sombres,
Semble toucher la mer, et perdu dans les ombres,
Le vaisseau ballotté dans l'écume et le bruit,
Voit le pays fatal s'enfoncer dans la nuit.

Et le sage vieillard remerciait Neptune
De sauver le vaisseau qui portait sa fortune.
Ses disciples pensifs et le front soucieux,
Maudissaient et Neptune et Minerve et les cieux,
Et se ressouvenant des jeunes immortelles,
Ils se disaient entr'eux : « Elles étaient bien belles ! »

CHARLES REYNAUD.

Athènes, avril 1844.

Digitized by Google

HISTOIRE LITTÉRAIRE

OU

BIBLIOGRAPHIE

DE

LA VILLE DE LYON.

—

SUITE (1).

III.

FAITS PARTICULIERS.

La série de la Bibliographie, qui a pour objet les faits particuliers, se compose des ouvrages qui concernent soit tel ou tel fait, soit telle ou telle époque de l'histoire de Lyon ; elle est, de toutes, la plus considérable.

On n'a rien sur Lyon avant le milieu du XVe siècle; l'imprimerie n'existait pas. L'histoire de cette ville, au temps de la domination romaine jusqu'à la chûte de l'empire d'Occident, ne peut

(1) Voir le tome II de la nouvelle série, pag. 287 et 356.

Digitized by Google

être écrite qu'au moyen d'extraits empruntés à des auteurs grecs ou latins, et dont les principaux sont César, Sénèque et Tacite : il convient de citer, après eux, Dion Cassius et Strabon. Quelques indications éparses chez d'autres écrivains, complètent les sources qui sont à la disposition de l'historien. Ce sont les histoires générales et les chroniques des monastères qu'il faut interroger, pour connaître ce que fut Lyon au temps des deux royaumes de Bourgogne et de l'Empire ; les antiques chartes surtout fournissent des enseignements précieux. Mais il n'y a point de monographie originale, ou, s'il en a existé, ces manuscrits ont disparu depuis longtemps. La longue lutte des bourgeois de Lyon contre leurs archévêques aurait inévitablement enfanté plusieurs centaines de pamphlets, si l'art de Guttemberg eût paru deux siècles plus tôt ; mais ce rapide moyen de propagation des idées n'était point connu encore.

Lorsque l'imprimerie eut été enfin découverte, elle s'établit bientôt à Lyon et devint une des branches de commerce les plus importantes de cette industrieuse cité : c'est ce qu'a raconté l'histoire des progrès de la civilisation chez les Lyonnais, pendant la seconde moitié du XVe siècle. Cependant l'histoire locale ne paraît pas avoir beaucoup occupé l'art nouveau ; un dépouillement attentif des éditions qu'ont publiées les libraires et les imprimeurs de Lyon à la fin du XVe siècle, ne m'a fourni que quelques écrits insignifiants. Il faut arriver jusqu'à Symphorien Champier pour découvrir des ouvrages qui s'occupent des antiquités ou de l'histoire de Lyon, encore y a-t-il beaucoup d'alliage. Pour reconstituer les annales de ces temps, il faut toujours interroger beaucoup les chartres, lès lettres-patentes et les ordonnances rendues par les souverains.

Mais, au milieu du XVIe siècle, l'imprimerie devint enfin la voie usuelle pour la transmission des faits et des idées ; aussitôt les partis s'en firent une arme. C'était l'époque des guerres de religion à Lyon ; protestants et catholiques s'adressèrent une multitude d'écrits empreints, pour la plupart, de la violence du temps, et devenus infiniment curieux. Une très-grande quantité de pièces relatives à la lutte des idées religieuses parut, de 1562

Digitized by Google

à 1692, chez Jean Temporal, Jean Saugrain, Benoît Rigaud, Jean Pillehotte, Antoine du Rosne, Michel Jove, Charles Pesnot, Pierre Merant, Jean Hulpeau, Louis Tantillon, Guichard et Guillaume Julliéron, Thibaud Ancelin, Thomas Soubron, et autres libraires ou imprimeurs de Lyon ; j'en ferai connaître plusieurs centaines. Ces écrits ne concernaient pas exclusivement l'histoire locale, beaucoup traitaient des faits généraux et s'adressaient non moins à Paris qu'à la province. Lyon, pendant la dernière moitié du XVIe siècle, était devenu, comme il devait l'être plus tard encore, un champ de bataille pour les partis politiques.

Un très-grand nombre de ces pièces sur l'histoire du temps existent dans la Bibliothèque de la ville ; elles composent une collection de plus de quatre-vingt volumes petit in-8°, connue sous le nom de Recueil vert, et qui n'embrasse pas moins d'un siècle (de 1550 à 1650). Son premier possesseur, voulant avoir un format uniforme, a livré impitoyablement au fer du relieur les marges qui dépassaient l'étroit niveau du format in-12 ; beaucoup de mutilations regrettables en ont résulté. Il en est d'autres qui ne doivent pas moins être déplorées : la moitié inférieure d'une multitude de titres de pamphlets a été coupée avec des ciseaux et enlevée, évidemment pour faire disparaître la date et le nom de l'imprimeur. Malgré ces actes de vandalisme, le Recueil m'a été fort utile ; il a mis à ma disposition les éditions originales et beaucoup de pièces devenues fort rares. Les écrits qui concernent la ville forment un recueil à part, en trois volumes, sous le titre d'Affaires de Lyon ; il ne contient pas tout, à beaucoup près, mais on y trouve beaucoup de choses.

Les pamphlets des protestants sont moins nombreux que ceux des catholiques, et sont devenus bien plus rares ; on ne les rencontre guère que dans quelques collections particulières. Ils ont eu beaucoup à souffrir de la guerre d'extermination que leur avait déclarée le parti vainqueur ; on les recherchait tout exprès pour les détruire. Une cause plus générale explique la rareté des pamphlets de cette époque : ils ne se recommandent point, à

Digitized by Google

quelques exceptions près, par un grand mérite historique ou littéraire. C'étaient, d'ailleurs, des brochures d'un très-petit nombre de pages, nées pour la circonstance, et qui ne paraissaient pas devoir lui survivre: quoi qu'il en soit, les curieux les recherchent encore aujourd'hui avec un vif empressement. J'ai apporté un soin particulier à reproduire, avec le plus d'extension possible, la Bibliographie de cette intéressante époque.

La polémique, entre les catholiques et les protestants, commença vers l'année 1560, et fut soutenue de part et d'autre avec âcreté et une violence inouïe; plusieurs des titres de ces pamphlets sont déjà une injure. Tous ne portent pas de noms d'auteurs, beaucoup sont anonymes. Maîtres de Lyon en 1562, les protestants écrivirent pour justifier leur religion et leur révolte. Alors parurent la *Prinse de Lyon par les fidèles au nom du roi*, l'*Histoire des triomphes de l'Eglise lyonnoise, avec la Prinse de Montbrison*, la *Défense civile et militaire de l'Eglise du Christ*, la *Mort et la Résurrection de la Messe*, et divers écrits théologiques, dont plusieurs sont attribués à Charles Dumoulin et au célèbre ministre Pierre Viret. Le triomphe des protestants dura peu: après treize mois d'une domination marquée par les plus déplorables attentats contre les personnes et surtout contre les églises, les rebelles évacuèrent enfin la ville de Lyon. Une réaction catholique était inévitable; elle se manifesta par des pamphlets tout aussi virulents que l'avaient été ceux des protestants vainqueurs. Les dévastations commises dans les églises, et la destruction des chartes et des bibliothèques des monastères, furent racontées par divers écrivains. Un poème, longtemps manuscrit, intitulé: *De Tristibus Franciæ*, ainsi que plusieurs inventaires, encore existants, perpétuèrent la mémoire de ces actes de vandalisme. Non moins intolérant que Viret, Gabriel de Saconay fit paraître son *Discours des premiers troubles advenus à Lyon et son apologie pour la ville contre le libelle faussement intitulé: La juste et sainte défense de l'Eglise de Lyon*. Quelques années plus tard, il écrivit l'ouvrage qui porte ce titre: *La Généalogie et la fin des Huguenaux*. Beaucoup d'autres pamphlets du même genre ont paru de 1563 à 1572; j'en ai donné la liste cu-

Digitized by Google

rieuse. Cette exaspération des catholiques tout puissants eut pour résultats les vêpres lyonnaises et l'anéantissement du parti de la réforme. Il n'y avait pas de polémique possible entre les victimes et les bourreaux; mais le ministre, Jean Ricaud, raconta le crime des prétendus catholiques, dans son discours du massacre de ceux de la religion réformée.

Depuis 1572 jusqu'en 1590, la lutte devint politique et cessa d'être religieuse. On sait que Lyon prit parti pour la ligue; un très-grand nombre de pièces contre Henri III, et surtout contre Henri IV, parurent dans cette ville de 1580 à 1596. Quelques imprimeurs étaient des ligueurs déterminés; Jean Pillehotte mit son nom à la plupart de ces écrits, dont la virulence dépasse tout ce qu'on en pourrait dire. La mort de Henri III fut l'occasion de la publication, à Lyon, d'une multitude de pamphlets. Edmond Bourgoin, le fougueux prieur des Jacobins, écrivit son *Discours de l'étrange et subite mort de Henri III de Valois*; André de Rossant, son libelle intitulé : *Les mœurs, humeurs et emportements de Henri de Valois*; Jean Mercier, *La vie et les faits notables de Henri de Valois*. On vit paraître l'*Histoire mémorable de la vie de Henri de Valois*, la *louange de frère Jacques Clément*, l'*Admirable et prodigieuse mort de Henri de Valois*, et beaucoup d'écrits du même genre.

Bientôt après, la lutte qui survint à Lyon entre les partisans de la Ligue et les défenseurs du droit de Henri IV à la couronne, inventa une multitude de pamphlets : on eut la *Rodomontade de Pierre Bailloni*, le *Discours de la trahison malheureuse conspirée par le sieur Bailloni et sse complices contre la ville de Lyon*, la *Responce à l'Anti-Espagnol*, la *Responce à certain prétendu Manifeste publié de la part des hérétiques de Vienne*, le *Discours au vray de la trahison et détestable conjuration du sieur de Bothéon*, les *Remontrances d'un fidèle sujet du roi aux habitants de Lyon*, la *Réponse des habitants de Lyon à certaine remontrance*, la *Réponse au cartel d'un bigarre politique*, la *Défaite des compaignies d'Alphonse de Corse*; le *Fouet des hérétiques, politiques et traistres à la France*; le *Discours véritable des trahisons découvertes des villes de Lyon et de Montbrison*;

Digitized by Google

le *Manifeste des consuls, échevins, bourgeois et habitants de la ville de Lyon sur le fait de la prise de Vienne*, etc. On publia bientôt après de nombreux écrits contre la personne de Henri IV ou contre ses droits à la couronne de France ; la violence et l'injure ne sauraient aller plus loin, et elles éclatent jusque dans le titre de l'ouvrage. Les dernières convulsions qui précédèrent l'avénement de Henri au trône, furent l'occasion d'autres pamphlets dans le même esprit : on vit publier, entr'autres, le *Discours véritable et sans passion sur la prise des armes et changements advenus en la ville de Lyon pour la conservation d'icelle sous l'obéissance de la Sainte-Union*, l'*Advis des causes et raisons de la prinse des armes en la ville de Lyon*, les *Paraboles de Cicquot*, etc. Les barricades lyonnaises de 1494 eurent leurs historiens : Pierre Dauphin et Antoine du Verdier racontèrent la réduction de Lyon sous l'obéissance de Henri ; on vit paraître la lettre de Jean de la Souche et la réponse de Pierre La Coignée, et un nombre assez considérable d'écrits dont j'ai recueilli les titres. Ce sont les mémoires du temps.

Quand Henri IV et sa dynastie furent enfin affermis sur le trône, l'histoire locale devint infiniment moins féconde ; elle ne fonrnit à la bibliographie qu'un assez petit nombre d'ouvrages, dont la plupart ont pour sujets des entrées solennelles de princes ou de rois, des oraisons funèbres ou la relation de quelques événements survenus dans la cité. Sous Louis XIV, cette disette augmenta encore ; il n'y a plus à enregistrer que des lettres patentes ou des actes d'administration. Pendant ce long temps, l'histoire locale ne donne lieu qu'à d'insignifiantes et rares publications, en exceptant toutefois les importants ouvrages du P. Menestrier, suivis bientôt de ceux du P. de Colonia. Peu d'écrivains occupèrent les presses de Lyon sous Louis XV. Au temps de la monarchie absolue, la pensée n'était pas libre et cherchait peu à se produire : l'autorité royale avait parlé, les bourgeois de Lyon se taisaient, payaient et obéissaient.

Il n'en fut pas ainsi pendant les quinze dernières années du XVIIIe siècle : brusquement émancipée par la révolution, la presse lyonnaise se donna une libre carrière, et plus de trois mille

Digitized by Google

écrits parurent dans ce court espace de temps. On aurait énormément à rabattre de ce chiffre, si l'on rayait de la bibliographie de la Révolution à Lyon les simples affiches de police, les décrets de l'Assemblée nationale, les adresses, les proclamations des autorités révolutionnaires ou des clubs, les jugements rendus par les commissions révolutionnaires et de Salut public, etc. C'est tout au plus s'il resterait cent cinquante ou deux cents articles, dont vingt à peine ont quelque importance. Aucun n'est passé dans la classe des livres rares, aucun n'est recherché par les bibliophiles, et leur temps, s'il doit venir, n'est pas arrivé encore. Cependant beaucoup de ces nombreux opuscules n'en sont pas moins dignes d'attention au point de vue de l'histoire locale; aussi en ai-je donné une longue liste.

On s'occupa infiniment peu de publications sur l'histoire de Lyon, pendant le régne de Napoléon, consul ou empereur; la plupart de celles qui parurent alors ont un caractère officiel. Sous la Restauration, les entrées des princes et des princesses des Bourbons de la branche aînée, et divers actes du gouvernement donnèrent lieu à la publication de quelques ouvrages. Les événements de 1817 provoquèrent une polémique féconde et ardente entre les parties intéressées; grand nombre d'écrits parurent alors, et jetèrent beaucoup de lumière sur le drame dont Lyon venait d'être le théâtre déplorable. A la courageuse dénonciation du colonel Fabvier et au rapport de Charrier de Sainneville succédèrent avec rapidité les réponses du Prévôt Desuttes, du maire, M. de Fargues, du préfet, M. de Chabrol, du général Canuel, de MM. Crignon d'Auzouer, Camille Jordan, etc. Il y eut un débordement de pamphlets, dont quelques-uns étaient anonymes.

Sous le règne de Louis-Philippe, les insurrections de Lyon, en 1831 et en 1834, inspirèrent une multitude de relations, d'accusations et d'apologies, écrites pour la plupart sous l'influence de l'esprit de parti. On reconnaît, en les lisant, l'ardeur des passions politiques qui ne sont point encore éteintes, et on y trouve des enseignements auxquels les événements ultérieurs ont donné une valeur plus grande. Beaucoup de publications suivirent aussi la grande inondation de 1840; une seule paraît devoir survivre à

Digitized by Google

la circonstance qui les a vues naître, c'est le rapport de M. Terme.

Ecrits sous l'influence immédiate des événements, ou à très peu de distance, les ouvrages qui racontent des faits contemporains ont un caractère qui leur est propre: très peu sont exempts d'esprit de parti et d'une certaine violence dans les idées et dans le langage; ils ne doivent être lus qu'avec précaution. Les jugements qu'ils portent, soit sur les hommes, soit sur les choses, ne sauraient être adoptés qu'avec réserve, et après un mûr examen. Ce n'est pas là de l'histoire, mais ce sont de bons matériaux pour la faire. Cette considération m'a déterminé à leur donner une grande place dans la Bibliographie lyonnaise.

IV.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

La biographie se rattache très directement à l'histoire, et il n'y a pas toujours entre elles une ligne de démarcation bien tranchée. Pernetti a écrit un ouvrage fort connu sur les Lyonnais qu'il a crus dignes de mémoire; il n'avait point assez de goût et de critique pour bien traiter ce sujet difficile: beaucoup trop d'hommes et de faits insignifiants occupent une place dans son livre. Ce défaut est peut-être aussi celui de quelques autres publications du même ordre, par exemple, du *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, rédigé pour la Société littéraire; trop de noms obscurs sont inscrits sur cette liste; beaucoup trop sont étrangers à l'histoire même littéraire de Lyon. On a annoncé la publication, par la Société littéraire, d'une Biographie lyonnaise; ce travail n'a point encore paru.

Avant la révolution de 1789, l'éloge des archevêques de Lyon et celui d'autres hauts fonctionnaires était prononcé assez fréquemment dans les solennités publiques; il en est résulté, pour la biographie lyonnaise, un certain nombre d'oraisons funèbres dont bien peu se recommandent par quelque talent chez l'ora-

Digitized by Google

teur. Un autre usage plus général a rendu considérable le nombre des biographies de lyonnais célèbres ; c'est celui qu'ont adopté l'Académie, la Société de médecine et la Société d'agriculture, de faire prononcer en séance publique, par le secrétaire général, l'éloge des membres décédés. Assez souvent le mérite distingué du sujet a donné lieu à des compositions remarquables. Grognier et M. Dumas ont publié plusieurs biographies de savants, d'hommes de lettres et d'artistes ; on doit à MM. Bréghot du Lut, Regny, Guerre, Pichard, Rougier, etc., des écrits du même genre. Il existe dans les manuscrits de l'Académie trois volumes in-folio de notices biographiques sur des lyonnais célèbres, membres, pour la plupart, de l'ancienne Académie. Plusieurs de ces éloges seraient dignes de l'impression ; la plupart fourniraient d'utiles renseignements à l'histoire littéraire de notre ville. On doit à l'abbé Pernetti le nécrologe, encore manuscrit, des académiciens de Lyon qui sont morts depuis 1700 jusqu'à l'année 1757.

A la Biographie se rattache, comme un utile complément, l'histoire de la noblesse lyonnaise et le blason. On doit à J.-B. Chaussonet, armorialiste et chronologiste de la ville, l'Armorial consulaire, l'Armorial des gouverneurs, et d'autres ouvrages du même ordre, avec des blasons gravés et quelquefois coloriés. Claudine Brunand a dessiné et gravé les armes de quelques unes de nos anciennes familles et celles des prévôts des marchands et des échevins depuis 1595 jusqu'en 1668, travail qui a été continué jusqu'en 1789 dans les publications successives de l'éloge historique de la ville de Lyon par Brossette. J'aurai pu citer encore parmi nos armorialistes l'Hermite dit Tristan, Mathieu de Goussancourt, André Duchesne, etc. M. Des Marches a publié récemment l'Armorial général de l'ancienne administration municipale.

Les écrits de ce genre étaient fort recherchés, et méritaient de l'être ; ils ont, avec l'histoire locale, de nombreux points de contact. De toutes les collections d'armoiries des familles lyonnaises, aucune, bien certainement, n'est aussi complète que celle qu'a formée M. Morel de Voleine ; aucune n'a autant d'importance.

Digitized by Google

Quelques hommes de lettres s'occupaient, avant la révolution de Février, de la publication, par ordre de matières, d'un recueil général d'armoiries lyonnaises : on eût vu paraître successivement les blasons des archevêques, des gouverneurs, des intendants, des prévôts des marchands et échevins, etc. etc. Contrarié par les circonstances politiques dans lesquelles Lyon s'est trouvé, ce projet n'a pas, sans doute, été ajourné définitivement.

V.

ANTIQUITÉS DE LYON.

Après l'histoire politique et ecclésiastique, une des parties les plus intéressantes de la Bibliographie lyonnaise, c'est, sans contredit, celle qui concerne les antiquités. Il n'y a point encore d'ouvrage complet sur ce sujet, mais beaucoup de questions particulières ont été débattues avec soin. L'origine de Lugdunum et les annales de cette ville au temps de la domination romaine ont été l'objet d'une multitude d'écrits, soit en prose, soit en vers. Symphorien Champier, Jacob Brunet, Théophraste Dumas, Ch. Milieu, Charles Fontaine, Jacob Nardi, Pierre l'Abbé, Jacob Spon, Gabriel Siméoni, Claude Bellièvre, Lainez, Pierre Bullioud, Dominique de Colonia, La Tourette, Bachet de Méziriac, Delandine et plusieurs écrivains contemporains ont jeté de vives lumières sur le premier âge de la ville romaine. Artaud a droit, sous tous les rapports, à une mention particulière ; il est le premier de nos antiquaires et celui de tous qui a rendu le plus de services à l'archéologie lyonnaise. Qu'il ait manqué de quelques-unes des connaissances dont se compose aujourd'hui la science des antiquités, il n'en a pas moins mérité des lettres. Homme de conscience, et passionné pour l'archéologie, Artaud s'occupa, pendant trente ans, de tout ce qui se rattachait à son étude favorite. Le moindre débris antique l'intéressait ; il profitait beaucoup de l'érudition et des travaux des autres, trop peut-être ; mais il considérait les antiquités lyonnaises comme son bien, et s'en emparait à ce titre,

Digitized by Google

partout où il le pouvait. Pour le bien apprécier, il faut se reporter au temps où il a vécu : malgré les écrits de Spon et de Colonia, malgré l'héritage de quelques érudits, l'archéologie lyonnaise n'existait pas, on ne possédait qu'un assez petit nombre de matériaux. Artaud a créé en quelque sorte cette branche des lettres lyonnaises ; on lui doit l'institution du Musée tumulaire du Palais des Arts ; il a lu, à l'Académie, ou communiqué aux journaux une multitude de dissertations ou de notices sur des objets antiques découverts par lui ou sous ses yeux. Un de ses principaux ouvrages, le Musée lapidaire, encore manuscrit, a obtenu une de ces médailles d'or que l'Académie des inscriptions et belles-lettres distribue chaque année. Son travail sur la céramique est digne de la même distinction, de même que sa *Monographie sur les mosaïques*. J'ai publié son *Lyon souterrain*, de tous nos livres peut-être celui qui est le plus rempli de faits archéologiques.

Le passage d'Annibal dans les Gaules a été l'occasion de plusieurs dissertations dont les principales sont celles des PP. Menestrier et l'Abbé. A ce sujet, qu'il me soit permis d'absoudre le P. Menestrier d'une erreur, que lui a fait commettre une distraction de copiste dans mon premier article, celle d'avoir fait vivre Polybe après Tite-Live ; le savant Jésuite dit précisément le contraire en termes formels.

M. Chenavard a publié récemment, d'après Artaud, *Lyon antique restauré*, au moyen de plans qu'on doit considérer comme d'ingénieuses conjectures. M. Chenavard a fait précéder son atlas d'un précis historique sur le premier âge de Lugdunum auquel on doit faire le reproche de ne pas être au courant des progrès remarquables qu'a faits, sur ce point, l'archéologie lyonnaise.

Artaud manque d'ordre et de style ; il ne savait pas écrire, mais il joignait, à une grande sagacité, quelque talent dans l'art du dessin et l'habitude de bien observer. Son beau cabinet d'antiques est devenu la propriété de la ville. Plus savant et archéogue bien supérieur, M. l'abbé H. Greppo a publié, sur des sujets variés de l'histoire ancienne de Lyon, des dissertations estimées

Digitized by Google

dont j'ai soigneusement reproduit les titres. D'autres écrivains contemporains cultivent avec succès la même science.

Divers objets antiques, trouvés dans le sol lyonnais ou existant à sa surface, ont été le sujet de mémoires remplis d'intérêt. Colonia a savamment décrit le monument qui fut découvert, en 1704, sur le plateau de Fourvières; Adamoli s'est occupé du cheval de bronze que rendit le Saône en 1766.. Nous possédons un assez grand nombre de dissertations particulières sur l'autel d'Auguste, sur des mosaïques, sur des bijoux qui ont appartenu à des dames romaines, sur des bas-reliefs, sur des statuettes et autres objets en bronze, sur des colonnes du temple d'Auguste à Ainay, etc. Quelques uns de ces ouvrages sont manuscrits: j'ai donné beaucoup d'attention à cette partie si intéressante de la Bibliographie lyonnaise. Les aqueducs ont été étudiés avec succès par Delorme, par Clapasson, par Leymarie, par Flachéron ; M. de Gasparin s'en est également beaucoup occupé ; son travail n'est pas encore imprimé.

On est allé de bonne heure à la recherche des antiques inscriptions latines : Paradin a connu le premier les services que les monuments de cet ordre étaient appelés à rendre à l'histoire ; il a publié le recueil de celles qui étaient connues de son temps. Déjà Symphorien Champier en avait recueilli quelques-unes. Cet exemple fut imité par Siméoni, par Du Choul et par Claude Bellièvre. Jacob Spon fit davantage encore ; il possédait une grande variété de connaissances et une ardeur infatigable au travail ; bien qu'il n'ait jamais obtenu une grande popularité, son nom est entouré d'une juste considération. On doit à Spon un ouvrage estimable sur les antiquités et curiosités de la ville de Lyon : c'est un recueil d'inscriptions latines, cité souvent, et d'autant plus précieux, que plusieurs des pierres tumulaires qui y sont décrites n'existent plus. Spon n'est point exempt d'erreurs ; ses interprétations de la langue lapidaire ne sont pas toujours exactes, il ne sait pas se faire lire ; mais son ouvrage n'en est pas moins un grand service rendu à l'archéologie, et un de nos livres capitaux sur les inscriptions latines. Je n'ai pas à m'occuper de ceux des travaux du même savant qui n'ont pas eu pour objet l'archéologie

Digitized by Google

lyonnaise. Gros de Boze, l'abbé Le Bœuf, l'abbé Bourdelin, Geoffroy, l'abbé Jacques, Le Moyne, le P. Béraud, l'abbé Mongez ont écrit de savantes dissertations sur diverses inscriptions antiques exhumées de leur temps du sol de Lugdunum ; j'ai donné les titres de ces écrits.

Ces travaux divers sur les inscriptions latines de Lugdunum sont peu de choses auprès de ceux dont l'archéologie est redevable sur ce point à M. Artaud qui, toutefois, devait être dépassé de beaucoup par M. de Boissieu, auteur des *Inscriptions antiques de Lyon*, l'un des livres les plus beaux et les plus consciencieux qui aient été jamais imprimés à Lyon.

VI.

STATISTIQUE.

La statistique générale du Lyonnais est vivement désirée : on n'a possédé pendant longtemps, sur ce point si important, qu'un petit nombre d'écrits, tous fort médiocres, à l'exception toutefois du *Mémoire sur le gouvernement du Lyonnais*, par l'intendant d'Herbigny. Ils n'ont pas été imprimés, mais les deux bibliothèques de la ville en possèdent six ou sept copies. Ce travail est digne d'estime ; ce n'est pas, sans doute, une statistique comme on entend aujourd'hui ces répertoires de faits ; considérée comme science exacte , elle n'existait pas encore en 1694. D'Herbigny ne possédait pas d'ailleurs la variété et la spécialité de connaissances qu'exigent des travaux de cette nature ; cependant son mémoire peut être lu encore avec utilité. Ecrit dans un bon esprit, il donne des renseignements aussi exacts qu'il était possible de les avoir à cette époque ; ce sont des recherches faites avec conscience. D'Herbigny établit d'abord les limites des provinces de Lyonnois, Forez et Beaujolois, indique les principales productions du sol, ainsi que les genres divers d'industrie et de commerce, et parle de l'excellence des vignobles de la Côte du Rhône et de la rive droite de la Saône. La houille du bassin de Saint-

Digitized by Google

Etienne était déjà exploitée pour divers usages économiques, mais on ne prévoyait pas encore l'immense consommation qui devait en être faite dans les siècles suivants. D'Herbigny s'occupe ensuite des monuments publics ; il n'apprécie pas mal le caractère des Lyonnais, leur esprit d'ordre et d'économie, leur aptitude pour les affaires ; il les loue de leur soumission constante au gouvernement, et trouve que Lyon est une ville facile à gouverner. Elle ne comptait que 70,000 habitants à la fin du XVIIe siècle. On trouve, dans le mémoire de l'intendant, d'utiles indications sur le Chapitre de Saint-Jean, sur les églises collégiales, sur les bénéfices et sur les revenus des abbayes, et sur les rapports commerciaux de Lyon avec l'Espagne, l'Angleterre, l'Italie et la Hollande.

J'indiquerai, dans cette section de la Bibliographie lyonnaise, l'aperçu statistique du sieur d'Arteville, les très bonnes Recherches sur la population par Messance, les Tables de Lacroix, une Esquisse statistique par La Vallée, et diverses notes sur le mouvement de la population qu'ont publiées les Almanachs et Indicateurs.

A plus de cent années de distance de l'intendant d'Herbigny, un autre administrateur, Raymond Verninac de Saint-Maur, publia une description physique et politique du département du Rhône, très-sommaire et fort superficielle. Ce sont de courtes annotations sur les productions naturelles du sol lyonnais, sur les voies de communication, la population, les contributions, les manufactures, l'industrie, l'agriculture, l'instruction publique, les établissements et les institutions de bienfaisance. Verninac ne connaissait pas assez le département du Rhône, pour le bien décrire. A certain point de vue, le docteur Martin, l'aîné, qui a ébauché une statistique de Lyon, restée manuscrite, était bien sur son terrain ; il pouvait parler avec une certaine connaissance de cause de l'hygiène de la cité et du mouvement de la population. Les rapports administratifs, présentés par les préfets au Conseil général du département du Rhône, depuis d'Herbouville jusqu'à M. Jayr, sont de très précieux documents pour la statistique : ils contiennent des faits exacts et recueillis à de bonnes sources.

Digitized by Google

En 1839, le projet de rédiger une statistique générale du département du Rhône fut sérieusement formé et reçut un commencement d'exécution. M. Rivet, préfet du Rhône, et M. Terme, maire de Lyon, m'associèrent à ce travail. Mon premier soin fut de me mettre en rapport avec M. Moreau de Jonnès, chef du bureau de la statistique, au ministère de l'intérieur, et de soumettre mon plan, très raisonné, au jugement de ceux des membres de l'Institut qui s'occupent particulièrement de ce genre de recherches. La statistique du Lyonnais devait être renfermée en un seul volume grand in-4°, entièrement conforme, quant aux dispositions typographiques, à la grande collection des documents statistiques, qui a été publiée sous la direction de M. Duchâtel, alors ministre. Le Conseil général du Rhône vota les frais d'impression. Servi par des circonstances si favorables, je publiai l'introduction à la statistique du département, et le programme détaillé de tout le travail. Dans mon opinion, il devait être écrit, en très grande partie du moins, par le préfet lui-même, qui, seul, était placé convenablement pour étudier les faits et pour obtenir, des diverses administrations locales, communication des matériaux dont le livre a besoin. M. Rivet fit un premier travail sur le résultat des opérations du recrutement dans le département du Rhône ; mais son successeur, M. Jayr, préoccupé d'autres soins, ne promit point son concours personnel. Il me proposa la direction générale du travail, et mit ses bureaux à ma disposition ; ce n'était point assez : des parties importantes de la statistique n'auraient pas été exécutées peut-être avec le soin convenable, et il y aurait eu des lacunes. Je cessai mes recherches, et le projet d'une statistique générale du département du Rhône fut indéfiniment ajourné.

On peut considérer comme des statistiques, mais bien incomcomplètes et bien défectueuses, les descriptions générales ou partielles de la ville de Lyon qui ont été publiées jusqu'à ce jour. Je citerai celles de Du Pinet et de Siméoni au XVIe siècle, et, dans des temps plus voisins des nôtres, celles de Clapasson (publiée sous le nom de l'inconnu Paul Rivière de Brinais), de Pernetti, de Grimod de la Reynière, de l'abbé Guillon et de Cochard. On a dressé

Digitized by Google

plusieurs fois la nomenclature des rues, places et quais : cet inventaire est accompagné de notes archéologiques et historiques dans l'Almanach de 1745 et dans les écrits qu'ont publiés, sur le même sujet, MM. Cochard et Bréghot.

Nicolas-François Cochard se plaisait aux recherches statistiques : conseiller de préfecture pendant de longues années, il était en position de recueillir d'utiles matériaux. Bon observateur, fort instruit sur l'histoire de Lyon, passablement antiquaire, et grand travailleur, il réunit autant de faits qu'il en eut le pouvoir, sur la topographie, les antiquités, l'agriculture, l'industrie et la population de plusieurs communes du département du Rhône, travaux dont je donnerai l'indication détaillée.

Plusieurs des monuments publics de Lyon ont été l'objet de descriptions particulières : Jean de Bussières, Cochet, et l'ouvrage intitulé *Lyon ancien et moderne* ont décrit l'Hôtel-de-Ville ; d'autres ouvrages ont pour sujet le Palais de Justice, les façades de Bellecour, le château de Pierre-Scise et les ponts de Lyon. Un volume manuscrit, qui se trouve dans la bibliothèque de l'Académie, est composé de pièces relatives aux édifices et aux monuments de Lyon ; les principales ont pour auteurs de Lamonce, Clapasson, Joannon et de Cotte.

La réunion, à la ville, des communes suburbaines a été le sujet de plusieurs dissertations, et d'une délibération du Conseil municipal. Quand l'architecte Perrache eut proposé et mis à exécution son projet d'agrandissement de la ville du côté du midi, divers intérêts, qui se crurent compromis, firent entendre leurs réclamations. Plus tard, MM. Curten, Dupasquier et d'autres écrivains traitèrent la question du meilleur emploi qu'il convenait de faire des vastes terrains de la presqu'île. La commune qui est sur l'autre rive du Rhône, est représentée, dans la Bibliographie lyonnaise, par quelques mémoires. Au commencement du XVIIIe siècle, il y eut un procès pour la juridiction de la Guillotière et du mandement de Béchevelin, et on fit, peu d'années après, un recueil des principaux titres qui existaient dans les archives du bourg. Cette même commune a demandé, peu de temps avant la Révolution, à être réunie au Dauphiné. M. Burel a esquissé son

Digitized by Google

histoire ; M. Crépet a fait un travail semblable, et s'est, de plus, occupé avec soin des moyens d'embellir ce populeux faubourg. M. Bunel a fait un tableau historique et administratif fort sommaire de la Croix-Rousse ; on doit à M. Gors les bases d'un plan général pour cette commune. Le faubourg Saint-Just a été décrit par M. Cochard. On ne possède encore sur la paroisse de Vaise que les renseignements communiqués, en 1697, par le curé Veissire.

A quelque distance de la ville, commençait cette bande de terrain à laquelle on donnait autrefois le nom de Franc-Lyonnois : les titres, priviléges et franchises que possédait cette petite république, ont été recueillis par Hubert de Saint-Didier, et commentés par Cochard et Journel.

Plus loin encore, sont les communes du département du Rhône (je n'ai pas compris dans cette Histoire et dans la Bibliographie, le Forez et le Beaujolais). Cochard a publié des notices statistiques sur quelques-unes d'entre elles ; d'autres sont décrites dans les Albums du Lyonnais pour les années 1843 et 1844. On doit à M. Brachet la statistique de Givors; à M. Théodore Laurent une notice sur Miribel, ville si voisine de l'agglomération lyonnaise, et à M. Bolo, la description du Mont-d'Or. La petite ville d'Anse et Tarare ont également trouvé des historiens ; mais beaucoup d'autres communes n'ont pas eu le même avantage, et on ne sait, sur elles, que ce qu'en disent, trop sommairement, les Indicateurs.

Les cartes du Lyonnais et les plans de Lyon, soit géométriques, soit à vol d'oiseau, sont, en leur genre, des statistiques auxquelles la Bibliographie ne saurait accorder qu'une petite place. Ce ne sont pas des livres, et le nombre en est considérable ; très peu cependant ont un grand mérite. Parmi les cartes du territoire, celles-ci représentent, à diverses époques, le diocèse ecclésiastique ; celles-là, le gouvernement général du Lyonnais et les généralités du département du Rhône actuel. De toutes ces cartes, les plus importantes sont celles qui font partie de l'Atlas de Cassini et de la Carte générale de la France que publie, en ce moment, le ministère de la guerre. On remarque, parmi les plans de la ville, celui de 1540 (il y en a de plus anciens), celui de 1564, la belle carte dressée par Simon Maupin, le grand plan

Digitized by Google

qu'a restauré M. Dignoscyo, et qu'on voit maintenant aux Archives de la ville (la carte de Menestrier n'en est qu'une réduction); la vue des deux rives de la Saône, dans l'intérieur de la ville, gravée par Poilly; le plan géométral levé et gravé par le P. Grégoire, celui qu'on doit à Joubert, et plus particulièrement le beau plan de la ville qui vient d'être exécuté par MM. Rembielinsky et Dignoscyo.

Il existe un grand nombre de cartes du Lyonnais; elles ne sont que des réductions de la carte de Cassini. Une des plus répandues est celle de Noellat, qui l'a dédiée au comte de Brosses. D'autres plans représentent, non le Lyonnais tout entier, mais quelque objet particulier, tel que les limites des eaux du Rhône ou de la Saône débordées, les fortifications, les environs immédiats de la ville, la situation de l'artillerie pendant le siége, etc.

Le plan de la ville, gravé par Storck, qu'on a réuni à la plupart des exemplaires de la nouvelle histoire de Lyon, n'a pas été dressé pour cet ouvrage, et ce n'est pas l'auteur qui l'a choisi; j'aurai préféré, malgré ses grandes dimensions, celui de MM. Rembielinsky et Dignoscyo. Le P. Lelong n'a pas oublié les plans et les cartes dans sa Bibliothèque générale de la France; j'ai cru devoir suivre son exemple, en m'imposant toutefois d'étroites limites.

VII.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LYON.

Cette histoire est l'étude particulière du mouvement de la pensée et des progrès de la civilisation chez les Lyonnais; elle s'occupe exclusivement des écrivains et des institutions, dont le but est la culture des sciences, des lettres et des arts; cette partie de la Bibliographie lyonnaise présente donc un vif intérêt.

L'histoire littéraire de Lyon a été l'objet d'un ouvrage capital, celui du P. de Colonia, livre très important et qui doit prendre place immédiatement auprès de celui du P. Menestrier. L'Histoire littéraire de la ville de Lyon parut en 1728, chez François Rigol-

Digitized by Google

let ; elle est dédiée au prévôt des marchands, Laurent Dugas, et aux échevins Noyel, Jonquit, Terrasson et Regnaud. Colonia s'est proposé de faire connaître la personne, les écrits, les talents et les actions des Lyonnais qui, depuis dix-huit siècles, avaient tenu une place distinguée dans la république des lettres. Il a voulu faire voir d'un seul coup d'œil ce qui se trouvait, pour ainsi dire, noyé dans une infinité de volumes, imprimés ou manuscrits: il s'est enfin efforcé, dit-il, de perpétuer la mémoire et les écrits de personnages recommandables, de l'un ou de l'autre sexe, qui avaient dignement représenté la gloire de leur patrie, dans les pays les plus reculés. Ce fut, en lisant les lettres et les vers d'un des plus anciens et des plus illustres auteurs lyonnais, qu'il conçut le projet de son ouvrage : cet écrivain est Sidoine. Colonia remarqua dans les œuvre de l'illustre évêque de Clermont, des anecdotes intéressantes et peu connues, des réparties ingénieuses, des harangues prononcées en public sur des sujets qui appartenaient à l'histoire locale, des poèmes, des discours prononcés à Rome et à Lyon, devant trois empereurs, en un mot, une clef générale pour l'histoire littéraire du VIe siècle, de la fin du Ve et du commencement du VIe. Les antiquités de Lugdunum sont le sujet de la première partie qui avait été déjà publiée ; Colonia reproduit et commente les inscriptions, il décrit les monuments et discute les opinions dont ils ont été l'objet. A cette étude, succède l'appréciation littéraire du premier siècle: Colonia donne une idée de la littérature chez les Druides et chez les Gaulois, à l'époque de la fondation de Lugdunum ; il insiste sur la poésie des Bardes et sur le génie particulier aux anciens Ségusiaves ; puis, sous le titre de Bibliothèque des auteurs lyonnais, il passe en revue les auteurs des premiers siècles et donne des notices sur Munatius Plancus, sur l'empereur Claude et sur Germanicus, frère de Claude : les faits politiques sont constamment associés aux faits littéraires. La lettre des martyrs de Lyon aux fidèles d'Asie est l'article capital du IIe siècle. Arrivé au IVe siècle, l'auteur continue à s'occuper beaucoup de l'établissement du christianisme à Lyon, et raconte longuement la vie, les ouvrages et le martyre de Saint Irénée. Beaucoup trop crédule, Colonia admet, sans discus-

Digitized by Google

sion approfondie, nombre de faits équivoques. Il parle d'écoles municipales à Lyon, sur la foi de citations empruntées à Rutilius, à Symmaque, à saint Jérôme et au Code théodosien. Après s'être occupé des orateurs, des poètes et des grammairiens qui florissaient dans les Gaules au IVe siècle, il consacre quelques pages à Syagrius, un des personnages les plus distingués de cette époque. Sidoine Apollinaire représente, presque à lui seul, toute la littérature du IVe siècle; Colonia fait connaître sa vie et ses ouvrages, puis il parle successivement du prêtre Constance, de saint Eucher, des actes de sainte Consorce, du martyre de la Légion thébaine, et arrive enfin au VIe siècle et au royaume de Bourgogne: la fondation de l'Hôtel-Dieu est l'article capital de cette époque. Ainsi Colonia mêle continuellement l'histoire civile, l'histoire de l'Eglise et l'histoire littéraire de Lyon, il se livre à des digressions fréquentes, et cependant commet des omissions graves. On remarque les mêmes défauts dans la seconde partie, qui commence au VIIe siècle et finit à l'année 1730; elle parut deux années après la première; Colonia suit la même méthode; après avoir sommairement esquissé le caractère littéraire de chacun des siècles dont il s'occupe, il traite des faits soit politiques, soit religieux, et insiste longuement sur les fondations de monastères et d'églises. Le chapitre du IXe siècle n'est pas dépourvu d'intérêt; on y trouve un tableau du rétablissement des lettres, ainsi qu'une appréciation convenable de Leydrade et d'Agobard. Le Xe et le XIe siècle sont une époque de barbarie; à défaut d'hommes de lettres, Colonia parle des archevêques Halinard, Humbert, Hugues et saint Jubin, du jugement de l'archevêque de Reims Manassès, et du séjour à Lyon de saint Anselme de Cantorbéry. Saint Bernard, saint Thomas de Cantorbéry et Pierre Valdo représentent la littérature au XIIe siècle. Colonia compose celle du XIIIe et du XIVe siècle de longues digressions sur les deux conciles généraux de Lyon, sur la querelle de l'empire et du sacerdoce, et de notices sur saint Bonaventure, sur Guillaume Perault, et sur les papes Clément V et Jean XXII. Ce qu'il a dit du XVe siècle ne se rattache encore qu'assez indirectement à l'histoire littéraire de Lyon: Colonia consacre plu-

Digitized by Google

sieurs chapitres au jurisconsulte Gui Pape, à Matthieu Thomassin, à Jean Gerson, au cardinal Alleman, et à la donation du roi Réné. Il rapporte au temps du séjour de Charles VIII à Lyon, le rétablissement des sciences dans cette ville, et donne quelques renseignements curieux, quoique incomplets et inexacts, sur les représentations théâtrales qui eurent lieu dans cette ville sous Louis XII. Il insiste beaucoup trop sur la prétendue académie littéraire de Fourvière ou de l'Angélique, et juge avec impartialité la vie et les ouvrages de Symphorien Champier. Quoique son appréciation du XVIe siècle soit fort au dessous de ce qu'elle aurait dû être, on lit cependant avec plaisir les articles sur Marot, sur Maurice Scève, sur la réception solennelle du roi Henri II et de la reine Catherine de Médicis, sur Louise Labé, sur le poète Vouté, sur les deux du Peyrat, sur Guillaume du Choul, et sur Philibert Girinet. L'établissement de l'imprimerie, à Lyon, pendant la dernière moitié du XVe siècle, est le plus important des faits littéraires de cette époque ; Colonia lui a consacré un chapitre qui est l'un des plus incomplets et des plus médiocres de son ouvrage. Il a terminé son Histoire littéraire par de longues digressions sur les guerres de religion, à Lyon, vers le milieu du XVIe siècle, sur le collége de la Trinité et sur les écrivains, pour la plupart jésuites, qui ont appartenu à ce collége.

On voit, par cette analyse, combien le plan du P. de Colonia est défectueux. Il y aurait à supprimer les deux tiers de son livre, si on voulait en élaguer tout ce qui ne se rapporte pas au sujet. Cependant les omissions sont fréquentes, et, parfois, très-regrettables, les indications vagues et fréquemment inexactes. Il s'en faut enfin de beaucoup que la forme compense ce qui manque au fond : le style de Colonia est lourd, diffus, incorrect. Une bonne histoire de Lyon est donc toujours à faire, ainsi que l'a remarqué M. Beuchot. Cependant, malgré de très-grands défauts, l'ouvrage du savant jésuite n'en est pas moins un livre estimable et qui mérite fort d'être consulté. On n'a rien fait qui soit mieux.

L'institution de l'Académie royale des belles-lettres, sciences et arts de Lyon, est l'événement littéraire le plus important du XVIIIe siècle, dans notre ville ; j'ai cherché ailleurs, à en déter-

Digitized by Google

miner l'influence, et je n'y reviendrai guère ici qu'au point de vue de la Bibliographie. A partir de l'année 1700, tout le mouvement des idées, dans la seconde ville de l'Etat, part de cette société savante ou s'y rattache; tous les faits littéraires se rapportent, soit aux travaux collectifs de l'Académie, soit surtout aux travaux particuliers de ses membres. Une esquisse de son histoire a été tracée par Pierre Dugas, qui la communiqua à ses collègues. Dugas se proposait de raconter l'origine de cette savante Compagnie, sa fusion avec la Société des arts, et son organisation définitive. Il aurait ajouté, à ce récit, la liste des académiciens, une notice sur leurs écrits, et les éloges de ceux qui étaient morts. Rien n'est resté de ce projet, si ce n'est une mention au procès-verbal de la séance du 18 décembre 1742. Pernetti le reprit; il lut à l'Académie plusieurs fragments de son ouvrage de 1749 à 1756, et rédigea, en outre, un journal historique des travaux de l'Académie, depuis 1700 jusqu'à 1756, qu'il dédia à de Fleurieu, secrétaire perpétuel: c'est un registre des séances, selon l'ordre chronologique, et sans analyse ou appréciation des lectures. On doit au même écrivain un nombre considérable de notices biographiques encore manuscrites et recueillies sous le titre de Nécrologie des académiciens de Lyon. Après Pernetti, vint Regnault de Parcieu, qui voulut aussi écrire une histoire de l'Académie: on n'a de lui, sur ce sujet, qu'un mémoire, quelques notices biographiques et de courts fragments. Louis Bollioud-Mermet alla plus loin ; il termina son ouvrage, et en lut les chapitres principaux à la Compagnie de 1772 à 1774. Son introduction faisait connaître la marche et les progrès des lettres depuis la fondation de Lyon jusqu'à l'année 1700. Le manuscrit, en parfait état, fut remis à la Compagnie, dans la séance du 4 juin 1786: il formait trois volumes in-folio, complété, en 1790, par une galerie de portraits. Désireux de faire des corrections à son travail, Bollioud-Mermet le redemanda, et, pendant la tourmente révolutionnaire, cet ouvrage disparut presque entièrement; on n'en a conservé qu'une petite partie. Elle diminue beaucoup les regrets que devait inspirer cette perte : l'ouvrage de Bollioud-Mermet n'avait qu'une valeur littéraire très médiocre : ce

Digitized by Google

sont de sèches notices sans critique et d'un très faible intérêt.

M. Dumas est enfin parvenu à publier une Histoire complète de l'Académie. Dénigré avec une grande injustice, cet ouvrage a cependant beaucoup de mérite, et on est heureux de l'avoir. On peut y critiquer l'absence de plan et de méthode, les redites et quelques fautes contre le goût ; on peut y désirer une appréciation moins superficielle des hommes et des choses ; mais cette Histoire n'en demeure pas moins un vaste répertoire de faits, qu'on ne trouve pas ailleurs, et de documents particuliers à l'Académie. C'est un livre utile, et le plus important sur l'histoire littéraire de Lyon qui ait paru depuis l'ouvrage de Colonia.

Il y a eu plusieurs fois, à Lyon, indépendamment de l'Académie, des sociétés littéraires qui s'occupaient des mêmes études : je ne comprendrai pas dans leur nombre la prétendue Académie de Fourvière, elle n'a jamais existé, et je crois l'avoir prouvé ; mais une mention honorable est due à la Société *Amicitiæ et litteris* (1778-1782), dont je ferai connaître les procès-verbaux, ainsi qu'au Cercle fondé en 1807, et devenu aujourd'hui la Société littéraire.

A ces écrits sur les annales de la Compagnie, viennent s'ajouter les collections des procès-verbaux des séances, un registre des conférences, les projets de réglements, les programmes de prix, les discours de réception, les éloges d'académiciens, et les mémoires couronnés, soit manuscrits, soit imprimés. La Bibliographie de l'Académie ne serait pas complète, si j'oubliais la collection de mémoires, dont ce corps savant a commencé la publication. On regrette que ce recueil ne soit pas formé d'ouvrages exclusivement composés pour l'Académie ; le principal mérite des collections de ce genre, c'est d'être riches en écrits originaux qu'on ne trouve point ailleurs. Il en est un autre qui n'est pas moins désirable, c'est le choix des matériaux ; les académies de province ont pour mission principale l'étude des sujets fournis par les lieux mêmes qu'elles habitent, antiquités, économie politique, faits historiques, géologie, histoire naturelle et médicale, statistique, questions d'art, tout dans la ville où elles résident appellent les recherches de leurs membres ; elles ont une aptitude particulière pour traiter ces questions de localité.

Digitized by Google

Des comptes-rendus, des prix proposés ou donnés, des journaux ou des collections de mémoires sous le titre d'Annales, tel est le budget littéraire d'autres sociétés savantes que Lyon possède.

Parmi les moyens les plus puissants de propagation des idées, on doit distinguer les bibliothèques : elles fournissent à la Bibliographie lyonnaise les histoires particulières dont elles ont été l'objet. C'est ici le lieu de rappeler les services littéraires d'Antoine-François Delandine, écrivain consciencieux et courageux quelquefois, bibliographe laborieux, mais peu exact, et littérateur d'un mérite distingué. Son principal ouvrage est le Catalogue de la Bibliothèque de la ville ; huit volumes ont paru, et ce travail n'est pas terminé. Le plan de Delandine avait une étendue beaucoup trop vaste, et s'écartait des conditions qui sont imposées à ce genre d'écrits. Quelques erreurs graves ont été rélevées avec amertume par M. Libri, qui a refait en entier l'inventaire des manuscrits. Un autre tort peut être reproché au Catalogue de Delandine ; il n'est à peu près d'aucune utilité pour le public. Après avoir fait ainsi la part de la critique, je dois me hâter de dire qu'on trouve dans ce recueil beaucoup de recherches, de renseignements curieux et d'anecdotes littéraires. Quoiqu'il soit à peu près oublié aujourd'hui, il n'en est pas moins un des livres principaux de notre littérature locale.

Puisqu'il est question ici de bibliothèques, il en est une fort importante dont je dois me hâter de parler : on assure qu'elle n'existera plus dans très-peu de temps. C'est un fait très-digne d'une mention dans notre Histoire littéraire que celui de la collection magnifique de livres et de manuscrits sur toutes les parties de l'Histoire de Lyon qu'avait formée M. Coste, dont la mort récente doit être maintenant déplorée à plus d'un titre. A l'oraison funèbre de l'homme, il faut ajouter celle de la bibliothèque : elle doit être vendue aux enchères et en détail ; pour M. Coste, c'est mourir deux fois (1).

(1) Je donne ce bruit public sous toute réserve et sans le garantir. La vente dont on parle n'est pas officiellement annoncée ; il n'y a pas encore commen-

Digitized by Google

Sa bibliothèque, c'était lui-même, il vivait pour elle et par elle, il en était fier, c'était son enfant. Sa pensée de tous les moments, c'était de la rendre en quelque sorte inviolable, et d'en assurer à jamais la conservation. Il s'indignait à l'idée que la moindre parcelle de ses trésors en fut jamais distraite par une main infidèle, et parlait souvent des mesures qu'il se proposait de prendre pour en assurer à ses concitoyens la jouissance intégrale. M. Coste redoutait que, après sa mort, quelques volumes ne fussent enlevés à ses collections, malheur arrivé à la bibliothèque Adamoli, et qui arrivera toujours de loin en loin aux bibliothèques publiques les mieux gardées; il ne s'agit pas aujourd'hui du détournement possible de quelques livres; c'est la bibliothèque entière qui doit être dépécée, mutilée et complètement anéantie. L'œuvre admirable que M. Coste avait formée avec tant d'intelligence, ne doit, dit-on, pas vivre au delà du temps nécessaire pour en dresser le catalogue de vente.

Avant de dire nettement ma pensée sur cette profanation, je dois d'abord poser la question dans des termes réels.

La bibliothèque de M. Coste se compose de livres infiniment précieux, soit sur l'histoire générale, soit sur l'histoire de France en particulier, d'éditions lyonnaises, et enfin d'ouvrages divers en très-grand nombre, et de manuscrits sur Lyon. M. Coste n'a jamais eu l'intention de donner à la ville sa bibliothèque tout entière, il lui destinait seulement ses éditions lyonnaises, et ses livres, manuscrits ou documents de toute nature qui ont Lyon et le Lyonnais pour objet. Toute considérable qu'elle est par la quantité, cette partie de sa bibliothèque n'a pas, à beaucoup près, la valeur de l'autre; livrée aux enchères, elle produira très-peu d'argent, circonstance qui la rendra bien plus regrettable. En effet, bien peu des ouvrages dont l'Histoire de Lyon est le sujet ont quelque valeur (je parle de valeur matérielle); très-peu, sous ce rapport, sortent de la cathégorie des livres les plus vul-

cement d'exécution, il est donc permis, jusqu'au dernier moment, de révoquer en doute une nouvelle que les amis des lettres considèrent à bon droit, si elle est vraie, comme l'annonce d'une calamité publique.

Digitized by Google

gaires, s'ils ne sont dans des conditions exceptionnelles de reliure et de beauté. Qu'on me permette d'en citer quelques-uns parmi les meilleues ; on peut se procurer, pour un prix très-modique, un bon exemplaire de Menestrier, de Rubys, de Saint-Aubin, de Colonia. Telle collection d'un journal politique dont l'entretien, au prix annuel d'abonnement, a coûté à M. Coste plusieurs milliers de francs, ne trouvera probablement acquéreur qu'au poids du papier, tarifé à quelques centimes le kilogramme. Nombre de recueils littéraires tomberont aux plus modestes étalages des bouquinistes, accompagnés dans ce dernier gîte par des milliers de ces brochures que font éclore, à Lyon, les affaires du moment, et dont beaucoup deviennent des documents utiles. Je ne saurais trop le dire, le mérite principal de la Bibliothèque lyonnaise, formée par M. Costè, consiste dans son ensemble et dans l'excellente condition des exemplaires ; mais les éléments de cette grande collection dépécée ne présenteraient guères plus de valeur que n'en auraient les myriades de parcelles d'une belle mosaïque qu'une main vandale s'aviserait de briser. La vente aux enchères et en détail des livres sur Lyon de la bibliothèque de M. Coste, est un calcul mauvais à plus d'un titre.

On sait qu'elle a été la destinée de la bibliothèque dramatique si regrettable et si regrettée de M. de Soleine ; évaluée cent mille écus par les héritiers et livrée au commissaire-priseur, malgré l'avis de bibliophiles prévoyants, elle produisit à peine quatre-vingt-dix mille francs. Si la magnifique collection du prince d'Essling a donné un chiffre de cent mille francs après quelques vacations, c'est qu'elle se composait de romans de chevalerie infiniment rares et d'une beauté phénoménale. L'immense bibliothèque de M. Huzard, jouissait d'une renommée européenne ; elle avait été formée avec amour et une grande intelligence servie par les occasions les meilleures. On espérait de sa vente un capital considérable ; il n'a pas atteint au tiers des prévisions, et les frais ont dépassé quinze mille francs. Plusieurs bibliothèques locales, composées comme avait fait M. Coste, de livres sur l'histoire d'une ville et d'une province, ont été récemment mises en vente publique ; c'est à peine si la dépense a été cou-

Digitized by Google

verte par le produit des adjudications. Je ne crains pas de l'affirmer avant l'évènement ; la vente au détail de la partie lyonnaise de la bibliothèque de M. Coste, nécessitera une dépense très-considérable, gènera la vente des livres vraiment précieux, et n'aura pour résultat définitif qu'une immense déception.

Mais des considérations d'un ordre plus élevé dominent la question de chiffre ; je voudrais les aborder franchement, et ne blesser, toutefois, aucune susceptibilité, aucune convenance.

On le sait, pendant les douze ou quinze dernières années de sa vie, M. Coste n'a cessé de parler de son projet bien arrêté de donner à la ville sa Bibliothèque lyonnaise ; sa mémoire est donc engagée ; il y a dette d'honneur. Quand un homme si distingué prend de son vivant, très-souvent et en toute liberté un engagement semblable en face de ses concitoyens, sa parole ne peut pas être vaine. Disons plus, elle a été acceptée comme une réalité. Des livres, des autographes, des pièces rares ont été donnés à M. Coste par diverses personnes (j'en pourrais citer une), sous la pression de cette pensée que, donner à M. Coste c'était donner à la ville. M. Coste a été reçu membre de l'Académie de Lyon très-expressément en considération du patriotique dessein qu'il annonçait si volontiers ; il a joui pleinement pendant sa vie de l'estime et de la popularité qui sont promises aux bienfaiteurs de la cité, ne devait-il rien en retour, et n'y avait-il pas contrat tacite ? Oserait-on dire que M. Coste n'était pas sincère et qu'il s'engageait à plaisir avec l'intention secrète de ne pas tenir sa promesse ?

Venons au fond de la question ; après la révolution du 24 février 1848, peu confiant dans la stabilité et dans l'esprit de conservation de nos institutions nouvelles, M. Coste a révoqué un testament dans lequel il léguait à la ville la partie lyonnaise de sa bibliothèque. Ce n'est pas tout encore ; l'année suivante, il institua un légataire universel, et ne fit aucune disposition particulière pour ses collections de livres. Ainsi l'héritier est parfaitement libre, son droit est entier et absolu, s'il donne, il en aura tout le mérite, car il ne doit rien, mais la responsabilité morale de M. Coste, le bibliophile, est-elle moins évidente ? Pos-

Digitized by Google

térieurement à son dernier testament, en 1850, et même en 1851, peu de semaines avant sa mort, M. Coste n'a-t-il pas répété ses promesses? mon dernier entretien avec lui n'a pas eu d'autre sujet. Est-ce parcequ'elle avait démérité, que la ville de Lyon a été deshéritée? non sans doute. Mais peu sympathique à la république, malade, obsédé, dit-on, par une inintelligente et malfaisante influence, enfin naturellement irrésolu, M. Coste, au moment suprême, n'a pu se décider à prendre un parti. A-t-il donc dégagé sa parole? aimait-il moins la ville de Lyon? et ne lui devait-il rien? non, sans doute.

Le mal ne serait pas irréparable si la ville pouvait acheter, mais sa dette énorme ne le lui permet pas. Si elle ne succombe pas sous le fardeau, c'est grâce à l'habileté financière et à l'économie obligée de son maire.

Et cependant cette bibliothèque qu'on va prostituer au crieur public contient l'histoire de notre cité tout entière! Et cependant les documents inédits qu'elle renferme en si grand nombre devaient servir à rectifier une multitude de points encore peu connus de nos annales. Et cependant elle est riche en cartulaires, en diplomes, en chartes, en manuscrits dont l'étude aurait jeté les plus vives lumières sur la condition politique de nos pères au moyen âge! Et cependant on y compte par milliers des écrits qui fourniraient des matériaux neufs et précieux au tableau des lettres, des arts et de l'industrie dans notre cité, à l'histoire encore à faire, de notre fabrique d'étoffes de soie, à la statistique du département du Rhône; enfin à toutes les parties de ce vaste ensemble de faits dont se composent les annales de Lyon! Quand il s'agissait de préciser une date, d'éclairer une question douteuse, d'aller à la recherche d'un nom ou d'un évènement ignoré, on avait recours à la bibliothèque de M. Coste; elle était là, toujours prête à bien répondre à ceux qui savaient l'interroger. Mais bientôt cet inépuisable foyer de lumières qui a rendu tant de services, sera pour jamais éteint! Lyon est menacé de perdre un de ses établissements le plus utiles, une de ses gloires, un de ces monuments précieux qu'on n'apprécie bien que lorsqu'on ne les a plus.

Digitized by Google

Occupé depuis plus de vingt années de travaux divers sur l'histoire de Lyon, peut-être sens-je plus qu'un autre tout le prix de la bibliothèque de M. Coste ; que cette prétention ne me soit pas reprochée. Je n'assisterai pas sans une douleur profonde à la destruction d'une collection unique en son genre, en qui les hommes d'étude plaçaient tant d'espérances ; mais n'y a-t-il donc aucun moyen d'empêcher cette catastrophe, objet déjà de tant d'alarmes, et qui, si elle a lieu, causera un jour d'inutiles remords ? L'Académie ne pourrait-elle intervenir et prêter à ces représentations une force que n'a pas mon insuffisante parole ? Si la bibliothèque lyonnaise de M. Coste ne doit jamais appartenir à la ville, ne pourrait-elle être constituée en majorat, comme l'a été une célèbre collection étrangère d'Elzevirs ? Qu'on me pardonne des paroles indiscrètes sans doute, mais qu'excusent peut-être l'imminence du danger et ma profonde vénération pour M. Coste. Entre l'intérêt de la ville et celui d'un de nos plus honorables concitoyens, il doit y avoir une transaction possible : tout n'est peut-être pas désespéré.

L'hommage que je viens de rendre à M. Coste et à ses livres n'est point une digression étrangère à mon sujet ; il y aurait beaucoup à dire encore, mais des classes importantes de la Bibliographie lyonnaise n'ont pas encore été étudiées, je m'en occuperai dans un prochain et dernier article.

J.-B. MONFALCON.

Digitized by Google

FORVM SEGVSIAVORVM.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE GALLO-ROMAINE DE LA VILLE DE FEURS.

SUITE (1).

LE PALAIS.

De tous les monuments de Feurs, le Palais est le seul dont le nom nous soit parvenu sans transformation et en se rattachant toujours au local primitif. Son territoire devint fief au moyen-âge ; il est souvent question, dans les délimitations de cette époque, du chemin qui mène de Feurs au Palais, *juxta iter publicum quo itur de Foro ad Palatium*. On serait fort embarrassé si on voulait préciser sa destination et justifier la tradition populaire qui en a fait un palais d'empereur. Les maîtres de l'empire, dans les visites fréquentes qu'ils firent à la Gaule, ont-ils honoré de leur présence la capitale ségusiave, lui ont-ils imposé, par la suite, des gouverneurs ? Je ne puis le dire ; quelque rôle qu'ait joué le Palais, il est certain que c'était une construction splen-

(1) Voir le tome II de la nouvelle série, pag. 261, 372 et 490.

Digitized by Google

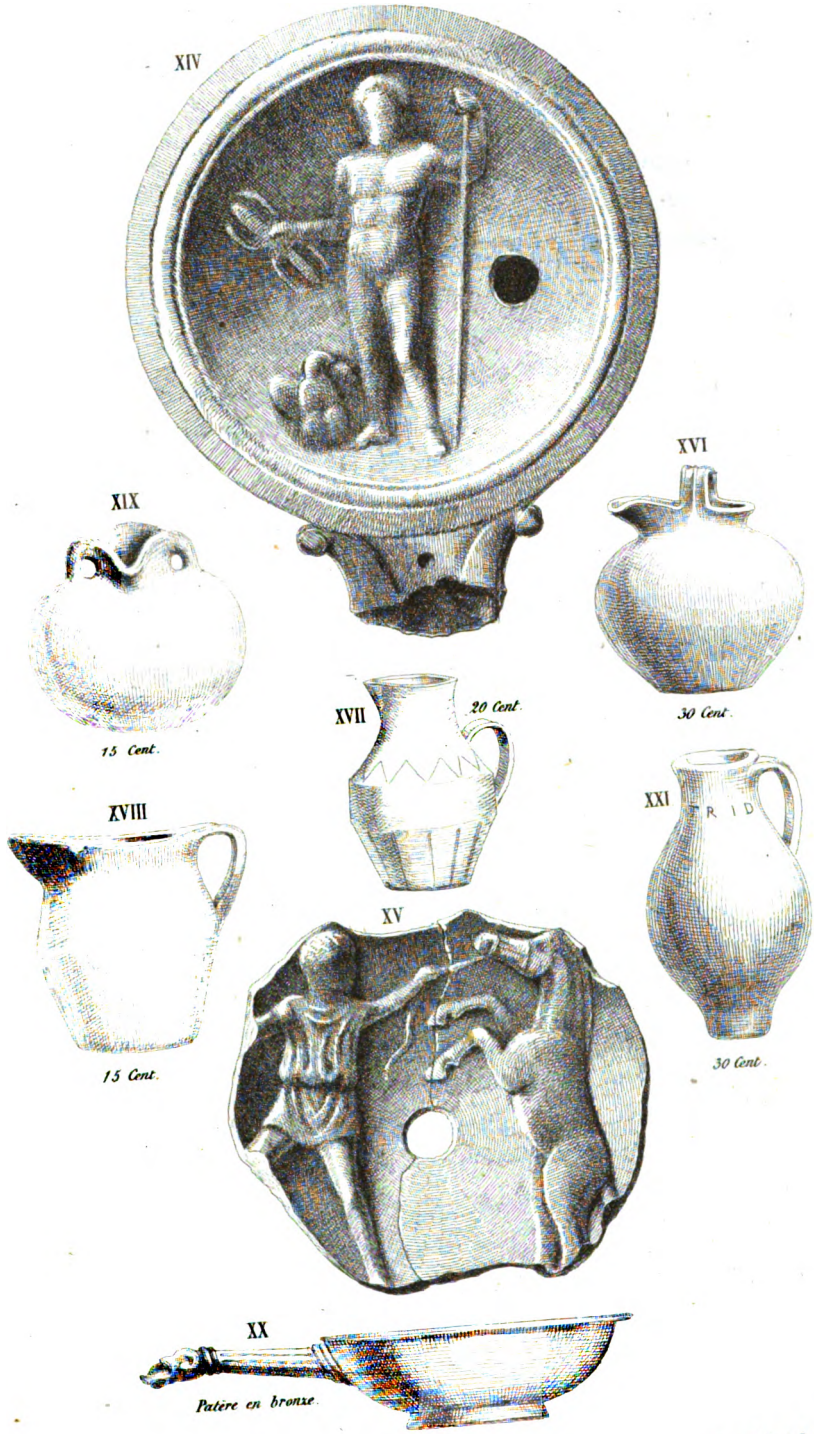

Impr. de Louis Perrin à Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

dide, à en juger par ses restes et par l'acharnement qu'on a dû mettre à le détruire. Il semble qu'on a pris plaisir à piler, comme dans un mortier, tous les marbres précieux que la magnificence romaine y avait rassemblés, et à les disperser dans toutes les directions autour du noyau de l'édifice. On ne peut se faire une idée de la quantité de ces marbres, presque tous d'origine étrangère, qui, sciés en plaques minces, ont formé les cannelures des colonnes et l'ornementation intérieure de l'édifice. On y trouve les marbres noir, blanc de Carrare, blanc de Paros, jaune, pavonazzetto, cipolin, brèche orientale, brèche rose, brèche violette, porphyre vert ou serpentine, porphyre rouge, vert antique et plusieurs granits d'Égypte. J'ai reconnu, parmi ces débris, des fragments d'une statue en marbre de Paros. Il y a trente ou quarante ans qu'on y trouva une statuette en bronze de cinquante-cinq centimètres, représentant Hercule jeune assis, et couvert de la peau du lion; je n'ai pu savoir ce qu'elle était devenue.

Après les marbres, le témoin le plus irrécusable de l'importance du Palais, est une énorme substruction dont on n'a pu mesurer complètement l'étendue, mais qui présente une largeur de 2 mètres 50, la direction des travaux entrepris dans le parc n'a pas permis de la découvrir en entier, et je suis convaincu qu'en la suivant, on retrouverait le plan du vieux *Palatium*. Le propriétaire du palais, M. Perier, en faisant redresser, il y a deux ou trois ans, le chemin de Pouilly, a trouvé les restes d'une construction dépendante du *Palatium;* la base des murs présentait des revêtements de marbre blanc encore en place. J'incline fortement à croire qu'il

Digitized by Google

y avait là des thermes alimentés par des sources qui venaient dans la direction de l'étang qu'on appelle encore *étang* ou *bains de César*. J'attribue encore aux dépendances du palais les restes indiqués dans le plan par un carré, un demi-cercle et une ligne droite, et placés sur le bord de la Loire ; c'étaient deux réservoirs, l'un carré et l'autre rond, qui étaient alimentés autrefois par un double conduit en poterie. Les réservoirs furent entraînés par les inondations de la Loire qui a rongé successivement la balme : les tuyaux ont aussi disparu ; j'en ai enlevé les derniers restes pour les réunir à la collection que j'ai commencée à Feurs. Ces conduits en poterie élaient géminés, comme je l'ai dit, et se composaient de tuyaux ronds à l'intérieur et carrés extérieurement. Leur longueur est de 70 centimètres, et leur largeur de 13 au sommet ; la base, c'est-à-dire la partie qui reposait sur le sol a 15 centimètres. Le style des cannelures de colonnes, et la pureté du galbe des corniches me font placer la construction du palais entre Auguste et les Antonins.

THEATRE.

L'usage du théâtre était trop dans les mœurs romaines pour qu'on puisse supposer, avec quelques vraisemblance, que le Forum ségusiave en ait été privé, à cette époque de décadence surtout, où la multitude ne finissait sa journée qu'en songeant au *pain* et aux *spectacles* du lendemain. Comme on ne retrouve à Feurs aucun reste de maçonnerie dont la forme puisse faire sup-

Digitized by Google

poser un théâtre, j'ai cherché dans les configurations de terrain la position présumée de cette édifice. L'étude des villes gallo-romaines a démontré que les théâtres s'élevaient généralement près des palais : nous en trouvons des exemples à l'Ille-Bonne, à Néris, à Arles, à Lyon, à Moind, etc. Il en a dû être ainsi pour Feurs, je dirai même qu'il n'était pas possible de construire le théâtre dans une autre condition, parceque la colline sur laquelle s'élevait le *palatium* était la seule contre laquelle on put l'adosser; placé en face, il eut été exposé aux vents du nord. Entre le palais et la rivière de Loise, on aperçoit dans la pente du terrain un mouvement circulaire horizontal très-prononcé, et dans lequel on reconnaît la main de l'homme. On a extrait dans son rayon d'énormes corniches en granit, dont les moulures accusent un bâtiment de 12 à 15 mètres d'élévation. C'est là que je place le théâtre. Je pense même que sa maçonnerie consistait seulement dans l'hémicycle, et que le *proscenium* et les gradins étaient faits de planches qu'on enlevait après le spectacle.

L'hémicycle a marqué sa place, c'est là tout. Il est facile pourtant de se rendre compte de la disparition totale du bâtiment. Le premier édifice qui porta le nom de palais fut élevé au moyen-âge, entre la rivière de Loise et le théâtre antique ; il fut rasé par un arrêt des *grands jours de Clermont*, à cause des méfaits de ses possesseurs, puis reconstruit sur le haut de la colline qu'il occupe actuellement. Pour ces constructions successives, toutes deux considérables, on n'a pas épargné les ruines du théâtre qui a dû servir de carrière à pierre pour plus d'une autre bâtisse.

Digitized by Google

AQUEDUCS.

On sait quel soin les Romains ont apporté dans le choix des eaux qui servaient à leurs besoins journaliers, et à quels frais ils sont allés, jusques dans les gorges des montagnes, prendre les ruisseaux à leur source, afin de les conduire sans mélange impur dans l'intérieur des cités, où ils les distribuaient avec une merveilleuse économie. C'est dans Vitruve (1) qu'il faut lire les mille détails des règles tracées pour l'établissement d'un aqueduc. Je me bornerai à faire remarquer la disposition suivante : « Lorsque l'eau sera arrivée proche de la ville, il faudra construire un château-d'eau avec trois tuyaux pour distribuer également l'eau à trois réservoirs établis auprès pour la distribution de l'eau dans les maisons particulières... L'eau de l'un de ces réservoirs ira aux bains, dont la ville tirera un revenu tous les ans.

J'ai donc eu raison de placer les thermes sur la pente de la colline qui regarde la rivière de Loise; c'est sur ce versant, en effet, que débouchent tous les aqueducs souterrains qui amènent l'eau à Feurs. J'en compte trois principaux : le premier verse ses eaux près des ateliers du chemin de fer ; il remonte ensuite perpendiculairement à la *Chapelle des Martyrs*, élevée en mémoire des victimes de 93, et va rejoindre la route de Lyon; très probablement cet aqueduc alimente la *font qui pleut*, et fournit les eaux à une conduite que les travaux du che-

(1) Livre VIII, ch. 7.

Digitized by Google

min de fer ont mise à découvert, et qui est formée de tuiles creuses recouvertes par de larges briques affrontées en triangle : cette conduite sort de terre entre la rivière de Loise et la chaussée du chemin de fer, dans la direction d'un four à briques gallo-romain que je n'ai pas eu le temps d'explorer. Le second aqueduc m'a paru passer sous les cloaques du forum : il traverse un des clos de l'hôpital, et débouche dans le réservoir d'un jardin appartenant à M. Merle : il a 50 cent. de large sur une hauteur que l'ensablement a réduit à 60 cent. J'ai supposé qu'il alimentait les bains publics. Le troisième aqueduc passe dans un jardin situé à l'ouest de la ville, traverse la route de Bordeaux, et se rend sur un petit versant nommé le Montal ; tous ces ouvrages souterrains sont à une profondeur de deux à trois mètres. On m'en avait encore signalé quelques autres, mais d'une manière si vague que je me crois obligé de les passer sous silence. Duplessis parle d'un aqueduc qu'on voyait à Randans, et dont on pouvait suivre le trajet au midi pendant une demi-lieue ; je n'ai pu le retrouver. Je ne réfuterai pas le conte absurde du même auteur (1), qui prétend que les eaux de la Loire étaient conduites à Lyon ; la position respective des bassins du Rhône et de la Loire détruit suffisamment cette erreur.

Les divers cours d'eau que je viens d'énumérer n'étaient distribués que dans les habitations qui s'échelonnaient sur les pentes des deux rivières ; l'abaissement de leur niveau au dessous du sol, s'opposait à ce qu'ils le fussent dans l'intérieur de la ville où ils alimentaient

(1) *Essai statistique*, 192.

Digitized by Google

sans doute des réservoirs publics auxquels on venait puiser.

RUES ET MAISONS PARTICULIERES.

J'ai dit plus haut que toutes les rues antiques dont j'ai pu découvrir quelques traces, se coupaient à angle droit : la carte topographique de Feurs en donne une idée suffisante. Ces rues ont, en général, de 2 mètres à 2, 50 de largeur : plusieurs sont pavées, d'autres sont couvertes d'un gravier fortement battu, et que le pic n'entame qu'avec effort. On a découvert, l'année dernière, en creusant les caves d'une maison sise sur la route de Bordeaux allant à la Loire, une rue, en dos d'âne, pavée et munie, sur les bords, de blocs de granit parfaitement assemblés et creusés en forme de canal pour l'écoulement des eaux ; on trouva sur son aire une médaille à l'effigie de Vespasien.

Je serais très-embarrassé s'il me fallait donner un spécimen des habitations particulières du Forum ségusiave ; tout au plus pourrai-je en signaler un débris que le temps, plus encore que les hommes, a respecté ; on y avait établi, pendant plusieurs années, une fonderie. Ces restes, que je puis appeler vénérables, sont sur le chemin du Palais, tout au bord d'un bief qui fait tourner le moulin du Montal. La maçonnerie est composée de petits cubes de granit et de cordons de grosses briques ; les murs, qui ont bien un mètre d'épaisseur, conservent encore des traces considérables du ciment qui les recouvrait ; cette particularité indiquerait une salle de bains. Il ne faudrait pas croire que toutes les habi-

Digitized by Google

tations du vieux Forum fussent bâties avec cette solidité, il y avait beaucoup de misérables cabanes ; elles étaient comme chez nous les plus nombreuses. On ne retrouve les beaux quartiers de l'ancien Feurs qu'aux alentours de la basilique, maintenant l'église, du côté de la *Fon-qui-pleut* et des ateliers du chemin de fer, et près des habitations de M. d'Assier et de M. de Boubée ; c'est là, en effet, qu'on a trouvé le plus grand nombre, pour ne pas dire toutes les poteries fines, les débris de marbre, etc.... Ce fut aussi près de l'église qu'on déterra, il y a plus de trente ans, une mosaïque carrée, ornée d'arabesques et de rosaces, et couvertes de charbon, de tuiles et d'ossements humains ; il ne s'est trouvé personne à Feurs pour la conserver, on a préféré la voir partir pour Montbrison, où elle orne un pavillon du jardin de M. d'Allard.

J'imagine que les maisons de Feurs ressemblaient un peu à celles de Rome, lesquelles du temps de Cicéron n'avaient qu'un étage, et dont la toiture était en chaume et en lames de bois (1). Les murs n'avaient que 444 millimètres d'épaisseur, base insuffisante à supporter le poids de plusieurs étages. Les murs qu'on retrouve à Feurs ont la même épaisseur ; beaucoup sont faits avec des cailloux roulés. Les salles du rez-de-chaussée ont leur aire formée par des cailloux assemblés et recouverts de 8 à 10 centimètres de ciment rouge. Le ciment se change, pour les maisons plus élégantes, en mosaïque grossière de cailloutage noir, qui, à son tour, devient de la mosaïque de verre et de marbre dans les habitations

(1) Pline, XVI, 15, 1.

Digitized by Google

splendides. Les cloisons de distribution sont très-minces; l'ornementation intérieure consiste en un enduit peint à la cire, dont les couleurs dominantes sont le rouge, le jaune et le vert; on rencontre quelquefois des ornements en stuc figurant des oves, des feuilles de laurier ou de simples baguettes. On retrouve souvent en place des pierres carrés sur lesquelles pivotaient les portes du vestibule. Quant aux tuiles plates à rebords que les Romains combinaient, dans leurs toitures, avec nos tuiles creuses, les débris en sont considérables.

Je signalerai encore un fait que je livre à l'appréciation de ceux qui font construire dans les lieux humides, et qui devrait servir d'enseignement pour les pays bas et fiévreux, c'est que les anciens habitants de Feurs faisaient circuler, sous les murs de leurs habitations, des conduits ou égoûts qui les débarrassaient du suintement des eaux, on en a trouvé un exemple remarquable dans la construction figurée sur le plan, entre le chemin de fer et la route de Lyon.

Je ne terminerai pas ces notes sur les habitations sans dire un mot des sépultures. L'usage de brûler les corps devint presque universel sous les empereurs (1). Après avoir brûlé le cadavre, on en renfermait les cendres dans une urne dont la matière, plus ou moins précieuse, indiquait le rang du défunt; puis cette urne était déposée dans le lieu de la sépulture qui était privé ou public. Les lieux de sépulture, soit privés soit publics, étaient dans des champs ou dans des jardins situés près des grandes routes. A Rome, on inhumait les pauvres en

(1) Tacite, *ann.* XVI, 9.

Digitized by Google

dehors de la porte Esquiline, d'où le terrain, consacré à cette cérémonie, prit le nom de *Campus Esquilinus*.

Hoc miseræ plebi stabat commune sepulcrum.
HORACE. *Sat.* I, 8, 8.

Feurs eut aussi son *Campus Esquilinus* : ce sont les jardins situés à gauche de la route qui mène de la Boaterie au chemin de fer. On y a trouvé un grand nombre d'urnes cinéraires de la dernière simplicité, recouvertes tantôt avec des couvercles grossiers, tantôt avec des fragments de tuile ou de brique ; elles renfermaient toujours la pièce de monnaie qui devait payer le passage. Les médailles qu'on en a retirés sont presque toutes d'Auguste et de Trajan. Un jardinier m'apporta un jour une urne de grande dimension remplie de terre avec le squelette d'un petit enfant. On l'avait placé debout, sans jouet (1) et sans obole.

Pline nous explique la présence de ce corps non brûlé, au milieu d'urnes ne renfermant que des cendres : c'est qu'on ne mettait pas sur le bûcher les corps des enfants qui n'avaient pas encore leurs dents (2).

Je ferai une autre observation qui a bien sa valeur ; il y a, dans ce même terrain, des amas considérables d'ossements appartenant à la race bovine ; ce fait s'explique tout naturellement par la proximité du *Forum boarium*. La position de ce cimetière limite l'ancien Feurs de ce côté, car, d'après la loi des Douze-Tables, il était défendu d'enterrer ou de brûler dans les villes (3).

(1) On enterrait avec les enfants les jouets qui leur avaient appartenu.
(2) Plin. VII, 15, 16.
(3) *Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito.*

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

CONSIDERATIONS SUR QUELQUES POINTS DE LA VIE PRIVEE ET DU CULTE RELIGIEUX DES SEGUSIAVES.

Il serait, pour nous, bien intéressant de surprendre, dans les détails de leur vie intime, les peuples qui furent nos ancêtres; malheureusement nous n'avons là dessus que des données fort incomplètes, à cause du petit nombre de monuments qui nous sont parvenus.

Je crois qu'il ne faut pas enlever au *Forum des Ségusiaves* le caractère, que lui assigne son nom de siége de justice, et surtout de place de trafic et d'échange. Les Romains avaient coutume de solder leurs paiements par l'entremise des banquiers (1). Ceux-ci devaient être par conséquent fort nombreux à Feurs; ils étaient établis, ainsi que nous l'avons dit, sous les portiques de la place publique. La vente des grains et des bêtes à cornes était aussi l'objet d'un commerce spécial dans une contrée renommée pour sa fertilité. Mais une branche d'industrie qui a laissé des traces plus profondes, est celle de la poterie que les anciens employaient à de nombreux usages; car ils y conservaient leurs grains, ils y versaient les liquides, ils en faisaient leurs coupes et leurs flacons. On a trouvé, en creusant les fondations d'une maison de la rue Duffier, un amas d'amphores tellement considérable, que les ouvriers l'atta-

(1) Cicéron, *Cæcin* 6.

Digitized by Google

quaient comme ils eussent fait d'un rocher : il y avait là peut-être un magasin, car tous ces vases paraissaient sortir de la main du potier. A l'autre extrémité de la ville, sur la route de Roanne, on fit aussi la découverte d'un nombre prodigieux de petites lampes qui furent brisées ou dispersées. Je puis dire que je n'ai vu, nulle part qu'à Feurs, une si grande quantité de poteries fines, et avec des formes si variées. Ce sont des vases sigillés, bosselés, striés, guillochés, unis. On en trouve de noirs, de rouges, de bronzés, ou qui ont la teinte grise et luisante de la plombagine. Il en est qui sont revêtus de zônes alternativement blanches et noires ; d'autres qui ont reçu d'une terre micacée l'apparence de la dorure ; et, bien qu'on en ait recueilli fort peu d'entiers, les fragments nombreux qu'on possède forment une collection pleine d'intérêt au point de vue de l'art céramique. J'ai relevé de ces fragments dix-huit noms de potiers, dont quelques-uns, écrits en lettres cursives ou incomplètes, sont difficiles à déchiffrer : voici les plus lisibles.

BASSI	MARI
BANV	MANDO
CASVRIVS	MAVERIS F
CINTVS. MIM.	SECV...
OF IABIO	SILVINI
IARVS. FE.	VARVS
MOMI	VOLTVRIVS

De tous ces noms, *Bassus* et *Momi* sont les seuls qu'on retrouve sur les poteries du Musée de Lyon. Je ne pense pas qu'il y ait eu à Feurs des fabriques de ces sortes de vases. On n'y faisait que des poteries communes par la terre et par la forme. On a découvert une de ces fa-

Digitized by Google

briques lorsqu'on a fait le tracé du chemin de fer de la Loire. Le four était intact et plein de vases de toute espèce qui ont disparu par l'incurie et l'insouciance des ouvriers. Dans une exploration que j'y fis quelques années après, je recueillis encore quelques petits vases et de fragments de flacons en terre, semblables à nos cruches à bière, ayant deux anses et le col plus allongé. Il est à présumer que Feurs tirait ses poteries fines de Lezoux, gros bourg situé près de Clermont, et où on a découvert, il y a quelques années, des fours antiques avec tous les ustensiles de potiers, et des vases de la plus belle conservation. Je ne laisserai pas échapper l'occasion de présenter au lecteur quelques fragments de lampes et les fac-simile des vases celtiques dont je l'ai entretenu dans le IVe chapitre. Des deux lampes gravées (planches XIV et XV), l'une représente Jupiter tenant d'une main la foudre, et de l'autre s'appuyant sur la haste; l'aigle est à ses pieds. Cette petite figurine est d'un très-bon style, et remonte certainement aux meilleurs temps de l'empire. La seconde offre la petite scène d'un cheval qui se dresse contre un esclave. Les quatre numéros suivants reproduisent les vases celtiques, sorte de poterie assez grossière fabriquée avec une terre noire dont la cassure est feuilletée comme un schiste. Les deux premiers ont été trouvés au fond d'un puits. Le troisième, en creusant les fondations d'une chapelle de l'église.

Je ne terminerai pas ces brièves indications sans ajouter quelques mots sur le culte religieux.

Les divinités de Rome et de la Gaule s'étaient donné la main, et vivaient en bonne intelligence; en sorte

Digitized by Google

qu'on peut dire que la religion des Ségusiaves fut celle de leurs vainqueurs, sauf les modifications inhérentes au caractère et aux vieilles traditions de ce peuple. Nous avons vu, par l'inscription de Sylvain, que ce dieu était honoré à Feurs. La statue d'Hercule, trouvée au palais, nous est encore le témoin d'un autre culte. Un troisième monument nous initie à la connaissance d'une troisième divinité, divinité topique et faite exclusivement pour une nation : je veux parler de la déesse *Ségusia* ou *Segesta* ou *Segetia*. Le nom de *Segetia* nous est connu par quelques monuments; on le lit sur les médailles de Salonine, époux de Gallien, qui éleva un temple à cette divinité. Le monument trouvé à Feurs est un poids en bronze de dix livres romaines, dont l'inscription, incrustée en lettres d'argent, est ainsi rapportée par de La Mure (1).

DEAE. SEG. F.
P. X.

Spon la donne avec cette variante (2) :

DEAE
SEG
F
PONDO
X

(1) *Hist. du pays de Forez*, 85. Ce poids a fait partie de la collection de l'abbé de Tersan. Après la mort de cet archéologue, on vendit à l'enchère sa collection dont le catalogue fut dressé par M. Grivaud de la Vincelle : la vente eut lieu en novembre 1819.

J'avoue que je ne m'en rapporte guère à l'exactitude de de La Mure, depuis qu'il a si mal lu les inscriptions des colonnes milliaires de Feurs.

(2) *Miscellanées*. 109, sec III.

Digitized by Google

Enfin le Catalogue de l'abbé de Tersan retranche l'F (1)

DEAE. SEG.
P. X.

Quant à l'interprétation des sigles, de La Mure les restitue ainsi : *Deæ Segusiavorum fori pondo decem*. D'après la leçon du Catalogue, on est obligé de lire *Deæ Segetiæ*, ou *Segusiæ pondo decem*, et c'est la leçon que je proposerais même en admettant l'F ; je dirais alors *Deæ Segetiæ fide pondo decem*, sous la foi de la déesse Ségetia, poids de dix livres. Le poids dont il s'agit devait être un poids publiquement reconnu, puisqu'il est sauvegardé par une divinité. Cette divinité devait être reconnue et admise sans conteste par tous ceux qui venaient trafiquer au *Forum*. Ce serait donc borner son influence à la ville de *Forum* que de dire *à la déesse du Forum des Ségusiaves*, et la désignation me parait trop vague. On appelait ordinairement par leur nom les divinités topiques : d'ailleurs, les monuments nous autorisent à lire *Segetiæ*.

Qu'était-ce que cette déesse *Segetia* ou *Segusia*, dont le nom se rapproche si fort de *Segusiavi*. Il est certain qu'il existe entre eux une grande affinité, et on ne peut méconnaître leur filiation. Pline parle de deux divinités qui se partagent la garde des fruits de la terre : l'une, *Seia*, préside aux semailles ; l'autre, *Segesta*, préside aux moissons. *Seiam à Serendo, Segestam à Segetibus appellabant* (2). Saint Augustin est encore plus explicite. « Pendant tout le temps que les froments sont en terre,

(1) Page 26, n° 200.
(2) *Hist.* XVIII, 2.

Digitized by Google

la déesse *Seia* veille sur eux, mais dès qu'ils offrent l'apparence d'une riche moisson, c'est la déesse *Segetia* qui est préposée à leur garde. *Sata frumenta quandiu sub terra essent præpositam voluerunt deam Seiam, cum vero jam essent super terram, et segetem facerent, deam Segetiam* (1). » Pline et saint Augustin nous présentent les variantes *Segetia* et *Segesta*. Enfin Polybe, racontant le passage du Rhône par Annibal, dit que ce général s'avança vers une région qui a pris son nom du grand nombre de ses cultivateurs et de l'abondance du froment qu'elle produit, c'est là que se joignent le Rhône et la Saône (2).

Seia et *Segetia* étaient donc deux divinités spécialement préposées aux travaux des champs : elles représentaient, pour ainsi dire, la déesse de la terre, envisagée sous deux rapports. Selon moi, *Seia, Segusia, Segesta, Segetia* sont le même type avec des attributions diverses, et, en effet, Cérès est fille de la terre. Eh bien! ne trouverait-on pas, sous ces voiles, le culte de Cybèle, de cette mère, *summa parens*, des dieux et des hommes, particulièrement honorée par nos ancêtres? Je possède un petit monument fort intéressant à ce point de vue, et qui vient de Feurs. C'est un vase de terre en forme d'aiguière, haut de 30 cent., d'une teinte légèrement rouge et couvert de paillettes de mica; autour du col sont gravées à la pointe ces six lettres M A T R I D (3) *matri deum*, à la mère des dieux. Comme il était d'usage dans

(1) *De civ. Dei*, IV, 8.

(2) *Polyb.* III, 281. Ed. Casaub. Quelques commentateurs lisent *Isara* au lieu d'*Arar*.

(3) Planche.

Digitized by Google

les familles de posséder une patère et des vases pour les sacrifices (1), je regarde celui-ci comme un *præfericulum* ayant appartenu à des gens pauvres, qui n'avaient pas les moyens pour en acheter un de bronze. M. Delandine dit quelque part, dans ses *Mélanges littéraires et bibliographiques*, que les Ségusiaves appelaient Cybèle *Segusia*, Cérès *Segetia* et Mars *Segomon*; cette qualification de Mars se lit, en effet, dans quelques inscriptions du pays des *Sequani* (2). Un auteur a écrit que le nom des *Sequani* avait un synonime, *Segones*, dans lequel nous retrouvons encore notre radical *seg*. Je ne rapporte cette opinion de M. Delandine que pour mémoire, car cet auteur n'indique pas les sources où il l'a prise.

Il est un autre monument que je ne peux passer sous silence; c'est la médaille gauloise au type d'ARVS que M. Bernard pense avoir été frappée à Feurs. Il est fâcheux qu'on ne puisse s'éclairer sur les monuments eux-mêmes; car si je m'en rapporte à l'exactitude de divers auteurs qui en ont parlé, il y aurait plusieurs médailles du même type, avec des légendes différentes. M. de Voucoux (3) donne ces deux légendes ARVS SEGVSIVS, ARVS SEGVSIANVS, et il reconnaît dans *Arus* le dieu topique de l'Arroux et du territoire qui dépendait plus immédiatement d'Autun, c'est-à-dire le territoire ségusiave indiqué par le mot *segusius*. M. Walcknaër donne aussi deux légendes, l'une SEGVSIANVS, l'autre SEGVSIA, et il rapporte ce type à une ville nommée *Segusia* qui serait Feurs. Enfin, M. Bernard donne en *fac-*

(1) Cicero *in Verrem*, IV, 2.

(2) De Boissieu. *Insc. ant.*

(3) *Hist. de la cité d'Autun*, p. 140, 204.

Digitized by Google

simile (1) une médaille avec cette légende SEGVSIA V S qu'il interprète par *Segusiava salutaris*. Je n'ose me prononcer, n'ayant pas vu ces monnaies; mais, à coup sûr, elles n'ont pas été frappées à Feurs, et je ne sache pas qu'on en ait trouvé une seule dans le Forez.

L'abbé J. Roux.

(1) *Origines du Lyonnais.*

(*La fin au prochain numéro*).

Digitized by Google

Appréciations littéraires.

BÉRANGER ET PIERRE DUPONT.

Les chansons de M. Pierre Dupont ont remis en circulation le mot de poésie populaire, sur le sens duquel tout le monde n'est pas d'accord. D'abord, y a-t-il une poésie populaire en France? je n'hésite pas à répondre non, car je ne puis me décider à prendre pour telle les quelques rapsodies du vieux temps, qui surnagent encore dans la mémoire de nos paysans, non que je fasse fi de ces légendes, rapsodies, ballades ou complaintes; mais elles disparaissent chaque jour. Le peuple, loin de les rechercher, les oublie; il court après un autre idéal; et cette poésie, prétendue populaire, existe si peu, que ceux qui affirment l'avoir entrevue, nous citent toujours des légendes anglaises ou allemandes, les noms de Burns ou de Burger.

On se souvient que les dernières années de la monarchie de Juillet furent signalées par l'apparition d'un certain nombre de volumes de vers, publiés par des ouvriers; c'était là un de ces symptômes, dont tout bon gouvernement doit tenir compte, s'il ne veut pas, un jour ou l'autre, être pris au dépourvu. Ce demi réveil poétique témoignait du degré de culture où était arrivé le

Digitized by Google

prolétariat, de ses efforts à monter plus haut, de son aptitude à entrer dans la vie politique; mais, pour y découvrir, comme le firent alors certains journaux, une nouvelle veine littéraire, et prophétiser l'avènement d'une poésie purement populaire, destinée à remplacer l'ancienne, il fallait plus que de la bonne volonté, il fallait beaucoup d'illusions et beaucoup de préjugés.

C'est que, en vérité, plus on y réfléchit, plus on se convainct qu'une telle littérature est, dans l'état actuel de nos mœurs, absolument impossible. Lorsque les classes sociales sont nettement séparées, lorsqu'elles ne communiquent par aucun point, on comprend une poésie distincte pour chaque classe; mais aujourd'hui que tous les rangs hiérarchiques sont rompus, aujourd'hui que tous les esprits se précipitent vers l'unité, rêver deux littératures, l'une bourgeoise et l'autre populaire, c'est à n'y pas croire.

Un fait aurait dû, d'ailleurs, éclairer ceux qui s'engouaient ainsi sans raison de poésies dites populaires, c'est que toutes ces poésies étaient marquées au sceau de l'imitation. Rien de neuf, rien d'original; tel procédait de Lamartine, tel autre procédait d'Hugo ou de Béranger; mais tous imitaient, tous se passaient, sans façon et largement, ce luxe des esprits oisifs, la rêverie; et pouvait-il en être autrement? est-ce que la classe qui monte n'est pas forcément condamnée à imiter la classe dans laquelle elle veut entrer ou qu'elle essaie de supplanter? c'est là une loi historique contre laquelle il est impossible de se débattre. Supposez qu'un Orphée prolétaire naisse, à cette heure, suscité pour chanter les travaux du peuple, ses misères, ses souffrances, exciter son orgueil et son courage, enflammer ses espérances, est-ce que cet Orphée ne serait pas populaire dans les salons, avant de l'être dans les guinguettes et les ateliers? est-ce que les chansons de Béranger ou de Pierre Dupont sont montées de la rue au premier étage? c'est le contraire qui est vrai. Tous les livres, bons ou mauvais, romans, philosophie, poésie, opèrent par infiltration; le branle vient d'en haut; et cela, par parenthèse, devrait donner à réfléchir aux classes ouvrières qui, parfois, sont prêtes à signifier très cavalièrement à la bour-

Digitized by Google

geoisie qu'elles entendent marcher seules et se passer désormais de son concours.

Un critique, peu sympathique cependant aux idées radicales, se posait dernièrement cette question : pourquoi les Etats-Unis n'ont-ils point de littérature ? et loin de se laisser aller aux déclamations ordinaires, et à vitupérer, du haut de son feuilleton, l'industrialisme du nouveau monde, il s'en félicitait pour ces peuples; il voyait, dans cette absence de littérature, la preuve de leur jeunesse, et il avait raison. Les âges littéraires sont le couronnement, l'apothéose finale qui n'arrive jamais qu'au 5e acte de la vie des nations. A ce laurier, rameau tardif et sacré qui défend les peuples devant l'histoire, il faut une sève épurée, et, pour le produire, on dirait que les nations ont besoin de rassembler, dans un suprême effort, toute la puissance des âges révolus.

Certes, ce ne sont pas les éléments poétiques qui manquent aux défricheurs du nouveau monde. Des fleuves vastes comme des mers, des forêts inviolées, des cataractes bondissantes, près desquelles nos plus grands torrents roucoulent comme de chétives rigoles, une Flore étrange et colossale, voilà pour la mise en scène. Et la partie morale n'est pas moins neuve : des mœurs bien tranchées, le respect et l'amour du foyer, combinés avec des habitudes nomades, le goût des aventures, la soif du danger, un orgueil national intraitable. Comment, avec de telles richesses, le génie poétique fait-il défaut ? c'est que ce peuple est jeune, encore une fois ; il n'a pas le temps de réfléchir longuement sur la poésie qui l'environne ; ce n'est que plus tard qu'il en comprendra la grandeur et la grâce. En attendant, il travaille, il agit. Plus tard, et trop tôt encore, il cueillera, lui aussi, ces fleurs enviées, qui ne croissent qu'au sommet des civilisations.

Les classes populaires sont dans une situation analogue ; elles sont jeunes ; ce n'est que d'hier qu'elles s'éveillent à la vie politique. Sur elles, pèse le plus grand poids du travail social. La poésie, qui vit plus de souvenirs que de passions, leur est encore interdite ; elles imitent, parce que, dans le mouvement d'émancipation qui les emporte, elles regardent en

Digitized by Google

haut; elles imitent, car elles ne sont pas encore en pleine possession de leur destinée. Pourtant, elles offrent aux vrais artistes plus de prise et de ressources que les classes supérieures. Jusqu'à preuve contraire, le travail me semble une source poétique préférable à l'oisiveté. Entre un jeune *beau* — un de ceux que Martial appelle *bellus homo*, qui promène, ganté de frais, sa précieuse élégance sur le bitume des trottoirs, et un ouvrier battant le fer sur l'enclume, au milieu des étincelles, le visage noirci et empourpré des lueurs de la forge, un peintre aura bientôt fait son choix. Il sait où est la poésie, le relief, l'accent, la couleur, la ligne hardie, le contraste, la passion, l'énergie des sentiments. Ce n'est pas au premier qu'il s'adresse, mais au second. Toutefois, le forgeron ne sent pas la poésie, dont le peintre s'emparera; il ne la sent pas plus que tous les moissonneurs, laboureurs, héros d'idylles et d'églogues ne se sont doutés des admirations qu'ils excitaient, et des débordements de rimes pastorales qu'ils nous ont valu.

Il semble que jusqu'à présent la poésie, ce quelque chose de caché qui est partout, a été perçu comme à distance et par ceux-là seulement qui avaient le temps de l'étudier et de s'en inspirer. On en a conclu que, sans loisir, sans oisiveté, il n'y avait ni style, ni art, ni élégance, ni pensée, ni méditation possibles. On a cité l'antiquité, où les travaux matériels étaient abandonnés aux esclaves, tandis que les maîtres se chargeaient d'être de grands artistes. Il y a certainement du vrai dans ces observations, bien qu'elles s'appliquent surtout aux génies du second ordre; mais, dans tous les cas, il est certain que cette séparation entre le travail et la poésie sera de jour en jour comblée. Il est résulté, de ce divorce, tantôt une poésie abstraite, dédaigneuse des réalités, tantôt une poésie privilégiée, aristocratique, faite pour quelques-uns. Les artistes, reproduisant un monde dans lequel ils ne vivaient pas, sont vite arrivés au conventionnel, ou bien, exagérant l'intensité de leurs sensations, afin de se grandir et de se distinguer de la foule, ils sont tombés dans le faux. Expression d'une sociabilité nouvelle, la poésie de l'avenir aura ce triple caractère de refléter la vie

Digitized by Google

commune, de s'appuyer sur la science, et non plus sur les prestigieuses apparences d'où sont nées toutes les mythologies, et enfin de s'adresser à tous. Cette poésie sera appelée à bon droit populaire; mais, à côté d'elle, il n'y en aura point d'autre. Les catégories littéraires doivent disparaître en même temps que les catégories politiques.

Notre siècle présente deux mouvements contraires: un mouvement de renaissance et un mouvement de décadence; et c'est faute de les distinguer tous les deux et d'en tenir compte, que la critique est si souvent dans l'embarras. Comment les jugements les plus contradictoires ne tomberaient-ils pas des mêmes plumes, lorsque les points de vue où se place celui qui écrit, varient à chaque instant? Il n'y a rien dans notre siècle, en philosophie comme en poésie, en poésie comme en politique, qui ne porte cette double empreinte. Au milieu des ombres qui se meuvent autour de lui, le philosophe halluciné se frotte les yeux, et, tandis que les ténèbres, d'heure en heure plus épaisses, lui disent: c'est la nuit, la voix du muezzin salue, du haut de la mosquée voisine, le retour de la lumière, en criant: voici le jour. Pour ne pas sortir de l'ordre littéraire, comment se fait-il, par exemple, que le drame, ce lot poétique des civilisations avancées, n'ait pas fleuri de notre temps? Les Corneille, les Sakespeare nous ont manqué, de l'aveu de tous. En revanche, la poésie lyrique, qui est le partage des peuples jeunes, a poussé, au XIXe siècle, de brillantes gerbes; à côté d'elles, autre témoignage de jeunesse, nous rencontrons, sous la forme de chansons, la poésie des trouvères, telle que notre âge la comporte, la poésie primitive, celle qui se chante, celle qui pourrait se passer, à la rigueur, de l'imprimerie; et remarquez, de plus, que cette poésie, dont toutes les couches sociales ont été si profondément imprégnées est de beaucoup la plus parfaite, la plus pure, la plus classique, entre toutes les poésies de notre âge. Tout cela est-il sans signification? tout cela ne présage-t-il que la décadence? S'il vous est arrivé quelquefois, par une de ces propensions naturelles à l'esprit, de vous transporter, dans l'avenir, au sein d'une société nouvelle, alors

Digitized by Google

contemplant de loin nos temps actuels, devenus de l'histoire, ne vous êtes-vous pas représenté nos grandes guerres de la République et de l'Empire comme l'âge héroïque de cette civilisation, et Béranger, comme son premier trouvère? Béranger n'est, en effet, que cela; essayons donc de l'apprécier en toute liberté d'esprit, il nous sera ensuite plus facile d'étudier M. Dupont.

Les premières chansons de Béranger portent la date de 1813; il a vu les merveilles guerrières de l'époque impériale, il en a été frappé; cependant ses premières chansons n'en gardent aucun reflet; il semble, jusqu'à la fin de 1815, être sous l'empire exclusif du *Caveau*; même en 1814, au moment où nos frontières sont forcées, à cette heure lamentable où nous recevons ce suprême affront dont nous ne nous sommes pas encore relevés, Béranger en est encore à invoquer Bacchus et Comus. Napoléon se débat, comme un lion, dans les plaines de la Champagne, Béranger fredonne la philosophie de Roger Bontemps :

Posséder dans sa hutte
Une table, un vieux lit,
Des cartes, une flûte,
Un broc que Dieu remplit,
Un portrait de maîtresse,
Un coffre, et rien dedans.
Eh! gai! c'est la richesse
Du gros Roger Bontemps.

On souhaiterait entendre un chant de l'épée, une imprécation foudroyante, un appel aux armes, comme Théodore Werner en sut trouver pour l'Allemagne de 1813. Au lieu de cela, ce ne sont que refrains bachiques, invitations à trinquer et à aimer. O Roger Bontemps! que vous nous plairiez mieux si, le sac au dos, la giberne aux reins, vous faisiez de la poésie, comme il faut en faire, en face de l'étranger, un fusil à la main. Si plaisantes qu'elles soient, d'innocentes épigrammes sont insuffisantes à venger la honte d'un grand peuple. Au convoi de la France, il fallait d'autres couplets que celui-ci (fin janvier 1814) :

Quand plus d'un brave aujourd'hui tremble,
Moi, poltron, je ne tremble pas.

Digitized by Google

Heureux que Bacchus nous rassemble,
Pour trinquer à ce gai repas!
Amis! c'est le Dieu que j'implore;
Par lui, mon cœur est affermi.
Buvons gaiment, buvons encore:
Autant de pris sur l'ennemi.

Les Cent-Jours arrivent. Il est évident qu'à cette époque, Béranger n'a point encore définitivement pris son parti. La première restauration ne lui a point tout à fait désillé les yeux; lui, qui sera le véritable Homère de l'Empereur, écrit le *Nouveau Diogène* (Cent-Jours):

Où je suis bien, aisément je séjourne;
Mais, comme nous, les Dieux sont inconstants.
Dans mon tonneau, sur ce globe qui tourne,
Je tourne avec la fortune et le temps.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris, et, bois sans gêne,
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau,

Pour les partis, dont cent fois j'osais rire,
Ne pouvant être un utile soutien,
Devant ma tonne, on ne viendra pas dire:
Pour qui tiens-tu, toi qui ne tiens à rien?
Diogène,
Sous ton manteau, etc.

Exempt d'impôts, déserteur de phalange,
Je suis pourtant assez bon citoyen:
Si les tonneaux manqnent pour la vendange,
Sans murmurer, je prêterai le mien.
Diogène,
Sous ton manteau, etc.

Béranger paraît avoir senti et regretté ce contraste entre sa tiédeur politique de 1815 et ses passions de 1819. Aussi, dans la Préface de ses dernières chansons, a-t-il cherché à se justifier.

Digitized by Google

« Après le dénouement fatal de si longues guerres, dit-il, l'opinion du peuple ne m'a pas paru décidément contraire aux nouveaux maîtres qu'on venait d'exhumer pour lui. » Ceci est vrai de la société officielle d'alors. Gorgée d'or et d'honneurs par l'Empereur, elle s'empressa de l'abandonner, de le livrer, pour ainsi dire, en ôtage aux Bourbons, espérant que sa trahison lui vaudrait un pardon ; mais en fut-il ainsi du peuple des villes et des campagnes ? je ne le crois pas ; le peuple comprit de suite que la fortune de la révolution était, en ce moment, liée à celle de l'empereur, et l'avenir se chargea de prouver qu'il était, en cela, plus clairvoyant que Lafayette et autres doctrinaires de 89, rêvant niaisement, sous le canon de Blücher, des alliances ou des solutions impossibles.

Toutefois, le dernier coup de canon n'a pas été tiré à Waterloo, que Béranger sait à quoi s'en tenir sur la nouvelle situation qui est faite à la France. Plus d'hésitation ; le géant abattu, il en mesure toute la grandeur : comme si c'était une loi inévitable, ainsi que nous le disions plus haut, que la poésie ne fût comprise qu'à distance, et à travers la magie du souvenir. Le chansonnier appartient désormais au héros tombé, à la révolution, au peuple ; il les confondra tous trois dans ses chants, dans son dévouement de toutes les heures. Ses convictions, pour avoir été plus lentes à se former, n'en seront que plus fortes. C'est une remarque à faire, que les opinions extrêmes, nées sous le coup de fouet des événements, sont promptes à dévoyer, faciles aux revirements. Celles-là résistent et marchent droit devant elles, en dépit des obstacles, qui, modérées à leur début, conformes, d'ailleurs, à notre humeur naturelle, à notre tempérament, s'enracinent avec le temps, se développent longuement, et, nourries de la substance même de notre être, finissent comme par en faire partie.

En même temps que la vocation politique de Béranger se dessine, son style s'affermit, sa manière devient plus précise; il abandonne ce culte de la gaudriole qui eut sa première ferveur. Il ne faut pas s'imaginer que la joyeuse Minerve de Béranger soit sortie, un beau jour, toute parfaite de son cerveau,

Digitized by Google

Béranger a tâtonné longtemps; il l'avoue lui-même. Un œil exercé découvre aisément, dans ses premières chansons, les réminiscences de Parny, par exemple, dans la *Bacchante*, pièce trop vantée, plus lascive, plus libertine que passionnée; l'influence de la tradition chantante du dernier siècle se retrouve dans le *Petit homme gris*, le *Voyage au pays de Cocagne*, etc. etc. Béranger ne s'est pas non plus entièrement dérobé à l'action de la littérature impériale ; lui aussi, a toujours eu un peu l'horreur du mot propre et l'amour du langage noble. Le cheval est toujours pour lui un coursier, et, dans la chanson, *Mon habit*, admirable d'ailleurs, il dira avec une périphrase :

Quand le sort à ta mince étoffe
Livrerait de nouveaux combats,
Imite-moi, résiste en philosophe ;
Mon vieil ami, ne nous séparons pas.

J'imagine que, sous la Restauration, bon nombre de critiques durent donner à Béranger le conseil de se retirer de la politique. On lui criait sans doute, comme aujourd'hui à M. Dupont : Faites encore de ces chansons que vous faites si bien, des chansons de table : c'est là où vous réussissez le mieux. Ces conseils, bons parfois, ont toujours un tort, c'est d'être intéressés. Les donnerait-on, si l'auteur flattait notre parti, répondait à nos sentiments? cela n'est pas sûr. Le mieux est donc de laisser le poète agir à sa guise, de le juger sur ce qu'il fait, et non sur ce qu'il devrait faire. Tout poète a, d'ailleurs, comme Socrate, son démon familier, auquel il prête volontiers l'oreille, et, si quelqu'un, après 1830, fut venu dire à Béranger qu'il aurait plus sagement agi, en ne se mêlant pas à la politique, le chansonnier n'aurait-il pas pu, en présence d'une révolution accomplie, répondre, comme Jeanne-d'Arc à ses juges : les voix que j'entendais étaient de Dieu.

D'ailleurs, dans le seul intérêt de sa gloire, Béranger a bien fait de s'engager dans la politique; car il est hors de doute que son talent y a gagné du nerf, de la vigueur, de l'élévation. C'est par ce chemin qu'il a gravi les hauteurs lyriques, témoin ces deux immortelles chansons : *Le cinq mai* et la *Sainte alliance*

Digitized by Google

des peuples. Le souffle de la liberté, en traversant ses refrains, les a fait vibrer plus noblement ; sa muse, comme il dit quelque part, chante, assise entre deux soldats, sous les treilles des guinguettes; c'est le patriotisme qui est vraiment le sel qui purifie ce qu'il peut y avoir de répréhensible dans son œuvre, aux yeux sévères du moraliste.

Je me figure quelquefois l'effet que produiraient les chansons de Béranger, si elles étaient publiées aujourd'hui. Quel hourra d'invectives ne soulèveraient-elles pas? Je vois d'ici tous nos petits de Maistre, toute la couvée bâtarde et criarde du grand aigle, entrer en campagne. Comme on lui ferait vite son procès, au pauvre chansonnier ! comme on lui prouverait *ex cathedrâ* et en deux points, qu'il est corrupteur de la jeunesse, corrompu lui-même, et, par forme de conclusion, dépourvu de toute espèce de talent; on lui citerait un à un tous ces noms de pécheresses: Sophie, Rose, Adèle, Neris, sans compter Lisette sous le vocable desquels, il a fêté l'amour. Ou je me trompe fort, ou les journaux les plus dévoués à Béranger seraient, vu la pudeur des temps, fort mal à leur aise pour le défendre. Je me persuade même que, pour garder quelque chose de son œuvre, ils seraient forcés de faire, comme on dit, la part du feu. *Frétillon*, mal défendue, monterait sur le bûcher: tant il est vrai qu'il ne suffit pas d'avoir du talent, il faut encore venir en son temps, venir à propos. C'est là cette goutte de fortune dont parle Diogène et qui vaut mieux qu'un plein muid de sagesse. La bourgeoisie, dans les conjonctures présentes ne prendrait pas en main , comme par le passé, je le suppose du moins, la cause de l'auteur du *Dieu des bonnes gens*, elle ne chanterait plus ses grivoiseries les plus épicées, en narguant le clergé. M. Dupin lui-même accepterait-il la défense de Béranger devant une cour d'assises?

Je sais tout ce qu'on peut dire, en faveur de Béranger, pour excuser les écarts de sa muse. Depuis Jean de Meun, le continuateur du *Roman de la Rose*, qui écrivait en plein XIIIe siècle :

> Nature n'est pas si sotte
> Que de faire naître Marotte
> Tant seulement pour Robichon.....

Digitized by Google

la Vénus française ne s'est jamais piquée de beaucoup de sévérité ; elle a toujours été d'humeur gaillarde, et s'est volontiers coiffée du bonnet de la folie. Une marotte lui sied mieux que la harpe d'Elvire. Notre ancienne littérature eût peu goûté, sans doute, tout le mysticisme poétique de notre temps : mysticisme que je suis loin de blâmer, mais en regard duquel il est quelquefois bon de mettre cette pensée de feu Balzac : Dans l'amour le plus chaste, il y a toujours quelque chose qui ne l'est pas. Toutefois, j'estime que Béranger a trop pris à la lettre ces vers du poète latin : c'est une loi que les vers enjoués ne puissent plaire, s'ils ne sont un peu libertins.

Lex hæc carminibus data est jocosis.
Ne possent, nisi PRURIANT, *juvare.*

C'est ce *prurit* que je voudrais retrancher de quelques parties de l'œuvre de Béranger ; ce n'est pas que chez lui la gravelure ne soit souvent comme rachetée par la bonhomie gauloise, par l'arrière parfum du vieux temps qu'elle exhale ; elle est plutôt à la surface qu'au fond. Mais encore produit-elle sur l'esprit du lecteur qui la rencontre, l'effet de quelques feuilles d'orties, dans une touffe de fleurs. Que la délicatesse morale du vers n'est-elle toujours égale à sa délicatesse littéraire ! Le poète eût ainsi doublement honoré le peuple, son client et son maître.

Il est à croire, sous ce rapport, que Béranger eût singulièrement modifié ses chansons, s'il les avait écrites vingt ans plus tard. Son dernier recueil, si élevé d'inspirations, en fait foi ; Béranger, en effet, ne ressemble guère à ce philosophe de l'antiquité qui faisait consister la sagesse, à marcher contre le courant des opinions, et se montrait logique, au point de n'entrer au théâtre que lorsque la foule en sortait. Béranger, au contraire, a constamment suivi le mouvement. Esprit un peu lent, mais persévérant, doué de la faculté de concentration, patient et constamment progressif, il va de Collé et de Parny à Saint-Simon et Byron ; du *Roger Bontemps de* 1814 au *Vagabond* et aux *fous* qui datent de 1830. Quelle distance ! il n'est stationnaire, ni pour la forme, ni pour le fond des idées. N'allez pas croire au moins que, dans le trajet, son originalité s'altère.

Digitized by Google

Non, elle s'accroît, elle s'élève. En restant lui-même, le poète se place au niveau des plus grandes œuvres de la littérature moderne. Certes, cette littérature mérite bien des reproches, elle est souvent fausse, factice, artificielle, toute en dehors, peu conforme à l'esprit national, gonflée de vent, pleine de chimères; il n'en est pas moins vrai qu'elle a élevé l'idéal littéraire de la Francè, et retrempé la forme poétique. Lisez *Jeanne la rousse*, les *Contrebandiers*, *Jacques*, et dites si Béranger a dédaigné de la suivre et de lui emprunter ce qui en valait la peine, d'en prendre le ton général. On dirait que le *Vagabond*, une des plus belles chansons du poète, a été écrite après une lecture de Child-Harold. Les *feux follets* rappellent ces clairs de lune propres à certains paysages de Lamartine; il n'y a pas jusqu'à la manière des *Orientales*, qui ne se trahisse dans ce couplet découpé et coloré, comme une strophe de *Sarah la baigneuse :*

S'éveillant,
Babillant
Au jour qui naît et brille,
Son petit corps scintille,
D'émeraude et d'azur,
Et d'or pur.
Fleur qui cherche sa tige :
La voilà qui voltige.
L'aurore en a souri.
Baisez-moi, Colibri,
Colibri !

Lorsqu'on lit Béranger, on reste confondu de la prodigieuse variété de son œuvre; il a cette abondance qui est le signe des forts et chez lui, chose rare, cette abondance n'exclut pas la patience et l'amour du fini. La chanson, entre ses mains, comme la fable entre celles de Lafontaine, se transforme et se prête à toutes les fantaisies du poète. Le monde entier tient dans un petit cadre. Ici de fines satyres, comme : *Paillasse*, *Vieux habits ! vieux galons !* l'*Habit de cour !* les *Marionnettes;* là, l'hyperbole de Juvénal, comme dans : *Nabuchodonosor*, tantôt des poèmes touchants ou comiques, comme dans : *Les deux sœurs de charité*, *La mère aveugle*, *Les clefs du Paradis*,

Digitized by Google

la Messe du Saint-Esprit ; tantôt des élégies qui rappellent Horace par leur élégante précision : *l'Hiver*, *Mon âme*, *Mon talent*, *le Grenier*, *les Étoiles qui filent*. Et quels innombrables types n'a-t-il pas créés : *le Sénateur*, *le Roi d'Yvetot*, *le vieux Célibataire*, *le troisième Mari*, *Gotton*, *Frétillon*, *le Marquis de Carabas*, *la Marquise de Prétintaille*, *Jean de Paris*, *l'Aveugle de Bagnolet*, etc., etc. En trois ou quatre couplets, il vous peint son personnage de façon à ce qu'il soit désormais impossible de l'oublier. D'autres obtiennent le relief par la couleur, Béranger l'obtient par l'action, par le dialogue, par la pensée, par le drame. Le drame, il est partout dans l'œuvre de Béranger : dans ses satyres, dans ses odes, dans ses élégies. Il ne cherche pas le *vis comica* dans le mot, à l'exemple de nos écrivains, qui ne sont jamais que grotesques ou burlesques, sans atteindre, quoiqu'ils fassent, au véritable comique. — Dans ses chansons, chaque couplet se lie l'un à l'autre, de façon à produire un poème dramatique, admirablement proportionné. On dit des musiciens qu'ils pensent avec des sons, Béranger pense en drames. Ses sujets, qui sembleraient n'appeler que des développements satyriques ou élégiaques, deviennent, comme malgré lui, des élégies ou des satyres en actions. C'est la méthode même de son esprit ; c'était celle de Lafontaine, son vrai maître. Sans qu'il ait besoin de forcer la couleur, tout ce qu'il écrit fait tableau ; et il se rencontre des gens qui ont une si singulière idée de l'imagination, qu'ils la refuseraient presque à Béranger ! Ils ne rêvent que mêlée, opposition et bataille de couleurs ; l'invention, ils en font fi ! C'est proprement prendre le marchand de vernis, le droguiste qui fournit l'ocre et l'indigo, pour le peintre lui-même.

Le vers de Béranger a quelquefois les défauts de ses qualités. Un peu laborieux, quoique toujours pur, il devient elliptique, à force de concision ; il manque aussi, en général, de sonorité et de transparence ; pour le caractériser plus visiblement par une métaphore que je donne pour ce qu'elle vaut : je dirai que Béranger travaille sur bois, Lamartine fond du cristal et Victor Hugo fouille des métaux.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, dans ce siècle où les partis, les passions, les intérêts, les coteries s'entendent si bien pour *user* les hommes, *démolir* les renommées qui les offusquent, il est remarquable que la réputation de Béranger n'ait pas souffert. Par un privilége sans exemple, il a vu, de son vivant, sa gloire monter au zénith et s'y fixer. A cette hauteur, elle n'est plus celle d'un parti, elle appartient à la France ; les révolutions qui vieillissent, en vingt-quatre heures, hommes et choses, au point de les rendre méconnaissables, aux yeux des contemporains, les révolutions, ces mères de l'oubli, n'ont passé sur son front que pour y déposer des couronnes. Un demi silence, préférable aux bruyantes ovations de la rue, s'est fait autour de son nom ; il atteste le respect comme, dans un sanctuaire, il annonce la présence du Dieu qui l'habite. Quelle destinée que la sienne ! Lui, le Tyrthée populaire, le barde de la révolution sera, en littérature, le conservateur par excellence, le seul poète vraiment classique, et cela spontanément, sans parti pris, sans esprit de système et d'école. Que la chaîne politique se rompe entre les temps anciens et les nouveaux, la tradition littéraire ne sera pas rompue ; le trouvère des guinguettes maintiendra, dans les hautes et pures régions de l'art, l'unité de l'esprit français, sa perpétuité. Par Voltaire, il donne la main à Lafontaine, et par Lafontaine à Rabelais, reliant ainsi trois siècles au nôtre.

Qui a poussé plus loin que lui l'art de savoir vieillir ? Beau modèle à proposer à tous nos écrivains ! Dans cet art, il est au niveau de Chateaubriand, son illustre ami, cet autre patriarche de la littérature, auquel il est impossible de ne pas songer, en parlant de Béranger ; mais il est plus simple. Voilà deux grands hommes, à coup sûr, différents de caractère et d'opinion, partis de points opposés et qui se donnent la main, en plein soleil, par dessus nos haines, en face de nos misères morales. Quelle leçon ! ils auraient pu prétendre à tout, finir leurs jours chamarrés de croix et de cordons, en se prélassant dans les pourpres officielles avec leur part de pouvoir ; ils dédaignent tout cela ; ils demandent l'ombre, la retraite ; ils se l'imposent, alors que le monde les convie encore au forum ou à la tribune,

Digitized by Google

ils ne veulent rien que philosopher ensemble, comme deux sages de Plutarque, suivre *leurs lignes*, comme ils disent, au milieu de nos déviations, de nos spirales politiques; avoir le respect d'eux-mêmes, cette pudeur des hommes publics; mourir, pour ainsi dire, en se tenant debont, à la manière des empereurs romains, sous le regard de la postérité, tous deux dans l'attitude qui leur est propre. Pourtant, comme la figure du vieux patricien est plus tourmentée que celle du chansonnier! Plus malheureux que le Spartiate impassible qui cachait, sous sa robe, le renard qui le dévorait, il en a deux; car cet homme est vraiment double! Deux esprits habitent en lui: l'esprit ancien et l'esprit nouveau; son cœur se partage douloureusement, sa poitrine saigne et se déchire; il le sait et n'en laisse rien paraître; le front calme, il garde jusqu'au bout la fière allure du féal gentilhomme.

Béranger n'a pas connu ces combats intérieurs, il est resté ce qu'il était, et, en dépit de sa renommée, toujours bonhomme sous les lauriers; il écrit, dit-on, ses Mémoires et une Histoire de Napoléon; soyez persuadés que, lui vivant, il n'en sera publié aucun fragment; Chateaubriand ne résistait pas au plaisir de coquetter avec le public, détachant de temps à autre quelques pages des Mémoires d'Outre-Tombe; mais Béranger s'est tu et se taira. La révolution de 1848 n'a pas même pu lui délier la langue; je me persuade que si la voix publique fût venue chercher Chateaubriand, comme elle alla chercher Béranger à Passy, pour en faire un représentant, jamais l'auteur du *Génie du Christianisme* ne se serait décidé à déserter l'arène.

Depuis Béranger, un seul poète s'est présenté, pour recueillir son héritage, et déjà son nom est fort populaire: c'est M. Pierre Dupont. Ne fut-ce qu'à titre de compatriote, M. Dupont aurait des droits à notre attention; mais il en a d'autres et de sérieux.

Un jour, Saint-Ange, le traducteur d'Ovide, rencontrant Chénédollé qui venait de publier *le Génie de l'homme*, poème à peu près oublié aujourd'hui, l'aborda par ces mots: Je vous ai lu, ça n'est que sublime; M. Dupont, j'en suis sûr, rirait tout le

Digitized by Google

premier, si je le prenais avec lui sur ce ton : il mérite mieux que la louange banale.

M. Dupont a débuté dans la vie littéraire, par un poème intitulé : *les deux Anges*. Ce volume, publié en 1844, et couronné par l'Académie française, ne révèle, assurément, pas une vocation poétique bien vigoureuse ; la donnée en est assez vulgaire : on la dirait empruntée à Robert-le-Diable. C'est un jeune homme nommé Emmanuel, qui se débat entre deux femmes, Marie et Ève, lesquelles sont sensées représenter, à ce que dit l'auteur, le bon et le mauvais génie. La lutte se termine naturellement par le triomphe d'Alice, ou plutôt de Marie. Ce poème n'est, en somme, qu'une variété des nombreuses imitations du Jocelyn de Lamartine ; mais il respire, ce qui est de bon augure, la tendresse et la piété, toutes les primeurs du cœur.

Une circonstance à noter en passant, c'est que le montant des souscriptions recueillies pour la publication de ce poème, était destiné à racheter le jeune poète du service militaire. Aussi, dans les dernières lignes de sa préface, disait-il, à propos de ses souscripteurs : « Ma reconnaissance et mes vers ne suffisant pour les dédommager, il ne me reste plus qu'à leur montrer le ciel où est le prix de toute bonne œuvre. » A coup sûr, c'est finir en sermon ; mais, pour mon compte, je goûte fort cet accent candide, cette émotion naïve ; je n'en ris pas, et je ne puis m'empêcher de remarquer que c'est ce timide poète, si peu enclin au métier des armes, qui écrira plus tard certaines *Marseillaises*, passablement guerrières. Cette nature, amoureuse de paix et de tranquillité, nous donnera le *Chant des Soldats*. Il est vrai que le pâle et maladif Weber, le père de Freyschütz, le musicien qui a le mieux chanté la chasse, ses plaisirs, ses énivrements, sa poésie pittoresque et sauvage n'avait jamais serré autour de ses reins le ceinturon de cuir, posé le mousquet sur l'épaule et porté la trompe en sautoir.

A en croire M. Dupont, le héros de son poème, Emmanuel, ne serait qu'un personnage de fantaisie ; il l'affirme dans la préface. Il est difficile cependant d'admettre qu'il ne se soit peint lui-même dans Emmanuel. Il y a quelques années, l'auto-

Digitized by Google

biographie se glissait partout ; comment M. Dupont aurait-il résisté à cette mode. Il y a si peu résisté que nous retrouvons, dans la jeunesse d'Emmanuel, tous les traits de la sienne. Cette enfance, passée dans un presbytère, sur les bords de la Saône, est précisément celle de M. Dupont. Il a été, en effet, élevé par le curé de Rochetaillée, son oncle. Plus tard, il entra au petit séminaire de l'Argentière ; tous les souvenirs de cette éducation, moitié cléricale; moitié champêtre, remplissent son poème ; nous les retrouvons même un peu transformés dans ses chansons ; mais il y a moins loin qu'on ne le suppose du poète des *Deux Anges* au poète des *Louis d'or*.

Voici, en quels termes, M. Dupont nous fait assister aux occupations de la première enfance d'Emmanuel :

Il faisait, de son temps, un chaste et saint emploi;
Pareil à ces enfants qui, dans l'ancienne loi,
Pour se concilier le peuple par l'exemple,
Obéissaient longtemps et servaient dans le temple,
Avant de commander aux enfants d'Israël.
Il menait chaque jour le vieillard à l'autel,
Puis le reconduisait jusqu'à son humble stalle.
Les doigts purs, comme ceux d'une antique Vestale,
Soignaient le luminaire; il embrâsait l'encens,
Tenant toujours les yeux abaissés et décents.
Par un charbon tombé de l'urne balancée,
Il eût senti sa main légèrement blessée,
Qu'il fût resté muet. Par sa seule pâleur,
Cet autre *Mutius* eût trahi sa douleur.

Ce souvenir du *De viris illustribus* peint au naturel l'écolier et l'enfant de chœur. Il y a, chez M. Dupont, un certain fond de naïveté et de fraîcheur très sensible, et non encore tari aujourd'hui.

Avant d'en finir avec les *Deux Anges*, je veux encore mettre sous les yeux du lecteur un fragment qui, à défaut d'autres qualités, présente, pour nous autres Lyonnais, un intérêt local : il s'agit de Fourvières :

Fourvières ! doux coteau, dont les sommets bénis
Sont, aux cœurs affligés, ce que sont les doux nids

Digitized by Google

Aux Alcyons plaintifs, dans les roches sauvages,
Quand la mer furieuse envahit les rivages !
Dès que les monts Alpins, aux sommets opposés,
Jettent les premiers feux dont ils sont embrasés,
On voit les pélerins monter en longue file
Par le petit sentier qui mène au saint asile:
Adolescents, dont l'âme est un miroir uni
Que le souffle du mal n'a point encore terni;
Vierges, aux fronts baissés, aux modestes toilettes,
Dérobant leurs parfums, comme des violettes,
Marchant près de leur mère, ainsi que l'oisillon
Dont l'aile est encor frêle et rase le sillon ;
Femmes qui vont puiser dans le cœur de Marie,
Ce ruisseau dont jamais la source n'est tarie,
Les consolations el les pieux pensers
Qu'elles rendent ensuite aux pauvres cœurs blessés ;
Hommes aux fronts sereins, et dont l'œil pur décèle
Qu'ils conservent en eux la céleste étincelle,
Qu'ils sont de vrais croyants, comme étaient leurs aïeux ;
Vieillards, dont l'âme est blanche autant que les cheveux,
Soit que le repentir l'ait baignée à son onde,
Soit qu'ils aient gardé pur de la fange du monde
Ce lis de chasteté qui dans leur cœur fleurit,
Quand sur lui s'épancha le baptême du Christ ;
Et des hommes enfin, tout épuisés de doute,
Joyeux de s'arracher à cette grande route
Où les troupeaux humains languissent haletants,
Réduits à soupirer après l'eau des étangs!
Il est doux de trouver, après de longues courses,
L'ombrage des côteaux et la glace des sources.

Je prie M. Dupont de croire que c'est sans malice que je rappelle ici ses antécédents poétiques ; je ne cherche point à opposer son passé à son présent, et, quand bien même ce passé et ce présent seraient aussi dissemblables que certaines personnes se l'imaginent, M. Dupont ne s'en trouverait pas moins en bonne compagnie ; l'*Esquisse d'une philosophie* ne ressemble guère à l'*Essai sur l'indifférence*, la *Chute d'un Ange* aux *Premières méditations* ; de l'*Ode sur les funérailles de Louis*

Digitized by Google

XVIII aux derniers discours de Victor Hugo, la distance est grande; mais je l'ai déjà dit, et je le répète plus nettement, la muse de M. Dupont a, quant au fond de la pensée, très peu varié; qu'on lise ses chansons, ses légendes, sans parti pris, sans défiance systématique, on se convaincra aisément que sa muse est restée chrétienne. Sauf une strophe, dans le goût de Béranger, où l'éternité des peines de l'enfer est niée, je ne crois pas qu'il y ait trace d'hétérodoxie, dans son dernier volume, et encore faut-il remarquer que certains grands esprits, se prétendant très bons catholiques du reste, comme Ballanche, par exemple, n'ont jamais pu se résoudre à accepter cette partie du symbole de l'église; ils ont même soutenu que la croyance à l'enfer n'était pas obligatoire pour les catholiques. Je n'ai pas à discuter ce point. Je maintiens seulement que l'inspiration de M. Dupont est chrétienne; il me suffira de citer, pour le prouver, les *Louis d'or*, le *Sauvage*, la *Comtesse Marguerite*, *Belzébuth*, le *Noël des Paysans*, *les Filets*; il semblerait résulter de ces diverses pièces, que l'auteur rêve une sorte de christianisme social, comme solution aux difficultés présentes. Par la filiation de l'esprit, il se rattache plutôt à Fénelon qu'à Lafontaine et à Molière. Dans les *Louis d'or*, c'est un signe de croix qui chasse le diable et procure, à celui qui l'a fait, la meunière, le moulin et les cent louis d'or. Dans la *Comtesse Marguerite*, c'est Jésus-Christ lui-même qui, déguisé en voyageur, reçoit l'hospitalité dans un pauvre castel:

Et soudain ensorcelé,
Le castel n'est plus qu'une salle
Où, parmi les fleurs et le fruit,
Un festin somptueux s'étale.
Le jour s'allume en plein minuit.

La strophe suivante, qui termine *Belzébuth*, en indique nettement l'esprit:

Je ne crois pas que vous teniez le monde,
Reprit l'enfant, d'un ton de voix fort doux,
Et, de sa main, traçant la mappemonde,
Il écrivit sur le pôle: Aimez-vous.

Digitized by Google

Le cheval noir devient un blanc squelette,
Le vieux pommier croula sous un éclair,
Et de Belzébuth la grande silhouette,
En long serpent, s'évanouit dans l'air,

Le monde échappe à la torture
Du pouvoir infernal,
Le bien a terrassé le mal,
Et, de son sein, la clémente nature
Répand l'amour sur toute créature :
De la montagne au fond du val.

Cette partie légendaire de l'œuvre de M. Dupont, n'est pas dépourvue d'originalité. Notre littérature est si pauvre en légendes ! on peut même dire que cette fleur littéraire, abondante chez les autres peuples, n'a jamais pu s'acclimater chez nous. Quelques essais, en ce genre, ont été tentés sous la Restauration ; mais de toutes ces ballades, de toutes ces légendes, il n'est rien resté ; l'esprit français répugne trop au merveilleux, il aime trop la clarté et la précision, pour se prêter à cette fantasmagorie ; idéalisons la vérité, c'est le but, c'est la condition nécessaire de l'art; mais ne cherchons pas à créer un monde fantatisque à côté du monde réel. A ces ballades, je préfère de beaucoup le *Noël des Paysans*. Au moins, nous restons là sur la terre, et, quand le poète, après nous avoir doucement ému, s'écrie :

J'entends un amoureux qui dit
Cette nuit le rossignol chante ;
La rose a fleuri cette nuit....

Nous oublions que nous sommes en plein hiver, nous gravissons sans peine la pente idéale ; et cette rose et ce rossignol rencontrés ainsi au milieu des neiges, nous charment encore davantage :

Allons, rentrons, car il grésille,
Dit un vieillard en grelottant :
La buche de Noel pétille
Et le réveillon nous attend.
Respectons la vieille coutume,
Mes beaux amoureux, buvez frais,

Digitized by Google

Mangez le boudin quand il fume,
Vous vous embrasserez après.

Noel ! des étables aux granges;
Chantez, vallons ! dansez, hauteurs !
Jésus descend, quitte les Anges,
Pour le bœuf, l'âne et les pasteurs.

Jésus fait, dans notre nuit noire,
Pauvres gens ! luire une clarté,
A sa santé, nous devons boire.
Avec lui, naît l'égalité.

Grands et puissants, à *mine altière*,
Donnez, s'il vous plaît, un regard
Au roi du ciel et de la terre
Né sur la paille d'un hangar.

Noel ! des étables aux granges,
Chantez, vallons, etc., etc.

Cette pièce est une des meilleures du recueil de M. Dupont. Elle contient un heureux mélange de réel et d'idéal. Ce n'est plus là du merveilleux surhumain, péniblement échafaudé par l'esprit ; c'est un merveilleux tout naturel, qui se dégage de l'imagination et flotte sur les royaumes de la pensée, pareil à ces blanches vapeurs qui adoucissent les contours de l'horizon et ajoutent au vague du paysage. Je citerai encore *Eusèbe*, comme rentrant dans ce genre de légendes ; en général, M. Dupont termine bien ces légendes, il excelle à dénouer rapidement son petit drame, seulement il est facilement porté à quintessencier sa pensée ; elle finit quelquefois par être inintelligible. Que signifient, par exemple, ces trois sœurs, *ces trois Grâces*, brune, blonde et châtaine, qui dansent sur trois rhythmes, dans les cheveux desquelles brillent trois fleurs : le lis, la rose et la violette, mariant ensemble trois accords de flûte, de guitare et de cor ? Que signifient encore la romance mystique intitulée : le *Rossignol et les Roses* où nous trouvons trois œufs, trois émeraudes dans un nid, et tout près du nid, trois roses ? Il paraît que, jusqu'à la fin du monde, philosophes et poètes

Digitized by Google

broderont et raffineront, à qui mieux mieux, sur ce thème de la triade; j'en ai pris mon parti depuis longtemps: quand je rencontre ladite triade, je saute les feuillets; cela vaut mieux que de se mettre la cervelle à la gêne, pour ne rien comprendre.

Par une de ces contradictions très fréquentes dans la plupart des esprits, M. Dupont, si subtil en de certains moments, est très réaliste dans d'autres; et, à mon avis, c'est dans cette faculté réaliste que réside sa plus forte part d'originalité. M. Dupont, jusqu'à présent, ne l'a appliquée qu'à rendre certaines scènes de la vie des champs; mais il y a parfaitement réussi; il est, dans cet ordre-là, complètement neuf, c'est le lopin de terre qu'il s'est adjugé, en vertu du droit de premier occupant, dans le grand royaume de la poésie, et, dans ce royaume, n'est pas propriétaire qui veut. La plupart ne jouissent que *du droit d'aller et de venir* sur ces terres. Que M. Dupont environne de haies son petit domaine, qu'il s'y retranche; il est bien à lui. Ce n'est pas que ses chants rustiques, vraiment remarquables, soient nombreux;

Il en est jusqu'à trois que l'on pourrait citer:

La *Mère Jane*, le *Chien du Berger*, le *Lavoir*, et quelques autres; ils ne sont pas entièrement irréprochables: quelques taches çà et là les déparent; mais, telles quelles, ces pièces décèlent une inspiration *sui generis* très marquée.

La *Mère Jane* est une vivante et grasse idylle qui réjouit le cœur; je n'en voudrais oter que le dernier trait: Pourquoi nous apprendre que Jane et son époux se battent quelquefois; cela gâte un peu le tableau, sans le rendre plus vrai. La dernière strophe du *Chien du Berger*, vise à l'esprit, sans y atteindre. Ces vers:

C'est tout de même vrai, j'y pense,
Que les chiens n'ont pas de bonheur!

semblent appartenir au répertoire des chansonnettes que débite M. Levassor.

De même qu'à force de raffiner, M. Dupont, risque d'être

Digitized by Google

obscur, de même aussi, à force de viser à la réalité, il devient prosaïque. Jugez plutôt :

La mer nous rejette le sel,
La soude avec la magnésie,
Et tout ce qu'elle emprunte au ciel
D'air vital et de poésie.

. . . . . .

. . . . . .

L'ordre qui régne à Varsovie,
Dans tout le Midi révolté,
Menace d'étouffer la vie
Et les germes de liberté.

. . . . . .

. . . . . .

Ah ! c'est une bien grande ivresse
De fendre l'air comme un oiseau,
Avec du charbon et de l'eau.

. . . . . .

. . . . . .

De la chose la plus commune
On peut tirer un grand parti.

. . . . . .

. . . . . .

Du sang versé dans les combats,
On ne fait pas la cochenille.

Nous touchons à M. de la Palisse. Ce prosaïsme prémédité, systématique, je le crains, répand sur la plupart des chants de notre auteur une froideur et une monotomie, que sa musique atténue sans doute ; mais nous jugeons ici le poète et non le musicien ; cette pente, si M. Dupont s'y laissait aller, le conduirait jusque sur ce terrain plat, où croissent les fades herbages dont se couronnent les faiseurs de romances. M. Dupont n'en veut pas.

Une autre tendance qui aggrave encore ce caractère prosaïque et contre laquelle il fera bien de se prémunir, c'est sa propension à développer le côté didactique des sujets qu'il a choisis ; puis il me semble aussi que, dans ses chansons, le

Digitized by Google

mouvement n'est pas assez soutenu ; et je m'explique d'autant moins cette marche languissante et inégale, que M. Dupont est tout à la fois poète et musicien ; il est probable que, dans le phénomène psychologique qui s'opère en lui, au moment de l'inspiration, la poésie et la musique se confondent ; comment se rendre compte alors de ce qu'il y a de court et d'essouflé dans sa manière de phraser. L'haleine fait défaut ; fréquemment le chant détonne et se brise ; la pensée retombe quand elle devrait monter, comme si le jet manquait de vigueur. Toute cette poésie, en un mot n'est pas assez pleine, et la sobriété nerveuse que M. Dupont recherche tourne trop aisément à la sécheresse.

Le style est la partie la plus faible de son œuvre. Or, M. Dupont le sait comme nous, les œuvres protégées par le style comme par des aromates, sont les seules qui résistent à la dissolution. Quand la postérité passe en revue les caveaux du passé, sonde les sépulcres, elle n'y trouve que celles-là : les autres sont en poussière. M. Dupont est-il maître absolu de sa forme? manie-t-il la langue du vers à son gré ? a-t-il trouvé une manière qui lui appartienne? On peut en douter ; mais une chose doit rassurer tous ceux qui espèrent beaucoup de lui : c'est que l'auteur des *Deux Anges* a constamment progressé. Telles inexpériences valent mieux que telle perfection précoce. Nous avons vu de jeunes poètes atteindre tout de suite à une rare habileté de facture, s'approprier les secrets techniques, comme de vieux maîtres, et en rester là. Ils étaient jeunes et vieux tout à la fois. M. Dupont n'a pas encore donné complètement la mesure de ce qu'il peut. Nous l'ajournons à son prochain volume ; en attendant, celui-là n'est dépourvu ni d'originalité, ni de force, ni d'habileté, qui a pu forer les couches sociales jusqu'au plus profond du tuff populaire, pour y faire entrer sa poésie.

La chanson de Béranger peut être chantée par une seule personne ; elle a un caractère individuel ; celle de Pierre Dupont ressemble aisément à un chœur, elle porte l'empreinte collective ; de là, chez Béranger un refrain très court, composé d'un

Digitized by Google

seul vers ou de deux au plus, mais tellement étincelant qu'il semble parfois que la chanson tout entière a été faite pour lui. Le poète n'a pas besoin de beaucoup d'efforts pour l'amener à la fin du couplet; où qu'il soit, le refrain est bien placé, frappe fort, et sonne comme un timbre. M. Dupont, au contraire, n'a que des refrains très longs, toujours pâles, qui appellent plusieurs voix. Remarquez cependant que le poète emploie toujours la formule personnelle : *mes bœufs*, *ma vigne*, *ma vache blanche*, etc.

Jusqu'à présent, on a pu voir que l'inspiration démocratique n'était pas la source habituelle où puisait M. Dupont. Transporter dans notre poésie ce sentiment de réalité naïve que nous font éprouver les paysagistes hollandais, cultiver la rose mystique des légendes, ce n'est pas, on en conviendra, s'adonner à une besogne bien révolutionnaire; aussi, dût mon opinion paraître un paradoxe, je déclare, en toute conscience, que le livre de M. Dupont ne me semble contenir le sentiment démocratique qu'à de très faibles doses. L'artiste, chez lui, efface le tribun. Ses opinions tiennent plutôt à une espèce de tendresse et de sympathie universelles qu'à un énergique sentiment du droit et de la liberté. S'il en était autrement, M. Dupont serait démocrate dans toutes ses chansons, et, sans le vouloir, il ne le serait pas à de certaines heures seulement et quand il s'impose d'avance un thème guerrier. Le *Tisserand*, la *Chanson de la soie*, la *Vigne*, prouvent clairement ce que j'avance. M. Dupont nous explique bien l'origine de la soie, la manière de fabriquer la toile; mais de ce qui se passe dans l'âme de l'ouvrier, point de nouvelles. Et la *Vigne?* Quel thème fécond M. Dupont avait là; le poète réaliste se retrouve dans ces deux vers :

> Le terrain, en pierre à fusil,
> Résonne et fait feu sous l'outil.

Mais où est le poète populaire? Ce que cette vigne a coûté de labeur, la grêle qui la menace constamment, le soleil sans chaleur; ce vin que le pauvre vigneron se refusera à lui-même, par économie; le fisc qui, la sonde à la main, suivra le tonneau

Digitized by Google

de la campagne à la ville, si bien que, à la fin du voyage, la moitié du tonneau, à force de droit, y aura passé. Pourquoi M. Dupont a-t-il oublié tout cela, ne s'inquiétant que des maraudeurs qui *font les yeux doux* à la vigne? Je lui demande pardon, si j'essaye aussi de la critique, à la façon de Diderot, lequel, comme on sait, avait l'habitude de se substituer à l'auteur. Pourquoi M. Dupont ne nous fait-il voir, en terminant sa pièce, qu'un homme trébuchant dans une cave? Ne valait-il pas mieux nous montrer un jour le vigneron à table, au milieu de ses enfants, se décidant enfin, pour fêter quelque grand événement, à toucher à quelques précieuses bouteilles, mises en réserve?

J'ai donc raison de contester à M. Dupont le sentiment démocratique; il caresse, en revanche, toutes les illusions socialistes; il s'imagine volontiers que, si la fraternité donnait par hasard un bon coup de sifflet, toutes les décorations changeraient de place, aux applaudissements du parterre. Ainsi il s'écriera:

Couples amants, couronnez-vous de roses,
Artistes saints, coupez le vert laurier.
Plus d'envieux et plus de fronts moroses;
Allons au ciel par l'amoureux sentier.

La tradition démocratique enseigne qu'on n'y va que par le dur sentier du travail, et qu'il faut surtout compter sur soi, sur ses actes, en appeler au courage, à la patience, à la liberté. Faites des hommes libres et égaux, ils seront bientôt frères. La fraternité est un fruit; ce n'est pas une racine. *Tout dans ce monde est épreuve ou punition, récompense ou prévoyance*: Cette pensée, pour être tirée d'un roman de Voltaire, *Zadig*, n'en est pas moins vraie et profonde; elle est plus propre à fortifier l'homme que la contemplation du mirage, que l'attente énervante qu'on lui conseille, et où il se consume. N'attendez point d'autres miracles que ceux que vous ferez vous-même. M. Dupont a beau promettre pour 1852 la *fin de la misère aux mangeurs de pain noir, aux buveurs d'eau*, je souhaite qu'il prédise vrai; mais je ne crois pas aux années thaumaturges. Comme l'homme fait, il trouve. *Epreuve*

Digitized by Google

ou récompense, tout est là. Quoique j'eusse souhaité, pour ma part, une morale plus énergique, plus vivante, je n'en reconnais pas moins que celle de M. Dupont, sauf les applications politiques dont je ne me fais pas juge ici, sauf aussi la chanson du *Braconnier*, très repréhensible, à mon avis, est constamment pure et élevée. Comparez, pour vous en convaincre, l'*Aïeule* et la *Fête du Curé* de M. Dupont à la *Grand'Mère* et au *Curé* de Béranger. Mettez, en regard de *Frétillon* et de *Lisette*, la *Fille du peuple*, chantée par le jeune poète :

Celle de qui l'âme se donne
Pour des bijoux et pour de l'or,
Se prépare un brumeux automne,
Un hiver plus sinistre encor.
Le jour où la beauté s'envole
Avec l'essaim des jouvençaux ;
La voyez-vous, la pauvre folle !
Grossir de pleurs l'eau des ruisseaux.

Nous pourrions pousser plus loin le parallèle ; mais il faut savoir se borner. Nous en avons d'ailleurs assez dit, pour que le lecteur sache à quoi s'en tenir sur M. Dupont.

J. TISSEUR.

Digitized by Google

ÉGLISE DE JAILLIEU,

PRÈS DE BOURGOIN,

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN (ISERE).

Les titres historiques nous manquant sur l'église de Jaillieu, nous sommes forcé de nous borner à une simple et courte description de ce monument dont l'ensemble nous offre un des plus beaux types architectoniques du style *romano - byzantin secondaire (XIIe siècle)*. Son plan est celui d'une croix latine à une seule nef. Une coupole octogonale s'élève à l'intersection des transsepts. La forme ogivale caractérise l'arc triomphal ; elle est employée ici comme moyen et non comme système, car elle ne se rencontre dans aucune autre partie de l'église. Chaque croisillon offre un arc de décharge à plein cintre, d'une profondeur de 1 mètre 47 centimètres, destiné au logement d'un autel. L'apside éclairée par trois fenêtres est la partie la plus remarquable de l'édifice. L'œil de l'observateur considère avec satisfaction la beauté des profils, la richesse et la variété des détails d'orne-

Digitized by Google

mentation. Avant de sortir de l'église orientée liturgiquement, nous observerons une cuve baptismale sans ornement, servant de bénitier, et ayant pour piédestal un cippe romain décoré de l'inscription suivante :

POMPEIAE
IVNIORIS FIL
IVNICILLAE
PATER PIISSIME

Nous pensons que cette description n'est pas complète, et que l'enfouissement du cippe à quelques centimètres dans la terre nous en dérobe une partie. En effet, le dernier mot terminé par un E simple serait un adverbe. S'il est adjectif, sa terminaison dans le style de la décadence des lettres reporterait la date de l'inscription aux premiers temps du Bas-Empire ; cependant les caractères n'ont rien de barbare, et leur hauteur est d'environ 10 centimètres.

La traduction présente quelques difficultés, et nous hasardons deux versions différentes, laissant à de plus érudits que nous le soin de déterminer la véritable.

A Pompeia Junicilla, Junior, son père, à sa fille très-pieuse.

Ou bien : *à Junicilla, fille de Pompeia la jeune, un père à sa fille très-pieuse* (ou *très-pieusement*, dans l'ignorance des autres lignes).

Le portail de l'église est faiblement en saillie sur le parement du mur de façade, et se distingue par la pureté de sa profilation. Son archivolte, à deux voussures, repose sur quatre colonnettes cylindriques dont les chapiteaux sont diversement ornés. L'apside, intérieurement semi-circulaire, est à cinq pans à l'extérieur. Sur cette région, les fenêtres ont leurs archivoltes décorées de denticules, et retombent simplement sur une corniche en doucine horizontale. Si, basé sur des comparaisons et sur les règles de la science monumentale, nous devons préciser la date de l'église de Jaillieu, nous rapporterons sa construction à l'année MCL ou LX. Nous ferons remarquer que les murs de la nef ont été reconstruits à moitié de leur hauteur au XVII siècle, ainsi que le clocher terminé par une flèche.

Digitized by Google

L'église de Jaillieu mérite d'être classée parmi les monuments historiques. Nous appelons sur elle l'attention du *Comité des arts et monuments*, ainsi que la sollicitude administrative de notre digne préfet, dont le nom a rang parmi ceux des historiens du Dauphiné.

Cependant, cet édifice est menacé de destruction par le projet de construction d'une église qui puisse satisfaire aux besoins religieux d'une population toujours croissante. Pour concilier les exigences du culte avec la conservation du monument, nous proposerions un projet susceptible des plus grands développements. L'église nouvelle serait à trois nefs avec transsepts. Les nefs latérales aboutiraient aux chapelles apsidales, et le transsept de gauche, donnant sur la grande route, recevrait le portail primitif, dont les proportions seraient trop faibles pour la façade moderne. On conserverait ainsi les parties les plus importantes de l'édifice du moyen-âge, tout en modifiant son plan.

Puisse l'administration municipale de Jaillieu adopter tous les moyens possibles de conservation d'un monument qu'elle doit considérer comme la charte d'ancienneté de la commune !

VICTOR TESTE.

Digitized by Google

Origines dijonnaises dégagées des fables et des erreurs qui les ont enveloppées jusqu'à ce jour, et suivies d'une dissertation particulière sur les actes et la mission de Saint Bénigne, l'apôtre de Dijon, par Roget de Belloguet. — Dijon, Lamarche et Drouelle in-8°, 1851.

C'est aujourd'hui un labeur ingrat et difficile que celui de rechercher les titres originaux de l'histoire de nos provinces ou de celle de nos cités. Monuments de pierre, de marbre ou de bronze, les temps, les Barbares, les guerres civiles et religieuses en ont jonché notre sol. Chartes, manuscrits, terriers, cartulaires, archives conventuelles ou féodales, les Barbares de notre âge les ont livrés aux vents et aux flammes. Et, comme si ce n'était pas assez de toutes ces ruines, que l'incurie des administrations locales a laissé disperser, sans les marquer du sceau de leur origine, une invasion de faux savants, d'historiens improvisés, de rêveurs extravagants, d'écrivains ignares s'est ruée sur ce qui restait encore de nos traditions et de nos annales, pour les exploiter sans critique et sans conscience, dans l'intérêt du plus ridicule amour propre, de la plus misérable cupidité, trop souvent même des plus mauvaises passions. Jamais on a vu pulluler autant de publications historiques ou prétendues telles, et jamais d'aussi profondes ténèbres n'ont enveloppé les questions les plus élémentaires de notre histoire. A la lecture de ces composés indigestes des sottises de tous les siècles, auxquelles la docte et prétentieuse sottise du nôtre n'a pas manqué de fournir son contingent, on se prend à regretter la vieille et naïve légende, dans laquelle le fait se trahissait sous le poème et la *moralité*; la simple chronique qui, sans généralité et sans système, burinait l'histoire à

Digitized by Google

mesure qu'elle se développait, laissant à la foi et au génie le soin d'y retrouver la marche et l'unité providentielles qui sont le secret de celui qui embrasse le passé, le présent et l'avenir, dans son éternité toujours active. On se prend à regretter les bons et solides travaux des communautés savantes, et l'on se demande ce qu'auraient fait ces infatigables explorateurs de nos archives nationales, si la critique historique, les sources nouvelles qui se sont produites, les relations faciles de peuple à peuple les eussent mis en possession des connaissances qui nous sont acquises aujourd'hui et dont nous faisons un bien triste emploi.

En résumé, l'écrivain sage et consciencieux qui se dévoue à la tâche honorable de rétablir la vérité historique dans toute son intégrité, l'écrivain qui a la prétention d'être utile et sincère, d'élever un monument durable à la gloire de son pays, cet écrivain doit commencer par chasser du temple, où ils se sont introduits, tous les vendeurs de fausse science : soit les rêveurs de bonne foi qui demandent à la cabale, aux nombres et aux traditions de l'Orient, les explications fantastiques d'un symbolisme imaginaire ; soit les industriels qui exploitent nos annales, à la façon des *Cicerone*, dans l'intérêt de de leur vanité et de leur bourse ; soit encore ces esprits superficiels et téméraires, ces compilateurs, toujours en haleine, toujours prêts à écrire *de omni re scibili* qui, professant un égal mépris pour les droits de la vérité et pour ceux de l'honnêteté, puisent à toutes sources, prennent de toutes mains, sans scrupule comme sans discernement, et mêlent ensemble, dans leurs élucubrations, les doctrines les plus inconciliables, les systèmes les plus opposés. Que si, par respect pour soi-même ou pour le lecteur, on ne veut pas leur infliger en public le châtiment qu'ils méritent, il faut au moins jeter, une fois pour toutes, à leurs œuvres ce sublime mépris du Dante :

Non ragionar di loro, ma guarda e passa !

L'auteur des *Origines Dijonnaises*, s'est nettement placé sur ce terrain. Sans se préoccuper du nombre ni de la qualité des adversaires qu'il devait rencontrer dans la rude croisade qu'il entreprenait, en faveur de la vérité historique méconnue ou altérée, il a poursuivi, avec une franchise digne des plus grands éloges, avec une liberté pleine et entière, mais aussi avec une critique toujours sûre d'elle-même, avec une science positive et pratique, la réhabilitation des faits et des documents sur lesquels repose la première période des annales de son pays. M. de Belloguet a divisé son travail en une série de neuf questions, véritables problèmes d'archéologie et d'histoire, qu'il a traitées avec une grande netteté, une remarquable érudition et un enchaînement de preuves et de démonstrations qui ne laisseront plus, aux erreurs populaires et aux préjugés d'école, la moindre

Digitized by Google

parcelle du vaste domaine sur lequel, là comme ailleurs, ils s'étaient complaisamment établis. A ces neuf thèses, qui embrassent la partie la plus importante et la plus controversée de l'époque romaine, il a joint une dissertation particulière sur les actes et la mission de saint Bénigne. La prédication et le martyre de ce premier apôtre de la Bourgogne sont le pivot sur lequel tournent toutes les origines dijonnaises. Il était donc essentiel d'en fixer la date, de débrouiller les légendes confuses et contradictoires qui s'y rapportent, de découvrir, au milieu d'actes interpollés ou tronqués, les véritables traditions, de rechercher, dans la poudre des bibliothèques, une chronique digne de quelque confiance, d'interroger enfin le petit cycle hagiographique dont l'apôtre bourguignon est le centre.

Nous ne suivrons pas M. de Belloguet dans le développement de ses preuves, nous nous bornerons à constater les faits qui ressortent de son travail.

Divio porte, dans le radical de son nom, un cachet d'origine celtique qu'il est permis de constater, mais qui ne nous révèle rien de positif ni sur l'histoire, ni même sur l'existence de cette ville avant l'époque romaine. Le lieu était connu; il avait reçu une dénomination, d'où l'on peut croire qu'il avait été la résidence de ceux qui la lui avaient donnée. *Divona, Celtarum lingua*, dit Ausone, en parlant d'une célèbre fontaine de Bordeaux. C'est là toute la concession qu'on doit raisonnablement faire aux celtomanes et aux étymologistes.

Si aucun auteur classique ne parle de Dijon, si le nom de cette ville n'est cité par aucun géographe, n'est donné par aucune Notice des Gaules, n'est porté sur aucun Itinéraire romain, c'est que son importance et son rôle, pendant la période historique qui suivit la conquête, sont évidemment des plus minimes, c'est que son territoire, compris dans la cité des *Lingones*, ne subit probablement aucune de ces transformations qui firent alors de certains centres de population et d'industrie, des municipes, des villes libres ou alliées. Mais il n'en faut pas conclure que Dijon fut à cette époque un désert, un lieu sauvage et inhabité. Le témoignage des monuments supplée ici à celui de l'histoire. En fouillant le sol de la ville et des environs, en interrogeant les restes d'une enceinte antique, en démolissant des murailles relativement plus récentes, mais qui remontent toutefois aux siècles où la société chrétienne et française tendait à s'asseoir définitivement sur les ruines du monde romain amoncelées par les Barbares, on a trouvé des traces nombreuses constatant le séjour, la civilisation et les arts du peuple-roi. Telles sont des tombes, des cippes funéraires et votifs, des bas reliefs, des statues, des fragments d'architecture, appartenant à divers âges de la domi-

Digitized by Google

nation romaine, preuves irrécusables d'une ancienne occupation, dont on n'a pu jusqu'ici apprécier ni la nature, ni l'étendue, ni l'importance. A en juger par les inscriptions mises au jour, qui cependant ne sont pas concluantes, cette capitale de la Bourgogne, au moyen âge, n'était peut-être alors qu'une agrégation de *villas*, un lieu d'exploitations industrielles ou d'entrepôts créés par les *nautæ ararici*.

Au IIIe siècle, un *castrum* enferma et protégea ces établissements. Grégoire de Tours en attribue la construction à Aurélien, et c'est l'opinion qu'embrasse et défend M. de Belloguet: *Veteres ferunt ab Aureliano imperatore hoc castrum fuisse ædificatum*. Cette étroite enceinte paraît avoir été le centre et le noyau de la ville. Bientôt fécondée par le sang de saint Bénigne, elle s'agrandit et se peupla. Elle devint la résidence affectionnée, mais non officielle, des évêques de Langres, de Saint-Urbain, et du dijonnais Aprunculus, au Ve siècle, de saint Grégoire et de saint Tétricus, son fils et son successeur au VIe. L'église de Dijon fut alors, selon la chronique de saint Bénigne, la nécropole accoutumée de ces illustres et pieux pasteurs.

Au *Castrum*, que décrit le père de notre histoire, succéda une autre enceinte destinée à protéger la ville contre les attaques des Barbares, ou peut-être construite pour réparer les ruines qu'ils avaient faites. Dans la muraille de cette seconde enceinte, que M. de Belloguet distingue soigneusement de la première, furent enfouis les débris de la civilisation romaine, les monuments du paganisme, et les tombes curieuses de quelques familles juives, dont la présence, au milieu de ces trésors archéologiques, n'est pas un des faits les moins intéressants de cette histoire.

Du VIIe au Xe siècle, à peine Dijon est-il mentionné deux ou trois fois dans les écrivains originaux. Le géographe de Ravenne le passe même entièrement sous silence, dans la description assez détaillée qu'il nous a laissée de la Bourgogne carlovingienne. Son territoire reste d'abord obscurément compris dans l'ancien *Pagus Attuariorum*, et ce n'est qu'en 783 que le *divionensis* se montre, pour la première fois, dans un acte de Vulfric.

Tel est le résumé des faits qu'expose et développe l'auteur des *Origines dijonnaises*. Mais il ne faut pas juger de l'intérêt que présente son travail par cette froide et sèche analyse. M. de Belloguet a poursuivi un double but: 1° poser les bases de l'histoire ancienne de sa ville natale, et les réduire à ce qu'elles ont de réel, de solide, d'incontestable; 2° faire bonne et complète justice de toutes les fables que l'ignorance, l'aveugle amour du clocher, la fausse science des écoles encyclopédique et romantique avait introduites dans les origines dijonnaises. Cette seconde tâche, il l'a remplie avec non moins de succès que la première; elle lui a servi à jeter, au milieu de

Digitized by Google

dissertations graves et arides, une variété piquante. C'est merveille de voir avec quel fond de raison et de science, avec quelles ressources d'esprit et d'érudition, il frappe d'estoc et de taille sur tous les faux systèmes, démolissant pièce à pièce ceux qui paraissaient le mieux établis, se jouant des autres, comme de mannequins ou de bulles de savon. Ainsi, la naissance de Bellovèse à Dijon, plus de 600 ans avant notre ère; l'inévitable camp des légions de César, dont on a tellement abusé partout, qu'il ne prouve plus rien pour aucune localité; les étymologies celtiques, helléniques, égyptiennes, orientales qui ont fourni la matière de tant d'élucubrations extravagantes; la rencontre de Marc-Aurèle avec saint Bénigne, alors que cet empereur (qui n'est jamais venu dans les Gaules) faisait construire les murs du *Castrum divionense*; le martyre de l'apôtre bourguignon arrivé sous ce prince, ou dans une persécution imaginaire de Caracalla, sont autant d'inventions déplorables ou d'erreurs manifestes qui, jugées au flambeau de l'histoire et de la saine critique ne soutiennent pas l'examen. Saint Bénigne ne peut appartenir à cette première phalange d'illustres martyrs que l'Orient envoya dans les Gaules, sous la conduite des Pothin et des Irénée; il dut faire partie de cette grande prédication chrétienne venue après la persécution de Dèce, quand les sept évêques que nomme Grégoire de Tours (1), partirent de Rome pour rallumer la foi jusque sur les rives de la Seine. Cette date s'accorde parfaitement, par l'espace de temps qui sépare Aurélien de Dèce, avec les vingt années d'apostolat que la chronique de saint Bénigne donne à ce martyr, d'après les actes de saint Symphorien (2).

Il serait à désirer que, dans toutes nos provinces, on trouvât des savants judicieux, des critiques habiles et sincères capables de suivre le bon exemple donné par M. de Belloguet. C'est une honte pour nous et pour notre siècle que de voir à quelles misérables compilations, à quelles œuvres puériles sans portée et sans conscience, on ose encore donner le nom d'histoire. Il est dans nos annales des points obscurs et délicats qui seront longtemps, toujours peut-être, des problèmes insolubles et sur lesquels les opinions pourront se diviser; mais il est aussi des fables, des préjugés, des erreurs, dont il n'est plus permis de bercer la crédulité publique et dont la science moderne devrait enfin, et pour jamais, faire une éclatante justice.

ALPHONSE DE BOISSIEU.

(1) HIST. I, 28. GLOR. CONF. 30. FORTUN. L. II. 9.
(2) SPICIL. P. 358. T. 2. Fol.

Digitized by Google

Les bords de la Saône de Lyon a Chalon, par Kauffmann. Imprimerie de Boursy, à Lyon. A Paris, chez Garnier frères et à Lyon, chez Ballay et Conchon.

Ce livre est l'histoire abrégée, sous le triple point de vue historique, industriel et pittoresque, non seulement de Lyon, mais encore de toutes les villes, communes et bourgades du littoral de la Saône. Sans prétendre à une grande érudition, ce livre ne doit pas être confondu avec les *Guides* ordinaires qui ne contiennent habituellement que de stériles et insipides nomenclatures; beaucoup de clarté, unie à beaucoup de goût et d'élégance, les recherches anciennes utilisées avec intelligence, et complétées par des vues et des faits nouveaux, tel est ce livre, d'où toute préoccupation politique a été bannie. Nous avons spécialement distingué le chapitre sur la soierie, la vapeur, la Bresse, etc., etc. Toutes ces pages décèlent l'homme compétent, l'homme qui sait et qui écrit *de visu*. On sent de plus, ce qui n'est jamais un mal, que, dans l'auteur, l'écrivain politique n'a pas étouffé le poète. Ce livre s'adresse à tous ceux qui, en voyageant, ne demandent pas seulement des renseignements sur les hôtels, mais veulent être instruits de ce qu'ils voient et des lieux qu'ils traversent.

Histoire de Condrieu et de ses environs. — Vienne, imprimerie de Timon frères, in 8°,

Il a paru à Vienne, et l'on trouve à Lyon, aux librairies de MM. Ballay et Marius-Conchon, galerie du Grand-Théâtre, une *Histoire de Condrieu et de ses environs*. Cette publication appartient à notre contrée, et, à ce titre, elle nous intéresse. L'auteur de cette monographie a eu la patriotique idée de réunir les vieilles traditions, les anciennes chroniques, et d'en faire un tout destiné à faire connaître l'origine et les faits curieux du pays qui l'a vu naître. Pour nous servir de l'opinion d'un homme de lettres compétent, c'est un récit, c'est une histoire du foyer domestique, c'est quelque chose de très simple, de très naïf et de très vrai. C'est une bonne pensée d'avoir recueilli les humbles annales de ce petit coin de terre, où le Rhône règne en maître, et qui, entr'autres, a donné à la France, outre son excellent vin blanc, des prélats et des magistrats renommés dans les familles de La Chapelle, de Villars et de Lambert, et le spirituel feuilletoniste, Jules Janin. Ce volume en dit beaucoup plus qu'il n'est gros. Il contient d'intéressants détails historiques et se termine par quelques pièces de vers, en patois du pays.

Léon Boitel.

Digitized by Google

Bulletin théâtral.

M. REGNIER ET Mme ANAÏS REY.

Tandis qu'au Grand-Théâtre, la compagnie italienne charme, depuis plus d'un mois, les dilettanti, par le talent et l'ensemble avec lequel elle nous rend *Linda de Chamouni*, *Don Pasquale*, *Norma*, *i Puritani*, et que *Murat*, sous les traits d'Edmond Galland, attire à sa merveilleuse épopée la ville et la banlieue, le théâtre des Célestins se métamorphose et troque sa marotte contre le masque de Thalie. C'est toute une révolution.

Grâce au spirituel transfuge de la Comédie française, M. Régnier, grâce encore à une charmante femme du Theâtre historique, Madame Anaïs Rey, le public ordinaire de notre seconde scène se retrempe à de meilleures sources, aux sources de l'esprit français et du bon goût. Nous venons de voir passer sous nos yeux et à nos oreilles étonnés les chefs-d'œuvre de Molière et les comédies de Scribe, ce Molière de notre siècle dégénéré. Disons-le de suite, à la louange de nos artistes du drame et du vaudeville, transportés tout d'un coup dans ce grand répertoire du Théâtre français, ils ne se sont pas trouvés là trop dépaysés et sont même sortis de cette redoutable épreuve, aux applaudissements des spectateurs qui les ont rappelés en masse et associés aux ovations des deux artistes de Paris. C'est un succès d'autant plus grand qu'ils ont eu moins de temps pour apprendre et monter les pièces d'un théâtre tout nouveau pour eux. M. Regnier et Madame Anaïs Rey communiquent de leur verve, de leur esprit et de leur âme à tout ce qui les entoure. *Une bataille de Dames*, comédie de Scribe et de Legouvé, pétillante d'esprit, pleine d'intérêt et d'imprévu, a mis en relief leurs qualités scéniques, leur talent fin et varié, et nous a fait apprécier,

Digitized by Google

comme elle le mérite, une jeune personne, Mademoiselle Corès, qui déjà, dans *les Demoiselles de Sant-Cyr*, s'était fait remarquer par la grâce et l'esprit de son jeu !

Madame Anaïs Rey est appelée à recueillir dans le drame l'héritage de Mademoiselle Melcy, c'est dire qu'elle sera bientôt l'enfant gâté du public lyonnais. Laissons lui le temps de jouer *Gabrielle* et *Adrienne Lecouvreur*. Distinction, grâce, sentiment, charme de l'organe et de la personne, tout fait de cette artiste une véritable comédienne.

M. Regnier ne nous a rien appris que nous ne sachions déjà. C'est toujours le digne successeur de Monrose, le continuateur sévère de la tradition comique, le piquant interprète de Molière et de Regnard. Hâtez-vous donc de profiter de l'excellente occasion de revoir *Mascarille*, *Sganarelle*, *Pancrace* et tant d'autres types de l'ancien et du nouveau répertoire. Molière ne vieillit pas. Les costumes peuvent changer ; les passions restent les mêmes. Quel homme est entré plus avant dans les secrets du cœur humain ! quel homme a mieux stigmatisé nos travers ! quel fond inépuisable de comique et de raison tout à la fois. Voilà ce que M. Régnier nous fait sentir et comprendre jusque dans les plus fines nuances, tant il est pénétré et nourri de son auteur. Il y a plaisir d'étudier le maître avec un tel artiste.

LÉON BOITEL.

Digitized by Google

PROCHAINE EXHIBITION, A LYON,

DE L'EXPOSITION LYONNAISE DE LONDRES.

GRANDE FÊTE DONNÉE

PAR LA VILLE AUX EXPOSANTS DE L'INDUSTRIE.

Notre maire a reçu une invitation pour se rendre à la fête que la ville de Paris prépare aux exposants de l'industrie à Londres. Lyon, qui vient de figurer, au Palais de cristal, d'une manière si brillante, ne pouvait être oublié dans cette solennité. M. Réveil l'y représentera dignement. Il se propose d'aller à Londres et de conclure un arrangement pour pouvoir nous amener toute l'exposition lyonnaise dans ses vitrines, et sans avoir rien à changer aux dispositions prises. Toute notre ville serait ainsi appelée à jouir des merveilles de notre industrie, sans avoir à traverser la Manche. Cette bonne pensée, à la réalisation de laquelle notre maire ne manquera pas d'arriver, ne sera pas la seule que nous lui devrons. Il est question d'une grande fête donnée à Lyon à nos exposants. De nombreuses invitations y appelleraient les industriels de Paris et de Londres. Ce serait un échange de politesse, et notre ville, après le triomphe qu'elle vient de remporter, ne peut rester en arrière.

LÉON BOITEL.

LÉON BOITEL, directeur-gérant.

Digitized by Google

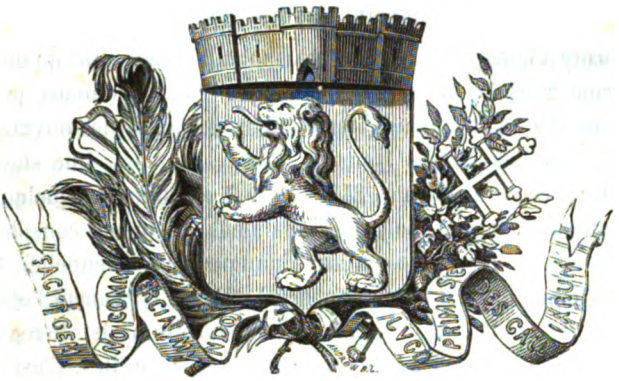

HISTOIRE LITTÉRAIRE

OU

BIBLIOGRAPHIE

DE

LA VILLE DE LYON.

—

SUITE (1).

VIII.

BEAUX-ARTS.

Des lettres aux beaux-arts, la transition est naturelle.

Représentée par de grands monuments d'utilité publique, l'architecture occupe le premier rang ; cependant, j'ai renvoyé ce chapitre de la Bibliographie à la statistique particulière de la ville. Quelques écrits peu importants se rapportent à la peinture: ce sont les notices de MM. Artaud et Thierriat, sur le Musée des tableaux et quelques opuscules sur les expositions lyonnaises de peinture ou sur les peintres lyonnais. L'histoire de l'art, à Lyon,

(1) Voir le tome II de la nouvelle série, pag. 287 et 356 et tom. III p. 2.

Digitized by Google

est encore à faire ; c'est un fort beau sujet d'études, soit qu'on le renferme dans l'examen des œuvres de l'Ecole lyonnaise proprement dite, soit qu'on l'étende à l'appréciation des ouvrages divers, dont des artistes lyonnais sont les auteurs. Une statue équestre, celle de Louis XIV, a été l'occasion de quelques publications relatives, soit au monument lui-même considéré comme œuvre d'art, soit à son inauguration solennelle. La Société des Amis du Commerce et des Arts a été également l'objet de quelques écrits, dont les principaux sont un projet de réglement, et divers discours prononcés dans ses solennités. C'est au même titre que l'Ecole des Beaux-Arts fournit quelques indications à la Bibliographie lyonnaise.

La gravure et le dessin réunis ont produit des livres à estampes, qui appartiennent à cette série : ce sont les recueils de vues de Lyon et du Lyonnais. Un des ouvrages principaux, en ce genre, est celui qu'a publié M. de Fortis : il est orné d'un Atlas très beau, quoique le talent du graveur Piringer soit fort médiocre. C'est le contraire, pour la collection de paysages du Lyonnais et de vues de Lyon, qui orne l'ouvrage de Clerjon ; on reconnaît peu, dans les dessins, les charmants environs de Lyon, mais l'habileté du burin du graveur est remarquable. Il y a plus de vie et de vérité dans les lithographies du *Voyage pittoresque*, qu'a exécutées M. Chapuis. Plusieurs vues de monuments de Lyon, ont été gravées, en Angleterre, avec beaucoup de fini : M. Beaulieu a orné son *Abrégé* de quelques-unes de ces vignettes. On doit, à M. Jolimont, une suite de dessins des environs de Lyon et de monuments de cette ville, dessinés sur pierre. Bien supérieur, de tout point, l'*Album de la Société des Amis des Arts*, est exécuté dans de grandes dimensions ; Quelques-unes de ses planches sont fort belles. Il ne faut pas confondre cet ouvrage, sans texte, avec l'*Album du Lyonnais*, qu'a publié M. Boitel ; au mérite iconographique, celui-ci réunit celui de descriptions dont quelques-unes sont faites avec soin. Si j'avais à faire ici l'histoire iconographique de la ville et de son paysage, je citerai les eaux fortes d'Isaac Lefèvre, de belles pages de Bellay, et, surtout, les dessins si finis et si vrais de de Boissieu. J'ai parlé, ail-

Digitized by Google

leurs, des admirables paysages du Lyonnais, peints par de Boissieu, Grobon, Fonville, etc. Quand les éditeurs du *Voyage pittoresque dans l'ancienne France* seront arrivés au Lyonnais, ils reproduiront les monuments anciens, en même temps que les modernes, et trouveront, dans Lyon et dans ses environs, des sujets non moins curieux que ceux dont sont décorées les descriptions de la Normandie, de l'Auvergne, de la Champagne et de la Franche-Comté : le Lyonnais et Lyon auront alors une histoire pittoresque complète et digne d'eux.

IX.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Une classe nombreuse de livres lyonnais concerne les établissements d'instruction publique. Lazare Meyssonnier a fait l'histoire de l'ancienne Université ; quelques écrivains ont étudié les écoles de Lyon, sous Charlemagne, les écoles de filles à la fin du XVIIe siècle, et les écoles primaires de nos jours. Une Société d'Éducation qui s'est formée a publié des annales et des comptes-rendus. MM. Demogeot et Rabanis ont donné d'intéressantes notices sur le Collége, jadis royal. Des pièces officielles, qui ont été imprimées, font connaître les traités passés au XVIe siècle, entre le Consulat et les Courriers de la confrérie de la Sainte-Trinité, pour l'établissement d'une maison d'éducation ; d'autres sont des recueils de titres, donations et Conventions, entre la ville et les professeurs. En 1762, l'expulsion des Jésuites des bâtiments du Collége, donna lieu à la publication de plusieurs requêtes, arrêts et comptes-rendus ; il y eut des protestations imprimées contre les PP. de l'Oratoire, héritiers des Jésuites. Menacés, à leur tour, d'être dépossédés, ces religieux soutinrent, en 1790 et en 1791, une vive polémique contre les officiers de la municipalité. Eteinte, en apparence, la question de propriété des bâtiments du Collége, a été de nouveau débattue, en 1839, entre le Conseil municipal d'une part, et l'Université de l'autre ; le Conseil municipal a publié ses délibérations.

Digitized by Google

C'est aussi, principalement, par une polémique très-vive, que l'Ecole la Martinière prend place dans la Bibliographie lyonnaise. Forte de son droit, l'Académie a réclamé plusieurs fois, contre une usurpation de pouvoirs, commise, selon elle, par l'administration de l'établissement. A ces pièces, il convient de joindre le testament du major-général Martin et les actes qui s'y rattachent, divers rapports sur l'organisation de l'Ecole, l'exposition de la méthode d'enseignement qui y est suivie, les procès-verbaux d'installation, et divers discours prononcés en séance publique. Ce sont aussi des procès-verbaux d'installation et des discours que fournissent à la Bibliographie lyonnaise les Facultés des lettres et des sciences, l'Ecole secondaire de médecine, l'Ecole vétérinaire et divers établissements d'éducation publique ou particulière. Ce chapitre serait long, si, à ces divers écrits, il fallait joindre les pièces de théâtre et autres compositions des élèves des Jésuites, alors que ces Pères étaient chargés de l'administration du Collége. On conserve, dans la Bibliothèque de la ville, un nombre assez grand de ces ouvrages, dont quelques-uns sont fort singuliers : la plupart sont manuscrits.

X.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Une première série de publications, relatives à l'administration municipale, est composée de recueils d'ordonnances de police. Le plus considérable, parmi les anciens, est celui qui parut, en 1573 ; j'ai indiqué le Code municipal, qu'a publié M. Charles Pionin. Ces collections d'ordonnances, d'arrêts et de réglements, sur toutes les parties du service, sont des traités pratiques d'administration ; on y trouve un nombre très considérable de publications, dont la plupart ont paru, sous forme d'affiches, et plusieurs fois. A cette première série d'écrits, appartiennent ceux qui contiennent les attributions de certaines fonctions municipales, prévots des marchands, échevins, capitaine de la ville, capitaine des arquebusiers, les nombreux procès-verbaux d'installation des maires, etc.

Digitized by Google

Une seconde série d'ouvrages, relatifs aux attributions municipales, a pour objet le cérémonial des entrées solennelles des princes, cardinaux, rois, papes et empereurs, dans la ville de Lyon; c'était une grande affaire, sous la monarchie, surtout avant la révolution de 1789. Il ne faut pas juger des temps passés, avec les idées du nôtre: chaque époque a ses opinions, sa couleur et ses mœurs. Les publications sur ces solennités sont, non seulement nombreuses, mais encore exécutées, parfois, avec un véritable luxe typographique. Un recueil général de ces entrées, depuis celle du roi Charles VI, parut vers le milieu du XVIIIe siècle, par les soins du Consulat; on y trouve des renseignements qui ne sont pas sans utilité pour l'histoire et pour le tableau des progrès de la civilisation. J'ai étudié avec intérêt les relations originales de ces solennités; beaucoup sont fort curieuses, même par leurs titres. Celle-ci est la Grant triumphe faicte des nobles princes..... et de la royne madame Alienor en la noble ville et cité de Lyon; celle-ci, c'est la magnificence de la triumphante entrée de la cité faite au roy Henri II et à la royne Catherine. Godefroy, Papire Masson, Pierre Mathieu, Varin et d'autres écrivains se sont chargés de ces publications officielles, dont quelques-unes sont ornées de tout le luxe de la typographie et de la gravure. Des recueils de pièces de poésies françaises, et, parfois latines, paraissaient aux mêmes occasions, ainsi que des descriptions de feux d'artifice ou de ballet. Ces publications ont survécu à la révolution de 1789; elles ont reparu sous l'Empire, et ont continué sous la Restauration et sous la monarchie de Louis-Philippe.

D'autres solennités municipales ont inspiré des publications, dont la Bibliographie lyonnaise doit prendre note; ce sont les relations de réjouissances, fêtes, feux d'artifices, à l'occasion de la proclamation de la paix, de la naissance d'un prince, du jubilé, de la fête de la Saint-Jean, etc., les descriptions de la pompe funèbre d'un gouverneur, ou les procès-verbaux du cérémonial des obsèques de maires de Lyon. Quelques-uns de ces ouvrages sont ornées de planches fort bien gravées.

Enfin, une dernière série d'ecrits, appartenant à cette classe,

Digitized by Google

sont ceux qui concernent les finances et le budget de la ville. Leur nombre est considérable : ce sont, tantôt des réglements pour l'administration des deniers publics, tantôt des arrêts du Conseil d'Etat, des délibérations, rapports, comptes-rendus, procès-verbaux, en matière d'impôts ou d'octroi. Des exposés ou états des recettes et des dépenses de la ville de Lyon sont publiés, chaque année, sous le titre de budget, par le maire; l'indication complète de ces écrits est impossible et ne présenterait, d'ailleurs, aucun intérêt.

XI.

HISTOIRE NATURELLE DU LYONNAIS.

Un autre genre d'écrits, branche de la statistique générale, c'est l'inventaire des productions naturelles qui sont particulières au sol lyonnais. Il ne fournit à la Bibliographie qu'un trop petit nombre d'articles. Alléon Dulac a laissé des *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais*; c'est un recueil de dissertations et d'observations très-variées, qu'on lit encore avec fruit. MM. Valuy, Leymerie Briffandon, Héricart de Thury, J. Fournet et Brian ont traité quelques points de la géologie et de la géographie physique du département du Rhône. Avant eux, Tissier père avait écrit un *Essai sur la géognosie du sol lyonnais*. On doit à M. Bredin un long *Mémoire sur les ossements fossiles des grands mammifères qui ont été trouvés sous le sol de la Croix-Rousse* M. Thiollière est l'auteur d'*Études géologiques sur le Mont-d'Or lyonnais*, et *sur la géologie du canton d'Anse et d'une portion des cantons de Villefranche, de l'Arbresle et du bois d'Oingt*. Ces deux Mémoires sont le résultat d'un grand travail que M. Thiollière a entrepris dans le but de dresser une carte géologique complète du département du Rhône; ils doivent être complétés par un troisième. Pour faciliter les recherches de cet ordre, l'Académie a promis pendant, plusieurs années, un

Digitized by Google

prix à l'auteur du meilleur travail sur la géologie ou sur la statistique du département du Rhône.

La Flore lyonnaise a été étudiée avec soin dans plusieurs ouvrages, dont le principal est la Monographie de Balbis, complétée par M. Roffavier. Du Choul a écrit un livre rare et fort recherché à ce titre sur l'histoire naturelle du chêne ; il a joint une description du mont Pila. Je ne dois point oublier les services qu'ont rendus à la botanique locale Emmanuel Gilibert et M. le professeur Seringe, ainsi que quelques-uns des membres de la Société d'Agriculture et de la Société linnéenne. Je ne connais point de livres importants qui aient été imprimés sur l'entomologie ou sur un point quelconque de la zoologie du Lyonnais.

Mais on a quelques écrits sur des phénomènes naturels, par exemple sur les tremblements de terre de 1578 et de 1755. Il y en a un plus grand nombre sur les inondations causées par le débordement du Rhône et de la Saône. M. l'abbé H. Greppo a fait, avec son érudition ordinaire, l'histoire des inondations des Gaules et de Lyon au VIe siècle. L'espouvantable et merveilleux débordement du Rosne en 1570 est le sujet d'une relation devenue rare, qu'a publiée Benoît Rigaud. La grande inondation de 1840 a été l'occasion de divers écrits dont les auteurs, pour faire l'histoire des inondations antérieures ont mis à contribution divers ouvrages historiques et les registres des délibérations du Consulat. M. Gonon a reproduit, d'après d'anciens documents, le récit de l'inondation considérable qui eût lieu le 2 décembre 1567, antérieure par conséquent de trois années à celle de 1570. Le travail le meilleur sur celle de 1840 est dû à M. Terme, maire de la ville ; cet écrit est suivi de la relation de l'inondation de 1711, extraite des actes consulaires, déposés aux archives de la mairie. On a réuni, dans un recueil tous les rapports officiels, procès-verbaux et actes administratifs qui concernent cette inondation de 1840 dont les progrès et le déclin ont été suivis jour par jour. Cette partie de la Bibliographie lyonnaise laisse peu à désirer ; il en est de même de l'histoire hygiénique et médicale de Lyon.

Digitized by Google

XII.

HISTOIRE HYGIÉNIQUE ET MÉDICALE DE LYON.

Il existe sur notre histoire hygiénique et médicale quelques notes ou mémoires peu étendus, dont les moins inconnus sont la *Topographie médicale* esquissée par Berthelet, Barbot, Lane et Carréri, le fragment qu'on doit à M. Julia de Cazères, les *Observations sur les maladies régnantes à Lyon*, par Martin jeune, Chapeau et quelque autres médecins ; mais il n'y avait pas de travail général sur ce sujet si utile. Attaché au service des malades dans les hôpitaux pendant plus de quarante années, médecin des prisons pendant vingt ans, membre du jury médical, et, depuis vingt-cinq années, membre des Conseils de salubrité de la ville et du département du Rhône, j'avais été conduit par mes fonctions à une étude particulière de l'hygiène de la ville et des habitants de Lyon. A trois reprises différentes, depuis 1818, j'ai eu l'occasion de publier le résultat de mes recherches sur la constitution physique des ouvriers en soie ; elles ont été publiées dans les *Tablettes de la Société médicale d'émulation*, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, dans le *Traité des maladies des artisans*, de M. Patissier, et, entièrement refondues, dans mon *Code moral des ouvriers*. En 1845, le Conseil de salubrité du département du Rhône me chargea de la rédaction de ses opinions et rapports, travail auquel fut associé M. de Polinière, secrétaire du Conseil ; il en résulta une Hygiène générale de la ville de Lyon. Distribué aux membres des administrations publiques, cet ouvrage avait reçu peu de publicité ; le Conseil général du département du Rhône désira qu'il en reçut une plus grande, et fit les frais de l'impression d'une seconde édition qui parut l'année suivante, sous le titre de *Traité de la salubrité dans les grandes villes*. L'hygiène de Lyon y reçut des développements considérables.

Les eaux minérales, presque toutes ferrugineuses, du département ont été l'objet de quelques écrits. MM. de Marsonnat et

Digitized by Google

Finaz se sont occupés de celles de Charbonnières; associé à un chimiste, M. Tissier, j'ai fait des rapports sur quelques autres. Un des chapitres les plus longs de la Bibliographie lyonnaise est celui dont les eaux potables de la ville sont le sujet; une vive polémique entre les eaux de rivière et les eaux de source a fait éclore une multitude d'ouvrages dont les plus originaux et les plus importants sont ceux qu'on doit à MM. Dupasquier et Terme; j'ai fait connaître par leurs titres ces nombreuses publications.

Des pestes extrêmement meurtrières ont désolé Lyon à diverses reprises: Claude de Rubys a raconté celle de 1577; celle de 1628 a eu pour historiens le Mercure françois, le P. Jean Grillot et d'autres écrivains de ce temps, dont les relations ont été reproduites de nos jours. Chevalier a traité des mesures sanitaires que réclamait cette maladie épidémique; il avait été précédé par l'auteur de l'*Avis salutaire contre la maladie pestilentielle*, ouvrage qui parut en 1628 et dont on connait deux éditions. La grippe et quelques autres épidémies à Lyon ont aussi trouvé des historiens.

L'assainissement de la ville a été le sujet de plusieurs publications. La Croix, Collomb, Carret, la Commission du Collége des médecins se sont occupés, avant la révolution de 1789, de la question d'un cimetière général. On doit à MM. Beuf et Dulin des descriptions du cimetière de Loyasse. M. Parisel est l'auteur d'un aperçu sur l'assainissement de Lyon. Divers écrivains, et entre autres, M. Martin jeune, ont traité le sujet du curage des fosses d'aisance; M. Potton a étudié la prostitution à Lyon; le P. Béraud et l'abbé Lacroix ont écrit sur la météorologie lyonnaise, et, pendant longtemps, des faits ont été recueillis à l'Observatoire du collége de la Trinité. On a un mémoire sur les hauteurs de Lyon prises par le baromètre, et des observations faites avec le thermomètre sur les progrès du froid à Lyon. On sait que Christin est l'inventeur de la précieuse découverte du thermomètre à mercure; son mémoire a été publié il y a près d'un siècle, par l'Almanach de Lyon, et récemment par M. Fournet. Enfin, une Commission hydrométrique a été formée

Digitized by Google

pour faire une étude spéciale des faits météorologiques; elle publie annuellement un rapport.

Ainsi l'histoire hygiénique et médicale de Lyon n'a point été négligée; elle occupe dans la Bibliographie lyonnaise un rang important. L'administration municipale de la cité ne fournit pas un nombre de livres moins considérable.

XIII.

SECOURS PUBLICS, HOPITAUX.

Beaucoup d'écrits qui appartiennent à la Bibliographie lyonnaise ont pour sujet les divers ordres de secours publics; un grand nombre sont relatifs à l'Hôtel-Dieu et à l'Aumône générale.

Esquissée dans quelques mémoires, l'Histoire fort intéressante de l'Hôtel-Dieu attendait un travail plus complet: on n'a eu longtemps sur ce sujet que des réglements ou des catalogues de noms qui manquent assez souvent d'exactitude. Ancien avocat et archiviste des hôpitaux, Etienne Dagier entreprit une histoire générale de ces établissements: c'était un beau sujet. Il y avait un grand nombre de faits curieux à reproduire. D'ailleurs, sur plusieurs points, les annales de la charité lyonnaise sont intimement liées à l'histoire politique. Grand nombre de familles très distinguées ont fourni des recteurs à l'Hôtel-Dieu; il importait de ne pas oublier ces titres de noblesse et de les reporter à leur date. Sous d'autres rapports, l'immensité des hôpitaux de Lyon et des misères qu'ils sont appelés à secourir; leurs biens considérables, venus de la libéralité des citoyens, les services qu'ils ont rendus à la classe indigente et à l'art médical; les vicissitudes par lesquelles ils ont passé, et leur régénération par l'application assidue des principes de l'hygiène publique; l'habileté, la sagesse, les lumières de leur administration; le haut mérite et la renommée de plusieurs des hommes qui y ont pratiqué la médecine ou la chirurgie; l'œuvre des Enfants trouvés, qui met à leur charge

Digitized by Google

dix mille de ces orphelins : telles sont les matières principales que Dagier avait à traiter. L'histoire de l'Hôtel-Dieu est un des chapitres les plus importants de celle de Lyon ; mais Dagier est demeuré fort au-dessous de son sujet qu'il n'a pas compris. Son livre est une sorte de tableau chronologique dans lequel il inscrit, année par année, et souvent d'une manière inexacte, les noms des administrateurs entrants ainsi que ceux des administrateurs sortants, et çà et là des indications fort superficielles sur des faits historiques. Dagier n'a consulté que ses archives, et n'en a pas tiré, à beaucoup près, tout ce qu'il y pouvait trouver. Il n'avait aucune connaissance des sources auxquelles il devait puiser, et s'est trompé fréquemment. Son livre ne doit être lu qu'avec réserve, et on ne saurait s'en prévaloir comme autorité. Celui de M. Pointe sur le même sujet est préférable : on y remarque une bonne description des bâtiments de l'Hôtel-Dieu ; la partie hygiénique et le service médical y sont bien traités. M. Pointe a négligé les points de contact nombreux qui existent entre l'histoire de la ville et celle de l'Hôtel-Dieu et a passé entièrement sous silence la partie administrative : c'est une lacune regrettable. Rien de complet n'a été écrit encore sur l'histoire de l'hôpital de la Charité ; c'est cependant un sujet non moins intéressant que l'histoire de l'Hôtel-Dieu. Le but de l'institution, l'immensité de l'œuvre, la nature des secours qui y sont donnés, le service des filles-mères, celui des enfants trouvés et la grande question politique qui s'y rattache ; enfin la création des salles d'enfants malades, tels seraient les principaux chapitres de cet ouvrage. M. Achard-James a écrit l'histoire de l'hospice de l'Antiquaille, dont il a été l'un des administrateurs. Fondé récemment avec des ressources précaires et insuffisantes, cet hôpital a beaucoup grandi et est devenu une institution infiniment utile. Il n'y avait pas de travail d'ensemble sur les hôpitaux de Lyon ; nous avons essayé, M. de Polinière et moi, de pourvoir à cette lacune, soit dans l'*Hygiène de Lyon*, soit dans notre *Traité de salubrité*.

Quant aux secours à domicile, ils sont connus par les rapports et comptes-rendus des médecins ou de l'administration du

Digitized by Google

Dispensaire. La question générale a été traitée par MM. Soviche et de Polinière.

Il y avait beaucoup à dire sur le paupérisme à Lyon. MM. Parat et Terme se sont occupés des indigents valides et malades; M. Louis Bonnardet a fait une étude spéciale de la mendicité, et M. l'abbé Bez a présenté le tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon. M. de Polinière a fait connaître ce qu'étaient, en 1835, les salles d'asile. Delandine, Bérenger, Baboin de la Barollière, M. Louis Bonnardet ont traité sous divers points de vue la question des prisons, et M. Orsel aîné a rendu compte de la Société de patronage des jeunes libérés. Cette statistique des secours publics a plus d'intérêt que celle des lieux et des monuments.

XIV.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE.

Je ne crois pas devoir indiquer les innombrables factums, mémoires à consulter, édits royaux, pièces sur procès, jugements, etc., dont la réunion composerait l'ensemble de l'administration judiciaire. Depuis l'invention de l'imprimerie, les contestations des corps constitués, soit entre eux, soit avec le Gouvernement, soit enfin avec des bourgeois, et les procès des particuliers entre eux, ont fait pulluler ces écrits éphémères. Très peu méritent l'honneur d'une mention: à peine est-il permis de citer pour mémoire quelques recueils de réglements sur l'ancienne administration judiciaire. Quelques-unes des éditions du Stil ordinaire de la senéchaussée et siége présidial de Lyon; quelques collections en petit format, des arrêts des Grands-Jours et enfin des mémoires ou factums proposés à l'occasion de procès curieux. Cette littérature sans nom n'est reconnue ni par l'Histoire, ni par la Bibliographie.

Digitized by Google

XV.

INDUSTRIE ET COMMERCE DE LYON.

Parmi les ouvrages qui ont été publiés sur l'industrie et sur le commerce de Lyon, beaucoup ont une grande importance, sinon comme livres, du moins par leur sujet: aussi me suis-je attaché à en donner une liste aussi complète qu'il était possible de le faire.

On sait que les foires de Lyon avaient obtenu, des rois de France, de grands priviléges: ils ont été réunis souvent dans des recueils particuliers, depuis le XVe jusqu'au XVIIe siècle; c'est là qu'on trouve la législation de ces grands marchés. Plus tard, après l'abolition des foires, le commerce de Lyon, considéré d'une manière générale, a été le sujet d'écrits divers parmi lesquels on distingue ceux qu'ont publiés Bertholon, Mayeuvre, etc. On doit à Ozanam une esquisse de l'histoire du commerce de Lyon, sujet qui est encore à traiter.

La fabrication des étoffes de soie a été l'objet de diverses publications: on compte, dans leur nombre, plusieurs éditions de l'édit de François Ier sur les draps d'or, d'argent et de soie, et des ordonnances et réglements rendus sur la même industrie, par les rois de France Charles IX, Henri II, Henri III, Henri IV et Louis XIII; diverses éditions des réglements des maistres passementiers, tissutiers et rubaniers de la ville; des recueils d'arrêts, statuts et réglements (sous divers dates), pour la communauté des maîtres marchands et maîtres ouvriers à la façon en étoffes d'or, d'argent et de soie; des arrêts du Conseil d'Etat relativement à l'exécution de ces mêmes statuts ou à la punition d'ouvriers qui avaient transporté l'industrie lyonnaise à l'étranger; les doléances des maîtres ouvriers sur la situation de la fabrique; divers mémoires sur la fabrique des étoffes de soie et sur les manufactures, par Bertholon, Mayet, Terret, Grognier, et par MM. Coque, Arlès-Dufour, Jurie, Baune, Kauffmann; enfin, quelques dissertations sur la dessication de la soie

Digitized by Google

dans l'établissement nommé la Condition. On ne possède malheureusement aucun traité théorique de la fabrication des étoffes de soie, depuis l'ouvrage, déjà bien vieilli, qui fait partie de la grande collection de descriptions des arts et métiers.

Il existe plusieurs ouvrages sur l'intérêt de l'argent et sur la fabrication des monnaies à Lyon; une dissertation de Mottet-Degérando sur l'alliance du commerce avec les sciences et les arts; des observations adressées par Dugas-Monbel à la Commission d'enquête commerciale; des mémoires sur la navigation de la Saône et du Rhône. On a, sur les chemins de fer aboutissant à Lyon, d'assez nombreux écrits dont les principaux sont de MM. Louis Bonnardet, Barrillon, Alphonse Peyret, Tabareau et Antonin Montmartin: cette question n'est certainement pas épuisée. Les comptes rendus, par M. Brosset aîné, des travaux de la Chambre de commerce méritent une honorable mention.

M. Parisel a passé en revue les divers établissements industriels de Lyon; associé à M. de Polinière, j'ai fait une étude particulière des établissements à émanations incommodes, insalubres et dangereuses.

Les divers corps de métiers de Lyon ont publié, avant la révolution de 1789, les recueils de leurs réglements et statuts.

On trouve dans la Bibliothèque de l'Académie un volume in-folio manuscrit, intitulé: *Manufactures de Lyon*. Les principaux mémoires que ce recueil renferme ont pour auteurs les frères Currat, le P. Peyronnier, Gacon et Roland de la Platière.

XVI.

ALMANACHS ET INDICATEURS.

Une classe de livres que la Bibliographie lyonnaise ne doit point oublier, est celle des Almanachs et Indicateurs; eux aussi ont fourni quelquefois d'utiles renseignements à l'histoire des mœurs.

Des calendriers ou almanachs font partie, comme on sait, d'Heures manuscrites, bien avant l'invention de l'imprimerie. Il

Digitized by Google

existe un Almanach pour XVIII ans en tête des belles Heures à l'usage de Lyon que publia, en 1513, un libraire de Paris, Simon Vostre. A la fin du XVIe siècle, Benoît Rigaud fit paraître l'*Almanach des Almanachs*; vint ensuite la *Perle des Almanachs*. Des publications irrégulières d'almanachs sous divers titres parurent dans le cours du XVIIe siècle ; Marcelin Gautherin fut, en 1700, l'éditeur d'un *Almanach royal* bientôt interrompu. Enfin, en 1711, commença une publication qui a été continuée jusqu'à nos jours. C'est celle de l'*Almanach astronomique de Lyon et des provinces de Lyonnois, Forez, Beaujolois*. Il ne se composa d'abord que de quelques feuilles, et reçut, en 1740 et plus tard, d'importantes améliorations. Cette collection, quand elle est complète, a une valeur réelle ; on y trouve une multitude de renseignements sur les hommes et sur les choses. L'Almanach a publié de bonne heure des abrégés de l'*Histoire de Lyon*, qu'on améliora de plus en plus ; on y trouve un tableau estimé des évêques et archevêques de Lyon, et une histoire sommaire des couvents et églises de Lyon qu'on a souvent consultée, ainsi qu'une description abrégée des communes du Lyonnais, qui a été pendant longtemps notre unique statistique. L'Almanach publiait, en outre, de courtes dissertations sur des matières scientifiques ou littéraires. J'ai donné, dans l'*Histoire de Lyon*, une liste complète des almanachs et calendriers révolutionnaires qui ont paru de 1793 à 1797. Delandine reprit, en 1797, la publication de l'*Almanach civil, politique et littéraire*. En 1838, ce livre s'appela l'*Annuaire historique et statistique de la ville de Lyon et du département du Rhône*, et devint, en 1842, l'*Annuaire départemental, administratif, historique et industriel*. M. Antoine Péricaud a inséré dans cet *Annuaire* la collection entière de ses *Notes et Documents sur l'Histoire de Lyon*. M. Bréghot a donné à l'un de ses volumes son *Dictionnaire historique des rues de la ville*. Un *Indicateur* ou recueil d'adresses des habitants de Lyon a été quelquefois réuni à l'*Annuaire* ; il a été plus souvent l'objet de publications particulières. Quoique l'*Almanach* ou *Annuaire de Lyon* ait reçu depuis quelques années des améliorations capitales, il présentait

Digitized by Google

cependant une regrettable lacune : on désirait la publication régulière, dans chacun des volumes de ce recueil, d'une revue, par ordre chronologique, de tous les événements relatifs à la ville et au département, accomplis pendant le cours de la précédente année. Fréquemment nécessaire, cet *Annuaire historique* aurait plus d'utilité et d'intérêt qu'un chapitre de l'*Histoire de Lyon*, pendant les siècles passés. Il importait d'y joindre la liste exacte de toutes les publications, faites à un titre quelconque, pendant le cours de la dernière année, même celle des affiches et autres actes administratifs : c'était préparer d'excellents matériaux pour les futurs historiens de Lyon.

J'ai exécuté, d'après ce plan, un *Annuaire* pour 1848 et 1849.

XVII.

JOURNAUX.

Un chapitre curieux de la *Bibliographie lyonnaise* est celui qui est relatif aux journaux politiques, littéraires, scientifiques, judiciaires et administratifs. Leur nombre est considérable ; mais la plupart sont morts en naissant, ou n'ont fourni qu'une carrière extrêmement courte ; ils ont péri faute d'abonnés. Incessamment renouvelées et sous toutes les formes, ces publications n'ont jamais pu vivre ; si quelques feuilles politiques se maintiennent, c'est qu'elles sont d'une nécessité indispensable pour exprimer les opinions et les intérêts des partis dont elles sont les organes et qu'elles tiennent leurs abonnés au courant des nouvelles locales. Sans autres chances d'existence que le goût peu vif du public lyonnais pour les lettres et pour les sciences, les journaux exclusivement littéraires se succèdent les uns aux autres, sans jamais réussir à se créer une position durable, quel que soit le zèle de leurs rédacteurs. On a vu paraître et promptement disparaître les *Annales lyonnaises*, *la Guêpe du Rhône*, *le Spectateur lyonnais*, *les Tablettes historiques et littéraires*, *l'Athénée*, *l'Observateur lyonnais*, *l'Artiste en province*, *l'Echo*, *l'Eclaireur du Rhône*, *la Semaine lyonnaise*,

Digitized by Google

et une multitude d'autres feuilles dont le nécrologe insignifiant prendrait ici trop de place. Rien ne manquait, en apparence, à la viabilité des *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*; leurs fondateurs étaient des hommes de lettres considérés, très bien placés pour servir les intérêts de ce journal, et dévoués à leur œuvre. Ils ont donné à ce recueil plusieurs bons mémoires. Enfin on paraissait prendre intérêt à cette publication; cependant les *Archives* n'ont vécu que quelques années. On a essayé d'en reprendre la publication; mais cette continuation a duré à peine un an. Un autre recueil littéraire, la *Revue du Lyonnais*, avait pris la place vacante; il était imprimé avec luxe typographique et on y trouvait quelques bons mémoires sur l'histoire et sur l'archéologie locales: sa publicité n'en était pas pas moins si restreinte, qu'il a dû succomber à son tour. Il vient de reparaître; mais la situation n'a pas changé. Même remarque pour les journaux scientifiques; ils ne se maintiennent que sous la condition expresse d'être publiés aux frais d'une Société savante et de se passer d'abonnés. Telles annales estimées pourtant, que je pourrais citer, n'ont jamais réuni vingt souscripteurs; tel recueil que je ne veux pas désigner n'en a jamais compté un seul, malgré un titre fort imposant: pour lui procurer la chance de quelques lecteurs, il a fallu l'offrir en prime aux rares abonnés d'un autre ouvrage. Les journaux judiciaires vivent d'annonces et des besoins de la spécialité qu'ils servent. Un seul journal, *le Mémorial administratif du département du Rhône*, vivra pendant un temps indéfini: la Préfecture en fait les frais, et il est distribué gratuitement aux maires des communes qui ne le lisent pas.

On n'a connu, à Lyon, avant la révolution de 1789, qu'un très petit nombre de journaux dont la publication a été fréquemment interrompue. Un des plus anciens, c'est le *Recueil des Affiches, Annonces et Avis divers*, première feuille hebdomadaire commencée en 1750 et qui a eu plusieurs séries: la première est un in-4° très alongé. Cette feuille a été continuée jusqu'à nos jours, avec des modifications dans son format et dans son titre. La *Gazette de Lyon* a devancé les *Affiches*; elle

Digitized by Google

existait déjà en 1738. Mathon de la Cour fonda, en 1784, le *Journal de Lyon* qui s'arrêta en 1791 et reparut plus tard, continué par Pelzin, Delandine et Dumas.

La pensée longtemps comprimée fit explosion pendant la Révolution et produisit un assez grand nombre de feuilles qui, toutes, n'ont fourni qu'une carrière très courte. On eut successivement *le Courrier de Lyon*, *l'Ami de la Liberté*, *le Journal républicain*, *la Feuille du jour*, etc. Il n'y eut, sous l'Empire, que le *Journal de Lyon et du département du Rhône*, auquel fut réuni bientôt le *Bulletin administratif*. On vit paraître, sous la Restauration, la *Gazette universelle de* 1819, *le Journal du Commerce* en 1824, *le Précurseur* en 1826 et *le Mémorial administratif* qui succédait au *Bulletin*. L'antagonisme des opinions politiques, exprimé par les journaux, se caractérisa de plus en plus : on eut, sous Louis-Philippe, en même temps que les deux principales feuilles créées sous la Restauration, le *Courrier de Lyon*, *le Censeur*, *le Réparateur*, *l'Echo de la Fabrique*, *la Glaneuse*, *le Rhône*, etc. Les journaux sont l'histoire de chaque jour ; très utiles pour les dates et pour la connaissance d'une multitude de faits qui, sans eux, seraient bientôt oubliés ; ils fournissent à l'histoire générale de la cité des documents précieux.

J.-B. MONFALCON.

(*La fin au prochain numéro*).

Digitized by Google

FORVM SEGVSIAVORVM.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE GALLO-ROMAINE DE LA VILLE DE FEURS.

SUITE ET FIN (1).

CHAPITRE VII.

DES VOIES DE COMMVNICATIONS DV FORVM DES SEGVSIAVES.

J'aborde une question difficile que je n'ai pas la prétention de résoudre, et contre laquelle pourront venir se heurter encore bien des opinions contradictoires. J'apporterai cependant mes observations, quand elles n'auraient d'autre but que celui de renverser un système qui ne me paraît basé que sur une absence de critique et sur des preuves superficielles.

Les trois ouvrages pratiqués par les Romains avec le plus de magnificence furent les cloaques, les aqueducs et les grands chemins (2); mais ces derniers l'emportaient par les peines et les dépenses qu'entraînait leur construction. Les principaux étaient nommés *viæ publicæ* ou *militares*, chemins militaires; c'étaient les

(1) Voir le tome II de la nouvelle série, pag. 261, 372 et 490, et t. III, p. 40

(2) Strabon, l. 5. Pline, l. 36.

Digitized by Google

plus larges et les plus droits ; la raison en est facile à saisir.

Trois chemins militaires partaient de Feurs ; celui de *Lugdunum* (Lyon), celui de *Segodunum* (Rhodez), celui d'*Augustonemetum* (Clermont) auquel nous pouvons rattacher celui de *Noviodunum* (Nevers), par un embranchement qui aboutissait à *Rodumna* (Roanne). La table de Peutinger, ou Itinéraire de Théodose, a donné le tracé de ces chemins, en indiquant les prin ci pales stations intermédiaires qu'on a cherché à retrouver dans les dénominations actuelles. Comme l'évaluation des distances marquées dans la table est souvent fautive, on ne peut redresser les erreurs que par les faits d'observation ou par les monuments ; c'est ce que j'essayerai de faire dans ce chapitre (1). Voici maintenant les trois voies romaines telles qu'elles sont indiquées par la table :

AVGVSTONEMETVM
AQVIS CALIDIS
VIII
VOROGIO
XVIIII
ARIOLICA — TENVRCIO
XII — XII
ROIDOMNA — SITILLIA — MATISCONE
XXII — XIII
MEDIOLANO — LVDNA
XIIII — XVI
FORO SEGVSTAVARVM — XVI — LVGDVNUM
VIIII — XVII
AQUIS SEGETE — VIENNA
XVII
ICIDMAGO
XIIII
REVESSIO

(1) Je prie le lecteur de ne pas perdre de vue, dans la lecture de ce cha-

Digitized by Google

Les géographes qui ont tenté la restitution des points intermédiaires, se sont tous préoccupés, plus ou moins, des chiffres marqués dans la table, et, sous cette influence, ils ont mis les stations là où la pointe du compas concordait avec une consonnance de mot. C'est ainsi que *Mediolanum* a été placé par d'Anville à Meys, par M. Walckenaër à Meylieu-Montrond, par M. Bernard à Moind, par M. Jolibois dans la commune d'Haute-Rivoire. Voilà pourquoi encore M. Walckenaër met *Forum* à Farnay, *Icidmago* à Issengeaux, *Aquis Segete* à Saint-Étienne. Avec ces données on fait faire aux voies romaines des contours inadmissibles pour des chemins militaires. J'ai démontré invinciblement que *Forum* était bien Feurs : partant de là, il est impossible de mettre *Mediolanum* à Meylieu ou à Meys; car, indépendamment de la fausse position qu'on leur assigne, Meylieu n'est pas sur une voie romaine, et Meys en est éloigné de deux lieues. Doit-on faire mentir l'évidence pour conserver un chiffre ? Pourquoi M. Bernard, à son tour, prend-il Moind pour *Mediolanum* ? d'abord, parceque Moind est à vingt-deux lieues gauloises de Roanne. Mais alors d'Anville est dans le même droit par rapport à Meys ; ensuite M. Bernard croit retrouver dans Moind le nom tronqué de *Mediolanum*. Mais tous les titres nous donnent *Modonium* qui est un nom complet et qui n'a aucun rapport avec *Mediolanum* ; si on cherche une ressemblance, il faut adopter Meylieu, et M. Bernard n'en veut pas. Enfin, M. Bernard ajoute : *qu'il n'y avait peut-être, dans toute la Ségusiavie, que ce gué*

pitre, la carte sur laquelle sont indiquées les voies romaines et les limites du pays des Ségusiaves. Planche XXII.

Digitized by Google

pour traverser la Loire. En vérité, il faut être dans une grande pénurie de raisons pour en invoquer une semblable. M. Bernard sait bien que la Loire a des gués en plus de cent endroits, et que le caprice du fleuve ne les rend jamais permanents. Quand les Romains voulaient un passage assuré, ils construisaient des ponts. C'est donc uniquement pour conserver les chiffres de l'Itinéraire que M. Bernard nous fait venir de Roanne à Moind, puis de Moind à Feurs, et cela par la vieille route de Montbrison à Lyon, nommée dans les terriers, *Via lioneysa*. Pourquoi, lorsque nous sommes à la Bouteresse, ne pas prendre le chemin direct de Feurs, dont nous ne sommes éloigné que de seize kilomètres? C'est, dit encore M. Bernard, qu'on allait bien d'une étape à l'autre, mais non d'un point de la route à un autre. J'avoue que je ne comprends pas cette raison. Cela veut-il dire que lorsqu'on veut aller d'un bout de la route à l'autre, il faut la suivre? Je suis parfaitement de cet avis; mais si cela signifie que pour aller d'un point à l'autre de la base d'un triangle, il faut passer par le sommet de ce triangle, nous ne nous entendons plus, or c'est précisément la question. Moind est au sommet d'un triangle, Feurs et Roanne sont à la base; on veut que je parcourre deux côtés quand je puis arriver par un seul. Mais s'il n'y a pas de chemin? sans doute; mais aussi il est impossible qu'il n'y en ait pas, et comme il n'est pas certain que Moind soit *Mediolanum*, la probabilité est encore pour mon assertion.

Il me semble tout d'abord que, dans cette question d'Itinéraire, les termes ont toujours été posés en sens inverse, c'est-à-dire qu'on a pris pour point de départ

Digitized by Google

les villes qui devaient être le but de l'arrivée, tandis qu'on a laissé comme station intermédiaire celle qui seule était le véritable centre de tous les rayons. On a dit route de *Segodunum* à *Lugdunum* passant par *Forum Segusiavorum;* route d'*Augustonemetum* à *Lugdunum* passant par *Forum*, etc., tandis qu'il fallait dire route de *Forum* à *Lugdunum*, de *Forum* à *Segodunum*, etc., ce qui est bien différent. Les Romains ne faisaient pas les capitales pour les routes, mais les routes pour les capitales. Il est certain que le *Forum des Ségusiaves*, avant l'établissement de la colonie de *Lugdunum*, communiquait par des routes aussi abrégées que possible avec les principaux points de la contrée. Il est certain, d'autre part, qu'on allait de la capitale des Ségusiaves dans celles des Eduens, des Arvernes, des Vellaves, et c'est de Feurs, comme capitale, que partaient tous ces chemins, puisque c'est de là que les colonnes milliaires comptent leurs premières lieues. Les communications intérieures de chaque cité gauloise existaient donc avant les communications extérieures, ce n'est que plus tard que ces dernières ont été reliées entre elles. Au reste examinons la difficulté :

La première route, d'après la Table, va d'abord à *Rodumna* par une station intermédiaire, *Mediolanum;* puis de *Rodumna* à *Augustonemetum* par *Ariolica*, *Vorogio*, *Aquis calidis;* l'important pour nous c'est de déterminer la première partie de cet Itinéraire.

Que penserait-on d'un habitant de Feurs qui, voulant aller à Roanne, remonterait la Loire, irait passer à Moind, puis à Montbrison, pour revenir ensuite prendre la route à la Bouteresse? Mais, me répondra-t-on, cette

Digitized by Google

excentricité ne sera jamais du goût de personne. Eh hien ! ce qu'on ne ferait pas de nos jours, on ne l'a pas fait à l'époque gallo-romaine, parceque les Ségusiaves avaient plus de bon sens que nous ne leur en supposerions ; parce que les chemins militaires, toujours plus directs, ne faisaient pas de détours inutiles, parce qu'enfin il y avait une voie romaine directe de *Forum* à *Rodumna*.

Les chemins militaires ne faisaient pas de détours inutiles ; on peut le dire indistinctement de toutes les voies romaines ; ceux qui les ont étudiées savent parfaitement que les Romains préféraient aller en ligne droite toutes les fois qu'il n'y avait pas d'obstacles insurmontables, ou que les inflexions de la route ne l'alongeaient pas trop : ils n'adoucissaient presque jamais les pentes en contournant les montagnes ; à plus forte raison ne le faisaient-ils pas dans les plaines. Je demande quelle figure auraient faite des légions envoyées de Lyon à Roanne, pour y comprimer une révolte subite, si on les avait fait passer par Moind, sous prétexte que c'est la route d'étape ? Je ne puis donc placer *Mediolanum* à Moind par cette première raison que c'est une direction irrationnelle. Voici maintenant mon opinion : la voie romaine de *Forum* à *Rodumna* traversait la Loire à la sortie de Feurs, et gagnait probablement la Bouteresse d'où elle se dirigeait sur Roanne ; je puis en fournir deux preuves irrécusables : ce sont deux colonnes milliaires inédites, et qui étaient placées sur cette route au delà de la Loire. La première fut trouvée dans un champ des domaines de M. de Saint-Didier, près de Naconne, commune de Clépé ; elle est

Digitized by Google

maintenant au château de Bigny, en la possession de M. de Becdelièvre. Elle fut élevée en l'honneur de Trajan; seulement le mauvais style des lettres indique une restauration dans les temps postérieurs; voici tout ce qui reste de l'inscription (1):

IMPeratori CAEsari
TRAIANO Opti
MO PIO FELici
PONTifici MAXImo

La seconde, mieux conservée, servit longtemps de seuil à la porte de la cour du château de Poncins. M. de Poncins la fit transporter à Saint-Cyr-les-Vignes, où elle est encore. C'est là que j'ai pu l'estamper, grâce à l'obligeance de Madame la marquise de Poncins (2).

Voici son inscription :

TRAIANo fel
Optimo PIO
AVGusto PONtifici maximo
TRibunitia POTestate II consuli
III Patri Patriæ CIVitas Segusiavorum
LIBera II (iterum) Restituit.
LII

C'est encore une colonne restituée, c'est-à-dire, élevée pour la seconde fois; la forme de la lettre l'indiquait. Si l'on me demande où étaient placées ces deux colonnes, je répondrai que je ne tranche jamais une difficulté douteuse. Cependant, je puis indiquer les jalons

(1) Planche XI.
(2) Planche IX.

Digitized by Google

probables de cette route. Anciennement on traversait la Loire au nord de la ville de Feurs pour aller à Naconne; de Naconne on passait près du hameau de Goincey, dont le sol fourmille de débris antiques; de Goincey on gagnait la Bouteresse, où l'on a trouvé des traces nombreuses d'un établissement gallo-romain. Comme Goincey est vis-à-vis de Poncins, la deuxième colonne a pu en être rapportée, tandis que la première se trouvait au hameau de Naconne, distant de Feurs d'une lieue gauloise. Ces deux bornes milliaires prouvent incontestablement qu'il y avait au delà de la Loire, vis à-vis de Feurs, un chemin militaire: donc on n'était pas obligé de passer à Moind pour aller de *Forum* à *Rodumna* et réciproquement.

Mais alors que faire des quatorze lieues de *Forum* à *Mediolanum*, et des vingt-deux de *Mediolanum* à *Rodumna?* Je ne veux pas dire qu'il ne faille tenir aucun compte des distances de la Table, je pense seulement qu'il y a des cas où les preuves matérielles doivent l'emporter. La Table de Peutinger est fautive en beaucoups d'endroits. Il n'est pas un géographe qui n'y ait apporté des corrections, et sur le point qui nous occupe, d'Anville l'a corrigée. M. Walkenaër, M. Bernard et M. Jolibois l'ont aussi corrigée. Eh bien! je préfère une question prouvée matériellement à un chiffre inexact. S'il faut conserver *Mediolanum*, je dirai qu'on doit modifier les distances; je retrancherai le nombre XIV de *Mediolanum* à *Forum*, et je répartirai les XXII lieues qui restent, en disant: de *Forum* à *Mediolanum* VIII lieues gauloises; de *Mediolanum* à *Rodumna* XIV lieues,

Digitized by Google

ce qui est précisément la distance. Si, au contraire, on veut, comme M. Jolibois et l'auteur de l'*Itinerarium*, transporter *Mediolanum* entre Feurs et Lyon : je mettrai les XIV lieues entre *Rodumna* et *Forum*, et je ferai la distribution des XXII lieues entre *Forum Mediolanum* et *Lugdunum*, en retranchant les XVI marquées entre *Forum* et *Lugdunum :* seulement je ne chercherai pas, avec M. Jolibois, *Mediolanum* à *Miliet* et *Milan*, qui ne sont pas des hameaux, mais deux fermes portant le nom de leurs propriétaires, qui, de plus, ont l'inconvénient d'être assez loin de la voie romaine. Ainsi, quelque bonne volonté qu'on aie, il faut rectifier l'Itinéraire, et les chiffres importent peu quand on a des preuves directes.

De Roanne, la voie tourne à Clermont par *Ariolica*, *Vorogio* et *Aquis calidis*. Les géographes sont fort peu d'accord sur ce parcours. M. Walckenaër transporte les *Aquis calidis* sur la route de Rhodez. M. l'abbé Greppo a fort bien prouvé qu'il fallait les placer à Vichy (1), et il ajoute qu'on a découvert des traces de la voie romaine dans les forêts de Montpensier et sur le trajet d'Effiat à Vaisse ; c'est bien la route d'*Augustonemetum*. Mon opinion sur ce point est que la voie romaine, à sa sortie de Roanne, passait par Saint-Haon-le-Vieux, se dirigeait sur Arfeuille qui est peut-être *Ariolica*, et se continuait jusqu'à Clermont par Vichy ; il est possible qu'il faille mettre *Vorogio* entre Vichy et Clermont. Je peux citer, à l'appui de ce sentiment, un fait d'une époque récente. On soumit, il y a quelques an-

(1) *Etudes archéologiques sur les eaux thermales*, p. 35.

Digitized by Google

nées, au Conseil général de la Loire, un projet de rectification pour la route départementale de Roanne à Vichy. La commission, nommée à cet effet, fut d'avis de faire le tracé par Arfeuille, et, sur sa proposition, des membres furent chargés d'explorer la localité. Je me souviens d'avoir entendu M. d'Assier, maire de Feurs, qui en faisait partie, raconter qu'on avait reconnu les traces d'une voie romaine qui passait autrefois dans cette direction, et qu'en effet ce tracé était le plus rationnel. Nous pouvons conclure des bornes milliaires que je viens de signaler, que ce fut Trajan qui fit ou répara cette route; il est, après Auguste, le prince qui fit exécuter le plus grand nombre de ces travaux, auxquels il employa, dit-on, trente légions (1).

La seconde route est celle de *Forum* à *Segodunum* par *Aquis Segete*, *Icidmago*, *Revessio*, etc.

Dans ce tracé, les distances ne sont pas aussi exagérées que dans le précédent : mais les sentiments ne sont pas moins partagés sur les stations intermédiaires. Cela vient toujours de la fausseté du point de départ. M. Walckenaër, qui a mis *Forum* à Farnay, est obligé de chercher sur la ligne correspondante à *Revessio* (Saint-Paulien), une localité qui puisse recevoir les *Aquis Segete;* et il trouve, toujours à la pointe du compas, la ville de Saint-Étienne qui ne date que de la fin du moyen âge, qui ne possède aucune source d'eau minérale, à moins qu'on ne reconnaisse cette qualité au Furens, et qui n'est pas sur une voie romaine. Cette seconde erreur entraîne l'illustre géographe dans une troisième; il

(1) Bergier. *Hist. des grands chemins*. Pline. *Panégyrique*, c. 29.

Digitized by Google

fait d'Issengeaux *Icidmago*, erreur commise avant lu par d'Anville. M. Bernard et tous les autres géographes mettent les *Aquis Segete* à Saint-Galmier, qui possède une source minérale, quelques restes antiques et qui a pour lui une longue prescription. Mais il est une autre localité à la même distance de Feurs que Saint-Galmier, possédant comme Saint-Galmier une source minérale, ayant plus que Saint-Galmier des restes antiques, et pour laquelle les probabilités sont plus fortes encore que pour Saint-Galmier ; cette localité, c'est Moind, dont M. Bernard et plusieurs autres ont fait *Mediolanum*.

Dans mon opinion, *Aquis Segete* est Moind, *Icidmago* est Usson, *Revessio* est Saint-Paulien comme tous le reconnaissent. Je le sens, c'est détruire d'un trait de plume cette longue tradition que Saint-Galmier invoquait en sa faveur ; mais les monuments sont là. Montrons d'abord que Saint-Galmier n'a pas plus de titres que Moind à jouer le rôle d'*Aquis Segete*, que non seulement Moind en a davantage, mais que toutes les preuves matérielles sont en sa faveur. J'ai déjà dit que les deux localités étaient à la distance marquée par la table, c'est-à-dire à neuf lieues gauloises, donc à égale distance de Feurs. Toutes deux ont des eaux minérales ; donc elles ont jusques là autant de titres. Mais Saint-Galmier a toujours été pris pour les *Aquis Segete*, et Moind pour *Mediolanum* : cela est encore vrai : ce qui est certain aussi, c'est qu'avant d'être appelée Saint-Galmier, ou plutôt *villa sancti Baldomeri*, cette ville ne portait pas le nom d'*Aquis Segete*. La légende du Saint nous apprend qu'elle se nommait *Vicus Auditiacus*, nom qui est certaine-

Digitized by Google

ment romain, et qui ne fut changé qu'au VIIe siècle. Moind s'appelait bien *Modonium*, mais on ignore quel fut son premier nom; et, s'il faut dire toute ma pensée, je trouve qu'il y a dans ce mot de *Modonium* quelque chose qui sent le Sarrazin ; il ne serait pas impossible que ce nom lui ait été imposé par ces Barbares, lorsqu'ils l'eurent ruiné dans leurs dernières incursions. Moind et Saint-Galmier, l'un pas plus que l'autre, n'ont porté, dans les chartes, le nom d'*Aquis Segete*. Mais on a trouvé à Saint-Galmier des restes de piscine, d'hypocauste, etc. Je le sais parfaitement, puisque j'en ai rendu compte lors de la découverte. Cela prouve qu'il y avait un établissement de bain, comme il y en avait à Salt, près de Feurs, à Sail-les-Chateaumorant, près de Roanne, tous lieux connus des Romains, et qui ne figurent pas pour cela dans la carte de Peutinger. M. l'abbé Greppo, dans ses *Etudes sur les eaux thermales*, dit, à propos de Saint-Galmier : « Il faut le reconnaître, les restes de thermes factices établis en ce lieu par les Romains, sont tout ce qu'on a trouvé de plus pauvre sur la surface de notre Gaule. » Je partageai la pensée de M. Greppo, et je ne pouvais supposer, en effet, tant de pauvreté dans un établissement que sa position dans l'Itinéraire fait supposer considérable : ajoutez à cela que ce sont les seuls vestiges qu'on ait jamais rencontré, à part quelques médailles de Claude le Gothique. Je voyais, au contraire, dans le bourg de Moind, non seulement des traces nombreuses d'antiquités, mais tout ce qui annonce une aglomération, où plutôt un concours périodique : j'y trouvais un théâtre, indiquant qu'on venait chercher la guérison par le plaisir ; un temple où

Digitized by Google

les malades suspendaient les *ex voto*, et conjuraient la divinité protectrice des eaux... et j'avoue que tout en conservant à Saint-Galmier ses droits de priorité, je faisais des vœux pour Moind : qu'on me permette de discuter à fond les titres de cette localité.

Remarquons que, dans le nom de la station *Aquis Segete*, le second mot n'est pas un adjectif qualificatif, mais un nom au génitif *Segete* pour *Segetæ* ou plutôt *Segetiæ*. C'est donc un nom propre. Nous avons vu que la déesse protectrice des moissons s'appelait *Segesta* ou *Segetia*. Nous pouvons dire, par conséquent, les eaux de la déesse des moissons; or, cette déesse, tout le monde la connaît, c'est Cérès ; ce sont donc les eaux de Cérès. « Il y a à Moind trois sources d'eaux minérales : la première que j'appellerai la Romaine, parceque les Romains l'avaient renfermée dans une petite enceinte soutenue par des colonnes qui sont aujourd'hui détruite par vétusté ; cette enceinte, dont on voit encore quelques vestiges, est voisine du temple de Cérès, situé près du village de Moind. La seconde fontaine est à cent pas environ de la première, dans une terre appartenant à l'hôpital de Montbrison. La troisième est sur le bord du Vizezi (1). »

Le docteur Richard de la Prade écrivit ceci en 1778; il ne se trompait pas sur le nom de la première source qui est effectivement nommée dans les titres la source romaine, et rien ne s'oppose à ce que cette source, aujourd'hui froide, ait été thermale à l'époque gallo-romaine, puisqu'elle est dans un sol qui présente des traces de soulèvement volcanique.

(1) *Analyse des eaux minérales du Forez*, p. 61. Voyez de La Mure, 49.

Digitized by Google

Le lecteur a dû remarquer cette particularité, que la source romaine était établie près d'un temple de Cérès; elle y est encore, car les anciennes piscines sont enfouies dans un jardin, près de la muraille antique, nommée actuellement église de Sainte-Eugénie et, dans les anciens titres, *Domus palatii.* La tradition constante est que cette église avait été bâtie sur un temple de Cérès. De la Mure raconte que, de son temps, on voyait au fronton de cet édifice une faucille (1), et Dulac dit qu'en 1789, il y avait une statue tenant une faulx (2). Est-il nécessaire de faire ressortir la merveilleuse concordance d'une source minérale auprès d'un temple de Cérès, avec la dénomination d'*Aquis Segetæ* : la source de la déesse des moissons près du temple de cette Divinité.

Je ne dirai rien du théâtre dont le mode de construction était parfaitement approprié aux temps d'arrêt forcé que les spectacles devaient subir; car il est à peu près reconnu que la scène, et, peut-être les gradins, étaient en charpente mobile qu'on enlevait après chaque saison des eaux. Il y a, dans l'ensemble de toutes ces considérations, quelque chose de si puissant que M. Bernard n'a pu s'empêcher d'appeler Moind le *Vichy des Ségusiaves* (3).

Je crois avoir prouvé que Moind a, plus encore que Saint-Galmier, toutes les conditions d'un établissement thermal. Que me reste-t-il à démontrer pour qu'on y reconnaisse les *Aquis Segete* ? que la voie ro-

(1) De La Mure, 49.

(2) Dulac, *op. laud.*, 195.

(3) *Notice sur le théâtre de Moind*, 17.

Digitized by Google

Digitized by Google

XXIV.

XXIII

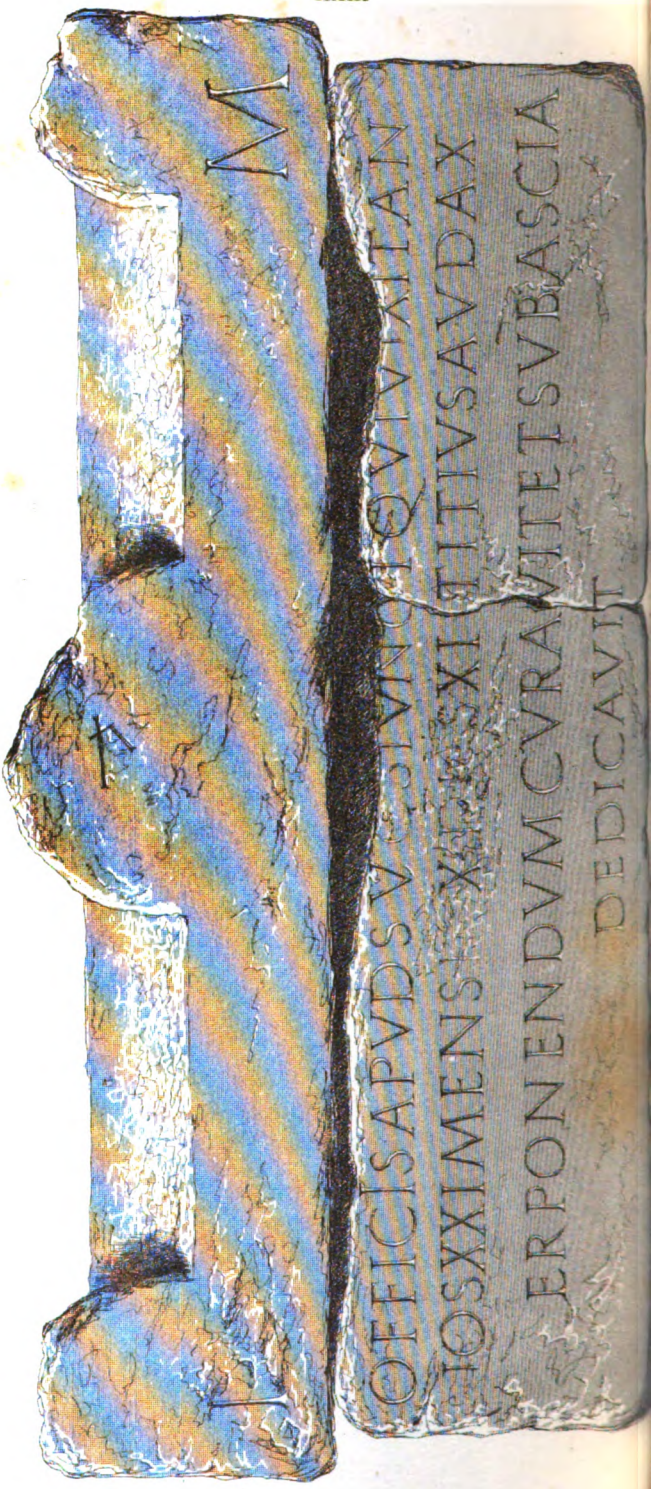

Digitized by Google

CARTE
indiquant les limites
DV PAYS
DES SEGVSIAVES
ET
LES GRANDS CHEMINS
DE L'EMPIRE
qui le traversaient.

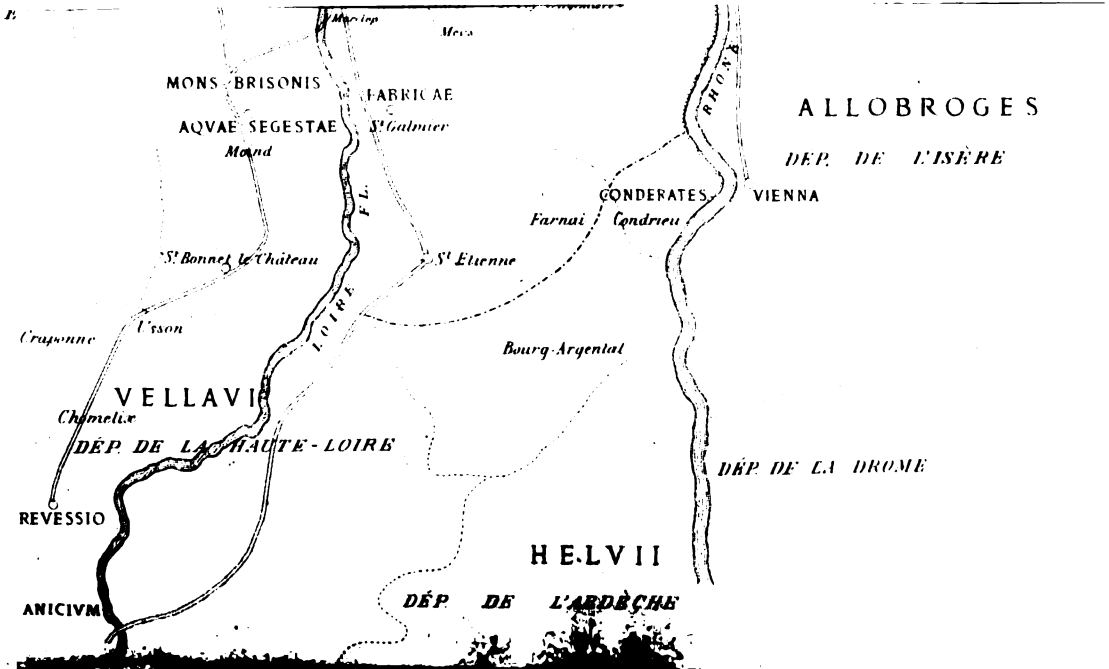

XXIV.

XXIII

Digitized by Google

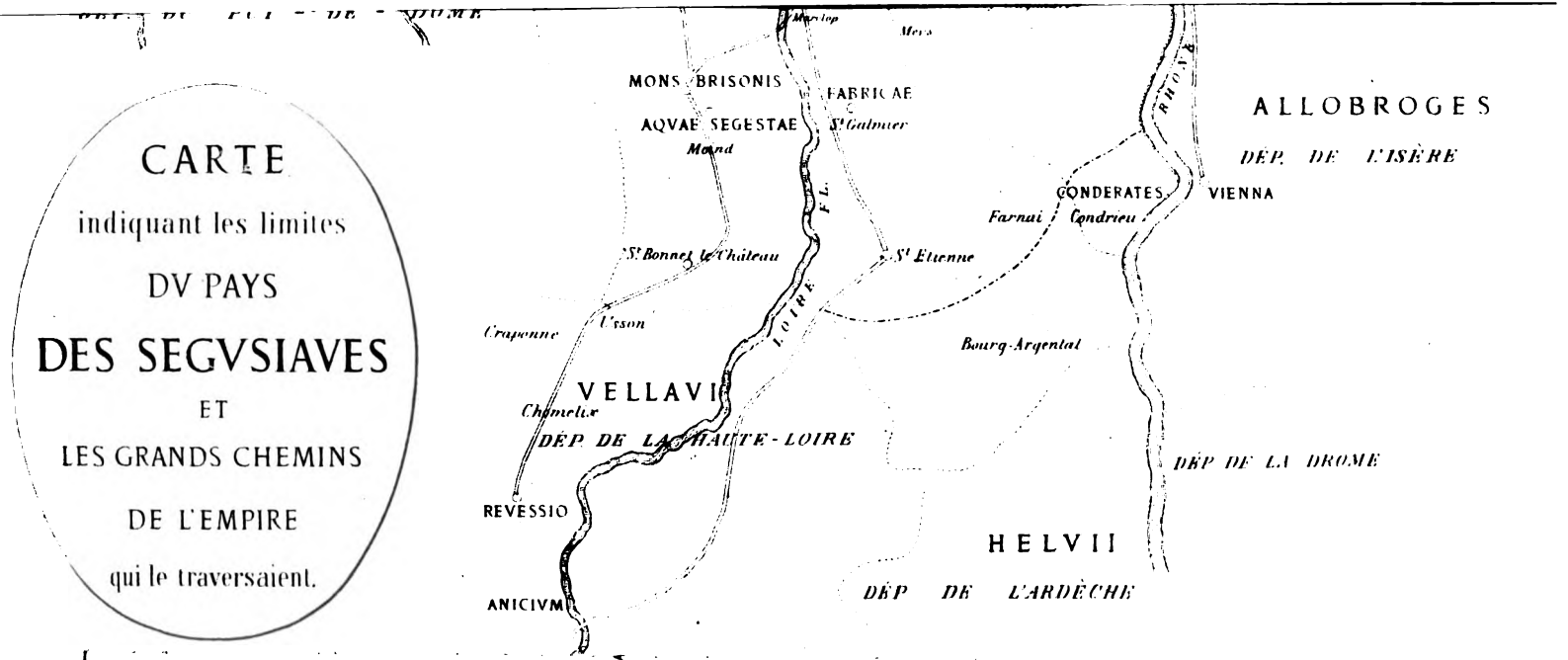

Digitized by Google

Digitized by Google

maine se dirige vers Moind et non vers Saint-Galmier.

Il est une ancienne route, maintenant abandonnée, qui a conservé, dans le pays, le nom de chemin ferré et que les habitants de Marclop appellent encore chemin de l'*entrée*, pour l'*Estrée* (Strata). Cette route est la voie romaine, comme nous le reconnaîtrons bientôt; elle sort de Feurs en inclinant un peu à l'Ouest, remonte le cours de la Loire et passe d'abord à Saint-Laurent-la-Conche, bourg ainsi nommé d'une immense cuve antique, faite d'un seul bloc de granit, ayant un mètre de hauteur sur quatre mètres cinquante de circonférence. De Saint-Laurent, elle gagne le village de Marclop où fut découverte l'inscription du Duumvir Lucanus. Deux monuments signalent le passage de la grande voie dans ces bourgs. Le premier est un cippe qu'on voit couché à l'entrée du cimetière de Saint-Laurent et sur lequel je n'ai pu lire que ces derniers mots: *Sub ascia dedicavit.* Le second est un sarcophage en granit, d'une dimension et d'un poids énorme (1). Le couvercle seul a 2, 80 de longueur et 0, 60 d'épaisseur. Ce monument funéraire est encore à la place qu'on lui avait assignée, il y a près de dix-huit siècles, c'est-à-dire qu'il est toujours sur le bord de l'antique chemin; seulement la table de l'inscription a été brisée en deux morceaux: l'un est resté au pied du vieil ormeau qui ombrage la place publique; l'autre formait, à dix pas de là, la base angulaire d'un mur de l'écurie communale. M. le maire de Marclop a eu

(1) Je me suis vu forcé de le réduire au 14e du mètre, tandis que toutes les autres inscriptions sont au 10e. Planche XXIII.

Digitized by Google

l'obligeance de le faire extraire afin que je pusse dessiner la partie d'inscription qui y est gravée.

Je donne cette inscription tout entière, sauf la première ligne qui a disparu par le bris de la pierre (1) :

Diis Manibus. . . . . omnibus OFFICIIS APVD SVOS FVNCTI . QVI VIXIT ANNOS XXI MENSes X dies XI TITIVS AVDAX patER PONENDVM CVRAVIT ET SVB ASCIA DEDICAVIT

Je ferai remarquer 1° que la restitution du mot *Pater* est la seule que puisse autoriser le peu d'espace que laissent entre eux la terminaison ER et le parallélisme des lignes ; 2° Que le nom de *Titius* dont *Audax* est un qualificatif, se lit sur un autre monument conservé à Feurs et qui fut trouvé dans les démolitions du clocher de Randans. Ce cippe funéraire était placé à l'entrée de la ville, sur la même route que les précédents (2).

Il me semble que, jusqu'ici, nous n'avons pas marché au hasard, et que nous accumulons autant de preuves qu'il est possible de le faire. Je vais en ajouter d'autres tirées des monuments écrits. Il est rare que le souvenir du tracé des voies romaines se perde tout-à-fait ; aussi le voit-on souvent rappelé dans les chartes du moyen-âge qui ont pour objet de régler les limites respectives des anciennes juridictions seigneuriales. J'ai feuilleté, pour la question qui nous occupe, tous les anciens terriers locaux que la complaisance de M. l'archiviste de la préfecture du Rhône a bien voulu mettre

(1) Planche XXIII.
(2) Planche X.

Digitized by Google

à ma disposition. Voici le résumé des renseignements précieux que j'y ai recueillis :

L'ancien chemin qui, de Feurs, passe à Saint-Laurent et à Marclop, est nommé *Vy-magnine*, et chemin de l'*Estra*; il sépare les terres du seigneur de Magnieu-le-Gabion et du sieur de Thelis, et passe entre le château du sieur de la Maison-Fort et la place publique de Marclop, nommée la place de *Viouron* (1). Personne ne refusera de reconnaître, dans la *Vy-magnine*, la grande voie, *via magna*; dans la place du *Viouron*, la place de la voie romaine *via romana;* et dans le chemin de l'*Estra*, le chemin pavé, *via strata*. Or, dans le même terrier, comme dans celui de Bellegarde (2), on distingue toujours le chemin de Saint-Galmier de la voie romaine, et il n'en est jamais fait mention que par ces mots : *iter quo itur ad St^um^ Baldomerum*. De Marclop, le chemin antique ne se dirige pas sur Saint-Galmier; mais il tourne vers la Loire. Il la traversait donc, et, si dans le lit du fleuve, rien ne marque sa trace, nous le voyons reparaître de l'autre côté, sur les confins de la commune de Mornans, avec le nom de *via Boleina*, le chemin de la Boleine (3). Dans un acte qui délimite la juridiction des châtelenies de Chambéon et de Marclop, on appelle les justices de Château-Gaillard et de Beau-revert, justice de la *Boleine*, et, sur ce point du territoire, la carte de Cassini marque le domaine de la *Boleine*. Cette route, si ma mémoire est fidèle, arrive à Montbrison du côté du boulevard Saint-

(1) *Terrier de la chatellenie de Marclop*, 1366, n° 1912, *passim*.

(2) *Terrier de Bellegarde*, 1355, n° 1904.

(3) *Terrier de la chatellenie de Chambéon*, n° 1912.

Digitized by Google

Pierre, en longeant le Vizezi ou un bras du Vizezi. Je pense que le chef-lieu actuel du département de la Loire n'était alors que le mont de *Briso*. En d'autres termes, que cette Divinité y avait un temple où les baigneurs venaient sans doute demander le repos et le sommeil (1). Les sanctuaires de ces sortes de Divinités étaient toujours hors des villes : il me parait difficile d'admettre le Palais et siége de Justice dont De la Mure veut gratifier Montbrison.

Nous voici à Moind, nous y sommes arrivés par un grand chemin militaire, *viam militarem;* il y a donc là une station. Eh bien! je dis que cette station est *Aquis Segete;* car si Moind était *Mediolanum*, la table de Peutinger en aurait fait la deuxième station de la route de *Segodunum*, c'est-à-dire qu'après avoir été station intermédiaire entre *Forum* et *Rodumna*, il l'aurait été aussi entre *Forum* et *Icidmago*, et la raison en est toute simple : c'est que Moind étant sur la route de Feurs à Rhodez, comme nous venons de le voir, et comme M. Bernard l'admet, lorsqu'il dit que la voie romaine, venant de Saint-Paulien, se partage en deux branches, dont l'une se dirige sur Moind (2); c'eût été faire un double emploi que d'en tracer une autre par Saint-Galmier. Les routes coûtaient trop à entretenir, pour qu'on fit une inutile prodigalité.

De Moind, la route monte à Saint-Bonnet, en passant près de Saint-Thomas-la-Garde, sous le nom de *via Bolena*. De Saint-Bonnet, le château (*Castrum Vari*), elle passe à Usson, qui est pour moi, comme pour M.

(1) *Briso* était la déesse du sommeil chez les Gaulois.

(2) *Origines du Lyonnais.*

Digitized by Google

Bernard, *Icidmago*. Il serait superflu de le démontrer. Tous les rapports des ingénieurs chargés de la carte de France signalent le tracé de cette route par Saint-Bonnet, Usson, le pont Impérat, Aubuisson, Sougernes, Antreux, Chomélix, Saint-Geniès et Saint-Paulien (*Reressio*). Je suis heureux d'ajouter que c'est l'opinion de mon honorable ami, le vicomte de Becdelièvre, fondateur du Musée du Puy, qui a fait une étude spéciale des voies romaines de son département.

Je ne dirai rien de la colonne milliaire trouvée à Usson. On n'en connait l'inscription que par de La Mure et Dulac auxquels il est difficile de s'en rapporter sur ce point. D'ailleurs, sa perte laisse insoluble la question du chiffre qu'elle portait; les uns lisant XIV milles, les autres XXIV. J'aurais bien d'autres observations à faire à propos de la route de Saint-Galmier, que M. Bernard fait passer par Saint-Rambert, et de celle de Montbrison par Unias, laquelle n'est pas le moins du monde une voie romaine..... Mais cela m'entraînerait beaucoup trop loin. Je termine cette question d'itinéraire.

La troisième route des Ségusiaves était celle de *Forum* à *Lugdunum*. Son parcours ne présente aucune difficulté; seulement la table marque seize lieues gauloises ou huit de nos lieues, ce qui est insuffisant. Mais, comme nous ne doutons pas que *Forum* ne soit Feurs et *Lugdunum* Lyon, nous pouvons corriger tout à notre aise la faute de la carte routière. La voie de *Lugdunum* traversait la plaine à l'est de Feurs, passait à Saint-Martin de l'*Estra*, à Chamousset, à Courzieu, où l'on voyait, dit le cartulaire de Savigny, des murs antiques ruinés par les Barbares *mura antiqua diruta*

Digitized by Google

à paganis; ensuite elle montait à Saint-Bonnet-le-Froid, gagnait Vaugneray, le pont d'Alaïs et aboutissait à Saint-Irénée.

Tels sont les trois grands chemins militaires qui partaient de Feurs, comme les rayons vont du centre de la circonférence. C'est de Feurs que l'on commençait à compter les lieues, preuve convaincante que cette ville était bien la capitale du pays des Ségusiaves. On conserve à Feurs quatre colonnes milliaires de granit, portant les chiffres I, II, III, IIII. Ces colonnes furent trouvées en 1600, enfouies dans le jardin du couvent des Ursulines, maintenant l'hôpital. Elles ont 2 mètres de hauteur et 0,50 de diamètre. Toutes sont chargées d'inscriptions dont les lettres accusent une époque de décadence. Je ne donnerai que la restitution de la quatrième colonne dont la légende est identiquement la même que pour la première et la seconde, puis celle de la troisième où se produisent quelques variantes (1):

IMPeratori CAESari Caio IVLio
VERO MAXiMINO PIO
FELICi AVGusto GERMANICO
MAXimo SARMATICO
MAXimo DACICO MAXimo
PONTifici MAXimo TRIBunicià
POTestate III consuli PROCOnsuli
Patri Patriæ OPTIMO
MAXIMO QVE PRINCipi Nobilissimo
CIVITas SEgusiavorum LIBERA
Leuga IIII

(1) Planches IV, V, VI, VII.

Digitized by Google

On remarque *Maxmino* pour *Maximino*, puis les ligatures de l'A et de M dans le mot *maximo*.

Voici la troisième :

IMPeratori. CAESari. Gaio. IVLio. VERO. MAXIMINO.
PIO. FElici AVGusto GERmanico. Maximo. PArtico. Maximo.
DACico. Maximo. SARmatico. Maximo. PONtifici Maximo
TRibunitiâ POTestate III Consuli PROConsuli. Patri. Patriæ
Optimo. PRincipi Nobilissimo. ET. Caio IVLio VERO
MAXIMO. GERmanico Maximo NOBIlissimi CAESaris Augusti
Nobili FILio Augusto Posuerunt SEGusiavi
Leuga III

On ne peut se figurer l'étrange interprétation que de La Mure a donné de ces inscriptions. Il lit, à la fin de la première : *Principi Romanorum Caio Julio filio Segusiani*; dans la seconde, au lieu de *Civit. Seg. libera*, il voit *Felici patrono*. Dans la troisième, il change *Germanico maximo nobilissimi* en *magnæ nobilitatis*, et dans la quatrième, il fait, des trois dernières lignes, ces mots : *Nobili Caio Julio filio Cæsaribus liberatoribus*. Après cela, comptez sur l'exactitude d'une inscription.

Ces quatre colonnes ne furent jamais placées, et la flatterie des Ségusiaves a fait honneur à Maximin des travaux entrepris par son prédécesseur. Maximin arriva à l'Empire par l'assassinat d'Alexandre Sévère. Il fut lui-même tué par ses soldats, après un régne de trois ans. Or, ce fut dans la troisième année de sa puissance tribunitienne, *tribunicia potestate III* qu'on grava les inscriptions des colonnes, et, à la fin de cette troisième année, Maximin fut précipité du trône, à l'instigation de Balbinus. Cette mort arriva si précipi-

Digitized by Google

tament que l'on n'eût pas le temps d'ériger ces monuments que les Ségusiaves se hâtèrent d'enfouir pour ne pas déplaire au nouveau César. Ce fut dans le même temps que les Vellaves érigèrent à ce prince la colonne milliaire d'Usson.

Outre ces chemins militaires dont je viens de parler, d'autres routes conduisaient aux points les plus rapprochés : ainsi une voie secondaire partait de Feurs et se dirigeait vers Bellegarde qui s'appelle, au moyen âge, le bourg des Farges, *de Fabricis*. L'identité de ce nom avec celui de plusieurs autres localités qui, à l'époque romaine, jouaient le rôle de fabriques, fait supposer qu'il y avait à Bellegarde des établissements semblables. La rue des orfèvres de l'ancien *Lugdunum*, à Saint-Irénée, est nommée rue des Farges, *de fabricis*. On trouve, près d'Autun, un village qui porte le nom de village des Farges, *villa fabricarum* (1). On sait que la capitale des Eduens possédait une fabrique de cuirasses.

Une autre voie allait de Feurs à Salt en Donzy, *Saltus Donziaci*. Salt avait, à l'époque romaine, un établissement thermal dont les eaux, bien que mêlées aujourd'hui à des sources froides, sont encore de trois degrés au dessus de la température moyenne. Le cartulaire de Savigny, dans un acte du XIIe siècle, nous apprend qu'on voyait à Salt, près de la Loise, une enceinte, déjà excessivement ancienne, *juxta fluvium Adoysi, circuitum Castelli quod jam vetustissimum fuit*. Un pauvre bourg a remplacé l'établis-

(1) De Voucoux. *Hist. de la cité d'Autun.*

Digitized by Google

sement romain : l'église actuelle a été construite dans le XIe siècle avec des pierres arrachées à l'enceinte. Il ne reste plus aujourd'hui qu'un pan de muraille et une tour demi-circulaire en petit appareil cubique dont les matériaux paraissent appartenir aux roches volcaniques de Mont-Verdun. On voit encore dans le mur les trous où s'ajustaient les poutres qui servaient à établir la plate forme d'où combattaient les défenseurs de l'enceinte, ce n'était donc pas un temple, ainsi que l'ont écrit de La Mure et Duplessis, mais un véritable camp de légions romaines. Les cités riches et populeuses furent souvent obligées d'entretenir soit des cohortes d'infanterie, soit une division de cavalerie équipées et exercées à la romaine, qui formaient des corps auxiliaires toujours prêts à combattre (1). On voit dans un domaine de M. Du Rosier, un sarcophage qui, je pense, était placé sur la voie antique de Feurs à Salt, et dont voici l'inscription : (2) CENSONIAE ZOSIMENIS CONIVG. KARissimæ IVLOPONTAS PONENDum CVRAVit ET SUB ASCIA DEDICavit. Les mots *zosimenis* et *ivlopontas* sont évidemment grecs ; le premier se termine par un sigma ou S grec qui me parait extrêmement curieux à signaler ; quant à la terminaison IAR de la troisième ligne, c'est, je pense, le commencement du mot *charissimæ* dont la première lettre est incomplète.

Il n'y a pas à douter que plusieurs localités voisines de Feurs aient tiré leurs noms des personnages importants qui y possédaient des *villas* ; mais je refuse à Randans l'autel de Diane dont on fait dériver son nom,

(1) Amédée Thierry, part. 8, ch. 1.
(2) Planche XXIV.

Digitized by Google

(ara Dianæ), d'abord parce que rien ne le démontre, en second lieu parce que Diane avait ses temples sur les montagnes (1). Je refuse encore à Boën l'origine que quelques auteurs veulent lui attribuer en la faisant appeler par César, *civitas infirmis et exigua*. J'ai feuilleté les mémoires de César je n'ai jamais pu y rencontrer ces trois mots; et les eussé-je trouvés je ne les appliquerai pas à Boën, car jamais César n'a mis les pieds dans le Forez. L'étymologie de Boën n'est pas *Boïa*, mais *Bovinum*, comme on lit dans le cartulaire de Savigny. Qu'il me soit permis, en passant, de faire justice de la prétendue bataille livrée par César à Vercingétorix, près de Magneux, et renouvelée entre Roanne et Saint-Maon-le-Châtel. Ce sont des faits qui n'ont existé que dans l'imagination de quelque antiquaire romanesque à qui il a plu de compléter l'histoire de la guerre des Gaules.

Mais de toutes les routes que j'ai signalées, n'y en avait-il aucune qui se dirigea vers les Eduens? Il est impossible de ne pas admettre une voie de communication directe entre les Ségusiaves et les Eduens qui vivaient pour ainsi dire d'une vie commune. Je pense que la route qui conduisait à Autun (Bibracte) était le prolongement de celle de Feurs à Roanne. Elle arrivait à Autun par le Charrolais, la vallée de l'Arroux et la porte Saint-Andéol (2) : Elle passait à Charlieu où elle est indiquée par un cippe que l'autorité municipale laisse exposé, sur la place publique, aux injures du temps et

(1) Callimaque. *Himn.*

(2) M. de Voucoux p. 228.

Digitized by Google

aux pierres des écoliers. Voici tout ce que j'ai pu déchiffrer de son inscription :

Diis Manibus

ET QVIETI AETERNAE MARIAE SEVERIOLAE
SAC...I...VERI ET MARIAE MARIOLAE ET FILIAE
QVAE VIXIT ANNOS XXIIII MENSES VI DIES
III. . . . . .
TITIVS MAGN..ET...SEVERIANVS FILIVS
PONENDVM CVRAVERVNT ET SVB ASCIA
DEDICAVERVNT

Je ferai remarquer encore dans cette inscription un TITIVS, que nous avons déjà rencontré sur deux autres monuments. Voilà ce que je puis dire de plus positif sur les voies romaines qui mettaient Feurs en communication avec les cités voisines. Il est à croire aussi qu'on fit plus tard un *compendium* ou chemin abrégé de *forum* à *Augustonemetum* qui serait la route actuelle de Feurs à Clermont. La découverte des fours à poterie de Lezoux autorise cette opinion; car les produits de cet établissement avaient à Feurs un débouché considérable.

Voici donc rassemblés tous les souvenirs de l'existence du Forum des Ségusiaves. Le temps a passé son niveau, ne nous laissant que ce qui pouvait exciter nos regrets, et nous donner un enseignement. On a fait à Feurs, hélas! comme partout: on a démoli afin de reconstruire : ce qu'on élève, n'est-ce pas la poussière de ce qui est tombé? Le vieux *Forum* a vu s'amonceler autour de lui de grandes ruines (1). Le sol que foulent ses nouveaux habitants présente les traces profondes de vio-

(1) Lorsqu'il n'y a pas de cause étrangère, le sol des anciennes villes romaines qui ont 1800 ans d'existence est exhaussé de cinq à six pieds. On en trouva jusqu'à huit et neuf dans Feurs.

Digitized by Google

lents incendies dont la tradition paraît s'être conservée dans les armes symboliques gravées sur l'écusson de la cité du moyen âge. (1) Il est à croire que ces dévastations eurent lieu du IVe au Ve siècle, dans les invasions successives des Visigoths, des Bourguignons, des Francs et des Sarrazins, lesquelles toutefois ne firent que renverser ce que les divisions intestines du Bas-Empire avaient ébranlé. Les oscillations de la prospérité de Feurs paraissent indiquées par la quantité proportionnelle des médailles qu'ont laissé les différents règnes. Sous ce rapport l'époque des Antonins est la plus riche; viennent ensuite les règnes d'Auguste et de Tibère, de Vespasien, de Trajan, d'Hadrien : puis il y a une décroissance jusque au temps d'Alexandre Sévère.

Les monuments echappés à la tourmente ont, à leur tour, subi la destruction plus froide et plus raisonnée de la civilisation. Vers le XIVe siècle, on entoura Feurs de murailles qui furent entièrement construites avec les débris des édifices gallo-romains. Le théâtre, le Palais, les portiques ont fourni des matériaux à l'église dont les piliers intérieurs, les contreforts et les corniches sont en superbes blocs de granit portant encore les traces des crampons de fer qui les reliaient il y a XVIII siècles (2). Chaque habitant a pris sa part dans les ruines que le

(1) La ville de Feurs portait d'argent à un pot à deux anses et à trois pieds de sable d'où sort une flamme de feu, d'or et de gueule.

(2) A ce propos, je signalerai l'erreur de de La Mure, lorsqu'il nous raconte qu'on voit à la voûte et au frontispice de l'église de Feurs des restes d'autels, de flammes, de brasiers et de sculptures antiques. Le bon chanoine a pris pour bas-reliefs des clefs de voûte de style ogival et de mauvais ornements de la Renaissance qui sont accolés au fronton du temple. Tous les ecrivains superficiels ont reproduit cette erreur.

Digitized by Google

temps avait entassées; voilà comment tout a disparu de la surface du sol.

Il ne reste donc à Feurs que les cloaques, les aqueducs les colonnes milliaires et les autres inscriptions que j'ai signalées. Divers objets antiques recueillis par M. Pine et par moi formeront le noyau d'un petit musée qui prendrait de l'intérêt pour peu que l'autorité municipale voulût bien y prêter la main; car il n'est pas de jour où l'on ne voie reparaître à la lumière quelques témoins de la vieille civilisation. Au moment où je trace ces lignes, je reçois une lettre qui m'apprend qu'on vient de trouver dans la Loire un fragment d'inscription que voici.

IMP*eratori* CAES*ari* PVB*lio*
LICINIO GALLIENO
PIO FEL*ici* AVG*usto*
PRINCIPI IVV*entulis*

Il est à croire que Gallien fut un des derniers empereurs auxquels Feurs éleva des autels votifs; on ne retrouve les médailles de presque aucun de ses successeurs.

Je termine cette monographie que quelques lecteurs de la *Revue* auront, sans doute, trouvée longue et de peu d'intérêt, mais à laquelle les hommes de science et de souvenir auront fait, je l'espère, un accueil indulgent. Je me suis tenu à une égale distance des historiens qui déprécient, et de ceux qui exagèrent; quant aux discussions irritantes ou de personnalité, j'ai mis tout mon soin à les bannir de mon travail, et si quelque expression de mauvais aloi était parvenue à se glisser inapperçue, je la révoque de toute la puissance de mon âme.

L'abbé J. Roux.

Digitized by Google

Peintres lyonnais contemporains [1].

NOTICE SUR M. DUCLAUX.

Nous ne voulons point surprendre la bonne foi des lecteurs. M. Duclaux dont nous essayons de tracer la biographie est vivant, très-vivant; nous pouvons même ajouter, et nous espérons qu'il ne nous démentira pas, que nous sommes de ses amis. Nul n'a pour sa personne une plus vive, une plus sincère affection. La difficulté de la tâche que nous entreprenons sera donc immense; comment parler des vivants? La louange peut être prise pour de la flatterie, une simple observation sera vue comme une critique déguisée et comme un aveu arraché à notre aveugle partialité. Nous pouvons perdre en même temps et la confiance du lecteur et l'amitié de l'homme dont nous voulons analyser le talent et esquisser la vie. Cette pensée nous a longtemps retenu. Nous avons hésité, reculé, puis nous avons repris notre œuvre. Aujourd'hui nous allons en avant, fermement, sans préoccupa-

(1) Nous continuerons cette galerie d'artistes lyonnais vivants. Nous avons déjà donné l'auto-biographie de M. A Trimolet, nous donnerons celle de M. Fleury Richard dans le prochain numéro.

Digitized by Google

tions d'aucune sorte, sûr du moins de notre conscience, et persuadé que la postérité, dans sa justice, ratifiera ce que nous allons dire d'un artiste éminent.

« Un peintre qui a parfaitement imité la nature, dit d'Argenville dans la préface de son grand ouvrage, n'eût-il fait qu'une vache, est aussi parfait dans son genre que Raphaël l'est dans le sien... Zeuxis trompait des oiseaux par l'imitation d'une corbeille de fruits et Parrhasius trompait Zeuxis lui-même par la peinture d'un rideau. » Malgré leur exagération, ces lignes d'un homme compétent répondent à ceux qui voudraient blâmer M. Duclaux de s'être enfermé dans une spécialité peu relevée. Lafontaine aussi a fait des poésies d'un ordre qu'on peut juger inférieur, et cependant nous croyons que son nom vivra aussi brillant dans l'histoire que ceux de Corneille et de Molière, et plus longtemps, sans doute, que ceux des Brébeuf et des Chapelain dont les poèmes épiques n'ont pas donné l'immortalité à leurs auteurs. Quant aux écoles, quant à cette guerre éternelle entre l'idéalisme et le positivisme, qu'on nous permette, pour aujourd'hui, de tenir notre drapeau plié; nous remplissons une mission de paix et non de guerre.

M. Duclaux a borné son ambition à reproduire les humbles animaux de la ferme et de la bergerie. Bœufs, chèvres, brebis, ânes, chevaux sont de son ressort, mais il les rend, il les imite avec une rare perfection. La scène qui les entoure, le paysage dans lequel ils vivent ne rappellent pas les grandes convulsions de la nature. Les paysages tourmentés de quelques maîtres ont toujours paru à M. Duclaux une exception. Dans son désir d'être vrai, il a étudié la nature autour de lui, et ne voyant pas dans les vallons de la Saône et dans les prairies du Garon, ces cascades gigantesques, ces rochers fendus, ces ponts jetés sur les abîmes comme on en trouve dans les Alpes et les Pyrénées, et comme Pillement les aimait, il s'est tout simplement attaché à rendre, avec une bonhomie digne de Lafontaine, ces bouts de prairie, ces coins de bois, ces carrefours de chemins où chaque jour tout le monde peut voir assise une bergère filant, deux ou trois vaches dormant, tandis que le chien regarde et qu'une chèvre capricieuse se dresse pour atteindre l'extrémité d'un rameau. Cette simpli-

Digitized by Google

cité de composition n'émeut point ; on ne pousse pas un cri de surprise à l'aspect de ce tranquille tableau, mais en s'approchant le paysan voit que la vache paît justement l'herbe qu'en réalité elle préfère, la chèvre et la brebis se trouvent précisément dans la position qu'elles affectionnent aux champs ; le botaniste aperçoit dans les endroits humides les plantes qui aiment l'humidité ; le géologue reconnaît la nature du rocher qui se trouve en effet dans la contrée. Vrai en tout, dans un paysage suisse il ne mettrait pas des vaches du Charolais, et il ne prendrait pas la liberté, comme un de nos peintres connus de faire sortir une noce bressane de l'église de Saint-Rambert en Bugey. Dans les Vues de Lyon, de Chapuis, on met, comme personnages, des Forts de la Halle de Paris avec leurs chapeaux à larges bords, et des femmes coiffées d'un mouchoir assises sur des charrettes de Normandie. Nous avons vu naguère, dans un dessin de l'*Illustration*, la maison Milanais incendiée, avec quatre étages au lieu de cinq, et les fenêtres du premier étage en porte-à-faux sur celles du rez-de chaussée, ce qui, heureusement pour l'honneur des architectes lyonnais n'existe pas ; c'est peu de chose, dira le dessinateur de l'*Illustration*; c'est beaucoup, répondrons-nous, parce que l'esprit et la facilité, en peinture comme ailleurs, ne peuvent remplacer la conscience et la fidélité.

Ces deux vertus, la fidélité, la conscience, ont toujours été l'objet du culte particulier de M. Duclaux, et il leur a sacrifié jusqu'à sa gloire. Aux Expositions qui ont lieu chaque année dans nos musées les artistes, pour ne pas être écrasés par le coloris de leurs voisins, ont monté la gamme de leurs couleurs à une hauteur surnaturelle et impossible. Les tons les plus criards, les nuances les plus violentes, les plus extrêmes sont admis comme une nécessité. Jamais dans la nature, même sous le ciel de l'Espagne et de l'Italie, on n'a vu les arbres vert Véronèse, les champs jaune de chrome, les terrains terre de Sienne brûlée, comme on en trouve dans des tableaux vantés. Au milieu de ce fouillis de cadres dorés et de toiles aux reflets éclatants, l'œil, perdant tout point de comparaison, accepte parfois cette nature de convention ; l'esprit se fausse et

Digitized by Google

ne demande plus si ce qu'il voit est vrai, mais si c'est joli, gracieux, séduisant. Là s'est trouvé le grand échec de M. Duclaux. Ses paysages mis à côté des peintures du jour font le même effet qu'une jeune fille de la campagne au milieu des bergères de l'Opéra. En vain quelque censeur voudra dire que la campagnarde est une vraie fille des champs, que ses compagnes en souliers de satin et en jupes de soie ne sont que de fausses bergères, le public révolté applaudira aux oripeaux, battra des mains aux rubans, aux minauderies comme au fard de ses favorites et repoussera honteuse l'innocente jeune fille qui a eu le tort d'être une vérité.

Donc, depuis le jour où M. Duclaux a pris, pour la première fois, le pinceau, il a vu, dans nos campagnes du Lyonnais surtout, une nature simple, calme, des arbres et des prairies que l'été couvre de poussière, des lointains dont un brouillard et des vapeurs éteignent la couleur, des fabriques dont jamais les murailles n'ont eu les reflets dorés des palais du midi, un soleil qui combat continuellement contre les fumées du charbon de terre et qui souvent s'avoue vaincu, des terrains dont l'aspect un peu terne révèle les richesses minéralogiques enfermées dans son sein, il a étudié ce caractère, il a rendu ce genre d'aspect avec une patience de Hollandais, il a imité fidèlement ce qu'il avait sous les yeux, et ses tableaux si vrais comparés à la nature, inattaquables sous le rapport de la composition et du dessin, ont été proclamés froids par tous les faiseurs de feuilletons qui les voyaient entourés des toiles empourprées de ses rivaux.

Il ne faut donc pas contempler les toiles de notre peintre au milieu de ces tableaux inondés de lumière qui jettent un éclat surnaturel, et qu'une dame comparait à des pétards ; il faut les voir à la campagne, au milieu des champs, dans un salon ou dans l'atelier de l'auteur, quand son pinceau si fin donne le dernier trait à une vache ruminant avec bonhomie, ou à quelque brebis qui bêle en appelant son agneau ; alors la vérité vraie se fait jour ; on admire ce fini de travail, cette harmonie de tons, cette tranquillité d'aspect, cette solidité de couleur, et surtout

Digitized by Google

cette pureté de dessin qui font son triomphe. La charpente osseuse, le pelage, la vie, le sentiment de l'animal, sont patiemment et savamment étudiés, habilement rendus ; jamais les peintres flamands n'ont modelé avec plus de naturel, de perfection et de fini.

Ces qualités comme peintre suffiraient pour mettre M. Duclaux à une de ces places que le vulgaire envie et à le ranger parmi les hommes dont notre ville aura le plus à s'enorgueillir. Sa position comme graveur sera plus belle encore. Sa collection d'eaux-fortes, peu nombreuse, l'égale aux meilleurs maîtres hollandais (1). On le compare à Berghem, à Paul Potter, à Desjardins ; il n'a le genre d'aucun d'eux, il est lui ; la pureté du dessin, l'esprit et la finesse du burin font de ses trente-six planches autant de petits chefs-d'œuvre qu'on se disputera et qu'on payera cher quand il ne sera plus.

Là encore, et là surtout, on retrouve cette profonde connaissance des animaux, cette étude savante et sûre de ses modèles. Rien n'est donné au hasard, rien n'est fait à peu près. Tout est rendu en conscience et avec fidélité. Nulle part les difficultés ne sont tournées ; nul charlatanisme dans ses procédés, nulle tromperie n'ont rendu son travail plus prompt ou plus facile. Il aborde les difficultés de front, il y met le temps s'il le faut, mais il les surmonte.

Cet amour du vrai, cet éloignement pour le charlatanisme et la tromperie ont toujours été le fond du caractère de M. Duclaux;

(1)... On dit que parfois il se met à graver ; ses gravures doivent être aussi belles que celles de Berghem (Joseph A. *Revue du Lyonnais*, janvier 1839). Pourquoi M. Duclaux qui fait l'eau forte comme les maîtres d'autrefois Paul Potter et Desjardins, n'expose-t-il pas quelques-unes de ses planches d'animaux (Mlle J. D. *Revue du Lyonnais*, janvier 1845) ?... Ses planches d'eau-forte le rendront immortel (Notes de M. J.-B. H.). Revenons à ses gravures, qui pourront marcher de pair, œuvre pour œuvre, avec les P. Potter, les Karel Dujardin, les Berghem, les Ad. Van de Welde et les plus savants qui jamais tracèrent des animaux sur le cuivre (Notes de M. J.-B. H.). — De tous les modernes, c'est Duclaux qui dessine le mieux les animaux. (INGRES).

Digitized by Google

dans les relations de la vie comme dans les arts, il n'a jamais capitulé avec ce qu'on appelle les exigences du monde, avec la probité de convention, avec ces petites misères d'une civilisation avancée. M. Duclaux a toujours marché droit, le front haut, le regard ouvert, et prêt à donner au public le mot de sa plus secrète pensée. Il laisse volontiers lire dans son cœur, rien ne s'y trouve qui puisse le faire rougir.

Causeur vif et joyeux, M. Duclaux a conservé ce talent d'amuser une société par sa verve, son entrain, sa manière de dire une bagatelle qu'on trouve charmante. Contée par un autre, son histoire n'intéresse plus, son mot a perdu son sel ; pour qu'on y retrouve du piquant, il faut qu'il la redise lui-même. Aussitôt les visages se dérident, le mot part et la gaîté règne aussitôt dans toute l'étendue de son salon.

Sa vie a été simple et honorable. Né à Lyon le 26 juillet 1787, Jean-Antoine-Martin Duclaux reçut les premiers éléments du dessin de M. Grognard. Ses parents le mirent dans le commerce pour lequel il se sentait peu de penchant, aussi, fut-il heureux d'entrer comme secrétaire, en 1805, auprès du général Compère qui partait pour Naples. Il sentit s'éveiller dans ce voyage un goût vif pour les arts. Il vit alors qu'il avait une vocation et qu'il devait la suivre. Il n'avait pas moins de vinq-cinq ans lorsqu'il aborda pour la première fois cette carrière où il devait trouver tant de succès. Sans maître pour l'initier à cet art difficile, presque sans conseil, muni seulement des premières instructions de Grognard et armé de sa patience et de son courage, il étudia, chercha des modèles non dans des ateliers, mais dans les champs, surprit tous les secrets de cette nature si belle pour ceux qui savent la comprendre, et finit par réussir comme tous ceux qui ont une volonté.

Ses premiers essais rendus publics furent de suite remarqués. L'un d'eux lui valut à l'Exposition de Paris, en 1812, une médaille d'or. Il obtint une pareille récompense à une autre Exposition dans les premières années de la Restauration, et le *Moniteur universel* du 9 octobre 1819 contenait cette phrase flatteuse : « on trouve à citer l'école de Lyon dans toutes les branches

Digitized by Google

de l'art, dans la sculpture comme dans la peinture, dans les paysages et les tableaux d'intérieur comme dans les sujets d'histoire. M. Duclaux a exposé des paysages et des tableaux d'animaux. Ses compositions sont riantes, d'une couleur vraie, et enrichies de figures qu'il dessine avec esprit. » Le tableau que le *Moniteur* signalait représente *deux taureaux jouant ensemble sur le devant d'un paysage*. Le Ministre de l'intérieur se hâta d'en faire l'acquisition et le donna à la ville de Lyon.

Ce tableau révélait cette manière fine et précieuse qui attira l'attention sur l'école lyonnaise et dont les amateurs conservent avec soin les produits. On voit, dans la salle à manger du grand Trianon, un autre tableau de la même manière, de la même époque et du même peintre. Il fait pendant à une belle toile de Léguillon.

Plus tard, vint l'école du large et du facile. M. Duclaux voulut brûler ses Dieux. Il entra dans cette voie qui n'était pas la sienne et qui lui aurait été fatale. Parmi les ouvrages qu'on a de lui et qui tiennent de ce genre qu'il abandonna bientôt, on cite : *une halte d'artistes lyonnais à l'Ile-Barbe*. On y remarque les principaux élèves de M. Revoil. Ce tableau est au Musée de Lyon. Il est de 1824.

Cet artiste travailleur et fécond donnait chaque année de nouvelles toiles aux Expositions de Paris et de Lyon, et il serait difficile de signaler tous ses travaux. Vers 1830, la critique devenue de jour en jour plus acerbe s'attacha sans relâche à ses tableaux. Trop fier pour se soumettre aux caprices de quelques feuilletonistes de mauvaise humeur, M. Duclaux prit un parti extrême. Il renonça aux Expositions et même à la peinture, il mit sa palette et son chevalet de côté, et pria messieurs les journalistes de vouloir bien chercher une autre victime pour leur spirituel amusement.

Ce temps ne fut pas cependant perdu pour les arts. M. Duclaux, père de famille et au-dessus de la nécessité du travail, ne voulut pas pourtant mener une vie tout-à-fait inutile. Jeune encore et plein d'activité, l'oisiveté lui pesait. Pour se distraire, il se mit à graver, et grâce aux taquineries des journaux, prépara le plus beau fleuron de sa couronne.

Digitized by Google

Cependant, les sollicitations de ses amis, les encouragements de tous ceux qui l'aimaient, aussi peut-être cette conscience de sa force qu'on ne peut méconnaître lui firent jetter un coup-d'œil sur cette palette inutile et ces pinceaux depuis longtemps oisifs ; il voulut rentrer dans l'arène où depuis lui tant de rivaux étaient descendus, il se remit au travail et se présenta fièrement à l'Exposition de 1836 avec quatre tableaux.

A la vue du nouveau combattant qu'on croyait pour jamais retiré sous sa tente, ce fut un déchaînement général. Quelques écrivains se permirent jusqu'à des inconvenances, d'autres furent sévères on ne sait pourquoi ; quelques-uns désintéressés dans l'affaire, mélangèrent leurs louanges de blâmes et surtout de conseils. La foule plus juste se pressa autour des quatre toiles, et les *Lettres d'un Rapin* disaient : « ...et devines-tu quel était le grand évènement qui avait provoqué tant de sages précautions ! Je te le donne en cent ! je te le donne en mille ! l'apparition de quatre tableaux de *Monsieur Duclaux*. Je dis *Monsieur* parce que c'est un ancien celui-là. Dès 1812, il avait exposé à Paris une certaine diligence !... c'était une assez bonne charge. » Le reste était de l'amertume la plus violente. Il résultait même des articles lancés contre lui que M. Duclaux avait remué le public et avait eu pour sa rentrée un plein succès.

L'année suivante, la presse fut moins hostile et le *Réparateur* du 27 décembre disait, en comparant M. Dubuisson à M. Duclaux « Espérons qu'à l'avenir M. Dubuisson réunira en un seul tableau complet et la facilité de touche des paysages, et la puissance du modelé de ses *Etudes*. Il révèle un beau talent qu'il cultive, car, dans ce genre, il a de redoutables rivaux et surtout M. Duclaux. Cet homme de beaucoup d'étude et de beaucoup d'esprit a su offrir à nos regards, dans ses *Brebis mal gardées*, tout-à-la fois et des animaux dignes du meilleur temps de la peinture flamande, et une petite scène pastorale pleine de grâce et d'intérêt. Le paysage est heureusement exécuté. Son *troupeau qui remonte à l'abreuvoir* est d'un fini bien précieux et le dessin en est d'une pureté admirable. Ces deux beaux diamants ne pouvaient briller un instant sans faire des envieux. L'empressement

Digitized by Google

de la Société à les acquérir prouve et son goût et le mérite de ces deux jolies toiles. »

La trève entre M. Duclaux et la critique ne fut pas de longue durée ; la guerre qui lui avait fait rendre les armes, recommença plus vive que jamais. En 1840, M. Duclaux lassé, et, disons-le, vaincu, se retira encore une fois d'un champ de bataille où il perdait son repos et où il exposait sa dignité. Jamais cependant il ne se montra plus habile, plus fin et plus spirituel ; mais on savait combien la critique l'impressionnait ; il n'en fallait pas davantage pour déchaîner contre lui la verve de cette classe d'hommes qui, comme les enfants, sont sans pitié. Dans un collége, les malicieux écoliers n'attaquent jamais ces bonnes et fortes natures dont la cervelle n'est peut-être pas trop pleine ; mais dont les poignets savent imposer le respect. Mais si, par aventure, la foule turbulente découvre quelques-unes de ces douces et naïves imaginations, ces natures faibles et délicates, élevées avec adoration par une mère et craintives au milieu du bruit, alors la joie n'a plus de bornes. Les enragés petits démons se déchaînent sur leur victime, s'en emparent, épuisent sur elle tous les trésors de leur méchanceté et ne se reposent que lorsque leur jouet se révolte, ce qui est rare, quitte le théâtre de son martyre, ce qui se voit ordinairement ou succombe au chagrin et au désespoir, ce qui arrive quelquefois.

Homme fort au physique, impressionnable comme un artiste au moral, M. Duclaux, pendant quatre ans, fut entièrement perdu pour les arts. Il avait été humilié, et, malgré les plus vives sollicitations, il s'était retiré du combat. On n'eut pas, pour compensation, comme après sa retraite en 1831, de magnifiques eaux fortes pour remplacer les tableaux qu'il n'avait pas faits ; pendant quatre belles années, cette haute intelligence se reposa, et de ce long espace de temps, tout est tombé dans l'oubli.

L'Exposition qui s'ouvrit à la fin de 1844 nous ramena encore une fois M. Duclaux et, ce qui fut le sujet de l'intérêt général, c'est que, reparaissant après un long repos et à un âge où l'homme sent ses facultés artistiques s'émousser, M. Duclaux se montrait dessinateur aussi habile et peintre plus ferme que

Digitized by Google

jamais. L'artiste entrait-il dans une seconde jeunesse? voulait-il répondre aux reproches qu'on lui avait adressés? Le fait est que ses animaux atteignaient la même perfection et que sa couleur avait pris une puissance qui ne lui était pas habituelle. Aussi une femme qui s'était montrée quelquefois assez sévère écrivait-elle dans la *Revue du Lyonnais* de janvier 1845. « Le public a vu avec grand plaisir revenir à lui un artiste de mérite qui s'était retiré de nos Expositions depuis plusieurs années. M. Duclaux a fait brillamment sa rentrée. Les trois tableaux qu'il a exposés nous rendent ses précieuses qualités. » On voit que, même de nos jours, la lance d'Achille peut guérir les blessures qu'elle a faites. Bien de guérir; mais nous croyons qu'il aurait mieux valu ne pas blesser.

Depuis ce temps, on peut dire que non-seulement les qualités de M. Duclaux n'ont rien perdu; mais qu'elles sont allées en grandissant. Sa vue ne lui permet plus de manier la pointe ou le burin et, de ce côté, sa brillante carrière paraît terminée; mais, quant à la peinture, les tableaux qu'il met chaque année à l'Exposition, nous font voir que rien n'arrête encore cette nature travailleuse et infatigable et que, pendant de longues années, nous le verrons tenir d'une main ferme le sceptre du genre qu'il a choisi.

Nous ne pouvons soulever le voile qui nous laisserait voir cet artiste dans son intérieur et qui nous permettrait de le contempler comme époux, comme père et comme ami.

La vie intime doit rester cachée. Nous dirons cependant qu'à Lyon, pendant l'hiver, entouré d'artistes qui viennent causer d'art; à la campagne, à Vourles, pendant l'été, au milieu d'amis qui viennent le déranger dans ses travaux, qu'on soit Saint-Jean, Trimolet, Grobon ou la plus obscure individualité, on est toujours sûr de trouver auprès de lui bon accueil, et, suivant qu'on les cherche, fins propos, dévouement ou bons conseils.

Nous croyons devoir consigner ici le nombre et le nom de ses eaux-fortes dans l'ordre où elles furent gravées. Cette nomenclature aura son mérite dans l'avenir. Nous la devons à l'obligeance toujours prête de M. Hugon :

Digitized by Google

1 Vache de profil, tournée à gauche.
2 Les vaches à la barrière.
3 Les chevaux au marécage.
4 Les ânes au berger.
5 Moutons à la grande cabane.
6 Les chiens à la loge.
7 Vaches à l'écurie ou la grande étable.
8 Le mulet sous la remise.
9 Bœufs au berrot. (Le berrot est un petit charriot de Bresse porté sur deux roues).
10 L'ânesse et l'ânon.
11 Le taureau tacheté.
12 La vache buvant, tournée à gauche.
13 Vache et veau, ou la petite étable.
14 Cheval de ferme.
15 La vache au saule, paissant tournée à gauche et de profil.
16 La vache au veau dans un paysage.
17 Le jeune bélier tourné à droite.
18 Les chèvres aux aqueducs.
19 Bélier à quatre cornes, dit Pichonnet.
20 Cheval napolitain.
21 Cheval normand.
22 Taureaux au pied d'un saule, l'un d'eux boit dans un ruisseau.
23 Lutte de taureaux, dite la Bucolique.
24 Equipages sur le bord du Rhône.
25 Deux vaches sous le joug et attelées.
26 Chevaux de rivière,
27 Taureau au berger.
28 Aqueducs de Bonnand.
29 Garon au mulet.
30 Garon à la vache qui pisse.
(Dans ces trois pièces le paysage est capital.)
31 Grands mulets génois.
32 Bestiaux au saule, ou le repos.
33 Bois de Charly. Le paysage y domine.
34 Marche d'animaux. Fond de Pierre-Scize. Simple trait d'après son tableau exposé en 1836
35 Petits muletiers génois.
36 Plus une eau forte manquée totalement. Elle précéda le n° 16 et représente le même sujet.

L'artiste a détruit les planches n° 1, 3, 5, 8, 9, 19, 21, 22 et 31. Le numéro 34 a été donné à l'auteur d'une notice sur l'exposition de 1836, M. le docteur Dupasquier, je crois. Le numéro 36 n'a, pour ainsi dire, pas existé. Il n'en a été tiré que six épreuves.

Il nous serait impossible de faire un travail pareil pour les tableaux de M. Duclaux. Le nombre en est infini. Voici ceux dont nous avons trouvé les traces dans les journaux du temps :

1812. *Une Diligence.* MM. Revoil et Richard paraissaient dans le coupé.

1813. *La Reine Hortense sous un pavillon, sur les bords du lac du Bourget.* — *La Jument favorite de la reine Hortense*, avec paysage. Ces deux tableaux demandés par la reine Hortense elle-même aux Eaux d'Aix.

Digitized by Google

1816. *Relai de la malle.* Vendu au duc de Berri. — *Vue de Lyon*, prise de Vassieu. Vendu au même. — *Chaise de poste attaquée par des voleurs.* Vendu au duc d'Orléans (détruit à Neuilly en 1848). — *Intérieur d'une écurie à la Tête-d'Or.* Une dame fait servir du lait à son enfant. Vu dernièrement encore dans la salle à manger du Grand-Trianon.

EXPOSITION DE LYON.

1817. *Combat de Don Quichotte contre un troupeau de bœufs.—Etude de cheval.—Paysage et animaux.* — *Don Quichotte prisonnier dans une cage.*

1821. *Départ pour l'hôpital.* Gagné par S. A. R. Madame au tirage de la Société des Amis-des-Arts. — *Vue du rocher de Pierre-Scise.* Gagné par le général baron d'Ordonneau. — *Chevaux arabes.* Gagné par M. Jules Plantin. — *Vue de Saint-Jean-le-Vieux.* Gagné par M. Grognier. — *Vue de Gênes.* Gagné par M. Bertrand.

1822. *Vue de Serin*, faubourg de Lyon. — *Un Charretier franchissant un mauvais chemin.—Vue d'un village de Bresse.*

1825. *Intérieur de ferme* (daté 1819). Gagné par M. Montmartin fils. — *Intérieur de ferme* (daté 1819). Gagné par M. Charles Berna. — *Départ pour l'hôpital* (daté 1821). Gagné par M. Buissardon.

EXPOSITION DANS LA SALLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE.

1826. *Vue de Trévoux.* A M. Godine.—*Paysage.* Au même.—*Vue du pont Morand*, effet de neige. A M. Duclaux. — *Pont de Mornant*, paysage. Au même. — *Vue du palais Doria*, à *Gênes.* Au même. — *Diligence au passage des Echelles.* A M. Bonafous.—*Ecurie.* Au même. — *Vue de Trévoux.* A M. Yemeniz. — *Vue de Lyon.* Au même.—*Aqueducs de Bonnand*, dessin. Au même.—*Vue de la Pape*, dessin. Au même. — *Etude de vaches.* A M. Ch. Rambaud. — *Cour de ferme.* A M. Spréafico. — *Vue du pont de Serin.* A M. G. Vincent.

EXPOSITION A L'HOTEL-DE-VILLE AU PROFIT DES OUVRIERS SANS TRAVAIL.

1827. *Cour du château d'Yvours.* A M. Artaud.—*Chasseur en vedette à l'entrée d'un pont.* A M. Acher. — *Relai de la poste aux chevaux.* A M. Monneret. — *Vue des environs de Gênes.* A M. Duclaux. — *Entrée du pont Morand*, effet de neige. A M. Duclaux (déjà vu en 1826). — *Paysage* par de Witte, figures par Duclaux. A M. Mas. — *Paysage* par le même, figures, id. Au même. — *Vue de Chalon-sur-Saône.* A M. Montain. — *Vue d'une église de village.* Au même. — *Intérieur d'une ferme.* A M. G. Vincent. — *Vue des environs de Gênes.* A M. Bertrand. — *Etude de chevaux arabes.* A M. Plantin.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS-DES-ARTS.—EXPOSITION DU MOIS D'OCTOBRE 1831.

Etude de châtaiguers. — Animaux à l'écurie.

CATALOGUE DU CABINET DE M A. B., DE LYON, DONT LA VENTE SE FERA JEUDI 15 NOVEMBRE 1832.

Une Vue d'Athènes. — Etude de chèvres. —

RÉOUVERTURE DE L'EXPOSITION. — 2e SUPPLÉMENT DU LIVRET.

1833.—*Une cour d'auberge.* — Un cadre renfermant des animaux gravés à l'eau forte.

EXPOSITION.

1836-37. *L'abreuvoir. — Animaux traversant une rivière. — Un repos de vaches. — Le pont de Dorieux.* Ce tableau a été gravé par M. Bléry.

EXPOSITION AU PALAIS SAINT-PIERRE AU PROFIT DES OUVRIERS SANS TRAVAIL.

1837. *Intérieur d'une écurie* (dessin).—*Vue d'un pont* (Passage de Muletiers). —*Vue du phare de Gênes* (Dessin).—Deux paysages avec figures et animaux (dessins).

EXPOSITION DES AMIS DES ARTS.

1837-38. *Un troupeau. — Une écurie de la Tête d'or* (Brotteaux). — *Les Brebis mal gardées.*

1838-39. *Chevaux de rivière. — Paysage avec animaux. — Autre paysage avec animaux — Quête du vin à Gênes.* Gagné par M. Paradis.

1839-40. *Repos d'animaux. — Paysans génois jouant à la Morra. — Un taureau. — Vue prise aux environs de Lyon.*

1840-41. *Vue de Naples. — Vue du golfe de Baïa. — Environs de Charly. — Paysage avec animaux. — Groupe d'animaux* (donné en faveur des inondés). — *Courses de chevaux à l'hippodrome de Lyon* (aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville de Lyon). — *Vue du pont de la Mulatière.* (Dessin gagné par M. Mazas).

1844-45 *Lutte de taureaux. — Un paysaye avec animaux.* Gagné par MM. Guynemer et Bourcier. — *Intérieur de forêt. —Vue du village et du château de Charly.* Dessin gagné par MM. Martin et Bonneton.

1845-46. *Les foins.* Gagné par M. Meynier. — *Le troupeau. — Muletiers au phare de Gênes.*

1846-47. *Le matin ;* Stepple-Chasse rustique.— *Le couchant.* Chevaux du

Digitized by Google

Rhône traversant un gué. — *Le coup de fouet.* Diligence à la descente de Cerdon. — *Le rappel du troupeau.* — *Paysage avec animaux.* Gagné par M. Vourloux.

1848-49. *Animaux.* — *Dessins d'après nature.* — *Paysage avec animaux.* Gagné par M. Gros.

1849-1850. *Les Brebis en danger.* — *Bassecour du château de Vourles.* — *Le retour des moissons,*

1851. EXPOSITION DU MOIS DE MARS QUI AURAIT DU AVOIR LIEU EN DÉCEMBRE 1850.

Groupe d'animaux, — *Le gué.* — *Groupe d'animaux.* — *Groupe d'animaux.*

La ville de Lyon possède quatre toiles de M. Duclaux. Pour les faire connaître et apprécier, nous empruntons les lignes suivantes à une brochure qui vient de paraître : *Galerie des peintres lyonnais* publiée par M. Augustin Thierriat, conservateur des musées et du Palais des Arts. Lyon 1851, in-18. Cette brochure décrit les tableaux qui sont au Palais des Arts.

Deux taureaux luttant sur le devant d'un paysage. — Un site pittoresque pris aux environs de Lyon; des animaux purement dessinés et bien peints, une composition pleine de goût se font remarquer dans ce bon tableau. Donné par le gouvernement. Haut 1 m. 27 cent. — Large 1 m. 36 cent.

Une halte d'artistes lyonnais à l'île Barbe, près de Lyon. — Le peintre, auteur de cette scène amusante, a voulu réunir dans un seul cadre nos artistes lyonnais. On y reconnait les principaux élèves de Pierre Revoil: MM. Bonnefond, Genod, Trimolet, Thierriat, Jacomin, Rey, Reverchon et Legendre-Hérald, statuaire. Acheté par la ville de Lyon. Signé et daté 1824. Haut 90 cent. — Large 1 m. 33 cent.

Lutte de taureaux. — Ce beau tableau, plein de vie et de mouvement, fort de ton et finement dessiné place cet artiste consciencieux au premier rang des peintres d'animaux. Acquis par les soins de M. Reyre, premier adjoint. Signé et daté 1844. Haut 78 cent. — Large 1 m, 28.

Écurie de la Tête d'or, près de Lyon. — Notre galerie ne possédait pas de tableaux d'intérieur de M. Duclaux. M. Charles Michel a fait l'acquisition de cet ouvrage pour l'offrir au Musée. Ce bon tableau peut se placer dignement

Digitized by Google

à côté des œuvres flamandes et hollandaises. Signé et daté 1837. Haut 44 cent. — Large 70 cent.

La galerie de M. Charles Michel possède aussi quatre toiles qui représentent les différentes manières de M. Duclaux. *Attelage de roulier entrant dans une auberge.* Effet d'hiver. Sans date, mais pouvant être de 1815 à 1818. Tableau d'un fini extrême et d'une grande pureté de dessin. *Bestiaux.* Signé. Daté 1823. Faire plus large. Habile arrangement des animaux. *Paysage avec animaux. Bergère filant sur un rocher.* Signé, daté 1838. Même habileté de composition. Coloris plus puissant. Ce tableau se soutient admirablement à côté d'un Grobon qui devrait être un voisin dangereux.

Défilé d'animaux sur une chaussée, effet du matin. Signé, daté 1840. Plus de 40 animaux circulent dans cette toile, une des plus grandes qui soient dues au talent de l'auteur. Tableau capital.

Nous remercions les personnes qui ont bien voulu nous aider dans nos longues et minutieuses recherches. Nous sommes fâché qu'une fausse modestie n'ait pas permis à M. Duclaux de nous rendre notre travail plus facile et plus sûr. Nos notes sont incomplètes, elles n'ont pas de mérite aujourd'hui; mais elle seront utiles à ceux qui, plus tard, voudront faire une œuvre plus digne et plus sérieuse, lorsque la critique sera désarmée et que la postérité aura commencé.

A. VINGTRINIER.

Digitized by Google

EXPOSITION UNIVERSELLE

DE LONDRES.

Si je viens aussi tard parler de l'Exposition Universelle, c'est que chaque fois que j'ai pris la plume, j'ai été arrêté par la grandeur du sujet. Maintenant encore, après avoir admiré et étudié pendant deux mois ces innombrables richesses, il me serait difficile de me livrer à la description d'aucune d'elles. Étonné de l'imposante grandeur d'un si merveilleux ensemble, mon esprit n'est préoccupé que des conséquences certaines qu'un pareil effort d'émulation féconde entre les peuples doit avoir sur l'avenir de l'humanité tout entière, et c'est de cet avenir seul que je veux parler aujourd'hui.

L'Exposition est le symbole de l'unité humaine, a dit le prince Albert ; cela est vrai. Or, pour nous qui avons vu l'Empire, qui avons partagé ses préjugés et ses haines contre tout ce qui n'était pas Français, l'apparition éclatante de ce symbole de solidarité, d'association, de fraternité entre les peuples nous surprend et nous éblouit comme un merveilleux rêve, comme une résurrection dans un monde meilleur.

Oui, naguère encore, les hommes de nations différentes se haïssaient et ne rêvaient qu'aux moyens de s'entre-détruire, de s'appauvrir, de se ruiner ; eh bien ! trente à quarante années de paix ont fait ce miracle, que les philosophes, les poètes et les plus illustres hommes d'État de tous les siècles passés n'auraient pas seulement pu rêver.

J'aime à me figurer l'étonnement et l'admiration de nos héros de l'histoire, s'ils voyaient se précipiter aux portes de cette im-

Digitized by Google

mense et brillante cathédrale la longue procession des peuples du monde entier, venant communiquer par l'industrie, les arts et la science. Que diraient les Richard, les Godefroy, les Saladin, de ce pacifique et fécond tournoi des peuples de l'Islam et de ceux du Christ, de cette croisade vraiment sainte, non de l'Occident contre l'Orient, mais de l'humanité tout entière pour assujétir la nature ?

Jusqu'à nos jours, les individus comme les nations, malgré l'apparition du christianisme, malgré sa sublime prédication de fraternité humaine, n'ont su se réunir et s'associer que pour le combat, pour l'attaque ou la défense, toujours dans le but de détruire un rival, un concurrent, un ennemi. Que de larmes, de sang et de ruines ont coûté au monde les Croisades, le seul grand fait qui ait pu réunir dans un même camp les nations chrétiennes de tous climats et de toutes langues !

Eh bien ! voici que la paix et ses puissants agents, le travail, le bien-être, la vapeur, l'électricité, ont si bien et si vite préparé et mûri le monde, que pour convier toutes les nations qui couvrent la terre à envoyer à ce congrès-bazar universel, à ce camp du Drap d'or, à cette féerique cathédrale de cristal, non-seulement leurs plus somptueuses richesses, mais aussi l'élite de leurs laborieux enfants, Dieu n'a pas eu besoin de susciter un Pierre-l'Hermite soufflant dans les âmes l'ardeur des combats ; il lui a suffi d'inspirer au peuple le plus réalisateur du monde la volonté de créer le symbole des fécondes aspirations de notre siècle.

Notre chère France avait bien eu, comme toujours, l'initiative de cette grande et généreuse pensée du congrès universel des peuples ; mais, comme toujours aussi, elle s'est laissé enlever la gloire de réaliser la première cette pensée, par la nation essentiellement pratique, par l'Angleterre.

Sainte rivalité des deux grands peuples qui président en ce moment aux destinées du monde ! L'un est l'inspirateur, l'autre le réalisateur des grandes œuvres dont l'humanité entière recueille les bénéfices. Que dirait donc l'empereur Napoléon, en voyant cette rivalité des deux peuples se manifester d'une telle manière, lui qui l'avait traduite par le système continental ? Que

Digitized by Google

dirait aussi l'illustre Pitt, son implacable adversaire, lui qui soudoyait l'Europe pour écraser et ruiner la France?

La Bible raconte que les enfants de Noë, qui parlaient tous la même langue, se réunirent un jour pour fonder une ville et bâtir une tour immense qui, s'approchant du ciel, témoignerait de leur puissance; mais l'Eternel arrêta ce travail et déjoua ce projet impie, en faisant éclater parmi les travailleurs la confusion des langues, qui les dispersa et les poussa dans toutes les directions sur la surface de la terre. Aujourd'hui que les descendants de Noé l'ont explorée et peuplée, Dieu les rappelle à l'unité de leur race; il veut reconstituer cette famille qui se compose maintenant de plus d'un milliard d'hommes et qui a pris possession du monde; et le signe manifeste de cette volonté, c'est l'Exposition universelle où les représentants des peuples de toutes nations et de toutes langues viennent se classer selon la puissance du culte créateur des mondes.

Non seulement des ouvriers de tous les pays, parlant des langues différentes ont travaillé ensemble avec ordre, harmonie, sans confusion dans cette magnifique cathédrale de la paix; mais dès que ce temple fut terminé, décoré, consacré et rempli des offrandes innombrables du monde connu, il devint le rendez-vous, le but du pélérinage des fidèles de toutes les nations.

Et pour apprécier la valeur relative de ces chefs-d'œuvre de l'industrie humaine, les nations ont délégué des jurés, des pairs de l'industrie, juges de ce véritable camp sacré, qui n'auront pas à récompenser d'habiles passes d'armes et de vigoureux coups de lance, mais qui proclameront, en présence d'une puissante souveraine, les patients et laborieux efforts du génie, se consacrant à améliorer et embellir les conditions de la vie humaine.

Cette jeune souveraine qui a convié ces prud'hommes à sa brillante cour; ce prince qui a réalisé l'idée de l'universelle communion des peuples, laisseront-ils se dissoudre ce congrès, ce concile industriel, laisseront-ils partir ces preux de la moderne et pacifique Table-ronde, sans leur donner un signe qui soit un lien entre eux et un titre à de nouvelles réunions, à de nouvelles cours d'industrie, sans recommander au moins officiellement, à

Digitized by Google

leurs méditations, l'étude des immenses problèmes qui agitent et agiteront de plus en plus le monde, et ne lui laisseront repos et trêve que lorsqu'aura été trouvée leur pacifique solution?

Il est impossible que ce grand fait matériel de l'Exposition Universelle ne donne pas naissance à quelque grand fait moral ; il est impossible que ces prud'hommes qui auront étudié et comparé consciencieusement, pendant plusieurs mois, les produits du travail des principaux peuples de la terre n'aient pas été conduits à examiner les conditions d'existence de leurs travailleurs ; il est impossible alors, surtout pour ceux qui viennent des contrées agitées par l'esprit des réformes sociales, qu'un sentiment de tristesse et d'inquiétude ne les ait pas saisis et ne les dispose pas à répondre sympathiquement à l'appel qui leur viendrait d'en haut de concourir à la solution de ces menaçants problèmes.

Et d'ailleurs, combien il serait imposant de voir cette solennelle assemblée des représentants de l'industrie de tous les peuples exprimer des vœux en faveur des grandes mesures d'intérêt universel qu'elle recommanderait à la sollicitude de tous les gouvernements et à l'énergie des nations les plus riches et les plus industrieuses. Si, de nos jours, Collomb venait de toucher la terre du Nouveau monde, est-ce que le jury de l'Exposition Universelle pourrait se dissoudre sans avoir salué cette découverte du génie et sans avoir assuré au hardi navigateur le concours de toutes les nations du vieux monde pour continuer son œuvre? Pourquoi donc ce congrès industriel et commercial des peuples cesserait-il, avant d'avoir indiqué quelles sont, en ce moment, les grandes œuvres qui pourraient le plus favoriser les progrès de l'industrie et du commerce du monde?

Jadis, lorsque les rois d'Espagne et de Portugal répandaient leurs peuples sur l'Afrique et sur l'Asie, et lorsque plus tard, avec eux, les rois de France et d'Angleterre s'emparaient de l'Amérique, les relations industrielles et commerciales de tous les peuples recevaient le contre-coup bienfaisant de ces riches conquêtes, obtenues, hélas! au prix de sanglants sacrifices. De quelle bénédiction seraient salués les rois ou les peuples qui, aujourd'hui, enrichiraient le monde, sans guerre, sans conquête,

Digitized by Google

sans esclavage ou destruction de nations vaincues, et, par exemple, en traçant sur le globe ces deux petites coupures de Suez et de Panama qui changeraient et amélioreraient les relations commerciales plus que ne l'a fait la découverte de Vasco de Gama, plus vite que ne l'a fait la découverte de Christophe Colomb lui-même?

Et si les rois d'Espagne et de Portugal, de France et d'Angleterre se disputaient jadis leurs conquêtes ; s'ils invoquaient Rome afin que le doigt de Saint Pierre traçât sur la carte la limite de ces conquêtes, et assignât à chacun d'eux son troupeau d'esclaves noirs, jaunes ou rouges ; si, encore aujourd'hui, le souvenir de rivalités jalouses, de préjugés nationaux aveugles, pousse les gouvernements à se contrecarrer, à s'entraver dans l'exécution de ces grandes œuvres d'utilité universelle ; si, par exemple, depuis cinquante ans, la jonction des deux mers, à Suez, est empêchée, tantôt par la France, tantôt par l'Angleterre, tantôt par la Russie ou par la Porte ou par l'Egypte, aujourd'hui, l'Exposition Universelle nous montre qu'il suffirait d'un simple vœu émis par le jury international pour que cette œuvre fut bientôt accomplie aux applaudissements du monde entier.

Dieu veuille que le prince Albert soit jaloux d'immortaliser son nom, en travaillant ainsi au développement de cette religieuse pensée : l'unité de la famille humaine ! Sans doute les jurés ont eu un travail déjà assez lourd et assez long pour qu'il soit impossible de les saisir encore de nouveaux travaux ; mais la Commission royale et son Comité exécutif qui viennent de prouver qu'ils sont à la hauteur des questions les plus élevées et les plus difficiles, ne pourraient-ils pas être constitués définitivement en permanence.

Et alors, si le jeune prince qui préside cette haute cour d'industrie, proclamait une sainte croisade contre la misère qui ronge le plus grand nombre des travailleurs, les preux du travail, aussi dévoués que ceux de saint Louis et de Richard, viendraient se grouper autour de ce moderne Pierre l'Hermite, et lui offrir le concours, non seulement de leur zèle ; mais de leur fortune. Les hommes religieux qui, guidés par Wilberforce, sont

Digitized by Google

parvenus à abolir la traite des noirs et à faire racheter les esclaves des colonies, au prix d'un demi million, trouveraient des milliards pour résoudre pacifiquement la question du prolétariat et toutes celles qui, groupées autour d'elles, forment ce qu'on appelle le Socialisme.

Le Socialisme, il est vrai, n'a pas encore agité la Grande-Bretagne, car le chartisme n'est pas le socialisme. La question du prolétariat qui remue l'Europe et surtout la France n'est pas non plus absolûment la même que celle du paupérisme d'Irlande; mais aujourd'hui les peuples sont trop liés entre eux, les conditions du travail sont partout trop semblables (l'Exposition le prouve), pour que les agitations auxquelles sont soumises sur le continent les classes ouvrières ne se fassent pas bientôt ressentir en Angleterre.

Je le dis avec la conviction la plus profonde, ce sont les Anglais qui trouveront et appliqueront la solution pratique et pacifique des redoutables problèmes que l'esprit ou plutôt le cœur français a soulevés; et ils la trouveront et l'appliqueront d'autant plus vite que l'appel viendra de plus haut.

Dans le fait de l'Exposition Universelle, on a vu d'abord, en général, un appel à la liberté du commerce. Il est bien certain toutefois que les aveugles et les intéressés au système barbare, anti-religieux et anti-social des prohibitions, ne voient pas que l'exposition est le plus rude coup porté à ce système.

Comme la liberté religieuse de la conscience et de la pensée, la liberté d'échanger les fruits du travail sera bientôt acquise aux vœux qui la réclament. Comme la liberté politique dont l'Angleterre et la France ont été les initiateurs dans le monde, la liberté économique, si puissamment préparée par les travaux de ces deux nations se répandra également parmi les peuples. Toutes ces libertés sont manifestement dans les vues de la Providence et les hommes d'Etat qui se raidissent encore contre elles, s'égarent et se perdent indubitablement.

L'exemple de Robert Peel devrait pourtant éclairer ces aveugles et leur faire comprendre que la seule conduite à tenir aujourd'hui consiste à faciliter la transition du régime de la prohibition à celui de la liberté.

Digitized by Google

On se tromperait pourtant, si l'on croyait trouver dans une complète liberté des échanges un remède immédiat et suffisant aux maux qui affligent ou qui menacent la société. On conçoit comment des hommes généreux émus à l'aspect des souffrances des classes pauvres, s'en prennent à la dernière forme qu'ait revêtu l'esprit jaloux et batailleur des nations du moyen âge et se persuadent que tout sera terminé pour le mieux, lorsqu'ils auront renversé ces vieilles barrières de prohibitions, derrière lesquelles les peuples abritent si misérablement leur vanité nationale ; mais pour les penseurs, les philosophes ou, mieux encore, les hommes d'état véritables, l'abolition du système prohibitif n'est qu'un pas de plus vers le but assigné à l'humanité, pour lequel bien d'autres efforts restent à faire.

Dominés encore, à notre insu, par un esprit étroit de nationalité qui nous fait volontiers imputer à nos voisins la cause de nos maux, nous ne voyons pas que la constitution intérieure du travail les provoque et les développe bien plus encore que la concurrence extérieure, et que ces maux, nous affectant au dedans bien plus qu'au dehors, la liberté commerciale ne suffira pas seule à les guérir ; mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle donnera pourtant une grande impulsion aux branches d'industrie qui ont de véritables racines dans le sol ou dans les aptitudes des populations et pour lesquelles ce qu'on a appelé protection n'est plus que gène et entraves.

Combien surtout notre France, si favorisée par la fécondité de son sol, par la douceur de son climat, la variété de ses richesses minérales, la vive et flexible intelligence de ses enfants, combien n'aurait-elle pas à gagner dans le mouvement imprimé à l'industrie et au commerce par la liberté !

Mais, encore une fois, la liberté commerciale que le monde appelle instinctivement, parce que Dieu la veut, ne ferait qu'une courte diversion aux maux qui nous tourmentent et qui nous menacent, si elle ne devait activement contribuer à développer le principe sacré de solidarité, d'association, d'unité de la famille humaine, au nom duquel le prince promoteur de l'Exposition a si heureusement inauguré cette grande fête de l'industrie universelle.

Digitized by Google

Oui, l'unité de la famille humaine, tel est le but vers lequel marche l'humanité depuis le commencement des siècles, dont elle se rapproche sans cesse, que les grands hommes ont entrevu de plus en plus, et que nous tous, aujourd'hui. nous voyons clairement dans un prochain avenir. Et lorsqu'un prince nous montre le symbole de cette unité de la famille humaine, on ne prétendra pas sans doute que sa parole est l'écho du rêve de quelque niveleur qui ne tient compte ni des droits acquis, ni du talent, ni de la moralité; non, c'est le sentiment de l'humanité réelle, vivante qui se manifeste d'une façon éclatante, au sein d'une assemblée sans exemple dans le passé, d'une assemblée plus puissante et plus auguste que celles de la Grèce et de Rome, d'une assemblée des représentants de la science et de l'industrie, c'est-à-dire des puissances qui nourrissent le monde et lui donnent la force et la raison, le bien-être et la vie.

Les peuples ont eu jusqu'ici leurs assemblées politiques nationales, leurs assemblées scientifiques nationales ; ils ont eu des corporations industrielles locales, spéciales; une fois naguère plusieurs d'entreux se sont réunis dans une alliance qu'il ont appelée sainte, et qui pourtant avait pour but une guerre presque universelle. Aujourd'hui voici le véritable *congrès de la paix*, dont celui qui a pris ce nom n'a été que l'imparfait prélude et la provocatrice annonce; voici la réunion officielle des grands agents de la paix, une réunion ordonnée, réglée par les gouvernements eux-mêmes, un corps constitué par les pouvoirs publics du monde entier, une sorte de clergé universel de l'industrie ; il ne faut pas qu'un germe aussi puissant meure avec le fait qui l'a vu naître.

Le peuple anglais n'est pas en usage, d'ailleurs, de laisser perdre les forces qu'il a créées ; il connaît la puissance de l'association, et nul mieux que lui ne sait utiliser les efforts collectifs d'agents libres, intelligents et riches. Les mêmes causes qui lui ont permis de réaliser si merveilleusement cette grande œuvre de l'Exposition, sans secours du gouvernement, par les seuls efforts de l'élite puissante, généreuse, glorieuse de la nation, lui feront trouver les moyens de développer utilement pour l'avenir

Digitized by Google

ce germe d'association pacifique, universelle, ce noyau de l'apostolat industriel, à qui Dieu ne dit pas seulement : Allez et enseignez, mais allez et donnez le bien-être au monde.

Les jurés de l'Exposition, ce sont les chefs de l'immense armée des travailleurs du globe dont les nombreux exposants forment le cadre. Ce palais de cristal qui les couvre est en ce moment, à l'égal du palais de Saint-Pierre, le centre du monde ; le clergé de celui-ci prêche l'amélioration du sort des pauvres, il faut que les lévites de l'autre la réalisent, pour que la religion et la politique aient enfin un même but sur la terre.

L'Angleterre, si constamment préoccupée de trouver des débouchés aux produits de son infatigable industrie, si désireuse de pénétrer les peuples de l'esprit de liberté commerciale dont elle s'est fait le propagateur habile, l'Angleterre peut donner à la Commission Royale le caractère d'une institution centrale universelle, à laquelle s'associeraient tous les membres étrangers du jury, qui deviendraient ainsi les principaux agents des progrès de l'industrie et du commerce du monde. Son intérêt la pousse à transformer en institution permanente, sinon le fait transitoire de l'Exposition, au moins la société d'hommes réunis dans ce but chez elle. Quel que soit le lieu où d'autres Expositions universelles se réalisent à l'avenir, que ce soit la France, ou l'Amérique, ou l'Allemagne qui convoquent des assemblées de ce genre, il lui importe de profiter des puissants éléments de cette première réunion ; il lui importe d'en former dès à présent un faisceau, de les relier en un corps, en une association puissante, conservant et propageant sans cesse l'esprit qui a présidé à cette première communion industrielle des peuples.

Ah ! si la France ne s'était pas laissé enlever la gloire de réaliser la première *son* idée d'Exposition Universelle, elle n'aurait certes pas manqué de tenter cette association fraternelle de tous les puissants industriels du monde ; mais, il faut l'avouer, cette tentative aurait pu avoir le sort de bien d'autres tentatives que son cœur généreux, que son cosmopolitisme dont elle est fière, lui inspirent, et qui avortent par l'absence de certaines qualités dont nos voisins, au contraire, sont largemeut pour-

Digitized by Google

vus. Ce que la France aurait tenté pour sa *gloire*, l'Angleterre le fera pour l'*intérêt* national ; ce que la France aurait voulu faire par son gouvernement, quoiqu'elle n'ait pas de gouvernement, l'Angleterre le fera par des particuliers, quoiqu'elle ait un gouvernement fort habile, ou plutôt parce qu'elle a un gouvernement fort habile, qui sait tirer tout le parti possible des forces individuelles, en leur laissant la liberté.

Il est inutile, d'ailleurs, d'examiner quelles seraient les intentions et les résolutions de la France, si l'Exposition avait lieu à Paris, puisqu'elle est à Londres ; mais Dieu veuille que l'Angleterre trouve *intérêt* à conserver et à développer ce puissant germe d'amélioration universelle que la Providence a déposé cette année dans son sein ! Il s'agit pour elle de réaliser aujourd'hui quelque chose de bien plus grand que la compagnie des Indes, quelque chose d'aussi religieux que la Société biblique, d'aussi utile pour le monde et pour elle qu'aucune de ses innombrables compagnies de chemins de fer, d'assurances, de navigation : il s'agit de créer la PREMIÈRE ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE UNIVERSELLE.

ARLÈS-DUFOUR.

LYON A L'EXPOSITION DE LONDRES (1).

Londres, 17 mai 1851.

La ville de Lyon s'est un peu fait attendre comme il arrive parfois aux souverains de mauvaise humeur ; mais personne n'y aura rien perdu. On eût dit que l'Exposition n'était pas ouverte tant que les merveilles de la production de cette ville n'y étaient pas. A présent que Mulhouse et Lyon ont fini leur étalage élégant et synoptique, il faut voir accourir les myrriades de curieux qui se pressent autour de ces brillantes galeries du premier étage : c'est un flot perpétuel de visiteurs qui viennent saluer la cité-reine de nos industries. On n'entend partout que cette exclamation : « *Beautiful! Handsome! Very nice!* » que je traduis librement par *Beau, magnifique, admirable*.....

(1) Nous empruntons aux feuilletons de la PRESSE sur l'Exposition de Londres les quelques pages que M. Blanqui a consacrées à notre industrie. Le jugement de cet honorable membre de l'Institut est trop flatteur pour notre ville pour ne pas le consigner dans nos archives.

Digitized by Google

Londres, 10 juin 1851.

MONSIEUR,

Je reviens, avec l'Europe entière, à cette merveilleuse Exposition de Lyon, qui fera époque dans les annales des Expositions industrielles. Il ne suffit pas de s'écrier, comme tous les spectateurs : « *Beau! magnifique! admirable!* » Il faut entrer dans quelques détails sur cet *évènement*, analyser ce chef-d'œuvre et en faire apprécier toute la portée à nos concitoyens. La ville de Lyon n'a pas seulement surpassé toutes les fabriques rivales, si tant est qu'il y en ait : elle s'est surpassée elle-même, et vous pouvez juger de cette vigoureuse sève par le seul fait qu'un *septième* seulement des fabricants lyonnais s'est présenté à l'Exposition ; mais ce sont les maîtres de l'art.

Je vous ai dit qu'ils avaient eu l'heureuse pensée de faire abnégation de leurs individualités pour paraître en nom collectif. On ne voit, en effet, qu'un seul nom, celui de la ville de Lyon, qui plane sur tous les produits et qui semble les couvrir de sa glorieuse renommée. L'union a fait leur force, et ces illustres anonymes brillent d'un éclat plus vif que s'ils avaient affiché leurs noms propres. J'aurais souhaité que la fabrique de meubles et de papiers peints parisienne, imitant leur exemple, se fut bornée à cette simple inscription : *Paris, faubourg Saint-Antoine* !... Cela eût voulu dire : « Vous nous prenez pour des barbares qui ne savent que détruire : voilà comment nous travaillons quand nous ne mettons pas le feu aux quatre coins de l'Europe. » Et l'Europe aurait répondu : « Travaillez, Messieurs, c'est plus beau. »

Commençons par rendre justice aux deux hommes qui ont présidé à cette brillante exhibition lyonnaise, et qui veillent sur elle, à Londres, avec une sollicitude paternelle : ce sont MM. Arlès-Dufour, membre du jury pour Lyon, et M. Gamot, directeur de la Conditions des soies. L'un, plein de feu, de zele et d'ardeur, représente la fougue ouvrière; l'autre plus calme, doux, méditatif, ressemble au Génie des affaires. Il leur revient une bonne part du succès de la grande cité, et il ne fallait pas moins que leurs mérites réunis pour mener à bonne fin cette exposition mémorable, dont les préparatifs n'ont pas été sans difficultés. Voici comment ils ont accompli la tâche délicate qui leur était confiée.

Ils ont réuni en un seul faisceau tous les articles lyonnais de même espèce, sans distinction d'origine, et ils les ont fait disposer sous le jour le plus favorable. Ainsi toutes les étoffes unies sont étalées ensemble depuis les qualités les moins chères jusqu'à celles du prix le plus élevé. Les velours coupés ou frisés viennent ensuite suivis des taffetas, satin et gros de Naples ; puis les crêpes, les peluches, les foulards, les façonnés, les brocards, les étoffes d'église et de palais. Chaque genre réunit toutes ses variétés, et il suffit d'un regard attentif pour embrasser de la manière la plus complète cette immense famille de tissus qui fait l'orgueil de la fabrique.

On s'attendait d'autant moins à admirer ce que nous allons décrire, que l'exposition de 1849 avait laissé dans les esprits une impression fâcheuse d'insuffisance et de détresse. Il était évident que la ville de Lyon n'avait pas figuré d'une manière digne d'elle à cette solennité industrielle, et qu'elle portait des traces profondes du désordre moral et politique produit par les évènements de 1848. On peut juger qu'elle a été la surprise générale, à l'aspect de ces étoffes nouvelles d'une variété et d'une richesse incomparable qui laissaient bien loin derrière elles tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, même à

Digitized by Google

Lyon. C'est ainsi que MM. Mathevon et Bouvard ont exposé du drap d'or à bouquets brochés de soie, estimé à 400 francs le mètre, d'un travail tellement supérieur qu'il peut être considéré comme ce qui est jamais sorti de plus beau des ateliers lyonnais.

La maison Lemire père et fils a maintenu et élevé la vielle réputation de la fabrique, par sa part de produits en ornements d'églises, et en chasubles tissées et brodées, avec ajustement de pierres précieuses. Les étoffes façonnées occupent naturellement, dans l'exposition lyonnaise, la place la plus importante par le caractère spécial de leur fabrication, la richesse de leurs couleurs, et la beauté grandiose de leurs ornements.

C'est de là que sortent toutes les robes de cour et de grand luxe, les tentures princières, les décorations d'appartement les plus splendides. On ne verra pas de longtemps un trophée industriel plus glorieux que celui de toutes ces robes de soirée choisies parmi les chefs-d'œuvre de la fabrique, et qui représentent les plus grandes difficultés vaincues, en même temps que les effets de dessin et de mélange les plus délicats et les plus exquis. Il n'y a pas un peuple au monde capable aujourd'hui de réunir à ce point la richesse de la matière à la perfection du travail.

Une seule maison a exposé des crêpes (soixante dix pièces environ) crêpes-crêpés, crêpes-lisses, crêpes *aérophanes*, brodés blanc sur blanc ou brodés en couleur d'une grâce, d'une légèreté, d'une fraicheur indescriptibles. Ce quartier de l'Exposition est très-dangereux pour les maris. On y voit, du matin au soir des milliers de femmes en extase, qui enregistrent sur leurs agendas le nomde la maison Montessuy et Compagnie, et qui le portent aux nues. C'est de la région des nuages, en effet, que semblent être venues ces ravissantes productions, diaprées de mille couleurs, transparentes et légères comme des ailes de papillons. Femmes des heureux de la terre, je ne saurais trop vous le redire : quand vous jettez sur vos belles épaules ces écharpes aériennes, songez quelquefois aux pauvres filles qui les ont faites. Elles sont de votre sexe, de votre pays et de votre religion, et elles manquent souvent du nécessaire, après vous avoir donné le superflu !

Non loin de ces brouillards de soie, les Lyonnais ont exposé un assortiment de plus de 200 pièces de foulards, mouchoirs de poche et cravates plus solides et plus vulgaires, mais d'un immense débit, et dans la fabrication desquels l'industrie lyonnaise a fait des progrès considérables depuis quinze années. Elle n'a pas moins frappé l'attention publique par ses trois étalages de peluches noires pour chapeaux d'hommes. Les chapeaux tels que nous les portons aujourd'hui sous forme de cylindres parfaitement ridicules, sont fort laids, disgracieux et incommodes, mais ils ne sont pas trop chers ; et c'est au perfectionnement de la peluche que nous devons la possibilité de les renouveler souvent, et de les avoir propres, en attendant que nous leur donnions une forme plus rationnelle et plus appropriée à nos habitudes.

Les Anglais qui sont plus géomètres que nous, ont calculé que chaque chapeau occupait la moitié de l'espace disponible pour un homme, et ils ont le plus grand soin de vous faire déposer le vôtre en entrant, comme les manteaux et les parapluies. Ils ont remarqué aussi que l'homme moins attentif à la défense de son chapeau était plus libre, plus dégagé et partant plus aimable. Pendant que nous sommes encore dans la période révolutionnaire, opérons donc la révolution des chapeaux.

Il y a, à l'Exposition lyonnaise, un article qui serait bon à supprimer, ce sont les tissus unis à dessins imprimés sur chaîne, dits *chinés*, qui sont

Digitized by Google

devenus fort à la mode dans ces derniers temps, et qui ne le méritent guère.

Ce genre bâtard et vaporeux, très-largment exploité pour robes, donne au dessin je ne sais quoi de vague et de terne, qui est contraire aux traditions de la fabrique lyonnaise si justement vantée pour l'éclat et la netteté de ses couleurs. Le *chinage* périra, je l'espère : mais MM. Perregaux et Compagnie, de Bourgoin, et M. Révillod de Vizille, tous deux du département de l'Isère, en ont exposé des échantillons aussi beaux que pouvait le permettre ce déplorable système de travail, *où le dessin de la chaîne est voilé, par la trame*, et ne ressort aux yeux qu'au travers d'un nuage factice et d'un aspect maladif.

Un seul exposant a osé braver la concurrence des châles de crêpe de Chine, et il a bien fait.

Les châles de crêpe de chine, vrais, sont toujours un peu lourds par les broderies, même quand le tissu qui les supporte est léger, ce qui est rare. Nous pouvons donc tenter avec espoir de succès une concurrence qui mérite des encouragements. J'en dirai autant de la fabrication spéciale des cravates de soie, dans laquelle les Anglais excellent, au point d'en envoyer beaucoup sur le marché de Paris. La moire est un peu raide et convient surtout aux douairières ; on a trouvé plus riche que belle celle qui figure à l'Exposition et qui est rehaussée, j'allais dire *réchampie*, d'or et d'argent. L'emploi des métaux filigranés n'appartient qu'aux habitudes de l'Orient.

Les châles de Lyon s'en vont ou se transforment, battus par la fabrique de Paris pour l'élégance et pour la matière, battus par les châles imprimés, pour l'économie, et par la mode qui substitue peu à peu les *pardessus*, les crispins, les douillettes, à tout ce qui n'est pas châle de l'Inde. Lyon a exposé des châles *reps façonnés*, tout soie, et des châles en velours pour l'hiver, très-gracieux et très-élégants. C'est là le cachet inimitable de la fabrique de Lyon : la distinction et l'élégance.

J'en demande bien pardon à nos voisins les Anglais : tous ces châles imprimés, vrais châles de pacotille, dont leurs femmes font une consommation si abusive, ne seraient pas portés à Paris par des femmes de chambre de bonne maison.

A peine des fabricants comme M. Depouilly à Puteaux, MM. Gros, Odier et Romans, à Wesserling, dont les produits sont la perfection même, peuvent-ils assurer aux châles imprimés une vente, beaucoup plus due à leur légèreté qu'à la pureté des impressions.

Je ne parlerai que pour mémoire d'une galanterie faite à la maison royale d'Angleterre par la maison Potton et Rambaud : ce sont trois tableaux exécutés en soie sur le métier, par le procédé Maisiat, d'après Winterhalter, représentant la reine Victoria, le prince Albert et un de leurs enfants. Il y a aussi un portrait du pape, d'après le même procédé, sortant de la fabrique de M. Carquillat. Ces peintures au métier sont de véritables tours de force, qui prouvent seulement de quoi la navette est capable, mais je ne les admire pas plus que les tableaux des Gobelins, qui ne seront jamais des produits industriels et qui laisseront toujours quelque chose à désirer comme œuvres d'art.

Ce qui distingue surtout la fabrique de Lyon, c'est le goût suprême que respirent toutes ses productions, comme l'air naturel dans lequel vivent ses ouvriers ; c'est cette série de traditions que n'ont pu interrompre ni les révolutions de la mode, ni les dévastations de la guerre civile, ni les sauvages distractions de la politique.

Il y a un accord mystérieux entre les innombrables mains qui concourent,

Digitized by Google

sans se connaître, à la perfection de ces tissus admirables. Ourdisseurs, dessinateurs, apprêteurs, teinturiers, tous se prêtent sans efforts et presque sans méthode un mutuel appui. Ils font des chefs-d'œuvre, comme on fait ailleurs des choses vulgaire; c'est leur nature. Voyez les travailler: avec quels soins ils protègent, contre la poussière du foyer domestique, la blancheur immaculée de ces satins plus purs que l'argent, et de ces crêpes dont le grain ressort, par la pression d'un cylindre, garni de cuir grossier et rude au toucher! Il n'y aura rien de plus curieux que l'histoire de ces hommes, quand elle sera faite avec sympathie pour eux, sans les flatter, sans les méconnaître, non plus!

Ces hommes aujourd'hui veulent leur place au soleil et ils exhibent pour titres de noblesse, les chefs-d'œuvre que nous venons d'admirer. Y ont-ils contribué, oui ou non? Ont-ils honoré leur pays par ces productions sans pareilles? Y a-t-il dans toute l'Exposition de Londres des chefs-d'œuvre comparables à ceux qu'ils y ont envoyés? La patrie qui les honore à si juste titre, comme soldats, quand ils combattent pour elle, n'aura-t-elle jamais que de stériles compliments pour leur travail de tous les jours! Ils veulent leur part de gloire, ils l'auront.

Je me souviens d'un heureux jour de ma vie, celui où, sur mon rapport au jury de 1849, la croix d'honneur fut accordée à M. Roussy, un brave ouvrier de Lyon, auteur de plus de dix inventions ingénieuses, pour lesquelles ce digne homme n'avait pas même pris de brevet, voulant que tout le monde en jouit. Il n'avait pas assez de fortune pour faire à ses frais le voyage de Paris, et c'est par le télégraphe qu'il fut mandé aux frais du président de la république, qui le fit asseoir à sa table et le combla de prévenances. Combien y a-t il de chefs-d'œuvre à Londres qui sont dus à des ouvriers du premier ordre, blottis et frémissants dans des greniers, à Vaise ou à la Croix-Rousse, et qui n'attendent qu'un regard bienveillant pour désarmer.

Voilà, monsieur, la leçon que tous les amis de l'ordre doivent recevoir de ce triomphe incontestable de la ville de Lyon à l'Exposition universelle. Sur ce champ de bataille, les ouvriers lyonnais ont tenu plus haut qu'aucun autre corps de l'armée industrielle l'étendard national. Il serait d'une juste et sage politique de les récompenser, après le grand jury universel, au nom du pays qu'ils ont honoré.

Ce n'est pas peu de chose, en effet, qu'un triomphe semblable, et vous ne sauriez croire, à moins de l'avoir vu, comme nous, à quel point il a rejailli sur notre exposition tout entière. Les gens de Saint Etienne, leurs habiles voisins, qui ont failli à l'appel, en sont désolés aujourd'hui. Il leur appartenait de compléter cette fête par le succès de l'industrie rubanière, et de ne pas laisser les honneurs de ce complément à la Suisse, qui en fera, soyez-en sûr, son profit.

M. Escoffier, de Saint-Etienne, qui expédie chaque année pour deux ou trois millions de francs de rubans à Londres, n'avait qu'à aller chercher chez son client, M. Morison, quelques corbeillles des échantillons qu'il lui vend, et tout eût été dit. Sans M. Vignat et trois ou quatre fabricants de la Loire, et sans M. Tuvée de Paris, qui a envoyé de ravissants modèles, la France n'eût pas été représentée dans l'une de ses plus belles industries. Ah! messieurs, messieurs, vous êtes trop modestes!

BLANQUI, *de l'Institut.*

Digitized by Google

Nécrologie.

MARC-ANTOINE PUVIS.

L'agriculture vient de faire une perte immense : la mort de M. Puvis laisse dans les rangs des hommes voués à sa défense et à ses progrès un vide irréparable. Le pays tout entier doit s'affliger d'un événement qui enlève à la science un de ses plus laborieux et féconds adeptes, à la pratique agricole l'observateur le plus habile et le plus consciencieux. Faire connaître l'homme excellent que nous pleurons, serait au-dessus de nos force ; il faut lire ses nombreux ouvrages pour comprendre les services qu'il a rendus et savoir combien on doit regretter que la mort soit venue subitement l'enlever au moment où il préparait encore de nouveaux travaux. En le voyant, vieillard si actif, à qui l'expérience avait tant appris, se livrer, quoique âgé de 75 ans, à de nouvelles explorations, les amis de l'agriculture ne pouvaient s'habituer à l'idée que, malgré son grand âge, il ne continuerait pas encore longtemps à éclairer le pays de ses écrits et de ses exemples.

Marc-Antoine Puvis est né en 1776, à Cuiseaux (Saône-et-Loire); il appartenait à une ancienne famille du parlement de Dijon. Après d'excellentes études dans lesquelles la tourmente révolutionnaire n'apporta, pour ainsi dire, aucun trouble, il entra en 1797, à l'Ecole polytechnique : il faisait partie de la quatrième promotion de cet établissement qui a donné à la France tant d'hommes distingués dans toutes les branches des connaissances humaines. Peu de temps après, le jeune Puvis suivait les cours de l'Ecole de Châlon-sur-Marne, et il en sortait officier d'artillerie. Il servit sous les ordres du colonel Foy et du général Drouot. Il avait conservé pour ce dernier une vive affection et, peu de temps avant la mort du général, il voulut aller à Nancy pour lui porter un dernier hommage de sa vénération profonde. Après la dissolution du camp de Boulogne, Puvis renonça au service, et, dès 1807, il se consacra entièrement à l'agriculture. Chargé de la gestion d'une fortune assez considérable, il voulait que les soins donnés à ses intérêts privés ne fussent pas perdus pour son pays. Toute sa pratique agricole, tous ses voyages, toutes ses lectures, tous ses actes, pour ainsi dire, avaient un but d'utilité générale. Il avait pris dès lors la devise qu'on lit en tête de ses ouvrages et qu'il a si bien justifiée : *Idoneus patriæ, utilis agris.* Ses compatriotes lui rendirent, du reste, pleine justice, car il fit partie de toutes les assemblées électives : Conseil municipal de Bourg, Conseil général de l'Ain, Chambre des députés, Conseil général d'agriculture, etc, ; et partout il laissa la réputation d'un homme aussi savant que bienveillant.

Il n'est, pour ainsi dire, aucun problème agricole ou économique, soulevé durant ces quarante dernières années, dont M. Puvis ne se soit occupé et dont il n'ait hâté la solution. Dès 1814, il fit rendre des arrêts préfectoraux pour l'abattement des bêtes bovines atteintes de l'épizootie qui vint ravager notre pays à la suite de l'occupation étrangère. En 1817, prévoyant la disette

Digitized by Google

affreuse qui allait amener tant de malheurs, il signala les moyens les plus propres à économiser et à remplacer les grains nécessaires à la subsistance du pays. Chaque année fut, à partir de cette époque, marquée par un service rendu, par un nouvel écrit.

Nous ne pourrons point énumérer tous les travaux de l'agronome, à qui la France doit de savoir employer la marne et la chaux ; aussi avons-nous hâte de citer ces deux derniers mots qui rappelleront toujours la mémoire de M. Puvis. Les nombreux Mémoires qu'il a publiés pour montrer comment, par ces deux agents, on pouvait amender les sols argileux et siliceux, l'ont fait nommer correspondant de l'Académie des sciences. Il a résumé la question dans un livre admirable, le *Traité des amendements*, dont la dernière partie, celle qui concerne les divers engrais salins ou organiques, a paru le jour même de sa mort ; les deux premières parties, intitulées *Essai sur la chaux* et *Essai sur la marne*, étaient publiées depuis quelques années. M. Puvis avait toujours craint de ne pouvoir terminer cette œuvre à laquelle il attachait une importance si méritée; il a emporté dans la tombe la consolation d'avoir achevé un livre qui ne périra pas.

Dans ces dernières années, M. Puvis avait aussi fait paraître des ouvrages importants sur l'*Emploi des eaux en agriculture*, sur la *Taille et la conduite des arbres fruitiers* et sur la *Conduite des étangs*, des *Lettres sur l'éducation des vers à soie*, un *Essai de code rural* en collaboration avec M. Chevrier-Corcelles. Les articles qu'il a publiés dans la *Maison rustique du XIXe siècle* sont rangés parmi ceux qui donnent le plus de prix à cet ouvrage célèbre.

Au moment où la mort est venu le frapper, M. Puvis revenait d'un voyage à Londres ; il avait voulu visiter l'Exposition Universelle, en consultant son ardeur pour la science et pour l'observation, plutôt que d'affectueuses sollicitudes. Nous l'avons rencontré le 15 juillet, pour la dernière fois, à Windsor, au concours de bétail de la Société d'agriculture d'Angleterre. Ce voyage lui fut fatal: assailli, durant la traversée, par le mauvais temps, pris par le froid, saisi d'un rhume qui devint, à son retour à Paris, un catarrhe suffocant, il voulut encore aller visiter les plantations de pêchers de Montreuil, pour compléter la seconde édition du *Traité des arbres fruitiers*. Mais, le 20 juillet, le mal le domina et il succomba, assisté seulement d'un de ses neveux, loin de sa femme qui ne l'avait pas quitté depuis quarante ans, loin d'une petite fille qui lui restait seule comme souvenir de deux fils et d'une belle fille qu'il avait eu la douleur de voir mourir.

Le 1er août, les amis de l'Agriculture conduisaient tristement son corps au cimetière Montmartre ; M. Dumas, ancien ministre et membre de l'Académie des sciences; M. Maissiat, représentant du peuple ; MM. Chevandier, de la Société d'Agriculture ; Dezeimeris, ancien représentant ; Michel, des *Annales forestières*; le général Picquet et beaucoup d'autres personnes attirées par le respect, suivaient le funèbre cortége. Mais le département de l'Ain où il a passé presque toute sa vie et dont il a élevé si haut l'agriculture a voulu, par son deuil, lui payer un dernier tribut de reconnaissance. Les restes de M. Puvis ont été rendus à sa terre natale. Une population s'honore par les honneurs qu'elle rend aux hommes de bien. — Le nom de Puvis se place à côté de ceux de Mathieu de Dombasle et de Gasparin ; ils suivaient la même voie, celle de l'expérience et des observations pratiques ; l'histoire des progrès de l'agriculture au XIXe siècle ne les séparera pas; elle les mettra à la tête des fondateurs de la science agricole.

BARRAL.

Digitized by Google

LA COUSINE BRIDGET,

NOUVELLE (1).

(SUITE ET FIN).

« Mon père, qui jouissait d'une assez belle fortune, n'eut que deux enfants, ma sœur et moi. Nous perdîmes notre mère trop tôt pour que l'une ou l'autre pût en conserver le souvenir.

« Ma sœur était plus jeune que moi d'un an et demi. C'était bien la plus aimable créature qu'il fût possible de voir. La miniature dans l'étui de maroquin, tant admirée par vous, est son portrait.— Enfant gâtée de mon père, non seulement lui, mais tout le monde — riches et pauvres, domestiques, et jusqu'aux animaux mêmes ; — tous, tous avaient autant d'amour pour Agatha, que pour moi de négligence et d'oubli. — Voulais-je chanter ? mon père me faisait taire, parceque cela le troublait, disait-il, et cinq minutes n'étaient pas écoulées qu'il priait ma sœur de chanter à son tour. Son album de dessins était toujours sur la table du salon ; — le mien était relégué dans la

(1) Voir le tome II, p. 507.

Digitized by Google

salle d'études, — et il en fut toujours ainsi depuis ma première enfance.

« La gouvernante défendait à Agatha de jouer avec moi : j'avais trop mauvais caractère, disait-on ; et un soir que j'avais été méchante, mais que le sentiment que j'en éprouvais me faisait prendre, dans mon petit lit, de bonnes résolutions de devenir meilleure, j'entendis la gouvernante dire à la domestique sous ses ordres :

« — Cette enfant a un mauvais cœur, et elle ne se corrigera jamais. Il n'y a rien à faire d'elle.

« De ce moment le sceau fut mis sur ma destinée. Je ne fis plus rien pour me rendre bonne. Ordinairement je me retirais seule dans quelque coin, refusant de paraître en présence des étrangers et indifférente à toute chose, sauf au charme de la lecture. Je n'étais presque jamais sans un livre à la main.

« L'institutrice, chargée par mon père de notre éducation, me traitait à l'exemple de tout le monde. Pourtant elle ne niait point que j'eusse du talent. Quoiqu'elle adorât la douce, la tendre, l'aimable Agatha, encore ne pouvait-elle se défendre d'être fière de moi, et elle se trouvait blessée de ce que mon père ne permettait pas de montrer mes dessins, d'une habileté réelle.

« Le temps s'écoula. Nous devînmes de grandes personnes. L'institutrice fut renvoyée, et, à cette époque, l'horizon de ma vie parut s'éclaircir, car je quittai la maison paternelle pour aller demeurer auprès d'une sœur de mon père, qui était veuve et, chose étrange, m'avait prise en affection.

« Avec elle j'étais heureuse, comparativement. Elle me fit juger plus favorablement du monde et de moi-même ; elle me présenta à ses amis, me fit chanter devant eux ; et enfin, grâces à ses soins, je fus remarquée.

« Mais c'est ici que se place l'évènement duquel date la ruine de mon existence.

« C'est étrange, n'est-ce pas, d'entendre ce mot tomber de lèvres flétries comme les miennes, mais j'aimai, Minna ! — j'aimai avec toute l'ardeur d'un cœur qui jusques-là n'avait jamais aimé personne, que personne n'avait jamais aimé.

Digitized by Google

« Celui sur lequel mon cœur avait fixé son choix était venu visiter des amis de ma tante, et ne quittait presque pas la maison de celle-ci. Jamais, jusqu'à ce moment, personne ne m'avait donné de marques d'attention. C'est pourquoi ses soins constants, sa bonté me rendirent plus heureuse que je ne puis le dire. Il chantait avec moi, lisait avec moi, se promenait avec moi, dessinait avec moi, écoutait avec empressement mes moindres paroles, applaudissait à mes sentiments, les partageait ; pour tout renfermer en un mot, ces six semaines ont été toute ma vie.

« Elles finirent pourtant, et je retournai à la maison pour recevoir les mêmes regards froids, les mêmes paroles froides ; pour chercher vainement l'accueil du retour, pour trouver ma sœur plus aimable, mon père plus tendre pour elle que jamais. Quoi d'étonnant alors dans l'habitude que je pris de garder constamment ma chambre ou de m'échapper dans les bois pour vivre dans la compagnie du passé.

« Un jour — vous pouvez imaginer mes sensations — on sonna bruyamment à la grille et *il* fut annoncé. J'étais seule dans le salon ; je m'élançais au devant de lui les mains tendues ; il les prit, les secoua avec chaleur et me dit que, se trouvant dans le voisinage, il était venu prendre de mes nouvelles.

« Tandis qu'il parlait et que, moi, je m'abreuvais de chacune de ses paroles, la porte s'ouvrit et Agatha entra. Je le regardai, et, avec une cruelle sensation au cœur, je le vis tressaillir et changer de visage.

« Je ne puis raconter le mois d'agonie qui suivit ce jour. Même aujourd'hui, son souvenir m'agite encore. Mon destin me poursuivait — il aimait ma sœur !

« Avant que je l'eusse connu chez ma tante, il avait parcouru tout le voisinage et, dans ses promenades, avait rencontré fréquemment Agatha. Pour lui, comme pour toute chose vivante ou inanimée, la voir, c'était l'aimer. Jusque là, il avait ignoré que la suave visiòn, qui avait si souvent croisé son chemin, fut ma sœur. Sa surprise, son bonheur furent sans limites. Il vint et revint sans cesse et j'eus à endurer la torture de voir les doux

Digitized by Google

yeux de ma sœur se tourner sur lui avec joie et amour à son approche. Son attention pour moi avait été de la *compassion*! oh! comme mon cœur orgueilleux s'endurcissait sous cette pensée! Jamais Agatha ne sut que je l'aimais. Je m'étudiais à conserver avec lui les manières que j'avais toujours eues jusqu'alors et je crois qu'il ne découvrit jamais mon secret.

« Un soir d'été que j'étais assise sur la pelouse, ils vinrent à moi, se tenant sous le bras. Désireux de s'ouvrir à mon père sur l'amour qu'il portait à sa fille et connaissant sa sévérité, il me pria de me charger de cette mission. J'acceptai, et je remplis sa demande, le cœur gonflé, comme vous pouvez le penser.

« Mon père écouta, avec sa froideur accoutumée, et me renvoya, disant qu'il leur parlerait lui-même.

« J'allai à la fenêtre ouvrant sur la pelouse et je vis mon père prendre Agatha dans ses bras et serrer chaudement la main d'Arthur.

« Je me retournai et me retirai dans ma chambre que je ne quittai pas de bien des jours, n'en permettant l'entrée qu'au domestique qui m'apportait mes repas. Je l'interdis même à Agatha que cette défense surprit beaucoup:

« Comme j'étais étendue sur mon lit, les tempes en feu et me tournant sans cesse d'un côté et de l'autre, j'entendis, dans le jardin, les accents éclatants et passionnés d'Arthur se joindre à la voix brillante d'Agatha. Les modulations légères et rieuses de celles-ci parvenaient jusqu'à moi. De temps en temps elle chantait une des jolies ballades qu'elle savait exprimer avec un goût exquis et je distinguais les remerciements et les louanges que son amant, plongé dans l'adoration, lui adressait en termes brûlants.

« Le dernier jour de ma retraite dans ma chambre, lorsque je m'étais enfin déterminée à prendre sur moi de descendre, Agatha frappa à ma porte et, d'une voix agitée, demanda à me parler.

« Je lui permis d'entrer et, aussitôt, se précipitant vers moi, elle éclata en sanglots et versa un torrent de larmes.

« La cause en fut bientôt révélée. Mon père, ayant découvert

Digitized by Google

qu'Arthur était un enfant illégitime, ne voulait plus entendre parler de leur mariage. Ils ne devaient plus jamais se rencontrer! — Une scène bien douloureuse suivit. Ce que je possédais de meilleurs sentiments se réveilla en moi : je m'efforçai de la consoler. Je lui dis qu'à sa place, résolue à demeurer fidèle à la promesse donnée à mon amant, je déclarerais cette intention à mon père. La pauvre Agatha frissonna à cette pensée. Elle était trop douce, trop docile pour désobéir aux injonctions paternelles. »

Ici Minna mit sa main sur celle de la vieille dame et la pressa doucement.

« Je ne puis m'en défendre, Minna, cette histoire me donne de l'amertume; mais, à cause de vous, je veux essayer de continuer.

« Arthur ne revint plus. Ce fut un soulagement pour moi, je puis l'avouer, quoique je souffrisse réellement pour Agatha et que je fusse étonnée de la tranquillité avec laquelle elle supportait cette épreuve.

« Une semaine ou deux s'écoulèrent. Un soir que toute la famille s'était retirée pour se livrer au repos, ne pouvant dormir, je descendis à la bibliothèque chercher un livre. En descendant l'escalier, je crus entendre des voix. Je m'arrêtai pour écouter. — Le bruit venait de la bibliothèque. J'ouvris la porte avec beaucoup de précaution et une petite lampe sur la table montra à mon regard étonné les figures d'Arthur et d'Agatha.

« Ils étaient trop absorbés pour m'entendre ouvrir la porte, et je pus assister inaperçue à leur conversation. J'en remercie le ciel !

« Oh ! que d'infamie dans cet homme que j'avais tant aimé !

« La simplicité de ma sœur fut bientôt prise au piége qu'il lui tendait, et déjà il passait son bras autour de la taille d'Agatha en disant :

— Venez, mon amour, prenez votre chapeau et votre manteau; la voiture est à l'extrémité du bosquet.

« Mon Dieu ! ces mots retentissent encore à mon oreille ! — Je m'élançai et je mis la main sur son bras. Agatha poussa un

Digitized by Google

cri et se serra contre lui ; mais, avec plus de force que je ne m'en croyais capable, je les séparai et, le menaçant d'appeler immédiatement mon père, je lui ordonnai de se retirer. Il obéit.

« Je supportai Agatha tremblante et demi-évanouie jusqu'à sa chambre et je demeurai assise à son côté toute cette nuit. Pas un reproche ne tomba de mes lèvres. Je ne lui découvris même pas mon secret et gardai toujours aussi fidèlement le sien.

« Six semaines après, je descendis de ma chambre un matin et trouvai ma sœur partie. Des domestiques furent dépêchés dans toutes les directions sans pouvoir trouver de traces de l'infortunée jeune fille. Toute l'indignation de mon père retomba sur moi. C'était la faute de mon manque de vigilance, de mon manque d'affection ; — mais rien ne put me faire trahir Agatha. Je lui avais promis le silence.

« Mon père ne survécut que d'un an à cette catastrophe. Je crois qu'elle fut la cause première de sa fin, car Agatha était sa vie tout entière. Il fut impossible de rien découvrir à son sujet. Quand tout espoir fut perdu, mon père s'alita. Il ne se releva jamais, et son dernier soupir fut une bénédiction pour *elle*, — mais non pour *moi !*

« Peu de semaines après sa mort, on m'annonça qu'une femme désirait me dire quelque chose de la plus grande importance. J'allai à elle et, dans l'être pâle et hagard qui s'offrit à ma vue, j'eus de la peine à reconnaître cette Agatha, naguère dans la fleur de sa beauté.

« C'était elle pourtant ! — et avec elle la vieille histoire de la trahison et du délaissement ! elle venait chercher, implorer un abri pour elle et pour son enfant.

« Il n'est pas besoin de dire que je l'accordai. Pour elle, j'abandonnai toute société; je la soignai avec toute la sollicitude possible ; mais le coup l'avait frappée au cœur.—Elle mourut,— et je restai la seule ressource de sa fille, car du père, je ne possédais aucun indice. Je l'entretins, la vêtis, l'élevai, et enfin me consacrai entièrement à elle.

« Une grande partie de la fortune de mon père avait disparu

Digitized by Google

avec lui. Il avait laissé beaucoup de dettes et l'enfant dut naturellement être pour moi une grande charge.

« Elle parvint à l'âge de seize ans et un jour une lettre d'un homme de loi annonça qu'elle était l'héritière d'une belle fortune. Le cri de la conscience avait poursuivi son père sur son lit de mort. Depuis lontemps, il n'ignorait pas qui était le seul soutien de sa fille ; mais il avait des sentiments trop bas pour me faire parvenir la moindre somme à son adresse. Malgré le soin qu'il avait mis à se cacher, il n'avait donc jamais perdu de vue l'enfant et sa pauvre mère, et, durant sa dernière maladie, sa tendresse se réveillant, il fit son testament en faveur de sa fille.

Malgré tout ce que j'avais fait pour celle-ci, je ne crois pas en avoir jamais été aimée. Elle me quitta pour aller prendre possession de son héritage, m'offrant un anneau — en témoignage de sa gratitude !

« Je ne la revis plus. Je vendis la vaste et vieille maison où j'étais née, et, avec elle, une grande partie de l'argenterie et de l'ameublement, et je vins finir ici mes jours dans les sentiments les plus amers et les plus remplis de méfiance pour tout être humain. — Cela, peut-être, ne vous étonne pas maintenant.

« La domestique qui passa tant d'années avec vous savait que votre pauvre mère avait une cousine dans les environs et parvint à me trouver. — Cette action me fit penser, pour la première fois, que quelque chose de semblable à la gratitude pouvait exister dans le monde. — Je me déterminai à vous écrire.

— Et vous n'avez pas été désappointée, cousine Bridget, n'est-ce pas ? dit Minna, levant les yeux avec douceur sur la vieille dame.

— Pas encore, du moins, Minna, pas encore, — et qui plus est, vous m'avez rendue bonne. Je suis bien différente de ce que j'étais. — Mais vous étonnez-vous maintenant de l'amertume d'un cœur aussi froissé, aussi ulcéré que le mien ?

— Non, — dans vos dispositions, ma chère cousine, je ne m'en étonne pas. Mais il me semble qu'à votre place, j'eusse agi différemment. Je n'aurais pas eu de repos, que quelqu'un ne m'eût aimée, — n'eût éprouvé de la reconnaissance pour moi,

Digitized by Google

Si la beauté, l'éclat, la richesse, les liens du sang, si tout cela m'eût repoussée, j'aurais recherché le cœur, le cœur bon et aimant, jusque sous l'écorce la plus grossière, — parmi les étrangers,— partout où j'aurais pu espérer de le rencontrer.

Chère cousine Bridget, pardonnez-moi ce que je vais dire; mais vous ne préveniez pas en votre faveur quand j'arrivai ici pour la première fois. Pourtant, j'étais déterminée à découvrir le bien, que je savais devoir trouver à force de le chercher — et je *l'ai* trouvé, chère cousine Bridget, car je vous aime beaucoup.

Et Minna, se levant de sa chaise basse, approcha son doux et beau visage de celui de sa cousine, qui l'embrassa tendrement. Toutes deux restèrent silencieuses pendant quelque temps, car les cœurs pleins ne peuvent parler.

Et maintenant que vous m'avez dit une histoire, chère cousine, dit enfin Minna, j'en ai une petite à vous conter à mon tour, laquelle, je suis sûre, vous intéressera, tellement elle ressemble à la vôtre. Je connais une femme qui a deux enfants dans la même position que votre sœur et vous: l'une aimée, gâtée et jolie; l'autre négligée et qui ne trouve pour elle que de la répulsion. Pourtant elle serait jolie aussi, si ses yeux étaient moins rouges de larmes, son esprit moins abattu, ce qui donne une expression de tristesse et d'accablement à ses traits, d'ailleurs agréables. J'admets qu'elle soit sotte et ennuyeuse; mais elle a un cœur bon et excellent, joint à un caractère bon aussi. Cela, je l'ai découvert, car je cherche le bien dans chaque être humain, comme l'or dans une mine. Maintenant que j'en ai trouvé dans cette fille, je suis désireuse de lui rendre service, désireuse de lui trouver une place à Londres, afin de la soustraire aux traitements ineptes de sa mère et au contraste, pénible pour elle, je le sais, qui existe entre les deux sœurs.

Ma bonne et charitable Hester — à qui je dois, à ce que je vois, des obligations plus grandes encore que je ne le soupçonnais — est gouvernante dans une maison de Londres et prendrait volontiers la pauvre Jane en qualité de fille de cuisine; mais je ne puis lui adresser celle-ci sans recourir à un appui qui ne m'a

Digitized by Google

jamais manqué toutes les fois que je l'ai réclamé. Chère cousine, je suis dépourvue des ressources nécessaires à vétir la pauvre fille d'une manière assez décente pour qu'elle puisse entrer dans une place. N'est-ce pas une situation assez triste pour mériter assistance?

— Vous savez, Minna, que je ne puis jamais rien vous refuser; mais je suis sûre que c'est pour ces Mallet, et vous connaissez le mal que je pense d'eux et de tous les habitants du village. Je vous engage à leur montrer moins de bonté. Vous ignorez, ma fille, la douleur de rencontrer l'ingratitude.

— C'est pour les Mallet, chère amie, et je ne crains pas l'ingratitude. Je ne recherche pas la reconnaissance, je n'y songe jamais. J'aime à assister et à secourir ceux qui sont dans le besoin, parce que je sais que cela est juste. D'ailleurs, ma chère, je ne pense pas que nous puissions accuser nos villageois d'ingratitude. Voyez toutes les petites attentions qu'ils ont constamment pour vous.

— Oui, mon enfant, mais ils n'ont pas toujours eu autant de politesse. Ils n'avaient jamais pris garde à moi avant que vous fussiez venue.

— Peut-être n'aviez-vous jamais pris garde à eux, chère cousine? Maintenant vous sortez plus souvent, vous leur parlez davantage. — D'ailleurs, vous savez combien vous avez été bonne pour moi, et ils sentent que vous devez mériter véritablement des égards et du respect, puisque vous avez donné si généreusement abri et protection à une jeune orpheline.

— Le fait est — et je le soupçonne depuis longtemps, fillette — que vous leur donnez votre argent en leur disant qu'il vient de moi.

— Et n'est-ce pas la vérité, chère cousine? dit Minna en souriant avec finesse.

— Oh! c'est bien!—c'est bien!—vous savez toujours tourner le meilleur argument! Je m'occuperai de ces Mallet; mais venez maintenant, je sens le besoin d'une petite promenade, après avoir tant parlé. M'accompagnerez-vous, ou vous sentez-vous trop fatiguée?

Digitized by Google

— Je ne suis pas fatiguée, mon amie, mais j'ai hâte d'écrire à ma chère Hester, depuis que vous m'avez dit que je dois à son intermédiaire de connaître une aussi bonne parente.

— Oh ! Dieu me pardonne, fit la vieille dame, en allant et venant dans la chambre de son pas rapide, je n'aurais pas dû vous le dire — enfin je n'y puis rien maintenant — mettez que cela m'est échappé !

— Pourvu qu'elle ne soit pas grondée, cela ne fait rien à Hester que je le sache, je suis sûre. Ainsi, vous partirez la première, n'est-ce pas? Vous irez lentement, et je vous atteindrai.

— Allons j'y consens ! mais auparavant il faut m'habiller, vous savez.

Minna apporta promptement les objets qui composaient la toilette de la vieille lady, les lui mit, et lui ayant donné sa canne à pomme d'or, la vit s'éloigner pour sa promenade.

Elle était sortie depuis quelques instants, et Minna ayant terminé sa lettre, se préparait à suivre sa cousine, lorsque son attention fut attirée par le même appel plaintif que nous avons décrit au commencement de cette histoire. Elle se leva et alla vers la fenêtre.

— Eh bien, Janey, qu'est-ce qu'il y a, ma chère? Hâtez-vous, je suis pressée.

— Ah ! Minna, Minna, Peggy part avec lui. Je suis certaine que oui. J'ai couru au bas de la rue pour la retenir, mais je suis trop sotte pour qu'elle fasse attention à moi. Oh ! venez, elle vous écoutera. Tout le monde vous écoute, vous !

— Qu'est-ce que tout cela ? — Attendez, Janey, je vais ouvrir.

Et courant à la porte, Minna introduisit la visiteuse pâle et effarée.

— Eh bien ! qu'y a-t-il, dites le moi tranquillement ; ne vous pressez pas. Pourquoi êtes-vous effrayée de ce que Peggy est sortie, et qui est avec elle?

— Oh ! ma chère, je le sais à peine, tellement j'ignore où j'en suis ! Mais, toute la semaine passée, elle est allée à la promenade en compagnie d'un beau gentleman qui habite chez le squire, et, en la voyant absenter si longtemps ce matin, j'ai pensé qu'ils

Digitized by Google

étaient ensemble. Cela fait que j'ai couru après elle pour tâcher de la ramener à la maison. Elle était avec lui, Minna, et il l'engageait à l'accompagner, j'en suis certaine. Malgré tout ce que j'ai pu faire, elle a refusé de venir avec moi. Si Peggy s'en va cela brisera le cœur de ma mère ; oh ! j'en suis sûre ! j'en suis bien sûre !

— Allons, ma chère, ne criez pas, nous verrons cela. — Mais vous savez bien, chère Janey, que si Peggy est partie avec ce gentleman, vous devez redoubler de bonté et d'activité pour consoler votre pauvre mère. Maintenant, croyez-moi, allez paisiblement chez vous. Ne parlez de rien à votre mère sans qu'elle vous le demande, et si cette fille abusée s'est enfuie réellement, j'irai moi-même l'annoncer à Mss Mallet. Me comprenez-vous ?

Janey porta la main à son front et dit :

— Oui, Minna, je crois que je vous comprends.

— C'est bien, alors ; allez à la maison. Mais dites-moi d'abord : est-ce dans Fernley-Lane que vous avez laissé Peggy ?

— Oui, Minna — mais hâtez-vous, ou il sera trop tard.

— Je crains qu'il ne le soit déjà, dit Minna à mi-voix en mettant son bonnet et en jetant son châle sur ses épaules. Ne m'attendez pas ; courez, ma chère.

Pauvre Janey, ! *courir*, pour elle, semblait, une impossibilité morale, mais elle marcha de son pas traînard jusqu'à la porte, et, l'ayant ouverte, elle vit la cousine Bridget et Peggy entrer dans le jardin. Elle ne poussa point d'exclamation, mais elle demeura, un instant l'œil fixe, à les regarder, et revenant ensuite du même pas vers Minna, elle éclata du rire étrange et grotesque qui lui était particulier, en s'écriant :

— Vraiment, voilà Peggy avec Madame Mac-Tavish.

Et avec le même air de dignité froide et imposante que le premier jour où Minna la connut, cousine Bridget croisa dans le salon Janey, toute étourdie. Peggy la suivait immédiatement.

— En vérité, chère cousine, Janey m'a effrayée avec une histoire qui, je l'espère, n'a aucun fondement, puisque je vois Peggy avec vous ?

Digitized by Google

Cousine Bridget ne fit aucune réponse, mais se tournant vers Peggy, elle lui dit :

— Asseyez-vous, jeune fille, et remettez-vous avant de retourner à la maison de votre mère, que cette fois, je l'espère, vous aurez moins hâte de quitter. Apprenez à trouver une vie honnête dans une humble demeure préférable à une vie coupable dans un palais.

Peggy obéit, et deux grosses larmes coulèrent lentement le long de ses joues rougissantes, et, de temps en temps, un frisson semblait parcourir tout son corps.

Minna alla à elle et essaya de prendre sa main, mais elle refusa de la donner et se tourna de l'autre côté, demi-colère, demi-honteuse.

Janey, la bouche à moitié ouverte, restait à se balancer contre la porte dans sa façon accoutumée, regardant sa sœur et poussant de temps à autre quelque éclat de rire à sa manière en disant :

— Mon Dieu ! comme c'est drôle, assurément !

— Cette jeune fille est la sœur de celle-ci, n'est-ce pas ? — S'il en est ainsi, elle fera mieux de s'en retourner. La mère doit être inquiète à leur sujet, c'est probable.

— Oui, chère cousine. Janey, ramenez Peggy chez votre mère, vous pourrez dire que vous êtes demeurée avec moi.

— Pas d'histoires, Minna Westrop, répondit sévèrement Bridget, pour ajouter un autre péché sur la tête de cette jeune fille. La vérité, la honteuse vérité doit être révélée. Si cette jeune fille est incapable de répéter ce qui s'est passé, c'est à vous, Minna, de l'accompagner et de le dire en entier.

Janey avait compris qu'elle devait s'en retourner chez sa mère; elle s'avança donc vers Peggy pour l'emmener, mais au moment où elle dit :

— Venez avec moi, Peggy,

Celle-ci la poussa de côté, et, se laissant aller à un torrent de larmes, elle s'écria :

— Pas à la maison ! pas à la maison ! Partout, excepté à la maison.

Digitized by Google

— Le visage de Bridget devenait de plus en plus sévère, à mesure que la jeune fille continuait à sanglotter, et une parole de colère allait tomber de ses lèvres, quand Minna l'arrêta en disant :

— Maintenant, Janey, écoutez-moi. Allez seule et de suite vers votre mère ; dites-lui que Peggy est auprès de moi et que je la ramènerai dans un instant. Allez, à présent, sans une parole de plus.

Et, ouvrant la porte, elle la renvoya sans autre cérémonie.

Alors elle se mit à parler avec rapidité à Bridget qui conservait toute sa rigidité de visage et paraissait désireuse de parler à son tour. Peggy, de son côté, continuait de pleurer. Minna babillait tellement qu'elle parvint à empêcher sa cousine d'ouvrir la bouche. Elle lui enleva les vêtements qu'elle avait pris pour sortir, l'assit dans son fauteuil, lui donna son tabouret de pieds, et se tournant ensuite avec douceur vers Peggy, lui dit :

— Venez, Peggy ; aidez-moi à monter ces objets au haut de l'escalier.

Et, ayant jeté un châle sur le bras de la jeune fille, elle sortit avec elle de l'appartement.

Ce fut dans sa propre chambre, sa gentille petite chambre, que Minna conduisit sa compagne éplorée. Elle lui enleva son bonnet, attira sa tête sur son épaule, lissa de la main ses longs cheveux blonds, essuya les larmes sur ses joues avec son propre mouchoir, et la caressa comme ferait une mère pour son enfant qui souffre. — Et belles apparaissaient-elles ainsi toutes deux. Peggy avec sa jolie, triste et rougissante figure appuyée contre le visage gracieux de Minna ; les cheveux blonds de l'une mêlés aux sombres tresses de l'autre et la main brunie, mais bien formée de la villageoise posée sur la main, plus blanche encore par le contraste, de la jeune lady.

Pendant quelques moments, elles gardèrent un silence que troublaient seuls les soupirs de Peggy. Enfin, celle-ci le rompit en disant :

— Je sais, je sais qu'il voulait m'épouser, et j'aurais été une belle dame, c'est certain, si Madame Mac-Tavish n'avait pas....

— Chut ! chut ! Peggy ! d'après ce que je vois, vous avez con-

Digitized by Google

tracté, envers cousine Bridget, une dette de gratitude dont vous ne pourrez jamais vous acquitter. Vous le comprendrez avec le temps; mais *maintenant* ce n'est pas possible. Je ne vous demande donc pas cette gratitude pour à présent, ni pour ce soir, ni peut-être pour demain ; mais plus tard, Peggy, plus tard, vous la sentirez. Je présume que cousine Bridget vous a découverte, lorsque vous étiez sur le point de quitter votre pauvre mère pour un étranger, que vous ne connaissez pas depuis six semaines, et qui, à ce que je puis croire, vous disait d'aussi belles paroles qu'à la pauvre Lucy Corbett, alors qu'elle était encore assez bien portante pour pouvoir l'écouter. Oh ! Peggy ! ma chère, vous l'avez échappé belle ! et vous devez remercier Dieu et apprendre à être reconnaissante envers cousine Bridget. Quand vous aurez fini de pleurer, vous me conterez tout. Je vais mettre en ordre les objets de toilette de cousine Bridget et, pendant ce temps, vous finirez de vous remettre.

Quand elle revint, Peggy était auprès de la fenêtre, occupée à regarder attentivement au dehors ; mais ses larmes avaient cessé.

— Maintenant, Peggy, dites-moi cette petite histoire ; et, plus tard, quand nous aurons été bien reconnaissante et bien pénétrée de la miséricorde qui nous a été faite, nous sourirons en y pensant et en songeant en vérité combien tout cela a été étrange. — N'est-ce pas Peggy ? allons, comment cela s'est-il passé ?

— Vraiment, je lui avais promis de le suivre à Londres, et lui, de son côté, avait promis de m'épouser, aussitôt après notre arrivée et de faire de moi une belle lady qui aurait un carosse, et porterait une robe de soie, comme la dame du squire. J'allais aujourd'hui le rejoindre dans Fernley-Lane ; — je n'avais rien dit à ma mère, de crainte que cela ne la surprit. — Au moment où nous parlions, voilà Janey qui arrive en criant et s'attache à mes vêtements. — Elle est si sotte, cette fille ! — et elle s'était à peine éloignée, que Madame Mac-Tavisch est venue à son tour achever de me retenir. M. Ellesmere est parti en colère et je ne le reverrai plus, et je ne serai jamais une grande dame.

Et ses larmes coulèrent de nouveau.

Du ton le plus doux, Minna consola la faible et simple fille

Digitized by Google

et lui montra ses torts et sa folie, jusqu'au moment où la vieille Betty vint annoncer le thé. Elles descendirent. Cousine Bridget était assise exactement à la même place où elles l'avaient laissée et la même expression froide et sévère était encore sur son visage.

— Versez le thé, Minna, s'il vous plaît. Cette jeune fille peut en prendre une tasse et se retirer ensuite. — J'espère que votre mère vous pardonnera. — Il est tout-à-fait absurde de pleurer. Ce n'est pas le moyen de réparer votre faute....

Elle continua de cette façon durant tout le repas, sans même cesser ses reproches au moment du départ de Peggy.

Minna se sentait mal à l'aise. Elle voyait sa cousine travailler à détruire tout le bien qu'elle avait produit, car le récit qui serait répété dans le village contredirait celui qu'elle avait fait de la bonté de Bridget.

Dans la prévision du cas qui se présentait, elle avait apporté un talisman de la chambre de Bridget. Elle se détermina à en essayer l'effet, et, avant de quitter la maison pour accompagner Peggy, elle tira de sa poche un écrin de maroquin, et, se plaçant de façon à le cacher à Peggy, elle le tendit à Bridget.

Celle-ci tressaillit légèrement; sa lèvre inférieure s'agita; sa main trembla en le saisissant, et alors, se levant de sa chaise, elle alla vers Peggy, et lui dit à voix basse et d'un accent parfaitement doux, tellement différent de celui qu'elle avait pris jusque-là, qu'il était difficile de croire qu'il appartînt à la même personne :

— Allez chez vous, et soyez une bonne et heureuse fille. Embrassez votre mère bien tendrement, et remerciez Dieu d'être encore auprès d'elle ce soir. Adieu ; que le ciel vous bénisse et vous conserve. Soyez une bonne fille...

Et se retournant, Bridget couvrit son visage de ses mains, et de grosses larmes coulèrent au travers de ses doigts flétris.

Minna s'approcha et la baisa doucement au front. Puis, prenant Peggy par la main, elle l'emmena hors du cottage.

La soirée était ravissante. — Si douce, si calme ! — L'étoile brillante du soir scintillait dans le ciel clair, et pas un souffle n'agitait les feuilles, ou ne secouait la rosée des fleurs altérées.

Digitized by Google

—Par moments, l'air apportait les cris joyeux d'enfants qui, au retour de quelque longue promenade après la chaleur du jour, regagnaient le logis paternel. Les habitants des cottages avaient quitté leurs petites chambres chaudes et fermées pour la fraîcheur de leurs petits jardins, et, çà et là, on voyait quelque homme appuyé contre sa porte, les mains dans ses poches, et occupé à fumer, pendant que sa femme babillait par dessus la palissade. Ailleurs, le mari arrosait ses fleurs et la femme les attachait aux tuteurs, et, durant ce temps, quelque jeune couple causait à voix basse sous le porche. Dans tous les jardins, enfin, il y avait quelqu'un qui jouissait de cette délicieuse soirée.

La pauvre Peggy marchait silencieuse et triste à côté de Minna. Mais Minna, elle, avait pour tous un sourire et un regard bienveillants. Elle n'oublia pas, en passant devant le cottage du vieux Barnett, de s'informer de sa petite fille. Il branla la tête et, montrant le ciel encore bleu, il dit :

— Bientôt là haut ! — Bientôt.

Arrivée chez M.ss Mallet, Minna entra la première dans la boutique où elle trouva Janey assise et endormie, la tête sur le comptoir ; et, tout à côté d'elle, dans sa cage, le sansonnet qui la contemplait de son œil unique, en disant bien bas, comme s'il eût craint de la réveiller, et pourtant comme un encouragement à des temps meilleurs et une preuve qu'il la protégerait toujours :

— Jack est bien sage.

Les yeux de Janey étaient gonflés et rouges de larmes, ce qui fit connaître à Minna qu'on s'était vengé sur la pauvre fille de l'absence de Peggy.

—Ne la troublez pas, Peggy ; nous trouverons bien votre mère, ma pauvre fille.

Et, ouvrant la porte vitrée qui conduisait au petit salon, Minna entra, avec Peggy, dont les sanglots avaient recommencé, dans la crainte que, pour la première fois, elle ne fut en disgrâce auprès de sa mère, car il n'y avait pas possibilité, dans cette occasion, de rejeter la faute sur Janey. Malgré ses instances, Minna avait maintenu sa volonté de dire toute la vérité.

— Eh bien! vous voilà enfin revenue, Miss Peggy, vous voilà !

Digitized by Google

dit la mère. J'avais envoyé cette niaise de Jeanne vous chercher, il y a une heure ou deux, et, après être demeurée tout ce temps, voilà qu'elle arrive en riant, et en disant que vous étiez avec Minna Westrop. Je lui ai donné un soufflet. Voilà tout.

— Alors, M.ss Mallet, dit Minna avec douceur, vous regretterez d'avoir agi de la sorte et vous ne trouverez pas de moyens suffisants pour exprimer le chagrin que vous en éprouverez. J'ai regret à dire que Peggy est en faute cette fois, et que la pauvre Janey est parfaitement exempte de torts.

— Vraiment; qu'est-ce donc que c'est? — et elle pleure encore! Voyons, ma fille Peggy, qui vous a fait du chagrin?..

Et la mère passa son bras autour du cou de son enfant favori, qui sanglottait davantage, à mesure qu'on faisait plus attention à elle.

— Qu'y a-t-il donc, enfin?

— Laissez l'accusateur être aussi le défenseur, M.ss Mallet. Peggy n'est qu'une simple fille de campagne, avec beaucoup de fragilité et de faiblesse, ainsi que les meilleures et les plus avisées d'entre nous. Un homme vil, indigne du nom de gentleman, avait persuadé à notre pauvre petite Peggy qu'il ferait d'elle une grande dame, et voulait, par ses flatteries, la décider à le suivre à Londres. Je crains qu'il n'y fût parvenu, si les supplications pressantes de Janey ne les avait assez retardés tous deux, pour donner le temps à cousine Bridget de les découvrir, et de rompre leur dessein. Je puis vous assurer que Janey a montré une belle conduite et n'a rien épargné pour faire demeurer Peggy.

Sa mère avait écouté tout le discours de Minna avec un regard d'étonnement profond, et, à sa conclusion, elle éclata en un orage de reproches contre la fille, jusqu'ici chérie et gâtée, dont elle changeait ainsi les larmes de repentir en larmes de colère. Peggy finit par répondre à travers ses sanglots :

— C'est très-bien à vous de me gronder, mais si vous m'aviez mieux élevée, si vous ne m'aviez pas laissé sortir quand je voulais, je ne l'aurais jamais vu, — et si vous m'aviez fait garder la boutique au lieu de me laisser songer à courir sans cesse de côté

Digitized by Google

et d'autre.... Ce n'est pas tout de ma faute! — ce n'est pas tout de ma faute!

— Oh! misérable ingrate! s'écria M.ss Mallet complètement stupéfaite de voir sa fille lui adresser des reproches à son tour, et, tombant sur une chaise, elle répandit des flots de larmes.

Le bruit avait éveillé la pauvre Janey, et à demi-effarée, elle vint dans la chambre, se pressa contre Minna et prit sa main. Tant que dura l'orage, Minna se tut, mais conduisant ensuite Peggy à sa mère, elle dit:

— Maintenant, M.ss Mallet, permettez moi de vous dire qu'au lieu de colère, c'est de la gratitude que vous devriez ressentir du salut de votre enfant, et que le temps que vous dépensez en paroles dures serait mieux employé en remercîments au ciel, et en une réconciliation avec votre fille, réellement repentante, car je crois Peggy affligée du fond du cœur.

— Il ne faut pas l'être beaucoup, vraiment, pour parler à sa mère comme elle vient de le faire.

— C'est mal, très-mal; — mais il faut pardonner quelque chose à la surexcitation du moment. — Faire des reproches à quelqu'un qui se connaît déjà coupable, n'est ni bon ni judicieux. — Allons, que je vous voie embrasser Peggy et lui pardonner. Après toute ma peine, vous ne voulez pas me renvoyer sans ma récompense! — C'est bien, Peggy.— Plus serrée! — Plus serrée autour de son cou! — Vous ne trouverez jamais sur la terre d'amour comme le sien!

Plus serrée et plus serrée encore, Peggy se suspendit au cou de sa mère, et plus serrée aussi Janey au bras de Minna. Et pendant que son regard vague errait sur le groupe, elle murmura:

— Ne saurais-je pas montrer à Peggy à embrasser ma mère, si j'avais ce bonheur!

Minna sourit, et, l'entourant de son bras, la baisa au front. Quand la longue étreinte dont elles étaient témoins eut cessé, Minna dit:

— N'oubliez pas que vous avez deux filles, M.ss Mallet.

Elle leva les yeux et ouvrit les bras. Janey s'y précipita,

Digitized by Google

et Minna se glissa au dehors, car elle sentait qu'ils seraient mieux seuls, maintenant; et pressant le pas pour retourner au logis, elle trouva cousine Bridget occupée à regarder au dehors dans l'attente de son retour.

La vieille dame commençait à être inquiète, car l'obscurité croissait. Minna l'embrassa tendrement et la conduisit dans ce joli cottage où elle avait trouvé un si heureux foyer.

Elles s'assirent auprès de la fenêtre ouverte, la main dans la main, éclairées par les rayons tranquilles de la lune qui plongeaient sur elles; et elles se mirent à parler, sérieuses et pensives, de ce qui s'était passé ce jour-là, et de la similitude extraordinaire qui existait entre ces évènements et ceux de la jeunesse de Bridget.

Bridget regrettait de n'avoir point été, ainsi que Minna, à la fois désireuse et capable de trouver partout quelque chose de bon, et d'aller, en dépit de tous les rebuts essuyés, toujours en aimant et en accomplissant le bien — non point par amour de la récompense — mais, ainsi que faisait Minna, parce que c'était le bien — Minna, à son tour, lui montrait comment la récompense est assurée, bien qu'elle arrive quelquefois par des voies indirectes, et que des moyens étranges servent souvent à la Providence pour parvenir à son but.

— C'est vrai, Minna. S'il n'avait plu à Dieu d'adoucir assez mon cœur pour me décider à vous appeler auprès de moi, et j'ai trouvé la tâche difficile, — je n'aurais jamais éprouvé ce que je ressens maintenant. — C'était dans l'amertume du cœur que je vous écrivis cette lettre, et, au milieu de vos maux, elle a dû vous être dure.

— Elle était bizarre, chère — voilà tout.

— Bizarre ! — oui, c'est vrai — elle l'était et beaucoup ! En écrivant, je songeais : elle peut venir ou demeurer — ce qui lui plaira. — Et quand je vis votre brillant et beau visage je sentis comme si j'avais ajouté une nouvelle souffrance à celles que j'endurais déjà, et je tressaillis au souvenir d'Agatha. — Mais non, Minna, je bénis Dieu de m'avoir inspiré la pensée de vous appeler. Jeune comme vous l'êtes, vous m'avez appris quelque

Digitized by Google

chose, et vous m'avez donné plus de bonheur, bien plus de bonheur que je n'en connaissais — et voilà qu'au lieu d'être la maussade et solitaire vieille, qui se hâte pleine d'amertume vers son tombeau, sans une âme pour l'aider, je suis la femme vieillie, mais meilleure, mais adoucie, à qui une douce compagne, nommée Minna Westrop, a su enseigner la plus salutaire des leçons.

Et ce n'était pas seulement à cousine Bridget que Minna avait fait du bien; les Mallet lui devaient aussi de la reconnaissance. Elle rendit la paix et le repos à leur demeure, et fit tellement sentir à Mss Mallet la valeur de la pauvre Janey et de son bon cœur, que la mère ne voulut pas que sa fille se séparât d'elle pour entrer en service; de sorte que, quelques années plus tard, lorsque les restes mortels de Bridget reposèrent paisibles sous l'if du cimetière, et que le jeune médecin du village fut entré sous le toit du cottage, à l'architecture du temps d'Élisabeth, avec Minna, la belle Minna pour épouse, Janey proprette et brave comme Peggy elle-même, — maintenant la bonne femme du meunier — Janey fut installée dans les fonctions de femme de chambre de Minna. Elle amenait avec elle son vieil ami le sansonnet, lequel, bien qu'affligé maintenant d'une cécité complète, connaissait la voix de son amie et l'assurait encore à son approche de sa constante affection.

Que pourrais-je ajouter? — Est-il besoin de dire que Minna fut heureuse puisqu'on a vu qu'elle était bonne? Et si, à l'exemple des autres mortels, elle eut aussi ses épreuves et ses croix, du moins sut-elle les supporter avec un inflexible courage et une patience inépuisable. — Et, plus tard, lorsque de jeunes images de ce que Minna avait jadis été s'asseyaient à ses côtés, elle racontait à ses auditeurs attentifs, à la lueur d'un bon feu d'hiver, ou par un tranquille soir d'été, auprès du tombeau de son ancienne amie, à titre de leçon et d'avertissement, l'histoire de cousine Bridget.

(TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR CLAIR).

FIN.

Léon Boitel, directeur-gérant.

Digitized by Google

LE MARIAGE DE MA VOISINE.

Une fille, à seize ans, est bonne à marier ;
Elle sait promener ses doigts sur un clavier,
Dans un corset cruel emprisonner ses hanches,
Se faire un ongle rose et pointu, — des mains blanches,
Parler italien, peindre tant bien que mal,
Être sage à la messe et souriante au bal.
Donc on cherche un mari. — Vient un jeune homme honnête
Vêtu d'un habit noir, ganté, la barbe faite ;
Il a laissé chez lui sa pipe et ses gros mots,
Il arrive au salon comme dans un champ-clos,
La visière baissée, armé pour la parade,
Hérissé de vertus et de morale fade.
Ainsi qu'une médaille un homme a deux revers,
Et les femmes jamais n'en connaissent l'envers.
La mère, le matin, en embrassant sa fille,
Lui prescrit de se faire avenante et gentille ;
La pauvre enfant va prendre au fond de son tiroir
Sa robe préférée, et devant son miroir

Digitized by Google

Divise sur son front en deux nattes égales
Ses fins cheveux épars en brillantes spirales,
Et la voilà qui vient, la pudeur sur le front,
D'un examen douteux solliciter l'affront.

Le sultan a souri d'un air grave et paterne,
Sur toutes ces beautés il promène un œil terne ;
Elle n'a pas encore osé lever les yeux,
Que déjà son regard, avide et curieux,
Perçant son voile, armé d'une science impure,
A violé les nœuds de sa chaste ceinture !
On demande sa main ;—et le père prudent
Évite le hasard du choix à son enfant.

Marché conclu ! — Pourtant la pauvre jeune fille
Pleure ; elle va quitter sa mère et sa famille ;
Puis un secret instinct de crainte et de pudeur
Fait monter à son front tout le sang de son cœur ;
Hier, elle jouait, étourdie et naïve,
Elle courait joyeuse au soleil, folle et vive,
A tous les vents du ciel ouvrant son jeune cœur,
Chantant comme un oiseau, belle comme une fleur,
Mais comme eux s'ignorant elle-même, aussi pure
Enfin qu'elle sortit des mains de la nature.
Adieu les rires fous, et les rêves dorés,
Et les jeux enfantins sur les herbes des prés !
Loin de ses jeunes sœurs il faut, demain peut-être,
Suivre cet étranger qu'on lui donne pour maître.
A ses amours d'enfant c'est un dernier adieu.

Ainsi fut mariée—à la grâce de Dieu—
Notre pauvre voisine. Elle était vraiment belle
En allant à l'église. Un brouillard de dentelle
S'épaississait autour de son corps virginal...
— Mais l'époux était laid et juge au tribunal.

CHARLES REYNAUD.

Digitized by Google

HYMNE AU SOLEIL.

Salut ! ô gai soleil,
Ame et flambeau des mondes,
Vainqueur de l'ombre et du sommeil,
O père des moissons et des saisons fécondes,
Salut ! ô gai soleil !

Que ta lumière est douce à la nature !
Soleil, ami de toute créature,
Roi souverain des cieux !
Tu chasses devant toi les rêves soucieux,
La nuit avec ses hôtes sombres,
Le monde entier t'appelle, et le méchant,
De ton clair regard se cachant,
Seul, de la nuit cherche les ombres.

Salut ! ô gai soleil,
Vainqueur de l'ombre et du sommeil !

Le laboureur penché sur la glèbe fertile,
Le mendiant frileux, ennemi des hivers,
L'ouvrier matinal et le riche stérile
Adorent tes bienfaits, ô roi de l'univers !

Digitized by Google

Quand, dans ta grandeur solitaire,
Tu parais sur notre horizon,
La nature entre en floraison,
Sous tes baisers frémit la terre !

Salut ! ô gai soleil,
Vainqueur de l'ombre et du sommeil !

Sois clément à notre patrie,
O soleil, et fais regorger
Les foins dans la prairie
Et les fruits au verger.
Prodigue à nos sillons tes richesses divines,
Charge nos épis de bons grains
Et fais abonder les raisins
Sur les ceps verts de nos collines.

Salut ! ô gai soleil,
Ame et flambeau des mondes,
Vainqueur de l'ombre et du sommeil,
O père des moissons et des saisons fécondes,
Salut ! ô gai soleil !

CHARLES REYNAUD.

Digitized by Google

A UNE JEUNE FILLE.

Une fée au riant visage,
Ne vient-elle pas chaque soir
Pour vous conseiller d'être sage,
Au pied de votre lit s'asseoir ?

Elle murmure à votre oreille
De belles et tendres leçons,
Et berce l'enfant qui sommeille
Par de merveilleuses chansons ;

Ou pour vous tenir éveillée,
Quand tous près du feu sont assis,
Elle abrège votre veillée
Par de mystérieux récits.

Je vis un jour ce bon génie,
Comme un léger enfant des cieux,
Venir de sa bouche bénie
Toucher votre front gracieux,

Digitized by Google

Et depuis, j'ai dans ma pensée
Toujours gardé pieusement
L'image, hélas! trop tôt passée,
De ce tableau vif et charmant.

Je sais qu'elle était rose et frêle,
Ainsi que ces reines de l'air
Qui passent, secouant de l'aile
Leurs parfums, quand le ciel est clair ;

Que ses petits pieds, vrais prodiges,
Auraient fait envie aux esprits
Qui dansent au sommet des tiges
Et qu'on appelle les Péris,

Et que sous sa longue paupière
Souriait un regard voilé,
Plus doux que la pâle lumière
Qui tombe du ciel étoilé.

De quel nom gracieux et tendre
Nommez-vous cet être charmant?
J'ai cru, l'autre jour, vous entendre
Murmurer le nom de Maman.

CHARLES REYNAUD.

Digitized by Google

HISTOIRE LITTÉRAIRE

OU

BIBLIOGRAPHIE

DE

LA VILLE DE LYON.

—

SUITE ET FIN (1).

XVIII.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE LYON.

L'histoire de l'Eglise de Lyon a des points de contact très-intimes avec l'histoire politique et ne saurait quelquefois en être séparée. Pendant quelques époques, les annales de la cité sont exclusivement représentées par celles de l'archevêché, du chapitre et des monastères ; il en est de même au temps de l'établissement du christianisme dans les Gaules. Il est impossible à l'historien qui raconte les faits de l'ordre civil de ne pas s'occuper, et très-fréquemment, de ceux qui appartiennent à l'ordre ecclésiastique. Lyon fut soumis pendant longtemps à la domination temporelle des archevêques ; l'étude de cette puissance est donc assez souvent celle de l'Eglise elle-même.

(1) Voir le t. II de la nouvelle série, pp. 287 et 356, et t. III, pp. 2 et 97.

Digitized by Google

De leur côté, les écrivains qui se sont proposé spécialement d'écrire sur l'Eglise de Lyon empiètent très fréquemment sur l'histoire civile et ne peuvent faire autrement. Même au temps des premiers martyrs, ils ont dû ne point négliger l'administration civile et cette obligation est devenue plus pressante pour eux quand Lyon a passé de la domination des rois de Bourgogne sous celle des rois de France. Religieux ou de l'ordre public, les faits se sont accomplis sur le même théâtre et souvent leurs auteurs ont réuni la puissance temporelle à l'autorité ecclésiastique.

Ces considérations posées, et l'impossibilité d'une séparation absolue entre l'histoire ecclésiastique et l'histoire civile, du moins quant aux faits généraux, étant bien établie, je reconnaîtrai avec Menestrier qu'on ne saurait réunir dans un même corps d'ouvrage tous les faits secondaires qui appartiennent à l'une et à l'autre histoire, et les présenter avec le développement convenable ; il y aurait confusion. Beaucoup de ces faits de détail, très importants à juste titre pour l'historien de l'Eglise, le sont assez peu pour l'historien politique ; ils occupent, chez l'un, une très-grande place et n'ont droit, chez l'autre, qu'à une simple indication. L'établissement de l'Eglise de Lyon, les persécutions qu'elle a souffertes, ses martyrs, ses prélats, ses conciles œcuméniques, sa suprématie étendue à cinq provinces, ses synodes, son chapitre de Saint-Jean, ses abbayes, ses monastères réclament un examen particulier et constituent essentiellement l'histoire ecclésiastique de Lyon. Il faut réunir en outre, à cette étude la description du diocèse et celle des cérémonies particulières à notre église, l'exposition des statuts qui appartiennent à celle-ci, l'indication chronologique de la longue série des archevêques et chorévêques et enfin l'examen de l'administration ecclésiastique au temps de la puissance temporelle des archevêques. Ainsi donc, l'histoire de l'Eglise de Lyon peut être le sujet d'un livre particulier. Un sujet si intéressant a dû fréquemment exciter l'émulation des écrivains qui étaient en position de le traiter ; je ferai mention de plus d'une tentative, mais je n'aurai pas de succès complet à enregistrer.

Il y a de bons guides à suivre pour l'histoire de l'Église de Lyon pendant les premiers siècles de notre ère : ce sont *Eusèbe*

Digitized by Google

de Césarée, saint Irénée, *Grégoire de Tours*, les *Lettres d'Avitus*, *Sidoine Apollinaire*, *Agobard*, *Amolon* et les *Actes des Conciles*. Viennent ensuite les temps de barbarie qui ne mettent à la disposition de l'écrivain que des sources respectables sans doute, mais suspectes. Les chroniques des monastères sont précieuses, faut-il toutefois leur donner une confiance sans réserve? non, sans doute. Leurs pieux mais crédules auteurs ne pouvaient se soustraire à l'influence des siècles grossiers pendant lesquels ils vivaient : ils avaient beaucoup de foi, et fort peu de lumières. On consultera cependant avec un grand avantage les Cartulaires des Eglises et des Monastères, *les Lettres de saint Bernard*, *de saint Anselme*, *d'Yves de Chartres*, *de Pierre le Vénérable*, et les ouvrages de quelques autres contemporains. L'historien de l'Eglise de Lyon trouvera beaucoup à glaner encore dans les Annales générales de l'Eglise et dans les histoires particulières de quelques églises. Guidé par un sain esprit de critique, il repoussera les légendes apocryphes, les prétendues lettres de papes adressées à des évêques de Vienne, et des titres qui ont été faussement attribués à l'Église de Lyon, confondue avec celle de Laon. Au-delà du moyen-âge, les secours littéraires deviennent plus nombreux et plus certains ; on rencontre alors les savants ouvrages de Duchesne, de Mabillon, de Baluze, de Guichenon, de Luc d'Achery, du P. Chifflet, de Camusat et des Bollandistes. Quel usage a-t-on fait jusqu'à présent de tant de ressources?

Je parlerai d'abord des écrivains qui se sont occupés de l'histoire générale de Lyon : Champier, que je pourrai me dispenser de citer, n'a touché qu'à quelques points des antiquités ecclésiastiques ; Jacques Severt est appelé le premier par l'ordre des temps.

Il y avait une si grande simplicité, qu'on lui a donné le surnom de bonhomme : on ne saurait, en effet, trouver de compilateur plus crédule, moins judicieux et qui ait adopté plus de fables comme autant de vérités démontrées. Les critiques les plus circonspects lui reprochent la plus grossière ignorance et l'absence de jugement la plus complète. Menestrier relève avec amertume quelques-unes de ses erreurs. L'ouvrage de Severt est

Digitized by Google

une chronologie des archevêques de Lyon, suivie de celle des évêques de Mâcon et d'une dissertation sur les conciles : il parut en 1607. Une édition plus ample, sans être meilleure, quant au fond, fut publiée en 1628 et n'eut aucun succès : ce livre est écrit dans une latinité barbare ; Severt a un style sec et dur. On ne le lit plus aujourd'hui ; mais il n'en a pas moins droit à une place dans la Bibiographie de Lyon.

La première histoire générale de l'Eglise de Lyon n'est point la chronologie de Jacques Severt, c'est le livre du P. Jean de St-Aubin : il est dédié à l'archevêque Camille de Neuville. Saint Aubin déclare qu'aucune Eglise n'a l'illustration de l'Eglise de Lyon qui naquit du sang des martyrs : elle s'honore de ses conciles généraux, de sa primatie et du rang éminent de ses prélats. Cette église a produit trente saints, dont cinq sont admis parmi les Pères, un pape, neuf cardinaux et un nombre considérable de grands dignitaires. Saint Aubin a vu un sceau dans un acte de l'Eglise de Lyon passé l'an 1271 ; elle est représentée sur un trône avec la couronne ouverte et fleurdelisée, et tenant un sceptre à la main, avec cette légende : *Sigillum sacræ ecclesiæ lugdunensis*. Divisé en sept parties, l'ouvrage de saint Aubin parle successivement des martyrs et des confesseurs de l'Eglise de Lyon, de la hiérarchie de cette Eglise, de sa primatie, de la puissance temporelle et des droits seigneuriaux des archevêques, comtes de Lyon, de la juridiction ecclésiastique, enfin de ses fondations et donations. Il n'y a, dans l'ouvrage du jésuite saint Aubin, ni méthode, ni plan ni style, et il n'est pas moins mauvais pour le fond que pour la forme. Cette prétendue histoire de l'Eglise ne va pas au-delà du XIVe siècle.

Cinq ans après sa publication, en 1671, Jean-Marie La Mure écrivit sur le même sujet un livre à peu près dénué de tout mérite. Ce n'est cependant qu'une série de notices biographiques sur les saints de Lyon et sur les prélats qui ont occupé successivement le siége archiépiscopal, jusqu'à l'archevêque Camille de Neuville. Viennent ensuite un catalogue général des bénéfices appartenant à l'Eglise et un recueil alphabétique de noms de saints et des preuves pour l'histoire ecclésiastique, extraites de

Digitized by Google

quelques chartes, bréviaires et missels. Les Notices biographiques recueillies par La Mure sont superficielles, mal écrites et remplies d'erreurs : on n'y trouve ni critique, ni érudition, ni vues d'ensemble. Il est beaucoup question, dans le livre de La Mure, des églises de Montbrison que l'auteur devait bien connaître.

Pierre Bullioud n'a pas eu l'intention d'écrire une histoire de l'Église de Lyon, lorsqu'il rédigea son *Lugdunum sacro-prophanum* : si son ouvrage est placé ici dans la série des livres et manuscrits sur l'histoire de l'Eglise de Lyon, je l'ai dit, c'est que la matière ecclésiastique y domine. Ce *Lugdunum sacro-prophanum* est un énorme manuscrit petit in-f° de plus de mille pages et d'une écriture fine et serrée que rendent difficile à lire de nombreuses ratures. Bullioud enregistre dans 13 séries ou *Indices*, les noms des Lyonnais ou des personnages résidant dans le diocèse, qui se sont rendus célèbres ou plutôt qui ont occupé des emplois quelconques. Sa méthode est la même pour chacune de ses subdivisions ; il commence au temps des Druides, passe à la domination romaine, puis aux rois de Bourgogne et arrive enfin aux rois de France de la seconde et de la troisième race. Voici les titres de quelques-uns de ces chapitres ou *Indices* : *Clari dignitatibus forensibus Lugdunenses* ; *Clari dignitatibus ecclesiasticis Lugdunenses* ; *Clari scientia Lugdunenses* ; *Clari militia Lugdunenses*. Ainsi Pierre Bullioud donne, dans la première série, les noms des consuls, proconsuls, gouverneurs, préfets des Gaules, décurions et fonctionnaires municipaux au temps des Romains. Il fait un même travail pour Lyon au temps des rois de Bourgogne et des rois francs, inscrit les noms des comtes de Lyon et du Forez, n'oublie pas les *Missi dominici* et fait connaître les divers employés de l'administration ecclésiastique pendant l'époque de la domination temporelle des archevêques. Dans les deux séries suivantes, Bullioud entre dans de grands détails sur les institutions ecclésiastiques de Lyon, sur les couvents, sur les monastères, sur les congrégations religieuses de tous les ordres, sur les églises anciennes et modernes de la ville : ce sont d'interminables listes de noms de prélats, d'abbés, de moines et de prêtres. Le

Digitized by Google

chapitre qui est consacré aux Lyonnais célèbres dans les sciences et dans les lettres renferme beaucoup de renseignements ; Bullioud commence à l'empereur Claude la nomenclature des hommes de lettres lyonnais ; il enregistre un très-grand nombre de notabilités aujourd'hui complètement oubliées. Aucune indication biographique n'accompagne les désignations de noms propres. Dans sa dernière série, celle des Lyonnais devenus célèbres par la guerre, Bullioud, partant toujours de l'époque des Druides, inscrit le plus de noms qu'il peut ; il n'oublie pas les empereurs romains qui sont nés à Lyon ou qui sont venus dans les Gaules, enregistre, parmi les Lyonnais, Jules César, Antoine, Munatius Plancus, Marc-Antoine, l'empereur Auguste ainsi que bon nombre des successeurs de ce prince jusqu'au temps du Bas-Empire et continue selon la même méthode, pour les temps modernes, depuis les chefs des Francs jusqu'aux rois de la troisième race.

Si ces diverses séries de noms étaient exactes, elles auraient bien certainement leur mérite, malgré le vice radical du plan ; mais Pierre Bullioud était fort crédule ; il a rempli son manuscrit de faits apocryphes et de dates douteuses et n'a pas manqué d'adopter toutes les rêveries de Champier et de Severt. Cependant, malgré ces défauts, le *Lugdunum sacro-prophanum* mériterait d'être plus connu ; revu et vérifié, il rendrait, s'il était possible de l'imprimer, de grands services à l'histoire de Lyon : on peut le considérer comme une véritable encyclopédie dans laquelle, en bien cherchant, il y a beaucoup à apprendre. J'ai eu l'intention de publier cette compilation, mais il aurait fallu vérifier tous les faits ainsi que toutes les dates et j'ai reculé, je l'avoue, devant l'énormité de cette tâche. Pernetti et Colonia ont fait grand usage du *Lugdunum sacro-prophanum*, Pernetti surtout qui, du reste, l'avoue.

Il existe plusieurs manuscrits du *Lugdunum sacro-prophanum*. L'un est à Lyon, dans la Bibliothèque de la ville, l'autre à Montpellier dans la Bibliothèque de l'Ecole de médecine ; je les décris autre part, mais je puis indiquer ici leurs différences. Le manuscrit de Lyon est l'original : il se compose de neuf chapitres ou *Indices* (sur treize) ; le manuscrit de Montpellier n'en

Digitized by Google

a que huit, c'est une copie: tous les deux sont incomplets, celui-là de quatre chapitres, celui-ci de cinq; mais ce qui n'est pas dans l'un se trouve dans l'autre, en sorte qu'il ne manque que deux *Indices* fort peu considérables. Un troisième manuscrit, mais fort imparfait, existe dans la Bibliothèque de M. Coste. C'est un recueil de pièces diverses parmi lesquelles sont cinq chapitres du *Lugdunum sacro-prophanum*, trois à l'état d'ébauche, et deux mis au net. Ceux-ci manquent à l'exemplaire de la Bibliothèque de la ville de Lyon et en ont fait évidemment partie.

M. Bullioud a publié, en 1647, chez Guillaume Barbier, un programme raisonné de son encyclopédie lyonnaise; cet écrit curieux m'a servi à déterminer l'état comparatif des trois manuscrits connus de son ouvrage. On y trouve l'indication très-détaillée de treize *Indices* accompagnées de leurs divisions et subdivisions. Avec le manuscrit de la Bibliothèque de M. Coste et celui de la Bibliothèque de la ville, on formerait un exemplaire parfaitement complet; j'ai eu l'espoir d'obtenir de M. Coste l'ébauche de peu de valeur qu'il possédait.

Comment le *Lugdunum sacro-prophanum* est-il entré dans la Bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier? voici l'explication de cette singularité. Ce manuscrit et le recueil en 32 volumes in-folio de pièces sur l'*Histoire de France* formé par Guichenon furent achetés par Planelli de la Valette, gentilhomme italien établi à Lyon; ils parvinrent, par voie de succession, à Planelli de Maubèque, seigneur de Thorigny, près de Sens qui émigra en 1791. Les manuscrits et livres de Planelli, devenus propriété nationale, furent déposés dans la Bibliothèque de l'Ecole centrale d'Auxerre.

En l'an XII, MM. Prunelle et Chardon de la Rochette furent chargés par le gouvernement de faire un choix dans les dépôts littéraires que les départements devaient à la suppression des couvents; ils prirent ce qu'ils trouvèrent de mieux à Auxerre. M. Prunelle ne prévoyait pas qu'il serait un jour maire de Lyon; il déposa les manuscrits de Guichenon et de Bullioud dans la Bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier, où ils ne sont nullement à leur place.

Digitized by Google

J'ai cherché à les rendre à la ville de Lyon ; M. le maire, à ma prière, a bien voulu les réclamer par une lettre pressante et très-bien motivée, adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique. Cette démarche a complétement échoué (1).

J'arrive enfin au P. Menestrier, homme de conscience et de science, à qui rien ne manquait pour écrire une bonne histoire de l'Eglise de Lyon.

Il s'en est occupé avec prédilection et a commencé par bien mûrir son projet et par en dresser le plan, avant d'entreprendre l'exécution de ce grand ouvrage. Le savant jésuite a fait un long travail préparatoire, manuscrit que possède encore la Bibliothèque de la ville. Voici comment il travailla : il prit trois gros volumes in-folio de papier blanc et inscrivit sur chaque page l'ordre et la suite des années, depuis le second siècle jusqu'à l'an 1700 ; puis, au fur et à mesure qu'il lisait les écrivains des premiers âges, les cartulaires et les chartes dont il espérait tirer quelques lumières, il écrivait chaque note, chaque citation et chaque fait sous sa date, après avoir pris le soin d'indiquer en marge, d'un côté le nom du roi de France et la date du règne, et de l'autre côté le nom de l'archevêque en fonctions et la date de son administration ecclésiastique. Cependant, comme il existe des événements vagues, dont l'époque n'est pas déterminée avec précision, Menestrier les consignait provisoirement dans un quatrième volume, sauf à les reporter en leur lieu, plus tard, quand il était parvenu à en déterminer l'époque. C'est en 1666 qu'il commença à mettre cette méthode en pratique ; il continua pendant près de trente ans. Un des principaux avantages de cette manière d'étudier fut de mettre en évidence les dissidences des auteurs sur la date d'un même fait, d'introduire plus d'ordre dans le récit des événements et de permettre à l'auteur de revoir plus facilement les diverses parties de son œuvre. Pendant plus de trente années, Menes-

(1) Ces observations sur le *Lugdunum sacro-prophanum* du P. Bullioud et la longue description des trois manuscrits dont elle est accompagnée sont imprimées depuis deux ans. Ainsi elles ont précédé une publication récente qui a pour objet le manuscrit fort incomplet de Montpellier.

Digitized by Google

trier lut avec une patience infatigable tous les historiens qui ont écrit sur l'Eglise ou sur la ville de Lyon, les mémoires et les recueils placés dans les archives municipales et à la chambre des comptes, les factums, chroniques, lettres, journaux, légendes des saints, bréviaires, rituels, obituaires, calendriers, les blasons, les inscriptions, les baux de travaux publics, les inventaires du mobilier des églises, les ordonnances de police, les statuts de confréries, les réglements pour les ouvriers, les comptes des établissements publics, les rôles des feux et impositions, les registres de la voierie, etc. Il consulta les médailles, les monnaies, les pierres tumulaires, les peintures, les tapisseries, les verreries qui pouvaient lui fournir quelque indication utile, et dut à sa persévérance, ainsi qu'à sa prodigieuse mémoire, de très-précieux matériaux. Ainsi qu'il l'avait fait en écrivant l'histoire civile de la ville de Lyon, il se rendit préalablement compte de la valeur des ouvrages qui avaient précédé celui qu'il se proposait d'écrire. Un louable sentiment de reconnaissance l'avait porté à écrire l'*Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon*; il s'était cru obligé de travailler à la gloire d'une ville qui lui avait donné le jour et à laquelle il devait son éducation et les premières études de sa jeunesse. « Un motif « plus relevé, dit-il, me fit entreprendre l'*Histoire ecclésiastique*; « j'ai voulu rendre un pieux tribut à une église dans le sein « de laquelle j'ai, non seulement été régénéré, mais où j'ai « reçu le don précieux de la foi et des instructions chrétiennes.

L'ouvrage du P. Menestrier est divisé en trois livres; il raconte dans le premier quel fut le berceau de l'Eglise de Lyon, et parle de la colonie des Grecs d'Asie. Avant M. l'abbé Jolibois, il avait été frappé du grand nombre de noms grecs qui sont inscrits au premier âge de nos annales, et il en donne la liste. Après avoir esquissé l'histoire de l'Eglise primitive de Lyon, si bien représentée par saint Pothin et par saint Irénée, Menestrier retrace les persécutions dont elle fut la victime, et s'arrête longuement sur ce sujet. On lit dans cette première partie une digression intéressante sur les taurobolies; Menestrier traite ce sujet à fond. Le livre second commence aux successeurs incertains de l'évêque

Digitized by Google

Faustin ; d'épaisses ténèbres couvrent cette époque ; elles n'ont pas été dissipées par les auteurs de la *Gallia Christiana*. L'article consacré à saint Eucher est très-bon. Le livre troisième s'ouvre par l'évêque Patient. Menestrier rencontre bientôt Sidoine, et s'y arrête avec une complaisance méritée ; il fait l'analyse des ouvrages du savant évêque, donne des extraits de ses lettres, et apprécie avec impartialité sa valeur littéraire. Les articles les plus importants après celui de Sidoine, sont les notices sur Viventiole, sur saint Eucher, sur la fondation de l'Hôtel-Dieu sous Childebert, et sur celle de l'église Saint-Nizier. Le travail du P. Menestrier ne va pas au-delà du VIIe siècle : on y trouve les défauts en même temps que les qualités de cet écrivain ; les digressions abondent toujours, le style est toujours lourd et incorrect. Peut-être désirerait-on aujourd'hui, dans un tel ouvrage, une meilleure appréciation des faits, plus d'érudition encore, et une critique plus approfondie. L'histoire des premiers siècles de l'Eglise de Lyon, par le P. Menestrier, n'en est pas moins un ouvrage remarquable et dont la publication serait un service rendu aux lettres.

Les frères Sainte-Marthe ont écrit, dans le tome IV de leur *Gallia Christiana*, une histoire de l'Eglise de Lyon dont le plan est moins vaste que celui du P. Menestrier. Ce travail parut en 1728 ; il est intitulé *Provincia lugdunensis*, et est précédé d'une carte du diocèse, dressée par J.-B. Nolin. A l'histoire religieuse est associée l'histoire civile, quand l'occasion le demande ; Sainte-Marthe commence à saint Pothin et s'arrête au cent dix-huitième archevêque de Lyon, François-Paul de Neuville de Villeroi. A cette longue série de prélats succède la liste des principaux dignitaires de l'Eglise de Lyon ; après les archevêques, celle du doyen et des abbés des principaux monastères. Il n'y a rien de mieux encore sur ce sujet : en moins de trois cent pages, la *Gallia Christiana* donne, dans de courtes mais substantielles notices, un résumé, en général exact, de l'histoire de l'Église de Lyon. Ce livre est cité fort souvent, et il fait, à bon droit, autorité.

On ne saurait en dire autant de l'Abrégé par Poullin de Lumina, qui parut quarante-deux ans après la *Gallia Christiana*.

Digitized by Google

Ce précis commence à saint Pothin et finit à l'archevêque Malvin de Montazet, sur lequel l'auteur s'arrête trop longuement. Tous les faits sont groupés en six époques. La première commence à saint Pothin et finit à la prise de Lyon par les Sarrasins. La seconde s'étend de Leydrade au temps de la puissance temporelle des archevêques : Poullin de Lumina raconte avec un soin particulier les querelles qui s'élevèrent au sujet de la prédestination et de la grâce, et des doctrines du moine Gotrescale. La troisième époque est l'histoire de la puissance temporelle des archevêques, jusqu'à l'année où elle reçut la sanction de l'empereur Frédéric. La cinquième raconte la décadence de cette domination, et finit à la transaction qui eut lieu entre les archevêques et les rois de France. La quatrième époque commence à la réunion de la ville de Lyon à la couronne de France, et finit aux guerres de religion ; on y lit un chapitre étendu sur la question de la primatie. Enfin, la sixième et dernière époque s'arrête à l'année 1770. Poullin de Lumina ne possédait pas la variété et la profondeur de connaissances que son sujet comportait ; cependant son abrégé est d'un usage commode, et il est bon à consulter : l'auteur a plus de critique et de goût que n'en montrent Severt, Saint-Aubin et La Mure. Aucun autre ouvrage sur l'histoire générale de l'Eglise de Lyon n'a paru depuis quatre-vingts années; je n'aurai à citer, dans ce chapitre de la Bibliographie, qu'un assez petit nombre d'écrits sur des époques particulières, et des biographies dont quelques-unes ont assez de mérite. Dom Estiennot, Deville, l'abbé Jacques et la *Statistique* d'Ozanam ont droit à une mention, mais l'histoire générale de l'Eglise de Lyon n'en reste pas moins toujours à faire.

Ce ne sont pas du moins les matériaux qui manquent ; il existe d'assez nombreux écrits sur les vies des saints et des martyrs de Lyon ; le plus connu est celui du P. Théophile Raynaud. La grande édition de l'*Hagiologium Lugdunense* contient les vies non seulement des saints lyonnais, mais encore celles de quelques saints qui appartiennent à d'autres lieux ; aux martyrs succèdent les confesseurs et les saintes femmes. Le P. Théophile Raynaud n'avait garde d'oublier Ignace de Loyola ; il lui consa-

Digitized by Google

cre un long article. Raynaud avait beaucoup de science et non moins de crédulité ; il abuse des citations, se permet des digressions fréquentes et manque de goût complètement : on reproche à son style nombre d'expressions triviales, et le néologisme. C'est en 1629 qu'il fit paraître l'*Indiculus Sanctorum Lugdunensium*, réimprimé trente-trois ans après dans l'édition in-folio de ses œuvres complètes, dont il forme le huitième volume.

On s'est occupé des anciennes institutions religieuses de Lyon dans des monographies dont quelques-unes sont recherchées ; Besian Arroy, Claude Le Laboureur, Cochard, l'abbé Roux ont publié des monographies du monastère de l'Ile-Barbe. L'ouvrage de Claude Le Laboureur est très-estimé ; il est dédié au glorieux saint Benoît, abbé de Mont-Cassin : « Je vous rends votre Ile-« Barbe, dit-il, ô grand Saint, votre île qui n'est plus elle ni à « elle depuis qu'elle a cessé d'être vôtre. Elle n'est plus vôtre, « certes, puisqu'elle a secoué le joug de votre obéissance ; mais « aussi n'est-elle plus elle, ni à elle, de noble, riche et glorieuse « qu'elle était, étant devenue vile, pauvre, chétive et méprisée « de tous ceux qui la connaissent. » Ces paroles étaient peu flatteuses pour les moines du couvent, mais ils avaient demandé et obtenu leur sécularisation, et Claude Le Laboureur ne le leur pardonnait pas. Il leur reproche durement d'avoir abandonné la règle, congédié leurs chefs, et changé de livrée et d'habit : il n'y en avait aucun, selon l'aigre prévôt, qui ne se fût abandonné au relâchement et à la débauche.

Dans son Introduction, Claude Le Laboureur fait un tableau brillant de l'excellence et des prérogatives des abbés de l'Ile-Barbe. Il raconte l'antiquité du monastère, les hauts emplois des abbés sous les archevêques de Lyon, la réputation de ces grands dignitaires, et le soin particulier qu'ils donnaient à la culture des saintes lettres. Le savant Bénédictin insiste sur le nombre et sur l'illustration des vassaux de l'Ile, de même que sur la haute noblesse des moines de l'Abbaye ; puis il donne le catalogue de tous les Abbés réguliers et séculiers. Il fait l'histoire du monastère, et fait connaître toutes les vicissitudes par lesquelles ce noble couvent a passé. Après avoir donné la bulle de

Digitized by Google

sécularisation, Claude Le Laboureur reproduit les statuts de l'ordre, et ne s'arrête qu'à l'époque de la ruine entière du monastère. La seconde partie des *Mazures de l'Ile-Barbe* est un livre essentiellement aristocratique : c'est une table volumineuse des membres de l'Abbaye et des familles auxquelles ils ont appartenu ; les preuves de noblesse de chacun de ces religieux en forment la portion la plus considérable. Un testament termine l'ouvrage : c'est celui du cardinal de Talaru, archevêque de Lyon.

On peut consulter le livre des *Mazures de l'Ile-Barbe*, mais la lecture de cet ouvrage est impossible : les remarques généalogiques dont il abonde intéressent grand nombre de familles, dont plusieurs subsistent encore. Ce livre est un des plus recherchés de ceux dont une bibliothèque lyonnaise doit être composée. Un problème bibliographique se rattache à sa publication : combien y a-t-il eu d'éditions du premier volume? Deux, selon M. Brunet et tous les bibliographes : l'édition de Lyon, 1665, chez Claude Galbit ; et celle de Paris, 1681, chez Jean Couterot. Il y en aurait eu trois, s'il fallait ajouter foi à une note communiquée le 7 décembre 1765 à Adamoli. Une réimpression aurait paru à Lyon, chez le même Claude Galbit, en 1665 ; on la reconnaîtrait aux particularités suivantes : la vignette, sur le titre, est un masque et non un vase de fleurs, et on ne trouve pas à la fin du volume neuf pages d'additions qui y sont dans la première édition ; enfin les dernières lignes de la dernière page 316 ne se voient pas dans l'autre édition lyonnaise de 1665. M. Bréghot du Lut a publié cette note dans ses *Mélanges littéraires*, et, sur la foi de M. Bréghot, M. Brunet a refait son article *Mazures de l'Ile-Barbe* dans la dernière édition du *Manuel du Libraire*. Il paraissait donc désormais démontré qu'il y a eu à Lyon, en 1665, deux éditions du tome premier de l'ouvrage de Claude Le Laboureur.

J'en doutais fort, je l'avoue : on ne comprend guère d'abord comment Claude Galbit aurait publié à Lyon, dans le cours de la même année, deux éditions d'un livre d'érudition dont la réputation n'était pas encore faite : ce que j'ai constaté, c'est que ce premier volume a été tiré sur deux papiers, l'un cotonneux et gris (papier des exemplaires avec le masque) l'autre de qualité très-supérieure

Digitized by Google

(papier des exemplaires avec le vase de fleurs). J'ai, en outre, entre les mains un exemplaire de l'édition de 1665, qui contient, après les neuf pages d'additions à la fin du volume, un supplément de trente-deux pages, intitulé : « *Table des Maisons nobles qui ont donné des Religieux au monastère de l'Ile-Barbe, et dont on promet les généalogies.* » Mais voici un fait plus curieux et inconnu jusqu'ici aux bibliographes : il n'y a jamais eu qu'une seule édition du premier volume des *Mazures de l'Ile-Barbe.* L'édition de Paris, Jean Couterot 1681, n'est pas autre chose que l'édition de Lyon, Claude Galbit, 1665 : même nombre de pages, mêmes réclames, l'identité est absolue, et la démonstration est mathématique. Elle a résulté, après deux minutes d'examen, de la comparaison que j'ai faite de sept exemplaires mis en regard. Voici des différences qui n'infirment nullement cette assertion : dans les exemplaires de l'édition lyonnaise de 1665, la dernière page porte par erreur le chiffre 516, au lieu de 316 ; cette faute est corrigée dans les exemplaires qui portent la date de Paris, 1681. J'ai déjà fait mention d'une autre variante : les exemplaires sous la date de Paris, 1681, n'ont pas à la fin de la dernière page, 316, six lignes qu'on lit dans l'édition de Lyon. Le fait principal n'en demeure pas moins démontré : il n'y a eu qu'une seule édition du livre des *Mazures de l'Ile-Barbe*, tirée sur deux papiers, et avec quelques différences au dernier feuillet. En publiant à Paris, en 1681, la seconde partie chez Jean Couterot, Claude Le Laboureur a fait réimprimer le titre du tome premier, et il a donné à ce titre la date du tome second. Ces explications font tomber ce qui a été dit au préjudice des exemplaires mélangés, c'est-à-dire dont le premier volume porte la date de Lyon 1665, tandis que le second porte la date de Paris, 1681 (quelques exemplaires ont même 1682 pour date) : c'est exactement la même chose. Pour avoir l'exemplaire le plus complet possible, il faut s'assurer qu'on possède, à la fin du tome premier, les additions en neuf pages et le supplément de trente-deux pages.

Cette note était sous presse, lorsque j'ai appris que ma découverte avait été faite par d'autres; elle est l'objet d'un supplément publié par feu Rivoire, libraire, qui s'est beaucoup occupé, au point

Digitized by Google

de vue typographique, du livre des *Mazures de l'Ile-Barbe*. Le fait curieux dont je viens de parler n'en est que mieux démontré.

Qu'on me permette maintenant une observation d'une autre nature : on dit aujourd'hui que les livres sérieux trouvent peu de lecteurs et d'acheteurs, et que le dix-septième siècle était leur bon temps ; cependant, dans cet âge si renommé de l'érudition, leur écoulement n'était guère plus prompt que le nôtre. Claude Le Laboureur jouissait d'une réputation très-grande et très-méritée : ce n'est point tout : son ouvrage sur les Mazures de l'Ile-Barbe intéressait l'amour-propre d'un grand nombre de familles nobles. Cependant, malgré ces éléments particuliers de succès, il y eût seize années d'intervalle entre la publication du premier volume et celle du second. Après ce laps de temps considérable, l'édition du premier volume était si peu épuisée et il en restait un nombre d'exemplaires si grand, que l'auteur crut devoir les rajeunir par un nouveau titre et une date nouvelle. Les deux volumes portent le même millésime 1681, quoique l'un soit plus vieux que l'autre de seize ans.

J'ai insisté beaucoup sur les *Mazures de l'Ile-Barbe*, mais ce livre est fort recherché par les bibliophiles, et il occupe une place éminente dans la bibliographie de l'histoire de l'Eglise de Lyon. Je citerai maintenant d'autres monographies estimées sur nos anciennes institutions religieuses : M. l'abbé Pavy a fait l'histoire des grands Cordeliers de Lyon et celle des Cordeliers de l'Observance ; Berger de Moydieu s'est occupé de l'abbaye de Saint-Pierre ; Marie-Hiéronyme Chausse, des religieuses de l'Annonciade. Nos anciens monastères ont été le sujet d'un nombre assez considérable de manuscrits dont je donnerai les titres.

Il n'y a pas eu moins d'ouvrages sur les églises actuellement existantes de Lyon : l'église de Saint-Jean a été décrite par Quincarnon, par M. l'abbé Jacques et par Leymarie, dessinateur plein de science et de goût. La Mure nous a donné la chronique de l'ancienne abbaye d'Ainay. L'église de Saint-Nizier compte parmi ses biographes Deville, M. Péricaud aîné, M. Joseph Bard et Leymarie encore. Un des ouvrages les plus singuliers de notre littérature lyonnaise a pour sujet l'église Saint-Paul, et le sieur

Digitized by Google

de Quincarnon pour auteur. M. l'abbé Cahour a publié une bonne monographie sur l'église de Fourvière. Il n'est peut-être pas une seule des églises de Lyon qui ne fournisse à la bibliographie quelques titres d'ouvrages imprimés ou manuscrits.

La question de la primatie a été traitée dans deux livres très-inégaux en mérite, celui de Bédien Morange et celui de Pierre de Marca; elle a été, en outre, débattue dans plusieurs requêtes et factums. On comprend de quel intérêt elle devait être pour les archevêques de Lyon. Les recueils des ordonnances, des mandements et des lettres de ces grands dignitaires ne doivent point être oubliés; ils fournissent d'utiles matériaux à l'histoire de notre Église. Cette observation s'applique aux nombreux ouvrages imprimés ou manuscrits qui existent sur la liturgie et sur les statuts synodaux : beaucoup de factums et de mémoires divers se rattachent à cet ordre d'écrits. A l'histoire ecclésiastique de Lyon appartient encore la longue nomenclature des antiphonaires, bréviaires, bullaires, catéchismes, graduels, heures, missels, rituels, etc., à l'usage de notre clergé. J'indiquerai les principaux de ces livres; mais c'est une question que celle de savoir si la Bibliographie, même largement conçue, doit accorder une place aux innombrables publications qui ont surgi des contestations des congrégations religieuses entr'elles ou avec des particuliers, et des interminables querelles du chapitre de Saint-Jean avec les archevêques, les custodes de Sainte-Croix, les prévôts des marchands et échevins, etc. J'ai cru devoir n'accorder l'honneur d'une mention qu'à un bien petit nombre de ces factums. J'indiquerai, au long chapitre des livres rares et singuliers qui sont sortis des presses lyonnaises, certains ouvrages que je ne puis rappeler ici, bien qu'ils traitent de sujets religieux. Après les ouvrages imprimés, viennent les manuscrits sur l'histoire de l'Eglise de Lyon. Un des plus beaux et un des plus remarquables à tous égards, c'est le *Pontificalis ordinis liber*, magnifique ouvrage dont j'ai cru devoir donner une description détaillée, et qui a été étudié, au point de vue liturgique, par un savant bénédictin, M. l'abbé Rénon. Aidé du concours du zélé Archiviste de la Préfecture, j'ai donné une longue analyse de la curieuse

Digitized by Google

Pancharte du monastère de l'Ile-Barbe, rouleau de près de trente-trois mètres de longueur, formé de quarante peaux cousues bout-à-bout : c'est un cartulaire dont la publication serait utile. Il existe aux Archives de la Préfecture plusieurs milliers de cartons remplis de titres du chapitre de Saint-Jean, de l'abbaye d'Ainay, de l'abbaye de Saint-Just, etc. ; des actes capitulaires de Saint-Nizier et de Saint-Paul, et d'autres pièces relatives à l'histoire de nos églises ou de nos anciennes institutions religieuses. L'histoire du Lyonnais au moyen-âge gagnera beaucoup à la publication très-prochaine des cartulaires encore inédits des célèbres Abbayes de Savigny, d'Ainay, de Cluny, etc. Celui de Savigny fera partie de la grande collection des documents inédits sur l'histoire de France.

Je termine ici l'aperçu rapide sur la Bibliographie lyonnaise : tout incomplet qu'il est, il prouve combien le mouvement littéraire a été varié et puissant dans une ville dont le commerce paraît constituer toute la vie. Après Paris, nulle cité en France n'a une histoire littéraire si riche ; aucune n'a doté les bibliothèques de plus de livres remarquables ; le Catalogue que je viens de publier et dont ces pages sont l'introduction, me paraît fournir, à cet égard, d'utiles renseignements.

J.-B. MONFALCON.

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR

LES MEDIOLANUM ET LES FINES

DES ITINÉRAIRES ET DE LA TABLE DE PEUTINGER.

La Table de Peutinger et les divers Itinéraires anciens mentionnent, dans la Gaule, plusieurs lieux du nom de *Mediolanum;* c'est d'abord *Mediolanum Santonum*, aujourd'hui Saintes; c'est *Mediolanum Aulercorum*, aujourd'hui *Evreux;* un autre dans la seconde Germanie, territoire des *Gugerni*; un autre encore au territoire des Bituriges, dans la position actuelle du bourg de Château-Meillant; enfin, un *Mediolanum* dans le territoire des Ségusiens, dont le savant d'Anville a fixé à peu près la véritable position près de Meys et de Haute-Rivoire, dans les montagnes du Lyonnais (1). Nous voyons aussi deux *Mediolanum* dans la Grande-Bretagne, placés au centre du territoire des Ordovices et des Cornaviens, peuples de même origine qu'une partie des peuples de la Gaule.

Outre ces *Mediolanum* que nous venons de citer, nous trouvons certains lieux, dans la Gaule, qui semblent conserver dans leurs noms actuels quelques restes de ce nom de *Mediolanum*, et qui le portent même dans les textes latins des titres du moyen

(1) Voir ma dissertation particulière sur le *Mediolanum Segusianorum*, dans la *Revue du Lyonnais*, tom. XXVI, p. 117.

Digitized by Google

âge : c'est d'abord Mâlain, près de Sombernon en Bourgogne, sur le territoire qu'on attribue communément aux Mandubiens, peuple dépendant de la République Eduenne ; c'est ensuite Molain, près de Poligny, dans le Jura, appelé *Mediolanum* dans un diplôme de Raoul, roi de Bourgogne, daté de l'an 1029 : c'était probablement le lieu des réunions annuelles d'un peuple particulier dépendant des Séquanes et dont le nom s'est perdu ; car les Séquanes, comme les Eduens et les Lingons, comprenaient sans doute, sous leurs noms, plusieurs petits peuples qui avaient leur administration particulière, et qui étaient réunis en confédération générale, comme les Suisses de nos temps modernes ; c'est encore Meolans, sur les bords de l'Ubaye, dans la vallée de Barcelonnette en Provence, qui s'appellait dans les anciens titres *Mediolanum*. C'était probablement le chef-lieu des Esubiens, peuple cité dans l'inscription du trophée des Alpes et qui pourrait être, suivant d'Anville, le même peuple que les Vesubiens, cités dans l'inscridtion de l'Arc de Suse. Je trouverais encore le *Mediolanum* des Ambarres, dans le Bourg actuel d'Ambérieu en Dombes, situé au milieu du territoire que, d'après d'Anville, j'ai fixé à ce peuple, et qui conserve encore les restes de son ancienne importance dans une tour fort belle et dans des foires célèbres. Comme nous venons de voir le nom de *Mediolanum* se corrompre dans la suite des temps, en ceux de Mâlain et de Molain, ne pourrait-on pas regarder l'emplacement de Molain, village de l'arrondissement de Vervins, au département de l'Aisne, comme le *Mediolanum* des *Veromandui?* Il semble être placé au centre du territoire de ce peuple ; et Molancourt, près de Verdun-sur-Meuse, ne pourrait-il pas être aussi le *Mediolanum* des *Verodunenses?* Mais ce ne sont que des doutes que je propose, et nous n'avons pas assez de données pour former une opinion sur ces deux points.

Mais d'Anville, Valois et autres savants, s'appliquant à fixer l'emplacement de ces divers *Mediolanum*, n'ont pas cherché à nous faire connaître ce qu'ils étaient, et quel rang ils occupaient chez les différents peuples. Essayons de le découvrir et de montrer pourquoi tant de lieux, dans la Gaule, étaient appelés de ce nom.

Digitized by Google

Ce nom de *Mediolanum* est la traduction faite par les Romains, en leur langue, de deux mots celtiques, *my, lan*, qui signifient milieu du pays, ou plutôt champ du milieu. Les peuples gaulois choisissaient d'ordinaire cette situation centrale pour le lieu de leurs assemblées annuelles. Nous en voyons une preuve dans Jules César : « Les Gaulois, dit-il dans ses *Commentaires*, se réunissent chaque année, à une époque fixe, dans le territoire des Carnutes, qui est considéré comme le milieu de la Gaule, *quæ regio totius Galliæ media habetur*, dans un lieu que leur religion leur fait considérer comme sacré. Là se jugent les différends des peuples et des particuliers ; là se formulent en commun les décrets et les ordonnances qui servent de lois à la nation tout entière (1). » Or, il est bien à présumer que chaque peuple en particulier suivait cet usage général, et que, chaque année, à une époque déterminée, il se réunissait dans le centre de son territoire pour juger les différends survenus et régler tout ce qui concernait les intérêts de la communauté. Il paraît même que les Romains, pour adoucir chez les Gaulois le joug de la servitude, si lourd à porter pour cette nation généreuse, permirent à chaque peuple de continuer à tenir ces assemblées annuelles, et se contentèrent d'en restreindre les matières de délibération.

Cette position centrale était d'autant plus convenable que ces assemblées étaient générales. Tous les citoyens étaient tenus d'y assister, et d'y assister armés. Celui qui arrivait le dernier était, au rapport de César, impitoyablement mis à mort (2). Un autre usage de ces assemblées, moins cruel, mais assez bizarre, est rapporté par Strabon (3) : si, pendant qu'un auteur parlait, quelqu'un des assistants faisait du bruit, une espèce de licteur s'approchait de l'interrupteur, le couteau tiré, et lui ordonnait de se taire. Si celui-ci n'obtempérait pas à cette injonction légale, après la troisième sommation, le licteur lui coupait une portion notable de sa saye, *sagum*, de manière à rendre le reste inutile. Il serait

(1) *De Bel. gal.* liber. VI.

(2) *De Bel. gal.* Com. lib. V.

(3) Lib. IV.

Digitized by Google

sans doute à désirer que les Français eûssent conservé dans leurs assemblées délibérantes cet antique usage de leurs pères : la crainte d'une telle injure faite à leur habillement aurait sans doute plus d'empire sur certains de nos députés, que la crainte du solennel rappel à l'ordre.

Nous ne devons pas croire que ces *Mediolanum*, au temps que les Gaulois étaient libres, fussent toujours des villes ; c'était, le plus souvent, comme le nom l'indique, une rase campagne, une place où l'on campait sous des tentes. Les Gaulois s'étaient fait une loi de cet usage, et il était suivi dans toute l'étendue de la Gaule. Il leur semblait que là leur liberté pouvait respirer plus à l'aise que renfermée dans une enceinte quelconque. Ils portèrent cet usage des assemblées en pleine campagne et au centre du pays dans les régions où ils s'établirent, par exemple, dans l'Asie-Mineure. Nous trouvons chez les Galates, leurs descendants, qui conservèrent longtemps les mœurs et les coutumes de leurs pères, deux villes, l'une nommée *Medeum*, le *Medaion*, de Ptolémée, et l'autre *Medosoga*, qui, dans leurs noms tronqués et corrompus par les Grecs, rappellent les noms gaulois et l'usage des *Mediolanum*. Ils le portèrent aussi dans la haute Italie, où le nom de *Mediolanum* désigne la position au milieu du pays conquis et le lieu où s'assemblait le peuple conquérant. Contrairement à ce qu'ils pratiquaient dans la Gaule, ils durent fortifier ce lieu central de leurs réunions et l'environner de murs, pour se tenir en garde contre les soulèvements et la haine de ces peuples à moitié soumis, au milieu desquels ils vivaient. Ils prirent probablement les mêmes précautions dans l'Asie-Mineure.

Cet usage n'était pas particulier aux Gaulois. Les peuples de la Germanie et de la Scandinavie le suivirent aussi, de même que les peuples de la péninsule Ibérique, et naguère la Biscaye tenait ses juntes ou assemblées provinciales en pleine campagne, à l'ombre de l'antique chêne de Guarnica. Les Polonais ont conservé longtemps cet usage des Sarmates, leurs ancêtres. Du temps de leur monarchie, l'élection de leur roi se faisait dans l'immense plaine de Wola, près de Varsovie. Les petits cantons suisses tiennent encore leurs assemblées en pleine campagne. Les Francs,

Digitized by Google

peuple d'origine germanique, apportèrent aussi cet usage dans la Gaule, quand ils l'envahirent, et l'on connaît les célèbres *champs de mars* et *champs de mai* des premiers règnes de notre monarchie.

Les réunions qui avaient lieu dans les divers *Mediolanum* de la Gaule n'étaient pas seulement des assemblées délibérantes, elles étaient encore des lieux d'échange pour les productions du pays. Des foires, des marchés s'y tenaient, sans doute, car le commerce suit toujours les réunions nombreuses d'hommes. Il est à présumer que les étrangers venaient à ces réunions, et que les Grecs, commerçants et industrieux, y apportaient les riches produits de l'Orient, pour les échanger contre les biens dont la nature avait favorisé la Gaule.

Quelques-uns de ces *Mediolanum*, situés dans une position heureuse et favorable au commerce, tels que Saintes et Evreux, devinrent, sous les Romains, des villes importantes, des municipes, des cités ou capitales des peuples dans le territoire desquels ils se trouvaient. Quelques-uns aussi ont quitté sans doute leurs noms pour prendre celui du peuple qui s'y rassemblait; ainsi, *Bellovaci*, *Tricasses*, *Saii*, *Lemovices*, *Tolosates*. Les Romains, trouvant avantageuse la situation de quelques autres, ont changé leurs noms en y établissant des colonies, tels sont *Augustoritum* et *Divona* qui probablement étaient les *Mediolanum* des Lemovices et des Cadurces. Enfin, d'autres *Mediolanum*, situés dans une position moins propice, tombèrent dans l'oubli, dès que cessèrent les assemblées gauloises. Tel fut sans doute le sort du *Mediolanum Segusianorum* ou *Segusiavorum*, suivant l'opinion adoptée dernièrement, qui serait inconnu aujourd'hui, si une voie romaine ne l'eût traversé et n'y avait procuré l'établissement d'une mansion ou relais pour les voyageurs.

Il est sans doute fâcheux que la tradition ou les documents historiques ne nous aient pas conservé tous les *Mediolanum* des peuples de la Gaule. Cette connaissance du point central de chaque peuple aurait grandement servi à faire connaître leur position précise et l'étendue de leur territoire.

Digitized by Google

FINES.

Examinons maintenant ce qu'étaient les *Fines*, mentionnés plus souvent que les *Mediolanum* dans les Itinéraires et dans la carte de Peutinger. Cette question, qui semble, au premier coup d'œil, oiseuse et peu importante, n'est pas, à mon avis, indigne de fixer l'attention des amis de l'antiquité.

Cette dénomination de *Fines* n'était pas bornée à la Gaule ; elle s'étendait à toutes les contrées soumises à l'empire de Rome. Ainsi, nous voyons des *Fines* dans l'Asie-Mineure, la Macédoine, l'Illyrie, l'Espagne, l'Italie. Il semble tout d'abord facile d'expliquer ces *Fines* ; ce sont, comme l'indique le mot, les limites des différents peuples. Mais pourquoi ces limites sont-elles marquées dans les Itinéraires comme des *mansions ?* Pourquoi ces *mansions* étaient-elles établies ainsi sur les routes aux limites de chaque peuple soumis aux Romains ? Quels établissements y avaient été formés ?

Voilà différentes questions qui n'ont pas encore fixé, je pense, les regards des archéologues. Aucun ne s'en est occupé, à par-Mentelle qui, dans son *Dictionnaire de Géographie ancienne de l'Encyclopédie méthodique*, prétend, mais sans en apporter des preuves, que les *fines* étaient des colonnes milliaires que l'on plantait sur les confins des provinces et des peuples. Mais les colonnes milliaires étant destinées à marquer seulement les dist tances et non les limites, Bergier, dans son savant ouvrage sur les grands chemins de l'Empire romain, où il parle des monuments qui ornaient quelquefois les voies romaines, surtout à l'approche des villes et des cités, ne trouve, dans les auteurs romains, aucune mention de ces colonnes placées pour marquer les limites de la province. D'ailleurs, nul de ces monuments lapidaires n'a été découvert, que nous sachions, alors que plusieurs colonnes milliaires enrichissent nos collections d'antiquités romaines.

Qu'on me permette de présenter ici mon opinion.

Je crois que les *Fines* étaient des lieux de péage, des lieux où

Digitized by Google

étaient établis des officiers du fisc, pour percevoir les droits que devaient payer les marchandises. On sait que les Romains avaient plusieurs sortes d'impôts. Parmis ces impôts, l'un des principaux était celui nommé *portorium*, qui avait reçu ce nom parce que, dans l'origine, il frappait seulement les marchandises qu'on transportait des ports d'Italie et des provinces. Depuis, il s'étendit, sous le même nom, aux marchandises qui traversaient certains ports, ou qui entraient dans certaines provinces et certaines villes (1) : *Quacumque iter est*, dit Pline-l'Ancien, parlant des marchands qui venaient d'Arabie, *alicubi pro aqua, alicubi pro pabulo, aut pro mansionibus, variisque portoriis pendunt* (2). Suétone, en citant un acte de Vitellius pendant son règne, heureusement si court, s'exprime ainsi : *Fœneratorum et stipulatorum publicanorumque qui unquam se aut Roma debitum, aut in via portorium flagitassent, vix ulli pepercit* (3). Ce n'était pas seulement le gouvernement romain qui percevait cet impôt *portorium*, mais certains peuples et quelques cités avaient reçu le privilége de le percevoir pour leur compte, à l'entrée de leur territoire (4) *vectigalia quæ a Divo Augusto accepisse dicitis, custodite*, dit Vespasien aux décurions de Gabora en Espagne, dans une inscription citée par Gruter (5).

Or, pour percevoir ces droits à l'entrée des provinces et du territoire des peuples, il fallait des agents qui, du nom de l'impôt qu'ils percevaient, étaient appelés *portitores* (6). Des mansions étaient sans doute construites pour les loger, eux et leurs familles. En nombre plus ou moins grand, des soldats appelés stationnaires étaient placés à chacun de ces *Fines*, pour aider à la perception des douanes et forcer les récalcitrants (7). Tous ces

(1) Burmann. *Vectigalia pop. Rom.*, chap. V.

(2) Liv. XII, chap. XIV.

(3) Vitellius, chap. XIV.

(4) Suétone, *Tibère*, chap. XL. — Lampride, chap. XXI.

(5) Page CLXIV.

(6) Asconius Pedinus, de divinatione, chap. X.—Donatus Vornius.

(7) Suétone, *Auguste*, chap. XXXII.—Dion, liv. XLVIII.

Digitized by Google

gens réunis devaient y former une agglomération de maisons, des mansions, puis des bourgs, *vici*. Là, se trouvaient sans doute, suivant le besoin, des relais pour les troupes et des hôtelleries pour les voyageurs. Voilà pourquoi, à mon avis, on trouve tant de *Fines* marqués dans les Itinéraires.

Il me semble que, dans la suite du temps, le nom du lieu où se percevait l'impôt a été employé à désigner l'impôt lui-même et le revenu qu'en tirait le gouvernement; car, le mot de *fines* me paraît avoir servi de racine à plusieurs mots qui, dans les langues modernes, de notre Europe, désignent les droits du fisc; ainsi, les Anglais ont le mot *fine* pour exprimer une taxe ou amende; les Italiens, les Allemands ont finanza et *finnanssein*, les Français le mot *fin* pour exprimer le titre légal de l'or et de l'argent, ainsi que le grand mot de *finances*.

Les *Fines* sont nombreux dans toute l'étendue de l'Empire romain, surtout dans la Gaule. Citons ceux que la géographie ancienne nous rappelle dans ce dernier pays. Prenant d'Anville pour guide, en procédant du nord au midi, nous trouvons:

Fines aux contrées des *Remi*, maintenant Fismes (Marne).

Fines chez les *Verodunenses*, maintenant Marcheville (Meuse).

Fines chez les *Remi*, maintenant Fains, près Bar-le-Duc (Meuse).

Fines chez les *Aureliani*, près de Suri-le-Bois (Loiret).

Fines chez les *Carnuti*, entre Nogent-le-Rotrou et Laferté-Bernard près de Ceton (Orne), peut-être aussi Fains, près de Mortagne.

Fines chez les *Abrincatui*, maintenant Huisnes, près de Pontorson (Manche), suivant d'Anville, et peut-être Fains près de St-Aubin-d'Aubigné (Ile-et-Villaine).

Fines chez les *Pictavi*, maintenant Hains, près Montmorillon (Vienne).

Fines chez les *Arverni*, maintenant Voingt, près Pontaumur (Puy-de-Dôme), d'après Pasumot.

Fines chez les *Petrocorii*, près Firbeix, arrondissement de Nontron (Dordogne).

Digitized by Google

Fines chez les *Vasates*, à Hegneis près Caumont (Lot-et-Garonne).

Fines chez les *Cadurci*, maintenant Montauban (Tarne-et-Garonne), ou Bressoles suivant Du Mege.

Fines chez les *Tolosates*, près Castelnaudary (Aude).

Fines chez les *Vocontii* et les *Caturiges*, peut-être Veynes (Hautes-Alpes).

Fines chez les *Vulgiates*, maintenant Oppède, d'après Mentelle, ou Bonieux, d'après d'Anville.

Maintenant, suivons la même marche pour les *Fines* que nous avons suivie pour les *Mediolanum*. Trouvons dans les noms modernes quelques vestiges des noms anciens qui puissent nous indiquer l'existence d'autres *Fines*.

Je vois au-dessus de Semur en Bourgogne deux endroits nommés, le premier, Fain-lès-Montbard ; le second, Fain-lès-Moutier; tous deux sur une voie romaine différente, et aux limites que nous devons assigner aux Eduens et aux Lingons.

Je trouve un Fins au département de la Somme, canton de Roiselle, sur les confins du territoire des *Veromandui* et des *Atrebates*; une voie ancienne devait y passer, car on trouve aux environs un lieu du nom d'Etricourt, et qui rappelle le mot ancien de *strata*. On trouve encore (dans le Doubs), près Morteau, les Fins; ils sont au pied du Mont-Jura, qui séparait, comme on le sait, les Helvétiens des Séquanes. Près de Souvigny, dans le Bourbonnais, est situé Fins, précisément au lieu où les cartes anciennes marquent la limite entre les Arvernes et les Bituriges. Nous voyons encore Feings (dans le Loir-et-Cher), canton de Coutres, aux limites des *Carnutes* et des *Aureliani*, Finham (Tarne-et-Garonne) sur une voie romaine qui conduisait de Tolouse à Agen. Enfin, en dernier lieu, Confin en Champagne (Aube), à la séparation du diocèse de Troyes et de Langres, par conséquent des Tricasses et des Lingons. Faisons observer que, si tant de bourgs et de villages, en France, portent des noms si évidemment dérivés des *Fines*, c'est qu'ils ont dû succéder à des établissements anciens des Romains, tels que ceux que nous rappelons dans notre

Digitized by Google

dissertation. De simples limites n'auraient pu laisser après elles autant de souvenirs.

Nous avons, dans le moyen âge, des exemples de lieux de péage devenus dans la suite des endroits importants et des villes. Prenons pour exemple Villefranche, capitale du Beaujolais. Située sur les confins des terres des sires de Beaujeu et sur l'ancienne voie romaine d'Agrippa, ces princes établirent d'abord un péage, vers l'an 1000, sur son emplacement. Ce péage y procura la construction de plusieurs maisons. Le nombre de maisons s'augmentant forma bientôt un bourg, environné de murs, décoré, en 1131, de grands priviléges, et qui finit par devenir la capitale de la province.

L'abbé JOLIBOIS,

Curé de Trévoux.

Digitized by Google

DE LA SAONE,

CONSIDÉRÉE

SOUS LE RAPPORT GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET COMMERCIAL.

SUITE (1).

CHAPITRE III.

DÉVELOPPEMENTS DES BATEAUX A VAPEUR SUR LA SAÔNE.

§ 1.

BATEAUX A VAPEUR POUR LES MARCHANDISES.

Le premier service de bateaux à vapeur qui ait existé sur la Saône, fut établi en 1822, par la compagnie Aynard qui plaça, sur cette rivière, deux bateaux remorqueurs pour les marchandises, ayant chacun deux machines construites en Angleterre, chaque machine présentant une force respective de quatorze *chevaux-vapeur* (2).

Après quatre ans environ d'existence, la compagnie Aynard fut obligée de liquider, vers l'année 1826, soit par suite de discussions judiciaires, soit par l'effet du malheureux résultat financier de ses opérations.

En 1828, une compagnie nouvelle se forma à Lyon, sous le nom de *Compagnie des gondoles à vapeur de la Saône*. Elle fit construire deux bateaux à vapeur, munis chacun de deux machines de la force de quarante chevaux, sortant des ateliers

(1) Voir le tome Ier de la nouvelle série, p. 257, et le tome II, p. 441.

(2) Le cheval-vapeur est la force capable d'élever un poids de 75 kilogrammes à un mètre de hauteur dans une seconde de temps.

Digitized by Google

de MM. Barns et Miller de Londres. Avec ces deux bateaux, la Compagnie effectuait, tous les deux jours, un départ de Lyon et un départ de Châlon, et continua ainsi jusqu'en 1843, époque où elle établit un service journalier, après avoir fait l'acquisition de trois remorqueurs, auxquels elle ajouta ultérieurement trois autres bateaux pour compléter son matériel.

Deux autres services de transport, au moyen de bateaux remorqueurs furent également établis sur la Saône : l'un en 1839, par MM. Gauthier frères ; l'autre en 1846, par MM. Trayvou.

MM. Gauthier firent construire le remorqueur *le Dragon*, de la force de 35 chevaux. MM. Trayvou firent construire *le Vengeur*, de la force de 100 chevaux et *le Tonnant*, de la force de 80 chevaux. Les machines du *Dragon*, de même que celles du *Vengeur* et du *Tonnant* sortent des ateliers du Creuzot.

Ces trois entreprises firent à elles seules toute la remorque par la Saône et détruisirent le service qui s'opérait par la traction des chevaux. Toutefois les remorqueurs sont encore dans l'obligation de recourir à l'emploi des chevaux, de Lyon à Saint Bernard, à raison des courants rapides et des obstacles que présente la Saône dans ce parcours. Les remorqueurs de la force de 80 chevaux-vapeur prennent 28 chevaux de renfort, et ceux de la force de 100 chevaux en prennent 32.

Les convois des bateaux remorqueurs de 80 à 100 chevaux-vapeur se composent habituellement à la remonte de six, huit ou même dix bateaux chargés de 80 à 100 tonnes.

Enfin, en 1849, la Compagnie lyonnaise a placé sur la Saône le bateau *le Commerce*, de la force de 30 chevaux-vapeur.

Ce bateau est le seul qui porte exclusivement les marchandises dans ses flancs.

Un réglement de police pour la navigation de la Saône entre Gray et Lyon, comprenant 57 articles, approuvé par le ministre des travaux publics, le 25 novembre 1847, détermine avec soin les longueur et largeur que peuvent avoir les bateaux (1) ; le

(1) Les bateaux et radeaux, pour être admis dans les écluses et dérivations de la Saône, devront avoir au plus 42^m 50 de longueur et 7^m 90 de largeur,

Digitized by Google

nombre d'hommes qui doivent les accompagner (1), les dispo-

en y comprenant, pour les bateaux ordinaires, la saillie de leurs chargements, et, pour les bateaux à vapeur, celle de leurs tambours.

Des échelles, placées aux portes de garde et aux écluses, serviront de réglement, en indiquant aux éclusiers, dans tout état de la rivière, la hauteur libre de passage sous les ponts les plus bas de chaque dérivation.

Quant aux bateaux ou radeaux qui ne seront point destinés à entrer dans les écluses ni dans les pertuis des barrages, la largeur en sera limitée à 12 mètres.

Les noms des bateaux ordinaires, avec ceux des propriétaires et des lieux de résidence, seront écrits à l'arrière de ces bateaux.

Les bateaux à vapeur présenteront les mêmes indications sur les faces extérieures de leurs tambours.

Les radeaux porteront aussi, sur des planches qui y seront attachées, les noms et lieux de domicile de leurs propriétaires.

Ces inscriptions devront être très-apparentes.

(1) Le nombre des hommes employés à la conduite des chevaux de hallage sera toujours réglé de telle façon qu'il y ait au moins un homme pour quatre chevaux.

Tout bateau isolé, descendant la rivière, sera monté au moins par trois hommes, s'il est chargé, et par deux hommes, s'il est vide.

Quant deux bateaux chargés seront accouplés pour descendre la rivière, ils ne pourront être montés par moins de cinq hommes.

Les bateaux vides, marchant à la descente, par convois, seront montés par autant d'hommes qu'il y aura de bateaux dans le convoi.

Le bateau de tête de tout convoi d'embarcations vides ou chargées, destinées à passer dans les écluses, sera monté par deux hommes, et chacun des autres bateaux aura un marinier au moins à son bord.

Cette dernière condition, indispensable pour prévenir les accostages et la dégradation des berges, sera également observée dans les convois remorqués par un bateau à vapeur; celui-ci devra être monté par trois mariniers, un à l'avant, un à l'arrière et le troisième au gouvernail non compris les chauffeurs et mécaniciens.

Quand des convois montants, hallés par des chevaux, n'auront point à passer dans les écluses, leur équipage sera de deux hommes, s'il ne comprend pas au-delà de quatre bateaux. Pour un nombre supérieur de bateaux, le personnel des mariniers sera de trois hommes.

Quand ces mêmes convois seront remorqués par la vapeur, le personnel

Digitized by Google

sitions à prendre pour l'accouplement des bateaux (1); les diverses classes de bateaux (2); la vitesse des bateaux en

de l'équipage sera de quatre hommes pour trois bateaux remorqués et au-dessous; au-delà il sera de cinq.

Chaque radeau devra, dans tous les cas, être monté au moins par deux flotteurs.

(1) A la remonte et en rivière, les bateaux pourront être accouplés et attachés à la suite les uns des autres; seulement les convois ainsi formés ne devront jamais présenter un front de plus de 12 mètres de largeur en y comprenant la saillie des chargements, ni occuper, sur la Petite-Saône, une longueur de plus de 250 mètres, remorqueur compris, et une longueur de 400 mètres sur la Grande-Saône.

A la descente et dans le même cas, on ne devra pas accoupler plus de deux bateaux chargés ou vides. L'assemblage par quatre des bateaux vides est formellement interdit. Les couplages de bateaux pourront être hallés ou remorqués; la plus grande longueur du convoi n'excédera pas deux longueurs de bateau, remorqueur non compris.

A la remonte et à la descente, dans les dérivations et à leurs abords, les bateaux seront forcément découplés pour laisser le chenal libre.

Les radeaux ou coupons seront assujettis à la même disposition que les bateaux vides. Dans aucun cas, les convois de descente ou trains de radeaux ne devront avoir plus de 12 mètres de largeur.

(2) A raison principalement de leurs moyens de vitesse, les bateaux et radeaux, naviguant sur la Saône, seront distingués en six classes, savoir:

1° *Accélérés de première classe.* Bateaux à vapeur marchant isolément et affectés à des services réguliers de transports de voyageurs;

2° *Accélérés de seconde classe.* Bateaux remorqueurs à vapeur marchant isolément ou remorquant des convois.

3° *Accélérés de troisième classe.* Bateaux appartenant à des établissements fixes, faisant un service régulier de transports au moyen de relais établis en des points désignés, situés à 20 kilomètres au plus de distance en moyenne les uns des autres, chaque relai étant composé d'un nombre de chevaux reconnu suffisant pour obtenir une vitesse moyenne de quatre kilomètres à l'heure;

4° *Quatrième classe.* Bateaux hallés par des chevaux sans relais ou avec des relais facultatifs, marchant ainsi sans régularité ni continuité;

5° *Cinquième classe.* Bateaux marchant sans chevaux;

6° *Sixième classe.* Trains et radeaux.

Lorsqu'un convoi sera remorqué par un bateau hallé par des chevaux et

Digitized by Google

marche (1); la fixation de leur marche (2), etc., etc., etc.

appartenant à la troisième classe des accélérés, ce bateau portera une flamme rouge, destinée à le signaler au loin. Les mots *service accéléré* seront écrits en gros caractères sur le tableau qui portera aussi le nom du bateau et la désignation du propriétaire ou de l'établissement autorisé.

Les numéros des classes détermineront l'ordre d'exercice du droit de trématage, ainsi que celui de priorité de passage aux écluses, ponts et pertuis, c'est-à-dire que, en général, les bateaux de chaque classe auront le droit de passer devant ceux des classes d'un numéro plus élevé, sans pouvoir se dépasser entre eux, si ce n'est de gré à gré. Toutefois, les bateaux à vapeur pourront, dans leur marche en rivière, devancer les bateaux de même classe, si la supériorité de leur vitesse et la largeur du passage le permettent; ils resteront d'ailleurs passibles du dédommagement des avaries que cette manœuvre pourrait occasionner.

D'un autre côté, la priorité est réservée aux bateaux chargés pour le service de l'État, lorsqu'étant arrivés à la tête des écluses, ponts et pertuis, il surviendrait des bateaux d'une classe supérieure, sauf le cas où ceux-ci transporteraient des voyageurs.

En général, à égalité de classe, les bateaux employés au transport des voyageurs,

Les bateaux chargés pour le service de l'État,

Les coursiers ou bateaux transportant des chevaux de hallage, jouiront du droit de priorité de passage sur les autres bateaux, et ce droit sera exercé entre eux suivant l'ordre de l'énumération qui précède.

(1) Dans le parcours des dérivations, à l'approche des barrages et au droit des ports où des bateaux seront en stationnement, la vitesse des bateaux en marche sera limitée, savoir :

Pour ceux de la première classe, à 150 mètres par minute ;

Pour ceux des cinq autres classes, à 75 mètres par minute.

Cette dernière limite sera même applicable aux bateaux de la première classe, dans la traversée des dérivations dont les berges ne seront pas revêtues de perrés.

En conséquence, les bateaux des trois premières classes seront tenus de ralentir leur marche, savoir :

1° Depuis le moment ou ils arriveront à 200 mètres de l'entrée de chaque dérivation, jusqu'à ce qu'ils en soient entièrement sortis ;

2° Sur une longueur de 150 mètres en aval, et sur une longueur de 300 mètres en amont de chaque pertuis ou barrage ;

3° Aux abords et au droit de chaque port, entre deux points situés l'un à

Digitized by Google

Dans le transport des marchandises par la Saône, il n'y a pas lutte de vitesse entre les compagnies concurrentes. Le seul but de ces compagnies, en mettant plus de force dans les machines, est de remorquer plus de poids. Le trajet s'opère toujours en un espace de temps suffisant pour que la durée ne nuise en rien à la valeur commerciale des objets transportés.

Les premiers bateaux remorqueurs qui furent placés sur la

100 mètres en deçà du premier bateau, l'autre à 50 mètres au delà du dernier bateau en stationnement.

Cette dernière disposition s'appliquera non-seulement aux ports et lieux d'embarquement reconnus par l'administration, mais encore aux espace occupés le long des rives par les bateaux qui stationneront pour attendre leur tour de passage aux écluses, ponts ou pertuis, ainsi qu'aux différents points de la rivière où se trouveront des dragues ou autres bateaux employés, soit par l'administration, soit par les entrepreneurs, aux travaux de navigation.

(2) Les bateaux des services accélérés pourront seuls naviguer pendant la nuit. A cet effet, ils devront porter à l'avant, en pleine rivière et dans les dérivations, et à l'avant et à l'arrière, dans les écluses, des fanaux dont la lumière soit assez vive pour éclairer les chemins ou banquettes de hallage jusqu'au-delà des chevaux de trait ou jusqu'à la distance de 150 mètres.

Les autres bateaux et les radeaux ne pourront marcher que depuis une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après son coucher.

Il est interdit à tous bateaux et radeaux, sauf aux paquebots de voyageurs, de naviguer dans les moments où régnerait un brouillard assez intense pour que, de l'une des rives de la Saône, on ne pût apercevoir distinctement l'autre rive, et par les temps d'orage qui ne permettraient pas de gouverner sûrement lesdits bateaux ou radeaux.

Dans les circonstances indiquées ci-dessus, les propriétaires et patrons de bateaux ou radeaux qui, se trouvant en marche, auraient occasionné des accidents ou avaries quelconques, soit à d'autres bateaux, soit aux ouvrages de l'administration, seront responsables de ces accidents ou avaries, et poursuivis pour infraction au présent article, sans pouvoir arguer de la raison de force majeure.

Les paquebots de voyageurs pourront naviguer par les temps de brouillard, autant du moins qu'il sera possible de les gouverner, et en se conformant aux prescriptions des réglements qui concernent spécialement ces bateaux.

Digitized by Google

Saône faisaient le parcours de Lyon à Châlon, à la remonte, en 36 à 40 heures, et de Châlon à Lyon, à la descente, en 14 à 15 heures. Aujourd'hui les remorqueurs font ce même parcours à la remonte, en 31 heures environ, et à la descente, en dix heures environ, c'est-à-dire que leur vitesse moyenne est de 1 mètre 5 centimètres à la remonte, et à la descente, de 4 mètres par seconde.

Le tarif des marchandises sur la Saône est moyennement de 20 francs la tonne; la marchandise prise en ville, à Lyon, et rendue en ville à Châlon. Dans les mêmes conditions, les sels payent par tonne 12 fr. 50 cent., et les vins et la houille 3 fr. L'on traite de gré à gré pour le transport de la houille et des vins dont le prix est habituellement 450 francs, de Lyon à Châlon, pour un bateau chargé de 100 tonnes.

D'après ce qui a été plaidé devant la cour d'appel de Lyon, M. Trayvou a fait, avec la Compagnie des mines de la Loire, un traité par lequel il transporte, à raison de 3 fr. la tonne, la houille de cette compagnie, de Lyon à Saint-Symphorien, ce qu embrasse un parcours de 216 kilomètres.

Il résulte de là qu'en calculant le parcours entre Lyon et Châlon, à raison de 134 kilomètres, suivant que le porte la dernière borne placée à Serin, le transport des marchandises ordinaires sur la Saône, se paye, avec embarquement, débarquement et factage compris, 14 centimes 9 millièmes, par tonne et par kilomètre et 13 centimes sans manutention. — Ce prix diminue du tiers environ, pour le transport des vins et de la houille. M. Trayvou transporte même la houille de la Compagnie des mines de la Loire, à raison de 1 centime 388 millièmes par tonne et par kilomètre.

Malgré l'accroissement et les facilités des moyens de traction, le prix du transport des marchandises s'est, à peu de chose près, maintenu dans les mêmes limites où il était, il y a plus de trente ans, si l'on excepte une courte période de quelques mois, en 1829, pendant laquelle l'on vit la voiture par eau, de Lyon à Châlon, se payer à raison de 2 francs 50 centimes la tonne, par suite de la concurrence que se faisaient les Compagnies rivales.

Digitized by Google

Le *Dictionnaire universel du commerce* (tome II, page 778) fait connaitre, en ces termes, l'importance et la nature des transports opérés sur la Saône en 1837 :

« Le nombre des bateaux chargés qui ont navigué, tant en remontant le cours du Rhône, qu'en le descendant, a été de 6,000, dont 1,900 savoyardes, 2,100 bateaux de canal, 500 savoyardaux et bâches.

« Ces bateaux ont transporté 900,000 quintaux métriques de grains, 320,000 de fer, 800,000 de bois, 200,000 de plâtre, 200,000 de foin et paille, 60.000 de poterie, 250,000 de sable et pierre, 900,000 de charbon, 420,000 de boissons et liquides, 650,000 de denrées coloniales et épiceries, drogueries, 100,000 de verrerie.

« Ces marchandises ont eu pour point de départ, de déchargement et de passage, Besançon, Gray, Châlon, Lyon, Givors, Rive-de-Gier, Saint-Etienne, Valence, Avignon, Arles, Marseille, Beaucaire, ainsi que les canaux du centre, de Bourgogne et du Rhône au Rhin.

« Les équipages de ces bateaux se composaient de 14,000 hommes.

« Il y a eu de plus 2,000 bateaux naviguant à vide, et 1,000 trains de bois.

« Les changements effectués au port de Mâcon ont été de 400 bateaux de vin pour Paris et de 400 bateaux de pierres pour Lyon. »

En 1849, la navigation ascendante de la Saône a transporté, en marchandises de toute nature 229,825 tonnes 44 quintaux, et la navigation descendante 479,318 tonnes (1). Sur ces quantités, le transport par les bateaux à vapeur a été de 179,030 tonnes.

Les bateaux à vapeur ont transporté, en 1850, 225,690

(1) Voici le détail des transports qui ont été opérés sur la *Basse-Saône*, en

Digitized by Google

tonnes, en sorte que l'excédant des marchandises transportées

1849, et dont j'ai fait le relevé sur le tableau officiel que l'administration supérieure a bien voulu me communiquer.

TABLEAU DU MOUVEMENT DE LA BASSE-SAÔNE, EN 1849, COMPRENANT LES PASSAGES DE TOURNUS, MACON, TRÉVOUX ET L'ILE-BARBE.

NATURE DES MARCHANDISES.	TONNAGE PAR LA NAVIGATION ASCENDANTE.		TONNAGE PAR LA NAVIGATION DESCENDANTE.	
	Tonnes.	Quintaux.	Tonnes.	Quintaux.
Marchandises diverses.	100,583	34	131,045	95
Grains	»	»	76,776	31
Farines	»	»	26,368	31
Légumes	»	»	487	89
Bois	36	14	30,835	19
Mérains	»	»	2,071	71
Cercles et échalas	686	31	36	14
Foin et paille	240	82	18,376	25
Bitume	6,090	16	»	»
Fer	»	»	10,982	27
Fonte	»	»	6,869	51
Plomb	»	»	»	»
Manganèse	»	»	160	89
Plâtre	»	»	29,132	88
Pierres	»	»	56,821	52
Terre réfractaire	»	»	3,411	85
Marbre	»	»	»	»
Houille	101,796	90	15,612	25
Charbon de bois	9	04	9,823	94
Poterie et verrerie	1,964	74	735	60
Briques	»	»	1,314	75
Vins	8,289	23	40,665	69
Eaux-de-vie	938	83	»	»
Sels	»	»	1,148	78
Porcs	»	»	434	27
Huile	»	»	»	»
Machines	»	»	576	76
Souffre	147	50	»	»
Tonneaux vides	6,587	58	36	14
Minérais	»	»	3,911	16
Sable	»	»	1,540	11
Engrais	1,388	18	»	»
Droguerie	1,008	40	1,016	10
Chardons	58	27	»	»
Ciment	»	»	240	40
Ecorces	»	»	1,763	22
Poudre	»	»	»	»
Osiers	»	»	468	44
Chiffons	»	»	938	56
Matons (résidus d. huil.			1,457	29
Fruits	»	»	283	08.
Morue	»	»	174	80
TOTAUX	229,825	44	479,318	01

Digitized by Google

par la vapeur, pendant l'année 1850, a été, comparativement à l'année 1849, de 44,660 tonnes (1).

Une chose reste à faire dans l'intérêt du transport des marchandises par la Saône, c'est que cette rivière, améliorée dans sa partie supérieure, soit ouverte à son confluent par la traversée de Lyon rendue praticable et continue.

L'on ne saurait trop affranchir le commerce de la traction à point fixe qui, en soumettant la navigation à une sorte de monopole, l'entravera toujours, tant que la Saône ne sera pas libre aux mouvements des remorqueurs.

§ 2.

BATEAUX A VAPEUR POUR LES VOYAGEURS.

MM. Churc et Mathieu construisirent, vers l'année 1826, les premiers bateaux destinés aux voyageurs qui naviguèrent régulièrement sur la Saône. Ils en firent d'abord deux : l'un, *la Lyonnaise;* l'autre, *la Châlonnaise.* On les nomma les *Paquebots de la Saône.* Chacun de ces bateaux avait une longueur de 25 mètres, sur 6 mètres de largeur, non compris les tambours qui enveloppent les roues motrices. Ils avaient l'un et l'autre une machine construite à Londres, de la force de quatorze chevaux.

La durée du trajet par ces bateaux était de 15 heures à la remonte de Lyon à Châlon, environ 34 lieues; et de 9 heures à la descente de Châlon à Lyon; encore ne pouvait-on pas naviguer toute l'année, à cause des hauts fonds qui se formaient sur divers points de la Saône. Par suite de leur trop grande calaison, les bateaux de MM. Churc et Mathieu ne pouvaient pas franchir ces hauts fonds, notamment pendant les mois de juillet août et septembre, époque des basses eaux. Pour surmonter ces obstacles, la Compagnie des paquebots fit construire, en 1828,

(1) En 1849, les bateaux à vapeur ont transporté, sur le Rhône, 225,966 tonnes de marchandises. Le transport effectué en 1850 a été de 225,043 tonnes.

Digitized by Google

un troisième bateau, *la Mâconnaise*, qu'elle faisait naviguer pendant toute la durée des basses eaux, entre les points où existaient les hauts fonds, tandis que *la Lyonnaise* et la *Châlonnaise* partaient des points extrêmes, pour aller verser leurs voyageurs dans *la Mâconnaise* et recevoir ceux qu'elle avait à son bord. L'on avait ainsi trois transbordements à subir, et il n'était pas rare, en ce cas, de rester 24 ou 26 heures en route, pour se rendre de Lyon à Châlon.

L'expérience ne tarda pas à démontrer qu'il convenait de développer une plus grande puissance motrice dans la navigation. C'est ce qui eut lieu d'abord sur le Rhône, où l'on plaça, en 1829, des bateaux de la force de 25 chevaux, pour chaque machine, sans se laisser décourager par l'affreux événement du bateau *Derrheims*, dont la chaudière avait éclaté le 4 mars 1827, horrible catastrophe dans laquelle périrent plus de trente personnes.

L'ancien service des bateaux de la Saône pour les voyageurs, dénommés *les Diligences*, traînés par des chevaux, lutta encore avec énergie pendant environ quatre ans contre les paquebots à vapeur, en cherchant à augmenter la vitesse de la marche et en apportant, dans le matériel de ce service, de notables améliorations pour la commodité des voyageurs.

Sur tous les bords de la Saône où la navigation de cette rivière sert chaque jour aux riverains de spectacle et d'agréable distraction, l'on faisait de nombreux paris pour ou contre les paquebots, dont quelques personnes aimaient à présager le succès à venir, et dont plusieurs autres se plaisaient à prédire la ruine certaine, en traitant obstinément la vapeur de téméraire et folle entreprise. Pendant plusieurs années, les paquebots de la Saône, tantôt dépassèrent les chevaux de la *Diligence*, et tantôt furent dépassés par eux.

Cependant les Messageries nationales, c'est-à-dire MM. Galline qui étaient propriétaires des diligences de la Saône, reconnaissant la supériorité des moyens de transport de leur concurrent, firent construire, en 1830, deux bateaux à vapeur qu'ils nommèrent *Hirondelle* n° 1 et n° 2. Ils apportèrent dans leur

Digitized by Google

construction des perfectionnements tels qu'ils gagnèrent à la remonte près de deux heures sur la marche des paquebots. Ce succès était dû surtout à ce qu'ils donnèrent plus de légèreté à la coque de leur bateau, à chacun desquels ils adaptèrent deux machines jumelles, chaque machine étant de la force de huit chevaux.

Les *Hirondelles* n° 1 et n° 2 avaient une longueur de 34 mètres sur une largeur de 4 mètres 49 centimètres et pouvaient contenir environ 250 voyageurs. Les machines furent fabriquées en Angleterre par M. Jackson de Leeds. Les coques qui étaient en bois furent construites à Vaise par M. Miller.

A dater de ce moment, une lutte d'émulation s'établit entre les deux entreprises rivales et c'est de cette lutte surtout qu'est sorti le merveilleux progrès de la navigation sur la Saône, que l'on constate aujourd'hui.

Dès que la Compagnie des paquebots se vit dépassée par la Compagnie des Hirondelles, elle mit sur le chantier une nouvelle coque plus légère que les autres, et elle installa à bord la machine de *la Châlonnaise*. Le bateau qu'elle construisit dénommé *l'Estaffette* avait une longueur de 30 mètres et une largeur de 4 mètres 40 cent. Son tirant d'eau était moindre ; aussi sa marche fut, à peu de chose près, celle des *Hirondelles*. Il y avait en cela perfectionnement.

Soit que la Compagnie des *Hirondelles* voulut avoir la supériorité sur sa rivale, soit qu'elle reconnut le besoin d'un nouveau bateau, elle fit construire en 1834 *l'Hirondelle* n° 3 qu'elle munit de deux machines de la force chacune de 15 chevaux. La construction de ce nouveau bateau fut un grand progrès, car il obtint sur la durée du trajet un avantage d'une heure et demie, en sorte que désormais l'on ne fut plus astreint à naviguer la nuit.

La Compagnie des Paquebots, jalouse du succès de *l'Hirondelle* n° 3 fit immédiatement construire le *Télégraphe*, auquel elle donna une force de 24 chevaux. La forme de ce bateau, jointe à d'autres améliorations, compensa la différence qui existait dans la force des machines des autres bateaux et sa marche fut à peu près celle de *l'Hirondelle* n° 3.

Digitized by Google

L'*Hirondelle* n° 3 descendait de Châlon à Lyon en sept heures et demie, et remontait de Lyon à Châlon en onze heures et demie.

De cette époque, c'est-à-dire à partir de 1835, l'affluence des voyageurs fut très grande sur les bateaux à vapeur de la Saône ; les recettes devinrent considérables ; l'opinion publique les exagéra même, ce qui amena la création d'une nouvelle Compagnie, celle des *Abeilles*, composée en grande partie d'actionnaires riverains. Son matériel, construit par M. Perret, se composait de deux bateaux, les *Abeilles* n° 1 et n° 2, dont les dimensions étaient semblables à celles de *l'Hirondelle* n° 3 ; mais qui marchaient à une très haute pression (cinq atmosphères).

La mise en navigation de ces deux bateaux, en 1835, fut, entre les Compagnies qui exploitaient la Saône, le commencement d'une concurrence des plus vives. Il n'y avait sorte de manœuvre qui ne fut employée pour attirer les voyageurs. L'on vit alors tomber à 50 centimes le prix d'une place de voyageur de Lyon à Châlon qui se payait 8 francs. Cette lutte se continua pendant près de quatre ans, c'est-à-dire jusques au moment où le matériel des *Abeilles* se trouvant usé, nécessita des réparations si considérables que les actionnaires de ces bateaux se décidèrent à abandonner leur entreprise.

En 1836, l'on vit paraître sur la Saône, un bateau à vapeur d'un système tout à fait nouveau. C'était, à l'exemple de ce qui existait en Amérique, un steamer, dont la coque était entièrement en tôle et dont la construction avait été dirigée, avec le plus heureux succès, par M. Colladon, professeur distingué de Genève, et par M. Coubayon qui avait fait dans ce but un voyage à Rotterdam où se construisaient alors trois bateaux en tôle destinés pour les Indes Orientales.

Comme cela arrive presque toujours pour les meilleures innovations, l'on commença d'abord par se moquer beaucoup de la substitution complète du fer au bois, dans la construction des bateaux à vapeur ; puis on tarda peu à comprendre tous les avantages de ce système qui fut ensuite exclusivement adopté. La substitution de la tôle au bois dans la coque des bateaux à

Digitized by Google

vapeur, constitue en effet l'une des principales améliorations introduites dans leur construction, en ce que la tôle donne au bateau beaucoup plus de légéreté, avec plus de solidité.

Le premier bateau à vapeur qui fut placé sur la Saône, porta le nom de *Papin*. Il fut d'abord destiné à la remorque des marchandises. Ce bateau avait deux machines, de la force de 35 chevaux qui furent fournies par M. Maudslax de Londres, et la chaudière, par M. Seguin de Paris. La coque fut construite à Vaise par M. Mauriac.

Le *Papin* navigua pendant deux ans sur la Saône, comme remorqueur de marchandises et fut ensuite, en 1838, affecté au transport des voyageurs, après qu'on y eut placé des chaudières de Speuler. Il remontait de Lyon à Châlon en douze heures environ. Sa dépense, en combustible, était la même que celle de tous les bateaux de cette époque, c'est-à-dire de six kilogrammes de houille *Pérat* par force de cheval et par heure.

La Compagnie des paquebots, qui s'était fondue dans la Compagnie générale des bateaux à vapeur du Rhône, fit, à son tour, une coque en tôle, et y adapta les machines du *Télégraphe*. Ce bateau nommé *la Colombe* obtint, malgré une moindre force, une vitesse égale à celle de *l'Hirondelle n° 3*.

Tous les bateaux construits jusqu'alors pour la Saône avaient une longueur de 30 à 34 mètres au plus et tous laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de l'élégance et de tout ce que réclamait la commodité des voyageurs. M. Louis Breittmayer aîné fut le premier qui, en 1839, plaça sur la Saône un bateau dénommé *l'Aigle*, d'une bien plus grande dimension que tous ceux qui avaient navigué sur cette rivière et dont l'intérieur présentait aux premières places la distribution tout-à-fait nouvelle d'une salle à manger, d'un salon et d'un arrière petit salon, le tout fort élégamment orné. L'ameublement de ce bateau, tout en soie et en bois précieux, richement décoré de glaces et de dorures, semblait en quelque sorte rappeler le fameux bateau sur lequel s'embarquaient, le 13 avril 1701, le duc de Bourgogne

Digitized by Google

et le duc de Berri, et dont une relation du temps nous a conservé la pompeuse description (1).

(1) Extrait de la *Relation de ce qui s'est fait à Lyon au passage de Monseigneur le duc de Bourgogne et de Monseigneur le duc de Berry, depuis le 9 d'avril jusqu'au 13 du même mois 1701.*

« Le Mercredy treiziéme du mois, le temps se trouvant encore parfaitement beau, Messeigneurs les Princes allerent à six heures et demie du matin entendre la Messe dans l'Eglise des Célestins. Toutes les ruës par où ils devoeint passer depuis la porte de leur Palais jusques au lieu de l'embarquement étoient bordées d'une double haye de la Bourgeoisie, au nombre de sept mille hommes, sans compter les Officiers, et sans y comprendre les Compagnies particulieres dont on a parlé dans toute cette Relation.

« Le bateau dans lequel s'embarquerent Messeigneurs les Princes avoit environ 65 pieds de long, 12 de large et 9 de haut. Le salon pour les Gardes, qui avoit 10 pieds de long, étoit tapissé de brocatel avec deux grandes formes couvertes de même et matelassées. La chambre des Princes de 26 pieds de longueur étoit garnie d'un damas rouge cramoisi, et ornée de deux canapés avec ses carreaux à houppes d'or, de 24 perroquets, de deux fauteuils, de deux chaises, deux tables, le tout de velours cramoisi, avec les crepines et les moletes d'or. Les portieres étoient de damas avec des crepines d'or. La cheminée ou chauffe-panse étoit blanche et or, avec sa corniche dorée. Il y avoit dans la chambre cinq fenêtres de trois pieds et demi de large chacune, toutes à panneaux de glace avec des rideaux de taffetas blanc ; la cheminée occupoit la place de la sixiéme ; treize miroirs placés entre les fenêtres, à côté des portes et sur la cheminée achevoient de donner à cette chambre tout l'agrément qu'on pouvoit souhaiter. Les portes, qui étoient de glace et avec les chassis dorés, avoient huit pieds de haut et quatre de large. Le cabinet des Valets de chambre avoit dix pieds de long, il étoit tapissé de brocatel, et les autres meubles étoient de la même étoffe ; l'on y avoit pratiqué un escalier pour monter au dessus du bateau.

« Tout le dessus de la barque étoit couvert d'un drap d'écarlate bordé d'un galon d'or, et la balustrade qu'on voyoit ornée tout autour de filets d'or, sur un fond blanc, n'étoit pas le moindre agrément de ce batteau. La manœuvre et les cordages n'ayant pas permis d'y faire un pavillon, on y avoit suppléé par deux parasols de damas garnis de galons et de franges d'or. Le grand mât portoit un pavillon blanc orné de trois fleurs-de-lys, et le mât d'arriere un pavillon bleu avec un lion d'or. Enfin on avoit eu toute l'atten-

Digitized by Google

L'*Aigle* avait une longueur de 53 mètres et une largeur de 4 mètres. La force de ses deux machines était de 40 chevaux. M.

tion imaginable à ne rien oublier de ce qui pourroit contribuer à sa sûreté, à l'agrément, à la commodité et au bon goût de ce bâtiment.

« Ce batteau de Messeigneurs les Princes, outre celui de la Musique qu'i avoit à ses côtés, étoit accompagné de trois autres diligences partagées en deux chambres chacune et toutes tapissées à neuf. La première de ces diligences étoit pour l'équipage de Monseigneur le Duc de Bourgogne, la seconde pour celui de Monseigneur le Duc de Berry, et la troisième pour celui de Monsieur le Maréchal Duc de Noailles : outre ces quatre diligences, il y avoit trois grandes barques pour le bagage, pour les Suisses et pour les autres Domestiques ; une pour le carrosse du Corps, une pour la cuisine avec ses cheminées et tous ses fours différens, et une à côté pour le gobelet et pour la fruiterie, et qui faisoit en tout dix barques ou diligences, pourvûës avec profusion de toutes sortes de pieces de gibier, de venaison, de liqueurs, de vins, et généralement de toutes les manieres differentes de rafraîchissemens dont on avoit pû s'aviser.

«Cette petite flotte fut heureusement tirée par près de quatre cens chevaux qu'on avait choisis avec soin dans tout le Gouvernement, et qui dans le temps du départ se trouverent tous à la fois postés depuis la route de Lyon jusques à Châlon, pour se relayer de deux en deux lieuës.

« Nosseigneurs les Princes, étant arrivés avant huit heures au Port Neuville, qui étoit le lieu de leur embarquement, furent reçûs par le Consulat en Corps et en habit de cérémonie à l'entrée du batteau, où il eut l'honneur de les conduire, et ce fut dans ces derniers momens qu'ils reçurent avec toute la bonté imaginable les derniéres et sinceres marques de respect qu'il s'empressa de leur donner. Dans cet instant, toute l'artillerie de Pierre-scize et toutes les boîtes de la Ville tirerent ; l'air retentit d'une infinité d'acclamations de *Vive le Roy*, et d'un million de vœux qu'on faisoit pour leur prospérité. Douze Prisonniers que le Consulat avoit fait mettre en liberté, en payant leurs dettes à l'arrivée des Princes, se presenterent pour remercier leurs augustes Libérateurs. Les Bateliers se hâterent de signaler leur zéle par quelques joûtes nouvelles, et saluerent les Princes en se jettant tous ensemble dans la Riviere dès qu'ils les virent partir : on vit même sur le rivage un grand nombre de personnes fondre en larmes en les perdant de vue, et le Ciel qui avoit jusques là favorisé de ses plus beaux jours le zéle et l'empressement des Lyonnois, changea un moment après leur depart, et il commença à pleuvoir, comme il faisoit avant l'arrivée des deux grands Princes. »

Digitized by Google

Louis Breittmayer avait fait construire à Marseille la coque, moitié en bois et moitié en tôle, d'après un système mixte pour lequel il avait pris un brevet. Ce bateau qui se rendait de Lyon à Châlon en 11 heures obtint rapidement une préférence marquée sur ses concurrents. Pendant la première année, il ne transporta pas moins, en moyenne, de 300 voyageurs par jour.

Vers la fin de la même année 1839, la Compagnie générale fit naviguer sur la Saône le *Cygne*, de la force de 40 chevaux, dont la coque en tôle fut construite à Vaise par M. Mauriac. Ce bateau fut établi sur le modèle de l'*Aigle*, sous tous les rapports d'élégance et de confortabilité. Aussi vit-on ces deux bateaux partager entre eux le transport de la plus grande partie des voyageurs, jusqu'en 1842, époque où la Compagnie des *Hirondelles* fit marcher l'*Hirondelle* n° 5 qui remontait de Lyon à Châlon en 9 heures et demie.

Depuis lors, chaque année a vu paraître sur la Saône un ou plusieurs bateaux nouveaux dans la construction desquels l'on a lutté avec persévérance pour accroître la vitesse de la marche et diminuer la dépense du combustible.

Grâce aux importants travaux exécutés par l'administration des ponts et chaussées pour améliorer le lit et les rives de la Saône, la navigation de cette rivière ne fut plus désormais arrêtée par les sécheresses; immense progrès. Le *Papin* n° 3 fut le premier bateau à vapeur qui naviguât, en 1842, par les basses eaux, sans interruption de service.

Le préfet du Rhône, dans son Rapport du mois d'août 1843, au Conseil général de son département, constatait ce qui suit:

La plupart des passes difficiles de la *Grande-Saône* sont aujourd'hui rectifiées. Ici les draguages ont creusé le thalweg en même temps que le lit était rétréci par des clayonnages que soutient un solide empierrement; là, comme à Couzon, à Albigny, aux îles Royes, des digues submersibles barrent les faux bras de la rivière et rejettent dans le bras principal, du côté du hallage, les deux tiers environ des eaux basses qui, autrefois, se perdaient sur la rive opposée.

Les conséquences ne se sont pas fait attendre: bien que la

Digitized by Google

Saône soit descendue cette année au plus bas étiage, les paquebots qui, autrefois dans des circonstances analogues, étaient pour longtemps obligés de suspendre leur marche, n'ont pas perdu un seul jour de navigation (page 76).

La *situation des travaux des ponts-et-chaussées* imprimée par le ministère des travaux publics, en 1844, constate à la page 270 et suivantes ce qui a été exécuté dans la traversée de Châlon, au passage de la Benne-la-faux, le long des quais de Mâcon, le long du bourg de Saint-Laurent, aux passages contigus de Taponas, Belleville et de l'île de Montmerle, à ceux de la Pradelle et des Trois-Pierres, près de Trévoux, au passage de l'île Benne et enfin à Couzon, à Albigny et aux îles de Royes. Rien de plus intéressant à consulter que ces précieux documents.

Dans le compte-rendu de la *Situation des travaux*, compte-rendu publié en 1847, on lit : « Les résultats obtenus par les travaux de la *Grande-Saône* sont remarquables et frappent de plus en plus les nombreux voyageurs qui parcourent journellement la distance de Châlon à Lyon. Ainsi le 17 juin 1844, le nouveau paquebot, la *Duchesse de Nemours*, de 90 chevaux, a pu faire en un jour ce double trajet de 68 lieues, les eaux n'étant qu'à 4 centimètres au dessus de l'étiage, alors qu'en 1836, dans les mêmes circonstances, la navigation était interdite aux bateaux à vapeur d'une force de quinze chevaux. La sécheresse extraordinaire qui a fait baisser le niveau des eaux jusqu'à 27 centimètres au dessous de l'étiage a sanctionné, pour ainsi dire, ces heureux résultats.

En 1826, il existait deux paquebots sur la Saône pour les voyageurs ; — en 1830, 4 paquebots ; — en 1840, 6 paquebots ; — en 1843, 9 paquebots.

En 1849, le nombre des bateaux à vapeur destinés aux passagers, sur la Saône, a été de 13.

En 1850, le nombre de ces bateaux s'est augmenté de 4, savoir : *Parisiens n^os* 1, 2, 3 et *Hirondelle n^o* 7.

VALENTIN-SMITH.

(*La fin au prochain numéro*).

Digitized by Google

Peintres lyonnais contemporains.

AUTOBIOGRAPHIE

DE

M. FLEURY RICHARD.

En recherchant les causes et les circonstances qui ont déterminé ma vocation pour la peinture, je crois devoir remonter à ma naissance et même à celle de mes grands parents; car le père de ma mère était cousin de Chabry le sculpteur, auteur de la statue équestre de Louis XIV, qu'on voyait autrefois sur l'Hôtel-de-Ville, et des groupes d'enfants qui ornaient les bassins de la place de Bellecour. Chabry descendait des Cousteu et des Coisevox, et c'est peut-être à cette filiation que je dois le goût des arts, mon père n'en ayant pas la moindre idée. Il était bourgeois de Lyon et conseiller rapporteur du point d'honneur, charge qui donnait le droit de porter l'épée; il était d'une jolie figure, et comme il joignait à cela une grande recherche dans sa toilette, il avait été surnommé le beau Richard. Ma mère était aussi très-belle, et mon frère, qui avait dix ans de plus que moi, était un fort bel enfant. Aussi mon père tenait beaucoup aux avantages de la figure, et, le 25 février 1777, jour de ma naissance, mon père désirait que je ressemblasse à ma mère; mais, loin de m'accorder les grâces et les brillantes qualités qui firent de ma mère une femme très-distinguée, la nature m'en refusa même les plus petites. J'étais si laid, si gauche et si lourd, que mon père di-

Digitized by Google

sait, en plaisantant sans doute, qu'on m'avait changé en nourrice.

Mais venons à mes souvenirs ; les plus anciens sont de l'âge de sept à huit ans. J'étais à la campagne chez mon aïeul maternel, où une jeune personne, dont le nom est resté dans ma mémoire, Mlle Allard, qui dessinait très-bien, me prit en affection, et, pour m'amuser, elle m'apprit à faire des découpures de cartes et à les enluminer de brillantes couleurs. Je la regardais dessiner avec un plaisir qui tenait parfois de l'extase. Je copiais ses dessins en découpures ; et plus tard quand je fus au collége, je troquai mes découpures à mes camarades contre des crayons ou des friandises. Hélas ! si ma vocation pour la peinture fut déterminée par le bienveillant regard d'une jeune fille, qui m'eût dit alors qu'un jour je serais peintre d'une impératrice et d'un roi de France !

Poursuivons ma destinée : à neuf ans, on m'envoya chez un maître d'étude qui m'accompagnait au Collége de l'Oratoire, où je m'occupais bien moins du latin que de barbouiller mes cahiers de figures et de paysages. Je passai deux ou trois années ainsi, lorsque s'apercevant que je faisais peu de progrès dans mes études, un de mes oncles qui, par affection pour ma mère, s'intéressait à moi, M. Lacour, qui avait été échevin et un des fondateurs de l'École spéciale de dessin, qui existait alors à Lyon, engagea mon père à m'envoyer dans cette école, dont le professeur, M. Grognard, était cousin de ma mère. Ce bon parent prit bientôt intérêt à mes progrès ; car ma famille allant passer la belle saison à la campagne, il avait la bonté, malgré la distance, d'y venir tous les dimanches pour continuer de me donner ses leçons.

Un jour, et je me le suis souvent rappelé, il nous raconta avec enthousiasme que le célèbre peintre David, dont il avait été le condisciple à l'École de Vien, venait d'obtenir un brillant succès à Rome, pour son tableau du *Serment des Horaces*. Je pris un vif intérêt aux éloges qu'il nous fit du talent de David, et comme il dit, en faisant son portrait, qu'il avait une loupe qui le défigurait beaucoup, je ne compris pas tout d'abord ce qu'était cette loupe, je crus qu'il était bossu, et pensant que cette difformité ne l'avait

Digitized by Google

pas empêché d'acquérir une grande réputation : je ne suis pas bossu, disais-je, mais puisqu'on dit que je suis très-laid, je ferai tant d'effort pour acquérir quelque talent, que peut-être cela pourra faire oublier ma laideur. Je puis dire que cette pensée m'a quelquefois stimulé dans mes études. Je passai plusieurs années sous la direction de M. Grognard, à qui je dois un juste tribut de reconnaissance, car il m'enseigna non-seulement les principes du dessin, mais il me donna les premières notions de la couleur, et surtout de la perspective linéaire, science dont j'appréciai plus tard toute l'utilité. Je restai donc auprès de cet excellent maître, jusqu'à ce que je fusse en état de passer à la classe des fleurs, car mon éducation pittoresque, comme celle de tous les jeunes gens, qui suivaient, à Lyon, cette carrière, avait pour but, d'être dessinateurs dans quelque fabrique d'étoffe. Je passai enfin à cette classe de fleurs en même temps que Revoil, avec qui je me liai alors intimément. Ce fut à peu de temps de là qu'arriva la fatale catastrophe du 29 mai 1793.

Mais laissons cette trop funeste époque, et passons à de meilleurs jours. Au printemps de l'année suivante, mon père, dont les biens étaient sequestrés, ne sachant que faire de moi, m'envoya à Paris auprès de mon frère aîné, qui, par la protection de quelques amis, m'obtint un emploi dans l'administration des secours publics, dont le traitement suffisait à mes besoins. Ce travail de bureau me laissait assez de loisir pour visiter les musées et pour dessiner quelques paysages. Je reçus pendant une année les conseils de Dunouy, le paysagiste, que j'avais connu à Lyon, et auprès de qui je me trouvai logé. Lorsque je revins à Lyon, en 1795, un de mes parents me présenta à M. Dechazelle. Je lui montrai quelques croquis que j'avais faits à Paris, d'après lesquels il augura si bien de mes dispositions, qu'il vint lui-même auprès de mon père, afin de le déterminer à m'envoyer à Paris, s'offrant de me faire admettre à l'École de David. Je partis en effet, mais ce ne fut qu'à la fin de l'année suivante que j'entrai dans cette école, le 28 septembre 1796. Revoil y était depuis quelque temps. M. David sembla vouloir stimuler mutuellement notre émulation ; et, s'apercevant que je

Digitized by Google

serais coloriste, il disait à Revoil qu'il sentirait la couleur par le dessin, et que je comprendrais le dessin par la couleur. Quoiqu'il en soit, après trois ans d'étude, ayant été premier dans le concours que faisaient les élèves pour les places, M. David m'engagea à concourir pour le grand prix de Rome. Je refusai cette invitation, à la grande surprise de mes camarades, qui se seraient tous empressés de l'accepter ; mais soit que je fusse intimidé par le brillant début de Gérard et de Girodet, soit que mon goût me portât à suivre une autre route que celle qu'on suivait alors, je revins à Lyon pour me livrer à de nouvelles études. Cherchant quelque monument qui put servir de fond à un tableau, les églises n'étant pas encore rendues au culte, je m'établis dans une des cryptes de Saint-Irénée, j'y plaçai un sujet en rapport avec ce monument, et faisant poser mes modèles dans le lieu même, peignant tout d'après nature, j'obtins un effet général qui réussit assez bien ; si j'avais présenté cet ouvrage au public, sa dimension, la nouveauté de son effet et la manière large dans laquelle il est peint, lui auraient peut-être obtenu quelque succès, et m'auraient préservé de ce trop grand fini que l'on m'a souvent reproché ; mais une critique trop sévère, peut-être, me fit l'abandonner, avant même de l'avoir achevé.

Cependant, voulant tirer parti de cette étude, je la réduisis à la plus petite dimension, et, ayant changé Constantin en sainte Blandine, je crus pouvoir placer cette bluette au salon de 1801. La finesse d'exécution et la magie du clair obscur de ce petit tableau me valurent quelques éloges ; mais je sentis bientôt que le charme du clair obscur n'était pas suffisant, s'il n'offrait pas quelque sujet intéressant. L'histoire du Bas-Empire, dans laquelle j'avais puisé, ne présentait que des scènes d'horreur, semblables à celles que nos peintres modernes se plaisaient à peindre, car, à l'exception de l'*Endymion* de Girodet et du *Bélisaire* de Gérard, les tableaux exposés au salon du Louvre, à cette époque, ne présentaient que des compositions bizarres et gigantesques, tirées des fastes les plus épouvantables de l'histoire grecque ou romaine ; et ce fut là, peut-être, ce qui fit dire à l'aimable auteur de *La Gastronomie* :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ! ..

Digitized by Google

Ayant fait moi-même cette réflexion, et cherchant à n'imiter personne dans le genre que je voulais suivre, si mon imagination s'était fourvoyée en s'arrêtant à la décadence des Romains, elle n'avait qu'un pas à faire du Bas-Empire au siècle de la chevalerie, époque fertile en évènements, que les peintres avaient jusqu'alors dédaignée. Cette résolution dissipa mes incertitudes et fixa toutes mes idées. Je cherchai alors à m'occuper exclusivement des études nécessaires à la carrière nouvelle qui s'ouvrait devant moi : les manuscrits et les chroniques des vieux temps devinrent aussitôt mes lectures favorites ; les châteaux, les monuments et les meubles gothiques furent les nouveaux objets de mes investigations. Dans mes rêveries solitaires, parcourant un jour les monuments de Saint-Denis, réunis alors au Musée des Petits-Augustins, et cherchant à expliquer les devises gothiques de ces illustres tombeaux, je fus frappé du sentiment profond renfermé dans ce peu de mots gravés sur la tombe de Valentine de Milan : *Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien !...* J'y trouvai spontanément le motif d'un tableau, et je me mis à en étudier la composition et l'exécution avec le plus grand soin. Je passai une partie de l'hiver à cet ouvrage et à un autre plus grand, dans lequel mes amis Revoil et Gay m'avaient engagé à peindre l'ouverture des églises rendues au culte par le Concordat. Je peignis donc sur une assez grande toile : *Bonaparte, premier consul, et le cardinal Caprara, légat du pape, ouvrant la porte d'un tabernacle dans lequel on voyait le saint calice surmonté de la sainte hostie, symbole de notre religion.* Autour de l'autel étaient groupés les deux autres consuls et quelques personnages accessoires. Cette composition parut plaire à mes amis, mais je n'en étais pas satisfait. Ce sujet n'était pas en rapport avec mes dispositions pittoresques. Aussi j'y travaillais avec nonchalance, et je priai M. David de vouloir bien m'honorer de ses conseils. Il eut la complaisance de venir à mon atelier, et au premier coup-d'œil qu'il jeta sur mon chevalet, où se trouvait le tableau du Concordat, il me dit : « Voilà qui n'est pas mal. » Je ne me contente pas de : pas mal, lui répondis-je, car cela veut presque dire que c'est mauvais ; et aussitôt je donnai un grand

Digitized by Google

coup de mon couteau à palette dans la toile. M. David, surpris de cette brusquerie, me dit aussitôt : Votre composition laisse quelque chose à désirer, mais la pensée est bonne, et avec un léger changement vous en ferez quelque chose de bien. » Puis se tournant d'un autre côté, il aperçut mon second tableau, et il s'écria vivement : « Qu'est-ce que c'est que ça ? ce n'est pas de la peinture comme tout le monde la fait ! ça ne ressemble à personne, c'est aussi nouveau d'effet que de couleur, la figure est charmante et pleine d'expression, et ce rideau vert, jeté devant cette fenêtre, fait une illusion complète ; voilà mon cher ce qu'il faut terminer, voilà le genre dans lequel vous devez réussir ! » Charmé d'un assentiment aussi empressé et d'un présage aussi flatteur, je me remis à l'œuvre avec une ardeur nouvelle, et *Valentine de Milan* obtint, au Salon suivant, un succès dû, sans doute, bien plus à la nouveauté du genre qu'au mérite de l'exécution. J'étais si loin de le prévoir, qu'un amateur m'ayant demandé quel prix je mettais à mon tableau, j'en demandai trente louis, il m'en donna quarante, et peu après il fut porté à trois mille francs en vente publique. Le succès de cet ouvrage fut si prodigieux, que le nom de Valentine en devint à la mode. Je me trouvai, dès lors, en relation avec des artistes et des savants distingués. M. de Humbold, arrivant du Mexique, m'invita à voir ses cartes et ses dessins des Cordilières. Tous les Lyonnais qui se trouvaient à Paris m'accablèrent de compliments. Les sociétés de Messieurs Delessert, Fulchiron et Récamier m'accueillirent avec un empressement et une bienveillance dont j'étais confus. Madame Récamier me reçut dans l'intimité de sa famille, intimité due, sans doute, à ce que nous étions nés dans la même ville et dans la même année. Je fus aussi présenté à la belle Madame Reynaud de Saint-Jean-d'Angely et à la non moins belle et spirituelle duchesse d'Abrantès, avec qui je conservai d'aimables relations ; puis à la duchesse de Raguse, qui voulait un dessin de moi dans son album. Enfin, je ne pouvais suffire à l'empressement qu'on me témoignait. Madame de Staël, elle-même, disait devant mon tableau : « Richard avec sa *Valentine* s'est fait une réputation européenne, comme Lamartine avec ses

Digitized by Google

Méditations et ses *Harmonies*. » J'avais besoin de toute ma raison pour n'en pas perdre la tête. Cependant, je ne m'enorgueillis pas, parce que je sentais mon infériorité ; Granet me semblait bien supérieur à moi par la hardiesse et l'esprit de sa touche qui tenait du sang provençal, tandis que mon caractère timide et mélancolique s'apercevait dans mes ouvrages. Puis je pensais que ce succès ne pouvait être qu'éphémère, si je ne cherchais à le rendre durable par quelqu'ouvrage plus capital. Aussi je hâtai mon retour à Lyon pour m'y occuper des moyens de soutenir la bonne opinion qu'on avait de moi. *François Ier*, *Charles VII*, *Vertvert* succédèrent à *Valentine*, et le public n'eut pas moins d'indulgence à les recevoir au Salon de 1804.

Je m'occupai alors de plusieurs tableaux pour le Salon de 1806, et voulant exprimer un profond sentiment d'amour, je peignis d'abord *Louis XIV aux pieds de La Vallière*, puis *La Vallière carmélite, laissant son livre de prière pour contempler une plante de lys posée sur la fenêtre de sa cellule*. Le prince Eugène, passant à Lyon, me demanda de lui envoyer ce tableau à Milan, après son exposition au Salon du Louvre, et il me fit remettre un diamant de deux mille écus. Je fis ensuite *Jacques Molay, exhorté par son confesseur avant d'aller au supplice* ; un *chevalier priant dans une chapelle* ; puis la *momie d'Henri IV*, exposée à Saint-Denis, telle qu'elle le fut, lors de la violation de son tombeau, en 1793. Ce tableau fut acquis par Madame de Mortfontaine, qui en fit hommage au roi Louis XVIII, et depuis 1830 je ne sais ce qu'il est devenu.

Au Salon de 1808, j'exposai *Marie Stuart s'administrant elle-même le sacrement de l'Eucharistie*, puis la *déférence de Saint-Louis pour sa mère*. Ce dernier tableau fut apprécié douze mille francs par l'impératrice Joséphine, qui me fit un très-gracieux accueil en me remettant elle-même cette somme, et en me donnant le titre de peintre de Sa Majesté, disant qu'elle voulait faire un salon de mes tableaux avec mon buste au milieu. Le détail de la visite que je fis à la Malmaison, visite qui fut très-longue, dépasserait les bornes et le but de cette notice.

Enchanté de l'accueil que j'avais reçu de l'Impératrice, je re-

Digitized by Google

tournai à Lyon pour faire part à ma mère de tout ce qui m'arrivait d'heureux, afin de la distraire de la mort de mon père que j'avais perdu l'année précédente. Ce fut à cette époque que M. de Sathonay, maire de Lyon, voulant me fixer dans cette ville, me donna un atelier dans le Palais-des-Arts. Je fis, en 1809, un voyage dans le Dauphiné, pour voir le château Bayart. J'en rapportai une étude de la chambre de la mère du preux chevalier et de la fenêtre par laquelle elle reçut les adieux de son fils, lorsqu'il prit le parti des armes. Cette étude ne parut pas au Salon, ayant été enlevée par un marchand, au prix de cinq mille francs. Mais, à mon retour à Lyon, j'imaginai de peindre le chevalier Bayart se disposant à paraître au tournoi du sire de Vaudray, en faisant bénir ses armes par son oncle qui était abbé d'Ainay. Ce tableau, quoiqu'un peu faible d'effet, mais dont la composition et le bon style des figures furent appréciés, fut payé douze mille francs par l'Impératrice. Sa Majesté acquit aussi *Gabrielle d'Estrée* et *Henri IV*. J'avais encore, à cette Exposition de 1810, un sujet de *Gil Blas chez le chanoine Sedillo*, dont je fis hommage à la reine Hortense, qui m'en témoigna noblement sa satisfaction.

A la Restauration de 1814, Monsieur, comte d'Artois, passant à Lyon, je fus prévenu par M. le maire que Son Altesse Royale visiterait mon atelier. Sans doute, j'avais été reçu naguère par une impératrice, dont la grâce bienveillante m'avait bientôt enhardi auprès d'elle ; mais je me sentais intimidé par un prince du sang royal, un petit-fils de Henri IV !.. Cependant je cherchai à conserver mon sang-froid habituel. Son Altesse vint chez moi accompagnée de Messieurs les ducs de Noaille, de Fitzjam et quelques autres (1). Après m'avoir adressé des compliments flatteurs, le prince s'étant arrêté devant une gravure du *Serment des Horaces*, placée d'une manière assez apparente, me demanda, avec un regard scrutateur, de qui j'étais élève ? de David, lui répondis-je ; mais voyant que Son Altesse fronçait le sourcil, Monseigneur, repris-je vivement, il ne m'a enseigné que la peinture !

(1) Ce fut alors que le duc de Noaille dit, en s'adressant au prince, Richard a servi votre cause avec ses pinceaux comme nous avec notre épée.

Digitized by Google

Ah ah ! dit-il, en me frappant gaîment sur l'épaule, que la peinture, que la peinture ! et les courtisans de répéter ces mots. Mais, chose étrange, ces mots parvinrent jusqu'à Bruxelle, à l'oreille même de David, qui trouva dans ma réponse un compliment flatteur, disant que, pour parler sans détour, je m'en étais fort bien tiré. A cette époque, je fus compris dans la distribution de croix d'honneur qui signala le passage du prince à Lyon.

A la fin de cette année 1814, j'épousai une de mes élèves, en qui j'avais reconnu, depuis longtemps, les qualités d'une femme accomplie. Je cite cet évènement de ma vie privée, parce que ma femme a beaucoup contribué à ma vie artistique par un sentiment exquis des arts et par l'énergie de son caractère, qui souvent a ranimé l'indolence du mien. En 1817, j'obtins le titre de peintre de Son Altesse Royale Monsieur, en lui offrant un tableau représentant *Madame Elisabeth*, que j'exposai alors au Salon. Ce titre fut changé en celui de peintre ordinaire du roi, lors de l'avènement de Charles X à la couronne. De 1817 à 1819, je peignis, pour la galerie de Fontainebleau, *Tannegui du Châtel sauvant le Dauphin de la poursuite des Bourguignons sous le règne de Charles V*. Je peignis aussi un petit cloître que j'appelai l'*Hermitage de Vaucouleurs*, en y plaçant *Jeanne d'Arc consultant l'hermite sur la mission qu'elle doit accomplir*. J'exposai ces tableaux au Salon de 1819. Le premier fut placé à Fontainebleau, le second au Luxembourg.

Au Salon de 1817 j'avais exposé *Madame Elisabeth dans sa maison de Montreuil, faisant donner du lait aux pauvres enfants du village*. Ce tableau était destiné à Son Altesse Royale Monsieur, qui m'en fit donner douze mille francs et le titre de peintre de Son Altesse, comme un témoignage du plaisir que lui causait le portrait de sa sœur bien-aimée. J'avais aussi, au même Salon, la *Duchesse de Montmorency répondant au page du cardinal de Richelieu d'aller dire à son maître qu'il avait trouvé la veuve du duc de Montmorency pleurant encore, après vingt ans, sur le tombeau de son époux*. Ce tableau fut acquis pour la galerie du Luxembourg.

Digitized by Google

Pour le salon de 1822, je peignis *Montaigne visitant le Tasse dans la prison des fous, à Ferrare* ; puis, après, la *mort du prince de Talmont, tué à la bataille de Marignan* ; j'ai supposé qu'il fut secouru par les Chartreux de Pavie et transporté à la Chartreuse. Monsieur, ayant acquis ce tableau au prix de douze mille francs, les descendants de cette illustre famille, un prince de Talmont et une princesse de la Trémouille m'en firent demander chacun une répétition, avec l'autorisation de Son Altesse. Le succès de ce tableau m'engagea à traiter encore un sujet de cette famille. J'imaginai de peindre le *Retour de Louis de la Trémouille dans sa maison, après la mort de son fils.* Je peignis ce vieux chevalier revêtu de son armure avec une écharpe noire et des plumes noires sur son casque, arrivant au château de Thouars ; son petit-fils accourt se jeter dans ses bras, la princesse de la Trémouille, soutenue par sa belle-fille, descendent au-devant de leur père et de leur époux.

Pendant que je terminais ce tableau et celui du *Tasse visité par Montaigne*, je fus nommé associé correspondant de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut. Le célèbre sculpteur Lemot, en témoignage d'amitié, m'en donna le premier avis, daté du 12 janvier 1822, sur le bureau de l'Institut, séance tenante. J'avais reçu le diplôme de membre de l'Académie d'Amiens, le 15 juillet 1821, j'étais de celle de Genève, en 1811, et de celle de Lyon depuis 1801. Je signale ici ma nomination à la chaire de professeur de peinture à l'École des Beaux-Arts à Lyon (1). J'y fus appelé en

(1) Si, pendant les cinq années que j'ai dirigé l'École de peinture à Lyon, j'ai eu le bonheur d'avoir des élèves qui se sont fait un nom, tels que Messieurs Duclaux, Jacquand, Biard, Gleyre, Cornu et quelques autres, je dois noter aussi un fait extraordinaire, c'est que plusieurs de mes élèves, qui avaient un vrai sentiment de l'art, ont abandonné la peinture pour embrasser l'état ecclésiastique, dans lequel ils se sont distingués : M. Boniver, par sa vaste érudition sur tout ce qui traite de la religion, qui lui fit occuper dignement la Chaire de théologie au Séminaire de Saint-Irénée; M. Desgeorges, par son noble caractère et par son éloquence persuasive dans la prédication ; M. Drevet, par son zèle comme aumônier de l'École Vétérinaire; M. Philipon, par sa profonde résignation chez les Maristes, et M. Servant, par son caractère

Digitized by Google

remplacement de Revoil, qui avait donné sa démission pour se retirer à Aix en Provence, auprès de son beau-père. C'était en 1818, et cinq ans après, Revoil, appuyé par une puissante protection, obtint d'être réintégré dans cette place et de m'en faire renvoyer sur un prétexte imaginaire. En dédommagement de cet affront, on m'offrit le titre de peintre de la ville, que je refusai; et, le 24 juin 1824, je fus nommé chevalier de Saint-Michel. Heureux d'un titre si honorable, et d'avoir retrouvé ma liberté, je me remis avec ardeur à mon tableau de *Louis de la Trémouille*. Je terminai aussi la *Chartreuse de Saint-Bruno* et une étude que je fis à l'Ile-Barbe, d'*Une fontaine sous un pavillon de verdure; une jeune fille, en y puisant de l'eau, regarde avec émotion des colombes qui se béquettent*. Je portai ces trois tableaux au Salon de 1824. Depuis lors je cessai de peindre; car, malgré le petit nombre de mes tableaux, et mon désir de peindre encore quelque sujet plus capital, le mauvais état de ma santé m'obligea de garder un repos absolu, repos qui dura près de vingt ans. Lorsque, en 1840, ayant perdu M. Grognard, mon parent et mon premier maître, soit la révolution que me causa cette perte, soit quelqu'autre sentiment, je fus frappé spontanément d'une attaque nerveuse qui me paralysa le côté gauche. Cependant, grâces aux secours de la médecine et aux soins constants de ma femme, je parvins à me rétablir, à l'exception de ma main gauche qui est toujours très-faible; mais, par un bonheur inouï, ces crises nerveuses, loin d'affaiblir mes facultés intellectuelles, leur donnèrent un nouvel essor, et j'éprouvai le désir de reprendre mes pinceaux. Alors j'entrepris de terminer une ébauche du *Cloître de Saint-Trophime d'Arles*, commencée depuis vingt ans. J'y plaçai

apostolique et sa haute piété, qui l'ont appelé à diriger la cure de la modeste paroisse de Saint-Georges.

C'est ainsi que l'étude des arts, dont le but est le beau idéal, loin d'affaiblir les sentiments religieux, tend plutôt à développer la vocation religieuse, quand elle germe dans un cœur pur.

Dans tous les cœurs bien nés le goût des arts annonce ou développe toujours des sentiments nobles et élevés.

Digitized by Google

Comminge et Adélaïde, et j'envoyai ce tableau à l'Exposition de 1846. Ce fut mon trentième et dernier tableau qui, avec autant de dessins forment toutes mes œuvres, et qui, malgré leur faiblesse et leur petit nombre, m'ont coûté beaucoup de travail et de peine, et cela pour un peu de cette fumée, enivrante dans la jeunesse, qu'on nomme gloire ou renommée !

Car c'est là l'ambition du peintre et du poète ;
Sans regarder son siècle, au sein de la retraite,
Il pense, l'œil fixé vers la postérité,
En respirant déjà son immortalité !...

Mais hélas ! aujourd'hui que le poids des années ne me laisse plus d'illusion, je me dis tristement avec Lamartine :

Eh ! qu'est-ce que la gloire ? un vain son répété,
Une dérision de notre vanité,
Un nom qui retentit sur des lèvres mortelles,
Vain, trompeur, inconstant, périssable comme elles,
Et qui, tantôt croissant et tantôt affaibli,
Passe de bouche en bouche à l'éternel oubli !

FLEURY RICHARD.

Nécrologie.

LEGENDRE-HÉRALD (1).

Les beaux arts viennent de perdre l'un de leurs plus dignes représentants, et l'École de Lyon l'un de ses anciens professeurs qui l'ont le plus honorée. M. Legendre-Hérald, statuaire, est mort le 13 septembre 1851, non loin de Paris, dans toute la force de son âge et de son talent. Il était né à Montpellier, le 3 janvier 1795. Nos édifices publics, nos Musées sont ornés de ses œuvres. Ils transmettront à la postérité le souvenir de l'artiste éminent. Tous ceux qui l'ont connu proclameront sa belle âme, sa conscience pure, son amitié dévouée, car personne ne possèda à un plus haut degré les qualités qui honorent l'homme dans le sein de la famille, au milieu de ses amis, dans les relations sociales et dans le déploiement des actes de générosité et de bienfaisance.

Legendre-Hérald vivait par le cœur, et il a succombé sous le coup que lui a porté la mort d'une fille bien-aimée. Sa vie fut exemplaire. Sa mort, par son inaltérable bonté, par sa patience dans ses souffrances extrêmes, a été celle d'un homme de bien.

CHENAVARD.

(1) Voir sa Notice, par M. Pointe, REVUE DU LYONNAIS, t. XI, p. 483.

Digitized by Google

AUTEL D'AVENAS,

CONSIDÉRÉ

AU POINT DE VUE HISTORIQUE.

N'est-il pas trop tard pour venir parler de l'autel d'Avenas, après les articles publiés dans le premier volume de la *Revue*, ainsi que dans l'*Album du Lyonnais* de 1844, alors que ce curieux monument de l'art chrétien est connu et apprécié de tous les archéologues, et qu'il a pris place dans la plupart des publications de quelque valeur?

Mais le bas-relief historique et son inscription n'ont pas encore reçu une explication satisfaisante.

L'*Album du Lyonnais*, après avoir réfuté l'opinion de Severt, qui attribue cette donation à Louis-le-Débonnaire, et fait ainsi remonter ce monument à 830 (1), après avoir réfuté les autres hypothèses qui se sont produites depuis, n'ose hasarder une opinion. Il avoue ingénuement qu'en « définitive, il paraît bien difficile de déterminer à quel évènement le sculpteur des bas-reliefs et l'auteur de l'inscription ont voulu faire allusion. Il est à re-

(1) Severt, *Episcopi Matisconenses*, p. 32.

Digitized by Google

gretter, ajoute-t-il, que Millin, qui a visité et expliqué avec sagacité tant de monuments anciens, n'ait pas vu celui d'Avenas (1). »

Si, sans être un Millin, on parvenait à découvrir la main du royal et pieux donateur, le saint personnage qui reçut le monument, les circonstances de l'évènement et sa date précise, on rendrait à ce monument, déjà si apprécié, toute son importance historique. On éclaircirait le synchronisme de notre architecture chrétienne, et l'on planterait un jalon qui pourrait servir à guider ceux qui tenteront d'écrire l'histoire monumentale de notre province Burgundo-Lyonnaise.

Essayons : l'autel d'Avenas est trop connu pour que je m'arrête à décrire le bas-relief de la face principale, qui représente le *Christ, assis au milieu d'un nimbe elliptique, entouré de ses douze Apôtres*, non plus que le bas-relief de la face latérale qui rappelle des sujets de la Nativité du Sauveur. Venons de suite au bas-relief historique. Il représente *un roi, un genou en terre, le front ceint du bandeau royal, vêtu d'une simple tunique, sur laquelle est jeté un léger manteau. Le prince présente l'image d'une église romane à un saint personnage qui la reçoit.* Au dessous du bas relief on lit l'inscription suivante :

REX LODOVICVS PIVS ET VIRTVTIS AMECVS
OFFERTAM ECLESIAM RECIPIT CIINTIVS ISTAM
LAMPADE BISSENA FLVITVRVS JVLIVS IBAT
MORS FVGAT OBPOSITVM REGIS AD INTITVM.

L'inscription est évidemment l'explication du bas-relief.

Quel est ce saint Vincent qui reçoit des mains d'un roi l'église d'Avenas ? Ce n'est pas le patron de cette église. Elle est consacrée à la sainte Vierge. L'Assomption en est la fête patronale. Ce ne peut être que saint Vincent, patron de la cathédrale et du diocèse de Mâcon, sur le territoire duquel se trouve Avenas. Avenas fut cédé aux chanoines de Saint-Vincent, par Vicard de Beaujeu et son frère l'abbé Hugues, au prix de XXX marcs d'ar-

(1) *Album du Lyonnais*, année 1844, p. 86.

Digitized by Google

gent, par une charte datée de 1117 (1). Cette église conserva toujours son autorité sur Avenas. Jusqu'à la Révolution, le Chapitre de Saint-Vincent nommait à cette cure (2).

Le roi Louis, pieux et ami de la vertu, n'est autre que saint Louis. Il ne sera pas nécessaire de prouver qu'aucun des princes qui occupèrent le trône de France, mérita plus que Louis IX le titre de *pius et virtutis amecus,* lui, que la religion a placé sur nos autels...

Quels motifs purent déterminer saint Louis à faire cette libéralité? Ce grand roi, au milieu des préoccupations de la Croisade, ne perdait pas de vue les intérêts de son royaume. Il parvint à réunir à la couronne le comté de Mâcon, dont il obtint la cession de la pieuse Alix, au prix de douze mille livres et de mille livres de rente (3). Serait-ce une supposition hasardée de penser que le Chapitre de Saint-Vincent, témoin des libéralités que le saint roi se plaisait à prodiguer aux églises et aux pauvres, afin d'attirer la bénédiction de Dieu sur son entreprise, ait voulu profiter du passage de saint Louis à Mâcon, pour solliciter l'érection d'une église à Avenas? Le Prince, de son côté, ne devait-il pas être disposé à accorder cette faveur pour s'attirer la bienveillance de ses nouveaux vassaux et la protection de saint Vincent?

Cette donation, suivant le troisième vers de l'inscription, dut avoir lieu le 12 juillet. Eh bien! saint Louis put se trouver à Mâcon à cette date. Nous voyons, dans Guillaume Nangis, que le roi partit de Paris entre la Pentecôte et la Saint-Jean. Mathieu Paris précise davantage. Il raconte que saint Louis se rendit à Saint-Denis le 12 juin 1248, y reçut, des mains du cardinal légat, l'oriflamme et le bourdon de pélerin. Il se rendit ensuite à Notre-Dame-de-Paris, d'où le clergé et le peuple, en pleurs, l'accompagnèrent processionnellement jusqu'à l'abbaye de Saint-Antoine. De là il se rendit à Corbeil, où l'attendaient la reine Blanche, sa mère, et la reine Marguerite. Il passa deux jours à Corbeil pour

(1) Severt, *Episcopi Matisconenses*, p. 124.

(2) Cochard, *Archives du Rhône*, t. XIV, p. 142.

(3) Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, t. XI, p. 280.

Digitized by Google

s'occuper encore des affaires du royaume (1), puis il se rendit à Cluny.

On ne voyageait pas alors en chemin de fer ni en bateaux à vapeur, puisque le saint roi mit plus de deux mois pour atteindre le port d'Aigues-Mortes, où il s'embarqua le 25 août. Ce n'étaient pas seulement les difficultés des communications qui ralentissaient la marche du jeune guerrier, il voulait rallier, en route, les grands seigneurs qui devaient partir avec lui. La reine Blanche accompagna son cher fils jusqu'à Cluny, où elle le retint aussi longtemps que possible, renouvelant ses tentatives pour le détourner de son entreprise et désespérant de le revoir jamais. Il est facile de comprendre que le roi put n'arriver à Mâcon que vers le 11 juillet. Il lui restait encore assez de temps pour voir, à son passage à Lyon, le pape Innocent IV, auprès duquel il voulait faire une dernière tentative pour le réconcilier avec Frédéric, mettre ensuite son royaume sous sa protection et recevoir sa bénédiction. Cette supposition paraît si probable, qu'elle est pour moi une réalité. De là suit une explication non moins naturelle du dernier vers de l'inscription, jusqu'ici demeuré inexpliqué :

MORS FVGAT (pour FVGIAT) (2) OBPOSITVM REGIS AD INTITVM (pour INTVITVM) (3).

C'était là le vœu, le cri de toute la France ! Toutes les populations se répandaient dans les églises, faisaient des processions publiques pour appeler les bénédictions de Dieu sur le roi et sur sa vaillante armée. Le vœu que la reconnaissance a gravé sur l'autel d'Avenas, était aussi le vœu de toute la nation.

Cette hypothèse peut-elle s'harmoniser avec le style de l'autel et de l'église d'Avenas ? C'est, à mon avis, la seule qui en donne une explication satisfaisante.

(1) Michaud, *Histoire des Croisades*, t. IV, p. 208.

(2) *Fugiat* et non *Fugit* comme le propose M. Péricaud. Il est permis, dans l'interprétation des inscriptions, de supposer des observations et non des erreurs...

(3) Que la mort s'éloigne à la vue du roi !

Digitized by Google

D'abord, n'oublions pas que nous sommes là tout près de Cluny, sous l'influence directe de cette École célèbre, dont les artistes peuplaient notre province de monuments portant un type, un cachet à part.

La vue du dessin de l'autel d'Avenas, publié par *l'Institut catholique* de Lyon, m'avait déjà inspiré la pensée qu'il ne remontait pas à Louis-le-Débonnaire, qu'il n'était pas une œuvre du IXe siècle. J'avais observé, après le savant Viéty, que le Christ était (suivant son expression) *assis dans un médaillon en creux, de forme elliptique ogivique*, tandis que les nimbes elliptiques de l'ère romane sont moins aigus aux extrémités. Je désirais voir l'église pour m'assurer si son architecture ne portait pas quelques traces de l'École qui, du nord, pressait le midi. Des circonstances, indépendantes de ma volonté, ne m'ont pas permis de faire plutôt le pélerinage de Notre-Dame d'Avenas. C'est à la suite d'une visite récente à cette église, cachée dans les montagnes du Beaujolais, que mes convictions sont devenues inébranlables. A sa vue, je me suis écrié : oui, c'est saint Louis qui, à son passage à Mâcon, le 12 juillet 1248, a fait don à Saint-Vincent de l'autel et de l'église d'Avenas. C'est bien là l'église représentée dans le bas-relief. Grâce à son isolement, perdue qu'elle est dans de hautes montagnes, elle a traversé les siècles sans altération.

Ce n'est pas là la sainte chapelle de Paris ! Ce n'est pas cette architecture audacieuse qui s'élève dans les cieux, se perd dans la nue ! Mais, n'oublions pas que nous sommes aux portes de Cluny, que ses artistes dûrent opposer une longue résistance à l'introduction de l'architectonique qui remplaçait par des lignes sévères, des formes aigues, les pilastres émaillés de fleurs, les chapiteaux aux mille formes, enrichis de toute la Flore de nos contrées. Oh ! comme ils durent regretter leurs apsides si gracieuses, si riches, si symboliques ! Il a fallu tout le prestige et toute la magnificence des immenses cathédrales du nord, pour détrôner dans le midi l'art roman; encore n'y est-on parvenu qu'imparfaitement.

L'apside d'Avenas, comme celle de la grande et belle église de Belleville, qui ne l'a précédée que de peu d'années, est or-

Digitized by Google

née de pilastres variés, sculptés dans le faire du XIIe siècle. On y trouve aussi l'ogive mêlée au plein-cintre. La petite coupole qui ombrage le chœur, est portée par quatre arcs aigus. La porte d'entrée offre la même disposition. C'est l'arc de transition, comme on le voit dans les baies de l'église de Saint-Pierre de Mâcon, dont le sacre eut lieu en présence de saint Louis, deux ans seulement avant la donation d'Avenas.

L'hypothèse qui fesait remonter l'érection d'Avenas à Louis-le-Débonnaire, est surtout inconciliable avec l'architecture de cette église : ce serait vouloir assigner à ce petit sanctuaire, perdu dans les rochers du Beaujolais, l'origine de l'architecture gothique et la reculer à une époque incontestablement trop ancienne.

Notre appréciation d'Avenas, basée sur des faits historiques simples et précis, est donc aussi justifiée par les formes architectoniques de cette église. Si elle enlève à ce monument le prestige de quelques siècles : elle le rend plus vénérable encore en découvrant la main du saint roi qui en dota cette solitude.

C'est là une relique bien précieuse.

M. l'abbé Boué,

Curé d'Ainay.

Lyon, le 30 juillet 1851.

Digitized by Google

MONUMENT DU PONT DU CHANGE (1).

Vers le milieu du XVIIe siècle, Lyon fut affligé d'une peste terrible, qui moissonna un grand nombre de ses citoyens et qui ne cessa qu'en 1643. Les magistrats, redoutant de nouveaux malheurs, conçurent le projet de mettre la ville sous la protection de la Vierge; le 12 mars, ils prirent un arrêté suivant lequel ils devaient lui élever deux monuments, l'un sur la terrasse du Change, l'autre au milieu du pont de Saône. Ils allèrent à Fourvière, le 8 septembre, jurer foi et hommage à Notre-Dame(2). C'est par suite de ce vœu que fut élevé le petit oratoire du pont du Change; ses dimensions, sa forme se trouvent déterminées dans le procès-verbal de la séance de délibération. Cependant il

(1) C'est, grâce à l'obligeante communication qui nous est faite par l'éditeur, que nous pouvons donner à nos abonnés une des intéressantes planches qui figurent dans la 6e livraison des *Recherches sur l'architecture, la sculpture, la menuiserie, la ferronnerie, etc., dans les maisons du moyen-âge et de la renaissance à Lyon*, publication dont le succès va grandissant à chacun des numéros, et qui mérite, à plus d'un titre, les sympathies des artistes et l'intérêt de nos compatriotes. La chapelle du pont du Change, transformée aujourd'hui en fontaine, à la montée du Chemin-Neuf, est, pour nous, Lyonnais, un monument historique, et il trouve sa place naturelle dans nos archives. Merci donc tout à la fois au dessinateur, M. Chenavard, et à l'éditeur, M. Martin.

(*Note du directeur* Léon Boitel).

(2) *Archives de la Ville.*

Digitized by Google

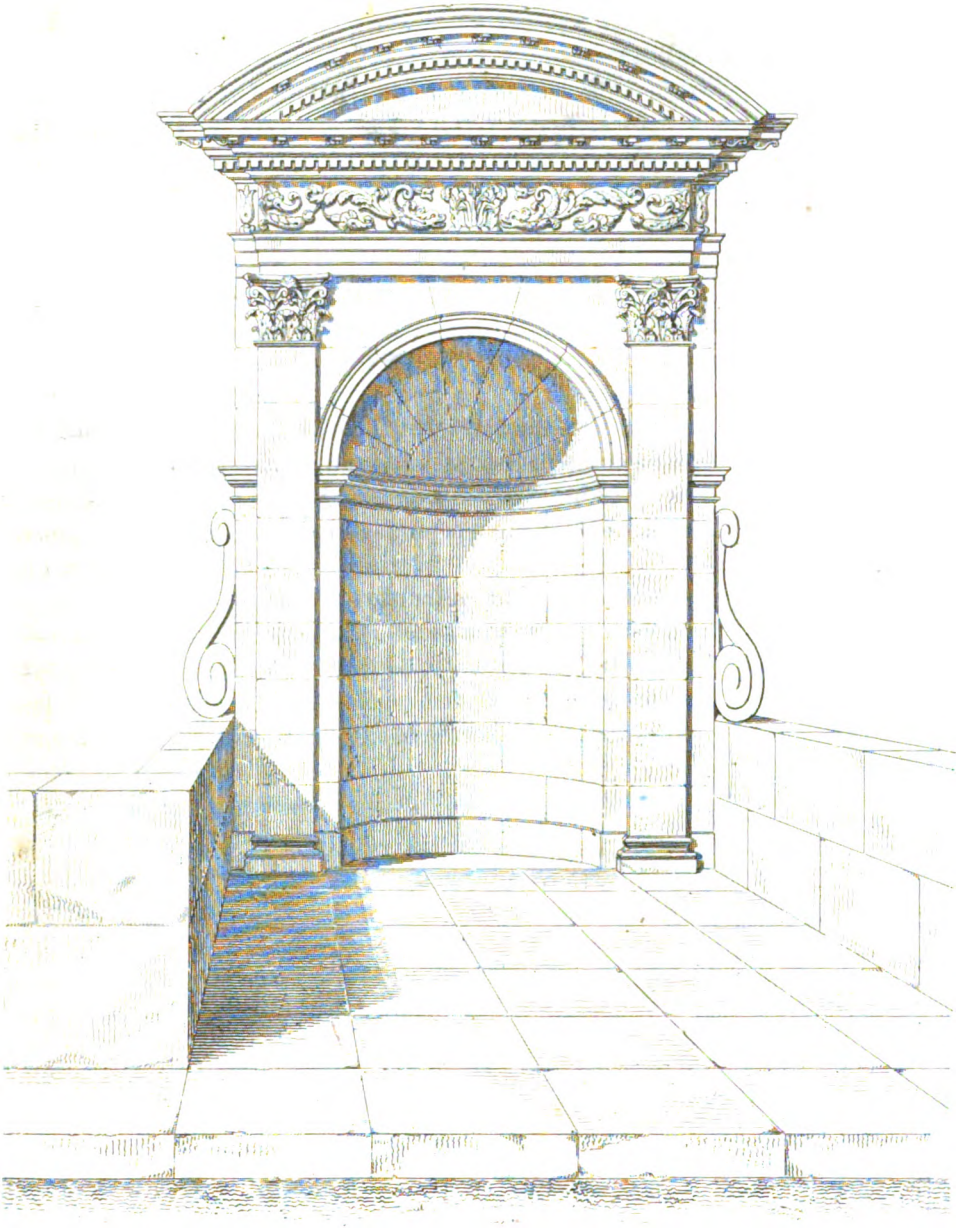

MONUMENT DE L'ANCIEN PONT DU CHANGE

Transporté en 1820 à la montée du chemin neuf

Digitized by Google

Digitized by Google

ne fut construit qu'en 1659; le plan fut sans doute modifié, puisque le monument, qui est parvenu jusqu'à nous, n'est pas conforme aux dispositions de l'ordonnance consulaire où il est parlé de plusieurs arcades et de petites colonnes de pierre noire polie. « En outre ce, lesdits sieurs ont résolu et arresté, que sur » le bout de la pile du pont de Saosne, sur laquelle il y a une » croix de pierre posée, l'on placera une autre figure de la » Vierge, de marbre blanc, de la hauteur de cinq pieds et demi, » soubs un petit dôme triangulaire, composé de trois petites ar- » cades, de la largeur de trois pieds sur six de hauteur, et que » celle desdites arcades qui fera face du costé du midi, qui est » celui dudit pont, sera enrichie de deux petites colonnes de » pierre noire polie, de la hauteur de six pieds et de l'ordre » dorique, et le reste dudit dôme basti de mesme pierre noire » sans polissure, au-devant duquel dôme sera construit un au- » tel de ladite pierre noire, au parement duquel autel sera po- » sée une table, aussi de pierre noire bien polie, pour y écrire » telle inscription que l'on résoudra (1). »

La statue de la Vierge et l'inscription ont disparu; les restes du monument ont été transportés, en 1820, au bas de la montée du Chemin-Neuf pour être employés à une fontaine; les ornements des chapiteaux et de la frise, qui étaient probablement fort altérés, ont été remplacés par des sculptures empruntés aux attributs maritimes.

Le dessin que M. Chenavard a eu l'obligeance de nous communiquer, représente le monument placé sur le pont du Change, à l'endroit où fut construit postérieurement un corps de garde destiné aux pompiers.

(1) M. Cahours. *Notre-Dame-de-Fourvière*, pag. 240, voir aussi pag. 245, l'inscription qui était placée sur le monument.

Digitized by Google

CHANSONS DU DOCTEUR RENÉ MOREL (1).

Il y a quelques mois, le docteur René Morel mourait à Lyon, et ses amis, voulant faire revivre sa mémoire, ont rassemblé en un volume quelques-unes des chansons dues à sa verve entraînante, à son esprit plein de finesse et d'enjoûment.

La meilleure manière d'honorer ceux qui ne sont plus, n'est-ce pas de dire ce qu'ils furent, de conserver ce qu'ils ont fait ; car les œuvres d'un homme, c'est son portrait moral? Et le portrait de René Morel, où le trouver plus profondément gravé, mieux empreint que dans ces couplets qui jaillissaient à volonté de son esprit comme l'eau de sa source et que sa gaîté si franche improvisait toujours au premier appel que lui procuraient le plaisir et l'amitié. Ce recueil de chansons nous le rendra dans les différentes phases de sa vie, dans des circonstances toutes intimes, toutes personnelles. Ce sera bien là un portrait vivant, aussi vivant que celui dû au pinceau de Mademoiselle Elisa Blondel, sa chère compatriote, morte trop tôt aussi pour l'art qu'elle honorait par son talent autant que par son caractère. En effet, nous y trouvons tour à tour le médecin, l'ami, l'époux et le père. Pas une réunion de confrères ou de joyeux camarades, pas un anniversaire de mariage ou de naissance qui n'ait eu sa chanson. Tous ces couplets que Désaugiers aurait volontiers pris pour les siens, ce sont pour nous autant de médaillons où notre ami vit et respire, où sa figure s'épanouit de bonheur, où ses yeux pétillent encore d'esprit et de gaîté. Jamais un mot amer, jamais une personnalité

(1) En vente au Bureau de la REVUE DU LYONNAIS, un vol. in-12. Prix : 5 francs.

Digitized by Google

offensante n'est venu trahir un mauvais sentiment ni se mêler aux élans de sa bonne humeur. Son cœur est toujours resté maître de son esprit et c'est là son plus bel éloge. Car qui ne sait combien il est difficile de s'arrêter devant un bon mot, alors même qu'il va droit à un cœur ami.

Le docteur Morel n'eut jamais ce reproche à se faire. Pas une de ces chansons ne lui coûta un regret. De son vivant, nul ne put lire les aimables produits de sa verve. Il les chantait; il ne les communiquait à personne. Il n'avait pas le temps de les revoir et de les polir. Une fois mises au monde, il les oubliait pour ne s'en souvenir qu'à la première occasion où il lui était permis d'y ajouter un couplet de plus. C'est ce qui explique le sans-façon, le laisser-aller de la plupart de ces chansons. Si la rime n'est pas toujours suffisante, si le tissu est parfois un peu lâche, l'expression familière, en revanche, le trait ne manque pas et la saillie abonde. Il faut avoir entendu chanter le docteur pour savoir tout ce que les enfants de sa muse gagnaient à passer à travers le sourire de ses lèvres et sous l'éclair de son œil spiritnel et bon tout à la fois. Qui de ses amis ne se complait à rappeler quelques-uns des couplets de son interminable chanson : *Fi des cheveux !* avec quelle grâce toute marquoise ne disait-il pas en se frappant le front :

Les bonnes têtes sont celles
Faites dans ce genre là;
Sans gêne et par étincelles
L'esprit sort..... quand on en a ?

Comme il raillait la gent assassine à laquelle il appartenait. Il fournissait volontiers des traits contre la médecine et les médecins. Il faisait des chansons sur tout..... voire même sur certain canal qui lui amenait, disait-il, son meilleur vin. Tout lui était bon : allopathie, homæopathie, hydrosupathie. Il saisissait le ridicule partout où il le trouvait; il ne s'arrêtait que devant un nom propre, à moins qu'il ne s'agit des vins de Jujurieux, de Gravelles ou bien encore de Vancia, de son bon ami M. Acher, vins du crû qui ne troublaient pas la raison, car c'étaient eux qui se troublaient, vins dont il chérissait les propriétaires et qu'il aimait beaucoup mieux chanter que boire.

Laissez-moi vous parler ici de quelques sociétés dont René Morel fut l'âme : une Réunion de médecins et d'artistes, connue sous un autre nom plus énergique, les banquets du Cercle de l'ouest et la Société des Intellligences, société de bons vivants dispersée déjà sous le souffle révolutionnaire de 1848, après dix années d'existence. Ai-je besoin de vous dire combien il était aimé

Digitized by Google

dans ces diverses réunions et combien en sortirent de joyeux refrains et de bachiques chansons. Vers heureux qu'il suffit d'évoquer pour les dire :

On rira,
On boira
Vins de qualités exquises,
On y dira des bêtises,
Il faut bien que je sois là.

Boire pur,
C'est bien dur ;
Faisons en le sacrifice :
O Bacchus ! sois-moi propice,
N'éloigne pas trop le mur.

La dernière année de sa vie, il ne chantait plus, le chagrin le minait. Il avait, dans un jour d'imprudence, voulu, dans l'espoir de la doubler, confier aux arts industriels une fortune honorablement acquise dans l'exercice de sa profession. Il reconnut trop tard son erreur.... tout avait disparu : santé, fortune, illusions de toute sorte. Il mourut de désespoir ; il laissait une femme et deux petites filles pour lesquelles son active tendresse avait rêvé de meilleurs jours.

Le 1er mars 1851, à l'âge de 64 ans, René Morel rendait le dernier soupir. Ses amis l'ont accompagné, tristes et nombreux, à ce dernier rendez-vous qu'il leur avait donné.

M. le docteur Rougier qui avait vécu dans l'intimité de son confrère est venu sur cette tombe entr'ouverte soulager la douleur de tous, en parlant dignement de l'ami perdu, de l'homme de cœur et de talent que la médecine lyonnaise regrettera à plus d'un titre.

Déjà un monument funèbre s'élève par les soins de l'amitié, sur cette terre à laquelle furent confiés les restes de René Morel, et maintenant un volume, autre monument plus durable, conservera les chants que, dans des moments plus heureux, son âme laissait joyeusement échapper.

Ce recueil de chansons s'ouvre par une étude fort bien faite sur la vie et les œuvres légères de René Morel. Le chansonnier y revit tout entier et il y trouve un ami pour l'apprécier et le faire aimer de ceux qui ne l'ont point connu.

Léon Boitel.

Digitized by Google

ROME SOUTERRAINE.

Notre compatriote, M. Perret, après cinq années de travail et de recherches, a rapporté, des Catacombes de Rome, des dessins fort intéressants au point de vue de l'art et du christianisme. L'Assemblée nationale, on le sait, après avoir écouté avec attention le remarquable rapport de M. Vitet, si compétent en ces matières, a voté le crédit demandé pour cette publication. Pour quiconque a vu les beaux dessins de M. Perret, retracés avec tant de soins et de conscience, la *Rome souterraine* de ce savant artiste, sera un de ces actes qui honorent un pays. Nous y applaudissons de grand cœur et sans restriction.

TESTAMENT DE GUICHENON, PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE, ET SUIVI D'UNE GÉNÉALOGIE, PAR PH. LEDUC. Bourg, gr. in-18 de 40 pages.

Samuel Guichenon est bien connu : son *Histoire de Bresse et de Bugey*, sans parler de ses autres livres, l'a placé parmi ces écrivains dont on ne saurait se passer, quand on veut étudier à fond les annales de notre pays. L'opuscule de M. Leduc n'a pas pour but de retracer la biographie de cet historien ; d'autres ont écrit ce qu'ils savaient de sa vie et de ses ouvrages, notamment le P. Niceron, Bayle et M. l'abbé Depery, aujourd'hui évêque de Gap ; mais pourtant cet opuscule, à l'occasion du *Testament* qu'il renferme, éclaircit quelques particularités controversées. Ainsi en est-il pour le lieu de sa naissance.

Malgré ce qu'on a pu écrire et affirmer, Guichenon n'appartient pas à la Bresse : il naquit à Mâcon, le 18 août 1607, mais accidentellement, en quelque sorte, et sa famille était de Châtillon-les-Dombes, où son père, Grégoire Guichenon, exerçait la médecine. S'étant marié à Bourg, en 1595, il s'y établit ; mais comme il fut inquiété pour sa religion, non pas toutefois par la municipalité, qui le protégea bien plutôt, il transféra, en 1597, son domicile à Mâcon, où les Protestants étaient soufferts, tan-

Digitized by Google

dis qu'ils ne l'étaient pas à Bourg. Il alla ensuite finir ses jours dans sa patrie, et laissa trois fils, Daniel, Pierre et Samuel.

M. Leduc n a trouvé le nom de Pierre dans aucun acte.

Daniel, qui était l'aîné, suivit la religion et la profession de son père, et n'abjura que deux jours avant sa mort. Par un testament en date du 10 janvier 1625, Grégoire Guichenon fit de Daniel son héritier et ne laissa que 500 livres à Samuel.

Ses études de collége et de droit étant terminées, Samuel visita l'Italie. A son retour, il abjura le protestantisme, et exerça quelques années à Bourg la profession d'avocat. Il paraît que, avant de se fixer dans cette ville, il fut lieutenant de juge du comté de Châtillon, car des pièces de procédure, datées de 1628, le mentionnent en cette qualité. Vers 1635, il épousa une riche veuve, abandonna le barreau et se livra entièrement à son goût pour les recherches historiques. En 1637, comme il n'avait pas d'enfant, il se chargea de l'éducation de son neveu Daniel, fils du médecin. En 1643, il fit en sa faveur le testament qui est l'objet de la notice de M. Leduc, et qui est assez peu connu pour que nous n'hésitions pas à le reproduire.

TESTAMENT MYSTIQUE DE GUICHENON.

« Je Samuel Guichenon, advocat au présidial de Bourg, désirant disposer des biens qu'il a pleu à Dieu me donner, ay fait mon testament solemnel ainsi que s'ensuit :

« En premier lieu, je rends très humbles grâces à Dieu mon créateur de la faveur singulière qu'il m'a faite de quitter l'hérésie, en laquelle j'avois été nourry et eslevé, et de suyvre la vérité de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine ; ce qui me fait tout espérer de sa bonté et clémence, et des mérites de la mort et passion de N. Sauveur Jésus-Christ, qu'il logera mon ame (après sa séparation d'avec le corps) en son Paradis avec les bienheureux.

« Pour ma sépulture je desire qu'elle soit en l'eglise Nostre Dame.

« A laquelle eglise je lègue la somme de cinquante livres

Digitized by Google

payables une année après mon décès, tant pour l'office et service que MM. les chanoines feront le lendemain de mon décès que pendant le quarental, des frais duquel ils demeureront par ce moyen chargés.

« *Item*, je lègue en ausmone à la fabrique de la dicte eglise la somme de cent livres payable un an après ma mort.

« *Item*, je lègue aux PP. Cordeliers, Jacobins, Capucins, à Sainte-Claire et à Brou, à chacune des dictes eglises, la somme de dix livres pour célébrer une messe de mort le lendemain de mon décès.

« *Item*, je lègue à monsieur Gallet, médecin, mon bon parent et entier amy, la somme de cent cinquante livres, que je luy supplie d'accepter pour tesmognage du souvenir que j'ay, de tant d'assistances qu'il m'a rendu pendant mes maladies et infirmités, laquelle somme mon héritier luy payera un ans après mon décès.

« *Item*, je donne et lègue à Isabeau Huret, ma chère compagne, pour l'amour que je luy porte et pour récompense des bons services qu'elle m'a rendu pendant nostre mariage, tous les meubles qui se treuveront en mon hoirie, sous lequel nom de meubles j'entends de comprendre toute la vaiselle d'argent monnoyés, habits, tapisseries, chèses, tapis, vin, bled, tant celuy qui sera dans ma maison d'habitation qu'à Cezeria, à Vial ou ailleurs m'appartenant, et généralement tous les effets mobiliaires dont je treuveray saisy à mon décès, mesmement les licts, coffres, tables, chenets, sans en rien excepter que mes livres, tant imprimés que manuscrits, chartes, médailles d'or, d'argent, d'airain et de cuivre; les sacs de ma pratique, lieux communs d'humanité et de droit; mes œuvres, mémoires et papiers tenans à l'histoire de ce pays, à laquelle je travaille, que je veux estre à mon héritier auquel je deffends de vendre ny dissiper la bibliothèque que je luy laisse sous quelque prétexte que ce soit.

« *Item*, je lègue à ladite Huret toutes les constructions, réparations et agencements par moy faits et à mes dépens, tant en la maison Raffort, à Cezeria, qu'en ses deux grangeages, à quoy que le tout puisse monter. Plus je luy donne et delaisse tout le

Digitized by Google

bestail de ses granges et tous les fruits perçus et à percevoir en ses dicts granges et vignes l'année de mon décès, et tout ce qui me sera deu par les grangiers et vignerons. Et c'est pour tous droits qu'elle pourroit avoir en mon hoirie par vertu de la donation de survie que je lui ay faite par nostre contract de mariage. De laquelle moyennant les légats susdits qui sont d'assez notable valeur, j'entends qu'elle ne pourra faire aucune demande à mon héritier.

« *Item*, à tous autres parens je lègue à chascun cinq sols.

« Au résidu de mes biens je fais, nomme et veux estre mon héritier universel Me Daniel Guichenon, advocat, mon neveu, à la charge de payer mes dettes, frais funéraux et légats; dans l'espérance que j'ay qu'il perseverera en la religion catholique en laquelle je l'ay fait nourrir et instruire, et à condition que Me Daniel Guichenon, docteur en médecine, son père et mon frère, n'aura pas l'usufruit de mes biens ny la direction et administration de la personne de mon dit neveu. Je craints qu'il ne l'attire à sa créance. Car s'il arrivoit, que Dieu ne veuille, que mon dit neveu et héritier vînt à changer de Religion, en ce cas je veux qu'il soit descheu à pur et à plein de toute mon hoirie comme indigne d'icelle; laquelle audit cas, je délaisse par moitié à ma dite femme et au dit S. médecin Gallet et au survivant d'eux, sans aucune distraction sous quelque pretexte que ce soit, laquelle je précise très expressement. Car telle est ma volonté. Cassant et révoquant tous autres testaments et dispositions de dernière volonté que je pourrois avoir cy devant faits. Voulant que celuy-cy seul aye lieu et effet. En tesmognagne de quoy j'ay signé au bas de ces présentes et cacheté de mon cachet ordinaire.

« Fait à Bourg, en mon estude, ce vint deuxième juin mil six cents quarante trois, après midy.

Signé GUICHENON. »

Sur la quatrième page qui servait d'enveloppe, on lit l'acte qui suit :

« L'an mil six cents quarante cinq et le vingtuniesme jour du

Digitized by Google

mois de février avant midy, par devant le Notaire-Tabellion royal, garde-notte héréditaire à Bourg soussigné, s'est présenté equitable M. Samuel Guichenon, advocat au balliage et présidial de Bresse, lequel, — en la présence de vénérable messire Estienne Bistac, prêtre-chanoine, en l'eglise Nostre-Dame dudit Bourg; sieur Antoine Polliat, *sacristain* royal dudit Bourg et son mandement, M. Hector Gallet, Louis Puvillant et Prosper Gauthier, procureurs au balliage et siége présidial de Bourg; M. Denis Revel, praticien; et sieur Daniel Bistac, marchand bourgeois dudit Bourg, — a présenté et exhibé la présente feuille de papier pliée en quatre, fermée d'ung ruban noir et cachettée de son cachet en cire rouge en vingt deux endroits tant de part que d'autre, dans laquelle il a déclaré estre et avoir escript et signé de sa propre main son testament solemnel et ordonnance de dernière volonté, laquelle il veut et entend estre executée sellon sa forme et teneur après son décès, de laquelle déclaration il a requis acte à moy notaire, lequel je luy ay octroyé à Bourg, maison du sieur Guichenon, et en son estude visant sur la rue du costé du matin, en présence de Mess. Philibert Beauregard et Jean-François Chanlite, praticiens audit Bourg, tesmoins requis, qui ont signé le présent acte avec ledit sieur Guichenon; comme aussi les susnommés ont pareillement signé et cacheté, sçavoir : ledit sieur chanoine Bistac de son cachet, les sieurs Gallet, Puvillant, Gauthier et Revel aussi chascung de leurs cachets, ledit sieur Polliat du cachet dudit M. Gallet, et ledit Daniel Bistac de celui dudit sieur chanoine son frère.

Signé : GUICHENON, E. BISTAC, POLLIAT, GALLET, PUVILLANT, GAUTHIER, REVEL, Daniel BISTAC, BEAUREGARD, CHANLITE, et moy notaire royal P. CHANLITE. »

Ce testament, comme l'observe M. Leduc, vient confirmer l'origine protestante de Guichenon, que l'on controversa au

Digitized by Google

temps de Bayle, et témoigne que l'abjuration fut libre et sincère.

L'auteur de l'*Histoire de Bresse et de Bugey* mourut à Bourg le 8 septembre 1664, âgé de 57 ans, et fut inhumé dans l'église des Jacobins, celle qui a été restaurée depuis quelques années par les Sœurs de Saint-Joseph.

Marié trois fois, Samuel Guichenon n'eut d'enfants que de sa seconde femme ; son nom s'est perdu, de son côté, à lui, dans la famille de la Cottière ; et du côté de son neveu, dans l'honorable famille Riboud, à laquelle appartient l'auteur de cet opuscule, prosateur studieux, en même temps que poète aimable.

F.-Z. COLLOMBET.

LÉON BOITEL, directeur-gérant.

Digitized by Google

DE LA SAONE,

CONSIDÉRÉE

SOUS LES RAPPORTS GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET COMMERCIAL.

FIN (1).

NOMBRE, LONGUEUR, FORCE ET VITESSE DES BATEAUX A VAPEUR AYANT NAVIGUÉ SUR LA SAÔNE ET SUR LE RHÔNE EN 1850.

Le nombre total des bateaux à vapeur qui ont navigué sur la Saône en 1850 a été de 26 dont 9 pour les marchandises et 17 pour les voyageurs, présentant tous ensemble une force de 1770 chevaux.

Le nombre des bateaux à vapeur qui ont navigué sur le Rhône en 1850 a été de 54, présentant une force de 7,860 chevaux ; en sorte qu'avec les 26 bateaux de la Saône, Lyon posséde aujourd'hui 80 bateaux de la force totale de 9,630 chevaux.

L'*Eole* et le *Corsaire* sont les deux bateaux de la Saône qui ont la plus longue dimension. Le premier a 77 mètres et le second 76 mètres de longueur. Sur le Rhône, les bateaux l'*Océan* et la *Méditerranée* ont une longueur de 133 mètres.

Le *Parisien n°* 2 est le bateau de la Saône qui présente le plus de puissance. Sa force est de 120 chevaux. Sur le Rhône, l'*Océan* et la *Méditerranée* présentent une force de 320 chevaux.

L'*Hirondelle n°* 7, dont la force est de 80 chevaux, est le bateau de la Saône qui marche avec la plus grande vitesse. Son parcours est à la remonte de 4 mètres 7 centimètres par seconde

(1) Voir le t. Ier de la nouvelle série, p. 257, le t. II, p. 441 et le t. III, p. 226.

Digitized by Google

et de 7 mètres à la descente. En d'autres termes, l'*Hirondelle n° 7* parcourt à la remonte 244 mètres 20 centimètres en *une* minute, — 14,652 mètres en *une* heure ; c'est-à-dire 1 kilomètre en 4 minutes 5 secondes et une lieue de 4 kilomètres en 17 minutes 20 secondes.

A la descente, ce bateau parcourt 420 mètres en *une* minute ; — 25,200 mètres en une heure, c'est-à-dire 1 kilomètre en 2 minutes 23 secondes, — et une lieue de 4 kilomètres en 9 minutes 32 secondes.

Partant, l'*Hirondelle n° 7*, en s'arrêtant aux diverses stations (1), parcourt à la remonte les 136,000 mètres qui comprennent le trajet de Lyon à Châlon, en *neuf heures dix-sept minutes ;* — et, à la descente, en *cinq heures vingt-quatre minutes.* — Depuis 1851, ce bateau fait, pour le chemin de fer de Paris à Lyon, le trajet de Lyon à Chalon, en moins de 7 heures, et de Châlon à Lyon, en moins de cinq heures et demie, en n'opérant qu'un seul débarquement à Mâcon.

Les bateaux à vapeur du Rhône qui marchent le plus rapidement, tels que le *Missouri*, l'*Océan*, les *Papin n° 1 et n° 2*, etc. parcourent, à la remonte, 2 mètres 5 centimètres et à la descente 11 mètres par seconde, en sorte qu'à la descente, il faut à ces bateaux 1 minute pour parcourir 660 mètres ; — 1 heure pour 39,600 mètres, d'où il suit qu'ils font le trajet d'un kilomètre en 1 minute 30 secondes et de 1 lieue de 4 kilomètres en 6 minutes.

NOMRRE DES PASSAGERS TRANSPORTÉS PAR LES BATEAUX A VAPEUR SUR LA SAÔNE ET SUR LE RHÔNE EN 1849 ET EN 1850.

Les bateaux à vapeur de la Saône ont transporté, pendant

(1) Lieux des stations établies sur la Saône ;

1 Tournus.	7 Montmerle.	12 Trévoux.
2 Fleurville.	8 Rivière.	13 Neuville.
3 Mâcon.	9 Beauregard,	14 Fontaines.
4 Saint-Romain.	10 Frans.	15 La Colonne.
5 Thoissey.	11 Saint-Bernard.	16 La Gare.
6 Belleville.		

Digitized by Google

l'année 1849, 324,510 voyageurs, et, en 1850, 449,736, d'où il résulte que l'excédant des voyageurs transportés, en 1850, sur la Saône, comparativement à 1849, a été de 125,226 (1).

Le nombre des voyageurs transportés sur le Rhône ayant été, en 1849, de 106,600, et en 1850, de 199,690; l'année 1850 a présenté, comparativement à l'année 1849, un excédant de 93,090 voyageurs.

L'année 1851 a vu apporter encore de nouveaux développements dans la navigation des voyageurs sur la Saône. Ainsi, au mois de mai dernier (1851), un nouveau bateau, *l'Avant-Garde*, a été établi sur cette rivière, par la Compagnie des *Gondoles*, dans les meilleures conditions de célérité. Le premier voyage d'épreuve de ce bateau a eu lieu le vendredi 4 avril 1851. « Parti de Lyon à 9 heures 26 minutes du matin, *l'Avant-Garde* est arrivé à Châlon à 5 heures 24 minutes du soir, après avoir consacré à ce trajet 7 heures 58 minutes et avoir fait 5 pontons. A la descente, le bateau parti de Châlon à 5 heures 30 minutes, est arrivé à Lyon à 10 heures 39 minutes, en 5 heures et quelques minutes, et après s'être arrêté à 8 pontons. La durée du trajet, aller et retour, a donc été de 12 heures 58 minutes. (*Courrier de Lyon du 8 avril 1851*). »

Le 29 du même mois d'avril 1851, l'*Hirondelle n° 7*, transportant, par convoi spécial, les membres de la Commission du chemin de fer de Paris à Lyon, a fait le trajet de Châlon à Lyon en 5 heures. De Trévoux à Lyon, j'ai fait partie de ce convoi, et nous n'avons mis que trois quarts d'heure pour parcourir les 24 kilomètres et demi qui séparent Trévoux du port de la Feuillée.

Le 2 septembre 1851, MM. Gauthier frères ont placé un nouveau bateau sur la Saône, *le Dragon*, qui le dispute aux meilleurs marcheurs de cette rivière.

D'autres bateaux s'exécutent en ce moment : l'un d'eux, *le Riverain*, avec une machine construite dans les ateliers de M. Clément Désormes, aura une force de plus de 200 chevaux. Un journal de Lyon annonçait récemment que ce bateau ferait le

(1) Voir à la fin les tableaux n°s 2 et 3

Digitized by Google

trajet de Lyon à Châlon en six heures et demie, et en quatre heures de Châlon à Lyon (1).

Il s'en faut bien, toutefois, que le dernier mot de la navigation à la vapeur de la Saône soit dit. On peut lui imprimer plus de célérité ; il convient surtout de donner à ce service une régularité dont il manque tout-à-fait, et, parmi les perfectionnements à introdnire, il est essentiel de trouver des moyens de brûler ou d'absorber la fumée qui se dégage et qui souvent retombe si incommodante sur les voyageurs.

Tel est le développement qu'a reçu la navigation de la Saône, sous l'influence de la liberté dont elle jouit. Tels sont les merveilleux résultats sortis d'une émulation ardente à s'ingénier, non seulement pour multiplier les moyens de transport sur cette rivière, mais encore pour les rendre plus rapides, plus commodes et plus économiques.

En 1826, les premiers bateaux à vapeur qui transportèrent des voyageurs sur la Saône mettaient quinze heures pour faire le trajet de Lyon à Châlon à la remonte, et 9 heures à la descente. — En 1851, ils ne mettent plus pour parcourir ce trajet que 7 heures à la remonte et 5 heures à la descente.

En 1826 et jusqu'en 1839, les premiers bateaux à vapeur de la Saône ne renfermaient dans chaque compartiment qu'une seule chambre incommode, surtout en ce qu'elle servait pêle-mêle tout à la fois de salon, de salle à manger et d'entrepôt pour les bagages. — En 1851, chaque bateau contient un magasin pour les effets des voyageurs, une salle à manger, un salon et un arrière-salon ; le tout disposé de la manière la plus confortable et la plus élégante.

En 1826, le voyage de Lyon à Châlon coûtait 9 fr. par personne aux premières places, et 6 fr. aux secondes.—En 1851, il ne coûte que 6 fr. aux premières et 4 fr. aux secondes ; et même, dans plusieurs bateaux, quatre francs aux premières et deux francs aux secondes.

En 1826, l'on comptait deux bateaux à vapeur seulement, na-

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, le *Riverain*, construit par MM. Dupont et Veillon, s'est mis en marche le 21 octobre 1851.

Digitized by Google

viguant sur la Saône qui, avec les deux autres voitures d'eau, dites *Diligences*, transportaient à peine 60 personnes par jour.— En 1851, l'on compte sur cette rivière 17 bateaux à vapeur transportant, par jour, en moyenne, plus de douze cents voyageurs.

CHAPITRE IV.

De la navigation de la Saône au XVIIIe siècle, pour les voyageurs et pour les marchandises.

Après avoir fait connaître les progrès de la navigation sur la Saône, depuis l'introduction des bateaux à vapeur sur cette rivière, il n'est pas sans intérêt de rechercher quel était l'état de cette navigation au siècle dernier. Rien de plus frappant que ce rapprochement, sous l'influence duquel se pressent mille réflexions qui ne sauraient trouver place dans ce travail, simple nomenclature de faits que nous nous bornons à constater. C'est aux Almanachs souvent trop dédaignés que nous demanderons nos renseignements.

L'*Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon* a pris naissance en 1711. Ce n'est qu'en 1742 seulement que, pour la première fois, il a relaté ce qui concernait les Coches et les Messageries de Lyon à Paris, et voici textuellement ce que nous lisons à cet égard, dans l'Almanach de l'année 1742:

Bureau général des coches, carrosses, diligences et Messageries de Lyon à Paris, Bourgogne, Champagne, Francke-Comté, Bourbonnais et Auvergne, route et retour, sur le quai Neufville.

« Les coches par eau pour Paris, Bourgogne et Route partent régulièrement deux fois par semaine, les lundis et jeudis, et sans aucune interruption, et arrivent à Lyon les lundis et vendredis; ces voitures ne sont que pour les marchandises et équipages. Cependant, pour la commodité du public, il y a toujours une chambre pour les voyageurs pour Paris et une autre pour ceux qui veulent aller aux endroits qui sont sur la route; ces voitures n'employent que DEUX JOURS ET DEMI pour monter à Châlon, et DEUX JOURS pour descendre, DIX JOURS en été pour se rendre à Paris et QUATORZE en hiver;

Digitized by Google

le retour est égal. Les voyageurs de ces voitures pour Paris partent d'ici par eau jusqu'à Châlon, de là dans un carrosse jusqu'à Auxerre et d'Auxerre jusqu'à Paris, par eau dans des coches.

« La diligence de Lyon à Paris part régulièrement de deux jours l'un, et en arrive de même. Les voyageurs vont par eau jusqu'à Châlon, et de là dans un carrosse qui les conduit jusqu'à Paris en CINQ JOURS en été et en SIX en hiver. Il y a dans la diligence d'eau deux chambres très propres et très-commodes, l'une pour Messieurs de Paris et l'autre pour les voyageurs ; cette voiture monte de Lyon à Châlon en vingt-quatre heures, et l'hiver, en deux jours.

« A l'arrivée de la diligence d'eau à Châlon, il en part incontinent une par terre pour Dijon et là, il y a deux carrosses par semaine pour Paris, l'un passant par l'Auxerrois et l'autre par la Champagne. Leur départ est fixé, de Dijon, les mardis et vendredis en été et les lundis et vendredis en hyver, de sorte qu'à compter de Lyon, on arrive en NEUF JOURS à Paris en été et en ONZE JOURS en hyver.....

Petites journées.	*Grandes journées.*
Riotier, *dinée.*	Riotier, *dinée.*
Mâcon, *couchée.*	Mâcon, *soupé* (1).
Tournus, *dinée.*	Châlon, *dinée.*
Châlon, *couchée.*	Arnay-le-Duc, *couchée.*
Yvri, *dinée.*	Cussy, *dinée.*
Saulieu, *couchée.*	Vermanton, *couchée.*
Lucy-le-Bois, *dinée.*	Chailly, *dinée.*
Auxerre, *couchée.*	Paris, *couchée.*
Joigny, *dinée.*	
Villeneuve-la-Guerre, *couchée.*	
Chailly, *dinée.*	
Paris, *couchée.*	

(1) La diligence part de Mâcon après le soupé.

Le service des voyageurs et des marchandises, par la Saône, s'est toujours continué de même jusqu'en 1759. L'almanach de cette année nous fait connaître les changements et améliorations qui furent introduits. On y lit :

« Les diligences d'eau de Lyon pour Châlon partent régulièrement de deux jours l'un et arrivent à Châlon en DEUX JOURS en hiver et en VINGT-QUATRE HEURES en été. A l'arrivée de cette voiture à Châlon, il part une diligence à ressort qui fait la route pour Paris en QUATRE JOURS en hiver et en TROIS JOURS ET DEMI en été, de sorte que les voyageurs partis de

Digitized by Google

Lyon arrivent en hiver le SIXIÈME JOUR à Paris et en été le CINQUIÈME. »

Il paraît que le trajet en 24 heures de Lyon à Châlon, pendant l'été, ne put se soutenir ; car on lit, dans les Almanachs postérieurs, que ce trajet ne s'opérait qu'en UN JOUR ET DEMI, et même en DEUX JOURS EN TOUT TEMPS, portent spécialement les Almanachs de 1782 à 1791. A partir de cette époque, les Almanachs ne font plus mention de la durée du parcours des diligences de Lyon à Châlon.

Ce fut au commencement de notre siècle seulement que l'on commença à établir un service journalier, par la Saône, entre Lyon et Châlon. Le premier Almanach de Lyon qui constate ce fait est celui de l'an IX (année 1800). Il s'exprime ainsi :

« Il part tous les jours de Lyon et de Paris une diligence à 6 places d'intérieur et 4 d'impériale, qui fait le trajet en CINQ JOURS pendant l'été et en SIX JOURS pendant l'hiver. Le trajet de Lyon à Châlon et de Châlon à Lyon, se fait dans une diligence d'eau partant également tous les jours, sauf les cas où la navigation de la Saône est interrompue. »

A la même époque, un autre service de voyageurs fut également établi sur la Saône, de Lyon à Mâcon, par M. Meyrel, auquel succéda M. Richard et Cie. Voici comment s'exprime sur ce service l'almanach de l'an IX :

« Le citoyen Meyrel fils fait partir de Lyon, port Charvin, près le port Neuville, tous les jours impairs, à 6 heures du matin, une diligence qui passe à Trévoux, en montant, à 10 heures ; à Frans, à 11 heures ; à Montmerle et Belleville à 1 heure ; à Thoissey et Saint Romain à 3 heures, et arrive à Mâcon entre 4 et 5 heures du soir ; repart le lendemain, jour pair, à 5 heures du matin, passe à Saint Romain et à Thoissey, à 7 heures ; Belleville et Montmerle, à 8 heures ; à Frans, à 9 heures et demi et arrive à Lyon à deux heures après midi. »

Entre tous les Almanachs successivement publiés à Lyon, il n'y en a que deux seulement qui mentionnent le prix de transport pour les voyageurs. Ce sont ceux de 1791 et de 1792, dans lesquels on lit ce qui suit :

« Les diligences d'eau de Lyon pour Châlon partent régulièrement de

Digitized by Google

deux jours l'un, à dater du 14 avril. Le prix du tarif est de 12 sous par lieue pour chaque place, sans la nourriture et de 17 sous si on la fournit.

Dans le *Voyage de Lyon à Châlon par la Saône*, par M. J.C. B., imprimé à Lyon en 1814, l'on voit que le tarif des diligences d'eau, contenant les prix pour 25 ports du rivage, était pour chaque place :

De Châlon à Lyon.	9 fr.	70 c.
De Châlon à Mâcon	4	65
De Mâcon à Lyon.	5	10

Le 1er février 1728, une diligence d'eau fut établie entre Trévoux et Lyon avec un tarif fixé à 8 sous la place pour chaque passager, à la descente, et 10 sous en remontant.

Le *Calendrier de la Dombes pour l'année* 1770, imprimé à Trévoux, renferme la mention suivante au sujet du service des bateaux de la Saône de Thoissey et de Trévoux à Lyon.

« En conformité de l'arrêt du Conseil d'état du 1er janvier 1766, les deux diligences établies à Trévoux pour aller à Lyon et à Thoissey, ne séjournent plus audit Trévoux : elles marchent régulièrement tous les jours, se croisent mutuellement dans leur trajet de Lyon à Thoissey et de Thoissey à Lyon.

« La diligence de Trévoux part du port de Serin de Lyon, à midi, tant en hiver qu'en été, et arrive sur les cinq heures du soir à Trévoux. La même diligence part le lendemain pour Thoissey à 7 heures du matin (hiver et été), s'arrête à Montmerle pour dîner et arrive à Thoissey sur les quatre heures du soir. Elle repart le lendemain à six heures du matin, vient dîner à Trévoux, d'où elle part à une heure après midi, pour continuer sa route et se rendre à Lyon sur les cinq heures du soir.

« L'arrêt du 1er janvier 1766 a fixé à 15 sous le prix de la voiture, pour chaque personne qui s'y embarquera, soit pour monter ou descendre de Trévoux à Lyon ou de Thoissey à Trévoux, et à pareille somme pour le port de chaque quintal de marchandises, sauf à déduire à proportion du trajet. »

Quelle différence, entre ce qui existait pour le transport des voyageurs de Lyon à Châlon et de Châlon à Paris, il y a à peine un demi-siècle, et ce que nous voyons aujourd'hui ! Il est intéressant de rapprocher ici les annonces des anciennes diligences et des anciennes messageries avec les récentes annonces du chemin de fer de Paris à Lyon :

Digitized by Google

OUVERTURE

DU CHEMIN DE FER DE PARIS A CHALON.

SERVICES CORRESPONDANTS DES BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE.

A dater du 3 juin 1851, ordre des départs de Lyon :

A 5 heures du matin. — Correspondance du *train exprès*, ne touchant qu'à Mâcon et transportant seulement des voyageurs de première classe. — Arrivée à Paris, *le même soir*, à 10 heures 45 minutes.

A 7 heures. — Service riverain pour tous les ports de la Saône.

A 9 heures. — Correspondance avec le train partant de Châlon à 6 heures 35 minutes du soir. — Arrivant à Paris à 4 heures 15 minutes du matin, desservant tous les ports de la Saône.

A 6 heures du soir. — *Service de nuit* correspondant avec le train partant de Châlon à 6 heures 35 minutes du matin. Arrivant à Paris à 5 heures 5 minutes du soir, desservant à la montée : Mâcon et tous les bas ports jusqu'à Villefranche.

HEURES DE DÉPART, DE PASSAGE ET D'ARRIVÉE DES TRAINS, ET PRIX DES PLACES.

DISTANCES DE PARIS.	STATIONS.	TRAINS S'ÉLOIGNANT DE PARIS.												PRIX DES PLACES.		
		O 1 M	O 3 M	O 5 Soir.	O 7 M	O 9 M	D 11 M	O 13 Soir.	O 15 Soir.	O 17 Soir.	O 19 Soir.	E 21 Soir.	O 23 Soir.	1re Classe.	2e Classe.	3e Classe.
Km														F. C.	F. C.	F. C.
	Paris.	»	»	»	7 35	8 45	10 30	12 5	3 5	4 45	5 45	8 5	9 30	»	»	»
45	Melun.	»	»	»	8 55	9 48	11 33	1 20	4 28	6 5	7 5	8 54	10 53	4 65	3 50	2 60
59	Fontainebleau.	»	»	»	9 22	10 11	11 57	1 46	4 56	6 32	7 32	9 16	11 21	6 10	4 60	3 40
79	Montereau. Arrivée	»	»	»	10	10 50	12 28	2 22	5 35	7 15	8 15	9 43	12	8 15	6 15	4 55
	Départ	»	6 35	»	10 25	»	12 45	2 32	5 45	»	»	9 50	12 10			
113	Sens.	»	7 30	»	11 20	»	1 24	3 21	6 40	»	»	10 29	12 58	11 65	8 80	6 55
146	Joigny.	»	8 29	»	12 16	»	2 12	4 9	7 36	»	»	11 12	1 47	15 10	11 35	8 45
197	Tonnerre. Arrivée	»	10 5	»	1 45	»	3 28	5 23	9 10	»	»	12 17	3 10	20 35	15 30	11 40
	Départ	6 30	»	»	1 55	»	3 38	5 55	»	»	»	12 30	3 20			
243	Montbard.	7 50	»	»	3 15	»	4 40	7 9	»	»	»	1 37	4 24	25 10	18 90	14 5
315	Dijon. Arrivée	9 54	»	»	5 19	»	6 15	9 2	»	»	»	3 23	6 28	32 55	24 50	18 20
	Départ	10 6	»	2 35	5 35	»	6 35	»	»	»	»	3 30	6 55			
337	Nuits.	10 45	»	3 14	6 14	»	7 4	»	»	»	»	»	7 34	34 80	26 20	19 45
352	Beaune.	11 14	»	3 43	6 43	»	7 26	»	»	»	»	4 12	8 1	36 35	27 35	20 35
383	Chalon-sur-Saone.	12 20	»	4 50	7 50	»	8 15	»	»	»	»	4 55	9 5	39 55	29 80	22 10
		Midi.		Soir.	Soir		Soir.					M				

DISTANCES DE CHALON	STATIONS.	TRAINS SE DIRIGEANT VERS PARIS.												PRIX DES PLACES.		
		O 2 M	O 4 M	D 6 M	O 8 M	O 10 M	O 12 Soir	O 14 Soir.	O 16 Soir.	E 18 Soir.	O 20 Soir.	D 22 Soir.	E 24 Soir.	1re Classe.	2e Classe.	3e Classe.
Km														F. C.	F. C.	F. C.
	Chalon-sur-Saone.	»	»	6 5	»	8 5	»	»	»	1 45	3 35	6 25	8 35	»	»	»
32	Beaune.	»	»	6 47	»	9 5	»	»	»	2 21	4 35	7 9	9 29	3 50	2 50	1 85
47	Nuits.	»	»	7 11	»	9 35	»	»	»	»	5 5	7 31	9 57	4 85	3 65	2 70
69	Dijon. Arrivée	»	»	7 40	»	10 20	»	»	»	3 6	5 50	8 4	10 38	7 15	5 35	4
	Départ	»	»	7 55	»	»	10 55	»	»	3 16	6	8 20	10 48			
140	Montbard	»	»	9 40	»	»	12 56	»	»	4 52	8 1	10 9	12 33	14 45	10 90	8 10
187	Tonnerre. Arrivée	»	»	10 50	»	»	2 19	»	»	6	9 25	11 19	1 40	19 50	14 55	10 80
	Départ	»	6 55	11 15	»	»	2 30	»	4 35	6 25	»	11 30	1 50			
233	Joigny	»	8 21	12 27	»	»	3 56	»	6 1	7 28	»	12 40	3 9	24 60	18 50	13 75
271	Sens.	»	9 17	1 17	»	»	4 51	»	6 57	8 10	»	1 24	4	28	21 5	15 65
305	Montereau. Arrivée	»	10 16	2 3	»	»	5 50	»	8	8 53	»	2 9	4 59	31 50	23 70	17 60
	Départ	8 15	10 26	2 15	2 45	»	6 16	7 50	»	9	»	2 19	5 35			
324	Fontainebleau.	8 54	11 5	»	3 17	»	6 54	8 8	»	9 24	»	2 44	6 13	33 45	25 20	18 70
329	Melun.	9 23	11 34	»	3 44	»	7 23	8 37	»	9 46	»	3 8	6 42	35	25 35	19 60
383	Paris.	10 50	1 »	4 10	5 5	»	8 50	10 5	»	10 45	»	4 15	8 10	39 55	29 80	22 10

O trains omnibus.— D trains directs. — E trains exprès.

Digitized by Google

Ainsi l'on fait aujourd'hui, en 17 heures et 45 minutes, et même en 16 heures, par train exprès, la route de Lyon à Paris, que l'on mettait, il y a moins d'un siècle, 9 jours à parcourir en été et 11 jours en hiver. Sept heures au plus suffisent maintenant pour faire le trajet de Lyon à Châlon, pour lequel l'on employait autrefois jusqu'à deux jours et demi. Quel progrès et quelle chose immense pour les relations, pour les affaires, pour les rapports de tous genres, qu'une conquête pareille sur le temps, cette étoffe dont la vie est faite, comme dit Franklin; conquête d'autant plus précieuse qu'en vérité le temps qui s'écoule sur les routes, semble en quelque sorte une véritable halte dans la vie de l'homme!

On l'a dit bien des fois avec raison, l'application des forces produites par la vapeur marque, dans les progrès de l'esprit humain, comme l'un des plus grands pas faits dans la civilisation, soit qu'elle serve à épuiser les eaux, à communiquer le mouvement à une machine quelconque, à élèver des fardeaux, ou à faire tourner des roues, au moyen desquelles les bateaux et les navires peuvent fendre les flots.

Qui pourrait prévoir tout ce qui doit encore sortir du travail et des combinaisons de l'homme, se vouant à l'étude des lois de la nature !

Nous ne faisons en quelque sorte qu'entrer dans la voie du progrès. La puissance de la vapeur développée et maîtrisée ne date que d'hier dans son application à l'industrie, aux chemins de fer et à la navigation. Qui oserait dire ce que l'avenir réserve à nos descendants de forces motrices nouvelles! Et pour ne parler que de la navigation, advienne que l'on trouve le moyen de faire glisser les navires et les barques sur l'eau, au lieu de les enfoncer de manière à créer une forte résistance, et alors avec quelle rapidité ne pourra-t-on pas courir sur ce chemin liquide et uni, surtout si, par de nouveaux procédés plus rapides encore et plus économiques, l'homme parvient à mettre en mouvement et à régler toutes les forces que l'on peut tirer des combinaisons de l'air, de l'élec-

Digitized by Google

tricité, de l'aimant, des métaux ? et, qui sait, peut-être même des poisons composés ou décomposés ?

Quand on songe à la puissance de la poudre fulminante soulevant et pulvérisant les masses les plus énormes, à l'action si violente de certains poisons qui portent à l'instant même, par leur seul contact, l'anéantissement et la mort sur tout ce qui est doué de vie, aux effets si merveilleux de l'électricité, l'on ne tarde pas à comprendre combien, dans le domaine des forces à utiliser, un vaste champ reste encore ouvert à la science, au génie et au hasard des découvertes.

TITRE III.

TRAVAUX DE PERFECTIONNEMENT POUR LA SAÔNE. DÉPENSES ET PERCEPTIONS.

CHAPITRE I.

Travaux de perfectionnement exécutés dans le lit et sur les rives de la Saône.

Les divers gouvernements qui se sont succédés en France avant 1830 s'étaient peu occupés de la Saône. Les quais, que les Etats des provinces établirent sur cette rivière, sous l'ancien régime, favorisant, de même que les ponts (1), le développement

(1) Les ponts existants sur la Saône, entre Port-sur-Saône et l'embouchure à Lyon, sont au nombre de 35, savoir :

2 dans la *Haute-Saône* : à Port-sur-Saône et à Gray ;

4 dans la *Côte-d'Or* : à Pontailler, Auxonne, St-Jean-de-Losne et Seurre ;

7 dans Saône-et-Loire : à Brugny * (1), Chaudart *, Châlon, Tournus *, Fleurville *, Mâcon et Saint-Romain * ;

(1) L'astérisque indique les ponts suspendus.

Digitized by Google

des villes où ils furent construits, avaient bien plus pour but de faciliter la perception des droits de navigation, que d'améliorer la navigation elle-même.

Toutefois les États du Lyonnais firent, au siècle dernier, depuis Serin jusqu'aux limites méridionales du Franc-Lyonnais, un chemin de hallage dont les avantages firent concevoir, à la province de Dombes, l'idée d'en établir un semblable sur son territoire. Mais le projet de ces travaux dont les plans et les nivellements furent faits en 1770, ne reçut pas d'exécution, soit par suite de la réunion de la Dombes à la province de Bourgogne d'abord et plus tard à la province de Bresse, soit parce que le gouvernement du roi refusa de faire la dépense des travaux, après en avoir ordonné la continuation sur toute l'étendue du territoire de Dombes (1).

7 dans l'Ain : à Thoissey *, Belleville *, Montmerle *, Beauregard *, Frans *, Saint-Bernard * et Trévoux * ;

15 dans le Rhône : à Neuville *, Couzon *, Fontaines *, l'Ile-Barbe *; et, à Lyon, les ponts de la Gare *, port Mouton *, Serin, Saint-Vincent *, la Feuillée *, Nemours, Palais-de-Justice *, Tilsitt, Ainay, Napoléon *, la Mulatière (en fer).

(1) Dans des *Observations* des Syndics-généraux des Trois-Ordres de Bresse, du 2 mars 1789, on lit (pag. 11) ce qui suit :

« Le 21 janvier 1783, le Conseil des Trois-Ordres de Bresse et Dombes, délibéra de se pourvoir au Roy, pour supplier Sa Majesté de faire les fonds nécessaires à la perfection du quai de Trévoux. En conséquence, il adressa à M. le Contrôleur général, un Mémoire qui contenait les motifs les plus justes et les plus décisifs pour que le Roy se chargeât de faire exécuter à ses frais tous les ouvrages qui estaient en projet; néanmoins il n'eut aucun succès, et les Syndics furent obligés de faire à ce quai une dépense de 2106 livres 10 sols, en réparations urgentes, pour prévenir le dépérissement des ouvrages déjà faits. »

Voici comment s'exprimait la délibération du 21 janvier 1783 :

« Les Syndics, après y avoir mûrement réfléchi, se sont convaincus que le quai de Trévoux n'ayant pour objet que d'assurer le libre exercice du hallage dans cet endroit, et faciliter la perception du droit de péage sur la rivière de Saône, qui est établi à Trévoux, la dépense en doit être uniquement à la charge de Sa Majesté, soit parceque ledit péage lui appartient, soit parceque le chemin de hallage que Sa Majesté a voulu être continué dans toute l'étendue du territoire de Dombes, n'est relatif, ainsi que le quai, qu'à l'utilité qui en peut résulter pour ledit péage, soit parce que et le chemin de hallage et le quai qui en fait partie, sont une charge du péage appartenant à Sa Majesté, à l'exemple de tous les Seigneurs péagistes, que l'équité et les lois chargent toujours de l'entretien des routes dans l'étendue de leur péage »

Digitized by Google

Au milieu de l'anarchie et des déchirements de la révolution de 1793, l'on ne s'occupa certes pas à compléter les travaux publics entrepris sous l'ancieu régime.

L'Empire travailla avec les plus nobles efforts à rétablir les routes dégradées à défaut d'entretien, à en percer quelques nouvelles, à terminer quelques canaux et à élever enfin quelques édifices destinés, pour la plupart, à perpétuer la gloire de nos armées françaises.

La Restauration, après avoir lutté pour relever le pays épuisé par l'étranger, entreprit les canaux de 1821 et 1822; elle perça également quelques routes et encouragea vivement les entreprises naissantes des chemins de fer et des ponts suspendus.

Mais ni l'Empire ni la Restauration ne firent absolument rien pour les rivières. Ce soin précieux était réservé au gouvernement de 1830 qui, dans le vaste système de travaux publics dont il a doté la France, a imprimé un grand développement à notre navigation de l'intérieur, comme en général à toutes les voies de communication.

Dans un Rapport présenté à la Chambre des députés, le 23 avril 1835, au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux rivières, le rapporteur, M. Jaubert, signala énergiquement le besoin d'améliorer la navigation de la Saône. Ce rapport forme le point de départ officiel des travaux importants qui, depuis, ont été exécutés sur cette rivière.

« La Saône, disait M. Jaubert, n'a, jusqu'à ce jour, reçu annuellement du fonds commun qu'une somme de beaucoup inférieure au produit de ses droits de navigation. Ainsi, dans l'exercice de 1833, la Saône a produit 346,220 fr. (1), et n'a reçu que 53,859 fr., c'est-à-dire à peine un sixième. On a peine à s'expliquer une pareille rigueur à l'égard d'une rivière qui est le lien nécessaire de notre système de navigation entre la Méditerranée et le Rhin, alors que l'imperfection de son ré-

(1) Avant 1837, les produits du Doubs étaient confondus avec ceux de la Saône dans les recettes du bureau de Châlon.

Digitized by Google

gime est chaque jour l'objet des plus pressantes réclamations. »

La loi qui fut rendue sur ce rapport accorda un fonds annuel de 4,000,000 de fr. pour la régularisation du lit et des rives de la Saône. Puis la loi du 19 juillet 1837 ouvrit un crédit de 12,800,000 de fr. pour les ouvrages à exécuter entre Port-sur-Saône et Verdun, et pour l'amélioration des passages de Mâcon et de Trévoux. Enfin intervint la loi du 8 juillet 1840 qui accorda un nouveau crédit de 4,400,000 fr. applicable aux travaux à faire sur la partie de la Saône comprise entre Verdun et Lyon.

Entre Port-sur-Saône et Lyon, la Saône se divise en *haute*, *petite* et *grande Saône*.

De Lyon à Châlon, point d'embouchure du canal du centre, la Saône partage toute l'importance politique et commerciale du Rhône, dont elle est le naturel prolongement ; la Saône est, en effet, le véritable Rhône supérieur.

De Châlon à Saint-Jean-de-Losne, la Saône est encore le tronc commun des canaux de Bourgogne et du Rhône au Rhin.

Enfin, au-dessus de Saint-Jean-de-Losne, sa navigation présente aussi une grande importance : c'est cette partie, en effet, qui verse, dans la Grande-Saône, dans les canaux de Bourgogne, du Rhône au Rhin et du Centre, tout le mouvement du port de Gray et des ports environnants.

Avant les travaux d'amélioration qui ont été faits sur cette rivière et avec sa navigation imparfaite, la Saône, véritable nœud gordien des trois canaux qui viennent déboucher sur elle, était plutôt un obstacle qu'un moyen de communication entre ces canaux ; car les bateaux qui la traversaient étaient obligés de rompre charge, faute de trouver un mouillage suffisant dans son lit.

Dans la *Situation des travaux publics*, publiée chaque année par le ministère, l'administration des ponts et chaussées a fait connaître les divers travaux qui ont été successivement exécutés sur la Saône, depuis 1835. Ces travaux présentent deux systèmes bien distincts, suivant le volume des eaux en étiage. Ainsi, au dessus du confluent du Doubs, à Verdun, l'on a fait usage des barrages accompagnés des dérivations partielles, de

Digitized by Google

manière à abréger le trajet, en substituant ces dérivations aux coudes sinueux de la rivière.

Au dessous de Verdun, l'on s'est appliqué à créer un canal à eaux courantes. Ici des draguages ont creusé le thalweg en même temps que le lit était retréci par des clayonnages que soutient un solide empierrement. Là, comme à Couzon, à Albigny, aux îles de Royes, des digues submersibles barrent les faux bras de la rivière et rejettent dans le bras principal, du côté du hallage, les deux tiers environ des eaux basses qui, auparavant, se perdaient sur la rive opposée.

Dans la *Haute-Saône*, de Port-sur-Saône à Gray, où il existait 9 barrages d'usine qui sont autant d'obstacles que les bateaux ne peuvent franchir, l'on a établi quatre nouveaux barrages avec dérivations en partie souterraines ou en tranchées et auxquels ont été adaptés des pertuis pour ménager les habitudes du flottage.

Outre l'écluse de Gray qui existait, l'on en a construit huit autres, ayant les dimensions de celles des canaux qui s'embranchent sur la Saône, en sorte que l'on a renoncé à étendre, au delà de cette ville, la marche des bateaux à vapeur.

La *Petite-Saône* qui s'étend de Gray à Verdun présente un grand nombre de hauts fonds, particulièrement à l'embouchure des affluents.

L'on a établi, dans cette partie, 9 barrages accompagnés de dérivations, sauf celui de Verdun, et l'on a construit des écluses de 44 mètres de longueur et de 8 mètres de largeur, afin de donner passage aux bateaux à vapeur. Ces écluses sont placées à l'extrémité inférieure des dérivations et une écluse de garde insubmersible est construite en tête de chacune d'elles.

Les 9 barrages de la *Petite-Saône* et les dérivations correspondantes sont placés aux lieux ci-après :

1° Entre *Apremont* et *Mantoche*; 2° près d'*Huilley*; 3° en amont de *Pontey*; 4° près et en avant de la place d'*Auxonne*; 5° en aval de *Saint-Jean-de-Lône*; 6° au village du *Châtelet*; 7° au dessous de *Seurre*; 8° vis-à-vis le village de *Charnay*;

Digitized by Google

et 9° un peu en amont de *Verdun* et de la première des trois embouchures du Doubs.

Ces barrages sont en partie fixes et en partie mobiles. Les quatre premiers présentent une partie fixe de 1 mètre 20 centimètres au-dessus de l'étiage et une partie supérieure qui doit être rendue mobile sur 40 centimètres de hauteur. Les cinq autres peuvent être considérés comme entièrement mobiles, attendu que la partie fixe ne saille que de 25 centimètres au-dessus de l'étiage, et que les fermettes en fer peuvent y relever encore les eaux de 1 mètre 60 centimètres dans les grandes eaux. Ces barrages mobiles s'effacent et disparaissent pour se redresser ensuite lorsque l'amaigrissement des eaux rend leur action nécessaire pour le besoin de la navigation. Ce système ingénieux est dû à M. Poirée, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées. Avant qu'il ne l'eût créé, l'on ne connaissait, pour améliorer les rivières, que les barrages fixes et les épis obliques plus ou moins offensifs déplaçant la difficulté sans la vaincre; ce qui avait fait naître la pensée d'établir des canaux aux fleuves et aux principales rivières, sous l'influence de cette singulière doctrine émise par M. Brisson, à savoir que *les rivières étaient créées pour alimenter les canaux.*

Le besoin de tous ces travaux se faisait vivement sentir par l'importance de la petite et de la haute Saône.

Dans une *Notice des travaux publics de* 1830 *à* 1847, précieux document officiel (1), nous lisons ce qui suit :

« Avant l'exécution des travaux de 1837, on estimait le mouvement commercial des travaux de la petite et de la haute Saône à 200,000 tonneaux au moins. Ce tonnage provient de toutes les contrées situées au-dessus de Gray, qui n'est, comme on le

(1) Cette *Notice*, fort remarquable et fort rare, semble, en quelque sorte, pour les travaux publics du moins, le bilan qui résume et clot le gouvernement de 1830, de même que le précieux *Exposé* de M. Montalivet, du 25 février 1813, résume et clot l'Empire ; et de même aussi que le *Rapport* encore bien plus précieux de M. Chabrol, du 23 mars 1830, sur l'administration des finances, résume et clot la Restauration, à une époque où elle était assurément bien loin de croire à sa chute si prochaine. Singulier rapprochement !

Digitized by Google

sait, qu'un entrepôt, et surtout de la haute vallée de la Saône : c'est cette haute vallée qui verse à Gray les blés qui ont fait de ce port un des quatre grands marchés régulateurs de la France ; ces blés, après avoir descendu la Saône et le Rhône, vont alimenter la Provence et le département du Gard. Mais la haute Saône renferme encore de puissants éléments de richesse qui n'attendaient, pour se développer, qu'une voie de navigation facile : tels sont ces minerais de fer, pour ainsi dire inépuisables et de la meilleure qualité, qui, depuis longtemps, descendent sur Saint-Etienne. Aussi, ce qu'il faut surtout à la haute Saône, ce sont les houilles à bas prix, houilles que Saint-Etienne lui a fournies jusqu'ici péniblement et chèrement.

« Le perfectionnement de la haute Saône se rattachait donc à l'un des plus grands intérêts que l'on puisse satisfaire, unir à bon marché le minerai de fer et la houille. Cette union qui est indispensable pour le développement rapide de notre industrie, n'existe que rarement sur notre sol, et ce devait être l'un des objets principaux d'un bon système de navigation intérieure. »

Dans la Grande-Saône, l'on a créé un chenal à eaux courantes propre à favoriser, sans nul temps d'arrêt, la navigation à la vapeur. « On a cherché et l'on a obtenu de procurer dans ce chenal un tirant d'eau de 1 mètre 20 centimètres, au plus bas étiage correspondant à l'époque du chômage des canaux, ce qui produit une hauteur d'eau de 1 mètre 50 à l'étiage ordinaire ou à l'époque de la remise en navigation de ces canaux. Le problème était difficile en raison du volume assez faible de la Saône, en basses eaux, et de la vitesse du courant dans les passes les plus difficiles et notamment dans celles de Trévoux et de Mâcon.

« On y est parvenu en barrant tous les faux bras par des digues basses, ne saillant que de 75 centimètres au-dessus de l'étiage à 60 centimètres au-dessus du même niveau, et en concentrant tout le volume des basses eaux dans un chenal d'étiage, creusé, dans ce lit mineur, au moyen de dragues à vapeur et à manége.

« Les clayonnages sont formés d'entrelas en bois de saule ou de chêne, sur un rang de piquets aussi en chêne espacés de 0,^{m}60 à

Digitized by Google

1 mètre ; ceux de la rive sont continus et disposés de manière à former entonnoir vers l'amont, afin de régulariser de proche en proche le nouveau régime et de présenter une largeur minimum de 75 mètres pour la partie la plus retrécie du lit mineur.

« Les draguages sont opérés de manière à approfondir le plus possible le chenal d'étiage, à l'emplacement des barrages naturels, à diminuer ainsi la pente de fonds de ce chenal et par suite la vitesse à la surface, de façon que cette vitesse ne soit pas augmentée après le retrécissement. Ce chenal d'étiage a 30 mètres de largeur en cuvette ; ses parois sont inclinées au 10e, de telle sorte que les bateaux à vapeur et les convois montants et descendants puissent s'y croiser sans obstacle.

« Indépendamment des travaux en lit de rivière qui ont pour but le perfectionnement de la navigation et le redressement du second bras du Doubs à Verdun, il a été exécuté, depuis 1835, divers ouvrages dont l'objet a été de favoriser le commerce et de faciliter la navigation dans la traversée des villes principales. C'est ainsi qu'on a prolongé le port de Gray, qu'on a exécuté les ports de Saint-Jean-de-Losne et de Seurre, qu'on en a construit de nouveaux à Châlon, à Mâcon et à Saint-Laurent (Ain), et que l'on a établi des banquettes de hallage sous les ponts de Châlon et de Mâcon, et le long des beaux quais de ces deux villes ainsi que sur d'autres points moins importants. » (*Annuaire du département de Saône-et-Loire, pour l'année* 1851, *page* 331).

Voici ce que rapporte, sur la Grande-Saône, la *Notice des travaux publics de* 1830 *à* 1847 :

« La navigation de la Grande-Saône prend tous les jours un nouvel accroissement : son mouvement relevé à Mâcon peut être évalué moyennement à 9,500 bateaux par année, non compris les bateaux à vapeur. Le tonnage total est de 530,000 tonnes, dont 335,000 à la descente et 195,000 à la remonte. Le nombre des trains de bois doit, en outre, être porté à 1,200 coupons.

« La moitié des 195,000 tonnes qui remontent la Saône de Lyon à Châlon est traînée par les remorqueurs à vapeur qui font un service régulier, et l'autre moitié par les chevaux de hallage. »

Digitized by Google

Nous avons vu précédemment (page 234 de ce 3e volume de la *Revue du Lyonnais*) qu'en 1849 le tonnage total de la Saône a été de 709,134 tonnes, dont 30,835 tonnes de bois, et que sur ces quantités le transport par les bateaux à vapeur a été de 179,030 tonnes.

La Saône n'est plus navigable au-delà des limites du département de la Haute-Saône. C'est Jonvelle, à 30 kilomètres au-dessus de Port-sur-Saône, qu'on considère comme le point culminant de la navigation. Les travaux d'amélioration de la rivière ne remontent pas au delà de Port-sur-Saône ou même de Puy-sur-Saône où existe la dernière dérivation à ciel ouvert.

Au mois d'octobre 1850, M. Moreau, ingénieur en chef du service spécial de la Saône, me faisait l'honneur de m'écrire ce qui suit :

« J'ai le projet, si les finances de l'état peuvent se remonter, si nos calamités publiques disparaissent définitivement et enfin si je suis encore de ce monde, de pousser de toutes les forces de mon âme et de ma conviction à l'éxécution d'un canal latéral entre Port-sur-Saône, Jussey, Monthureux, Darney, Mirecourt et Nancy, distance de 110 à 115 kilomètres, aboutissant ainsi au canal de la Marne au Rhin, de Paris à Strasbourg. Ce serait, avec notre Saône de Port-sur-Saône, à Gray et à Lyon, puis le Rhône entre Lyon et la mer, la plus admirable voie navigable au monde. »

CHAPITRE II.

Dépenses du trésor public pour les travaux de perfectionnement de la Saône, du 1er janvier 1835 au 1er janvier 1851.

Les dépenses totales des travaux extraordinaires exécutés, par le gouvernement, pour le service spécial de la Saône, du 1er janvier 1835 au 1er janvier 1851, s'élèvent à 20,607,897 fr. 50 c., savoir :

Digitized by Google

Pour la Saône inférieure. .	10,813,932 20	20,607,897 50
Pour la Saône supérieure. .	9,793,965 30	

Les 20,607,897 de fr. 50 de dépenses se répartissent, d'après les crédits, dans les départements que traverse la Saône, de la manière suivante :

1re SECTION. — SAONE INFÉRIEURE.

	Départements.	Dépenses dans les départements.	
Loi du 30 juin 1835.	Côte-d'Or	1,425,621 50	3,117,825 91
	Saône-et-Loire. . .	803,396 62	
	Ain	817,222 42	
	Rhône	71,585 37	
Loi du 19 juillet 1837.	Côte-d'Or	2,237,546 18	3,626,591 18
	Saône-et-Loire. . .	1,157,340 »	
	Ain	231,705	
Loi du 8 juillet 1840	Côte-d'Or	267,814 79	4,069,515 11
	Saône-et-Loire. . .	2,255,502 9	
	Ain	755,546 »	
	Rhône	790,652 23	
	TOTAL.		10,813,932 20

2e SECTION. — SAONE SUPÉRIEURE.

Loi du 30 juin 1335	Haute-Saône . . .	435,338 97	538,542 97
	Côte-d'Or	103,204 »	
Loi du 19 juillet 1837	Haute-Saône . . .	6,839,468 »	9,255,422 33
	Côte-d'Or	2,415,954 33	
	TOTAL DE LA 2e SECTION		9,793,965 30

CHAPITRE III.

Perception du trésor sur la Saône.

Les produits que le trésor public retire de la Saône sont de deux sortes. Ils consistent : 1° dans les droits de navigation pour le transport des voyageurs et des marchandises ; 2° dans la ferme des droits de pêche et de chasse.

Digitized by Google

§.

DROITS DE NAVIGATION.

Les droits de navigation sur la Saône sont déterminés par le tarif fixé par l'ordonnance royale du 27 octobre 1837 portant modification à celui annexé à la loi du 9 juillet 1836.

Suivant cette ordonnance, la perception a lieu à la remonte comme à la descente, par myriamètre et comme il suit :

Marchandises	1re classe (article 3 de la loi) par tonne.	0	f.	035
	2e classe id. id. . .	0		015
Bascules à poisson (A. 8 de la loi) par m. cube du réserv.		0		015
Trains (A. 7 de la loi) par décastère :				
1° Sur la partie navigable des rivières	Trains chargés. . .	0		080
	Trains non chargés.	0		040
2° Sur la partie purement flottable	Trains chargés. . .	0		040
	Trains non chargés.	0		020

Les bureaux de perception pour la navigation de la Saône et désignés pour le jaugeage des bateaux sont à Gray, à St-Jean-de-Losne, à Châlon, à Mâcon, à Lyon au port Serin et au port d'Ainay.

Les simples bureanx de perception sont à Pontailler, à St-Symphorien, à Verdun et à Tournus.

Les droits de navigation sur la Saône se sont élevés, pour l'année 1849, à 475,303 fr. 70 c. perçus dans les quatre départements où il existe des bureaux, de la manière suivante, par la régie des contributions indirectes.

Droit de 10 *centimes du prix des places des voyageurs transportés sur la Saône, tant à la remonte qu'à la descente, en* 1849 :

Département du Rhône . . . . . 98,470 f. 36 c.

Digitized by Google

Droit perçu d'après le tonnage des bateaux, en 1849.

Départements	
Rhône	87,369 f. 27 c.
Saône-et-Loire	159,435 06.
Côte-d'Or	48,458 91.
Haute-Saône	81,470 10.
TOTAL	475,303 f. 70 c.

§.

DROITS DE PÊCHE ET DE CHASSE.

Le montant total des fermes de pêche et de chasse sur la Saône, s'éleve à 33,955 fr. Ces fermes ont lieu par adjudication publique et toutes expirent le 31 décembre 1858 (1).

TITRE IV.

QUELQUES MOTS SUR LA SAÔNE ENVISAGÉE SOUS LE RAPPORT DE L'HISTOIRE NATURELLE.

Considérée sous le rapport de l'histoire naturelle, la Saône peut embrasser trois points : la géologie, le régne animal et le régne végétal. Je ne veux qu'indiquer ce que chacun de ces points peut présenter de plus saillant.

§ 1.

GÉOLOGIE DE LA SAÔNE.

Le versant occidental de la vallée de la Saône, du côté de la source de cette rivière, se prolonge vers Langres et se rattache à une petite chaîne de montagnes *jurassiques*, voisines de cette ville. C'est sur ce versant que coulent l'Apence, la Manse, le Salon, la Vigeanne, la Venelle, la Tille et la Bèze qui prennent

(1) Voir à la fin le tableau n° 4.

Digitized by Google

naissance dans la Haute-Marne et portent leur tribut à la Saône.

La Saône, depuis sa source à Vioménil, coule sur le grès *bigarré*, jusqu'à Fignéville, puis sur le *muschelkalk*, jusque près de Châtillon-sur-Saône où elle traverse de nouveau le grès *bigarré* et un lambeau de terrain *granitique*; et, dès qu'elle parvient dans le département de la Haute-Saône, elle coule successivement sur le grès *bigarré*, le *muschelkalk*, le terrain *keupérien*, le terrain *liassique*, le terrain *jurassique*, le terrain de minerai de fer *pisiforme* et le terrain *moderne* (1).

Nous avons déjà dit que le sol de la vaste plaine que traverse la Saône est formé par un dépôt de transport, constituant une couche de marne argileuse, plus ou moins sablonneuse, plus ou moins mélangée de cailloux roulés et d'oxide de fer pisiforme et géodique.

La surface du terrain diluvien forme deux vastes plateaux découpés par de petites vallées qui plongent légèrement vers le lit de la Saône, à partir du pied du Jura et de celui des montagnes de Bourgogne et du Lyonnais et constituent des bourrelets de 15 à 20 mètres au-dessus des eaux moyennes de la rivière.

Le dépôt occupant tout l'espace compris entre le lit de la Saône et les deux bourrelets du terrain diluvien renferme toutes les espèces de coquilles qui vivent dans les eaux de cette rivière.

L'on a trouvé, près de Châlon, en creusant le canal du Centre, des ossements d'éléphants; dans la Côte-d'Or, des ossements d'éléphants, de mastodontes, de rhinocéros, etc.; animaux qui caractérisent l'époque diluvienne (2).

Vers la fin du dernier siècle (17 avril 1784), M. Lolière a découvert, près de Trévoux, des ossements pétrifiés de grands animaux dont les analogues n'existent plus, notamment une dent molaire de 19 centimètres, ainsi que d'énormes vertèbres, dont la description est faite dans les Mémoires de l'Académie de Dijon.

Je me borne à constater ces simples faits. Aux hommes de la

(1) *Statistique minéralogique et géologique du département de la Haute-Saône*, par M. Thirria, pag. 44.

(2) *Statistique du département de Saône-et-Loire*, par M. Ragut.

Digitized by Google

science de dire, après cela, les phénomènes et les révolutions dont ces faits sont le témoignage, dans la contrée que baigne la Saône.

« La présence d'un noyau granitique montagneux, dit M. Michel Chevalier *(Journal des Débats du 22 novembre 1843)*, bordée assez exactement à l'est et à l'ouest par des lignes dirigées comme le méridien, a imposé au moins à une partie des fleuves de la France méridionale et centrale de couler du nord au sud ou du sud au nord. Ainsi la France présente sur les deux flancs du plateau du midi et du centre deux grandes voies de communication européenne : l'une à l'est tracée par la Saône et le Rhône : c'est celle qu'ont suivie à diverses époques les Barbares fondant de la Germanie ou de la Gaule même sur l'Italie, les Cimbres et les Teutons, par exemple ; l'autre à l'ouest qui est indiquée par le cours de la Vienne et du Clain, de Tours à Poitiers et à Angoulême. Par là passèrent les Goths, quand ils allèrent conquérir l'Espagne. »

CHAPITRE II.

Production du règne animal et du règne végétal.

La Saône n'a rien qui la différencie essentiellement des autres rivières de France, sous le rapport des productions du régne animal et du régne végétal. Sans entrer dans la nomenclature de ces productions, nous nous bornerons simplement à fournir à cet égard quelques indications sur ce qui semble plus particulièrement pouvoir frapper l'attention.

§ 1.

RÈGNE ANIMAL.

Parmi les poissons, le brochet, la carpe, la lotte, la perche, l'anguille, le barbeau, etc., sont les plus répandus dans la Saône ; quelquefois le saumon remonte cette rivière ; la lamproie y a des passages marqués et l'alose y suit les trains de sel. Le carpeau

Digitized by Google

de la Saône est fort recherché. C'est une espèce de poisson eunuque ou mâle impuissant dont l'impuissance favorise le développement. M. de la Tourette qui a publié des *Observations sur le carpeau* dit que celui de la Saône est le plus recherché. Suivant lui, les gros carpeaux de cette rivière pèsent de 8 à 10 livres, et, de son temps, on les envoyait généralement à Paris où ils se payaient, dit-il, jusqu'à 10 louis.

« Le sable de la Saône est souvent parsemé de petits coquillages, chargés d'une petite broderie rouge sur un fond blanc: c'est une nérite (*nerita fluviatilis*. Linn.) Beaucoup de moules inutiles sillonnent les bords de l'eau, et les vers ou plus proprement les larves qui donnent les espèces différentes d'éphémères, criblent la terre. Le même jour qui éclaire à la fois leur seconde naissance ou leur métamorphose, leur hymen ou leur ponte, les ensevelit dans l'eau où les poissons les attendent et s'en engraissent. *(Statistique du département de l'Ain, par M. Bossy*, page 209. »

Parmi les oiseaux de la Saône, il y en a qui y résident constamment; d'autres n'y viennent que passagèrement.

Au nombre des premiers sont la poule d'eau, le plongeon, la foulque ou morelle, le canard sauvage, la sarcelle, le martin-pêcheur au plumage diapré, etc.

Parmi les oiseaux de passage, l'on remarque notamment la grue, la cigogne, le héron, le grèbe, le harle, le bécasson, le chevalier, la guinette, l'alouette de mer, le cincle, le courlis, le vanneau, le pluvier, l'hirondelle de mer, etc.

Outre ces divers oiseaux dont l'apparition est à peu près régulière, les grands froids et peut-être des combinaisons de saisons et de température amènent quelquefois sur la Saône et sur nos étangs des oiseaux rares et qui n'y demeurent qu'autant que durent les causes qui les y ont apportés. Ainsi le cygne et l'outarde apparaissent dans certaines années, quand le froid est très rigoureux. Suivant ce qu'on rapporte, on y aurait vu aussi la sarcelle rouge et noire ou *religieuse de la Louisiane*, le canard à collier de Terreneuve, et jusqu'à l'ibis, cet oiseau auquel jadis la reconnaissance publique éleva des autels.

Digitized by Google

RÈGNE VÉGÉTAL.

L'utricularia vulgaris, *l'arundo phragmites*, *le typhus latifolia*, *le ceratophillum demersum*, *le myriophyllum spicatum*, *le verticillatum et le pilularia globutifera* se trouvent fréquemment sur les bords de la Saône.

Parmi les plantes rares, l'on rencontre sur la pelouse de la montagne de Couzon dont le pied est baigné par la Saône, le genet horrible *(genista horrida)*, classé dans les *légumineuses*. Ce sous-arbrisseau, de couleur cendrée, de 2 à 3 décimètres, à rameaux lisses qui deviennent épineux en vieillissant, a des fleurs d'un jaune pâle, assez grandes et entourées de bractées ; il fleurit en juin et en juillet (1).

Sur la même montagne, également au dessous des carrières et dans les taillis, croît l'aphyllanthes de Montpellier *(Aphyllanthes Monspelliensis)*, de la famille des *Joncées*. Ce sont les racines de cette plante qui servent à faire les brosses (rousses) des drapiers.

Dans les prairies d'Anse et aux îles de Royes, l'on rencontre le frétillaire damier *(fretillaria meleagrès)*, et, à peu près aussi sur tous les bords de la Saône, l'euphorbe à feuilles de saule *(Euphorbia salicifolia)*.

Tout récemment, en 1851, M. Seringe, directeur du jardin des plantes de Lyon, a découvert, dans la vallée de Sathonay, le carex appauvri *(carex depauperata)*, pareil à celui que l'on trouve dans le bois de Vincennes.

Enfin, entre le pont d'Ainay et le pont de la Mulatière, tout près de l'embouchure de la Saône, l'on trouve la vallisnérie spirale *(Vallisneria spiralis)*, plante rare, dont de Jussieu, dans son *Genera*, a si poétiquement décrit les circonstances génératrices et à laquelle Castel et Delille ont consacré de beaux vers. Cette plante a une véritable célébrité en botanique, à raison des phénomènes merveilleux, et s'il était permis de le dire ainsi, admira-

(1) Voir la *Flore française*, par DECANDOLLE, n° 3817 ; — et la *Flore lyonnaise*, par BALBIS, tom. I, pag. 169.

Digitized by Google

blement instinctifs, qui accompagnent et amènent sa fécondation.

« La *Vallisneria spiralis* porte des fleurs mâles sur un pédicelle court, terminé en un *spadix* muni d'une *spathe* à deux ou quatre lobes profonds ; autour de cette tige, elles se réunissent en une petite tête arrondie, de couleur blanche ; chacune d'elles, qui est fort petite, présente un calice à trois lobes et deux étamines. Les fleurs femelles sont, au contraire, toujours solitaires au haut d'un pédicelle filiforme roulé en spirale et plus long que les feuilles .

« Lorsque le moment de la fécondation est arrivé, la spathe des fleurs mâles s'ouvre, et celles-ci, se détachant de leurs petits supports, viennent flotter librement à la surface de l'eau. Jusque-là, les fleurs femelles étaient restées au fond, retenues par leurs hampes qui forment une spirale à tours serrées ; mais, en ce moment, ce ressort semble se détendre, la spirale écarte ses circonvolutions et la fleur arrive ainsi jusque à la surface du liquide dont elle suit les ondulations. Agitée de la sorte dans un étroit espace, elle rencontre les fleurs mâles qui répandent sur elle leur pollen. La fécondation s'étant ainsi opérée, la hampe resserre de nouveau sa spire et le fruit va se développer et se mûrir au fond de l'eau (1). »

Admirable chose où l'on semble voir l'intelligence mêlée aux instincts et aux mystères de la reproduction !

Là se termine ce que je voulais dire de la Saône. Dans le principe, ce n'était que de simples notes patiemment recueillies, éparses et nécessairement confuses. Sur un encouragement ami, j'ai cherché à les coordonner ; mais, en définitive, ce ne sont toujours que de simples notes. A d'autres de les féconder et de faire connaître, comme il convient, cette belle rivière, sous tous ses rapports de productions, de géographie, d'industrie, comme aussi de l'histoire du pays.

Ce fut sur les rives de la Saône que César commença d'abord

(1) *Dictionnaire d'histoire naturelle de d'*ORIGNY, au mot *Vallisnérie.*

Digitized by Google

à fixer la fortune de Rome dans les Gaules, par la première victoire qu'il remporta sur les Helvètes. C'est sur ces mêmes rives que se livra, vers la fin du IIe siècle de notre ère, entre Sévère et Albin, la fameuse bataille dans laquelle ces deux compétiteurs de Rome se disputèrent l'empire du monde.

Pendant tout le temps que dura la domination romaine dans les Gaules, la Saône fut constamment le point de mire où les peuples de la Germanie cherchèrent à porter leurs campements; et c'est le cours de cette rivière que suivirent ces mêmes peuples lorsque, au Ve siècle, ils s'élancèrent sur l'Italie pour aller abattre les derniers étais du colosse romain.

De même qu'au temps des Celtes, la Saône avait été le sujet d'incessantes querelles entre les Edues et les Séquanes, de même aussi, pendant tout le moyen-âge, depuis le partage des Etats de Louis-le-Débonnaire, en 843, cette rivière fut l'objet de disputes sans cesse renouvelées entre les souverains de France, de Bourgogne, d'Allemagne et de Savoie.

C'est sur les bords de la Saône que la flatterie humaine éleva un temple où fut dressé le premier autel dédié à Auguste, témoignage de la grandeur et de l'abaissement de ces temps, et c'est aussi sur les bords de la Saône, s'il faut en croire la tradition locale, qu'apparut le *Labarum* qui conduisit à la victoire les troupes de Constantin.

C'est sur les bords de la Saône qu'a été nourrie dans les principes de la religion chrétienne, Sainte Clotilde dont la foi a jeté des semences si fécondes pour la civilisation.

Enfin Bonaparte, ce géant de notre époque, a passé quatre ans de sa jeunesse sur les rives de la Saône où il préluda à sa grande destinée par d'éphémères écrits en faveur de la liberté, de cette liberté qu'il devait peu après étouffer au milieu des prestiges de la gloire.

D'autres diront ces choses. Pour nous, nous nous sommes attaché surtout aux détails de la Saône, à reproduire ces détails, à saisir et à constater les faits que le temps emportait, les faits les plus minimes, à les étudier afin de les mieux comprendre, de les mieux juger, et partant, afin de mieux jouir de notre

Digitized by Google

Saône, cette rivière par excellence, la plus belle de toutes les rivières, riche de tant d'attraits, pour celui-là surtout qui, né sur ses bords, en fait son élément de vie qui l'attire, le distrait et le charme chaque jour. Aussi, advienne que le destin le jette dans quelque autre contrée, alors, pour lui, le fleuve natal résume tous ses souvenirs comme toutes ses espérances ! Pour lui, en un mot, la Saône, c'est la patrie dans la patrie, le pays dans le pays.

VALENTIN-SMITH.

Digitized by Google

TABLEAUX DES VITESSES DIVERSES.

VITESSE DU VENT.

DÉSIGNATION.	VITESSE par seconde en mètres.	VITESSE par heure en kilomèt.	VITESSE par heure en lieues de 4000 mèt.
Vent seulement sensible.	1	3 6	
Vent modéré	2	7 2	1 3
Vent frais ou *brise* (tendre bien les voiles)	6	21 6	5 1
Vent le plus convenable aux moulins. . .	7	25 2	6 1
Bon frais, très-bon pour la marche en mer.	9	32 4	8
Grand frais, faire serrer les hautes voiles.	12	43 2	10 3
Vent très-fort.	15	54	14
Vent impétueux (N-O, mistral)	20	72	18
Grande tempête.	27	97	21 2
Ouragan.	36	129 6	32 1
Ouragan qui renverse les édifices. . . .	45	162	40 2

VITESSE DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	VITESSE PAR HEURE EN KILOMÈTRES.	VITESSE PAR HEURE EN LIEUES DE 4,000 MÈTRES.
Chemins de Fer de France.		
St-Etienne à Lyon (Descente).	24	6
Paris et Calais. . . . . , ...	40	10
Paris et Bourges. — Paris et le Hâvre.	50	12 1/2
Paris et Châlon (*train exprèss*)	60	15
Chemins de fer de l'Angleterre.		
Londres et Douvres.	50	12 1/2
Londres et Birmingham.	54	13 1/2
Great Western.	69	17 1/4
South-Eastern (vitesse moyenne) . . .	76	19
South-Eastern (vitesse maximum) (1).	124	31
Chemins de fer de l'Allemagne.		
De Bâle.	27 4	6 3/4
De Munich à Augsbourg.	23 9	5 3/4
De Vienne à Gloggnitz.	26 2	6 1/2
De Berlin à Francfort.	30 4	7 1/2
Rhénan. . . . . , ...	24 5	6
Amérique et Belgique..	**24**	6

(1) Dans un article de M. Lorentz, sur l'Exposition de Londres, inséré dans LE NATIONAL du 14 août 1851, on lit :

« Sur le SOUTH-EASTERN rail way, la nouvelle machine Crampton a remorqué 9 wagons « pesant 50 tonnes, à une vitesse moyenne de plus de 19 lieues à l'heure, et une vitesse ma- « ximum d'au moins 31 lieues à l'heure, avec une stabilité parfaite. »

Digitized by Google

VITESSES COMPARÉES.

Électricité. — Lorsque l'action est exercée sur un métal, corps essentiellement conducteur, l'électricité passe instantanément d'un corps à un autre. C'est la vitesse de la pensée dans l'ordre matériel.

Lumière. — La distance du soleil à la terre étant de 33 millions de lieues, et la lumière mettant 13 secondes à venir du soleil à la terre, il en résulte que la lumière parcourt, en une seconde, 79,572 lieues de 4,000 mètres.

Mouvement de la terre. — Ce mouvement est de 7 lieues à la seconde.

Corps graves tombant sur la terre. — Leur vitesse, tombant de l'équateur, est de 15,051 pieds par seconde.

Son. — La vitesse du son par le métal est environ dix fois et demie plus grande que celle qui a lieu par l'air; la première étant de 3,588 mètres par seconde, l'autre de 340 mètres dans le même temps, à une température de 16 degrés centigrades.

Mouvement de la terre autour de son axe. — Ce mouvement, à l'équateur, est de 162 toises ou 463 mètres par seconde.

Boulet de canon de huit. — Sa vitesse est de 422 mètres par seconde.

L'Hirondelle parcourt 25 lieues en une heure, soit 28 mètres à la seconde.—Le Faucon parcourt 22 lieues à l'heure, soit 22 mètres à la seconde.

Chevaux de course anglais. — Les chevaux de course anglais franchissent 14 lieues à l'heure, soit 15 mètres à la seconde.

Coursiers persans. — Les coursiers persans et arabes font 20 à 25 lieues par jour, aussi facilement que nos chevaux peuvent faire un relai de 5 à 6 heures.

Courriers a pied. — Les *Diarii cursores* des Romains, suivant *Cornelius Nepos*, faisaient 20, 30 et jusqu'à 40 lieues par jour, dans les cirques, pour gagner le prix.

Aérostat. — Le 7 janvier 1785, Blanchard a traversé, en ballon, en une heure et demie, le détroit qui sépare l'Angleterre de la France, dont la largeur est d'environ dix lieues.

Poissons. — Certains poissons parcourent 8 mètres par seconde, dans l'eau tranquille.

Vaisseau. — Un bon voilier parcourt 6 lieues à l'heure, soit près de 7 mètres à la seconde.

Cheval de poste. — La vitesse ordinaire d'un cheval de poste est de 3 1/2 lieues à l'heure, soit 3, 8 mètres par seconde.

Homme qui se promène. — On évalue à 3,600 mètres la distance parcourue, en une heure, par un homme qui se promène.

Digitized by Google

TABLEAU (N° 1) DES PRINCIPAUX BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE QUI ONT ÉTÉ AFFECTÉS AU TRANSPORT DES VOYAGEURS, DISPOSÉS D'APRÈS L'ORDRE DU PROGRÈS DE VITESSE.

DATE DE CONSTRUCTION	NOMS DES BATEAUX.	DIMENSION. Longueur	DIMENSION. Largeur.	FORCE DES MACHINES.	CONSTRUCTEURS DES MACHINES.	CONSTRUCTEURS DES BATEAUX.	PROPRIÉTAIRES DES BATEAUX.	DURÉE DU TRAJET. de Montée.	DURÉE DU TRAJET. de Descente.
1826	Lyonnaise.	25m	6m	15ch.	Barns et Miller, à Londres.	Church et Mathieu.	Cie des Paquebots.	15 à 16 hs	11 à 12 hs
»	Chalonnaise.	25	6	15	Id.	Id.	Id.	»	»
1828	Maconnaise.	25	6	15	Id.	Id.	Id.	»	»
1830	Hirondelle 1.	34	4 40c	20	Jackson, de Lede.	P. Galline et Cie	Cie des Hirondelles.	13 1/2	10
»	Hirondelle 2.	34	4 40	20	Id.	Id.	Id.	13 1/2	10
1832	Estafette.	30	5	15	Barns et Miller.	Church et Mathieu.	Cie des Paquebots.	13 1/2	10
1834	Hirondelle 3.	34	4 76	30	Jackson.	P. Galline et Cie	Cie des Hirondelles.	13	9 1/2
»	Télégraphe.	33	4	24	Barns et Miller.	Guibert.	Cie des Paquebots.	13	9 1/2
1835	Abeille 1.	34	4 50	40	C. Perret et Dubost.	C. Perret et Dubost.	Cie des Abeilles.	12	9
»	Abeille 2.	34	4 50	40	Id.	Id.	Id.	12	9
1836	Papin 1.	35	4 50	30	Maudslay.	Mauriac.	Cie Lyonnaise.	12	9
1839	Colombe.	33	4	24	Barns et Miller.	Id.	Cie Générale.	12	9
»	Aigle 1.	53	4	40	Miller Ravenhill, de Londres.	Ls Breittmayer (à la Seyne près Toulon)	L. Breittmayer aîné et Cie	11 1/2	8
»	Cygne.	45	4	40	Id.	Mauriac.	Cie Générale.	11 1/2	8
1840	Papin 2.	45	4 50	40	Maudslay.	Id.	Cie Lyonnaise.	11 1/2	8
»	Hirondelle 4.	43	4 60	20		P. Galline et Cie	Cie des Hirondelles.	11	8
1841	Hirondelle 5.	48	5	36	Jackson.	Id.	Id.	10 1/2	7 1/2
1842	Aigle 2.	50	4	36	Id.	Mauriac.	L. Breittmayer.	10 1/	7 1/2
»	Papin 3.	35	4		Gache de Paris.	Guibert.	Cie Lyonnaise.	10 1/2	7 1/2
1844	Duse de Nemours	65	4	90	Miller Ravenhill.	Mauriac.	Cie Générale.	9 1/2	7
1845	Crocodile.	75	4	80	Creusot.	Creusot.	Bonnardel frères.	9 1/2	7
1846	Hirondelle 6.	53	5	60	Jackson.	P. Galline et Cie	Cie des Hirondelles.	9 1/2	6 1/2
1848	Aigle 4.	62	4 82	80	Miller Ravenhill.	Mauriac.	L. Breittmayer.	9 1/2	6
1849	Pirate.	63	4 85	100	Gache, à Paris.		Cie Méridionale.	9 1/2	5 1/2
1850	Hirondelle 7.	65	4 35	80	Milner.	Galline et Cie	Cie des Hirondelles.	9 17 m	5 24 m
1850	Parisien 2.	67	3 90	120	Cauchot, de Paris.	Cauchot.	Cauchot.	9	5 1/2

Digitized by Google

TABLEAU (N° 2) DES BATEAUX A VAPEUR QUI ONT NAVIGUÉ SUR LA SAONE, EN 1849 (1).

NOMS ET NUMÉROS DES BATEAUX A VAPEUR.	TRANSPORT DES PASSAGERS. Leur nombre.	VITESSE MOYENNE DU BATEAU. mètres par seconde. en montant.		en descend.t		PRINCIPALES DIMENSIONS DU BATEAU. Longueur.		Largeur.		TIRANT D'EAU.		CHARGE EXPRIMÉE EN TONNES.	NOMBRE DES PASSAGERS TRANSPORTÉS ANNUELLEMENT	POIDS EN TONNES DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES ANNUELLEMENT	APPAREIL MOTEUR. PUISSANCE EN CHEVAUX-VAPEUR.	DIMENSION DES CHAUDIÈRES. Longueur en mètres.		Diamètre en mètres.		Epaiss.r en mètres.	Consommation en combustible par heure de marche.
BATEAUX DE VOYAGEURS.																					
Aigle n° 4.	300	4	6	6	9	62	»	4	82	0	57		28,300		80	4	95	1	20	12	500
Id. n° 7.	300	4	»	6	»	47	»	4	80	0	60		2,300		50	8	30	1	65	12	380
Coquette.	300	4	5	6	8	52	»	5	»	0	58		39,000		80	4	57	1	70	11	500
Papin n° 1.	300	4	4	6	5	61	»	4	80	0	58		6,000		65	3	85	2	90	14	700
Id. n° 2.	250	4	»	6	»	41	»	4	01	0	50		24,200		50	2	44	1	45	10	260
Id. n° 3.	200	»	»	»	»	31	»	3	»	0	47		»		30	5	50	1	10	9	»
Commerce.	Remorq	1	»	4	»	45	»	5	50	0	50	200	»	4,000	30	3	14	1	70	1	37	9	190
Zéphir.	250	3	6	5	6	41		3	27	0	53		9,000		50	6	70	1	35	11	330
Eole.	250	4	»	6		66	6	3	60	0	52		66,000		50	8	25	1	65	12	420
Corsaire.	300	4	3	6	7	61	»	4	50	0	56	60	23,820	390	80	2	50	2	48	12	525
Pirate.	300	4	6	6	9	63	»	4	85	0	56	65	16,490	640	100	3	20	2	96	13	400
Hirondelle n° 3.	250	4	»	6	»	42	3	4	76	0	55	»	13,000		30	3	14	1	39	9	1/2	400
Id. n° 5.	350	4	5	6	9	53	1	4	85	0	53	»	43,000		60	3	10	1	37	10	1/2	400
Id. n° 6.	350	4	5	6	8	52	7	4	72	0	52	»	39,000		60	3	10	1	37	10	1/2	400
BATEAUX DE MARCHANDISES.																					
Gondolle n° 1.	»	1	3	4	»	30	»	5	85	0	61	600		18,000	60	5	20	23	22	9	400
Id. n° 2.	»	1	5	4	»	40	4	5	30	0	61	700		28,000	75	3	45	2	20	10	1/2	420
Id. n° 3.	»	1	5	4	»	42	»	5	25	0	58	600		17,000	60	5	00	1	50	9	1/2	400
Id. n° 4.	»	1	5	4	»	40	»	5	30	0	58	»		»	40	4	20	1	60	2	00	9	530
Id. n° 5.	»	1	5	4	»	38		5	25	0	60	600		24,000	70	4	20	1	60	2	00	9	1/2	400
Tonnant.	»	1	5	4	»	60		5	25	0	60	800		40,000	80	8	10	2	25	12	500
Vengeur.	»	1	5	4	»	56	40	5	50	0	61	800		24,000	100	8	10	2	25	12	500
Dragon.	»	1	5	4	»	48	20	4	30	0	60	680		23,000	70	2	50	1	20	1	45	10	400
													324,510	179,030	1,370						

(1) Cet Etat est extrait de celui qui a été fourni, pour la navigation du Rhône et de la Saône, au Ministère des Travaux publics, le 29 juin 1850, par M. Guillebot de Nerville, ingénieur des Mines du Rhône, et contresigné par M. Jordan, ingénieur en chef, président de la Commission de surveillance des Bateaux à vapeur du Rhône.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU (N° 3) DES BATEAUX A

NOMS ET NUMÉROS DES BATEAUX A VAPEUR.	NOMS DES PROPRIÉTAIRES DES BATEAUX.	Nombre de Passagers que le bateau est destiné à transporter.	VITESSE MOYENNE DU BATEAU EXPRIMÉE EN MÈT. PAR SECONDE. à la remonte.	à la descente.	PRINCIPALES DIMENSIONS DU BATEAU EN longueur	largeur.	TIRANT D'EAU.	CHARGE EXPRIMÉE EN TONNES.	NOMBRE des passagers transportés annuellement.	mr tr an. ei
BATEAUX POUR LES VOYAGEURS.										
Eole.	Bonnnardel frères	250	4	6	74 6	3 80	0 52	»	14,686	
Zéphire.	Id.	250	3 6	5 6	77	3 60	0 55	»	16,166	
Papin n° 1.	C.ie Lyonnaise.	300	4 4	6 5	60	4 50	0 58	»	554	
Id. n° 2.	Id.	250	4	6	45	4 00	0 50	»	28,712	
Id. n° 3.	Id.	200	4	6	31	3 00	0 47	»	6,780	
Aigle n° 4.	C.ie de l'Aigle.	300	4 6	6 9	62	4 82	0 57	»	49,426	
Id. n° 7.	Id.	300	4	6	47	4 80	0 60	»	»	
Coquette.	C.ie Générale.	300	4 5	6 8	60	4 80	0 58	»	22.640	
Cygne n° 2.	Id.	250	4 16	6 11	56	5 00	0 60	»	25,175	
Corsaire.	C.ie Méridionale.	300	4 3	6 7	76	4 35	0 56	»	14,000	
Hirondelle n° 3.	C.ie des Hirond.les	250	4	6	42 3	4 76	0 48	»	2,132	
Id. n° 5.	Id.	350	4 5	6 8	53 1	4 85	0 48	»	35,205	
Id. n° 6.	Id.	350	4 5	6 8	52 7	4 72	0 48	»	64,389	
Id. n° 7.	Id.	400	4 7	7	65 0	4 35	0 48	»	59,806	
Parisien n° 1.	Cochot frères.	350	4 56	6	55	3 70	0 45		87,785	
Id. n° 2.	Id.	400	5 00	6 73	67	3 90	0 45		18,327	
Id. n° 3.	Id.	300	4 1	5 73	50	4 00	0 45		3,953	
BATEAUX POUR LES MARCHANDISES — REMORQUEURS.										
Gondole n° 1.	C.ie des Gondoles.	»	1 3	4	50	5 85	0 61	600	»	
Id. n° 2.	Id.	»	1 5	4	40 4	5 30	0 61	700	»	
Id. n° 3.	Id.	»	1 5	4	42	5 25	0 58	600	»	
Id. n° 4.	Id.	»	1 5	4	40	5 30	0 58	»	»	
Id. n° 5.	Id.	»	1 5	4	38	5 25	0 60	600	»	
Tonnant.	Trayvou et C.ie	»	1 5	4	52	4 50	0 70	800	»	
Vengeur.	Id.	»	1 5	4	57	5 60	0 68	800	»	
Dragon.	Gauthier frères.	»	1 5	4	54	4 30	0 70	680	»	
Commerce.	C.ie Lyonnaise.	»	1	4	45	5 50	1 10	50	»	
									449,736	2

Extrait du tableau dressé le 28 mai 1851, par M. Gumebot de Nerville, ingénieur des mines du Rhône.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU (Go 4) DES CANTONNEMENTS DE PÊCHI

ARRONDISSEMENTS.	DÉSIGNATION DES CANTONNEMENTS DE PÊCHI		
	Nos	NOMS.	LIMITES.
Châlon-S.-S.	1	Charnay.	Depuis la limite du départ Côte-d'Or, où il existe un pote la jonction des territoires d'Ec Bragny (communes).
Id.	2	Les Bordes	Depuis la jonction du territoi et de Bragny jusqu'au barrage sur-Saône inclusivement.
Id.	3	Chanvorre	Depuis le barrage de Verdu qu'au port de la Vaudaine incl
Id.	4	Verjus.	Depuis le port de la Vaudra Thou-Rameau, où il existe un clusivement.
Id.	5	Alliérot.	Depuis le Thou-Rameau ju borne kilométrique en amont
Id.	6	Chatenay.	Depuis la 70e borne kilom qu'à la 74e borne en amont de
Id.	7	Châlon.	Depuis la 74e borne kilom amont de Châlon, jusqu'à la aval.
Id.	8	Lun.	Depuis la 3e borne jusqu'à métrique en aval de Châlon.
Id.	9	Ouroux.	Depuis la 9e borne jusqu'à aval de Châlon.
Id.	10	Gigny.	Depuis la 14e borne jusqu' aval de la 18e borne où il exist de limites carrée et gisante.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

JOURNAUX DE LYON.

AVANT-PROPOS.

Avant de faire mes adieux à la bibliothèque de M. Coste, à ces livres que je ne pensais pas quitter si tôt, à cette riche collection amassée avec tant de persévérance et de soins, et dont la réputation était si étendue, je viens soumettre à mes compatriotes des notes écrites pour mon usage, bien incomplètes sans doute, mais qui feront juger de l'abondance des matériaux que j'avais sous ma main. Pendant quatre ans j'ai réuni ces documents qui me servaient lorsque des visiteurs venaient consulter les journaux de notre ville. Aujourd'hui que je vois s'approcher le moment où il ne me sera plus possible de répondre aux demandes des bibliophiles et des curieux, je livre mes notes à l'impression pour l'utilité du public et pour honorer la mémoire de celui qui avait passé trente années de sa vie à réunir tant de trésors.

INTRODUCTION.

Le peuple français a hérité d'une partie des qualités et des défauts de ces Gaulois si fiers, si intrépides;

Digitized by Google

mais, de l'avis de tous les historiens, si remuants, si légers, si inconstants, toujours mécontents du gouvernement, toujours avides de nouveautés, et si curieux que deux hommes ne pouvaient s'aborder sans se demander : « Qu'y a-t-il de nouveau? » Pour satisfaire cette inquiétude continuelle, ce besoin de savoir, on n'avait autrefois que le récit des voyageurs. L'homme admis près du foyer payait l'hospitalité qu'il recevait en disant ses voyages et les aventures de sa vie. Les trouvères et les menestrels allaient de château en château et y apportaient, outre leurs chansons, les nouvelles merveilleuses de l'Orient ou du gentil pays de France. Aujourd'hui encore, dans les campagnes écartées, des mendiants viennent, à jour fixe, demander la part de Dieu, et, assis au coin de la cheminée, en attendant qu'on leur prépare un lit de paille fraîche à la grange ou à l'étable, racontent à la famille assemblée les nouvelles qu'ils ont recueillies. Dans plus d'une habitation des montagnes, la venue du pauvre est attendue avec impatience, et celui-là surtout est fêté qui a la mémoire bien fournie et qui possède le talent difficile de conteur.

Dès la naissance de l'imprimerie, la spéculation s'empressa d'exploiter la curiosité des esprits. Chaque événement, un tremblement de terre, une inondation, une bataille étaient le sujet ou l'occasion d'un petit imprimé de peu de pages qu'on répandait dans le pays, qu'on lisait avec avidité et qu'on oubliait le lendemain; Maintenant les bibliophiles se disputent ces *merveilleux discours*, ces *récits lamentables*, ces *histoires vraies*, dont les titres pompeux offraient tant de séduc-

Digitized by Google

tions à l'acheteur, dont l'authenticité n'était pas toujours confirmée, mais qui sont un reflet fidèle des mœurs, des préoccupations et des idées de nos pères.

Bientôt la curiosité surexcitée ne voulut plus se contenter de ces publications irrégulières. A côté des catastrophes qui ébranlent les nations, il est une foule d'événements vulgaires que les oisifs sont avides de savoir. Il fallait satisfaire ce désir impérieux, et le journalisme fut trouvé.

Ce n'est cependant pas dans notre pays qu'il prit naissance : nous perfectionnons plus que nous n'inventons, du moins on le dit. Sans remonter aux Romains, dont les *diaria* n'ont aucun rapport avec les journaux modernes, sans faire aux Chinois l'honneur de cette invention, quoique la feuille qui sort tous les jours, depuis un temps immémorial, du palais de l'empereur, contienne, outre les ordres portés aux dernières limites du céleste Empire, un aperçu rapide des événements, c'est à un pays étranger, à Venise, que nous trouverons le premier modèle de ces feuilles devenues de nos jours la plus redoutable des puissances. Au commencement du XVIIe siècle, lorsque l'Italie était encore le centre de la civilisation, un homme habile imagina de livrer toutes les semaines au public de Venise une feuille qui contenait les nouvelles de la ville et de l'Italie. Cette feuille coûtait une *gazetta,* petite pièce de monnaie qui pouvait valoir la moitié d'un sou. Le nom de cette modeste pièce devint celui de la feuille qu'elle servait à payer. Ce ne fut qu'un peu plus tard, en 1631, que le médecin Renaudot créa la *Gazette de France.* Dès lors, Paris eut le privilége d'inonder le

Digitized by Google

monde entier de ses rêveries autant que de ses idées. Le journalisme grandit, le journal devint aussi nécessaire que le pain, et le Français moderne, aussi curieux, aussi avide que l'ancien Gaulois, put chaque jour, du fond de sa demeure, se tenir au courant de ce qui se passe dans notre vaste univers.

Lyon, la ville riche et puissante, la ville d'argent, comme l'appellent quelques railleurs, n'est point restée en dehors du mouvement intellectuel. Comme toutes les grandes cités, elle a eu son histoire à elle, ses partis, ses luttes, ses combats. Les passions qui ne peuvent toujours avoir les armes à la main n'ont jamais cessé, depuis soixante ans, de se faire une guerre de plumes, guerre dangereuse et meurtrière. De nombreux journaux ont mis leur influence au service d'idées plus ou moins vraies. Nous allons essayer d'esquisser leur histoire. Sans entrer au fond des questions, nous dirons en peu de mots l'époque de leur naissance, de leur mort et sous quel drapeau ils ont combattu. Pour plusieurs notre tâche sera facile : il nous suffira de dire : ils ont vécu.

A. VINGTRINIER.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

JOURNAUX DE LYON.

LE NOUVEAU MERCURE GALANT, contenant tout ce qui s'est passé de curieux depuis le premier janvier jusqu'au dernier mars 1677. A Lyon, chez Thomas Amaulry, libraire, rue Mercière. 1677, petit in-12, mensuel.

Publié à Lyon, de 1677 à 1695?

Les autres numéros ont pour titre : *Le Nouveau Mercure galant*, avec l'indication du mois et de l'année, ainsi que le nom de la ville et de l'éditeur. Thomas Amaulry était cessionnaire du privilège qui avait été accordé primitivement à un sieur Dam qui nous est complètement inconnu.

Un Avis au Lecteur contenu dans le premier volume annonce qu'on donnera un tome le premier de chaque mois. Depuis 1679 jusqu'à la fin de 1695, *Le Nouveau Mercure* est dédié à monseigneur le Dauphin.

Une *Conversation sur le sujet du Mercure*, insérée dans le premier volume, indique la marche qu'on a l'intention de suivre dans cette publication. Elle avait été interrompue par une grave maladie de son auteur ; maintenant que celui-ci est rétabli on la reprendra. On y parlera de guerre, d'amour, de mort, de mariage, d'abbayes, d'évêchés ; on empruntera quelques-unes des nouvelles de la *Gazette* qui ne pourra s'en plaindre, attendu que lorsqu'on a vendu sa marchandise, elle appartient au public.

Digitized by Google

Nous ne savons si cette morale serait goûtée des journalistes de nos jours.

Le Nouveau Mercure imprimé à Lyon n'est que la reproduction, à peu de choses près, de l'édition de Paris. Nous disons à peu de choses près, car on y trouve plusieurs pièces en prose et en vers d'auteurs lyonnais, ainsi que certains faits qui concernent notre ville, et qui ne doivent pas se trouver ailleurs.

Le Mercure de Paris, dont l'influence a été si grande sur notre littérature française, a vécu de 1605 jusqu'à nos jours. Créé sous le titre de *Mercure français*, il devint successivement: *Mercure galant*, *Nouveau Mercure* et *Mercure de France*. La collection de ce journal comprenait, en 1789, onze cents volumes. Interrompu pendant les troubles révolutionnaires, il a reparu depuis. Nous n'avons trouvé la réimpression à Lyon du *Nouveau Mercure* que de 1677 à 1695. Cette collection appartient à la Bibliothèque de la ville. Nous n'osons affirmer qu'elle soit complète, et que la fin de 1695 soit le terme de son existence à Lyon.

GAZETTE. Paraissant une fois par semaine (le samedi) sans nom de rédacteur. Lyon, Pierre Valfray, imprimeur du roi, 1738-1749? in-4.

Nous n'avons vu ce journal que du 4 janvier 1738 au 31 décembre 1749. Les numéros d'ordre recommençaient chaque année. Nous ne savons pas, d'une manière certaine, si cette publication a été continuée beaucoup plus tard et si ses commencements remontaient beaucoup plus haut. Nous présumons seulement qu'elle n'a pas dû se borner à ce laps de temps.

Pierre Valfray, le rédacteur-imprimeur, a été échevin de 1742 à 1743. Sa feuille ne contenait guère que des extraits des nouvelles étrangères. Elle n'était d'ailleurs qu'une reproduction de la *Gazette de France*. On sait que les imprimeurs du roi avaient seuls le droit de réimprimer ce journal. Ils y ajoutaient, avec l'agrément de l'autorité civile, le récit des faits arrivés dans la localité. Valfray a usé rarement de cette permission.

FEUILLE des articles enregistrés au bureau d'avis et d'adres-

Digitized by Google

ses, établi dans la ville de Lyon. Lyon, Aimé Delaroche, rue Mercière, à l'Occasion, 1742, in-4.

1er numéro, 12 mars 1742.

Le 5 janvier 1742 parut à Lyon une brochure intitulée : « Instruction au public sur l'établissement d'un bureau d'avis ou d'adresse, approuvé par messieurs les Prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, et autorisé par le Roy. » Cet avis annonçait la publication d'une feuille qui indiquerait les maisons à vendre ou à louer, soit à la ville, soit à la campagne ; les chambres garnies à louer, effets perdus, effets trouvés, effets volés, commis et nourrices, maîtres et professeurs, domestiques, etc. Le bureau était établi dans la maison de M. Carra, rue et place de l'Herberie. En effet, le 12 mars suivant, la première feuille parut, in-4, 7 pages. Elle contenait tout ce qui était promis dans le prospectus, mais nous ne savons pas si un second numéro a été publié. Nous ne croyons pas que cette publication ait aucun rapport avec les *Petites affiches* de Lyon. Nous en devons la connaissance à l'obligeance de M. Chanel.

AFFICHES DE LYON, ANNONCES ET AVIS DIVERS. Lyon, Aimé de la Roche, aux Halles de la Grenette, 1748-1821, in-4, 9 liv.

1er numéro 3 janvier 1748.

Cette publication paraissait tous les mercredis. Outre les annonces, elle contenait des nouvelles et des morceaux de littérature. M. Aimé de la Roche, son rédacteur-propriétaire, était membre de l'Académie de Lyon.

Le 29 mars 1766, M. de la Roche publie un tiré à part intitulé : *Supplément aux affiches de Lyon des mois de janvier, février et mars* 1766. *Journal des prières qui ont été faites dans cette ville pour Monseigneur le Dauphin, pendant sa maladie et après sa mort.* Lyon, Aimé de la Roche, in-4, 10 ff.

Le journal prend le titre de : *Petites affiches de Lyon*, et, sous ce nom, il obtient une certaine célébrité. Quelques années plus tard, il redevient : *Affiches de Lyon, annonces et avis divers.* Il est

Digitized by Google

interrompu par les événements qui ensanglantèrent notre ville. Le 22 prairial, an III (10 juin 1795), il reparaît sous le titre de : *Affiches, annonces et avis divers de Lyon*, imprimerie des Halles de la Grenette, nº 1, in-4, 4 pp.

L'imprimerie des Halles avait eu aussi ses orages. Après la mort de M. de la Roche, elle avait passé entre les mains de M. Charles Millanois. Celui-ci fut, après le siège, fusillé aux Brotteaux pour avoir commandé les Lyonnais comme lieutenant-colonel d'artillerie, et son imprimerie, par délibération de la Commission temporaire du 13 décembre 1793, fut donnée au sans-culotte Destéfanis, piémontais, qui imprima la plupart des actes émanés des Terroristes. Au retour de la tranquillité, elle fut achetée par MM. Ballanche et Barret, dont la raison de commerce fut remplacée en 1802 par le nom de MM. Ballanche père et fils. Cet établissement devint la propriété de M. Rusand ; il est aujourd'hui entre les mains de son gendre, M. Mougin.

De 1802 à 1809, pendant que M. Ballanche publie son *Bulletin de Lyon* pour les nouvelles politiques et littéraires, les *affiches* reprennent le titre de : *Petites affiches de Lyon*, in-4, paraissant deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. Elles ne donnent plus alors que des avis divers. Le 3 janvier 1810, nº 1, elles deviennent : *Petites affiches de Lyon et annonces judiciaires*. Le samedi 23 novembre 1811, par suite d'une ordonnance qui frappe toutes les feuilles d'annonces, elles subissent une nouvelle transformation ; elles deviennent in-8, donnent 16 pages et prennent le titre de : *Affiches, annonces et avis divers de la ville de Lyon*, paraissant le mercredi et le samedi. Le 3 décembre 1821, elles sont remplacées par le *Journal des annonces judiciaires du ressort du tribunal civil*. Lyon, in-8, 4 pages. Voir ce journal.

LE COURIER LITTÉRAIRE ou annonces périodiques des livres nouveaux qui paraissent en France et dans les pays étrangers. Lyon, Périsse, 1766-1787, in-8, mensuel.

Le 1er numéro doit être du 15 janvier 1766. Nous ne connaissons cette publication que jusqu'au 15 décembre 1787.

Digitized by Google

Cette feuille était publiée par fascicules de 4 pages, le 15 de chaque mois. Elle était distribuée gratuitement par les frères Périsse imprimeurs-libraires. Ce n'était point un journal, mais un catalogue de librairie. Nous lui donnons place pour que son titre n'induise pas en erreur les personnes qui collectionnent les journaux.

LE GLANEUR, feuille de quinzaine, dans laquelle on rassemble ce qui se trouve épars dans les journaux, les papiers littéraires et autres écrits du temps. Sans nom de rédacteur. Lyon, Aimé de la Roche, 1772-1773, in-8.

1er numéro, 15 janvier 1772. Dernier, 31 décembre 1773. Avec une table à la fin de chaque année.

Nous présumons que M. Aimé de la Roche était le rédacteur-gérant de cette publication. Voici quelques lignes de la préface non-signée :

«... Nous avons promis à ceux de nos concitoyens qui veulent bien encourager nos travaux, une feuille chaque quinzaine, où nous éviterons de rien mettre du nôtre... Nous mettrons à contribution tous les domaines de la littérature... Nous nous ferons un devoir de ne présenter que des pièces décentes, qui non seulement ne blessent pas les mœurs, mais qui soient encore incapables d'offenser les esprits délicats.

Ce prospectus indique suffisamment ce qu'a été ce journal qui ne manque ni d'esprit ni d'intérêt.

FEUILLE LITTÉRAIRE DE LYON, dédiée à Mgr. le duc de Villeroy, par Domergue. Imp. Louis Buisson, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, in-8.

1er numéro, 15 mai 1773. No 24 et dernier, 30 avril 1774.

Domergue, né à Aubagne (Provence), en 1745, a passé plusieurs années à Lyon où ses publications grammaticales le firent connaître et lui ouvrirent le chemin qui devait le conduire à l'Institut et à l'Académie. On lui doit : *Le Journal de la langue française*, *Grammaire simplifiée*, *Grammaire générale analytique*, *Solutions grammaticales*, etc. Il est mort en 1810. Il

Digitized by Google

avait remplacé à l'Académie M. de Choiseul-Gouffier, il a eu Saint-Ange pour successeur.

La Feuille littéraire, fidèle à son titre, ne donne pas de nouvelles politiques ; elle est muette sur les événements contemporains, mais elle rend compte de tout ce que les lettres, les sciences et les arts produisent d'intéressant, surtout à Lyon. Il n'est pas jusqu'aux réclames qu'elle ne présente d'une manière gracieuse et poétique. Voici comment elle annonce la demeure d'un peintre de portraits :

M. Laurent, excellent peintre en miniature, a fait le portrait du fils de notre commandant. Le jeune marquis de Bellescizes, âgé de 10 ans et demi, lui a témoigné sa reconnaissance par ce joli quatrain :

Sur l'ivoire, Appelle nouveau,
Laurent vient de tracer les traits de mon visage,
A ses talents pour rendre hommage
Il me faudroit un luth digne de son pinceau.

Depuis l'âge de neuf ans, il fait des vers dignes d'être cités. De si heureux commencements donnent de lui les plus belles espérances.

M. Laurent demeure place des Carmes, dans la maison neuve, vis-à-vis la rue Sainte-Catherine.

Malgré les annonces ambitieuses de certains journaux, nous croyons qu'on ne fait pas mieux aujourd'hui.

PORTEFEUILLE LYONNAIS, ou Bigarrures provinciales, trouvées par un Q.... ni cuirassé, ni mitré, mais botté. S. N. d'auteur (M. Sain de Manévieux), Minorque, aux dépens du gouvernement, 1779-1780, in-8.

1er numéro, 1779 ; 2e et dernier, 1780.

Cette publication a été imprimée à Lyon. Elle contient quelques histoires assez lestes et quelques plaisanteries contre le clergé.

La première livraison, 208 pages, a pour épigraphe :

Non suos correxit sub censore libellos.
Ridentem dicere verum quis vetat ? (*sic*).

La deuxième, 147 pages, celle-ci,

Non censor nec satyrarum scriptor,
Sed ridentem dicere verum quid vetat ?

Digitized by Google

Ce qui nous a fait considérer le *Portefeuille lyonnais* comme un ouvrage périodique, c'est ce passage du préambule intitulé : *Prélude sur tous les tons* :

... Ce second numéro paraîtra peut-être plus intéressant quoique je sois sans coopérateur. Les incidens d'une province, les anecdotes d'une grande ville me fourniront toujours des matériaux que je façonnerai à ma manière.

La suite des articles du Ier numéro se trouvera dans le IIIe ou le IVe. Il faut donner le temps aux faits de s'accumuler avant de les raconter.

Le peu de volume de ce deuxième numéro est compensé par le format des pages dont la composition est plus étendue ; et, pour éviter à M. le censeur l'ennui de feuilleter mon manuscrit, j'ai été obligé de l'envoyer à un imprimeur logé à trente lieues d'ici. Comme la rue est un peu longue, ce sont les courriers qui m'apportent les épreuves à corriger, et qui se sauvent après à toutes jambes...

L'auteur indique ensuite les principaux articles du numéro trois. Malgré ses promesses, le troisième numéro n'a pas paru.

JOURNAL DE LYON ou annonces et variétés littéraires, pour servir de suite aux *Petites Affiches de Lyon* (par Mathon de la Cour), Lyon, imprimerie de la ville, (Aimé de la Roche), 1784-1792, 9 vol. in-8. 7 livres 10 sous, franc de port jusques aux frontières du royaume.

1er numéro, 8 janvier 1784 ; dernier connu, 12 juillet 1792.

Jusqu'à la fin de 1789, ce journal parut tous les quinze jours par cahiers de 16 pages. Le 5 septembre, il prend le nom de : *Journal de Lyon et des provinces de la Généralité*. Le 7 janvier 1790, n° 1, il devient : *Journal de Lyon et des provinces voisines*. Il annonce alors qu'il paraîtra désormais toutes les semaines 16 pages in-8; le 21 juillet 1790, au n° 1, du deuxième semestre, il prend le titre de : *Journal de Lyon et du département de Rhône et Loire*. Lyon, Aimé de la Roche, in-8, précédé d'un prospectus.

Au numéro 1, du 5 janvier 1791, il s'engage à paraître deux fois par semaine, le mercredi et le samedi par livraisons de 8 à 16 pages. 12 liv. par an.

Le 3 avril 1791, le *Journal de Lyon* annonce qu'il vient de s'adjoindre au *Courrier* de M. Champagneux.

Digitized by Google

Pouvant se nuire mutuellement, dit-il, les auteurs ont cru que ces deux journaux gagneraient à être réunis et que cette réunion ne pouvait qu'être agréable aux souscripteurs, qui trouveront dans une seule feuille ce que ces deux journaux ne leur offraient ci-devant qu'avec une double dépense et de continuelles répétitions. D'après cet arrangement, le *Courrier de Lyon* dont la publication avait été suspendue depuis le 9 février dernier et pour lequel on avait publié un nouveau prospectus, est réuni au *Journal de Lyon et du département de Rhône et Loire*... Plus libres désormais dans le choix de leurs matériaux, les rédacteurs du *Journal de Lyon* ne négligeront rien pour rendre cette feuille intéressante. Depuis près de huit années, le patriotisme et l'amour de l'humanité, le zèle courageux et la décence, l'attention à ne rien dire que de vrai, l'empressement à aller au devant de tout ce qui est utile en ont fait le caractère.

On voit que le *Journal* conservait son nom et ne s'engageait qu'à servir les abonnés du *Courrier* dont les idées étaient beaucoup plus avancées.

Le onzième volume commence au 4 janvier 1792. Lyon, Bruyset frères, in-8. Il continue jusqu'au n° 51, 12 juillet 1792, dernier numéro qui nous soit connu.

Malgré ses changements de titre, le journal continue l'ordre de ses volumes. Voué à la littérature légère, à la poésie et aux découvertes scientifiques, il se voit peu à peu envahir par la politique et par les nouvelles du dehors. Pendant les deux dernières années, 1791 et 1792, les articles de théâtre, les pièces à sentiment, les anecdotes galantes font place aux orageuses discussions de l'Assemblée nationale. Au milieu de ces grandes agitations, le *Journal* demande et veut une liberté modérée, une amélioration progressive et sans secousse ; il combat les hommes de sang qui auront bientôt envahi le pouvoir.

M. Mathon de la Cour comptait au nombre de ses collaborateurs les hommes les plus distingués de Lyon. Voici un billet autographe du samedi 3, sans autre indication, que M. Jacquet a eu la complaisance de nous communiquer :

M. Mathon de la Cour a l'honneur de faire mille compliments à Monsieur Lémontey et continue d'avoir recours à ses bontés pour les articles de *tribunaux*, il le prie de lui faire dire si son éloge de Peyresc est imprimé. M. de Savy a la plus grande envie de le connaître...

Digitized by Google

Outre Lémontey tout ce qui était partisan d'un progrès sage, d'une liberté sans licence, prêtait à ce journal un concours généreux. L'orage qui couvrait le pays vint bientôt disperser toute cette collaboration.

Mathon de la Cour ayant rempli les fonctions de Président de section après les événements du 29 mai 1793, fut condamné à mort le 15 novembre de la même année. Il était né en 1738. On lui doit une dissertation sur les lois de Lycurgue et divers autres ouvrages. Ainsi que son père, il était membre de l'Académie de Lyon.

JOURNAL DE LA LANGUE FRANÇAISE SOIT EXACTE, SOIT ORNÉE... par Domergue. Lyon, Ve Reguilliat, (puis, Aimé de la Roche), 1784–1791, in–12.

1er numéro, 1er septembre 1784.

Ce journal paraissait le 1er et le 15 de chaque mois par cahier de 36 pages. Nous ne savons pas à quelle époque son dernier numéro a paru. Les *Tablettes chronologiques* de M. Péricaud indiquent d'une manière dubitative le 1er octobre 1791.

Des annonces d'ouvrages, une correspondance active et variée sur des difficultés grammaticales et sur d'autres sujets littéraires, une critique fine et spirituelle donnent à ce journal un intérêt beaucoup plus vif que son titre ne semble l'annoncer.

SALON DES ARTS DE LYON, 1786, in–8.

Nous ne connaissons de cette feuille que le prospectus que possède la Bibliothèque de la ville de Lyon.

JOURNAL HISTORIQUE DES ASSEMBLÉES DE L'ORDRE ECCLÉSIASTIQUE POUR LA DÉPUTATION AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX, du 14 mars au 4 avril 1789. Dix-huitième et dernière séance. Lyon, imp. du Confalon, 1789, in–8, de 119 pages.

Nous n'avons jamais vu cette publication, et nous ne savons même si on doit la considérer comme un journal. Voir Gonon, *Bibliographie lyonnaise*, no 41.

Digitized by Google

JOURNAL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. Lyon, 1789, in-8.

Nous ne connaissons cette publication que par cet article de la *Bibliographie* de Gonon, nº 2837 :

Journal de l'Assemblée nationale, depuis le 27 avril jusqu'au 1er septembre 1789, pour servir d'introduction au *Courrier de Lyon*, in-8, de 33 p.

Ce journal s'arrête au 6 juin : une note des éditeurs annonce que la suite paraîtra incessamment, nous ignorons si elle a paru.

D'après cette indication incomplète, il paraît que ce journal était publié une fois par semaine, par Champagneux et ceux de ses amis qui ont été plus tard les rédacteurs du *Courrier de Lyon*. Il n'a pas dû exister au delà du 1er septembre 1789, le *Courrier* ayant donné son 1er numéro ce jour-là.

COURIER DE LYON ou résumé général des révolutions de la France, par M. Champagneux, avocat. Lyon, Aimé de la Roche, 1789-1791, in-8, 8 pp.

1er numéro, 1er septembre 1789 ; dernier, 9 février 1791.

Le prospectus du 24 août annonce que le *Courier* paraîtra tous les jours excepté le dimanche. Le numéro 12, 13 septembre, prévient que son jour de repos sera désormais le lundi.

Dans sa profession de foi, M. Champagneux fait montre d'un grand amour pour la liberté, mais aussi d'un profond respect pour l'ordre et la légalité :

Nous serons, dit-il, aussi attentif à publier les actions dignes d'éloges qu'à inspirer l'horreur pour celles qui blesseraient les lois, les mœurs et l'ordre public.

Cette modération ne fut pas de longue durée. Irrité de voir les royalistes lutter contre la Révolution, Champagneux se jeta dans le parti de l'audace et de la violence. L'influence de Danton se fait sentir, et, dès son numéro 52, le *Courrier* contient cette provocation à ceux qui osent ne pas penser comme lui :

On nous dit que les aristocrates sont mécontents de ce journal ; est-ce la franchise qui y règne qui leur déplait ?... mais... le parti *anti-national* est par terre, il n'y a ni gloire ni bravoure à le tourmenter davantage.

Digitized by Google

Homme d'intelligence, quoique entraîné par la passion, Champagneux ne put continuer longtemps cette guerre de chaque jour. Usé par ce combat incessant, malade autant d'esprit que de corps, il écrit dans le numéro 24, du 27 septembre 1790, qu'il se retire pour cause de santé. Il laisse la direction « du vaisseau qu'il a osé conduire jusqu'à présent » aux mains de deux personnes qui réunissent patriotisme et talent. Il a obtenu l'honneur d'être abhorré par ses ennemis. Il ne regrette qu'une chose, c'est de n'avoir pu mourir pour son pays.

Ces deux personnes, qu'il ne nomme pas sont, d'après une note de M. Boissieux, le docteur Jacques Pitt, né à Montbrison, vers 1746, mort à Lyon le 2 janvier 1803, et le comédien Planterre, acteur du théâtre de Lyon. Cette note, d'une écriture du temps, est en marge d'un exemplaire de M. Chevalier qui a bien voulu nous la communiquer. M. Boissieux, alors avocat dans notre ville, fut plus tard procureur impérial.

Le n° 25, mardi 28 septembre, contient un avertissement dont les idées sont moins violentes et le style beaucoup plus doux. Une conversation entre un des collaborateurs et une jeune batelière de Vaise, prouve qu'on peut porter l'habit de soie et la veste brodée sans être un *malhonnête homme*. Les deux discoureurs finissent en s'embrassant. Depuis ce numéro, le journal s'annonce comme rédigé par une Société de gens de lettres. Même imprimeur.

M. Champagneux, dans le discours préliminaire qu'il met en tête des œuvres de Mme Roland dont il était l'éditeur, s'exprime ainsi au sujet du *Courier* :

Je fis un journal qui me valut beaucoup de haine mais qui me fit aussi des amis. : je lui dois l'estime particulière que me vouèrent dès ce moment Roland et sa femme. Je donnai place dans mes feuilles périodiques à plusieurs articles qu'ils me fournirent et qui étaient toujours du plus grand intérêt. — Aucune vue d'intérêt ne s'était mêlée dans mon entreprise, je cédais tous les bénéfices à la Société philanthropique de cette commune.

Parmi les attaques dirigées contre M. Champagneux et le *Courrier*, on cite le pamphlet fameux :

Etrennes ou adresses à MM. les rédacteurs du *Courrier de Lyon*, à tous les

Digitized by Google

journalistes, feuillistes, recteurs, abonnés, honorables membres des clubs d'union et de paix, patriotes libres, isolés, célibataires ou mariés, démocrates, démagogues, maniaques, crisiaques, cyniques, faméliques, protecteurs, corrupteurs, consolateurs, perturbateurs, réformateurs, dévastateurs ;

A tous les Érostrates, Osa, Balthazar, Salmonée, Attila, des Adrets, Aretin, Luther, Mir... (Mirabeau), etc.

A tous les enragés, à tous les impartiaux, à tous les Français,

Paix et salut.

Autun 1790.

In-8, 179 pages.

Ceci est un peu long pour un titre. Quoique portant le nom d'Autun, cette pièce avait été imprimée à Lyon. L'auteur n'avait pas signé, mais cela était inutile. A ce style bizarre et dévergondé, on reconnaissait Jean-Marie Chassaignon, écrivain royaliste, à qui on doit les *Cataractes de l'imagination*. Nul ne pouvait s'y tromper.

Chassaignon, né vers 1735, est mort en 1795, au moment où les hommes de la Terreur, qu'il avait vaillamment combattus, quittaient le pouvoir.

Nous croyons devoir signaler les erreurs que M. Gonon a faites au sujet du *Courrier* dans sa *Bibliographie lyonnaise*. Voici l'article n° 81 :

Courrier (*sic*) *de Lyon*... Lyon, 1789, d'une demi-feuille par numéro, paraissant *tous les jours*.

Le 1er numéro est du 1er septembre 1789. Le n° 21 est signé par l'éditeur Champagneux. Le n° 22 et suivants par une société de gens de lettres, et dirigé par Champagneux. *Au 27 septembre*, il a cessé de le diriger. Ce journal a été continué par une société de gens de lettres jusqu'au 9 février 1791, où il cessa de paraître pour quelques jours, nous apprend le n° 34. Après avoir publié un nouveau prospectus qui annonçait sa nouvelle publication, il se réunit le 3 *avril* 1789 au *Journal du département de Rhône et Loire*.

Pendant tout le cours de son existence, la feuille a porté le nom de *Courier* avec un seul *r* ; elle ne paraissait pas précisément tous les jours, mais seulement six fois par semaine ; elle n'a pu se réunir au *Journal de Lyon* le 3 avril 1789, puisque le *Courier* existait encore en 1791 et le *Journal* en 1792 ; il faut lire 3 avril 1791. En citant le 27 septembre, sans

Digitized by Google

année, après avoir parlé de 1789, M. Gonon indique une fausse date. On pourrait croire que M. Champagneux n'a rédigé son journal que pendant vingt-sept jours. Il fallait, après le 27 septembre, ajouter l'année 1790.

L'auteur d'une *Histoire de Commune-Affranchie recueillie dans les conversations d'un soldat du siége* a commis aussi deux ou trois erreurs. Il a mélangé les noms et les personnes, fait de l'avocat Champagneux, *l'avocat Champeaux*; de Laussel, le rédacteur en chef du *Courrier de Lyon*; de Carrier, *l'entrepreneur du Courrier*, tandis qu'ils étaient, l'un le rédacteur, l'autre l'éditeur d'une feuille autrement redoutable, intitulée : *Journal de Lyon* ou *Moniteur du département de Rhône et Loire*. Le docteur Champeaux, qui avait eu à Lyon une certaine réputation, est cause de la première méprise; la seconde et la troisième viennent de ce que l'auteur a copié tout simplement l'abbé Guillon, phrase par phrase et mot pour mot. Nous ne savons pas comment s'appellent ces emprunts qu'on se permet avec tant de facilité (1).

(1) Un journal qu'on appelait le *Courrier de Lyon* faisait dans cette ville le même office que celui des Brissot, des Gorsas à Paris. Dirigé d'abord par l'avocat *Champeaux* dit de Rosière, dauphinois de naissance, il eut ensuite pour rédacteur un homme infâme, nommé Laussel. Laussel était un prêtre sorti de la congrégation des Doctrinaires.

Il était ami de Chalier et protégé par Marat. Arrivé de Gascogne quelque temps avant la Révolution, il avait surpris la confiance du Conseil de l'Archevêque de Lyon, qui ne tarda pas à l'expulser du poste où il l'avait placé. Repoussé avec mépris de tout le monde, cet homme vivant avec une fille qu'il appelait sa sœur et qu'il épousa deux ans après sur la place des Terreaux pour donner authentiquement le scandale nouveau du sacrilège et de l'inceste réunis, cet homme abominable déshonorait la Révolution par ses écrits comme il avait déshonoré son état par ses mœurs. Rien de plus incendiaire, de plus altéré de sang que les feuilles du journal qu'il donnait sous le nom de Carrier qui en était l'entrepreneur.

Histoire de Commune-Affranchie recueillie dans les conversations d'un soldat du siége (extrait du journal *La Province*). Lyon, Claude Rey, jeune. 1843, in-8, 107 pages.

Digitized by Google

Ce n'est qu'avec une certaine appréhension que nous osons contredire M. l'abbé Guillon. Écrivant à l'époque, vivant sur les lieux, entouré des hommes qui avaient joué un rôle dans la Révolution, l'auteur du *Siège de Lyon* devait être informé mieux que personne. Voilà cependant ce que nous lisons dans cet historien : il est question du *Courrier* :

Le *successeur de Champagneux* fut un prêtre sorti de la congrégation des Doctrinaires, nommé Laussel, qui devint ensuite l'ami de Chalier et le protégé de Marat... Il avoit pour collaborateur un ministre des Protestants de Lyon, Frossard, confident intime et coopérateur zélé de Roland... Rien de plus incendiaire, de plus dégoutant d'ordures que les feuilles du journal qu'il donnoit *sous le nom de Carrier*, qui en étoit l'entrepreneur. C'étoit chaque jour une nouvelle invitation au meurtre ; il ne parloit que : « d'éventrer ; de livrer les cadavres aux sinistres corbeaux ; de mettre les boyaux en bandoulière ; de boire dans les crânes. »

Histoire du Siége de Lyon (par M. l'abbé Guillon). Paris, Lyon, 1797, an V, in-8, page 40.

Tel n'a jamais été le style du *Courrier de Lyon* sous M. Champagneux et bien moins encore sous ses successeurs. Jamais Carrier n'a prêté son nom à leur publication. M. l'abbé Guillon a évidemment confondu le *Courrier de Lyon* avec le *Journal de Lyon*, paru d'abord sous le nom de Prudhomme et créé par l'abbé Laussel. Quant aux deux successeurs de M. Champagneux, c'étaient Pitt et Planterre et non Laussel et Frossard. Nous n'aurions pas eu le document de M. Boissieux que le style et les idées du *Courrier*, depuis septembre 1790, nous auraient suffisamment montré que jamais Laussel n'avait travaillé à sa rédaction.

L'abbé Guillon prétend que le nombre des abonnés du *Courrier* fut toujours « très-petit » et que les successeurs de M. Champagneux furent soutenus par les Rollandins. Malgré la préface des œuvres de Mme Rolland où M. Champagneux parle des bénéfices de son journal, nous penchons pour l'opinion de l'abbé Guillon. Le parti modéré avait d'autres feuilles et les clubistes de cette époque lisaient sans doute, mais ne s'abonnaient pas.

Un fils de M. Champagneux a épousé la fille unique de Madame Rolland.

Digitized by Google

LE FLAMBEAU DU PEUPLE, rédigé par Laussel. Lyon, 1790.

Nous ne connaissons ni le format ni la périodicité de ce journal. Nous n'avons vu aucun exemplaire de cette feuille. C'est Laussel qui nous en a révélé l'existence dans sa brochure : *L'honnête criminel*. Paris, S. D. (1793) in-4°, 8 pages.

La Révolution ne put pénétrer à Lyon en 1789. Aux premiers succès des *Feux patriotiques* sur l'horizon, il se forma un corps de volontaires, dits muscadins, chasseurs de Crémieux, *qui se portoit dans les campagnes pour en égorger les habitants* et les contenir sous le joug féodal. J'écrivois ; je formai un petit club, et c'est ainsi que, par mon zèle, mes travaux, et à travers mille périls, je préparai la prise de l'Arsenal, la défaite des Muscadins et l'expulsion du vieux régime.

Cet événement arriva le 7 février 1790.

Pour former l'esprit public, je mis sur pied des crieurs, et je rédigeai un journal intitulé : *Le Flambeau du Peuple*. Je faisois distribuer d'autres petits pamphlets patriotiques. Je conçus le projet des sociétés populaires : j'en fis les premiers frais, tels que ceux du local, de la lumière, des journaux, etc. ; je supportois seul le coût de ces dépenses... J'ai consumé mon temps, le fruit de mes économies et la moitié de mon mobilier.

Nous n'avons pu nous empêcher de souligner cette expression si bien trouvée des *feux patriotiques* et la phrase qui rappelle qu'en effet les Lyonnais se joignirent aux Dauphinois pour s'opposer aux ravages des incendiaires. Nos citations disent assez quel pouvait être l'esprit du journal de Laussel. Nous pensons qu'il n'a pas vécu longtemps.

LE COURIER DE PARIS ET DE LONDRES. S. N. de rédacteur, S. N. de lieu ni d'imprimeur, 1790, in-4, 8 pages.

Nous ne connaissons qu'un seul numéro de ce journal, le 38e, paginé 205-212, du mercredi 21 juillet 1790; au bas de la page 211 on lit :

Le prix de l'abonnement pour Lyon est de 24 livres pour l'année... et pour les différentes villes du royaume, de 30 livres.

On lit au bas de la page 212 :

On souscrit à Lyon chez Mme Mercier, hôtel de Saint-Louis, rue de l'Arse-

Digitized by Google

nal, maison des Dames Drojat, à qui ceux qui auront des articles à communiquer sont priés de les adresser francs de port.

La page 211 contient un article sur les octrois de notre ville.

Nous devons la connaissance de ce journal à l'obligeance de M. Jacquet. M. Gonon n'en fait pas mention. Malgré l'absence du nom de lieu, tout nous fait croire qu'il était imprimé à Lyon.

COURRIER EXTRAORDINAIRE DE LYON, paraissant six fois par semaine, S. N. de rédacteur. A la fin : on s'abonne chez Cutty, imprimeur place de la Charité, 1790, in-8, 8 pp.

1er numéro, mercredi, 14 juillet 1790. Ce journal n'a pas été continué. Voir le *Journal de Paris et des Provinces* du 15 juillet 1790 qui parait l'avoir remplacé.

La *Bibliographie* de M. Gonon n'en fait pas mention.

JOURNAL DE PARIS ET DES PROVINCES. S. N. de rédacteur. A la fin : ce journal paraît six fois par semaine, on s'abonne chez Cutty, imprimeur, place de la Charité. 1790, in-8.

1er numéro, jeudi 15 juillet 1790. N'est pas continué. Il paraît avoir remplacé le *Courrier extraordinaire de Lyon* du mercredi 14 juillet, même année. Il en a le format et la justification. Il n'est pas cité dans la *Bibliographie* de M. Gonon.

JOURNAL DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DE RHONE ET LOIRE (par Mathon de la Cour), paraissant une fois par semaine ; Lyon, *Aimé de la Roche*. 1790, in-8.

M. Gonon, en citant ce journal dans sa *Bibliographie lyonnaise*, page 157, et en disant que son premier numéro porte la date du 21 *juillet* 1790, n'ajoute pas qu'il n'est que la continuation du *Journal de Lyon ou annonces et varietés littéraires de* 1784. Cette feuille, en effet, ayant pris, le 5 septembre 1787, le titre de *Journal de Lyon et des Provinces de la Généralité*, puis *des Provinces voisines*, change encore une fois de titre, mais en conservant, à la signature, le nº d'ordre des volumes précédents. Ce nº 1 dont parle M. Gonon est le premier du 2e semestre 1790, *tome VIII*.

Digitized by Google

M. Gonon aurait dû inscrire ce journal à 1790 et non à 1791. Il aurait dû dire aussi peut-être qu'il a vécu jusqu'en 1792.

L'AMI DE LA LIBERTÉ ET DES MŒURS, ou journal général des événements qui se passent sous nos yeux, contenant de plus un résumé de tous les papiers-nouvelles qui ont paru la veille, tels que le *Journal de Paris*, le *Moniteur*, etc. S. N. de rédacteur. On s'abonne chez M. Aimé de la Roche aux Halles de la Grenette. *Lyon*, *Aimé de la Roche*, 1790, in-8, 8 pp.

1er numéro, 1er septembre 1790. Ce journal se vendait dans la ville 2 sols le numéro. Nous ne connaissons que ce nº 1er, et la *Bibliographie* Gonon n'en cite pas d'autre. Nous pensons que ce journal n'a pas été continué.

JOURNAL DU DÉPARTEMENT DE RHONE ET LOIRE, paraissant régulièrement le mercredi et le samedi, S. N. de rédacteur. A la fin : on souscrit à Lyon, chez l'auteur, place Bellecour, au coin de la place Léviste, nº 121. S. N. d'imprimeur. 1790, in-12, 12 pp..

1er numéro, mercredi 3 novembre 1790. Le dernier nº que nous connaissions est le nº 3, 10 novembre, même année. Voir le *Journal de la Société des Amis de la Constitution*, par l'abbé Laussel, 1790.

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION, par l'abbé Laussel. Lyon, 1790.

Ce journal, dit M. Gonon, page 73, nº 369, prit, à la fin de novembre 1790, le titre de *Journal du département de Rhône et Loire*, d'après une déclaration expresse de la Société des Amis de la Constitution qui répudiait ses principes et assurait n'avoir jamais concouru à sa rédaction. La déclaration signée Willermoz, ex-président, Allard, secrétaire, était du 15 novembre 1790. M. Gonon n'indique ni le format de ce journal ni l'époque où parut son premier numéro. Nous ne savons quand il finit. Nous n'en avons jamais vu aucun exemplaire. Les trois numéros que nous connaissons du *Journal du dépt. de Rhône*

Digitized by Google

et Loire sont antérieurs à la protestation du 15 novembre, signée Willermoz ; ils vont du 3 au 10 novembre. Nous pensons que la publication de l'abbé Laussel n'a d'autre rapport que le titre, avec celle de Labrude qui commença le 16 janvier 1791 ; nous faisons donc trois articles séparés de ces trois journaux.

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DES AMIS DE LA CONSTITUTION ÉTABLIE A LYON, rédigé par des écrivains patriotiques *(sic)*, sous la direction de M. Labrude, paraissant deux fois par semaine. Lyon, imp. de la Société, 1791, in-8, 16 pp. — 15 liv.

1er numéro, précédé d'un prospectus, 16 janvier 1791. 23e et dernier uuméro, 10 avril, même année.

En tête du journal, on lit cette épigraphe tirée du *Jeune Anacharsis* :

Juger de nos lois nouvelles par nos mœurs actuelles, c'est juger de la beauté d'un édifice par un amas de ruines.

Le prospectus parle d'amour du bien, de soumission aux lois, d'obéissance aux magistrats ; on voit qu'il n'y aura dans cette publication rien de commun avec celle de l'abbé Laussel.

JOURNAL DE LYON OU MONITEUR DU DÉPARTEMENT DE RHONE ET LOIRE, (publié sous le nom de Prudhomme et ensuite de Carrier). Lyon, Revol, 1791-1793, in-4, 4 pages. 3 liv. 15 sols pour trois mois.

1er numéro 2 avril 1791, précédé d'un prospectus ; 126 et dernier, 6 août 1793.

Jusqu'au mois de mars 1793, chacun de ses numéros portait une devise différente. La première était :

Il est absurde que tout un peuple ait dit à un seul homme : commandez-nous, nous vous obéirons.

J.-J. Rousseau.

Cette feuille, qui eut une si grande influence à Lyon, paraissait d'abord trois fois par semaine, les lundis, mercredis et samedis. A partir du mardi 15 mai 1792, tous les jours excepté les lundis. — 30 liv. par an.

Digitized by Google

Du 2 avril aux derniers jours de mai 1791, le *Journal de Lyon* est signé Prudhomme. A partir du n° 18, 9 mai, il est dédié *aux sections et aux bataillons de la ville de Lyon*. A la fin de mai, il est signé Prudhomme et Carrier. Du n° 34, 18 juin, jusqu'à la fin, il porte le nom de Carrier seul.

Le bruit ayant couru que M. Champagneux travaillait au *Journal de Lyon*, le *Surveillant* du 28 décembre 1791 dit à ce propos :

Il est faux que M. Champagneux soit porté à la place de substitut du procureur de la commune, et nous sommes sûr qu'il ne l'accepteroit pas. Quant à sa prétendue association au journal de Carrier, c'est plus qu'une fausseté, c'est une *calomnie* ; jamais il n'a eu aucune part à ce journal : nous sommes même porté à croire qu'il n'a jamais eu aucune espèce de relation avec son auteur.

Prudhomme ne fit que prêter son nom à cette publication dont Carrier était le propriétaire-gérant et un des principaux collaborateurs. Le rédacteur en chef était Laussel qui exhala dans cette feuille toute la haine brutale dont il était animé.

Par une singularité que nous ne savons pas expliquer, le n° 10, samedi 23 avril 1791, au lieu du nom de Prudhomme, porte entre parenthèse, ces mots : « (quatre mille cinq cents). »

Au mois de mai, le Département effrayé de cette audace qui s'attaquait à tout, diffamait tout (1) et ne respectait ni lois, ni

(1) L'abbé Poirat, ci-devant chanoine de Saint-Nizier, jadis prédicant à rouge trogne et large bedaine, qu'il avoit toujours soin de remplir aux dépends des bégueules et des sots, directeur fameux des femelles à contrats, et par conséquent archi-aristocrate enragé, puisque bêtise et cupidité sont les deux qualités essentielles pour être affilié à cette secte... vient de donner une nouvelle preuve de son égoïsme.... (25 juillet 1791).

Nous osons proposer à nos concitoyens un petit amusement qui seroit des plus récréatifs dans les soirées d'été ; ce seroit une bascule portant à l'une de ses extrémités, au moyen d'une chaîne, une cage où seroient enfermés, d'après un jugement de la municipalité, calotins et calotines convaincus de chercher à troubler le repos public ; à l'autre extrémité seroit un contrepoids pour maintenir la cage à renards à fleur d'eau... (1er août 1791).

La chapelle de Fourvière... vieille fabrique à miracles (août 1791).

J'avoue que je n'ai jamais dit du bien du Département, rarement du District, mais ce n'est pas ma faute... (27 août 1791).

Digitized by Google

mœurs, ni autorité, fit saisir quelques numéros du journal et les fit déposer au greffe du tribunal du district de Lyon, *pour être dénoncés, à la diligence du Procureur-général-syndic, à M. l'accusateur public*. M. Gonon a donc tort de dire, dans sa *Bibliographie*, que le journal fut *supprimé*, au nº 24, par un arrêté du Directoire du dépt. de Rhône et Loire, daté du 25 mai 1791. Il fut si peu supprimé que, dès les jours suivants, il redoublait de violence, d'abord sous les noms de Prudhomme et Carrier, et ensuite, ainsi que nous l'avons dit, sous le nom de Carrier tout seul, jusqu'au milieu de l'année 1793, au moment où le siège commençait.

Voici comment M. Morin, ancien rédacteur en chef du *Précurseur*, apprécie cet événement :

Une autre feuille publiée dans la ville sous le nom de *Journal de Lyon, Moniteur du département de Rhône et Loire*, fournit au Département une occasion bien plus facile de repousser des accusations sans portée à cause même du style d'énergumène sous lequel elles étaient présentées. Cette feuille qui était une importation récente de ce journalisme dévergondé dont les feuilles de Marat et de Prudhomme donnaient, à Paris, le modèle, ne répondait dans la ville de Lyon à aucune passion ; il devait s'écouler encore plus d'un an avant qu'un petit nombre d'hommes y fut monté au ton de cette exaspération sanguinaire...

MORIN, *Histoire de Lyon depuis la Révolution*, (mai, 1791), tome 1er, page 400

Le 1er juin 1791 un jugement du tribunal du District, signé Dupuis, Palerne-Savy, Cozon, Faure-Montaland, Ravier, Loyer et Ballet, ordonne l'envoi à l'Assemblée nationale des pièces relatives à la saisie de 24 feuilles du *Journal de Lyon*, pour être par elle statué ce qu'il appartiendra.

M. Gonon qui, au nº 592 de sa *Bibliographie*, a parlé du journal de Prudhomme, donne au nº 1058, comme un nouveau journal une publication portant le même titre que celle-ci, mais rédigée par Carrier et imprimée à Lyon par Jean-Antoine Revol et Carrier, place Fromagerie ; il ajoute que les *seuls numéros* qu'il ait vus de cette feuille sont du 29 août 1791, du 12 octobre même année, du 26 et 27 mars 1793, ce dernier signé : J. L. Fain. Malgré la rareté extrême du *Journal de Lyon*, nous sommes

Digitized by Google

fâché que le patient bibliophile, dont nous avons si souvent consulté les travaux, n'ait pas fait plus de recherches avant d'écrire cet article et n'ait pas vu que ces numéros ne sont que la continuation de la feuille dont Prudhomme avait été le premier signataire-éditeur.

La leçon donnée à Laussel par le Département et par le tribunal du District n'eût aucune influence, il fallut sévir de nouveau. Le 25 novembre 1791, un arrêté du Conseil général du Département de Rhône et Loire, sur le réquisitoire du Procureur-général-syndic, ordonne la saisie du *Journal de Lyon* ou *Moniteur du dépt. de Rhône et Loire*, et, le 28 du même mois, le procureur-général-syndic envoie au procureur-syndic du district de Lyon huit feuilles imprimées de ce journal pour qu'il les remette à l'accusateur public. Le numéro 124 (13 janvier 1792) annonce que :

Le 24 décembre 1791, on a signifié au domicile du citoyen Carrier, éditeur de cette feuille un jugement dont voici la teneur : « Suivant le jugement rendu par le tribunal du district de la ville de Lyon... il est mandé au premier huissier ou sergent requis, prendre et saisir au corps le sieur Carrier... Fait à Lyon, au tribunal du district de la ville, le 6 décembre 1791. » Le sieur Carrier qui craint le ressentiment de M. l'accusateur public répondra *de loin* qu'on ait à choisir un autre tribunal.

Jugements, condamnations, tout fut inutile. Laussel ne s'amenda point, et, jusqu'au mois de février 1792, le *Journal de Lyon*, fut, sous sa direction, un sujet de terreur et d'effroi pour tous les honnêtes gens.

Pour juger cet homme et l'apprécier à sa valeur, il faut l'entendre parler lui-même. Nommé Procureur de la Commune, accusé de malversation, poursuivi par la clameur publique et jusque par le *Journal de Lyon* lui-même qu'il avait créé et qui le dénonce, arrêté et conduit devant les tribunaux, voilà comment il se disculpe dans une brochure intitulée : *L'honnête criminel.* Paris, S. D., (1793), in-4, 8 pages.

Je suis traduit au tribunal révolutionnaire comme prévenu de prévarication dans mes fonctions et d'intelligence avec les émigrés... Cette accusation, dénuée de fondement, n'est pas même l'effet du soupçon. C'est une de ces ma-

Digitized by Google

chinations infernales employées astucieusement pour perdre les patriotes marquans, et la suite de ce système qui les a poursuivis par le fer, le poison et la calomnie...

Je suis né à Guignac, petite ville du ci-devant Languedoc, cinq lieues de Montpellier, le 15 juin 1757. Mon père étoit médecin. J'entrai de bonne heure chez les Doctrinaires... J'étois haï et persécuté par les moines, les prêtres. La légation, l'inquisition m'auroient frappé, parce que j'étois philosophe et révolutionnaire.

Je fixai ma résidence à Lyon (novembre 1788)... Je détestois assez cordialement les prêtres: je les méprisois trop pour faire leur métier. Je préférai l'état d'homme de lettres et de maître au cachet.

... Au mois d'avril 1791, j'entrepris le *Journal de Lyon* sous le nom de Prudhomme aîné, éditeur. Le succès en fut prodigieux, et les progrès de l'esprit public furent très-rapides. Qu'on lise les numéros de ce journal que j'ai rédigé jusqu'au mois de février 1792 et l'on verra que je m'honorois déjà du titre de républicain...

Forcé de me retirer à la campagne, je continuai d'écrire, de former des clubs; enfin, pour se défaire de moi sans doute, l'on me fit nommer curé d'un village, foyer du plus affreux fanatisme. Les volets du presbytère, criblés de coups de feu, attestent encore les dangers que j'ai couru...

J'arrivai à Paris le 6 août; je fus un des soldats du 10...

... Rolland, parvenu pour la deuxième fois au Ministère, me fait appeler et m'engage à me charger d'une mission pour les départements méridionaux. Je pénétrai dès-lors ses dessins perfides; je me fis présenter par Prudhomme à Danton; je lui fis part de mes soupçons. Danton étoit alors bien éloigné de soupçonner la mauvaise foi du vieux singe; il me rassure, je pars. Comme je ne marchois pas dans le sens de Rolland et de son cercle, mes pouvoirs furent bientôt retirés....

Je fus nommé, à peu près vers ce temps-là, commissaire national auprès du tribunal du District de Lyon et procureur de la commune de la même ville; j'optai pour ce dernier poste parce qu'il me plaçoit à la tête du peuple... Je ne tracerai point ici le tableau de mon administration. Il me suffira de dire *que j'ai plus expédié d'affaires dans le court espace de trois mois que mes prédécesseurs n'en expédioient dans un an*...

... Le *Journal de Lyon*, corrompu et salarié par Rolland et les ministres perfides me déchiroit à belles dents... (février 1793).

... Un complot affreux fut formé pour me faire égorger... qu'on se figure un vaste souterrain écrasé, infect, humide, soutenu par un pilier teint de

Digitized by Google

sang humain et orné de cinq carcans, telle fut ma demeure. Je n'en fus retiré que pour être conduit à Paris...

... Oui, j'ose le dire, la persécution que j'essuye n'est pas même l'effet du soupçon. J'étois le Voyant, le Marat de Lyon ; les Feuillants et les Rollandins, la *Gazette universelle* et le *Journal de Louvet* m'avoient depuis longtemps honoré de ce nom...

LAUSSEL, procureur de la commune de Lyon, fondateur des sociétés populaires.

Laussel s'était entouré d'hommes choisis et dignes de lui; voilà ce que nous trouvons dans le *Surveillant* du 4 février 1792 sur un de ses collaborateurs :

Plusieurs gazettes ont parlé des aventures de M. Caffe, et la plupart en ont rendu un compte fort inexact. Nous pouvons garantir les détails suivants :

M. Caffe, ci-devant co-rédacteur du *Moniteur du département de Rhône et Loire*, avoit abandonné le métier de journaliste pour s'engager dans le second bataillon des volontaires. Le patriotisme brûlant dont il étoit animé le détermina bientôt à souffrir qu'on mit son nom à la tête d'un ouvrage intitulé : *Cris de la Savoie*. Le gouvernement fit informer contre lui ; il fut condamné à être pendu en effigie. Le bataillon auquel il appartenoit, d'ailleurs, mécontent de sa conduite, crut devoir profiter de cette occasion, et le chassa de son sein...

Caffe, aussi immoral que Laussel, n'avait écrit dans le *Journal de Lyon* que pendant l'année 1791. L'Ange, peintre, qui fut secrétaire du comité central au commencement de 1791, était aussi leur assidu collaborateur.

Laussel sorti de la rédaction du journal (au mois de février 1792), la feuille, entre les mains de Carrier, ne fut d'abord ni moins furibonde ni moins redoutée. Au mois de mars, elle prit pour devise : « Liberté de la presse ou la mort. » Le 3 août, n° 70, elle supprime la dédicace aux bataillons et aux sections ; sa devise devient alors : « La liberté, toute la liberté, rien que la liberté ou la mort. » Au n° 77, elle la simplifie en disant : « la liberté ou la mort » et, quelque temps après, en disant plus simplement encore : Liberté, égalité. » Une révolution vient de se faire dans ses idées. Le 10 août a eu lieu, et la Gironde autrefois si hardie, tremble à son tour devant les Jacobins.

Les massacres de septembre et les décrets de la Convention, la mort de Louis XVI et la guerre que se font les différents par-

Digitized by Google

tis ont complètement modifié les opinions du journal. Le Département composé de Girondins, s'attache à réunir autour de lui tout ce qui n'est pas jacobin forcené. Des secours donnés au moment où la feuille allait succomber l'ont ralliée à l'administration; depuis lors, elle prend à partie la Municipalité, les Représentants envoyés à Lyon, leurs adhérents, et surtout Laussel qu'elle livre à la risée et à la vengeance du public.

Aussi, dès le 18 février 1793, Chalier écrivait-il aux citoyens membres composant le Comité de sûreté générale de la Convention nationale :

Une conspiration épouvantable a éclaté hier à soir en cette ville... La faction feuillantine, rollandine et aristocratique, qui est la même, a le dessus. Tremblons pour l'avenir si vous ne manifestés en cette occasion ce qui convient pour écraser nos ennemis. Comme ils sont en nombre infini, il accroît tous les jours... veillés, veillés tous, veillons sans cesse, et que la tête de cet infâme Roland tombe enfin sur l'échafaud.

et le 7 avril à son ami Renaudin, à Paris :

Ami et frère, je suis aux abois, je ne sais plus où j'en suis à l'aspect de tant d'abominations, de tant de trahisons... Sauvés, sauvés la ville de Lyon, elle est perdue !... J'ai proposé à Bazire le muscadin, à Rovère le rusé, à Legendre le vipère plusieurs moyens de réforme. Rien, rien, rien... Les femmes aristocrates de ce pays leur ont fait tourner la tête... Que peuvent faire les administrations sous un triumvirat de cette espèce, attendu que la plupart même sont gangrenés. Faites, mon ami de cœur, connoître la position des patriotes chauds de Lyon, aux bons patriotes des Jacobins, à Robespierre, à Danton, à Marat, à Merlin, à Saint-Just... Sachés que quand votre ami Chalier parle c'est le plus pur langage de la vérité... Adieu, adieu ! salut, santé et fraternité.

Votre ami et celui de l'égalité.

CHALIER.

... Embrasse pour moi, ami de cœur, et ton épouse et celle de Retourna... On a fait ici, hier, une visite domiciliaire, mais elle sera encore, comme toutes les autres, très-infructueuse, parce qu'on ne s'y prend jamais du bon côté.

La faction Roland a tout gangrené. Un journaliste calomnieux payé par Lebrun, ministre des affaires étrangères, sous le nom de Carrier, égare, pervertit l'opinion publique des âmes foibles. Prudhomme depuis longtemps est devenu mauvais.

Digitized by Google

Le 21 février, on fait une visite domiciliaire chez Carrier absent ; le journal subit trois jours d'interruption, du 26 février au 2 mars ; depuis lors, quoique le nom de Carrier soit toujours en tête de la feuille, celle-ci est signée de Fain, son collaborateur. Le 6 mars, Fain et la femme de Carrier, enceinte de sept mois, sont arrêtés à la sortie du spectacle ; interrogés par Sautemouche et Laussel, ils sont relâchés, mais les persécutions d'une part et les invectives de l'autre continuent ; Fain déclare qu'il fera la guerre aux TYRANS DE TOUTE ESPÈCE, et le 21 du même mois, Rocher, le sapeur parisien, affiche à la porte de l'Hôtel de Milan le placard suivant, spécimen du style de l'époque.

LE SAPEUR PARISIEN AU JOURNALIER FAIN, CI-DEVANT DE LA CORBIÈRE.

Il faut, journalier Fain, que tu ayes bien.... mais j'dis bougrement faim, pour alimenter platement, comme tu fais à la journée, l'imbécile et mercantile aristocratie de cette ville pestiférée.

Il faut que l'expérience t'ait bien appris qu'un jean-foutre n'a rien à craindre d'un brave homme....

Non, gredin, je ne suis point venu pour défendre les commissaires des atteintes des aristocrates, vous êtes tous trop lâches pour attaquer personne à découvert : les trois républicains, dont la présence te donne la fièvre, n'ont donc, contre vos piéges souterrains, d'autre ressource que leur courage et leur dévouement à la chose publique.... Je n'ai, animal, que les simples lumières du bon sens ; elles me suffisent pour m'apprendre que tout citoyen peut et doit invoquer la loi contre tout provocateur au meurtre.

Mes principes là-dessus sont tels que, tout en te regardant comme la plus inutile des bêtes humaines, si des exagérés vou-

Digitized by Google

loient prévenir la loi en te conduisant à la guillotine, je chercherois à te soustraire toi-même à leur juste rage.

Va-t-en au diable.

ROCHER, sapeur parisien.

Fain y répond :

..... Tu as fait tes preuves, m'a-t-on dit, dans la journée du 2 septembre. Un assassin ne fut jamais un brave homme ; ne me déments donc pas ; tu ne soutiendrois pas ce que tu avances.

Tu t'es présenté jeudi en grand costume dans la loge de la municipalité, tu as imposé silence au nom de la loi, tu as requis toi-même la force armée d'entrer dans le parterre, tu y es entré le bonnet sur la tête, tu as toisé impunément deux cents personnes, et tu es retourné siéger à ta loge. Jamais estafier d'intendant... je t'en dirai plus quand tu auras du bon sens et des principes. Vas te coucher,

J.-L. FAIN.

Le 9 avril, dans la nuit, les commissaires de la Convention font arrêter Fain dans son domicile ; on le conduit à Roanne et on le met au secret. Du 3 au 30 avril, le journal n'a pas paru. A sa sortie de prison, le vaillant jeune homme voit la ville dans la consternation. Les Jacobins sont tout puissants, un mot peut perdre l'imprudent qui osera élever la voix. Le 9 mai, on lit dans le *Journal* :

Aujourd'hui jeudi, le banquet civique aura lieu. Aujourd'hui jeudi les juges, nommés par les sociétés jacobites, s'assembleront. Vendredi et samedi, les coupables seront jugés, et dimanche, la guillotine.

Faut-il rire de pitié, faut-il courir aux armes pour combattre cette horde altérée de sang ?

Citoyens de Lyon, ne fuyez pas ou tout est perdu ; ces hommes féroces règneront sur des décombres fumants ; ralliez-vous encore une fois, ralliez-vous auprès des autorités constituées ; courez aux armes, et FORCE A LA LOI !

Digitized by Google

Ce cri de suprême désespoir fut entendu. Les Lyonnais proclamèrent la résistance à l'oppression. Fain combattit à côté de ceux dont il avait réveillé le courage ; sa mort fut celle des malheureux qui avaient échappé aux horreurs du siége, et qui n'avaient pu fuir avec Précy, sa tête tomba sur l'échafaud.

Le journal de Pelzin, du 29 avril 1797, parlait ainsi de Fain, mort à vingt-deux ans :

..... Jeune homme rempli de talent, qui dirigeoit la feuille de Lyon. Il fut un des premiers qui montèrent sur l'échafaud dressé par Dubois-Crancé. Sa mémoire sera longtemps chère aux Lyonnois qu'il ne servit pas seulement par ses écrits énergiques, mais encore par son courage pendant le siége, où il fut dangereusement blessé...

Fain était né à Paris. Prudhomme, le premier signataire de cette feuille, né à Lyon en 1752, est mort à Paris le 20 avril 1830. Après le siége, tous ceux qui possédaient quelques numéros du *Journal de Lyon*, s'empressèrent de les détruire pour n'être pas compromis.

LE SURVEILLANT, par une société de patriotes. Lyon, Pierre Regnault, 1791-1792, in-4, 4 pp. 12 liv.

1er Numéro, 31 août 1791, précédé d'un prospectus. Dernier numéro connu, 7 août 1792.

Le prospectus est de l'imprimerie des frères Perisse ; le nº 1 est sans nom d'imprimeur ; les nos 2 et 3 sortent de chez Louis Cutty ; les suivants, du nº 4 à la fin, de chez Regnault.

Le Surveillant paraissait d'abord deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. Depuis le mois de mars 1792, trois fois, et, à dater du 24 juin, quatre fois, le dimanche, le mardi, le mercredi et le vendredi.

Le titre seul de ce journal, dit le Prospectus, annonce assez quel est son objet et quels seront ses principes. Dénoncer courageusement tous les abus, sous quelque nom, sous quelque forme qu'ils se présentent, attaquer tous les genres de despotisme, venger la loi des outrages multipliés qu'elle reçoit tous les jours, faire sentir le besoin de l'ordre et de la paix, éclairer le peuple sur ses vrais intérêts, le rappeler sans cesse aux vérités éternelles qui servent de base à la constitution française, telles sont les grandes et importantes fonctions auxquelles se dévouent ses auteurs.

Digitized by Google

Une pareille profession de foi devait singulièrement mécontenter les esprits avancés. L'irritation fut à son comble lorsque le n° 6, du 17 septembre, parut ; il commençait ainsi :

Les clubs sont-ils dangereux dans le moment actuel ? Oui, tels qu'ils existent. Les circonstances ne sont plus les mêmes. La révolution est faite ; il ne s'agit plus que de la consolider. La constitution est achevée ; il faut l'établir. Calmer les esprits, faire régner les lois, ramener la paix et le bon ordre, voilà l'unique but auquel doivent tendre désormais tous les bons citoyens.

Cette morale était trop arriérée pour être acceptée. Le numéro fut brûlé solennellement le 20 septembre au club central.

Ce journal, rédigé avec talent, mais avec modération, était soutenu par les membres de la société dite du *Concert*. Ses principaux collaborateurs étaient Charles Caillat, Goudard, Perisse, Couderc, Villard. Le rédacteur en chef était Antoine-Athanase Royer-Collard, qui suivait la ligne de l'abbé Royou, rédacteur de l'*Ami du Roi*. On sait que Royer-Collard fut plus tard médecin en chef de la maison d'aliénés de Charenton, et professeur de médecine légale à la Faculté de Paris. Le ton calme du *Surveillant* contrastait avec les violences du journal de Laussel, qui s'écriait :

Un espèce d'aristocruche, nommé Royer, oratorien, digne pendant de l'abbé Royou, après s'être distingué dans les farces convulsionnaires, a voulu aussi se distinguer dans les farces contre-révolutionnaires qui ne sont pas exemptes de convulsions ; il s'est établi rédacteur du *Surveillant*, payé par dix-huit membres du Concert.... Royer-Royou, croassez tant qu'il vous plaira, harcelez-moi par vos cris importuns... (*Journal de Lyon*, n° 90, 26 octobre 1791).

Et plus loin) :

.... Portez votre encens à ce lâche *Surveillant*, ce perfide *Sinon*, notre accusateur et notre persécuteur. L'indigne calomniateur insulte la municipalité.. .... Royer-Royou et sa clique ministérielle, comme de nouveaux cyclopes, cherchent à vous attirer dans leur antre sauvage pour mieux vous dévorer à belles dents ; dignes suppôts de l'aristocratie, leurs mains avares reçoivent de vos tyrans le salaire que l'on donnoit autrefois à l'exécuteur des hautes œuvres....

(Signé Carrier, *Journal de Lyon*, n° 106, 2 décembre 1791).

Le 29 février 1792, le *Surveillant* ayant annoncé quelques changements dans sa périodicité, sans dire qu'il avait changé sa

Digitized by Google

collaboration, deux affiches, du 4 mars, annoncèrent l'une, que les anciens rédacteurs du *Surveillant* se retiraient ; l'autre, signé Millanois, que la Société des Amis de la Constitution, séante au Concert « n'avait aucune part à la rédaction de cette feuille. » Dès lors, le journal, tout en se disant, comme par le passé, rédigé par une société de patriotes, se dévoue de plus en plus au parti de la royauté ; il lutte contre le torrent envahisseur, et, le 3 juillet, il contient cette adresse au malheureux Louis XVI :

Sire,

Des larmes de rage ont brûlé nos paupières à l'horrible nouvelle des attentats dont notre douleur, autant que notre respect pourVotre Majesté, nous défend de lui retracer l'affreuse image.

Nous en vouons les exécrables auteurs à la rigueur des lois, à un opprobre indélébile, à la colère des nations. . . . . .

Nous sommes avec idolâtrie et respect, de Votre Majesté, Sire,

Les très-humbles et très-dévoués sujets.

Les auteurs du *Surveillant*, au nom de tous leurs concitoyens.

Si le mot *idolâtrie* est trop fort quand on l'adresse à un roi sur le trône, qu'on veuille bien, cette fois, le passer à la douleur des signataires. Il est question d'un roi prisonnier qui va monter sur l'échafaud.

Le *Surveillant* du 31 mai 1792 contient la note suivante :

Déclaration.

Je déclare que je ne coopère en aucune manière à la rédaction du journal le *Surveillant*.

Signé : Vernay, avocat.

Cela ne prouve pas que cet écrivain n'ait jamais travaillé à ce journal.

Une visite de la police, escortée de 30 hommes, dans l'imprimerie de Regnault, dit M. Gonon, page 144, n° 711, retarda la publication du 31 juillet, qui ne parut que le 3 août.

Nous ne savons où M. Gonon a trouvé ces 30 hommes armés ; voilà ce que nous lisons dans le journal du 3 août :

Des circonstances impérieuses nous ont forcé de différer jusqu'à ce jour la distribution du numéro qui devait paraître le mardi 31 juillet... Vendredi 27 juillet, sur les deux heures après midi, notre facteur est arrêté par une

Digitized by Google

trentaine d'hommes sans armes, sans aucune preuve de mission légale, sous la forme enfin d'un attroupement.... Une heure après, une trentaine d'hommes aussi sans armes, et sans mission, montent, précédés d'un commissaire de police, à l'imprimerie de M. Regnault. Parmi ces gens, tous ramassés dans la classe du peuple la plus nécessiteuse, on reconnait des marchands de tisane, des galochers, des tripiers, des lanterniers... ils s'établissent à toutes les portes, font un vacarme épouvantable, commandent, poussent, menacent, parlent insolemment...

On voit que cette expédition ne fut pas aussi régulière que M. Gonon le donne à penser.

Le dernier Numéro, à notre connaissance, est du 7 août 1792, ajoute M. Gonon ; il est probable que ce journal cessa de paraître dans les premiers jours de septembre, époque où Royer-Collard prit un emploi dans l'armée des Alpes.

La collection de M. Coste finissant aussi le 7 août, nº 126, cette coïncidence nous fait présumer que ce numéro est le dernier du journal.

JOURNAL DE PEUPLE, imprimé et publié par Revol. Lyon, 1791.

Le 16 décembre 1791, au nº 112 du *Journal de Lyon* au *Moniteur du département de Rhône-et-Loire*, l'imprimeur Revol se plaint qu'on lui écrive comme à l'éditeur du *Journal de Lyon*. Il faut, dit-il, qu'on adresse ces lettres au citoyen Carrier, seul propriétaire du *Journal de Lyon*. Signé Revol, en son bureau du *Journal du Peuple*, rue de la Saonerie, nº 32.

Le *Journal de Lyon* cite plusieurs fois le *Journal du Peuple*, dont nous n'avons jamais vu aucun exemplaire. Nous ne pensons pas qu'il ait vécu plus tard que 1791. D'après ces citations, le *Journal du Peuple*, devait être très-avancé.

JOURNAL ADMINISTRATIF, JUDICIAIRE ET POLITIQUE, paraissant tous les jeudis. S. N. de rédacteur. Lyon, Regnault, 1792. in-8.

Le prospectus est du mois de janvier 1792. Le premier numéro est du 2 février même année. *Le Surveillant* du 18 février cite,

Digitized by Google

page 213, un second numéro de cette feuille ; nous n'en connaissons pas d'autres. M. Gonon n'en fait pas mention.

BULLETIN DE LYON. S. N. de rédacteur ni d'imprimeur. Lyon, 1792, in-8, 4 pp.

1er numéro, mardi 14 août 1792. La collection de M. Coste ne possède que ce numéro. M. Gonon n'en fait pas mention.

NOUVELLES DE PARIS ET DES ARMÉES. Paraissant tous les jours excepté le lundi. Les bureaux chez De Los-Rios, libraire et chez l'imprimeur. Lyon, J. Roger, in-8, 4 pp.

1er numéro, 21 septembre 1792. 46e et *dernier connu*, 14 novembre même année.

Los-Rios, libraire à Lyon, est auteur d'un petit volume imprimé en 1789 et dédié à son cheval. L'épitre dédicatoire est, ainsi que plusieurs chapitres de son ouvrage, d'une assez bouffonne excentricité. François de Los-Rios, né à Anvers, en 1728, est mort à Malines, le 24 novembre 1820.

BULLETIN DU DÉPARTEMENT DE RHONE-ET-LOIRE. Imprimé par ordre du Comité général de surveillance et de salut public. Lyon, Vatar de la Roche, 1793, in-4, 4 pp.

1er numéro, 8 août 1793. 35e et dernier, 30 septembre même année. Paraissant tous les jours ; puis, vers la fin du siècle, assez irrégulièrement.

Outre cette édition in-4, l'autorité en faisait tirer une autre in-folio pour l'afficher. Une réimpression de ces Bulletins a été faite à Paris, en 1845, par M. Charavay, libraire. Un vol. petit in-4.

Les trois premiers numéros sont signés : Gilibert, président ; Chaspoul et Bertholet, secrétaires ; les suivants : Bemani, président ; Roubiès, secrétaire ; du 23e au 31e, Gilbert, président ; Roubiès, secrétaire ; du 32e au 35e et dernier : Montviol, président ; Roubiès, secrétaire. Les nos 10, 10 bis, 11, 12, 13, 13 bis, 14, 15 et 16 ne sont pas signés.

D'après les *Tablettes chronologiques*, août 1793, page 49,

Digitized by Google

la publication du premier numéro du *Bulletin* est annoncée, par erreur, comme étant du 10 août.

Lyon est assiégé par les armées de la Convention. L'acharnement est celui des guerres civiles ; on sait qu'il n'y aura pas de pitié à espérer. *Le Bulletin* fait peu de politique. Il tient au courant des nouvelles du siége ; son style, énergique et fiévreux, est une conséquence des événements.

Le *Bulletin* s'arrête au 30 septembre. Huit jours après on disait : « Lyon n'est plus. »

A. VINGTRINIER.

(*La suite à un prochain numéro*).

Digitized by Google

BASSIN HOUILLER

DE

LA LOIRE

De toutes les questions économiques qui ont appelé depuis quelques années l'attention des hommes d'Etat, il n'y en a pas de plus importantes que celles qui se rattachent à l'extraction et à l'emploi de la houille. C'est en prenant à cœur de telles questions que l'Angleterre a élevé à un si haut degré sa puissance et son industrie. Ce combustible minéral est devenu un élément essentiel des forces productives : employé avec succès au traitement des minerais métalliques, à la production du gaz, à la locomotion par la vapeur, il contribue puissamment au développement de l'industrie agricole et manufacturière. Mais, pour que l'on puisse en retirer tous les services qu'on doit en attendre, il faut que le prix en soit modéré.

La Commission de la Chambre des Pairs en était convaincue, lorsque, par l'organe du comte d'Argoût, son rapporteur, elle disait le 31 mars 1837 :

« Là où existent les mines de houille les plus riches, les plus faciles à extraire, les mieux situées et qui, à raison de leur proximité de la mer ou des grandes lignes de navigation, peuvent expédier économiquement leurs produits au loin, n'existe-t-il

Digitized by Google

pas en même temps une cause puissante de suprématie industrielle et par conséquent de richesse? le pays qui est pourvu de ces divers avantages ne livrera-t-il pas tous les objets manufacturés à plus bas prix à ses propres consommateurs? n'aura-t-il pas une supériorité marquée sur ses voisins, lorsqu'il exportera les produits de sa fabrication? — Ce qui est vrai de pays à pays ne l'est-il pas également de province à province et ne voit-on pas, depuis quarante ans, en France et surtout en Angleterre, les manufactures, les fabriques, les usines se grouper près des gisements houillers, tandis que les parties du territoire qui en sont éloignées voient leur industrie s'alanguir ou du moins demeurer stationnaire?..... Utile à l'industrie au dedans, la houille la sert encore au dehors en aidant à transporter ses produits par une navigation plus économique et plus certaine dans sa marche. Du même coup, elle multiplie les moyens de défense maritime..... Il est donc vrai de dire que la possession de la houille est une cause de suprématie industrielle, un élément essentiel de puissance nationale, en sorte que l'on serait fondé à juger de l'avenir commercial d'une nation par l'étendue et la situation de ses mines de charbon. L'Angleterre le sait bien, elle le déclare hautement, elle proclame qu'elle a tiré plus de profit de ses mines que de la possession de l'Indoustan et de toutes les conquêtes qu'elle a faites sur tant de points différents du globe. »

Le combustible minéral est beaucoup moins abondant en France. Il est vrai que tous les gisements de houille ne sont point encore découverts et qu'il s'en découvrira successivement de nouveaux. Quant à présent, quoiqu'on ait reconnu des mines de houille, de lignite ou d'anthracite, dans 34 départements, il n'y en a que 21 qui offrent des extractions de quelque importance.

Le terrain houiller de l'Angleterre et de l'Ecosse a une superficie de 1,572,000 hectares sur une surface totale de 31 millions. La proportion est de 1/20.

En Belgique, il a une superficie de 135,000 sur un total de 3,300,000 hectares; c'est 1|24.

Digitized by Google

La France ne possède, en terrains houillers connus, que 470,000 hectares sur 52 millions, ou 1/110.

En 1835, l'exploitation de la houille

s'éleva en Angleterre à	240,000,000 q. m.
En Belgique	29,000,000
En France	24,000,000
Depuis, les houillères françaises ont été exploitées avec plus d'activité. Leur produit total s'éleva, en 1846, à. . .	46,693,000

mais il fut insuffisant pour satisfaire à tous les besoins. L'importation des houilles étrangères fut d'environ 22 millions q. m., de sorte que la consommation dépassa 66 millions. Elle n'était, en 1787, que de 4 millions; en 1802, de 9; en 1825, de 19; en 1835, de 32 et en 1844, de 55.

« Rien n'est plus désirable, disait la Commission de 1837, pour la France, que l'augmentation des exploitations et leur dissémination sur un plus grand nombre de points du territoire : il y aurait accroissement de production, *concurrence plus active*, *baisse de prix*. Les distances pour arriver aux consommateurs seraient pareillement réduites, et cela seul produirait une grande économie. » Elle concluait que le gouvernement devait prendre *les mesures les plus énergiques* pour maintenir en activité toutes les exploitations existantes, en provoquer de nouvelles et ramener les prix à un taux modéré, en harmonie avec les besoins de l'industrie.

La loi du 27 avril 1838, en adoptant des dispositions coërcitives pour l'asséchement des mines de Rive-de-Gier envahies par les eaux et pour la reprise de leur exploitation avait pour but l'abaissement des prix du combustible minéral dont la hausse s'était manifestée en 1836.

« Cette hausse, disait le comte d'Argoût, est devenue désastreuse pour une notable partie de la France. Dans la vallée de la Seine, les prix ont augmenté de moitié comparativement à ceux de 1835. Dans la vallée du Rhône, ils ont doublé. »

L'exécution volontaire donnée à cette loi par l'asséchement des mines inondées et l'activité imprimée aux exploitations de mines

Digitized by Google

eurent pour résultat d'élever l'extraction au dessus des besoins de la consommation et de ramener à leur cours habituel les prix momentanément surhaussés.

Le produit des mines du bassin de la Loire qui, en 1811, ne s'élevait qu'à trois millions de quintaux métriques, atteignait à peine, en 1821, à 4 millions. En 1835, il était de 9 millions; il s'est successivement élevé, en 1840, à 11 millions, et, en 1846, à 16 millions environ. C'est plus du tiers de la production totale des mines exploitées en France.

Le plus important des bassins houillers de notre territoire est celui du département de la Loire qui s'étend dans le bassin du Rhône. Situé au point de partage, il communique par la Loire et la Seine avec l'Est et le Nord; par le Rhône, la Saône et l'Isère avec l'Est et le Midi.

Son étendue superficielle n'est que de 21,819 hectares; mais les couches remplacent, par leur nombre et leur puissance, ce qu'elles n'ont pas en surface. Sur quelques points, l'on compte jusqu'à vingt couches de houille superposées avec une puissance totale de 57 mètres.

Les houilles que l'on en extrait diffèrent beaucoup par leurs propriétés. On en distingue quatre sortes principales: la houille dure à courte flamme, la houille grasse à longue flamme, la houille maigre id, la houille grasse maréchale. Les unes sont propres à la forge, les autres à la production du gaz, à la fabrication du coke, etc.... Elles trouvent, après la consommation locale, un débouché dans un rayon plus ou moins alongé, suivant la facilité et l'économie des transports. Voici, d'après les états officiels quels ont été les lieux de consommation en 1845:

Dans le département de la Loire. . .	4,493,494 q. m.
Dans celui du Rhône.	2,822,000
Dans celui de l'Ardèche	1,358,000
Dans celui de l'Isère	1,023,000
Dans 54 autres départements. . . .	4,366,174
	14,055,298

Dans les vingt dernières années, l'importation des houilles

Digitized by Google

étrangères a augmenté dans une proportion plus forte que la production intérieure. On en découvre facilement la cause dans les frais de transport. Les exploitations du bassin de la Loire pourraient sans contredit augmenter leurs produits ; mais les débouchés sont bornés au rayon de consommation que sa situation comporte. Ils cessent aux points où les produits des autres bassins peuvent être livrés à meilleur prix. Voilà pourquoi la consommation ayant diminué depuis 1848 dans ce rayon, l'extraction a dû diminuer également.

L'abondance du combustible minéral et la modicité des prix ont, depuis 30 ans, déterminé un grand nombre d'industries à s'établir à la proximité des houillères. Tels sont les hauts fourneaux pour la fusion des minerais, les forges pour la conversion de la fonte en fer malléable, les ateliers de moulage, acieries, fabriques de faux ou de limes, les verreries, fabriques de faïence ou poterie, tuileries et briqueteries, fours à chaux ou à plâtre, fabrications de coke ou noir de fumée, les trefileries, laminages, etc. Ces industries occupent un grand nombre d'ouvriers, donnent lieu à des transports immenses de matières et créent une foule de produits qui n'existeraient pas, sans l'emploi de la houille à bon marché.

Il résulte, en effet, des documents statistiques, publiés par l'administration que la valeur du combustible, aux prix anciens, entre dans la valeur des produits créés par l'industrie, savoir : la fabrication de la fonte pour 70 centièmes et celle du gros fer pour 40 centièmes ; dans les produits de verreries, le combustible entre pour plus du cinquième. Les entrepreneurs de ces usines ou fabriques ont compté sur le bon marché du charbon. Le renchérissement de cette matière indispensable à leurs travaux entraînerait tôt ou tard leur ruine.

Les hommes d'Etat et les économistes ont toujours été convaincus de la nécessité de maintenir à bas prix le combustible minéral qui est le principal agent des industries métallurgiques. C'était la pensée dominante des législateurs de 1810 comme de ceux de 1838. Pour remplir ce but, ils n'ont pas vu de meilleur

Digitized by Google

moyen que de faire naître et maintenir la concurrence des exploitants par la multiplicité des concessions.

C'est dans cet esprit qu'après la promulgation de la loi du 21 avril 1810, le bassin houiller de la Loire fut divisé en 60 périmètres et fut l'objet d'autant de concessions. Il fut expliqué dans les motifs d'une longue instruction qu'il fallait éviter, suivant l'intention du législateur, *les mauvais effets des concessions trop vastes* et multiplier les concessions pour *empêcher le monopole*.

Qu'est-il arrivé en 1845? La prévoyance du gouvernement a été mise en défaut. Il avait institué des concessions d'une étendue suffisante pour asseoir dans chacune une exploitation régulière, et assez nombreuses pour établir une libre concurrence. Quelques concessionnaires se sont unis pour détruire une division que le Conseil d'Etat, dans sa sagesse, avait jugée nécessaire; ils sont parvenus à réunir sous la même administration 32 des plus riches concessions qui, en 1846, ont produit les cinq sixièmes de l'extraction totale du bassin. Ils ont opéré, sans l'intervention du gouvernement ce que le gouvernement lui-même n'aurait point autorisé; il n'eût jamais conçu la pensée de concéder à une compagnie unique les cinq sixièmes de la richesse minérale du bassin de la Loire ; c'eût été, suivant les expressions du ministre Chaptal, *une monstruosité révoltante et destructive de toute industrie*.

La Compagnie générale des mines de la Loire, maîtresse de la production, a élevé les prix de la houille au taux qu'elle a voulu. Cette hausse factice et arbitraire augmente dans une forte proportion les frais de fabrication, enlève aux usines établies dans le bassin l'avantage sur lequel elles avaient compté et jette la perturbation dans les conditions du travail manufacturier.

Les partisans de la coalition ont cherché à la justifier sous des prétextes d'intérêt public, et à l'aide d'assertions inexactes. Nous nous proposons de rétablir les principes et les faits.

L'un des principaux éléments de la force productive d'un pays, c'est l'abondance et le bas prix du combustible minéral. L'Angleterre et la Belgique en sont abondamment pourvues et peuvent

Digitized by Google

en fournir à leurs voisins. La France est moins favorisée sous ce rapport. Les mines de houille sont concentrées sur quelques points de son territoire ; les prix s'accroissent, d'autant plus que la consommation s'éloigne des houillères. De là, l'obligation pour les industries qui consomment beaucoup de charbon minéral de s'établir sur les lieux mêmes de l'extraction.

Cette condition de succès disparaît, s'il est permis aux exploitants de houille d'en élever les prix, suivant leur caprice ou leur cupidité.

Chez toutes les nations soumises à un gouvernement régulier l'équilibre des prix doit dépendre, non de la volonté arbitraire de ceux qui détiennent les denrées ou marchandises, mais de leur rareté ou de leur abondance. C'est une loi de l'économie politique que les prix s'élèvent, lorsque la demande est supérieure à la production et qu'ils s'abaissent, si elle est inférieure. Toute manœuvre ou coalition pour faire hausser ou baisser les prix est un délit qui porte atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie.

Le pouvoir législatif a eu à se prononcer à plusieurs reprises sur le principe de la liberté commerciale, notamment en 1791, en 1810 et en novembre 1849. Le principe a toujours été maintenu. Proclamé par nos lois, il est entré dans nos mœurs. On a pu en faire souvent l'observation. Si une coalition veut y porter atteinte en élevant arbitrairement le prix d'une denrée, le public s'en indigne spontanément et blâme l'autorité, si elle ne fait pas respecter la libre concurrence du commerce.

Dans ces derniers temps, une secte de socialistes n'a pas craint, sous le prétexte de protéger le travail, de s'élever contre la concurrence. D'après Louis Blanc, sous l'empire de la concurrence, la production se développe avec excès, au hasard, et amène l'abaissement des salaires ; il veut remédier à cet inconvénient par l'association générale des travailleurs dans chaque profession. Unis et coalisés dans un intérêt commun, ils seraient en mesure d'exiger un salaire suffisant pour fournir à leurs besoins présents et à un fonds de secours pour l'avenir.

Ce moderne réformateur n'envisage qu'une face de la question,

Digitized by Google

il n'a pas fait attention que, dans son système, les coalisés subiraient comme consommateurs la loi qu'ils feraient comme travailleurs ; il ne considère que les inconvénients de la concurrence, sans en apprécier les immenses avantages. Qui pourrait en disconvenir? Sous son heureuse influence, tous les arts font des progrès ; les procédés de fabrication sont améliorés ou simplifiés. L'industriel appelle à son aide les agents naturels qui centuplent ses forces : le feu, l'eau, le vent, la vapeur ; il varie ses produits, réduit ses frais de production et étend la consommation par la réduction des prix. Tant il est vrai que la concurrence est la puissance vitale de l'industrie, comme l'émulation est la puissance vitale des arts libéraux et des travaux intellectuels !

Si la concurrence est fâcheuse dans quelques cas particuliers, elle est, en général, avantageuse. Toutes les institutions humaines sont dans le même cas. S'il fallait rejeter un principe, une loi, une institution, à cause de l'inconvénient qui peut en résulter pour quelques-uns, il n'y en a pas un qui ne dût être rejeté. La concurrence produit de grands biens et de petits maux. Qu il soit permis de la combattre par des moyens licites, par l'habileté, le perfectionnement des produits, l'économie des frais de production : rien de mieux. La société entière y gagnera ; mais c'est détruire la liberté commerciale et industrielle que de se coaliser pour accaparer une denrée et la vendre à des prix excessifs.

Le législateur a voulu assurer la modération des prix du combustible minéral par deux moyens : 1° en obligeant les concessionnaires à exploiter les mines de manière à satisfaire aux besoins de la consommation ; 2° en multipliant les concessions de mines dans chaque bassin pour faire naître une concurrence salutaire.

Le but de la loi est éludé si le gouvernement tolère que les concessionnaires abandonnent ou suspendent des exploitations autorisées; qu'ils se coalisent pour se rendre maîtres des prix.

Tel est le double reproche que l'on adresse à la Compagnie générale des mines. Il est avéré que, dans le bassin de Saint-

Digitized by Google

Etienne, cette Compagnie a abandonné ou suspendu la moitié environ des puits d'exploitation et qu'elle a réuni sous sa main la majeure partie des concessions de tout le bassin de la Loire.

La Compagnie a cherché à se justifier en disant que si elle a abandonné un certain nombre de puits, c'est pour concentrer l'exploitation sur quelques-uns ; mais qu'elle extrait par les puits conservés la même quantité qu'auparavant (Lettre du 5 décembre 1850); elle ajoute que le morcellement des mines était excessif et qu'elle y a remédié par la concentration des concessions.

Le cahier des charges de concessions oblige les concessionnaires à entretenir l'activité des exploitations existantes jusqu'à leur entier épuisement. Les abandonner ou les suspendre, c'est ruiner les industries qui se sont établies à la proximité d'une exploitation, pour éviter des frais de transport ; c'est aussi compromettre la conservation des couches minérales délaissées. Il n'est pas exact de dire que la Compagnie a remplacé le nombre des exploitations par une plus grande activité de celles maintenues et que les quantités extraites sont égales. Le tableau suivant, extrait des actes officiels ou des comptes publiés, prouve le contraire.

1846	extraction des mines réunies. .	12,604,405 q. m.
1847	id.	10,870,975
4848	. . . . .	7,834,531
1849	. . . . .	7,637,095
1850	. . . . .	9,393,151

Il en résulte que, dans les années 1848 et 1849, les extractions de la Compagnie ont été inférieures de 3 huitièmes à celles de l'année 1846 et que si celles de 1850 se sont relevées, néanmoins la différence est encore d'un quart ; en 2e lieu, il n'est pas indifférent que l'extraction ait lieu par tels ou tels puits, dans telles ou telles concessions, dans tels ou tels bassins. La conservation des mines, les droits des propriétaires de surface et ceux des consommateurs de chaque localité exigent qu'une exploitation commencée sur un point soit continuée jusqu'à son épuisement otal.

Digitized by Google

Le bon aménagement des mines dépend-il de la réunion de toutes les mines d'un bassin? les partisans du monopole soutiennent l'affirmative; mais l'opinion contraire est soutenue par les hommes d'Etat, les économistes et les ingénieurs désintéressés.

Régnault d'Epercy, en 1791, Girardin, en 1810, M. Delzeriés, ingénieur en chef des mines en 1823, M. Migneron, inspecteur-divisionnaire en 1846, ont démontré que les concessions d'une grande étendue sont souvent *dilapidées*, que les concessionnaires, maîtres d'un vaste champ d'exploitation, ne cherchent pas à assurer la longue durée des extractions, qu'ils *s'attachent aux couches les plus productives et délaissent celles qui le sont peu.*

« Les grandes concessions, disait M. Delzeriès, ne sont certainement pas une garantie qu'on tire le meilleur parti possible d'une matière exploitable. »

« La faiblesse relative d'une concession, a dit M. Migneron dans son rapport du 19 avril 1846, quant à l'étendue et à la richesse houillère, n'est pas un obstacle à l'exploitation et même à la prospérité de la petite concession isolée. Pour toutes les concessions, qu'elles soient isolées ou groupées, le prix de revient se compose toujours des éléments que j'ai fait connaître plus haut; d'une concession à une autre, ces éléments ne varient pas d'une manière bien sensible. »

Le territoire houiller du département de la Loire se compose des bassins particuliers de Firminy, de Roche-la-Molière, de la Ricamarie, du Clusel, de Saint-Etienne, de Sorbiers, de Saint-Chamond, de Rive-de-Gier. La compagnie possède ou exploite des concessions dans la plupart de ces bassins? est-ce pour y suivre un plan unique de travaux? nullement. Les travaux d'exploitation d'une concession n'ont rien de commun avec ceux d'une autre, Parmi les 32 concessions dont les produits sont à sa disposition, il n'en est peut-être pas trois dont les travaux soient coordonnés. Le bon aménagement des mines n'a donc été qu'un prétexte pour excuser l'agglomération des concessions; le

Digitized by Google

but réel de la Compagnie a été de relever les prix, de s'en rendre maîtresse et d'écarter la libre concurrence qui restreignait les bénéfices des exploitants.

Ses défenseurs ont prétendu qu'elle n'est point sans concurrents, qu'elle a à lutter contre la triple concurrence des exploitants qui ne se sont pas réunis à elle et qu'elle appelle *dissidents*, des autres bassins houillers et des houilles étrangères. Cette triple concurrence n'est pas sérieuse.

Les exploitations non coalisées du bassin de la Loire n'ont fourni, en 1846, que le sixième de l'extraction des mines du bassin. Cette partie de la production épuisée, à qui les consommateurs pouvaient-ils s'adresser pour compléter leurs approvisionnements? ils ne pouvaient recourir qu'à la grande compagnie qui, seule, était détentrice du surplus de la production et qui a pu élever ses prix aussi haut qu'elle a voulu.

La concurrence des autres bassins houillers ne pouvaient se faire sentir que sur les marchés où les houilles peuvent se rencontrer de part et d'autre. Les frais de transport augmentent trop la valeur du combustible pour que les consommateurs puissent, à prix égal, s'approvisionner hors du bassin où leurs établissements sont situés.

L'éloignement exclut aussi la houille étrangère de la consommation des départements du centre, même quand on supprimerait les droits d'entrée. Il est dès lors facile de comprendre comment la coalition houillère, ayant à sa disposition les cinq sixièmes du plus riche bassin de France, est parvenue à éteindre toute espèce de concurrence.

Le territoire houiller est, dit-on, morcelé à l'excès. Il y a une espèce de morcellement que défend l'art. 7 de la loi du 21 avril 1810; c'est le fractionnement du périmètre d'une concession, la loi ne le permet qu'avec l'autorisation du gouvernement, lorsqu'il est établi que la bonne exploitation des mines n'en souffrira pas.

Mais, de ce que l'unité de la concession n'a pas été respectée dans quelques cas, s'ensuit-il que des associations de conces-

Digitized by Google

sionnaires soient autorisées à agglomérer les concessions elles-mêmes? ce serait tomber d'un excès dans un autre.

L'intérêt public et l'esprit de la loi veulent que l'unité et l'indépendance de chaque concession soient également maintenues. Ce n'est pas la première fois que l'intéret privé a attaqué les motifs et les dispositions du législateur à ce sujet. Qu'il nous soit permis de rappeler les antécédents.

L'exploitation des mines de houille dans l'ancien département de Jemmapes était divisée en 15 compagnies charbonnières. Elles demandèrent, en 1807, à se réunir en une seule. Le Conseil général du département émit un avis contraire motivé sur la crainte du monopole et le gouvernement impérial refusa l'autorisation demandée; ce qui fut formellement approuvé par le rapport de la commission législative.

En 1837, à l'époque où l'on discutait le projet de loi sur l'assèchement des mines, plusieurs concessionnaires des mines du bassin de Rive-de-Gier proposèrent de réunir toutes les compagnies houillères en *une seule* ou par *groupes*. Cette proposition adressée au ministre fut communiquée aux commissions des chambres; mais ni les commissions, ni les chambres ne crurent devoir l'accueillir. « Quelques-uns des réclamants, disait M. Sauzet, rapporteur, ont proposé pour remède, non seulement d'anéantir la division des exploitations, dans le sein de chaque concession, mais aussi d'anéantir les concessions elles-mêmes pour en former de plus étendues. Ce remède ne peut se concilier ni avec la *concurrence* de l'industrie, ni avec l'inviolabilité de la propriété..... La concentration excessive des concessions conduirait à l'appauvrissement des marchés et *au monopole* dont les dangers sont incalculables pour notre industrie. »

Ce serait donc en vain que le pouvoir législatif aurait prévu et voulu prévenir l'abus de la concentration des concessions, s'il est permis à la Compagnie générale de concentrer sous sa main la majeure partie des concessions du bassin de la Loire. Elle a fait, en 1846, ce que le gouvernement et les chambres déclarèrent abusif et illégal en 1838.

Digitized by Google

La Compagnie générale se retranche sur l'art. 31 de la loi du 21 avril 1810 qui ne rappelle pas l'obligation d'une autorisation, pour réunir plusieurs concessions dans les mêmes mains ; mais s'il est permis de discuter sur ce texte, il ne l'est pas de révoquer en doute l'interdiction du monopole.

L'agglomération des concessions a le double inconvénient de faciliter l'exercice du monopole et la dilapidation des mines. Sous ces deux rapports, la Compagnie générale est contrevenue à ses obligations et aux lois, en abandonnant sans permission les exploitations des couches qui ne lui donnaient pas de grands bénéfices (1), et que le cahier des charges l'obligeait d'extraire jusqu'à épuisement; en élevant les prix de la houille (2) beau-

(1) Dans le rapport de l'administration de la Compagnie, fait à l'Assemblée du 31 mars 1849, il est dit que plusieurs couches sont devenues *coûteuses à extraire, improductives ou onéreuses*, et qu'il y avait un grand intérêt à *modifier le nombre des puits en extraction*. Dans le bassin de Saint-Etienne, la modification a consisté à abandonner la moitié des puits d'exploitation, sans s'arrêter à la crainte de compromettre la conservation des couches minérales délaissées.

(2) La Compagnie, sans dénier la hausse des prix, a cherché à en atténuer l'importance. L'administration municipale de Saint-Etienne a constaté qu'elle est de 50 à 100 pour 100. En voici la preuve résultant des aveux des coalisés.

Dans le mémoire publié par M. Rambaud, l'un des administrateurs en novembre 1845, il est dit que *les charbons menus ordinaires valent depuis long-temps et encore aujourd'hui 45 à 50 centimes rendus à Bérard ou au pont de l'Ane, c'est-à-dire 30 centimes l'hectolitre pour l'exploitant*, déduction faite des frais de transport. Au mois d'août 1850, la Compagnie a produit à la préfecture les tableaux des prix de ses ventes depuis le 1er janvier 1846. Quoique le prix moyen des charbons y soit atténué, il y est porté à 72 centimes l'hectolitre ou 90 centimes le quintal métrique, plus du double des prix de 1845.

Le même mémoire explique que, sur le Rhône, on vend le charbon menu 1 fr. les cent kilos pris sur le chemin de fer. Aujourd'hui la Compagnie vend le même charbon 1 fr. 40 les 80 kil. ou 1 fr. 75 les 100 kil. La hausse est donc de 75 pour cent.

Autre rapprochement. Suivant le rapport de M. Migneron, le prix moyen, en 1844, des charbons de toute espèce était de 0,53,40 par hectolitre ou 73 par quintal métrique. D'après les comptes de la Compagnie, le

Digitized by Google

coup *au dessus de ceux qu'aurait déterminés la libre concurrence.* (Art. 419 du code pénal).

L'un de ses défenseurs a cherché à justifier la hausse des prix, en disant que, dans un pays où la demande s'élève tous les jours, avec les frais d'extraction et des salaires, *une hausse correspondante est un fait naturel et légitime.*

Ce défenseur a été fort mal renseigné. Loin qu'il y ait eu augmentation des frais d'extraction, l'administration de la Compagnie a plusieurs fois, dans ses rapports annuels, exprimé le contraire. Dans celui du 30 mars 1850, elle a dit textuellement que *les bénéfices de l'année précédente proviennent presque exclusivement des économies apportées dans l'extraction.*

On peut encore moins attribuer la hausse à l'accroissement des besoins de la consommation, puisque ces besoins ont diminué depuis 1846, et n'ont jamais atteint le chiffre de la production. Chaque année, il y a eu des excédants considérables qui, suivant les rapports administratifs, encombrent les entrepôts. Si aucune cause naturelle n'a pu motiver la hausse des prix, à quoi peut-on l'attribuer, si ce n'est à la volonté arbitraire des détenteurs de la denrée?

L'on voit se renouveler aujourd'hui dans le bassin de la Loire un phénomène qui fut reproché, en 1837, aux exploitants des houillères du nord. Le prix de la houille était plus élevé sur les mines que sur le rivage de la mer. D'où provenait cette anomalie? de ce qu'ils n'avaient pas de concurrents sur les lieux et qu'ils en trouvaient aux points où leurs produits rencontraient ceux de l'étranger. Le même abus se reproduisit dans l'exploitation de la Compagnie des mines de sel de l'est. Le prix du sel, par le même motif, était moins élevé à 30 lieues de distance que sur les lieux mêmes de l'exploitation. Sur les plaintes des populations locales, un projet de loi fut présenté et soumis à l'examen d'une commission qui insista sur le principe de la libre concurrence et

prix moyen a été en 1850 de 0,81,40 par hectolitre ou 1,01,75 pour 100 kil. La hausse au premier abord ne parait que de 37 pour cent; mais comme la Compagnie fait des remises *à certaines usines et aux consommateurs éloignés*, le prix moyen pour tous les autres est de plus de 50 pour cent en sus des anciens prix.

Digitized by Google

l'abolition du monopole. « La liberté de l'industrie, disait le rapporteur, peut seule, *en dépit de tous les sophismes*, garantir aux consommateurs le meilleur marché possible de la denrée. » Le monopole du sel fut aboli par la loi du 17 juin 1840, en abrogeant la loi de 1825 qui l'avait autorisé.

La Compagnie des Mines de la Loire convient qu'elle fait des diminutions de prix à *certaines usines* et *aux consommateurs éloignés*. Cette inégalité de prix est elle-même une injustice criante et une violation de ses obligations. Il n'est pas juste que parmi les consommateurs manufacturiers, il y en ait qui paient le combustible à un prix plus élevé que les autres, puisqu'à la longue l'accroissement des frais de fabrication doit entraîner leur ruine. Les concessionnaires, obligés de satisfaire également aux besoins de tous les consommateurs, doivent livrer le combustible à tous aux mêmes conditions. Il ne leur est pas permis d'avoir deux poids, deux mesures ou deux prix.

En livrant la houille à une partie des consommateurs à prix réduits, la Compagnie générale ne vend sans doute pas à perte; elle réalise assurément un bénéfice sur ces ventes. Or, pourquoi ne ferait-elle pas les mêmes conditions à tous? Le vœu de la loi et l'équité ne commandent-ils pas que le prix soit égal pour tous ceux qui ont besoin de combustible. La houille n'est pas comme les autres matières que le détenteur n'est point obligé de vendre. Le concessionnaire n'est autorisé à l'exploiter qu'à la condition de satisfaire aux besoins de la consommation. L'obligation de vendre entraîne celle de vendre à un prix uniforme.

Nous avons entendu des actionnaires dire que la réunion des concessions est un fait accompli depuis six ans, et qu'aujourd'hui il n'est pas possible de revenir sur un état de choses auquel se rattachent de grands intérêts.

Nous plaignons sincèrement les porteurs d'actions qui ont été induits en erreur sur la légalité d'une concentration qui a amené le monopole et sur les évaluations exagérées des concessions; mais nous ne pouvons admettre, en cette matière, l'excuse des faits accomplis. Qu'elle ait été admise, en matière de dépenses publiques, lorsque des travaux utiles ont été ordonnés par un

Digitized by Google

ministre, sous sa responsabilité, sans l'intervention du pouvoir législatif, on le conçoit. Il ne peut en être de même à l'égard des faits que la loi qualifie délits ; leur accomplissement ne saurait être une raison pour les tolérer, même lorsqu'ils remontent à plusieurs années. La violation de la loi réclame sans cesse.

La coalition houillère peut, moins que tout autre, se prévaloir de la tolérance de son monopole, parce que les exactions ont donné lieu à des réclamations continuelles. Les autorités locales, avant même son organisation, au mois d'août 1845, en ont signalé les dangers, sollicité des mesures préventives, et, depuis, en ont, avec instance, dénoncé les abus. Tout récemment encore, la Chambre de commerce, le Conseil municipal, le Conseil d'arrondissement de Saint-Etienne ont demandé la répression du monopole houiller ; le Conseil d'arrondissement de Lyon et le Conseil général de la Loire ont appuyé ces réclamations.

De ce que les organisateurs du monopole ont eu la témérité de passer outre à toutes les oppositions et plaintes du public, s'ensuit-il qu'ils puissent se placer sous l'égide des faits accomplis et puiser dans leur délit même une excuse pour le continuer ? Quelque prolongée qu'elle soit, la tolérance ne peut légitimer une série d'actes que la loi déclare illicites.

Le Ministre des Travaux publics n'admettait pas l'excuse des faits accomplis, lorsque, dans la séance du 24 mars 1846, il déclarait que le *monopole serait pour notre industrie et pour la sûreté publique un danger immense et menaçant*, et qu'il ajoutait : *Si l'association houillère abusait de sa position pour abaisser le prix des salaires ou relever le prix de la denrée, elle serait, dans mon opinion, en flagrant délit de coalition.*

Le cas prévu est arrivé. Le monopole a été organisé, et les prix haussés, alors même que les besoins de la consommation ayant diminué, il devait y avoir lieu à une baisse. Des centaines de délibérations en ont porté le témoignage à l'administration supérieure, et les fonctionnaires publics chargés de faire exécuter les lois, préoccupés sans doute par d'autres soins (1), sont demeurés dans l'inaction.

(1) Nous voulons parler du temps écoulé depuis février 1848. En 1846,

Digitized by Google

Le Courrier de Lyon, qui, après avoir signalé les dangers de la coalition houillère en termes très-énergiques, a cru devoir prendre sa défense, disait, dans sa feuille du 4 janvier 1851 : « Un monopole absolu pourrait sans doute avoir de sérieux inconvénients ; un monopole restreint, tel que celui de la Compagnie générale, peut aussi lui-même en avoir. Aussi appellerions-nous la sollicitude de l'administration..... »

Le monopole de la Compagnie houillère est aussi absolu qu'il peut l'être. Organisé sur une vaste échelle, avec d'énormes capitaux, il est exercé, sans concurrence sérieuse, sur toutes les populations et les industries, dans le rayon du bassin de la Loire. Fût-il aussi restreint qu'on le suppose, il n'en est pas moins illicite ; car la loi ne distingue pas deux espèces de monopole, l'un permis, l'autre prohibé. Tous les monopoles que la loi n'autorise pas, dans un intérêt public, sont interdits aux particuliers.

L'administration peut, dit-on, prévenir les abus du monopole ; mais par quels moyens ? Depuis six ans, elle n'a rien fait pour s'y opposer. Est-ce par un tarif qui fixerait un prix maximum ? la coalition ne veut pas s'y soumettre. Est-ce en intervenant dans les ventes ou achats ? Mais si la Compagnie ne veut pas de limite de prix, l'intervention des fonctionnaires administratifs serait sans effet. Le Conseil général de la Loire l'a déclaré dans sa session de 1849 ; il ne peut y avoir de *garanties sérieuses* contre le monopole ; l'autorité publique ne peut transiger avec les auteurs du délit. Le seul moyen d'en faire cesser les abus, c'est la suppression même du monopole.

Le combustible minéral à bon marché, tel est le vœu de la loi. C'est la condition de succès des fabriques dont il est l'ali-

M. Dumont, ministre des travaux publics écrivit au préfet de la Loire que la dissolution de l'association houillère était arrêtée en principe ; mais M. Jayr lui succéda et M. de Chappe était chef de division au même ministère. L'un et l'autre ont accepté les fonctions d'administrateurs de la compagnie générale dont la dissolution était arrêtée. En 1848, une proposition de loi présentée à ce sujet par les représentants de la Loire fut prise en considération et renvoyée au Conseil d'Etat qui n'a point encore donné son avis. Ce retard perpétue le monopole au grand préjudice des populations industrielles.

Digitized by Google

ment : c'était la pensée dominante du gouvernement, lorsqu'en présentant à la Chambre le projet, devenu loi, du 27 avril 1838, il disait que l'interruption des exploitations inondées avait amené une *augmentation fâcheuse dans le prix d'une denrée de première nécessité* ; que des plaintes nombreuses s'étaient élevées à ce sujet et que l'administration avait dû rechercher les moyens d'y mettre un terme. « Elle le devait d'autant plus, ajoutait le ministre, que la houille à l'époque où nous vivons est devenue l'un des éléments les plus actifs et les plus féconds de la puissance et de la prospérité des nations. »

La loi de 1838 eut donc pour but d'obliger les concessionnaires à reprendre et continuer les exploitations interrompues, et de ramener la modération dans les prix de la houille. Si le gouvernement a pu vaincre l'inertie des concessionnaires des mines inondées, il ne saurait être désarmé pour réprimer une coalition plus funeste que l'inondation de quelques puits. La reprise des exploitations éleva l'extraction au niveau et même au-dessus des besoins, ce qui, naturellement, fit abaisser les prix à leur taux ordinaire. Le gouvernement aura-t-il moins de sollicitude pour faire cesser la nouvelle hausse qui ne peut plus être attribée à la rareté de la denrée, mais aux exigences de ceux qui l'ont accaparée et qui la détiennent ?

Les spéculateurs qui ont organisé la coalition ont pu, dans l'origine, donner le change sur leurs projets, les colorer des *prétextes de bien public* et hausser les prix à leur gré ; mais aujourd'hui il est impossible de s'y méprendre. Leurs exactions sont une violation flagrante de la loi, la ruine de l'industrie, une cause d'inquiétude pour l'ordre public. Si puissantes qu'elles soient, les Compagnies doivent respecter les lois et la liberté commerciale, comme les simples particuliers. Il faudrait déplorer l'imperfection des institutions humaines si, nonobstant les plaintes de plusieurs millions de consommateurs, l'autorité publique refusait de réprimer une coalition illicite que feu M. Terme, maire de Lyon, signalait, à la Chambre des Députés, comme *le plus monstrueux des monopoles.*

PEYRET LALLIER,
Ancien maire et député de Saint-Etienne.

Digitized by Google

CLOTURE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

RÉCOMPENSES ACCORDÉES A L'INDUSTRIE LYONNAISE.

PALAIS DE CRISTAL, 15 OCTOBRE 1851.

C'en est fait, le temple est fermé, et demain, il ne s'ouvrira que pour donner passage aux démolisseurs de toutes nations qui viendront le dépouiller de ses merveilleuses richesses et donner à cette cathédrale de l'industrie le triste aspect d'un vide immense. Sans doute on respectera cette nef qui pendant six mois a vu se toucher, se presser, toujours se comprendre sans toujours s'entendre, les pélerins, les mages de tous les pays du monde ; mais, quelle que soit sa destinée, Dieu veuille qu'on y fasse revivre le sentiment qui n'a cessé d'animer ses visiteurs, et qui, dans les derniers jours, avait pris une teinte de mélancolie religieuse, semblable à celle de l'ami assuré que l'amie dont le visage brille encore de vives couleurs, lui sera enlevée par le premier souffle d'automne.

Pendant les quatre derniers jours, la foule avait complètement changé de physionomie ; elle avait perdu ses allures calmes et régulières ; elle était inquiète, animée, agitée, comme une mer que des vents opposés soulèvent ; c'est que chacun courait çà et là pour dire un dernier adieu aux objets de ses sympathies. Dans tous les cœurs régnait le même sentiment, celui de l'adieu suprême, et il s'exprimait dans toutes les langues.

Allons revoir l'Angleterre, ses beaux cristaux, ses admirables poteries et ses machines agricoles. Oui, mais n'oublions pas l'Australie, la nouvelle Ecosse, et surtout l'Inde fabuleuse, dont la grandiose générosité de la Compagnie nous a révélé les mœurs, la vie, les mystères !

Mais hâtons-nous, courons, si la foule nous le permet, car il faut aussi prendre congé des magnifiques cartes géographiques de l'Autriche, des produits surprenants de son imprimerie impériale et des délicieuses sculptures de Milan ;

Et des ingénieuses machines américaines ;

Et des admirables objets d'art de Prusse, de Bavière, de Belgique ;

Et des beaux velours du Piémont ;

Et des mosaïques de Rome ;

Et des trésors étonnants de richesse et de goût de la Russie, et de ses étoffes brochées dont l'origine semble remonter à celle de l'Eglise grecque.

Mais lors même que nous nous bornerions à jeter seulement un regard sur

(1) C'est à M. Zorab que nous devons cette révélation. La Turquie a eu la main heureuse pour ses représentants. Les deux que je connais, M. Zorab et le lieutenant-colonel, Daniel, brilleraient partout.

Digitized by Google

ces merveilles que nous commmencions à considérer comme nôtres, nous ne finirions pas en un jour. A demain donc, à demain la Turquie mystérieuse dont l'Exposition, pleine d'intelligence et de goût, nous annonce le réveil, la résurrection par le travail (1).

A demain l'Espagne qui, elle aussi, avec la paix intérieure, semble renaître au travail agricole et industriel ;

A demain Tunis et la Chine, avec leur cachet original ;

A demain cette laborieuse Suisse, cette petite République, qu'an nombre, à la variété, à la perfection de ses produits, on prendrait pour un grand empire ;

A demain cette admirable France que les révolutions n'arrêtent pas dans ses aspirations vers les arts de la paix.

C'est surtout elle que tous ces visiteurs privilégiés des derniers jours veulent saluer de leurs sympathiques adieux, ils semblent craindre de ne la plus revoir déployer aussi noblement les produits variés de ses intelligents travailleurs.

Qu'ils se rassurent, la France veut du repos, elle ne rêve que travail et progrès pacifique, et, à moins que des insensés, dans l'aveuglement de leur ambition, ne la poussent violemment dans les hasards terribles des révolutions, elle restera calme, elle travaillera et progressera dans tous les arts, dans toutes les industries, dans toutes les carrières. Elle ne demande que de l'ordre et de la liberté dans ses mouvements. Qu'ils se rassurent, ils la reverront, ils la retrouveront plus brillante et plus belle au premier rendez-vous pacifique que, j'espère, il plaira bientôt à Dieu de donner aux nations de la terre.

La reine et le prince Albert ont, comme tout le monde, éprouvé ce sentiment de mélancolie, au moment de sanctionner par une dernière cérémonie publique, la clôture de cette œuvre qu'ils ont inspirée et si noblement patronée. Durant les derniers jours, et hier encore, ils ont revisité avec leurs enfants tous les départements, et je vous assure que c'était plaisir de les voir cheminer comme de simples mortels, entourés *non d'un brillant état-major*, mais des membres de la commission royale et de quelques jurés, *sans moustaches ni uniformes.*

Quel contraste attristant pour nous que la simplicité bourgeoise, démocratique même de cette famille royale avec l'attirail militaire, impérial, de notre présidence républicaine.

Aujourd'hui la clôture définitive a eu lieu et, grâce au nombre immense et à l'enthousiasme des assistants, elle a pris un caractère de solennité que les dispositions de la commission n'étaient pas de nature à lui donner.

Je m'abstiens d'entrer dans des détails, parce que les journaux vous les

Digitized by Google

porteront ; j'ajouterais seulement qu'en ce moment encore, trois heures après la cérémonie, la foule parcourt la *cathédrale* et lui continue ses adieux.

Le peuple anglais qui aime tant la vie privée, la vie à part, qui aime tant les séparations que, dans ses églises mêmes, chaque famille s'isole ; le peuple anglais, dis-je, s'est si vite accoutumé à ces réunions, dans le même lieu, de masses composées de gens de toutes nations et de toutes conditions, qu'il lui semble aujourd'hui impossible qu'elles soient à jamais finies.

Espérons que le prince Albert ne laissera pas éteindre tous ces sentiments de sociabilité, de concorde et d'union qu'a fait naître le grand événement qu'il a inspiré et qu'il a présidé, événement qui n'a cessé de grandir pendant une durée de six mois. Espérons qu'au moyen du capital énorme qui restera dans les mains de la commission royale, quelque institution grandiose ayant le caractère international, universel, apprendra bientôt au monde que cette communion de six millions d'hommes n'est que le prélude d'une communion permanente entre les peuples et de leur alliance pacifique.

ARLÈS-DUFOUR.

La Chambre de commerce de Lyon, et M. Guimet, aussi de Lyon, ont reçu chacun une grande médaille.

Voici la liste de ceux de nos autres compatriotes qui ont été désignés par le jury pour recevoir chacun une médaille ordinaire avec la désignation des produits exposés par eux :

MM. James, Bianchi et Duseigneur, soie.
Beranger et C°, bascules de pesage.
Vachon fils et C°, machines à épurer les grains.
Félix Balleidier, velours.
J. Bellon et C°, satins noirs.
Bertrand, Gayet et Dumontal, tissus de soie.
J. Bonnet et C°, satins.
J. Bonneton, organsins.
Bouvard et Lançon, soieries.
Brisson frères, peluches.
Brosse et C°, velours.
Brunet, Lecomte, Guichard et Ce, soieries.
Carquillat, portraits tissés en soie.
Champagne et Rougier, soieries.
André Donat et C°, soieries.
F. Fontaine, soieries.

MM. Gindre et C°, satins.
Girard neveu et C°, velours.
Heckel aîné et C°, satins.
Jame, Bianchi et Duseigneur, grenadines.
Lapeyre et Dolbeau, damas, reps, etc.
Lemire et fils, lampas, meubles.
Martin (J.-B. et P.) et Casimir, peluches.
Mathevon et Bouvard, soieries.
Montessuy et Chomer, crêpes.
Ponson, soieries unies.
Potton, Rambaud et C°, assortiment de riches soieries.
Régner cousin, velours, gazes, satins.
Repiquet et Silvant, velours, peluches.
Treillard (C. M.), soieries.
Damiron et C°, châles
Grillet aîné et C°, châles.
Guinon (A.-P), tissus peints.
Daubert et Desmarest, meubles.

Le relevé comparatif du nombre total des récompenses décernées par le jury international et par le bureau des présidents, avec le nombre des récompenses obtenues par les industriels français, donne les nombres suivants :

Digitized by Google

	Total.	A la France.	Proportion o/o
Grande médaille: sur . : . .	166	55 (1)	ou 34 0/0
Médailles ordinaires : sur . . .	2,982	627	21 0/0
Mentions honorables	2,043	373	182 0/0
Récompenses en argent . . .	13	»	»
Totaux : sur	5,204	1,054	203 0/0

Le nombre des exposants était environ de 18,000

Celui des exposants français de 1,814

Proportion 1/10

Nos compatriotes ont obtenu :

Plus du *tiers* des grandes médailles ;

Plus du *cinquième* des médailles ordinaires ;

Plus du *sixième* des mentions honorables ;

Aucune indemnité pécuniaire.

Soit, en moyenne, plus du *cinquième* de la totalité.

A la France donc et à ses habiles travailleurs les plus importants et les plus nombreux succès remportés à l'exposition de Londres.

(1) La grande médaille de la chambre de commerce de Lyon est hors de classe comme celles accordées au prince Albert, à la Compagnie des Indes, au ministère de la guerre pour l'Algérie et aux gouvernements d'Egypte, d'Espagne, de Tunis et de Turquie.

DESCRIPTION DE L'AGRICULTURE EN CHINE, PAR M. ISIDORE HEDDE,

ANCIEN MEMBRE DE LA MISSION DE FRANCE EN CHINE.

Cet ouvrage, publié par les soins et aux frais de la société nationale et centrale d'agriculture de Paris, est précédé d'un rapport circonstancié de M. le comte de Gasparin. Il est le fruit de plusieurs années d'observation faites par l'auteur dans les diverses contrées du céleste Empire. Il contient 23 planches faites d'après les dessins originaux du Kang-tchi-tou, manuel populaire de l'agriculture des Chinois, plus 20 vignettes représentant les principaux instruments aratoires de ces peuples et 240 caractères chinois qui s'y rapportent. Cette œuvre incomplète encore, est le résumé le plus étendu que nous possédions sur l'agriculture des Chinois. C'est la première partie, l'introduction du grand ouvrage que l'auteur prépare sur l'industrie serigène de la Chine. Un volume in-8° de 144 pages, fort papier jésus. Prix : 6 francs.

Digitized by Google

CHRONIQUE DRAMATIQUE.

MERCADET, PAR BALZAC.

Le théâtre des Célestins, à travers tant de pièces médiocres et sans portée, vient enfin de nous donner une œuvre remarquable par le fond et par la forme, *Mercadet*, comédie en trois actes de feu Honoré de Balzac. Cet ouvrage fort applaudi à Paris, a obtenu devant le parterre lyonnais un succès qui a dépassé notre attente. Il est impossible de se figurer ce que cette comédie contient de mots étincelants. Le dialogue est une escrime perpétuelle ; l'éclair jaillit au milieu du cliquetis des phrases avec une telle vivacité que le spectateur en est comme aveuglé et étourdi ; les acteurs semblent vraiment marcher sur des capsules de poudre fulminante, semées par mégarde sur le plancher de la scène, tant les réparties pétillantes éclatent de tous côtés et à tout instant : et tout cet esprit n'est pas vulgaire, comme cela arrive ordinairement dans les pièces de M. Scribe où les bons mots ont toujours deux ans de date. M. de Balzac n'était pas de ceux qui font leurs livres avec les rognures des livres d'autrui ; il pouvait se chauffer avec son propre bois sans aller ramasser les copeaux littéraires qui gissent dans les recoins des ateliers dramatiques.

M. de Balzac était certainement une des organisations les plus surprenantes de notre temps, et quand la postérité s'occupera de classer nos réputations, nos célébrités modernes, nous ne doutons pas qu'elle ne lui fasse une place à part. On peut aisément prévoir qu'il se partagera l'empire avec George Sand ; et de MM. Dumas et Sue il ne sera plus guère question. Il y a dans Balzac du Rabelais, du Diderot, du Charles Fourier, quelque chose de plein, d'abondant, de touffu, et en même temps une patience, un amour du fini, une laborieuse passion du détail, qui va jusqu'au précieux et au maniéré.— On reste confondu du soin qu'il apportait à la moindre des innombrables astragales qui s'enroulent autour de ses romans. Pour qui sait regarder, tout ce désordre apparent cache un art admirable et atteste chez l'écrivain une merveilleuse possession de lui-même ; c'était dans la meilleure acception du mot une tête carrée, une tête où toutes les connaissances acquises trouvaient une case pour n'en plus sortir, une tête en outre douée d'un formidable travail d'élaboration et de concentration. On a dit que Balzac était surtout observateur ; cela n'est vrai qu'à moitié , il a plus deviné qu'il n'a observé, comme du reste tous les grands esprits. Est-ce que, par exemple, les mystiques du moyen âge qui nous ont laissé des travaux si remarquables comme étude du cœur humain, avaient observé autre chose qu'eux-mêmes? non, ils avaient lu l'histoire du monde dans leur propre histoire. Loin donc de croire que Balzac était uniquement observateur, nous inclinons plutôt à penser qu'il était trop hardi et trop subtil dans les inductions qu'il tirait d'une observation vraie ; de là cette apparence fantasmagorique qui s'allie si étrangement à son réalisme. De là aussi les proportions énormes

Digitized by Google

qu'il donne souvent à des vétilles. Esprit complexe où le paganisme s'enchevêtre avec le moyen-âge, le matérialisme avec le spiritualisme; il coud ensemble une page de Rabelais à une théorie de Joseph de Maistre. Il m'a toujours produit l'effet d'un homme du XVIe siècle écrivant sur le XIXe. Pour en revenir à *Mercadet*, nous ne croyons pas trop nous avancer en affirmant que, depuis le *Mariage de Figaro*, aucune pièce aussi vivement écrite n'a été lancée sur la scène française, non que nous voulions comparer *Mercadet* au chef-d'œuvre de Beaumarchais; mais c'est le même esprit et, à le considérer de près, la même portée révolutionnaire. M. Proudhon, l'anti-révolutionnaire, s'en ferait un argument. Certes, le tableau de mœurs tracé par M. de Balzac n'est pas flatteur; mais à qui la faute? j'imagine que si *Mercadet* eût été représenté au XVIIe ou au XVIIIe siècle, Louis XIV et plus tard Voltaire lui-même n'y auraient rien compris.

Chose à signaler! de tous les types que nos auteurs contemporains ont mis en circulation, les seuls qui aient frappé l'imagination contemporaine, sont tous marqués de la même empreinte, et d'une empreinte peu honorable, il faut l'avouer. *Mercadet*, *Bilboquet*, *Robert-Macaire*, trois frères, trois figures semblables. La trilogie, comme on dit aujourd'hui, est complète, En ce siècle, qui est-ce qui n'est pas un peu Mercadet? ces fortunes que nos pères gagnaient avec quarante ans de sueurs et de vertus, nous voulons les édifier en vingt-quatre heures. Nous avons fait descendre du ciel, ou monter de l'enfer une déesse qui siège à la Bourse et chargée de faire éclore, en une nuit, sous ses monstrueuses incubations, avec la protection du gouvernement, des œufs d'or gros comme deux ou trois fois le lingot de la loterie californienne. Sans doute, la pièce de Balzac manque de moralité, il eût été bon qu'on entendît dans le lointain, quand la toile tombe, un écho de police correctionnelle ou de cour d'assises. Mais, il faut avouer aussi que, telle quelle, la comédie frappe plus fort; et, quoiqu'il en soit, dès à présent, Mercadet est un type qui ne s'effacera plus de la mémoire populaire.

Les acteurs ont fait de leur mieux: M. Vernier a récité son rôle avec intelligence, mais avec une telle rapidité, une telle volubilité qu'il lui a été impossible d'en faire ressortir toutes les nuances. Aussi n'est-il point entré, comme on dit au théâtre, dans la peau de son personnage. Point de relief, point de sangfroid. Mal grimé, d'un physique un peu grêle pour le rôle, la figure trop pâle, il n'a pas réussi à nous donner une idée du vrai Mercadet qui doit être avant tout un homme attrayant, séduisant, d'allure méridionale et expansive; *sanguin* même comme tous les aventuriers en politique et en affaires. M. Lureau a énergiquement accusé la figure du créancier mendiant, et Mlle Corès, à force de vérité et de grâce, a su relever le rôle de Mlle Mercadet. C'est une actrice qui possède l'art d'être simple et de dire juste.

J. Tisseur.

Léon Boitel, directeur-gérant.

Digitized by Google

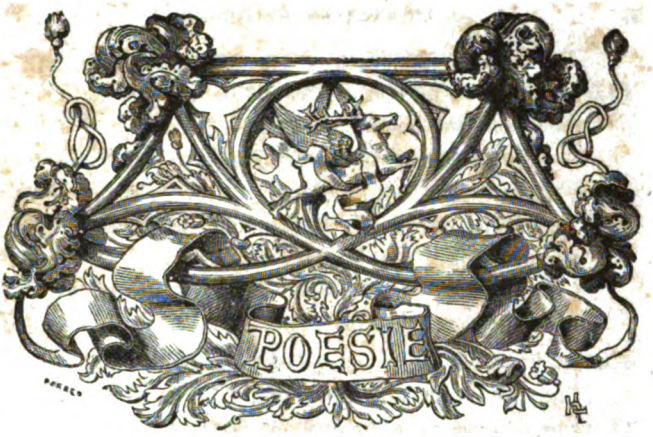

FABLES (1).

LES ANIMAUX EN RÉPUBLIQUE,

Fable composée pour un Album qui devait être offert au Président de la République, à son passage à Lyon, en 1850.

Certaine nation vivait en République,
C'était un monde d'animaux.
Tout s'y trouvait : des loups, des lions, des chevaux,
Le peuple aérien et le peuple aquatique.
On s'y piquait de liberté :
Là, se voyait inscrit sur tous les édifices
Le doux nom de Fraternité.
Enfin, l'aimable Egalité
De ce monde faisait les plus chères délices.
Mais, talisman pompeux et vain,

(1) Ces fables sont extraites d'un Ve livre que leur auteur, M. Alexis Rousset, va livrer à l'impression. Elles accroîtront dignement un recueil auquel il ne manque, pour être plus connu, que d'avoir reçu le baptême à Paris.

Digitized by Google

Tous ces mots n'étaient qu'un mensonge,
Et le bonheur promis par le trio divin,
S'évanouissait comme un songe.
Le loup trouvait juste et fort bon
D'avaler un pauvre mouton;
Mais que, faute de mieux, il fût mangé lui-même
Par un tigre, c'était une injustice extrême.
Le coq gobait avec plaisir
Le vermisseau sorti de terre;
Mais qu'un renard d'un coq pût oser se saisir,
Oh! c'était bien une autre affaire!
Et pas un citoyen qui ne se crût des droits
Aux plus magnifiques emplois;
Pas un qui n'accusât l'injuste destinée.
Ils se faisaient entre eux une guerre acharnée:
Plus de plaisirs, plus de labeurs.
Tout entiers occupés de la chose publique,
L'abeille abandonnait ses fleurs,
Le castor sa maison rustique.
L'Etat se dépeuplait. Un Renard fin matois
Courut trouver à la frontière
Un prince à la longue crinière,
Jeune Lion sorti de la race des rois.
Ce Renard était plein d'adresse et d'éloquence:
Il crayonne à grands traits les malheurs du pays
Et le triste état où l'ont mis
De ses vainqueurs d'hier l'orgueil et l'impuissance.
Pauvre pays, dit-il, où, l'avide intérêt
Seul, ose encor parler en maître,
Où tout autre culte est muet.
Les rois en sont bannis et chacun voudrait l'être.
On intrigue, on bataille, on ne veut rien céder:
Le plus piètre carlin aspire à commander,
Et le baudet lui-même hésite à se soumettre.
En cent partis confus nos amis divisés
Peuvent tout empêcher, mais ne peuvent rien faire.

Digitized by Google

Nos travaux suspendus, nos trésors épuisés,
Disent trop qu'un grand coup est un mal nécessaire.
Peut-être un coup d'état serait-il dangereux ?
C'est un attrait de plus qu'il aurait à vos yeux.
Prince ! il faut le tenter, c'est sur vous que je compte :
Vous nous arracherez au malheur, à la honte.
Rendre, avec l'unité, l'énergie au pouvoir,
C'est le besoin de tous, c'est pour vous un devoir.
Dévouez-vous, Seigneur ! N'est-il pas temps d'avoir
Le repos après la tempête,
Et, pour nous, quel bonheur de voir
Briller un jour sur votre tête !....
Vos aïeux ont montré tant de grandeur.... — Arrête,
Il ne m'appartient point de suspendre les lois :
J'en suis le serviteur, je n'en suis point le maître.
Je descends, il est vrai, de la race des rois ;
Mais les rois sont proscrits, et je dois me connaître.
Je ne suis qu'un soldat, je défends mon pays :
Ce rôle est assez beau ; nul autre ne me tente.....
Si pourtant les fureurs d'éternels ennemis,
Si du pays en pleurs les destins compromis
L'engageaient, contre mon attente,
A vouloir rétablir ce qu'il a renversé ;
Si, devenu l'objet d'un appel empressé,
J'entendais ce pays me parler par lui-même,
Oh ! sans doute qu'alors, dans mon respect extrême....
Mais jusque-là, Renard, je tiendrai mes serments.

. . . . . .

Le Renard s'éloigna, trouvant le trait sublime.
Il en parla beaucoup et l'on fut unanime
A louer du Lion les nobles sentiments,
Et les maux du pays s'aggravant.... Je m'arrête.
Sur le reste à vrai dire, on ne m'a rien appris.
Je finis par ces mots, pour être bien compris :

C'EST ÊTRE HABILE QU'ÊTRE HONNÊTE.

Digitized by Google

LE MALADE, LA DOULEUR ET LA MORT.

Un Malade, las de souffrir,
Disait à la Douleur : — Éloigne-toi, cruelle ;
La Mort sans toi serait trop belle ;
Éloigne-toi, je veux mourir. —
— Soit, dit la Douleur ; je te laisse ;
La Mort saura que tu l'attends,
Et, sans tarder... tiens, je l'entends.
Puisses-tu mourir sans faiblesse ! —
Le Malade, empressé d'accueillir la Déesse,
Se mit péniblement sur son séant et vit
La Mort qui s'approchait à pas comptés du lit.
—Grand Dieux! et je suis seul..O Douleur! reviens vite..
Pourrais-je soutenir sans toi
L'horreur d'une telle visite ?
O Douleur, prends pitié de moi. —
Elle entendit notre homme et lui fut secourable.

La douleur rend la mort aimable.

ALEXIS ROUSSET.

Digitized by Google

DES INSUBRES.

DES IMPOTS
CHEZ LES SEGUSIAVI LIBERI,
SOUS LES ROMAINS.

LETTRE A M. L'ABBÉ ROUX.

Dans un travail d'un grand intérêt sur le FORVM SEGVSIAVORVM, M. l'abbé Roux a émis une opinion contraire à celle que j'avais adoptée dans ma Dissertation sur les INSUBRES DES BORDS DE LA SAONE, notamment en ce qui concerne l'origine des Ségusiaves et l'étendue des priviléges résultant du titre de *liberi* que les Romains conférèrent à certains peuples. Je demande à M. Roux la permission de lui soumettre quelques observations sur lesquelles j'appelle son intention, heureux que je

Digitized by Google

serai moi-même de recueillir, à mon tour, le fruit de ses réflexions, dont personne plus que moi, n'apprécie la portée et la valeur.

Vers la fin du XVIIe siècle, en 1697, il y eut, sinon précisément sur le même thème, du moins sur le même sujet qui nous occupe en ce moment, une discussion fort âpre entre Philibert Collet, substitut du procureur général du Parlement de Dombes, le P. Menestrier et M. de Neuvéglise, prêtre, professeur agrégé au collége de Thoissey, auteur d'un *Abrégé de l'Histoire de la souveraineté de Dombes.*

Philibert Collet prétendait que, lorsque César vint dans les Gaules, les Ségusiens étaient les peuples qui habitaient à l'orient de la Saône et au nord du Rhône, c'est-à-dire dans la Bresse et dans les Dombes (1). Collet induisait ses preuves, d'abord de Pline qui dit que Lyon était une colonie romaine située dans le pays des Ségusiens : *Segusiani liberi in quorum agro colonia Lugdunum* ; et ensuite de Dion Cassius qui place Lyon au confluent du Rhône et de la Saône, c'est-à-dire à l'orient de cette dernière rivière.

Suivant Collet, les Ségusiens et les Sébusiens n'étaient qu'un même peuple qui, plus tard, formèrent l'ancien diocèse de Lyon avec les habitants du Lyonnais, Forez et Beaujolais, tous dénommés *Lugdunenses Galli*, qui tous étaient *liberi* et jouissaient du *Jus italicum*, c'est-à-dire étaient exempts du tribut et du cens envers les Romains, « et c'est en cette exemption, dit Collet, qu'est fondé le franc-alleu naturel et la liberté originelle de notre pays. »

C'est ainsi que Collet confond tout : le titre de *liberi* avec le *Jus italicum* et le franc-alleu, choses cependant d'origine, d'application et d'effets si différents ; oubliant que l'alleu reposait sur les terres prises ou reçues en partage par les peuples de la Germanie qui envahirent les Gaules au Ve siècle, et dont la loi

(1) Ortelius, dans sa carte *Galliæ veteres*, publiée dans son *Theatrum orbis terrarum*, plaçait aussi les *Segusiaves* dans la Bresse et la Dombes, et il plaçait les *Ambarri* dans le Lyonnais, Forez et Beaujolais.

Digitized by Google

des Bourguignons qui occupèrent nos pays, nous offre un manifeste témoignage.

Le P. Menestrier répondit à Collet que les peuples qui étaient à l'occident de la Saône étaient les Ségusiens, et que les Helvétiens occupaient l'orient de cette rivière, c'est-à-dire toute la Bresse et la Dombes ; soutenant, au surplus, comme il l'avait fait dans son *Histoire de Lyon*, que la liberté des Ségusiens était bien plus fondée sur leur commerce que sur le droit de la colonie qui y fut établie dès le commencement de la domination romaine. Dans sa première lettre, le P. Menestrier, tout en répondant à Collet, attaque avec une aigreur inouie M. de Neuvéglise qu'il traite d'*ignorance grossière dans ses thèses historiales.*

M. de Neuvéglise, de son côté, cherche à démontrer l'erreur de Collet et celle du P. Menestrier, et soutient, entr'autres choses, que la Bresse avait été occupée, non pas par les Ségusiens ni par les Helvètes, mais par les *Insubres*, qui étaient, disait-il, voisins des Helvètes. A l'appui de son opinion, M. de Neuvéglise invoquait le passage du discours pour Cornelius Balbus, nº 32, où Cicéron parle des Insubres en ces termes : *At enim quædam fœdera extant ut Germanorum, Insubrium, Helvetiorum, Iapidum nonullarum item ex Gallia Barbarorum.*

Puis, à son tour, M. de Neuvéglise appelle le P. Menestrier un insulteur, un mauvais historien au style enflé et orgueilleux. Quel oubli de la part d'hommes recommandables que cet échange d'injures entre eux ; et comme un tel langage importe peu à la vérité que chacun cherche ! Notre contrée a été et sera sûrement encore bien souvent l'objet de longues controverses pour savoir quels peuples l'occupèrent sous les Celtes. Peut-on jamais espérer de ranger tout le monde à son opinion, surtout sur des matières dont le sujet remonte à des temps si reculés et si pleins d'obscurités, lorsque, chaque jour, nous voyons la contradiction s'établir sur les choses mêmes qui se passent sous nos yeux, et souvent si diversement interprêtées. N'est-ce pas toujours se donner une véritable et mutuelle preuve d'estime, que de se combattre dans le champ de la science, où il y a toujours tant à s'éclairer des labeurs de tous et des méditations de chacun ?

Digitized by Google

Sous l'influence de ces réflexions, voyons d'abord ce que j'avais avancé au sujet des Insubres transalpins et à l'encontre des *Segusiavi liberi*. Voyons ensuite ce que m'a objecté M. l'abbé Roux et ce que je puis lui répondre.

PREMIÈRE PARTIE.

—

INSUBRES.

Mille ans avant J.-C., les Rhasènes ayant chassé les Ombres de l'Étrurie, « un grand nombre de ceux-ci, dit M. Thierry (1), repassèrent dans les Gaules où ils retrouvèrent place, soit parmi les Helvètes, soit parmi les tribus éduennes, *sur les bords de la Saône.* »

L'an 588 avant J.-C.. les Is'Ombres ou Insubres (2) firent partie de l'expédition de Bellovèse. Dans cette expédition, les Gaulois, après avoir vaincu les Toscans, près du fleuve Tésin, se fixèrent dans un canton qu'ils entendirent désigner sous le nom d'*Insubres*, ce qui leur parut de bonne augure par la conformité de ce nom avec celui d'*Insubres*, canton des Eduens ; et ils fondèrent là une ville qu'ils nommèrent Milan. *Cognomine Insubribus* PAGO ÆDUORUM, *ibi, omen sequentes loci, condidere urbem: Mediolanum appellarunt* (3).

Quel était le territoire occupé par les Insubres celtiques ou transalpins qui émigrèrent avec Bellovèse et fondèrent la ville de Milan. D'après Tite-Live, ce territoire était le pays des Eduens, *Pago Æduorum*. Suivant d'Anville, les Insubres habitaient le Forez, où les Ségusiaves les absorbèrent ou les remplacèrent. Enfin, suivant Thierry, les Insubres furent habitants des bords

(1) *Hist. des Gaulois*, t. I, p. 16.

(2) Les Ombres ou Insubres celtiques tiraient leur origine et leur nom des Is'Ombres de la Circumpadanie, c'est-à-dire des Ombres du pays inférieur. *Is*, en langue celtique, veut dire : bas, inférieur.

(3) Tite-Live, *Hist, rom.*, liv. V, ch. XXXIV.

Digitized by Google

de la Saône inférieure qui formaient une dépendance du pays des Ségusiaves, lorsque César fit la conquête des Gaules.

Telles sont les principales et grandes autorités sur lesquelles je me suis appuyé pour fixer l'assiette territoriale des Insubres sur les bords de la Saône et dans le Forez, où subsiste encore, même de nos jours, une identité de dialecte avec le dialecte de Milan, ce qui témoigne énergiquement d'une origine commune entre les deux pays.

César est le premier historien qui nous parle des Ségusiaves. Avant lui, rien ne révèle l'existence de ce peuple dans la Gaule celtique. De là, je concluais que les Ségusiaves que je trouve, à l'époque de César, occupant le pays que tenaient les Insubres au temps de Bellovèse, ont fait irruption dans ce pays depuis cette époque, sans qu'on puisse bien déterminer ni de quelle manière, ni dans quelle circonstance l'irruption a pu avoir lieu. Et toutefois, comme *probabilité*, que je reconnais très-conjecturale, j'ai cherché à rattacher ces circonstances à une émigration des habitants de *Segusio* (Suze) dans nos pays, lors de la guerre terrible que fit Quintus Fabius, quand il réduisit les Allobroges en province romaine.

Voici maintenant comment M. l'abbé Roux s'explique dans ses *Recherches sur le Forum Segusiavorum :*

« Il n'entre pas, dit-il, dans mon plan de discuter la position et l'étendue du territoire des Insubres. M. Walckenaer croit que cette dénomination comprend les Eduens, les Bituriges et les Arvernes. Caton ne parle pas même de ces peuples, il se contente de dire : *Insubres et aliæ Galliæ transalpinæ gentes*. Le silence de Tite-Live, de Polybe, de Caton, à l'égard des Ségusiaves prouve donc tout simplement, ou que ce peuple était confondu avec les *Insubres*, ou qu'il ne prit aucune part à l'émigration. Au reste, les Ségusiaves pouvaient n'avoir aucune raison de participer à des expéditions lointaines, dont le résultat était toujours incertain, ou bien leur personnalité s'était évanouie devant celle des Eduens dont ils suivaient la fortune.

« Quant à l'invasion des habitants de *Seguzio*, chez les In-

Digitized by Google

subres, opinion adoptée par M. Smith sur l'autorité de Désiré Monnier et de Bacon-Tacon (1). Il n'est pas possible de l'admettre.

« Les questions d'histoire et de géographie ne s'établissent que par les textes ou les monuments. Or, l'émigration des *Ségusins* n'est appuyée sur aucune preuve de ce genre. Elle est contraire à l'histoire, car toutes les émigrations des tribus galliques qui eurent lieu pendant trois siècles, se firent constamment du nord au midi. Il n'est pas vraisemblable, non plus, qu'une *cité*, de l'importance de celle des Ségusiaves, se soit laissé envahir par quelques habitants, eux-mêmes fugitifs et échappés d'une ville qui constituait seule le domaine du roi *Donnus*. »

Ainsi, suivant M. l'abbé Roux, il faudrait donc considérer les Ségusiaves comme un peuple autocthone de la Celtique, dont l'existence dans le Forez est antérieure à l'expédition de Bellovèse. Nous l'avouons, dans le domaine des probabilités historiques, avec le silence de tous les historiens qui ont écrit avant César, et en l'absence complète de monument quelconque, il nous paraît naturel de penser que les Ségusiaves sont venus de quelqu'autre pays occuper le territoire des Insubres. Il nous semble difficile de pouvoir admettre que les Ségusiaves vécurent confondus avec les Insubres au milieu du mouvement qui entraînait toutes les populations celtiques vers d'autres contrées, sans se mêler à ce mouvement, et sans que rien, absolument rien, ne témoigne de leur nationalité ni même de leur existence. N'est-ce pas le cas de répéter, avec M. l'abbé Roux, que « les questions d'histoire et de géographie ne s'établissent que par les textes ou les monuments. »

Après cela, d'où sont venus les Ségusiaves? C'est une question que la science historique parviendra peut-être à éclaircir un jour.

(1) Je ne me suis nullement appuyé de Bacon qui n'est pas une autorité, quoiqu'il puisse quelquefois être bon à consulter. Bacon ne parle en aucune manière des Ségusiaves ; il ne fait que repousser l'induction que quelques-uns voudraient tirer d'une inscription de St-Pierre de Novalèse pour prétendre que les Bugésiens tiraient leur nom des *Segusini*.

Digitized by Google

Je ne repousserai pas, toutefois, la conjecture qui donnerait pour origine aux Ségusiaves une irruption des habitants de *Ségusio*, par la raison que toutes les émigrations des tribus galliques qui eurent lieu pendant trois siècles, se firent constamment du nord au midi, comme le prétend M. Roux. Est-ce que nous ne voyons pas, même au temps de César, les Helvètes, allant de l'Helvétie à l'ouest, se porter au pays des Santons ? Je ne repousserai pas davantage cette origine par cette autre raison également donnée par M. l'abbé Roux, à savoir : qu'il n'est pas vraisemblable qu'une *cité*, de l'importance de celle des Ségusiaves, se soit laissé envahir par quelques habitants eux-mêmes échappés d'une ville qui constituait seule le domaine du roi *Donnus*. » Comment prouvez-vous qu'en ce temps la cité des Ségusiaves était importante ? Mais prenez donc garde que la question est précisément de savoir si les Ségusiaves existaient alors dans le Forez où se trouvaient même, suivant vous, les Insubres au temps de Bellovèse.

Après tout, l'esprit se confond à vouloir trop démêler l'origine des peuples des vieux âges, lorsqu'il n'y a point de trace que l'on puisse saisir ; et, à cet égard, il n'y a rien de connu touchant les *Segusiavi*, non plus que sur les *Segusini*. Il serait donc possible que M. Roux eût raison sur l'origine qu'il attribue aux *Segusiavi* ; seulement il faudrait que la preuve fut au bout.

C'est tout ce que je voulais répondre à M. l'abbé Roux au sujet des Insubres. Voyons maintenant, en ce qui concerne les *Segusiavi liberi*, quelle était l'étendue de leurs privilèges chez les Romains, et, spécialement, examinons s'il est vrai de dire que leur titre de *liberi* entraînait une exemption d'impôt envers Rome. Là seulement il peut y avoir, entre nous, matière à une discussion véritablement sérieuse. Cette question, qui a été quelquefois abordée mais jamais traitée, mérite qu'on s'y arrête. Elle se lie intimément par tous les points à l'histoire de notre pays.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

SEGUSIAVI LIBERI.

THÈSE GÉNÉRALE.

Quels étaient les priviléges attachés au titre de *Liberi* ?

THÈSE SPÉCIALE.

Les peuples *liberi* avaient-ils leurs terres franches d'impôt envers les Romains ?

§ I.

I. J'avais essayé, dans ma *Dissertation sur les Insubres*, de démontrer que les Ségusiaves avaient reçu d'Auguste le titre de *liberi*, lorsque cet empereur divisa les Gaules en trois provinces, en l'an 727 de Rome, dans la conférence qu'il présida à Narbonne (1). Puis, cherchant accessoirement à déterminer la nature des droits et des privilèges attachés à ce titre, j'avais dit : « le régime des pays fédérés et celui des pays libres conservait aux habitants, pour leurs rapports entr'eux, leurs usages, leurs lois et leurs magistrats ; mais il y avait dans chaque cité un représentant de la domination romaine, dont les pouvoirs étendus, sous prétexte des intérêts de la République, amoindrissaient singulièrement les avantages plus apparents dans les mots que réels dans les faits, qui semblaient résulter du titre de *liberi*. »

II. J'ajoutai : « il ne faut pas croire, comme M. Aug. Bernard, que *liberi* signifie francs, EXEMPTS D'IMPÔTS, et que les Ségusiaves ne furent jamais considérés comme un peuple vaincu, etc.... »

M. l'abbé Roux, examinant aussi, dans ses *Recherches sur le forum Segusiavorum*, quels furent les privilèges conférés aux Ségusiaves par le titre de *liberi*, s'exprime ainsi : « Les Ségusiaves auraient conservé le droit de choisir leurs magistrats et de se gouver-

(1) Voir l'*Epit.* de Tite-Live, CXXXIV.

Digitized by Google

ner par leurs propres lois, sans être soumis à la juridiction d'un proconsul. Ils auraient gardé leurs terres FRANCHES D'IMPÔTS ET DE TRIBUTS...

« ... Les Ségusiaves demeurèrent tout à fait indépendants, car ils étaient *peuple libre*. . . . . .

. . . . . .

« M. Smith prétend que le titre de *liberi* n'entraînait pas l'exemption du tribut et de l'impôt. Je lui recommande cette phrase de Tite-Live sur la liberté accordée aux Macédoniens : « La présence d'un agent du fisc rend illusoire les droits de « l'Etat ou détruit la liberté des alliés : *Ubi publicanus est, aut « jus publicum vanum, aut libertatem sociis nullam esse* « (lib. XLV, 18) ; — et cette autre de Tacite parlant des Bataves : « Ils ne sont ni avilis par nos tributs, ni foulés par nos « publicains, mais libres de toute charge et impôt, et gardés « seulement pour les combats ; ils sont comme des armes d'at- « taque et de défense que nous réservons pour la guerre. » *(De moribus German*, I. 9.)

III. Je persiste à penser que les peuples *liberi* payaient, sous les Empereurs, un impôt aux Romains. Cet impôt n'était pas le vectigal qu'acquittaient les peuples *tributarii*, mais le subside annuel et ordinaire qui composait à Rome ce qu'on nommait le tribut public. Voilà ce que je crois pouvoir démontrer, après avoir fait connaître, le plus rapidement possible, l'état et la condition des peuples que les Romains avaient vaincus.

Dans l'ancienne société, lorsqu'une nation était victorieuse, elle s'emparait de tout le territoire qu'elle avait conquis, et soumettait le peuple vaincu au joug de la servitude. C'était le droit commun de la guerre dans l'antiquité.

Les Romains, après leurs premières conquêtes, n'agirent pas de même. Ils accordèrent aux peuples vaincus diverses concessions qu'ils étendaient ou modifiaient suivant les besoins et les calculs de leur habile politique. Ainsi, ils donnaient aux uns le titre de *fœderati* ; à d'autres celui de *liberi*. Quelquefois, ils élevaient certaines villes au rang de *coloniæ* ou de *municipia*,

Digitized by Google

titres divers qui marquaient des conditions différentes de sujétion et de priviléges déterminés pour chaque peuple, par un Sénatus-consulte et par les traités d'alliance. Puis, d'autres fois, les Romains réduisaient en province les peuples qu'ils avaient soumis ; c'étaient ceux sur lesquels ils appesantissaient tout le joug de la victoire. Ces peuples étaient indistinctement désignés sous les noms de *Provinciales*, de *Stipendiarii*, de *Tributarii* ou de *Vectigales*, dénominations qui toutes exprimaient l'idée d'une condition semblable de dépendance.

IV. Les Colonies étaient formées à l'image de Rome : *Populi romani quasi effigies parva simulacraque esse quædam videntur*. Un Sénatus-consulte fixait l'étendue du territoire qui serait accordée à chaque colon, et donnait à des triumvirs les pouvoirs les plus amples pour déterminer quelles propriétés ils laisseraient aux anciens habitants. Les terres remises aux colons leur étaient données à titre de propriétaires, jouissant du *jus quiritum*. Les colonies étaient considérées comme des véhicules des mœurs et de la civilisation romaines, en même temps que des postes armées, *propugnacula*, comme dit Cicéron, où la conquête pouvait se reposer et s'apprêter à d'autres conquêtes. Il y avait des colonies romaines, des colonies militaires et des colonies latines.

V. De même que pour les Colonies, il y avait plusieurs espèces de Municipes, les Municipes *cum suffragio* et *sine suffragio*. Les Municipes conservaient leurs lois et leurs magistrats. Cependant, selon Festus (1), certaines villes municipales telles qu'Aricie, Céré, etc., qui avaient été gratifiées du droit de bourgeoisie romaine, furent obligées de renoncer à leurs lois particulières et de se conformer en tout aux lois de Rome.

VI. Les *Provinciales* ou peuples réduits en province étaient assujétis aux lois dictées par les Commissaires du sénat et par le général qui en avait fait la conquête, et soumis à un magistrat envoyé de Rome. Leurs terres étaient ou vendues ou chargées d'une redevance au profit da la République (2). Ces terres ne

(1) Festus V. *Municipium*. Voir Beaufort, *Républiq. rom.*, t. V, p. 214.
(2) Velleius Paterculus, II, 38.

Digitized by Google

pouvaient être ni aliénées à titre de propriété, ni prescrites, ni revendiquées, parce que les possesseurs, espèce de propriétaires imparfaits, n'en jouissaient en quelque sorte que comme emphytéotes. La capacité de la mancipation, de l'usucapion et de la revendication n'avait pas lieu chez les peuples réduits en province. Enfin, ces terres payaient le *vectigal* et le tribut auxquels étaient soumises les terres qui n'étaient pas susceptibles de pleine propriété et du domaine quiritaire. Paul et Ulpien nomment *ager vectigalis*, dans un sens différent, les fonds que les municipes donnaient à ferme par bail perpétuel. *Provinciales agri censentur non esse domini agrorum ex jure quiritium* (1)...

En un mot, les peuples réduits en province étaient régis par le *Jus provinciale*. « Cette condition, comme le dit M. Ch. Giraud, dans son savant ouvrage sur le *Droit français au moyen âge* (t. I, p. 53), ne laissait rien au pays, soumis à ce régime, de ses anciennes lois personnelles, de ses magistratures, de son indépendance communale, de son droit territorial. Elle restreignait la propriété à un usufruit révocable et précaire; elle soumettait les personnes à des obligations indéfinies, et les terres à des impôts arbitraires; elle réduisait enfin les peuples vaincus à la merci du gouvernement romain, sans autre garantie que celle de son intérêt, sans autre espérance que celle de sa générosité. «

VII. Les peuples *fœderati* et les *liberi* conservaient leur territoire, leurs lois et leurs magistrats comme alliés. C'étaient des peuples soumis, mais auxquels Rome accordait une indépendance municipale. Leurs priviléges et leurs obligations étaient déterminés par le pacte d'alliance. Leurs propriétés étaient respectées; aucun droit de conquête ne pesait sur leurs terres qui étaient affranchies du *vectigal*, et régies, comme avant la conquête, par leurs lois particulières seules, de même que les personnes continuaient à tirer toute leur capacité de ces mêmes lois, sans être touchées sous ce rapport par les lois romaines (2). Les cités fédé-

(1) Tom. III, p. 1950, *Lutetiæ*, 1617.

(2) Les peuples qui reçurent d'Auguste le titre de *liberi* ou de *fœderati*

Digitized by Google

rées et les cités libres jouissaient, avec les Romains, du *Jus commercii* et du *Jus connubii*. Ceux qui, parmi ces peuples, n'étaient ni esclaves ni affranchis n'étaient pas citoyens de Rome, mais ils étaient citoyens de la République ou de l'empire.

Quant aux obligations imposées aux *fœderati* ou aux *liberi*, elles variaient suivant les circonstances et les nécessités de la politique des Romains. Les uns, comme Messine et Taurominium, en Sicile, *civitates fœderatæ*, supportant parfois des contributions extraordinaires, étaient assujettis à divers droits de douane et d'octroi (1); D'autres, comme les Macédoniens, *populi liberi*, étaient soumis à un impôt envers les Romains. Tous étaient considérés comme faisant partie de la République romaine (2); et tous reconnaissaient la supériorité du peuple-roi : *Majestatem populi romani comiter conservanto*, ainsi que s'exprime Cicéron (*Pro Balb.*, c. 16).

eurent le grand avantage de conserver leurs terres, qui ne tombèrent pas dans le domaine de l'Etat par la confiscation. Mais aussi, je pense que ces terres furent régies par les lois communes. C'est ce que nous apprend Frontin, lorsqu'il dit : *Balbus legem agrariam per universitatem provinciarum distinxit et declaravit.* (De Colon., ap. Goes.).

Quelque soit l'étendue du sens qu'il convient de donner à l'usage du mot allié; il est évident qu'entre ceux-ci, comme dans les provinces (*), s'établit une différence de confédéré à confédéré, entre les *fœderati* et les peuples libres, *liberi*. Les Marses et les Péligniens étaient *fœderati*; leurs droits étaient garantis par des serments mutuels. Les villes herniques étaient *liberæ*, car on leur avait rendu l'*autonomie* (**) quand le sénat prononça sur le sort de la nation. Il n'y avait pas de traité : c'était un droit concédé unilatéralement. Cette seconde classe, non moins que la première, appartient aux *Socii*. Niebuhr. *Hist. rom.*, tom. VI, p. 281.

(1) Cicero, in *Verr.* III, 6; V, 19.

(2) Dans la division que Cicéron présente de la République romaine, l'on voit qu'il y comprend les rois et les peuples alliés (*In Verr.*, lib. III, c. 89; lib. V, c. 65). — De même aussi, Tacite, en parlant de l'État qu'Auguste fit dresser de l'empire romain, dit que cet État contenait le nombre des troupes romaines et alliées, les royaumes, les provinces, etc. (*Ann*, lib. I, c. 11).

(*) Cic., Verr. III, 6.

(**) Tite-Live, IX, 43.

Digitized by Google

Le titre de *liberi* était donné par un sénatus-consulte, comme on le voit par Tite-Live pour les Macédoniens(1). Cependant, l'on trouve dans Gruter et dans Orellius (3873) un plébiscite ou décret des tribuns des peuples, qui déclare les *Thermenses* libres et associés du peuple romain, et leur permet, en cette qualité, de se régir par leurs propres lois, en les affranchissant du logement militaire, à moins toutefois d'un ordre du sénat.

Les *fœderati* et les *liberi*, incorporés à l'empire, étaient *Socii provinciales*. La règle générale pour tous les *Socii* était la soumission à la contribution foncière. Cicéron, *In Verrem* (III, 6), indique l'assujétissement à l'impôt du sol, comme le caractère distinctif des provinces. Toutefois, les *Socii exteri*, tels que les Eduens avant la conquête des Gaules (César, *Bell. Gall.*, I, 9) n'avaient d'autres liens envers les Romains, que ceux résultant de l'obligation réciproque d'une dépense respective.

VIII. Il arrivait quelquefois que les habitants d'une même province étaient de conditions très-différentes, selon les divers privilèges qu'ils avaient obtenus. Pline (*Hist. nat.*, liv. III, c. 1 et 3) nous le montre en parlant de la Bétique ou de l'Espagne Ultérieure : « Cette province, dit-il, contient 185 villes entre lesquelles il y a 9 colonies, 18 villes municipales, 29 qui jouissent des privilèges des Latins, 6 villes libres, 3 villes alliées et 120 soumises au tribut. » Parlant ensuite de l'Espagne Citérieure, il dit que cette province contient 179 villes, dont 12 colonies romaines, 13 villes municipales, 18 latines, une ville alliée et 135 tributaires. »

Tite-Live (XLV, 26) rapporte qu'en donnant la liberté aux Illyriens, les Romains accordèrent non-seulement la liberté, mais même l'exemption de tribut aux habitants d'Issa, de Taulantie, de Piruste en Dassurétie, de Rhison et d'Olunium, qui avaient embrassé leur parti, et, en même temps, ils imposèrent à ceux de Scodra, aux Dassariens, aux Sélipitans et à tous les autres

(1) « Paul-Emile fit connaître les volontés du sénat.... Il déclara que les Macédoniens seraient libres, conserveraient leurs villes et leur territoire, avec l'usage de leurs lois, et choisiraient tous les ans leurs magistrats, *qu'ils payeraient aux Romains moitié des impôts qu'ils payaient auparavant à leurs rois.* » Tite-Live, liv. XLV, c. 29.

Digitized by Google

Illyriens, l'obligation de payer la moitié des contributions qu'ils fournissaient à leur roi.

Enfin, la Sicile nous présente également l'exemple de priviléges divers accordés par la République romaine à une même province. « Il est deux villes fédérées, dit Cicéron (*In Verr.* 2 act. III, 6), dont les dîmes ne s'afferment pas : Messine et Taurominium. Cinq, sans être fédérées, sont franches et libres : Ceutorbe, Halèse, Segeste, Halicye, Palerme. Tous les autres territoires des villes de Sicile sont sujets aux dîmes, comme ils l'étaient avant notre domination, par le vœu et les lois des Siciliens eux-mêmes. »

IX. Mais, comme le dit fort bien M. Ch. Giraud (1), « l'on ne doit rien conclure des anciennes pratiques de la République à l'égard des peuples *liberi* de l'Italie, pour déterminer la condition des peuples extra-Italiens qualifiés de *liberi* sous l'Empire, quoique assujettis au gouvernement romain. A cette dernière époque, aucun peuple n'a pu demeurer libre qu'à condition de devenir *fundus*. »

La raison de cette importante distinction à établir se tire surtout de ce que, sous la République, les peuples alliés aux Romains qui étaient *liberi* ou *fœderati*, avaient ce titre en vertu de l'alliance qu'ils avaient contractée, du pacte qui avait été réciproquement consenti avec eux, comme nous le voyons par les reproches qu'adresse Cicéron à Verrès d'avoir foulé aux pieds les conditions de l'amitié, les clauses de l'alliance des Siciliens avec les Romains. *Conditionem amicitiæ, jus societatis* (2). Sous l'Empire, ce ne fut pas de même, du moins dans les Gaules où les peuples qui reçurent le titre de *liberi* n'en furent investis qu'en vertu d'une concession d'Auguste, et nullement *ex formula fœderis* (3).

(1) *Droit français au Moyen-âge*. t. I. p. 52.

(2) *In Verr.* 2 *act.* III, 6.

(3) Dans la concession que fit Auguste à certains peuples des Gaules, des titres de *fœderati* ou de *liberi*, il est probable qu'il ne fit, en quelque sorte, que confirmer, pour la plupart d'entr'eux, ce qu'avait déjà fait César après

Digitized by Google

X. Au reste, la condition des *fœderati* et des *liberi* des Gaules ne laissait pas que d'être fort avantageuse eu égard aux cités de leur nation qui étaient réduites en provinces. Ainsi, ils conservaient leurs propriétés, leurs lois et leurs magistrats, à moins qu'ils n'y renonçassent volontairement, en adoptant le régime municipal des Romains. Ils avaient leur milice ; ils pouvaient posséder des biens particuliers ; ils avaient, je le pense ainsi, le droit de battre monnaie ; ils pouvaient même recevoir des étrangers au nombre de leurs citoyens. Tacite (liv. 4, c. 43) nous apprend en effet qu'en présence de Tibère, le sénat de Rome « s'occupa d'une requête des Marseillais (1). Valentius Moschus, exilé de Rome, était devenu citoyen de leur ville, et, la regardant comme sa patrie, il lui avait laissé tous ses biens, comme autrefois Publius Rutilius, à Smyrne, qui l'avait adoptée depuis son exil. L'exemple de Rutilius fut une autorité. »

Mais ceci même prouve la sujétion des cités fédérées à l'égard de Rome, et montre que le sénat exerçait sur elles sa haute juridiction.

Dans les liens de la dépendance que subissaient tous les peuples de la Gaule sans exception, les *liberi* et les *fœderati*, de même que les *provinciales* ne tardèrent pas à se façonner aux

la victoire d'Alesia, qui fit tomber toute la Gaule sous la domination romaine. C'est du moins ce que l'on peut induire de Suétone, lorsqu'en parlant de César, il dit : *Omnem, Galliam prater* SOCIAS, *ac bene meritas civitas in provinciæ formam redegit.* Ce que, au surplus, César fit en faveur de quelques cités des Gaules auxquelles il accorda la liberté et l'autonomie, ne fut de sa part qu'une concession envers celles-ci, et nullement le résultat d'un traité d'alliance qu'il n'eut pas à conclure avec ces peuples entièrement vaincus et dispersés.

(1) Marseille qui, selon Justin (XLIII,5), prit le deuil à l'occasion de la prise de Rome, et offrit, pour payer les Gaulois, de l'argent aux Romains, contracta avec ceux-ci une alliance *æquo jure*. Mais, après sa révolte, Marseille n'eut plus que le simple titre de fédérée, *civitas fœderata*, comme la qualifie Pline (III, 3), titre qu'elle reçut d'Auguste, ou peut-être de César, qui nous apprend qu'il ne laissa subsister cette ville qu'à cause de son nom et de son antiquité : *pio nomine et vetustate*. (DE BELL. CIV. : *lib.* II, 6).

Digitized by Google

mœurs et à la religion des Romains, comme on peut en juger par le concours des soixante cités des Gaules à l'érection du temple et de l'autel qui furent dressés en l'honneur d'Auguste, dans la ville de Lyon (1). Lorsqu'on voit l'adulatrice prétention des Arvernes à se dire frères des Romains, *fratres sanguinis ab Iliaco* (Lucain. 1,427), ou bien encore l'empressement des Eduens à être admis à la complète participation du droit civil et des dignités des vainqueurs, l'on comprend combien ces peuples prisaient peu les avantages attachés à leur condition de *fœderati* ou de *liberi*.

Maintenant que nous connaissons les divers modes de sujétion que les Romains imposaient aux peuples qu'ils avaient soumis, ainsi que les priviléges qu'ils accordaient à quelques-uns d'entr'eux, voyons d'abord comment ils disposaient de la propriété de ceux qu'ils réduisaient en province, et nous verrons ensuite si, spécialement dans les Gaules, les peuples qui avaient le titre de *fœderati* ou de *liberi* n'étaient pas assujettis au tribut public.

§ 2.

I. Appien, d'Alexandrie, dans son *Histoire des guerres civiles de la République romaine* (liv. I, c. 1), nous apprend que « les Romains, en subjuguant partiellement l'Italie par la force des armes, étaient dans l'usage ou de s'approprier une partie du territoire du peuple vaincu pour y bâtir une ville, ou de fonder, dans les villes déjà existantes, uné colonie composée de citoyens romains. La portion de territoire dont le droit de conquête les avait rendus propriétaires, ils la distribuaient sur le champ si elle était en valeur, à ceux qui venaient s'y éta-

(1) Voir : *Inscriptions antiques de Lyon*, par M. de Boissieu, page 84 et suiv. où il rapporte diverses inscriptions montrant que les *Arverni liberi* et les *Edui fœderati* avaient des prêtres à Lyon, auprès de l'autel de Rome et d'Auguste *Sacerdotes Augusti et Romæ*. Le premier prêtre dont l'histoire nous ait transmis le nom est l'Eduen Caius Julius Verecundaridabius.

Digitized by Google

blir; sinon ils la vendaient ou la baillaenit à ferme. » Les Romains n'avaient point de règle arrêtée sur l'étendue du territoire dont ils s'emparaient au préjudice des peuples vaincus. Ainsi, en l'année 190 de Rome, ils enlevèrent aux Boïens près de la moitié de leurs terres ; en 338, ils en prirent les deux tiers aux Volsques. Nous savons, par Denis d'Halicarnasse, qu'ils n'enlevèrent aux Sabins que dix mille arpents, à raison des services qu'ils en attendaient. Souvent aussi les Romains, après avoir confisqué les terres d'une nation, les rendaient aux anciens propriétaires, à la charge de payer à la République une redevance égale à celle qu'ils acquittaient auparavant à leurs propres souverains. C'est ainsi qu'ils agirent envers les Siciliens qui étaient soumis au roi Hiéron, et, à peu près de même aussi, avec l'Espagne, avec la Sardaigne, l'Afrique et l'Asie.

II. D'autres fois, les Romains adjugeaient les terres qu'ils avaient conquises, ou du moins une partie, moyennant une redevance payable en argent, au profit du trésor. Cicéron appelle cette taxe *vectigal certum, quod stipendiarium dicitur* (1), par opposition à la dîme que payaient les Siciliens en nature, et qui était proportionnée au plus ou moins d'abondance de la récolte.

L'impôt en nature se nommait vectigal, *à vehendo*, dit Varron, parce que l'obligation de transporter les denrées à un lieu fixé par le gouvernement était toujours jointe à cette nature de contribution. Plus tard, comme l'explique très-bien M. Dureau de la Malle (2), la signification du mot *vectigal* s'étendit et comprit d'abord les impôts indirects, puis enfin toutes les sortes de revenus qui entraient dans le trésor public.

III. Les *fœderati*, non plus que les *liberi*, ne payaient pas aux Romains le *vectigal*, puisque leurs propriétés avaient été respec-

(1) *In Verr.*, lib. III, c. 6.—« Relativement à l'impôt foncier, dit Cicéron, il y a cette différence, entre la Sicile et les autres provinces, que ces dernières sont soumises à un impôt déterminé, nommé *stipendiarium*, et dont la recette est affermée par les censeurs, tandis que la Sicile, admise aux avantages d'une alliance intime avec les Romains, a conservé tous les droits dont elle jouissait sous ses rois. »

(2) *Economie politique des Romains*. t. II, p. 449.

Digitized by Google

tées par l'alliance. Mais, pour cela, ils n'étaient pas nécessairement affranchis de tout impôt avec Rome, à moins d'une immunité formellement stipulée dans le pacte de fédération. Sous les Empereurs, à partir de la domination d'Auguste, généralement tous les peuples des provinces qui faisaient partie de l'Empire, de l'*Orbis romanus*, furent soumis au Tribut public; tous, les *liberi* comme les *fœderati* et les *provinciales*, étaient *fundi*.

Quelques mots pour dire ce que c'était que le Tribut public chez les Romains, et pour montrer que toutes les Gaules spécialement furent recensées, c'est-à-dire astreintes au paiement du cens.

§ 3.

I. Le Tribut public consistait en deux sortes d'impôts directs, l'un foncier, l'autre personnel.

Le recensement auquel Rome faisait procéder de temps en temps déterminait l'impôt, c'est-à-dire le *cens* que chaque citoyen de l'Empire devait payer. Ceux qui procédaient à la répartition de l'impôt dans les provinces se nommaient *Censitores*. Ceux qui recevaient l'impôt se nommaient *Procuratores*. Dans les provinces impériales, où l'*œrarium* et le fisc étaient réunis, les *Procuratores* étaient chargés de toute la perception financière.

« II. Les citoyens des colonies et des *villes libres*, dit Adam (*Antiquités romaines*, I, p. 203), passaient au cens devant leurs propres censeurs, selon les formalités prescrites par les censeurs romains, *ex formulâ ab romanis censoribus datâ*; on adressait à Rome ces dénombrements (*Tit. Liv.* XXIX, 15), afin que le Sénat put voir en un moment les ressources et la situation de tout l'Empire. *Ibid.* 37. »

Ce serait aller au delà des limites dans lesquelles nous devons nous renfermer, que de nous étendre davantage sur ces détails. Nous nous bornerons seulement à dire qu'on trouve décrit, dans les *Rei agrariæ scriptores* (1), le système de répartition qui pré-

(1) Voir Hygin, *de Lim. const.*, p. 198;— et Ch. Giraud, *loc. dict.*, p. 99.

Digitized by Google

valut jusqu'au cadastre de Dioclétien. Nous n'avons ici qu'un seul but, c'est de montrer que les villes libres étaient soumises au recensement, et partant à l'impôt.

« III. Auguste, dit M. Dureau de la Malle, eut la gloire d'exécuter avec précision le recensement et le cadastre détaillés de l'Italie, des provinces, des *villes libres* et des royaumes rangés sous sa domination, ce qui lui fit donner par ses contemporains le titre de père de famille de tout l'empire : *pater familias totius imperii.* »

IV. Les preuves historiques abondent pour montrer que le recensement auquel fit procéder Auguste embrassa tout l'empire.

Le célèbre Frontin donne même le nom de l'ingénieur en chef Balbus qui, dit-il, pendant le règne d'Auguste, a déterminé les formes et les mesures de toutes les provinces, de toutes les cités : *omnium provinciarum et civitatum ;* qui a consigné ces formes et ces mesures dans les registres cadastraux, et qui a développé et rédigé les lois qui régissent la propriété foncière pour l'universalité de l'empire : *per universitatem provinciarum.* » *(De Colon. ap. Goes*, p. 109).

Saint Luc, dans son Evangile, cap. II, 1,3, dit que, lorsque Auguste fit publier son édit ordonnant le recensement de *toutes les contrées soumises aux Romains*, les Juifs, quoique régis par un roi de leur nation, obéirent à cette injonction, et se rendirent chacun dans leur pays natal pour ce recensement.

Dans le sommaire du 134e livre de Tite-Live, dont le fragment nous a été conservé, on lit qu'Auguste, après avoir assuré la paix de l'empire, présida une conférence à Narbonne, et fit opérer le recensement des *trois divisions des Gaules* conquises par son père.

Inutile de dire que le recensement n'avait pas pour but de donner le nombre des habitants, mais uniquement de déterminer les impôts qui devaient être payés, et de faire connaître les ressources de l'État, comme l'exprime l'empereur Claude dans son discours au Sénat, gravé sur la table qui existe à Lyon. *Nihil ultra quam ut publicæ notæ sint facultates nostræ exquiratur.*

Digitized by Google

V. Tous les domaines de l'Etat avaient été aliénés dans le dernier siècle de la République ; les citoyens romains jouissaient de l'exemption de l'impôt foncier depuis l'an 585 de Rome et de tous les droits de douane, d'octroi et de péage, depuis l'an 694 (Dion. XXXVII, 51). En 705 de Rome, César s'était emparé du trésor public, puis il avait distribué à chacun de ses vétérans jusqu'à vingt-quatre mille sesterces, quatre mille fr. de notre monnaie. (Suetone, *César*, 38). Pour satisfaire à ses prodigalités, Antoine avait admis un grand nombre de personnes au droit complet de cité ; ce qui, *sous la république*, entraînait l'exemption d'impôts (Cicéron, *Philipp.* II, 17) ; Auguste, après avoir mis un impôt sur toutes les terres de l'Italie (Dion, IV, 20), fut obligé, par suite du soulévement général qu'il avait excité, de le supprimer après la bataille d'Actium.

A côté de tout cela, l'Empire naissant avait besoin, comme tous les gouvernements qui commencent, de se soutenir par des dépenses nouvelles, par de nombreuses satisfactions accordées à des exigences et à des besoins nouveaux. C'est dans ces circonstances qu'Auguste chercha à généraliser l'impôt territorial, et à supprimer, autant que possible, les perceptions en dîmes ou en nature, pour les convertir en un impôt en argent, fixe et déterminé.

VI. Isidore (*Orig.* V. 36) et Cassiodore (III, 52) montrent parfaitement que tel fut le but d'Auguste, par son recensement ; c'est-à-dire d'introduire l'uniformité dans l'impôt et de supprimer les taxes variables, œuvre nécessairement lente et difficile, comme cela arrive toujours toutes les fois qu'on veut substituer un impôt nouveau à un impôt existant. Ajoutons, parce que c'était une nécessité de situation et que c'est d'ailleurs une tendance de tous les gouvernements, que le grand et véritable but d'Auguste, en cela, était surtout d'augmenter l'impôt, pour accroître les revenus de l'Etat.

VII. Hygin, qui écrivait sous Trajan, nous apprend que, de son temps, toutes les terres des provinces étaient soumises à l'impôt : *his omnibus agris vectigal ad modum ubertatis per singula jugera constitutum.* Hygin explique que plusieurs

Digitized by Google

contrées qui étaient autrefois soumises à une prestation de fruits, étaient assujetties, de son temps, à une contribution foncière en argent : *nunc multis pecuniam, et per hoc soli æstimationem* (1).

VIII. Dès que le recensement ordonné par Auguste fut effectué, un des premiers soins de cet empereur fut de nommer des procurateurs. Le premier procurateur de la Gaule fut Licinius, cet affranchi dont l'histoire et les rapines ont été si énergiquement retracées par Dion.

Aussi, toutes les cités des Gaules, fédérées, libres ou réduites en province, furent recensées, et, dès lors, payèrent un impôt sous Auguste, de même que, sous Tibère, son successeur, ce que nous voyons par Velleius Paterculus, qui vivait sous ce dernier empereur, et qui explique que, de son temps, toutes les Gaules acquittaient, envers Rome, une contribution en argent : *ignavum conferrunt stipendium* (lib. II).

IX. Comment pourrait-on croire que les empereurs, qui étaient si avides d'argent et si habiles dans l'art de se créer des ressources financières, et particulièrement Auguste, dont le *sanctius ærarium* était épuisé, lui qui, au dire de Dion, avait eu recours à tant de ruses pour pouvoir établir la taxe du vingtième sur les legs et les successions collatérales, auraient dispensé d'impôts, pour ne parler que des trois Gaules, les Rhémois, les Eduens, les Carnutes *fœderati*, les Nerviens, les Soissonnais, les Ulmanètes, les Tongres, les Leuces, les Trévériens, les Meldes et les Ségusiaves, tous *liberi* ; et enfin dispensé de même de l'impôt toutes les autres cités des diverses nations qui avaient également le titre de *liberæ*.

Il ne faut pas oublier, comme nous l'avons déjà dit, que les peuples des Gaules qui reçurent le titre de *liberi* ne l'obtinrent pas par un traité d'alliance avec les Romains, en vertu d'une con-

(1) *De Limitibus constituendis*. p. 198. *Ed. Goesii.*

Savigny pense que, sous Marc-Aurèle, l'impôt foncier devint général. Nous voyons, par ce que rapporte Velleius Paterculus (liv. 2), que, sous Tibère, toutes les Gaules payaient un impôt en argent.

Digitized by Google

vention synallagmatique passée avec eux, mais bien par l'effet d'une concession d'Auguste, comme une véritable faveur qui, pour les rendre indépendants les uns à l'égard des autres, ne devait cependant pas les affranchir de la domination romaine.

Est-ce que jamais à Rome l'on eût voulu consentir, vis-à-vis de pays conquis, à abandonner l'impôt sur la terre qui forme surtout le lien puissant et immuable de sujétion d'un peuple à l'égard d'un autre ? Comment expliquer cela avec cette sorte de droit éminent de propriété, qui était attribué au peuple romain ou à l'empereur sur le sol provincial. « La propriété du sol, dit Gaius (lib. II, § 57), appartient au peuple romain ou à l'État; quant à nous, nous sommes censés n'avoir que la possession et l'usufruit. » *In eo solo dominium populi romani ut vel Cæsaris.*

Si, à toutes ces raisons, nous joignons ce que dit Tacite, que, *sous Néron, d'énormes contributions dévastaient l'Italie, ruinaient les provinces, les peuples alliés, ET JUSQU'AUX CITÉS QU'ON APPELAIT LIBRES* (1), nous pouvons tenir pour certain et comme bien et historiquement prouvé que les peuples *liberi* payaient des impôts aux Romains.

§ 4.

I. Nous allons plus loin : nous estimons que même les colonies qui jouissaient du *Jus italicum*, et qui, à ce titre, étaient *immunes*, ne laissaient pas cependant que d'être sujettes à une sorte d'impôt. Ces colonies n'étaient tenues ni à la capitation ou impôt personnel, ni au vectigal ou contribution en nature que supportaient les terres conquises de la Sicile, ni au *stipendium* ou impôt fixe, comme celui qui, sous la République, frappait les provinces autres que la Sicile (Cicéron, *in Verr.*, III, 6). Elles ne payaient pas non plus le *tributum* qu'avait établi Auguste ; c'est-à-dire qu'elles ne payaient ni l'impôt personnel, *tributum capitis*

(1) *Interea conferendis pecuniis pervastata Italia, provinciæ evastæ, sociique populi, et* QUÆ CIVITATUM LIBERÆ VOCANTUR (Tacit., *Ann.*, lib. XV, c. 45).

Digitized by Google

(l. 8, § 7. *D. de Censibus)*, ni l'impôt direct et foncier, *agri tributum* (l. 4, § 2, *D. de Censibus*), dont se trouvaient grevés les fonds en province, sous les empereurs. C'était une contribution annonaire qui consistait en certaines prestations de fruits destinés à l'entretien des troupes.

L'Italie était exempte de l'impôt personnel et de l'impôt foncier fixe et déterminé en argent; c'est ce que la XVIe lettre de Cicéron à Atticus ne permet pas de révoquer en doute. C'est, d'ailleurs, ce que démontre clairement un passage de l'*agrimensor* Simplicius, extrait, suivant Niébuhr (*Hist. rom.*, IV, p. 454), de Frontin : *Per Italiam nullus ager tributarius, etc....*

II. Après la guerre sociale, l'Italie vit disparaître toutes les différences qui avaient existé relativement aux charges imposées par la conquête, dans la partie où la domination romaine s'était établie. L'Italie se divisa ensuite en *Italia urbicaria* et *Italia annonaria*. L'Italie urbicaire comprit seulement le territoire qui entourait Rome, et qui était soumis à l'autorité du préfet de la ville; c'est-à-dire une partie de la Toscane et du Picenum. C'était à peu près l'ancien *ager romanus*, en d'autres termes, la banlieue de Rome. Le reste du pays forme l'Italie annonaire; c'est-à-dire l'Italie soumise à des prestations en nature, ainsi que l'indique son nom. L'Italie urbicaire ne payait pas, il paraît, du moins dans le principe, des prestations semblables; mais elle était assujettie à d'autres charges qui étaient inhérentes à sa position de dépendance de la ville de Rome, et placée sous sa police, comme l'exprime son nom même : *urbi vicario*.

III. Quoiqu'il en soit, c'est à la condition qui régissait l'Italie annonaire que se référait le *Jus italicum*, dont les priviléges consistaient dans une constitution libre, dans la capacité du domaine quiritaire, et dans l'immunité de la capitation et du sol.

IV. L'immunité de la capitation et du sol dura, en faveur de l'Italie, jusqu'au partage de l'Empire entre Dioclétien et Maximien. Alors, Maximien, auquel échurent l'Italie et l'Afrique, introduisit l'impôt dans l'Italie, comme nous l'apprend Aurélius Victor, dans un passage où il fait connaître en quoi consistaient, et l'immunité du sol dont jouissait l'Italie, et l'espèce de contribution

Digitized by Google

ou de redevance en nature qu'elle fournissait ; et, dès-lors, par conséquent quelle était la nature du privilége résultant du *Jus italicum*. « Pour la première fois, dit Aurélius Victor (*Les Césars*, c. 39), on introduisit en Italie le fléau des impôts. Car, au lieu des prestations de fruits, uniformes et modérées, que l'Italie acquittait auparavant, et qui étaient destinées à l'entretien des troupes et de l'Empereur (c'est-à-dire de la cour impériale), qui résidaient constamment, ou du moins le plus ordinairement en Italie, ce pays fut soumis à un nouveau régime par l'introduction des impôts. A la vérité, cette charge fut d'abord supportable à cause de la modération qui régnait encore en ce temps-là, mais, aujourd'hui, elle s'est élevée à un taux accablant (1). »

Ainsi, l'Italie ne payait pas d'impôt ; elle était soumise à une prestation annonaire. Donc les villes qui, par le *Jus italicum*, étaient assimilées à l'Italie, jouissaient de la même exemption et fournissaient les mêmes prestations qu'elle.

V. Par le passage d'Aurélius Victor, précieux pour l'histoire et pour le droit, tout nous paraît éclairci et justifier ce que disent MM. de Savigny et Ch. Giraud, qu'ils sont portés à croire que les villes italiques n'étaient affranchies que du *tributum* ou *stipendium*, et que leur condition était égale à celle de l'Italie *annonaire* et non à celle de l'Italie *urbicaire*. C'est aussi ce que pourraient prouver certaines inscriptions tumulaires, quelquefois seuls dépôts qui nous aient conservé, jusque dans la mort, le témoignage de fonctions ou d'institutions désormais effacées par le temps.

(1) Hinc denique parti (*) Italiæ invectum tributorum ingens malum. Nam cum omnis eadem functione moderataque ageret, quo exercitus atque imperator, qui semper aut maxima parte aderant, ali possent, pensionibus inducta lex nova. Quæ sane, illorum temporum modestia tolerabilis, in perniciem processit his tempestatibus.

(*) Dans une Dissertation sur le système des impôts chez les Romains, par M. de SAVIGNY, qui se trouve dans le tome X de la THÉMIS, et dont M. PELLAT a donné une analyse étendue et fort exacte, celui-ci fait remarquer avec raison que PARS ITALIÆ signifie, non une PARTIE, DE L'ITALIE, mais la CONTRÉE, le PAYS d'ITALIE. — La traduction que je donne ici du passage d'Aurelius Victor est celle de M. Pellat.

Digitized by Google

Une inscription, par exemple, en l'honneur de Lollianus Gentianus, nous montre que les terres étaient recensées, sous les Empereurs, non seulement dans la province lyonnaise, mais encore à Lyon même. Nous y voyons, en effet, que Lollianus Gentianus a été *censiteur*, soit pour la province lyonnaise soit pour Lyon, à l'époque de Sévère et de Caracalla. *Lolliano Gentiano censitori* (1) *provinciæ lugdunensis* ITEM LUGDUNI. Voici cette inscription que l'on trouve dans Orelli (3652) qui l'a empruntée à Scott, et dans les *Inscriptions* de M. de Boissieu (page 257) :

Q. HED. L. F. POL. RVF
LOLLIANO GENTIANO
AVGVEI. COS. PROCOS
PROV. ASIAE. CEN
SITORI PROVINC.
LVGD. ITEM. LVGD.
COMITI SEVERI
ET ANTONINI AVG
CENSIT. P. H. C.
CVRATOR. SPLEND. COL.
PVTEOLEANOR
ET VELITERNOR
QVAEST. CAND.
TR. LEG. XIII
PRIMIG. TRIB. LEG
SEPT. G. P. F. TRIVMV
A. A. A. F. F.
P. H. C
FAB. MARCELLINVS

(1) Les fonctions de *Censitor* sont ainsi déterminées par DECANGE :

« *Censitor* qui terram metiur. Isid *in Glose* : *Censitores*, *Agrimensores* erant autem censitores in provinciis iidem fere qui censores in urbe. Præerant censibus exigendis, agros dimittebantur, et pro spatio et modo tributa distribuebant. *Censitor civium Romanorum coloniæ victricensis* memoratur in vet. inscriptione apud Fabrett., pag. 29.

Digitized by Google

VI. Lorsqu'on voit que les villes mêmes qui avaient été dotées du *Jus italicum*, étaient soumises à certaines contributions en nature et au recensement, comment serait-il possible d'admettre que les cités auxquelles l'Empire accorda le titre de *liberæ* furent exemptes de tout tribut et impôt?

Pour prétendre que les cités libres jouissaient d'une immunité complète, parfois, d'après M. Dureau de la Malle (1, p. 329), et en donnant au mot tribut une signification qu'il n'a pas dans cette circonstance, l'on invoque un passage de Pausanias dans lequel cet historien dit que Néron avait accordé la liberté à la Grèce, mais que Vespasien l'abolit et soumit de nouveau ce pays à un tribut (1).

Ceci ne prouve nullement que la Grèce n'acquittait aucune espèce d'impôts envers les Romains, alors qu'elle jouissait de la liberté qui lui avait été accordée. Pausanias ne dit autre chose, si ce n'est qu'elle ne payait plus alors le *tributum ou stipendium* dont elle avait été frappée auparavant et que payaient tous les peuples soumis au tribut et à l'autorité d'un gouverneur; condition sous laquelle elle fut de nouveau replacée, lorsque Vespasien lui enleva son indépendance qui lui avait été rendue par Néron. Tel est le seul et véritable sens des termes de Pausanias qui s'expliquent d'ailleurs suffisamment par ce fait que Vespasien imposa en même temps à la Grèce et le tribut et un gouverneur.

(1) *Voyage historique de la Grèce. — Achaie.* Liv. 2.

Pour prétendre que les cités libres étaient exemptes d'impôts envers les Romains, l'on cite quelquefois les expressions suivantes d'un scholiaste inconnu de Cicéron: *aliæ civitates sunt stipendiariæ, aliæ liberæ.* Il est difficile de s'expliquer comment on peut voir une preuve de l'immunité des cités libres, dans ces expressions qui ne témoignent que d'une seule chose très-vraie, à savoir la différence qui existe entre les cités libres, qui étaient régies par leurs lois et leurs magistrats et les cités *tributaires* ou *stipendieuses* qui étaient sous la coupe absolue des Romains; différence considérable et qui justifie parfaitement ce que dit le scholiaste. *Aliæ civitates sunt stipendiariæ, aliæ liberæ.*

Digitized by Google

§ 5.

I. M. Dureau de Lamalle, dans son précieux ouvrage sur l'*Economie politique des Romains* (tome II, p. 346), a parfaitement déterminé la condition des peuples alliés, fédérés et libres, sous la République, et par là mis sur les traces de leur véritable condition sous l'Empire.

« On ne peut mieux, dit-il, définir leur état qu'en disant qu'ils n'étaient ni des colonies, ni des municipes, ni des villes latines ou italiques, ni des préfectures. Ils ne jouissaient d'aucune portion des droits civils et politiques romains; ils se gouvernaient par leurs anciennes lois et pouvaient même en faire de nouvelles; ils avaient leur gouvernement propre et créaient eux-mêmes leurs magistrats; ils avaient conservé leur territoire, étaient exempts de la juridiction du gouverneur de la province et ne payaient point de tribut, *vectigal*, voilà leurs avantages. Mais on violait souvent leurs libertés, puisque Jules-César, dit Cicéron, fut forcé de faire une loi pour les garantir. De plus, ces villes ne pouvaient faire ni paix, ni guerre, ni contracter d'alliance qu'avec la permission des Romains. Elles étaient obligées de fournir des vaisseaux armés et équipés, témoins Messine et Taurominium en Sicile, qui étaient des villes fédérées et néanmoins astreintes à cette obligation. Nous l'apprenons de de Cicéron qui ajoute : « Ce tribut onéreux imprimait en quelque sorte au traité d'alliance, une marque de servitude. Ces villes étaient contraintes à pourvoir de vivres les troupes et les généraux romains qui passaient sur leur territoire. Elles étaient souvent forcées à laisser régler leurs affaires au gré du proconsul ou du préteur. Si elles n'étaient pas soumises au même tribut que le reste de la province, elles supportaient parfois des contributions extraordinaires, et même elles étaient assujetties à divers droits de douane et d'octroi (1).

(1) *In Verr.*, III, 6, v. 19.

Digitized by Google

« Le véritable avantage de l'immunité était que les peuples qui en jouissaient levaient eux-mêmes, dans leur territoire, les sommes auxquelles ils étaient taxés, au lieu que, chez les peuples tributaires, c'étaient les publicains ou les traitants romains qui les exigeaient comme une des branches des revenus de l'Etat. Or, Tite-Live nous donne une idée de leur administration par ces mots remarquables : *ubi publicanus est, ibi aut jus publicum vanum aut libertatem sociis nullam esse.*

« Au dehors de l'Italie, les villes libres ou alliées étaient soumises aux mêmes conditions que les villes italiennes dont je viens de parler. »

II. « Il serait inutile, dit Beaufort (*République romaine*, t. V, p. 392), de rechercher en quoi consistait le tribut que payaient les *villes libres*, si c'était une capitation, tant sur les personnes que sur le gros bétail, comme le croit Cujas (*Leg. unic. Cod. de Capitat. civ. cens. exim.*), ou si c'était une taxe sur les terres, comme le veut Jacques Godefroi (*Ad leg.* 2. *Cod. Theod. de cens.*), et dont personne n'était exempt, comme cela se voit par plusieurs lois de Constantin et des empereurs suivants. »

III. Maintenant, si nous voulons nous reporter au fait même qui est relaté par Tite-Live et qui a motivé, au sujet des publicains, la réflexion de cet auteur que me recommande M. l'abbé Roux, nous voyons qu'il s'agit précisément d'exemptions, non pas de l'impôt ordinaire, mais bien de taxes sur les mines, et d'annuler le fermage des terres publiques : *metalli quoque Macedonici, quod ingens vectigal erat, locutionesque prædiorum rusticorum tolli placebat. Nam neque sine publicano exerceri posse ;* ET UBI PUBLICANUS ESSET, IBI AUT JUS PUBLICUM VANUM, AUT LIBERTATEM SOCIIS NULLAM ESSE.

IV. Ajoutons que l'exemple cité pour me prouver que les peuples *liberi* n'étaient soumis à aucun impôt, n'est pas heureusement choisi, puisqu'il s'agit des Macédoniens, et que, précisément, en leur accordant la liberté, le sénat les assujettit à payer, au peuple romain, la moitié des impôts que leurs rois avaient coutume de

Digitized by Google

lever : *placuit, et dimidium* TRIBUTI, *quam quod regibus ferre soliti erant, populo romano pendere* (1).

§ 6.

I. M. l'abbé Roux me recommande en second lieu le passage de Tacite, dans lequel cet historien dit que les *Bataves ne sont ni avilis par les tributs des Romains, ni foulés par les publicains, mais libres de toutes charges et impôts, et gardés seulement pour les combats.*

Ces paroles de Tacite ne prouvent rien non plus à l'appui de la thèse soutenue par M. l'abbé Roux, à savoir que le titre de *liberi* entraînait l'exemption du tribut et de l'impôt. Il n'en ressort rien autre, si ce n'est que les Romains s'étaient uniquement réservés l'assistance des Bataves pour les jours de combats. A cela seul, en effet, se bornait l'alliance qu'ils avaient contractée avec ce peuple : *tantum in usum prœliorum sepositi, velut tela atque arma, belli reservantur.* Textuellement : « Ne servant qu'aux combats, on les tient en réserve, comme des traits et des armes, pour la guerre seulement. »

Ce serait bien méconnaître l'histoire et la politique des Romains que de vouloir conclure de la condition d'un peuple auquel ils avaient conféré un titre d'alliance, à une condition semblable pour tous ceux auxquels ils avaient accordé ce même titre. Dans les dénominations, comme dans les caractères divers des priviléges qu'ils concédaient ou des charges qu'ils imposaient, les Romains n'avaient point de régles absolues. Leur intérêt politique, voilà quel était leur seul guide.

II. Le passage que m'oppose M. l'abbé Roux n'est pas le seul où Tacite mentionne l'alliance qui unissait les Bataves avec les Romains ; il en parle également à propos de la révolte de Civilis, ce Batave qui, pour entraîner les Gaulois dans son parti, leur disait qu'il y avait encore dans les Gaules des hommes nés avant qu'elles eussent été assujetties aux tributs. L'abbé Dubos,

(1) Tite-Live, lib. XLV, c. 18.

Digitized by Google

dans son excellente *Histoire de la Monarchie française*, rapprochant les deux passages de Tacite, va fournir lui-même la réponse à M. l'abbé Roux, précisément sur la question des impôts. « Suivant Tite-Live, dit-il, ce fût dans l'Assemblée tenue à Narbonne, vers l'an de Rome 727, qu'Auguste imposa un tribut aux Gaules. Tacite nous apprend aussi la même chose. Ce fut l'année 822, par conséquent 95 ans après l'assemblée de Narbonne que Civilis prit les armes contre ceux des Romains qui reconnaissaient Vitellius pour empereur. Or Tacite fait dire par Civilis aux Gaulois que ce Batave voulait engager dans son parti, qu'il se trouvait encore dans les Gaules (1) des hommes nés avant qu'elles eussent été assujetties aux tributs. Il paraît donc qu'en l'année 822 de la fondation de Rome, il y avait déjà près d'un siècle que les Gaules avaient été rendues tributaires. Par conséquent, cet événement a dû arriver vers l'an 727.

« Le tribut imposé à cette grande province de l'Empire ne consistait pas seulement à fournir à Rome des troupes auxiliaires. Tacite oppose la condition des Bataves qui n'étaient assujettis qu'à cette espèce de subside, à la condition des autres Gaulois. Si nos Bataves, dit Civilis, ont pris les armes, eux qui ne payent point d'impositions et qui fournissent à Rome, pour tout tribut, des soldats, à plus forte raison, les Gaulois qu'on charge d'impôts doivent-ils les imiter?

« On peut douter que, sous les premiers empereurs, toutes les cités des Gaules fussent assujetties aux mêmes contributions. Comme nos Cités n'étaient point alors de même condition, comme les unes étaient traitées en sujets et les autres en peuples alliés, il est apparent qu'elles ne payaient pas toutes les mêmes impositions. Ce qui est certain, c'est qu'Auguste avait rendu toutes les Gaules tributaires. Velleius Paterculus (2) qui a écrit sous Tibère,

(1) *Multos adhuc in Gallia, ante tributa genitos vivere.* Tacite, *Hist.*, lib. IV, c. 17,

(2) *Gallias primum Domitio Fabio, nepoti Pauli qui Allobrogius vocatus est, intratas cum exercitu..... amisimus, sed fulgentissimum C. Cæsaris opus, in his conspicitur quippe ejus ductu auspiciisque infractæ, idem quod pœne totus terrarum orbis, ignavum conferunt stipendium.* Velleius Pat., *Lipsii*, lib. II, p. 39.

Digitized by Google

le successeur immédiat d'Auguste, dit, en faisant le dénombrement des grandes provinces de l'Empire que les Gaules où Domitius avait fait voir le premier les enseignes romaines furent soumises par Jules César. Ce vaste pays, ajoute-t-il, nous paye aujourd'hui un subside en deniers ainsi que le paye presque tout le reste de la terre.

« Mais dès que Caracalla eût donné le droit de bourgeoisie à tous les sujet de l'Empire, la différence qui existait entre les tributs que payaient les cités alliées et les cités sujettes de la Gaule, dût disparaître. Elles durent toutes se trouver assujetties aux mêmes impositions. (*Histoire de la Monarchie française*, tom. 1., page 100). »

III. Pour pouvoir soutenir que les Ségusiaves se trouvaient, comme les Bataves, dans une condition quelconque d'alliance exceptionnelle avec les Romains, il faudrait que l'on rapportât quelque texte ou quelque monument d'où l'on pût tout au moins l'induire de quelque manière. Or, rien de semblable n'existe : Les textes et les monuments nous montrent simplement dans les Ségusiaves une *civitas libera* (1) où se trouvait un *forum* avec une administration toute romaine, un *forum* ayant des corporations ou corps de métiers dont les réglements devaient être approuvés par les empereurs, et même des duumvirs sacerdotaux, charge romaine et fonction essentiellement nationale, à laquelle il était pourvu par les Décurions qui avaient entre les mains la direction suprême du sacerdoce provincial (2).

(1) Pline dit : *Segusiavi liberi in quorum agro Colonia Lugdunum*; et on lit sur deux bornes milliaires existant à Feurs, élevées sous le règne de Maximin : SEGU. CIV, LIBERA.

(2) Voici deux inscriptions qui montrent : la première qu'il existait des duumvirs sacerdotaux dans le *Forum ségusiave*, et la seconde, qu'il y existait aussi une corporation de charpentiers.

SEX. IVL. LVCANO. IIVIR
CIVITAT. SEGVSIAVOR
APPARITORES. LIB

TITTIVS	SACERDOTALI	CETTINVS
COCILLVS		CASVRINVS
ARDA		ATTICVS

Digitized by Google

Je crois que nous pouvons dire maintenant avec assurance que les deux passages de Tite-Live et de Tacite cités par M. l'abbé

NVMINI AUG.
DEO SILVANO
FABRI. TIGNVAR
QVI FORO SEGVS
CONSISTVNT
D. S. P P

Dallechamps, commentateur de Pline, explique (liv. II. c. 17) l'inscription qui précède, en ces termes: *Numini Augusti deo Silvano fabri tignuarii qui foro Segusianorum consistunt de sua pecunia posuerunt.*

M. l'abbé Roux adopte la version de Dallechamps et voit comme lui dans ces mots : *Numini Aug.* la divinité d'Auguste qui, dans les dédicaces, précédait toujours les divinités particulières. De la Mure, en rapportant cette même inscription, fait mal à propos d'*Aug.* un adjectif qualificatif de *Numini* s'appliquant à *Deo Silvano.*

Peut-être, au lieu de la traduction *Numini Augusti*, conviendrait-il mieux de dire *Numinibus Augustis ?*

Cette inscription ségusiave, consacrée au dieu des forêts, rappelle celle au dieu Soleil qui a été transportée de Vieu dans le jardin du collége de Belley, et qui est également précédée des mots *Num. Aug.*

N V M A V G
D E O S O L I
P R O S A L U T
C A M A N D B I T
R I O C A T I D O S A
E T A M A N D M A
I O R I S F I L E I V
V I C A N I V E N
...T O N I M A C I
N... S... O B M P
. . . . . .

Les *fora* ne pouvaient pas s'établir dans l'Empire sans l'autorisation de Rome, à raison de leur caractère de siége de justice et de place de trafic et d'échange.

Par un rapprochement très curieux entre ce que rapporte Vitruve des plans et constructions chez les Romains, avec ce qui existe encore aujour-

Digitized by Google

Roux, ne prouvent nullement que les peuples *liberi* étaient exempts d'impôts envers les Romains.

d'hui de substructions à Feurs, l'on voit que le *Forum Segusiavorum* était une ville romaine, comme le démoutre très bien M. l'abbé Roux, car on y rencontre encore les traces de son forum, de ses thermes, de son palais, de son théâtre, de ses aqueducs, et jusque même aux vestiges d'un *Campus Esquilinus*.

M. l'abbé Roux me semble s'être quelque peu écarté de la vérité historique dans le passage suivant de la page 35 de ses *Recherches*.

« Lucanus remplissait, dans la ville capitale des Ségusiaves, des fonctions municipales, suivant le régime administratif en vigueur par tout l'empire. Cela me porte à croire que Feurs devint un *municipe libre*, c'est à-dire, joignant au privilége de cité libre les avantages du droit politique romain, tel que l'élection, l'éligibilité aux magistratures et l'immunité.

Le *Forum des Ségusiaves* n'a jamais été un municipe proprement dit, c'est-à-dire une ville libre, affiliée et associée à Rome, vivant sous ses lois propres, administrant ses affaires intérieures par ses magistrats particuliers et indépendants de la domination romaine. Il y a mieux : tout paraît démontrer que le *Forum Segusiavorum* est tout d'origine gallo-romaine. Mais, en supposant que cette ville eût existé au temps des Gaulois, dès l'instant qu'elle eût adopté une organisation romaine, le régime municipal des Romains, elle perdit les priviléges de l'autonomie qui aurait pu lui venir du titre de *libre* qui avait été accordé à la cité, dont le *Forum ségusiave* était la capitale. Le *Forum Segusiavorum* devint *fundus*.

M. Ch. Giraud (t. 1. p. 120) va même plus loin : suivant lui, la condition des *fundi* était devenu, sous l'empire, la condition générale des municipes et la *professio* de la cité romaine ; c'est-à-dire l'adoption du droit civil romain, est présumée partout où l'on trouve une certaine organisation de liberté communale et administrative, et surtout la *juris dictio*. »

M. l'abbé Roux (page 36) présente le *Condate* au confluent du Rhône et de la Saône comme un bourg ségusiave. Nous croyons que ce *pagus* était une dépendance de la colonie de Lyon et non pas de la cité des Ségusiaves. Il est regrettable que M. l'abbé Roux, qui a donné les limites de la Ségusiavie au temps de César, n'ait pas également donné les limites de cette cité sous Auguste, après la division que cet empereur opéra des Gaules en l'an 727 de Rome. Nous ajouterons qu'il est regretable aussi que M. l'abbé Roux n'ait donné aucune notion sur l'époque où la cité des Ségusiaves a pris fin. Per-

Digitized by Google

§ 7.

I. M. l'abbé Roux ne me paraît pas plus heureux lorsqu'il dit : « Les Ségusiaves demeurèrent tout à fait indépendants, car ils étaient *peuple libre.* »

II. Comprendrait-on qu'Auguste, cet empereur qui ne laissait pas même aux peuples soumis la liberté de leur langage, comme le dit Saint-Augustin (1), eût érigé, aux portes de Lyon et dans le cœur des Gaules, plusieurs peuples indépendants? Car les Ségusiaves, comme nous l'avons vu, ne furent pas les seuls dans la Gaule lyonnaise qui reçurent d'Auguste le titre de *liberi*, titre que cet empereur conféra en même temps (2) aux *Arverni*, aux *Suessionnes*, aux *Ulmanetes*, aux *Leuci*, aux *Meldi*, aux *Treveri* et même aux *Nervii*, ces hommes féroces et de grand courage : *Homines feros et magnæ virtutis* (3).

Singulière liberté et singulière indépendance que celles qui étaient accordées par Auguste aux Eduens *fœderati* et aux Arvernes *liberi* dont il divisa et morcella le territoire, afin de les mieux tenir asservis sous sa domination, et auxquels même il imposa son nom à la place du nom de leurs capitales (4) !

III. Dans la vérité, comme le dit très-bien M. Guizot (5) : « Les dénominations de *coloniæ*, *populi liberi*, *civitates fœderatæ*, *reges amici*, *provinciæ*, indiquaient des modes d'existence différents sous la domination de Rome, et divers degrés de dépendance. »

IV. Les Romains avaient une grande habileté pour ménager

sonne mieux que lui ne saurait apporter des lumières sur ces intéressantes questions de l'histoire de notre pays.

(1) *Opera data est ut imperiosa civitas, non solum jugum, verum etiam linguam suam, gentibus domitis imponeret. De Civit.*, lib. XIX, c. 17.

(2) V. Plin., lib. IV, c.

(3) César, *De Bell. gall.*, lib. II, 5.

(4) La ville principale des Arvernes reçut le nom d'*Augustonemetum*, et Bibracte, ville principale des Eduens, le nom d'*Augustodunum*.

(5) *Essai sur l'Histoire de France*, page 8.

Digitized by Google

toutes les susceptibilités de langage, pourvu que leur domination n'y perdît rien. Ainsi, les peuples *liberi* et les peuples *fœderati* acquittaient leur impôt, faisaient les corvées pour l'entretien des grands chemins de l'Empire, fournissaient les chevaux et tout ce qui était nécessaire en route à ceux qui voyagaient pour le service de l'Etat, non pas à titre de sujets, mais à titre d'alliés Qu'importait aux Romains? La dépendance était la même, mais les mots adoucissaient la chose. « Les alliés, dit l'abbé Dubos, étaient aussi soumis aux princes que les autres sujets. Ils étaient comme eux justiciables des officiers de l'Empereur. Mais il suffisait à Rome d'être obéie; il lui importait peu à quel titre. « « *Romani*, dit Tacite (*Ann.* lib. 15), *apud quos jus imperii valet inania transmittuntur.* » Avec sa verve satyrique, Juvenal (*Sat.* 8, disait :

Si frangis virgus SOCIORUM *in sanguine.*

V. La preuve la plus marquée de la sujétion des peuples alliés ou libres, c'est que les Romains donnaient ou ôtaient les titres de *liberi*, on de *fœderati*, étendaient ou diminuaient les priviléges qui y étaient attachés, suivant leur bon plaisir. Appien nous apprend que Sylla dépouilla les Athéniens de leurs priviléges en même temps que de leur liberté (1), et nous savons par Suétone et par Dion Cassius qu'Auguste en agit de même à l'égard de plusieurs villes alliées (2).

VI. M. l'abbé Roux n'est pas le seul qui, dominé par l'amour du pays, se laissant caresser par le titre de *liberi*, ait cru voir dans ce mot le témoignage d'une indépendance qui n'a jamais existé. Dans des Études fort intéressantes sur le *hault pays d'Alvergne* (3), M. Delsons invoquait aussi ce même titre de *liberi*, pour prétendre que les Arvernes, pendant tout le temps de l'époque gallo-romaine, avaient conservé leur indépendance. Un savant modeste et bien regrettable, un de ces hommes dont le temps fait ressortir les travaux et accroît la réputation, M. Gonod lui a répondu et par-

(1) Appien., *Mithridate.*

(2) Sueton, *In Augusto*, c. 47; — *Dion Cassius*, lib. LIV.

(3) *Tablettes historiques de l'Auvergne*, par M. Bouillet, tom. V, p. 1.

Digitized by Google

faitement prouvé que « ce titre de *liberi* n'était en réalité, ainsi qu'il s'exprime, qu'un vain mot avec lequel la politique des Romains charmait la vanité des peuples qu'ils avaient soumis et qu'ils voulaient s'attacher (1). » C'est aussi, sur ce point, ma pensée et ma conclusion.

Telles sont sont les observations que je tenais à présenter sur une question de droit public et d'économie politique, pleine d'un grand intérêt, particulièrement pour l'histoire de nos contrées.

Dans ses précieuses *Recherches sur le Forum Segusiavorum*, l'une de ces rares productions destinées à rester, M. l'abbé Roux m'a fait l'honneur de me citer, mais uniquement pour dire que j'avais commis une erreur en avançant que les peuples *liberi* payaient un impôt aux Romains. Plus le travail de M. l'abbé Roux pèse par sa valeur réelle, plus je devais tenir à me relever de l'erreur qu'il m'impute. M. l'abbé Roux cherchera à m'éclairer si j'ai tort, ou se rectifiera lui-même si j'ai raison. C'est ainsi que l'on se fortifie mutuellement, et que marche la science.

(1) *Loc. cit.*, p. 287.

VALENTIN-SMITH.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

JOURNAUX DE LYON,

DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS.

SUITE (1).

JOURNAL DE VILLE-AFFRANCHIE ET DES DÉPARTEMENTS DE RHONE ET LOIRE, rédigé par deux Sans-Culottes de Paris. Ville-Affranchie, de l'imprimerie du tribunal de Justice populaire, rue Chalier. An II. (1793-1794), in-4°, quotidien. 35 liv. par an.

PREMIÈRE PARTIE. 1er numéro, 1er frimaire an II (21 novembre 1793).

41e et dernier, 13 nivôse même année (2 janvier 1794).

DEUXIÈME PARTIE. 1er numéro, 1er thermidor an II (19 juillet 1794). 14e et dernier, 15 thermidor, avec cette devise :

« Citoyens, qu'il ne soit qu'un parti parmi nous,
« Celui du bien public et du salut de tous. »

VOLTAIRE.

Le prospectus qui a précédé le journal est in-8. Il est signé par D'Aumale, juge du tribunal révolutionnaire. Les deux Sans-Culottes de Paris qui rédigent les quatre premiers numéros sont D'Aumale et Duviquet. Du numéro 5 au numéro 24, le journal

(1) Voir tom. III de la nouvelle série, p. 305.

Digitized by Google

porte en titre : Rédigé par le citoyen d'Aumale, juge du tribunal révolutionnaire. Du numéro 25 au numéro 30, par d'Aumale. Du numéro 31 à la fin, par d'Aumale, secrétaire général des représentants du peuple. Chaque numéro est suivi d'un feuillet qui continue la pagination du journal et qui est intitulé : *Supplément au Journal et Petites Affiches*. Ce supplément est spécialement destiné à remplacer les *Petites Affiches de Lyon ou feuilles d'avis*.

Les deux premiers numéros portent : Ville-Affranchie, imprimerie du tribunal de justice populaire, rue Chalier. Les autres, jusqu'au numéro 29 : imprimerie du tribunal révolutionnaire, excepté le numéro 5 qui n'a point d'indication. De 30 à 41, imprimerie du journal. Le numéro 30 annonce que, attendu le repos du décadi, le journal ne paraîtra pas à l'avenir le 1er, le 11, ni le 21 de chaque mois. Le numéro 35 prévient que les bureaux du journal sont désormais place de la comédie des Terreaux, 18. Le 21 vendémiaire an II (12 octobre 1793), la Convention avait décrété :

« Art. III. La ville de Lyon sera détruite ; tout ce qui fut habité par le riche sera démoli ; il ne restera que la maison du pauvre....

« Art. IV. Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de *Ville-affranchie*.

« Art. V. Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription :

« LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ ; LYON N'EST PLUS ! »

Lyon prit donc le nom de *Ville-Affranchie* qu'il ne conserva que peu de temps. Ville-Affranchie devint bientôt *Commune Affranchie*, jusqu'au 17 vendémiaire an III. Le journal dut suivre ce changement. Au numéro 22, 22 frimaire an II, la feuille de d'Aumale prit le titre de *Journal de Commune Affranchie et des départements de Rhône et Loire*, en continuant l'ordre de ses numéros.

C'est par erreur que M. Gonon désigne cette feuille sous le nom de *Journal de Ville-Affranchie et du département de*

Digitized by Google

Rhône et Loire. Dès les premiers jours qui suivirent la prise de Lyon, le département de Rhône et Loire avait été divisé en deux départements.

Le bras des Républicains s'appesantit cruellement sur notre cité. La spoliation et le pillage furent à l'ordre du jour. Pendant que l'adjudant-général Sandoz écrit plaisamment au citoyen maire, Bertrand, pour obtenir de lui qu'on ne mette point les scellés sur trois pièces de vin qu'il est en train de boire avec deux amis, aux dépens des aristocrates, pendant que le Comité central ordonne aux Comités révolutionnaires de faire arrêter, dans les vingt-quatre heures, *tous les membres de la Bazoche tels que avocats, avoués, notaires, greffiers, huissiers, et tous les clercs*, le citoyen d'Aumale, qui a besoin d'un appartement près de son imprimerie, rue Chalier, ci-devant Dominique, donne la singulière déclaration suivante :

« Le citoyen Granier a été requis par la Commission de Justice populaire, de céder tout son logement au citoyen d'Aumale, l'un de ses juges.

« En foi de quoi, je lui ai livré la présente attestation.

« D'Aumale, juge du tribunal de justice populaire.

« Ville-Affranchie, 25 brumaire, l'an II de la République. »

Granier n'en avait pas fini avec la justice populaire. Deux mois après, nous trouvons la pétition qui suit :

« J. P. Granier à la Commission de surveillance des séquestres à Commune-Affranchie.

« Le pétitionnaire, âgé de 70 ans, expose à la Commission que l'appartement qu'il occupoit rue Chalier fut requis le 25 brumaire par le citoyen d'Aumale. Il fut se loger dans une maison dont il est encore aujourd'hui obligé de sortir parce qu'elle va être démolie.

« Il demande, vu l'attestation de sa section et le passe-port qu'il a de la commune visé à la Commission temporaire qu'il lui soit permis de faire sortir de la ville ses meubles et ses effets.

« A Commune-Affranchie le 27 nivôse l'an II de la République une et indivisible.

« GRANIER. »

La permission fut accordée.

D'Aumale, installé dans son appartement, se hâta de publier un journal digne des circonstances.

Digitized by Google

Sous sa direction et avec la collaboration de Duviquet, de Dorfeuille et de quelques patriotes zélés, la feuille fit une rude guerre aux aristocrates, aux nobles, aux riches, aux prêtres, au fanatisme et à Dieu.

Nous n'avons jamais rien lu de plus froidement athée, de plus franchement cynique et immoral que ces articles où l'on disait (nous cherchons un passage adouci) :

« ..... Il falloit une religion aux Français, afin que la férocité de Clovis, les crimes de Louis-le-Jeune, les absurdités de saint Louis, la démence de Charles VI, les débauches de François 1er, la scélératesse de Charles IX, les superbes filouteries de Louis XIV, la crapule de Louis XV, les forfaits poltrons de Capet-le-Raccourci, les massacres de Vitry, de Vassy, des Vaudois des Albigeois, de la saint Barthélemy passassent pour des traits d'héroïsme.... Depuis Saint-Antoine qui faisoit mourir son cochon de faim au nom du ciel jusqu'à Pie VI qui..... tout s'est fait *in nomine patris et filii*.....

« ..... Quand un homme dit : *Il faut une religion*, si ce n'est pas un ignorant, une cruche qui n'a jamais rien vu, ni lu, ni composé, c'est un scélérat. »

Notre plume s'est refusée à retracer les pages libertines qui souillent ce journal. Du reste la *feuille de d'Aumale* n'est point violente comme le journal de Laussel. On y prêche continuellement la justice, l'amour de la patrie, la vertu et la sensibilité. Ce dernier mot, si à la mode pendant le régne de la Terreur, se trouvait sur toutes les lèvres, même sur celles des hommes les plus altérés de sang.

Le numéro 16 contient ces réflexions :

« Lorsqu'on conduit à l'échafaud ou sous le feu du tonnerre du peuple les chefs des rebelles et leurs principaux agents, la plupart des citoyens de Ville-Affranchie paraissent frappés de terreur. Ils se demandent les uns aux autres les noms des condamnés et ils témoignent leurs regrets presque sur tous les coupables. Ils se disent à l'oreille : *Qu'a-t-il donc fait ? C'étoit un honnête homme.* Habitants de Lyon, êtes-vous donc tous complices des conspirateurs, ou bien ignorez-vous les principes qui doivent vous faire regarder avec horreur et comme le plus grand scélérat celui que vous appelez un *honnête homme.* Qu'est-ce que le crime ? N'est-ce pas un système de conduite tendant à troubler la Société ?....

« Vous appelez *honnête homme* celui qui payoit exactement ses domes-

Digitized by Google

tiques, ses ouvriers ; qui satisfaisoit en apparence aux devoirs d'époux, de père, d'ami; qui, d'accord avec le prêtre pour vous tromper, s'assujettissoit à quelques pratiques de religion et distribuoit quelques aumônes. Mais le cœur et l'âme de ces honnêtes gens vous étoient-ils bien connus ? Avez-vous pénétré dans l'intérieur de leurs maisons, et les circonstances ne vous éclairent-elles pas enfin sur l'hypocrisie de leurs mœurs ? La patrie leur demandoit quelques sacrifices pécuniaires, le peuple vouloit qu'ils reconnussent sa souveraineté, et aussitôt ils jurèrent une haine éternelle aux amis de la révolution.... Mais on ose dire de tels ou tels : *C'étoient des républicains*. Ce blasphême déchire l'âme du patriote *observateur et sensible*..... Il ne s'agit pas d'être républicain par système, il faut l'être par caractère ; il faut renoncer à toute habitude, à tout commerce avec les ennemis de la révolution ; il faut que les mœurs du républicain annoncent son amour pour l'égalité. Mais arrêtons-nous. Nos frères de Paris nous donnent un exemple sublime qui, nous retraçant l'héroïsme des anciens Romains, électrisera les âmes les plus tièdes. Oui, la mort des traîtres sera bientôt un sujet de joie universelle. Nous dirons tous, après leur supplice :

« Rome est libre, il suffit ; rendons grâces aux Dieux. »

Ce journal laissa-t-il fléchir ces principes républicains ? d'Aumale fut-il accusé de n'être pas assez patriote ? Nous l'ignorons. Le fait est que, le 12 nivôse, an II, il fut arrêté et mis en prison. Le 13, la commission temporaire fit mettre les scellés sur son imprimerie et le journal fut interrompu.

Le même jour, d'Aumale écrivait :

LE PATRIOTE D'AUMALE,

A LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE COMMUNE-AFFRANCHIE, 13 NIVOSE, L'AN SECOND DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE UNE ET INDIVISIBLE.

« FRÈRES ET AMIS,

« Combien les aristocrates doivent triompher ! Les patriotes persécutent les patriotes, et je suis, depuis hier soir, incarcéré par ordre de la Commission temporaire. Ce n'est pas pour invoquer mon élargissement que je vous écris ; ce seroit vous demander de faire des démarches pour moi, et un individu, quel qu'il soit, ne doit pas occuper toute l'attention d'une société populaire. Je me borne à vous demander acte de ce qui se passa lors de la séance où Duperret fit lecture de la trop fameuse pétition présentée par les Lyonnois à la barre de la Convention nationale. C'étoit le 6 nivôse, à la fin de cette lec

Digitized by Google

ture, que Duperret, sans le savoir, faisoit sur un journal aristocrate tombé entre ses mains, quelques hommes malveillants ou ignorants, répandus dans les tribunes de la société applaudirent. Vous êtes bien aveugles, citoyens, leur dis-je en prenant la parole, prenez garde ; vous applaudissez la pétition de vos plus grands ennemis. C'est de ce fait, dont tout le peuple des tribunes et les membres de la Société, alors présents, n'ont sûrement pas perdu la mémoire, que je vous demande acte, en ce moment, pour éclairer la religion des juges qui seront chargés de mon affaire.

« Je vous écris en pleurant sur l'erreur de mes ennemis. Je ne balance pas à les désigner; ce sont deux prêtres; l'un nommé Grimaud, qui tira dernièrement le sabre à votre tribune, au moment où nous défendions la cause d'un patriote opprimé. Le second est le prêtre Lefebvre, agent de la commune. Les autres sont des écrivaillons, secrétaires des représentants, que l'*envie, ombre des talents et compagne ordinaire des succès*, a suscité contre moi. La conduite de ces gens-là, que je n'ai fait encore qu'indiquer, en est la cause. Mais pardon, je vous entretiens trop longtemps. Je vous demande acte de ce que je dis au peuple le jour où l'on fit lecture, dans votre sein, de la trop fameuse pétition. Accusez vérité ; c'est la seule chose que je réclame.

« Salut, mes amis, et vive la République!

« D'Aumale,

« Rédacteur du journal de *Commune-Affranchie*. »

Nous avons souligné une phrase d'une naïveté incroyable, mais que malheureusement ne justifient ni cette lettre, ni le journal. L'envie, *ombre des talents*, n'avait rien à voir dans les écrits du patriote persécuté.

Le 18 nivose, un arrêté de la Commission temporaire autorise la section de la Fédération à lever les scellés de dessus l'imprimerie, et à la mettre à la disposition du citoyen Duviquet. L'arrêté est signé Duhamel, président, Villain, Lemoigne, Prière, Maillot, Duviquet, secrétaire ; pour autorisation, le représentant du peuple, Fouché.

Quelques jours après, d'Aumale, mis en liberté, partait pour Paris (1). Le journal, interrompu pendant six mois,

(1) D'Aumale, étant sorti de prison, réclama les effets qui lui appartenaient et qui se trouvaient sous les scellés dans l'appartement dont il avait dépossédé le citoyen Granier. Une enquête eut lieu, elle fut suivie d'un procès-verbal.

« Cejourd'hui 29 pluviôse, l'an II de la République françoise, une et indi-

Digitized by Google

devait renaître, mais pour un court espace de temps. D'Au-

visible.—En exécution de l'arrêté des représentants du peuple, du 28 du présent, les citoyens Duviquet et Grimaud, directeurs et rédacteurs du *Journal républicain des départements de Rhône et de Loire*, en présence des citoyens Richardet et Laurent, commissaires de la section de la Montagne et Convention réunis, et du citoyen Augustin Reynier, juge-de-paix du canton nord-est, et de son greffier Bourcet, se sont abouchés avec le citoyen d'Aumale, ci-devant rédacteur du *Journal de Commune-Affranchie et des départements de Rhône et de Loire*, pour constater les effets qui peuvent lui appartenir dans la maison Rambeau qu'il occupoit en sa susdite qualité, ainsi que pour compter ce qu'il pourroit avoir reçu pour les abonnements dudit journal.

« Et de suite étant passé dans la chambre occupée par le citoyen Hélie, les scellés qui avoient été réapposés par la section, ont été reconnus sains et entiers. On a procédé à l'ouverture..... Il a été trouvé, en outre, dans un autre placard, onze paires de draps, dont sept livrés au citoyen d'Aumale par le tribunal révolutionnaire, comme l'un de ses membres, d'après la déclaration dudit citoyen d'Aumale, et les quatre autres, moitié à la nation et l'autre moitié au citoyen Granier qui les a reconnus. Plus, trente-sept serviettes, dont treize appartiennent au citoyen Granier, et les vingt-quatre autres livrées au citoyen d'Aumale par le tribunal révolutionnaire, dix-sept essuye-mains, sur lesquels le citoyen Granier en réclame sept, sept nappes, dont deux appartiennent audit Granier. Il a été observé que les objets détaillés dans cet article sont tous marqués des lettres D. L, et il a été dit, par le citoyen d'Aumale, que cette uniformité de marque avoit été employée par lui pour éviter le changement de linge dans le blanchissage.

«... Le présent procès-verbal fait et clos jour et an que dessus, il a été arrêté qu'il en seroit fait trois copies pour être remises l'une au juge-de-paix, l'autre au Comité de ladite section, et la troisième au citoyen d'Aumale.

« *Signé* : Lefebvre, Laurent, commissaire, d'Aumale, Duviquet, Granier, Richardet, commissaire, Regnier, juge-de-paix, Bourcet, secrétaire-greffier. »

Ce qui nous a frappé n'est point de voir le citoyen d'Aumale marquer en son nom le linge du citoyen Granier, c'est de voir le citoyen Granier réclamer et retirer deux draps sur onze, treize serviettes sur trente-sept, sept essuye-mains sur dix-sept, enfin deux nappes sur sept. Nous avons remarqué aussi que le citoyen d'Aumale devait rendre compte des abonnements de son journal, comme s'il n'en était pas possesseur.

Digitized by Google

male annonçait ainsi son retour dans le courant de Messidor :

ÉGALITÉ, LIBERTÉ,

JOURNAL DE COMMUNE-AFFRANCHIE ET DES DÉPARTEMENTS DE RHONE ET LOIRE.

LE PATRIOTE D'AUMALE, A SES FRÈRES DE COMMUNE-AFFRANCHIE ET DES DÉPARTEMENTS DE RHÔNE ET LOIRE.

SALUT ET AMITIÉ.

« L'innocence peut être méconnue, outragée, chargée de chaînes, traînée de cachots en cachots, et de là traduite au pied d'un tribunal redoutable. Mais, une fois amenée devant ses juges, l'innocence invoque le secours de la vérité, son immortelle sœur. Cette sœur bien-aimée l'entend, elle ne balance pas ; elle fend la voûte des cieux, descend vers l'opprimée, écarte de son front les nuages amassés par la calomnie, la montre aux juges telle qu'elle est ; et les juges alors, délivrés des prestiges dont on les environnoit, proclament avec joie le triomphe de l'innocence.

« Citoyens, telle a été ma position, et telle est la justice éclatante que j'ai obtenue de la Commission révolutionnaire, le 28 pluviose dernier.

« Au sortir de ma longue et douloureuse captivité, mes premiers pas se dirigèrent vers la Société populaire, qui déclara solennellement m'avoir conservé son estime, et le lendemain je partis pour Paris. Je n'y suis point allé, citoyens, pour y faire retentir des cris de haine et de vengeance contre mes persécuteurs, mais pour rassurer ma famille éplorée, pour détromper ceux de mes amis que la calomnie avoit pu séduire un instant ; en un mot pour réparer ma santé altérée, mes forces affaiblies par les maux de tout genre, et par le fiel dont on m'avoit abreuvé pendant deux mois.

« Aujourd'hui, mes braves frères, je reviens parmi vous reprendre mes travaux et poursuivre la tâche qui m'étoit imposée : je reviens continuer mon journal. Sentinelle vigilante et infatigable, je saurai toujours me tenir aux avant-postes de la vérité. Je surveillerai les intrigants ; je poursuivrai les conspirateurs jusques dans leurs repaires les plus sombres ; j'arracherai aux faux patriotes le masque dont ils se couvrent et sous lequel ils abusent le républicain confiant ; enfin puisque la probité, la vertu, les mœurs et l'instruction sont à l'ordre du jour, je m'opposerai de tous mes efforts à ce que cet ordre soit jamais interrompu.

« O vous qui chérissez la Convention nationale, le Comité du salut public et le gouvernement révolutionnaire, vous qui voulez le bonheur de vos frères et le triomphe de la liberté, patriotes de tous les pays, communiquez-moi vos

Digitized by Google

idées, vos alarmes, vos vœux ; facilitez ma marche en la rendant plus sûre. Nous n'avons tous qu'un même but, et nos principes doivent être les mêmes. Ceux que j'ai déjà manifestés, je vais les professer encore. Vous retrouverez, dans mes écrits, ce sentiment actif et sublime qui nous porte à chérir la république, à aimer l'humanité. Puissé-je les faire passer dans l'âme de tous mes lecteurs ! Ma tâche sera alors remplie et le succès aura couronné mes travaux.

« Signé : D'AUMALE. »

Le 1er thermidor, on voit paraître le *Journal de Commune-Affranchie, Annonces et Avis divers*, par d'Aumale. *Commune-*Affranchie, imp. du journal, an II, in-4. Cette nouvelle série commence par le numéro 1. L'épigraphe est la même que celle du *Journal de Ville-Affranchie*. Le numéro 14 est daté du 15 thermidor ; le 17 du même mois, un arrêté des représentants du peuple annonce que le citoyen d'Aumale est en fuite, et rappelle que ceux qui donnent asile aux contre-révolutionnaires sont punis de mort par la loi.

LE PÈRE DUCHÊNE (rédigé par Dorfeuille et signé par Damame). Commune-Affranchie, imp. de P. Bernard, an II, in-8, de 8 pp., avec vignette.

1er numéro, 1er frimaire an II (21 novembre 1793), 32e et dernier numéro connu, 2 germinal an II.

Plusieurs publications de l'époque ont pris ce titre ou un équivalent : Le *Père Duchêne à Trévoux*, la *Grande colère du Père Duchêne*, la *Joie du Père Duchêne*, la *Mère Duchêne, etc., etc.* Le *Cousin du Père Duchêne* a donné son 1er numéro le 17 ventose an II. Pendant le séjour de Dorfeuille à Bourg, le département de l'Ain a eu quelques-unes de ces publications qui ne paraissaient pas régulièrement. Un arrêté des représentants du peuple, du 7 pluviose, dit M. Gonon, autorise le payeur-général à compter, au citoyen Bernard, pour frais d'impression de quinze numéros de ce journal la somme de 2,200 liv. (*Recueil des Arrêtés*, p. 74).

Digitized by Google

Voici un échantillon du style et de l'*esprit du Père Duchêne* de Lyon, fils très-légitime de celui de Paris :

« Vive la République ! nom de Dieu, le *Père Duchêne* n'est pas trop fâché aujourd'hui. C'est foutre bien heureux ; car en arrivant à Bourg, j'ai manqué d'entrer dans une colère de trente mille millions de bougres. Je me préparois déjà à boucaner toute la commune. On m'avoit dit qu'il n'y avoit, calcul fait, qu'une centaine de patriotes dans tout le département de l'Ain, et que la contre-révolution s'y mitonnoit. Moi, tout de suite, je me fous le sac sur le dos, le fusil au bras, la giberne au cul, la pipe à la gueule, et me voilà en route. Chemin faisant, je compte par mes doigts et je dis : « Cent patriotes « dans le département de l'Ain ; il y a neuf districts, cela fait tout juste onze « patriotes par district. Mais, à Bourg, c'est une différence, il faut encore en « rabattre. Il y en a eu trois d'incarcérés et qui sifflent la linotte. De onze « reste huit. C'est donc huit patriotes pour le district de Bourg ! ah foutre ! « ça n'est pas lourd ! Au reste, nous verrons !

« Au club je me fous sur un banc.... Je me trouve à côté d'une bougresse « qui avoit une belle pelisse bleue, un fin jupon blanc à falbalas, une jolie « tabatière d'or et point de cocarde, foutre. »—« Monsieur, me dit-elle, avec « un air sucré, monsieur est étranger. Veut-il accepter une prise de tabac « d'Espagne ? »

« Non, je lui réponds ; je ne suis pas un monsieur, je ne suis pas un étran- « ger, je suis un citoyen. Je ne prends pas du tabac d'Espagne, nom de Dieu ! « Je prends du tabac de la République. J'ai ma carotte et ma rape dans ma « poche, et quand cela me fait plaisir, je le fume ou je le mâche, foutre. Hue ! « muscadine ! »

On serait tenté de sourire en lisant ces lignes ; on se surprend à penser qu'un pareil style et de telles idées ne sont qu'une débauche d'esprit. La lettre suivante fera peut-être prendre le *Père Duchêne* au sérieux :

« La Commission temporaire, établie à Ville-Affranchie, aux présidents des Comités révolutionnaires du canton d'Amplepuis :

« Vous recevrez exactement, citoyens, tous les arrêtés et toutes les instructions de la Commission ; en attendant, nous vous faisons passer quelques exemplaires du *Père Duchêne* et de l'instruction que nous avons rédigée ; vous y trouverez un aperçu de vos devoirs, mais elle ne peut les renfermer tous. Les circonstances font naître à chaque instant des occasions et des moyens de développer le zèle du véritable patriote. Souvenez-vous que la terreur est à l'ordre du jour, que vous avez des conspirateurs à découvrir, des traîtres à

Digitized by Google

démasquer, des accapareurs à punir, des riches et des égoïstes à ramener aux principes de l'égalité ; veillez jour et nuit, ne craignez jamais de trop faire pour la cause de la liberté ; ne croyez jamais en avoir fait assez ; nous vous seconderons de tous nos efforts ; vous trouverez en nous des amis fidèles tant que nous trouverons en vous des amis ardents de la révolution.

« Salut et fraternité. — 6 frimaire an II.

« DUHAMEL, président ; BOISSIÈRE, AGAR, DUVIQUET, secrétaire-général. «

Dans un écrit sans date contre Vitet, Chalier, Roland, Laussel, etc., on dit que Chappe, chirurgien de la place Confort, se vante d'être un des auteurs du *Père Duchêne* ; il serait alors question d'une publication plus ancienne que celle-ci, Roland et Chalier étant morts avant l'an II.

Dorfeuille, haut de taille, beau de visage, avait une diction parfaite et un organe enchanteur. Ancien comédien, président du tribunal révolutionnaire pendant nos mauvais jours, il cachait une âme féroce sous un visage qu'on ne pouvait s'empêcher d'aimer. Sa brochure la *Lanterne magique*, imprimée à Paris, eut du succès. Il écrivait avec énergie. On sait qu'il fut tué à Lyon, le 4 mai 1795.

JOURNAL REPUBLICAIN DES DEUX DÉPARTEMENTS DE RHONE ET DE LOIRE, rédigé par une société de Sans-culottes. Commune-Affranchie, de l'imprimerie de la Commission temporaire, an II, in-4. 20 liv. par an.

1er Numéro, 22 nivose an II (11 janvier 1794), 51e et dernier numéro, 2 floréal an II (21 avril, même année).

M. Péricaud, dans ses *Tablettes chronologiques*, janvier 1794, page 79, s'exprime ainsi :

« La collection de ce journal qui m'a été communiquée, s'arrête au n° 51 qui porte la date du 2 floréal an II ; je présume que sa publication ne dut cesser qu'au 9 thermidor. »

Les deux collections de M. Coste et de M. Gonon s'arrêtent au 2 floréal. La bibliographie de M. Gonon donne le 51e numéro comme étant le dernier. Les comptes, présentés par Duviquet à la Commission temporaire, nous prouvent que le journal n'est pas allé plus loin.

Digitized by Google

Le prospectus in-8 des premiers jours de nivôse, déclare que le *Journal Républicain* n'a rien de commun avec le *Journal de Commune-Affranchie* qui vient de mourir, et dont cependant il servira les abonnés. Il paraîtra le 2, le 4, le 6, le 8 et le 10 de chaque décade : il sera composé de quatre pages in-4. Ses rédacteurs « ne connaissent point de milieu entre la rébellion et la peine, pas plus qu'entre l'esclavage et la mort. Dévorés de l'amour du peuple et de la haine contre ses ennemis, toutes les lignes de leur journal seront consacrées à appeler sur ceux-ci la vengeance et le supplice. »

Les bureaux du journal sont : place de la Comédie des Terreaux, 18. Les cinq premiers numéros et le prospectus portent : imprimerie de la Commission temporaire, rue Chalier ; le n° 6 et les suivants, imprimerie de la Commission temporaire, place de la Comédie-des-Terreaux. On se rappelle que là étaient l'imprimerie et les bureaux du *Journal de Commune-Affranchie*. Les caractères et la justification des deux journaux sont les mêmes. Chaque numéro du *Journal Républicain* est suivi d'un supplément de deux ou quatre pages intitulé : *Supplément au Journal et Petites Affiches*, comme son prédécesseur, avec lequel il prétend n'avoir cependant aucune solidarité.

Malgré la violence de son prospectus, le *Journal Républicain*, tout en étant profondément révolutionnaire, est moins avide de sang que la Feuille dont il a pris la place ; il est aussi moins ouvertement immoral. Le style, du reste, est le même dans les deux publications ; c'est un mélange de cynisme et de vertu, d'amour et de haine, de patriotisme et d'hypocrisie dont nous n'avons pas vu d'exemples ailleurs. On fusille tous les jours dans notre malheureuse cité, l'échafaud est en permanence, et le journal contient l'article suivant dans son premier numéro :

« Avant-hier, 20 nivôse, cent septante-deux prisonniers, hommes et femmes, ont été élargis sur la place de la Liberté, par suite du jugement qui y a été prononcé en présence du peuple.

« Que n'étoient-ils présents à cette scène sublime et attendrissante, les scélérats qui ont osé calomnier les magistrats du peuple, les vengeurs de la république, les libérateurs de l'innocence et les ennemis implacables du crime !

Digitized by Google

ou plutôt quand ils en auroient été les témoins, ils y eussent été insensibles ; car une âme dévouée au mensonge et à l'imposture est fermée aux douces émotions de la nature et de l'humanité. Les voilà ces hommes bons par excellence ! Toute leur sensibilité est pour les ennemis du peuple ; ils parlent avec attendrissement des rebelles atteints par la vengeance nationale : ils ne vous parleront pas de même des innocents dont la justice publique a brisé les fers... Si les rebelles ont été punis avec éclat, les innocents ont été acquittés avec pompe, et *dans un nombre à peu près égal.* »

On ne peut en effet qu'admirer cette profonde sensibilité des Terroristes qui pleurent de joie en voyant mettre en liberté 172 *innocents.* Quant aux coupables *mis à mort en nombre à peu-près égal*, on ne doit pas les plaindre. C'étaient des scélérats qui regrettaient la tyrannie; leur châtiment était trop mérité. L'âme tendre du journaliste n'a pas dû s'en émouvoir, lui qui écrit un peu plus loin :

« Chaque jour de la vie d'un journaliste dont le cœur est pur, est une jouissance aussi douce que paisible. Tantôt c'est une vérité qu'il développe, tantôt les triomphes de sa patrie qu'il décrit. Éclairer et chanter son pays, voilà le partage de ses journées ! Le soir, il peut se dire : « un sommeil calme va « fermer mes paupières ; car demain mes concitoyens, mes frères verront « que leur bonheur occupa mes pensées ; que les vertus de leurs frères, de « leurs pères, de leurs enfants ont épuisé mes pinceaux. »

Le Rédacteur en chef du *Journal Républicain* était Duviquet, secrétaire de la Commission temporaire, ancien collaborateur de d'Aumale, et, plus tard, journaliste à Paris. C'est à lui que nous attribuons une partie des citations que nous avons faites dans ce journal et dans celui de *Commune-Affranchie.* La collaboration était du reste à peu près la même pour les deux journaux. On y comptait Dorfeuille, quand il n'était pas envoyé en mission pour révolutionner les départements de la Loire, de l'Ain et du Mont-Blanc, Le Fèvre, Duhamel et quelques membres de la Commission temporaire de surveillance, mais surtout Grimaud et Gonon qui travaillaient assidûment et régulièrement avec le rédacteur en chef.

Dodieu, juge au district du tribunal de Commune-Affranchie, donna, dans le journal, une suite d'articles pour établir un « *Nouvo Sistème d'Ortografe.* » « Quele pitié, disait-il, bien long-

Digitized by Google

temps avant M. Marle, de nous faire voyager plusieurs anées vers Atene et dans Rome l'anciene, avec le seul but de nous faire écrire, au gré des peuples de ces cités, une infinité de mots qu'ils prononçoient autrement que nous. Laissons donc cete ortografe sientifique aux auteurs létrés, et suivons la nature en adoptant une manière d'écrire qui, par la prontitude de la main et par la simplicité de l'articulacion, méritera d'être apelée l'ortografe des sanculotes. »

Quant à l'établissement du journal, deux membres du Comité révolutionaire de la section Sautemouche, en vertu d'une réquisition de la Commission temporaire, approuvée par les Représentants, étaient venus, le 18 nivôse an II, lever les scellés apposés sur l'imprimerie du citoyen d'Aumale, rue Chalier, maison Basset. Les clefs furent remises aux mains du citoyen Duviquet qui prit possession de l'atelier. Le 22 du même mois, Le Fèvre, membre de la Commission temporaire, Hélie, secrétaire du *Journal des départements de Rhône et Loire*, Laurent, membre du Comité revolutionnaire de la Montagne et Sevin fils, serrurier, vinrent lever les scellés apposés sur l'appartement occupé par d'Aumale, rue Chalier. Les effets d'habillement appartenant à d'Aumale furent remis sous les scellés, l'argent trouvé dans les tiroirs fut déposé entre les mains des citoyens Grimaud et Duviquet. Le 1er pluviôse, le matériel de l'imprimerie fut transporté de la rue Chalier à la place de la Comédie des Terreaux.

Les abonnements ne pouvaient pas couvrir les frais du journal ; le Gouvernement y pourvoyait. Duviquet recevait des sommes qu'il employait, suivant le besoin, aux dépenses de sa feuille et aux divers travaux que lui demandait l'autorité. Faible comptable, il tenait ses livres avec peu de régularité, et lorsque le 10 germinal les représentants lui demandèrent un état de situation, il eut de la peine à le donner. Trente-deux louis d'or, surtout, conflés sans reçu au citoyen Marino, le mirent dans une situation périlleuse. Sa réputation, violemment attaquée, triompha de cette épreuve, mais il ne put échapper aux embarras qui le poursuivaient qu'en quittant Lyon.

Ses comptes présentés avec un soin minutieux pour certai-

Digitized by Google

nes parties, mais peu en ordre sur d'autres points, son appel aux commissions et à ses ouvriers, sa correspondance font foi d'une profonde inquiétude. Il craint jusqu'aux soupçons qui planent sur lui, et, un an après encore, il proteste de son innocence et s'excuse de son peu d'habileté.

Le 25 germinal, il écrit aux représentants Laporte, Méaulle et Reverchon, alors à Lyon : Fouché venait d'être rappelé à Paris, Reverchon l'avait remplacé. Duviquet les prie de reconnaître ses dépenses et de lui donner surtout une décharge de toutes les pièces dont son compte est appuyé. Le 9 floréal, Méaulle et Reverchon la lui donnent pleine et entière. Laporte ne l'a pas signée ; la voici :

« Du 9 floréal de l'an II. Décharge au citoyen Duviquet, par les Représentants du peuple à Commune-Affranchie.

« Au nom du peuple français. — Egalité. Liberté.

« Les Représentants du peuple envoyés dans Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République dans tous les départements environnants et près l'armée des Alpes,

« Après avoir vérifié toutes les pièces de comptabilité produites par le citoyen Duviquet, ci-devant rédacteur du *Journal Républicain*, à Commune-Affranchie.

« Déclarent que toutes ces pièces établissent d'une manière satisfaisante la comptabilité dudit C^en^ Duviquet, en ce qui concerne les fonds mis à sa disposition pour les frais d'impression dudit journal, des arrêtés de la Commission temporaire, de la Commission révolutionnaire et de celle des salpêtres.

« En conséquence, lui donnent pleine et entière décharge, en rendant justice à la fidélité et à l'exactitude de sa gestion.

« A Commune-Affranchie, le 9 floréal l'an II de la République françoise, une et indivisible. »

Signé à l'original Méaulle et Reverchon, et scellé du sceau des Représentants.

En règle vis-à-vis la justice et les réclamations, Duviquet, chagrin et soucieux, quitta Lyon et obtint une place d'une médiocre importance dans l'armée des Alpes. Sa correspondance avec les amis laissés dans notre ville contient des justifications continuelles ; une pensée le poursuit, c'est de n'avoir pu mettre à jour sa comptabilité. Toutes ses lettres reviennent sur ce triste

Digitized by Google

sujet. Voici la dernière, que nous reproduisons parce qu'elle donne des renseignements sur le journal, et qu'elle paraît attester, mieux encore que les précédentes, que si Duviquet fut, à cette époque, un journaliste sans pitié et sans frein, une dernière vertu morale avait survécu dans son cœur, la probité.

« Vèvres, le 12 germinal, an III.

« Je te remercie bien sincèrement, cher citoyen, de la complaisance qui t'engage à me faire part de la difficulté qu'éprouve l'épuration du compte des fonds qui ont été mis à ma dispotition pour l'impression de différents objets, lors de mon séjour à Lyon; je te fais passer, en réponse, l'arrêté par lequel les Représentants, après avoir vérifié toutes mes pièces de comptabilité, m'ont donné une décharge tellement conçue qu'elle me met à l'abri de toute espèce de recherches. Il faut nécessairement que l'ont ait égaré des pièces de comptabilité ou que l'on n'ait pas fait attention que les différentes sommes que j'ay reçues, montant non pas à 21,179 liv. 5 sols, mais bien 21,289 liv. 5 sols, n'étaient pas destinées seulement aux frais du journal, mais encor à ceux d'impression des arrêtés de différentes autorités, ainsi qu'il résulte d'un arrêté des Représentants du peuple, en date du 2 floréal, signé Reverchon et Méaulle, dont l'original est entre mes mains et où ma comptabilité est établie ainsi qu'il suit :

Reçu du Payeur	3,000 l.	Impression (du journal) jusqu'au 20 germinal	12953 l 5 s
id.	3,000 l.	Pour les commissions temporaire, révolutionnaire et des salpêtres.	4377 l 10 s
De la Cnne d'Aumale	3,110 l.	Impression (du journal) pour la dernière décade de germinal	1558 l 10 s
Abonnements	5,721 l.	Indemnité accordée par le même arrêté	2400 l
Du Payeur	6,458 l. 5 s.		
	21,289 l. 5 s.		21289 l 5 s

où tu vois, mon cher, que la balance est parfaitement établie. J'ai en outre entre entre mes mains, le reçu signé du secrétaire des Représentants, de toutes les pièces que je leur remis pour établir cette comptabilité. En sorte que, quand même il s'en trouverait d'égarées, le reçu attesterait que c'est sur le vu de ces pièces et en grande connaissance de cause qu'ils ont prononcé.

« Je ne suis pas fâché que l'on épluche sévèrement ma compabilité. Cet examen répondra à bien des calomnies; je t'avoue que celles qui sont de la nature de celles-ci me sont les plus pénibles.

« Fais-moi l'amitié de répondre à ma femme sur le premier objet sur lequel tu as bien voulu m'écrire. Je désirerais savoir si ma déclaration a satisfait les commissaires.

Digitized by Google

« Mille choses à Gonon et à Lecanu. Dis au premier que je le prie d'écrire à ma femme à Clameci, rue Basse, dépt. de la Nièvre.

« Je suis toujours en voyage, et voilà pourquoi cette réponse a essuyé quelques délais.

« Je te salue et suis ton ami et concitoyen,

« DUVIQUET. »

Cette lettre écrite à un lyonnais, n'a pas de suscription.

Le compte du *Journal Républicain* n'a pas été présenté plus loin que la dernière décade de germinal; on peut donc penser, que le 51e numéro, du 2 floréal, est bien certainement le dernier. Les 5721 liv. reçues pour abonnements, indiqueraient 286 abonnés d'un an ou 572 abonnés de six mois. En présumant que la majorité n'a souscrit que pour trois mois, à 6 liv., on aurait une moyenne de huit à neuf cents abonnés. Malgré l'importance des événements, il y avait peu de lecteurs; le récit des témoins oculaires suffisait à la plupart des esprits.

Pierre Duviquet, né à Clamecy (Nièvre), le 30 octobre 1765, mort à Paris, le 29 août 1835, fut pendant plusieurs années, sous l'Empire, collaborateur du *Journal des Débats*, où il donnait des articles de critique littéraire. Une note insérée dans la *Revue du Lyonnais*, tome VIII, page 353, attribue à Duviquet la délivrance de Dumouchel, ancien recteur de l'Université, que les Révolutionnaires avaient mis en prison. Les démarches que fit Duviquet à cette occasion pour délivrer un vieillard innoffensif et innocent, justifient le redoutable secrétaire de la Commission temporaire de l'accusation portée contre lui par la *Biographie Universelle* de s'être toujours montré à Lyon l'inflexible exécuteur des mesures de salut public.

LE CYNIQUE ANTI-CRIMINEL, ou *l'Interprete de la Nature*, nouveau journal de Commune-Affranchie, sur la péripétie, par Bouveri, dit *Fleury*. Commune-Affranchie, imp. du sans-culotte Destefanis, an II, in-4, 3 pp.

Le prospectus seul a paru. Il annonçait que le journal donnerait son premier numéro le 1er thermidor, an II (19 juillet 1794); ce premier numéro n'a jamais été publié.

A. VINGTRINIER.

(*La suite à un prochain numéro*).

Digitized by Google

THOMAS RIBOUD

ET

LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON,

DE 1778.

Les annales littéraires de Lyon ne doivent pas oublier la Société de 1778, consacrée à l'amitié et aux lettres : *Amicitiæ et litteris*. La plupart des jeunes gens qui la composaient devinrent des hommes du plus haut mérite. L'un d'eux, Thomas Riboud, se distingua dans l'administration, la magistrature, les assemblées législatives, rendit de grands services à son pays, tels que la fondation de la Société d'Emulation de Bourg et la conservation de l'église de Brou, acquit une réputation étendue comme archéologue et reçut des principales compagnies savantes, même de l'Institut, le diplôme de correspondant. Les autres membres de cette Société, notamment Delandine, sont bien connus à Lyon, leur ville natale ou d'adoption.

Thomas-Philibert Riboud appartenait à la Bresse. Né à Bourg, le 24 octobre 1755, il fit ses études à Beaune, chez les Oratoriens, et son droit à Dijon. Le développement précoce de son intelligence fut secondé par un travail assidu, ce dont témoignent ses manuscrits scolaires. Il n'avait pas encore dix-neuf ans, lorsqu'il fut reçu avocat au parlement de Dijon ; c'était en 1774. La même année ou la suivante, il plaida devant les cours de Lyon. Son talent lui acquit bientôt l'estime et l'amitié de ses confrères ; mais ses succès au barreau n'exigeaient pas l'emploi de toutes ses facultés : la physique, l'histoire naturelle, la littérature occupaient aussi ses veilles et ses loisirs. Une vive sympathie le rapprocha des jeunes gens qui partageaient ses

Digitized by Google

goûts studieux, et au printemps de 1778, — il avait alors 22 ans et demi,— il s'unit à Gerson, Geoffroy et Delandine, pour former cette société littéraire que l'on distingue aujourd'hui par sa devise : *Amicitiæ et litteris*. La part qu'il prit à cette œuvre libérale est attestée par des lettres sur parchemin, conçues en ces termes :

« La Société litttéraire de Lyon, formée par les soins actifs et éclairés de MM. Riboud, Delandine, Gerson et Geoffroy devait à chacun d'eux un monument toujours subsistant de son estime et de sa reconnaissance. Elle a cru ne pouvoir mieux marquer à M. Riboud en particulier ces divers sentiments, qu'en lui accordant d'une voix unanime ces lettres, ou en reconnaissant lui devoir les avantages de son union, elle rend hommage à ses mœurs douces et honnêtes, à son amour pour les lettres et à ses talents.

« Du samedi 30 mai 1778. »

Signé : GERSON.

Le nombre des associés fut fixé à vingt. On connaît les quatre fondateurs. Les documents que j'ai recueillis me permettent de nommer encore Andrieux, Béraud, Royer, l'abbé Tabard, Maire, Dommergue le grammairien et l'abbé Bourdelin. Ces jeunes amis des lettres s'assemblaient chez Delandine, une fois par semaine, le samedi, de trois à six heures du soir. Ce fut le 9 mai 1778 qu'ils commencèrent à se réunir.

Dans leur première séance, ils s'occupèrent de leur réglement et se constituèrent en petite république de la forme la plus simple, car ils n'avaient pas de président, et c'était le secrétaire qui répondait aux discours de réception, prenait soin des archives, recevait le prix des amendes, convoquait les assemblées extraordinaires et tenait registre des délibérations ; encore n'était-il élu que pour un mois et ses fonctions ne pouvaient être prolongées par une nouvelle élection.

Dans les séances qui suivirent, les productions les plus variées se succédèrent avec profusion. Les sérieuses pensées, les folles inspirations se traduisirent dans toutes les formes littéraires,

Digitized by Google

depuis le discours académique jusqu'aux couplets galants, jusqu'aux *pièces légères*, comme on disait alors.

Les membres les plus actifs de la Société étaient Delandine, Geoffroy, Tabard et Thomas Riboud. Dans le cours de 1778 et 1779, — et bien que les séances commencées au mois de mai pour 1778 et le 6 février pour 1779, aient cessé chaque année à la fin du mois d'août, — Delandine fit vingt lectures (1), Geoffroy vingt-six (2), l'abbé Tabard seize (3) et Thomas Riboud trente-une (4). Les membres moins zélés ou moins féconds étaient Andrieux, Béraud, Gerson et Royer ; Andrieux, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur du *Meunier Sans-souci*, lut plusieurs contes en vers (5), Béraud sept discours ou mémoires (6), Gerson trois discours (7), et Royer trois pièces, une en prose et deux en vers (8).

Delandine glorifia dans une ode la Société naissante. Thomas Riboud lui rendit en prose le même hommage. Il s'inspira de sa devise : *Amicitiæ et litteris*, et, dans un discours écrit avec facilité, semé d'aperçus ingénieux et de quelques traits d'érudition, il exposa l'influence réciproque de l'amitié sur les lettres et des lettres sur l'amitié. Bientôt après, à la requête d'un de ses amis de Bresse, il fit à la Société la proposition de s'adjoindre des membres correspondants. Dans le discours qu'il lut à cette occasion, il compara les associés du dehors aux alliés des Romains qui, sans être citoyens de Rome, contribuaient à sa gloire et à sa richesse par leurs victoires et par les dépouilles qu'ils envoyaient au Capitole. Sa proposition fut adoptée.

Sauf ces deux discours et deux dissertations : l'une sur le lac souterrain de Drom, l'autre sur la castramétation de Cuiron (*);

(1) Voir, pour cette note et les suivantes, la fin de cet article.

(*) Aucune antiquité de Bresse n'a plus exercé l'imagination des savants que cette castramétation dont les vestiges se voient encore sur la roche de Cuiron, au dessus de Mont-Juli et de Ceyzériat. Après Thomas Riboud, Delandine et Tabard, un quatrième associé, Geoffroy, disserta sur le même sujet.

La tradition attribue à César le camp de Cuiron. Samuel Guichenon rapporte la tradition avec quelque défiance. Germain Guichenon est plus crédule.

Digitized by Google

les autres tributs de Thomas Riboud furent, la plupart, dans le genre gracieux ou plaisant. Quelle bruyante gaîté dut accueillir la vision de Rabelais, sa parodie du poème de l'éloquence de l'abbé la Serre, son *Chapitre des Bernardins* et son *Ange Gabriel !* Ses poèmes et ses contes en vers étaient pleins de verve, ses pièces fugitives étaient tournées avec esprit. Voici son épitaphe de Voltaire :

A Voltaire donnons des pleurs :
Ami des hommes, cher aux dames,
Il fit neuf femmes de neuf sœurs
Et fait neuf veuves de neuf femmes.

Thomas Riboud ne cultiva la poésie que de 1777 à 1784, c'est-à-dire de vingt-deux à vingt-neuf ans, et ses principales compositions portent les dates de 1778, 1779 et 1780. Une fois produites, il ne s'en occupa plus ; je les ai recueillies et choisies ; j'en ai fait disparaître les imperfections qu'il aurait corrigées lui-même, s'il les avait destinées à l'impression, et, pour peu que les circonstances me favorisent, je les publierai.

Au mois d'août 1779, Thomas Riboud fut rappelé à Bourg pour prendre possession de la charge de procureur du roi que son père lui avait achetée et pour laquelle il obtint des dispenses d'âge. Ce ne fut pas sans regret qu'il quitta le barreau de Lyon et la Société littéraire ; il fut lui-même vivement regretté. Les avocats de la sénéchaussée lui décernèrent le certificat le plus honorable, et son éloge fut prononcé le 23 février 1780 à la Société littéraire par son ami Geoffroy.

Thomas Riboud, dans sa dissertation de 1779 fait honneur de ces vestiges à Labiénus, lieutenant de César. Delandine hésite entre Annibal, Momorus, Sergius Galba, Numérien, Albin et les Druides. Sa dissertation, imprimée en 1780, le fit connaître dans le monde savant et lui ouvrit les portes de l'Académie de Dijon. J'ignore quelle fut l'opinion de Tabard. Quand à Geoffroy, dont le manuscrit est sous mes yeux, il se prononce d'abord pour Labiénus, combat Delandine et finit par compliquer la question en aventurant le nom d'Hercule. En 1824, Thomas Riboud insista pour Labiénus dans son Histoire du département de l'Ain par les monuments.

Digitized by Google

Dans ce discours divisé en deux parties, il était apprécié d'une part comme avocat, et de l'autre comme littérateur. Sa modestie, son savoir, sa manière de plaider étaient longuement exaltés ; son talent poétique était ainsi défini : « On ne peut lui contester une facilité extraordinaire dans la versification et un goût sûr dans l'ordonnance de ses ouvrages. A cette mollesse harmonieuse qui donne aux vers le coulant de la prose, il unit ce don précieux sans lequel il n'est point de poète, cette vive imagination qui crée les sujets, colore les objets et les assujettit aux formes qu'elle désire..... » Enfin, pour mieux exprimer la perte qu'éprouvait la Société par son départ, Geoffroy proposait à ses confrères de conserver dans leur rang une place vide et respectée, comme avaient fait les Crotoniates pour le soldat Milon. Thomas Riboud aspira sans doute avec plaisir cette bouffée d'encens ; mais il n'en fut pas enivré..... » La postérité, répondit-il gaîment, se vengera sur ma mémoire des louanges prématurées que j'aurai reçues..... Tu aurais dû, en ami, m'éviter un pareil désagrément. Mort ou vivant, j'aimerai toujours la paix, et je serais toujours charmé de n'avoir rien à démêler avec un tribunal aussi sévère que la postérité.

« Que peut-on trouver de plus énergique que cette inscription mise au bas de la statue équestre de Louis XIV à Montpellier : *Ludovico XIV post mortem.* Hélas ! que n'as-tu été dans cette ville, non pas pour y puiser la santé ou la mort dans la piscine de la Faculté ; mais pour y lire cette excellente inscription ! Elle t'aurait appris que les éloges donnés aux vivants sont toujours suspects parce qu'ils sont le fruit de l'adulation, de l'intérêt ou d'une admiration peu fondée. »

Dans les derniers temps de son séjour à Lyon, Thomas Riboud avait songé au mariage. Les négociations entamées continuèrent après son départ et, le 21 avril 1781, il s'unit dans cette ville à Marie-Catherine Rocoffort.

Quelques mois avant qu'il fût père, ses amis de la Société littéraire lui envoyèrent un choix de noms de baptême pour l'enfant qui allait naître. Le nom qu'ils recommandaient avec le plus de complaisance était celui de *Palzaimir* qu'ils avaient

Digitized by Google

fabriqué avec trois mots celtiques : *pal* roc, *zai* fort, *mir* don, et qui signifiait *don de roc fort*, par allusion au nom de *Rocoffort* qui se prononce Rocfort.

Le futur père s'empressa de répondre à ses amis par les vers suivants :

A QUELQUES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

QUI AVAIENT ENVOYÉ A L'AUTEUR UN CHOIX DE NOMS POUR UN ENFANT.

La nature me cache encore
Cet être auquel chacun de vous
A prodigué des noms si doux ;
C'est la fleur sur le point d'éclore.

Je vais, dans un moment, jouir
Du titre précieux de père,
Et, sous mes regards, la carrière
D'un nouvel homme va s'ouvrir.

On l'aime avant de le connaître ;
Sous d'heureux auspices formé,
Et par gens de lettres nommé,
Il doit se hâter de paraître.

Pour lui, que puis-je désirer,
Si non, qu'à ses parrains semblable,
Instruit, laborieux, aimable,
Comme eux, il se fasse admirer.

Qu'il ait un jour, ô Delandine !
Ton esprit, ta facilité ;
Que surtout ta vivacité,
Dans son caractère domine !

Qu'il ait ton goût, mon cher Geoffroy,
Pour les arts et pour les sciences,
Et qu'en utiles connaissances,
Il soit aussi riche que toi !

Digitized by Google

Que dans les langues il vous suive,
Maire, Dommergue, Bourdelin ;
Que comme vous, il parle, écrive
Et le français et le latin !

Comme Tabard, qu'il étudie
De la nature les secrets !
Puisse-t-il faire les progrès
D'Andrieux dans la poésie !

Comme vous tous, c'est mon désir
Qu'il prenne la douce habitude
Et du travail et de l'étude !
Il connaîtra le vrai plaisir.

Sexe à qui nous rendons les armes,
Si vous appartient cet enfant,
Je n'en serai que plus content,
Il n'en aura que plus de charmes.

Oui, vous pouvez à la beauté
(Témoin la fameuse Héloïse)
Unir la science permise
Et toute belle faculté.

Pour une fille, je désire
Gaîté, douceur et sentiment.
Puisse le ciel, en la formant,
Lui donner l'esprit de Delphire ! (*)

Enfin que le nouveau venu,
Soit fille ou garçon, peu m'importe,
Pourvu qu'en naissant il apporte
Le germe heureux de la vertu.

(*) Ce nom de fantaisie désigne Madame Delandine qui se nommait réellement Clémence Perronet Thomas Riboud composa, au mois de mai 1779, trois pièces de vers, en l'honneur du mariage de M. Delandine. Au mois de septembre précédent, il avait déjà célébré, dans un long poème intitulé : VOYAGE AU PALAIS DE L'HYMEN, l'union projetée entre son ami et une demoiselle Dupuis, de Montbrison.

Digitized by Google

Quel qu'il soit, votre complaisance,
Amis, a du prix à mes yeux.
Un autre vous l'aurait dit mieux ;
Mais vous savez que je le pense.

(Envoyé à la Société littéraire le 23 juin 1782).

L'enfant dont on s'occupait ainsi avant sa naissance vint au monde le 1er août 1782 et justifia les espérances paternelles par son esprit et son érudition : ce fut M. Riboud, conseiller à la cour royale de Lyon, mort en 1848. On pense bien que le nom de *Palzaimir* ne lui fut point imposé. On le nomma simplement Jean-Bernard comme son aïeul et comme son arrière-grand oncle, Riboud, maire de Bourg, qui était en grande vénération dans la famille.

Thomas Riboud resta constamment lié avec ses amis de Lyon, et surtout avec Delandine qui lui envoyait toujours ses ouvrages avec la formule : *Pignus amicitiæ auctoris.* Malheureusement leur correspondance est presque entièrement égarée. Je ne trouve que deux lettres du savant bibliothécaire : l'une de 1784, lorsque Thomas Riboud fut admis à l'Académie de Lyon ; Delandine s'empressa d'informer son ami qu'il était du nombre des neuf élus sur cinquante et quelques compétiteurs, et que seul il avait réuni la presque unanimité des suffrages : 17 sur 18 ; — l'autre du 24 novembre 1814, alors que Thomas Riboud était membre du corps législatif et président à la cour royale de Lyon. En voici le début :

« Mon cher et ancien ami,

« J'ai remis à l'Académie, dans sa dernière séance, *l'Opinion* dont vous lui avez fait hommage. Elle m'a convaincu combien il était juste de venir au secours des pays que l'ennemi a occupés.

« Notre premier président n'est point revenu pour la rentrée des audiences et tout annonce que, dégoûté des affaires, il va se fixer à Paris. Ce serait bien le cas de le remplacer ici et cela vaudrait au moins la peine de vivre éloigné de Bourg et de vos affaires. Ce serait une légitime récompense de vos longs et nom-

Digitized by Google

breux travaux administratifs, législatifs et judiciaires. Tous nos Lyonnais vous y verraient rappelés avec le plus grand plaisir et moi plus que personne. Cela me donnerait, comme on dit, bouche en cour.... »

Tel est le résultat de mes recherches sur les relations de Thomas Riboud avec la Société littéraire de Lyon.

PHILIBERT LEDUC.

Les notes suivantes contiennent l'indication de toutes les lectures faites à la Société littéraire de Lyon, en 1778 et 1779.

(1) DELANDINE.

POÉSIES. Ode sur l'*Emulation*. — *L'Amour en capuchon*, conte. — Stances *à une dame sur le don de ses cheveux*. — Epitre *aux Grâces*. — *Les sensations*. — *Folie universelle*. — *A Julie, sur un déshabillé*. — *L'indifférence recouvrée*. — *L'erreur relevée*, chanson. — *L'hiver*, romance. — Lettre en vers à M. Riboud servant de réponse à son poème : *Voyage au palais de l'Hymen* — Epigramme *contre un mauvais poète*. — Madrigal *à Virginie*. — Chanson *sur l'Inconstance*. *Elégie burlesque*. — *La fatalité*. — Etrennes *à Virginie*.

PROSE. Un mémoire imprimé. — *Loterie*. — *Description du lever et du coucher du soleil, en italien*. — Discours *sur la mort*. — Discours *sur la fin des séances de la Société en* 1778. — *Monologue, dialogue, prologue, etc.*, avec un quatrain à chacun des associés.—Journal hermaphrodite, nos 1 et 2. — *Essai abrégé sur le gouvernement des Romains*. — *Réflexions sur la castrométation* décrite par M. Riboud.

(2) GEOFFROY.

POÉSIE. *Les Lutins*, poème badin en trois chants. — Deux madrigaux. — Enigmes, épigrammes. — *Requête burlesque à Apollon*. — Chanson *sur la Constance*. — Logogriphes sur les mots *miel et poudre*.

PROSE. *Lettre à la Société sur la constance dans les nouveaux établissements*. — Discours *sur les avantages d'une Société dont les membres s'appliquent à des sciences différentes*.— Réponse à un discours de réception.— Arrêt burlesque. — Lettre *sur une dispute littéraire*.— Deux consultations judiciaires. — *Journal de la mode*, 11 numéros.

Digitized by Google

(3) TABARD.

Poésie. *Impromptu à l'occasion d'un souper.* — Epître en vers et en prose, *à M. Delandine.*

Prose. *Nuit* dans le genre d'Young. — Lettre à la Société. — Explication d'un herbier, de sa composition. — Dissertation sur une machine de son invention propre à *scier les pilotis sous eau.* — Dissertation *sur des médailles.* — Observations *sur un phénomène céleste.* — Dissertation *sur l'origine des fleuves et des fontaines par les pluies.* — Observations *sur une parhélie lunaire arrivée le* 30 *avril* 1779. — Discours *sur les antiquités et leur étude.* — Observations *sur les eaux minérales de Charbonnières.* — Lettre à l'Académie de Lyon en lui envoyant ses observations sur la parhélie lunaire. — Observations *sur un lézard conservé plusieurs mois dans de l'eau.* — Observations *sur la réflexion des objets à la surface intérieure d'un verre.* — Dissertation *sur les lois de la communication du mouvement.* — *Réflexions sur la castramétation décrite par M. Riboud.*

(4) THOMAS RIBOUD.

Poésie. Parodie du poème de *l'éloquence* de l'abbé *La Serre*, précédée d'une lettre de *Charles Loquax à Hudibras.* — Epître à un saint. — *Le Chapitre des Bernardins*, poème héroï-comique. — *Voyage au palais de l'hymen*, poème à l'occasion du mariage de M. Delandine. — Logogriphes sur les mots *Tourterelle* et *Tabard.* — Quatrain *pour le portrait de Washington.* — *Epitaphe de M. de Voltaire.* — *La métempsycose.* — Madrigal *à un ami.* — Madrigal *à M. de Voltaire.* — *Moralité sur le mépris de la mort.* — *Les Adieux inquiets*, contes. — Epigrammes. — Madrigal *à M. Delandine sur son mariage avec Mademoiselle Perronet.* — *Les souhaits à M. Delandine*, sur le même sujet. — Epître à un ami. — *Le lion médecin.* — *L'Ange Gabriel*, nouvelle de Bocace. — Fable *pour l'ouverture d'un théâtre de Société.*

Prose. Discours *sur l'influence réciproque de l'amitié sur les lettres et des lettres sur l'amitié.* — *Projet de réglement pour les associés étrangers avec une dissertation sur leur utilité.* — Lettre italienne à la Société. — Deux mémoires imprimés. — Lettre à mots coupés formant deux sens. — *Relation curieuse et véritable de la merveilleuse vision advenue à maître Fiacre Paillarix, inspecteur général des cuisines et petites maisons de Cythère*, contenant plusieurs dialogues et une lettre de *Rabelais* à la Société. — Lettres *sur les journaux et les journalistes.* — Observations *sur le lac souterrain de la vallée de Drom.* — Dissertations *sur les vestiges d'une castramétation romaine* qui se trouve en Revermont.

Digitized by Google

(5) ANDRIEUX.

Trois contes en vers : *Le Clerc distrait, le Prône, la Meunière.* — *Epître à M. Vasselier.*

(6) BERAUD.

De l'influence des sciences et des arts sur les mœurs et le bonheur des nations. — *Lettre à M. Geoffroy, sous le nom d'une bergère.* — *Remerciements à la Société sur son admission.* — *Réflexions sur la reprise des travaux de la Société,* Février 1779. — *Discours sur la clôture des séances,* 28 août 1779. — Deux mémoires judiciaires et une consultation, imprimés.

(7) GERSON.

Discours *sur les sciences considérées dans leur origine et dans leurs progrès.* — Critique philosophique d'un discours imprimé et prononcé publiquement à Lyon. — Petit discours *sur la clôture des séances de la Société, en* 1778.

(8) ROYER.

Poésie. Compliments adressés aux prévôt des marchands, échevins et magistrats de Lyon. — Imitation de l'épisode d'*Herminie* dans la *Jérusalem du Tasse.*

Prose. *Le Temple de la Frivolité.*

Digitized by Google

SÉANCE SOLENNELLE DE LA RENTRÉE DES FACULTÉS DE LYON.

COMPTE-RENDU

PRÉSENTÉ

PAR LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES.

Je viens vous présenter le compte-rendu des travaux de la Faculté des lettres. Par le nombre des grades qu'elle confère, par la nature de son enseignement, la Faculté des lettres a le privilége d'une certaine popularité.

Que de jeunes gens nous demandent le diplôme qui leur ouvre l'entrée des carrières libérales ! que de familles s'inquiètent, que de jeunes cœurs battent dans l'attente de nos arrêts ! Des cours d'histoire, de littérature et de philosophie appellent nécessairement sur nous l'attention et la critique. Depuis douze années, même aux plus mauvais jours, combien d'auditeurs de bonne volonté sont venus s'asseoir à nos cours, divers d'âge, de condition et d'opinion ; mais tous cependant réunis par un esprit commun de bienveillante attention !

C'est aux uns et aux autres, à ceux que nous jugeons et à ceux qui nous jugent que je m'adresse tour à tour dans ce compte-rendu où je vais présenter une esquisse générale du plan de nos cours, proclamer le nom des candidats reçus avec distinction à la licence et au baccalauréat et donner quelques avertissements à ceux qui se préparent à les suivre.

Digitized by Google

Quel honneur, Messieurs, mais aussi quelle lourde charge de parler deux fois la semaine, devant un public choisi ! Peut-être aurions-nous quelques loisirs si, chaque année à jour fixe nous ramenait les mêmes leçons ; mais, au contraire, chaque année nous ramène le souci et le travail d'un cours nouveau.

Vous ne sauriez croire avec quelle rapidité nos deux leçons par semaine dévorent la plus ample provision de matériaux. A peine le cadre d'une leçon est-il rempli que déjà il faut songer à celle qui va suivre. Il est impossible de fournir honorablement la carrière de toute une année si, longtemps à l'avance, on ne s'y est préparé. Soyez donc toujours indulgents pour ces leçons qui se pressent et se précipitent de telle sorte que trop souvent nous sommes obligés de parler, quand nous voudrions méditer encore. Les imperfections sont d'autant plus inévitables que les sujets sont plus grands et plus difficiles. Je vous rappelle en quelques lignes ceux de l'année dernière et en même temps je vous annoncerai ceux de nos cours de cette année.

Le professeur de littérature ancienne partage toujours ses études et ses leçons entre les deux antiquités de Rome et d'Athènes. Une analyse et une critique de la politique d'Aristote comparée aux républiques de Platon et de Cicéron, une étude des entretiens mémorables de Socrate et l'exposition de sa morale d'après Xénophon, voilà qu'elle a été la part du grec. Rome a eu la sienne par l'histoire de l'éloquence à partir de Cicéron. Le professeur a montré comment le grand orateur avait lui-même fait l'application de ses théories oratoires dans ses plus célèbres discours. Il a comparé les différences apportées par les institutions et les mœurs entre l'éloquence des anciens et celle des modernes. Il continuera ce même sujet en faisant l'histoire de l'éloquence latine pendant la seconde période de la vie politique de Cicéron et en examinant l'influence de la rhétorique et des exemples des Grecs sur les orateurs romains. L'analyse des pièces principales d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide et d'Aristophane comparées avec les imitations des modernes, l'étude de l'influence réciproque du théatre et des institutions de la Grèce, tel sera le sujet du cours de littérature grecque.

Digitized by Google

La chaire d'histoire vous a déroulé le savant tableau de l'état successif de l'ancienne France sous la dénomination gauloise, mérovingienne, carlovingienne et féodale. Suivant son habitude de rechercher dans l'histoire ce qu'il y a de moins connu et ce qui mérite le mieux de l'être, le professeur s'est surtout appliqué à faire connaître tous les éléments de la Société française, à chacune de ces époques, ses conditions d'existence, ses intérêts, son gouvernement créé par les Romains, conservé, modifié et rétabli par l'Eglise. Il a particulièrement insisté sur la constitution de la société féodale née de l'anarchie où tomba la France, au milieu de nouvelles invasions de barbares et sous le faible gouvernement des successeurs de Charlemagne. Il a expliqué quels avaient été à son origine ses mérites et ses défauts, comment elle avait contribué à sauver la Société menacée, comment l'Eglise au XIe siècle avait travaillé à remettre en honneur les traditions romaines et monarchiques dont elle avait gardé le dépôt, à convertir en lois régulières les usages féodaux, à réprimer les désordres, à donner à l'esprit guerrier une direction meilleure, chrétienne et européenne, d'où sont sorties les croisades. Il a étudié le grand ébranlement produit par la première croisade dans la Société tout entière. Il est entré dans l'histoire du XIIe siècle, époque où les communes s'affranchissent, la nationalité s'éveille, la royauté se fortifie, sous Louis-le-Gros et Suger. Il continuera, le champ s'élargissant toujours à mesure qu'il avance, à approfondir l'histoire de notre moyen-âge et de ses principaux événements.

Orientaliste en même temps que familier avec toutes les langues et littératures modernes, le professeur de littérature étrangère se plait à faire participer ses auditeurs à toutes les richesses de son érudition. Ainsi, d'une part, il a pris pour sujet de ses leçons le poème de l'Arioste, faisant ressortir tout ce qu'il a emprunté à Homère et à Virgile, et, de l'autre, il a décrit les monuments les plus anciens de l'Orient et expliqué les curieuses inscriptions récemment découvertes à Ninive et à Persépolis. Il continuera à vous entretenir cette année de l'Orient et de l'Italie par des études sur la *Jérusalem délivrée* et sur les

Digitized by Google

rapports qui unissent l'ancienne littérature indienne avec celle des Hébreux, des Grecs et des Romains.

Le professeur de littérature française a partagé ses deux leçons entre l'histoire et la théorie : dans l'une, il a présenté un tableau général des arts et des lettres avant le christianisme, dans l'Inde, l'Egypte et la Grèce qui est comme une sorte d'introduction aux cours de cette année sur la littérature et les arts du moyen âge, sous l'influence du christianisme. L'autre leçon a été consacrée à la discussion des divers systèmes sur le beau et des principes des différentes écoles littéraires. Il continuera aussi ce même sujet en traitant, le même jour, des lois du style et des règles principales de l'art d'écrire.

L'histoire de la philosophie moderne depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, tel est déjà depuis trois années le sujet du cours de philosophie. Je n'ai pas encore terminé l'histoire de la philosophie du XVIIe siècle, et pour arriver jusqu'au XIXe, il me faut encore plusieurs années. J'aurais quelques scrupules de rester si longtemps dans l'histoire, si la théorie ou la philosophie elle-même n'y était constamment mêlée. L'année dernière, j'ai d'abord présenté un tableau général du cartésianisme hollandais avec quelques détails sur ceux qui se distinguent par quelque originalité entre les innombrables cartésiens de ce pays, tels que Geulinxs et Clauberg, et, après avoir passé par tous les intermédiaires qui peuvent rattacher Spinoza à Descartes, j'ai longuement étudié et critiqué sa doctrine. Revenu de la Hollande à la France, j'ai aussi présenté un tableau général du cartésianisme français. J'ai montré le rapide succès de la philosophie de Descartes, son influence sur les sciences et les lettres, sur l'esprit du siècle entier, j'ai raconté les persécutions dont elle a triomphé. Ensuite, j'ai passé en revue les principaux disciples immédiats de Descartes et les adversaires de différente sorte, péripatéticiens, sceptiques, gassendistes qu'ils eurent à combattre. Enfin, j'ai commencé l'histoire d'une seconde période du cartésianisme français par l'exposition et la critique de la philosophie de Malebranche. Il me reste encore à étudier Malebranche dans les diverses polémiques qu'il eût à soutenir, dans

Digitized by Google

ses adversaires et ses disciples. Je vais rencontrer les noms illustres d'Arnauld, de Nicole, de Fénelon, de Bossuet qui seront le principal sujet de la première partie du cours de cette année.

Nous espérons qu'attirés par l'intérêt de ces sujets divers, vous voudrez bien ne pas oublier le chemin de nos cours. Notre ambition n'est pas de donner la science toute faite ni d'apporter de nouveaux systèmes, mais de réveiller chez les uns d'agréables souvenirs des études passées, de donner à d'autres plus jeunes quelques directions salutaires et de leur inspirer le goût de l'étude et des travaux sérieux. Voilà où tendent nos modestes leçons. Du compte-rendu de nos cours, je passe à celui des examens, et d'abord de ceux de la licence ès lettres.

Deux candidats seulement se sont présentés à la licence ès lettres dans la session de novembre 1850 et aucun n'a été admis. Ils étaient sept à la session de juillet 1851 dont un seul, M. Putz, maître élémentaire au Lycée de Moulins, a obtenu le grade de licencié. Gardez-vous de soupçonner, d'après ces chiffres, la Faculté des lettres d'une sévérité excessive; mais croyez plutôt au défaut de préparation ou de goût de la plupart des candidats. Quelques-uns s'avisent un peu tard de songer à la licence, et je conviens qu'il est difficile, après de faibles humanités ou depuis long-temps oubliées, d'écrire et de composer en latin avec facilité, correction et élégance. Mais la plupart des compositions latines sont tout aussi vicieuses par le fond que par la forme. Les candidats se trompent singulièrement, s'ils s'imaginent qu'ils sont dispensés de faire preuve d'intelligence et de jugement dans le développement d'un sujet latin, et que nous serons satisfaits, pourvu qu'ils cousent à la suite les unes des autres un certain nombre de tournures et d'expressions plus ou moins latines. Cependant les dissertations latines valaient encore mieux que les vers latins. Sans la déplorable faiblesse de cette composition, nous aurions pu peut-être recevoir un second et même un troisième candidat. Mais la platitude et l'incorrection de leurs vers latins a été une raison déterminante d'exclusion. Comment accepter d'un candidat à la licence ce qu'on supporterait à peine d'un élève de rhétorique ? Comment souffrir qu'il

Digitized by Google

soit aussi malhabile dans ce que peut-être il doit enseigner lui-même?

Les remarques sur le baccalauréat s'adressent à un plus grand nombre, et, à ce titre, méritent un peu plus d'étendue. Quel intéressant sujet d'observation et de comparaison que tous ces jeunes gens de diverses provinces, élevés, les uns dans les établissements de l'Etat, les autres dans des établissements privés, ou bien au sein même de leurs familles qui viennent apporter devant nous leur petite provision de science et de doctrine et le fruit de toutes leurs études classiques! C'est nous qui sommes appelés à juger du résultat suprême des leçons des maîtres et des efforts des élèves et à mesurer le degré d'abaissement ou d'élévation du niveau général des études. Mais il faut donner la statistique et les chiffres avant les observations qui en résultent. Suivant notre usage, je proclamerai le nom des candidats qui ont obtenu la mention *bien et très-bien* à chaque session. Je voudrais qu'il fut en notre pouvoir de marquer encore plus profondément la distinction entre ces bacheliers d'élite et le vulgaire des bacheliers, je voudrais qu'elle demeurât inscrite sur le diplôme, afin qu'il en fut tenu compte dans certaines circonstances et à l'entrée de quelques carrières pour justement motiver des admissions et des préférences. Mais nous ne pouvons encore que les féliciter ici publiquement et les inviter à ne jamais entièrement abandonner, quelle que soit leur carrière, les études où ils ont le mieux réussi et pour lesquelles ils se sentent le plus de goût et d'aptitude. Ainsi, dans tous les temps de la vie, ils se seront ménagé une douce et noble distraction, ainsi garderont-ils dans le monde et dans toutes les conditions cette distinction intellectuelle qu'ils ont eue dans leurs classes et dans la solennelle épreuve qui les termine.

74 candidats ont paru à la session de novembre 1850. 24 ont été ajournés après la version, 23 après l'examen et, 27 ont été admis parmi lesquels, 5, MM. Fléchet, Jay, Gindre, Chapuys, Duplain ont obtenu la mention *bien*.

La session de janvier jointe à la session supplémentaire de février 1851 donne le chiffre de 66 candidats qui s'est divisé de

Digitized by Google

la façon suivante : 35 ajournés après la version, 11 après les épreuves orales, 14 admis avec la mention *assez bien*, et 6 avec la mention *bien* : MM. Rondepierre, Bracciolini, Tábareau, Voilquin, Donzy et Vergiat.

Sur 73 candidats examinés en avril et en mai, 26 ont succombé à la version et 17 à l'examen, 16 ont été admis avec la mention *assez bien*, et 14 avec la mention *bien*: MM. Joly, Chantillin (Emile), Serracin, Mey, Bournat, Chantillin Oscar, Buffard, Benoît, Méliodon, Bernard, Carmoy, Nayrand, de Ponthriand, Vallée.

A la grande session de la fin de l'année, la Faculté s'est transportée au Puy et à Clermont. Nous avons trouvé au Puy 20 candidats. La version en a éliminé 7 et l'examen 6. 5 ont été reçus avec la mention *assez bien*, 2 avec la mention *bien* : MM. Chave et Vissaguet.

72 candidats se sont présentés à Clermont, 32 ont échoué à la version, 17 à l'examen. 14 ont été admis avec la simple mention *assez bien*; 2, MM. Istre et Chavastelon, ont obtenu la mention *très-bien*, et 7 la mention *bien*, MM. Arnaud, Tournemire, Monnier, Tixier, Aubry, Flagne, Chibret.

Les candidats examinés à Lyon ont été divisés en deux séries : l'une pour les candidats du dehors et l'autre pour les candidats de l'intérieur de la ville. 93 appartenaient à la première série, 33 ont été éliminés par la version, 20 par l'examen ; 23 ont conquis le diplôme avec la mention *assez bien*, 15 avec la mention *bien* et 2 avec la mention *très-bien*. Ceux qui ont mérité la mention *bien* sont MM. Geoffroy, Perrault, Soulier, Vachon, Berraut, Charret, Ferrand, Tissot, Falconnet, Langeron, Protat, Guiguet, Chapuys, Dufour, Lacoste. MM. Dyèvre et Noélas ont mérité la mention *très-bien*.

La seconde série était de 84 candidats dont 31 ont été mis de côté par la version et 18 par l'examen ; 22 ont été admis avec la mention *assez bien*, 12 avec la mention *bien*, MM. Arnoux, Pierrond, Mayret, Forest, de Collombet, Jourdan, Guillemin, Bernard, Rater, Lardin, Dupon de Latuillerie, Gerin. M. Blanc a mérité la mention *très-bien*.

Digitized by Google

En résumé, à partir de novembre 1850 jusqu'à novembre 1851, exclusivement 482 candidats au baccalauréat se sont présentés devant la Faculté des lettres de Lyon, sur lesquels 300 ont échoué, 188 à la version, 112 à l'examen, et 182 ont été reçus, 61 avec la mention *bien*, 116 avec la mention *assez bien* et 5 avec la mention *très-bien*. Le nombre des ajournements est un peu plus considérable que celui de l'année dernière qui lui-même l'était un peu plus que celui des deux années précédentes.

Cependant, je dois reconnaître que la raison n'en est pas dans un affaiblissement progressif des épreuves écrites ou orales, mais plutôt dans l'importance croissante que nous donnons à la version et dans une plus grande exigence à l'égard de la préparation des auteurs grecs et latins. D'une année à l'autre, le progrès n'est pas très-sensible dans l'ensemble des candidats et des parties e l'examen, mais il le devient quand on remonte de plusieurs années en arrière, pour comparer les examens d'aujourd'hui avec ceux d'autrefois. Les candidats nous semblent en général un peu mieux préparés sur un certain nombre de parties. La Faculté a donc déjà obtenu un important résultat dont doivent se féliciter avec nous les parents et les maîtres, et, plus que tous les autres, les candidats eux-mêmes. Toutefois, que les candidats ne se fient pas encore sur le passé pour la mesure des exigences de l'avenir et que comparant leurs forces avec ceux que, malgré leur médiocrité, ils ont vu obtenir avant eux le diplôme, ils ne s'assurent pas de réussir aux mêmes conditions. En effet, nous sommes disposés à moins d'indulgence pour l'explication grecque et latine, pour les grossiers contresens, les fautes de français et d'orthographe.

Nous trouvera-t-on trop sévères si nous exigeons qu'un bachelier sache au moins autant de latin et de grec qu'un élève passable de troisième, qu'il fasse au moins preuve de sens commun dans une traduction, et qu'il n'ignore pas la règle des participes C'est envain que vous aurez appris par cœur tout un gros Manuel, vous n'arriverez pas même à l'examen, si vous ne savez comprendre et convenablement traduire une version d'une médiocre difficulté. Après la version, c'est sur le grec que j'appelle l'attention

Digitized by Google

des candidats. La version et le grec, voilà les deux causes principales de l'échec du plus grand nombre. Trop souvent, l'explication des auteurs grecs non-seulement atteste l'absence de toute préparation spéciale, mais encore l'ignorance des premiers éléments de la langue. Il reste beaucoup à faire pour les auteurs français comme pour les Grecs et les Latins. Il ne suffit pas d'une insignifiante analyse du sujet et des divisions de l'ouvrage, ni de quelques détails biographiques, il faut montrer qu'on en connaît et sent les beautés, et faire preuve de jugement et de goût. N'est-ce donc pas là ce qu'on apprend en rhétorique ? C'est en histoire et en géographie qu'ont eu lieu les progrès les plus sensibles, mais la plupart des candidats se montrent encore très-ignorants de la géographie politique, de la forme des gouvernements et des institutions politiques et religieuses les plus générales, même des principaux Etats de l'Europe.

Enfin, nous avons cru remarquer, surtout au chef-lieu de la Faculté, un affaiblissement dans les réponses sur la philosophie, la physique et les mathématiques qui, jusqu'à présent, avaient été la plus forte partie de l'examen. Les dernières questions surtout étaient à peine préparées. A quoi faut-il attribuer cet affaiblissement fâcheux, qui, s'il devait continuer encore, compromettrait bientôt le faible progrès que je vous signalais tout à l'heure ? J'en connais deux causes, l'une déjà ancienne, l'autre nouvelle. La première est cette singulière divergence qui a existé jusqu'à présent entre le programme des auteurs du baccalauréat et la liste des auteurs classiques, au grand détriment des établissements de l'état, obligés de se conformer à cette liste. Ainsi, dans un lycée, l'élève arrive en philosophie, n'ayant pas même jeté les yeux sur les auteurs qu'il est tenu d'analyser d'apprécier et d'expliquer devant nous à la fin de l'année. Pour suppléer à ce défaut de préparation, il fait de prodigieux efforts au dernier moment, et il entreprend de préparer en courant ces auteurs qu'on aurait dû, de préférence à tous les autres, lui tous faire étudier pendant le cours de ses humanités. Ainsi, un temps précieux et nécessaire est enlevé à la philosophie, à la physique et aux mathématiques ; ainsi, le progrès dans l'explication française, grec-

Digitized by Google

que et latine, ne s'obtiendrait qu'au préjudice de ces importantes études qui couronnent toutes les autres. Heureusement, la liste des auteurs classiques vient enfin d'être mise en harmonie, cette année, avec les auteurs de baccalauréat, et, désormais, rien ne s'oppose à ce qu'ils soient tous expliqués sans exception, depuis la troisième jusqu'à la rhétorique, au grand soulagement de la philosophie, de la physique et des mathématiques, au grand avantage des candidats.

L'autre cause est l'abus de la liberté, consacrée par la loi nouvelle. Aujourd'hui, chaque écolier peut déserter les bancs quand il lui plaît, et sans attendre la fin régulière de ses études, courir les chances d'un examen anticipé. Un tel abus porte un égal préjudice à tout établissement sérieux, et, si l'on n'y prend garde, entraînera avec lui la ruine des fortes études. Combien n'est-il pas affligeant de voir s'éclaircir les rangs de ceux qui étudient, précisément lorsque les études deviennent plus importantes et plus décisives pour tout le reste de la vie? le système entier de l'enseignement sera donc tronqué par le faîte. Et quels sont ces déserteurs? Ce ne sont pas toujours les derniers d'une classe, on s'en consolerait plus facilement. Trop souvent, au contraire, ce sont ceux qui, doués de plus de force et de facilité, espèrent arriver au terme avant les autres, c'est-à-dire, ce sont ceux-là mêmes qui eussent le mieux profité des leçons de maîtres habiles et du complet achèvement de leurs études.

Le prétexte est de gagner du temps, c'est par là que des jeunes gens. impatients de l'étude et de la discipline, réussissent à arracher le consentement de leurs familles. Mais leur témérité dût-elle certainement être couronnée de succès, il faut les retenir. S'ils ont de la facilité et de l'intelligence, s'ils ont brillé dans les premiers rangs, n'est-ce pas une raison pour qu'ils continuent jusqu'au bout ce qu'ils ont heureusement commencé? Vous contenterez-vous d'être un médiocre bachelier, hâté de quelques mois, tandis que vous pouviez aspirer au plus brillant examen et l'emporter par de fortes études sur cette foule de concurrents que vous rencontrerez dans toutes les carrières?

Digitized by Google

Contre un tel abus, il faut dès à présent une ligue morale des parents et des maîtres, qu'à tout le moins, en cas d'insuccès, le déserteur ne puisse plus revenir aux leçons des maîtres qu'il a abandonnés, reparaître sur les bancs où il a donné un si grave exemple d'infraction à la règle et à la discipline.

Quant à nous, nous ferons ce que nous pourrons faire dans les limites de notre impartialité, soit en continuant à élever le niveau de l'examen, soit en exigeant davantage pour les études de la dernière année, soit en nous montrant impitoyables sur les dernières questions pour diminuer les chances de succès de ces désertions si fatales au bon ordre des établissements et aux fortes études.

Telles sont les principales remarques de la Faculté des lettres sur les examens de l'année dernière et les avertissements qu'elle croit devoir donnner aux candidats de cette année et des années suivantes. Dans quelques jours sera terminée notre tâche un peu ingrate d'examinateurs. Nous allons donc reprendre des études et entretiens qui nous sont chers, nous retrouver en présence de nos auditeurs accoutumés, après une suspension trop longue pour le temps qu'elle nous en a séparés, mais trop courte pour nous préparer à reparaître dignement devant eux.

M. Bouillier a annoncé que, dans la première partie du cours de cette année, il traiterait de la philosophie d'Arnauld, de Nicole, de Fénelon et de Bossuet. Il les considérera comme disciples de Descartes et adversaires de Malebranche. Un tel sujet doit vivement exciter l'intérêt de ses auditeurs. Ce cours a lieu le mercredi et le jeudi à une heure et demie, au palais St-Pierre.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DE LA TABLE DE CLAUDE,

PAR M. MONFALCON.

1 vol. in-folio. — Lyon, Louis Perrin, 1851.

M. Monfalcon vient de faire, aux frais de la ville de Lyon, graver le discours de Claude dans les dimensions mêmes du monument original. C'est un service rendu à l'histoire et à l'archéologie. La table de Claude que possède notre cité forme l'un des plus précieux monuments de l'époque gallo-romaine. Déjà, M. de Boissieu, dans son remarquable ouvrage sur les *Inscriptions de Lyon* avait donné, sous des dimensions restreintes, une reproduction fidèle du bronze qui contient le discours de l'empereur romain né à Lyon.

Ce discours a été souvent l'objet d'interprétations et de commentaires divers. MM. de Boissieu et Monfalcon, pour ne parler ici que d'un seul point, en s'appuyant l'un et l'autre sur l'autorité de Zell, ont très bien démontré que Claude prit la parole pour *les habitants de la Gaule chevelue*, sans qu'il se soit agi dans cette circonstance de conférer à Lugdunum les droits de cité romaine et de colonie dont cette ville était déjà alors en possession ou d'accorder à ses principaux habitants la faveur d'entrer au Sénat, comme l'avancent le P. Menestrier et Brossette qui, prétendent sans fondement que Tibère ayant accordé à Lyon le titre de municipe, l'empereur Claude changea ce titre en celui de colonie romaine.

Tout récemment, M. Lenormand, en parlant à l'Institut de la publication de M. Monfalcon, disait :

« M. de Boissieu est le premier qui ait fait voir que Claude, en prononçant dans le Sénat l'étrange discours dont la table de Lyon contenait la reproduction authentique, n'avait point prétendu conférer à sa ville natale un droit dont, en qualité de colonie romaine, elle jouissait depuis sa fonda-

Digitized by Google

tion, mais que la faveur impériale dont le monument nous est parvenu, devait, dans l'intention du fils de Drusus, s'étendre aux cités de la Gaule chevelue. »

« Cette circonstance qui nous semble inattaquable et qui rend plus général l'intérêt qu'offre la table de Claude doit rester comme une conquête de M. de Boissieu..... »

Il y a lieu d'être surpris que M. Lenormant n'ait pas su que déjà, en 1575, Paradin disait, dans son *Histoire de Lyon*, que Claude *prit la cause des Gaulois en main*. (page 22).

Paradin croit même que les deux tables, retrouvées à Lyon en 1528, ne contiennent que la remontrance de Claude au Sénat, *pour la réception des Gaulois en iceluy*. (page 24).

Rubys, auquel on peut reprocher souvent de graves erreurs, mais qui mérite cependant quelquefois d'être consulté, explique, dans son *Histoire de la ville de Lyon*, imprimée en 1603, que, ni dans la harangue ni dans le Sénatus-Consulte, *n'y a rien qui face à l'honneur et advantage des Gaulois en général, ny en particulier des Lyonnois*. (page 69)..... « Déjà, dit-il, ceux de Narbonne, de Vienne et de Lyon avaient été déclarez citoyens romains et y avait eu des leurs, qui, en conséquence de ce, estaient parvenus à ce grade, mesmes d'être sénateurs. *Ex Luguduno habere nos nostri ordinis viros non pœnitet.*

« Or, ajoute Rubys, de tout ce discours, le lecteur recueillera que ces deux tables d'érain qui sont en l'hostel-de-Ville, contiennent une longue remonstrance que fit l'empereur Claudius en plain sénat, pour faire que tous ceux de la Gaule que l'on appelait *Comata* jouissent du droict de la Bourgeoysie romaine. Ce que néantmoins ne fut accordé qu'à ceux d'Authun seulement (page 69). »

Sans vouloir entrer en aucune manière dans une appréciation de la table de Claude, nous avons pensé qu'il convenait de relever l'erreur de M. Lenormant dans l'intérêt de la vérité d'abord, et pour l'honneur ensuite de nos vieux historiens. Nous n'ajouterons qu'un mot : la table de Claude sera sûrement encore l'objet de nombreuses études ; mais désormais rendues bien plus faciles et plus sûres par les précieuses publications de MM. de Boissieu et Montfalcon et surtout par la reproduction tout à fait identique de la Table, dû à ce dernier.

Plusieurs questions, quoique déjà traitées, restent encore à être bien élucidées, entre lesquelles nous nous bornerons seulement à signaler les trois suivantes; les deux premières se rattachant essentiellement à l'histoire de Lyon, et la troisième d'un ordre plus général :

Digitized by Google

1° Ne peut-on pas induire du discours de Claude que les colonies de Vienne et de Lyon jouissaient du *Jus Italicum*, avant cet empereur ?

2° A quelle époque fut fait le recensement des Gaules dont parle Claude ; et, à cette époque, les colons de Lyon investis du *Jus civitatis* jouissaient-ils, au sujet des impôts, des priviléges attachés au titre de citoyen de Rome ?

3° Les droits de cité que demandait Claude pour la Gaule chevelue devaient-ils avoir pour conséquence, en assimilant les habitants des Gaules aux citoyens romains, de faire jouir ces habitants, par rapport aux impôts des mêmes priviléges dont les citoyens romains étaient investis, et de les assujettir comme ceux-ci au paiement du *Vicesima hæreditatium* établi par Auguste, et quelle fut, sous ce même point de vue des impôts, la conséquence du droit de cité accordé aux habitants d'Autun ?

M. Louis Perrin, pour la partie typographique, et M. Ramboz, pour la reproduction lithographique de la Table de Claude, ont été l'un et l'autre à la hauteur de cette remarquable publication entreprise sous les auspices de notre habile administrateur, M. Réveil.

Nécrologie.

M. LE DOCTEUR GAUTHIER.

La médecine lyonnaise vient de faire une perte nouvelle dans la personne du docteur Gauthier, décédé le 22 novembre 1851, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Membre de l'Académie de Lyon, du Conseil de salubrité, de la Société de médecine, de la Société littéraire et d'un grand nombre d'autres sociétés nationales ou étrangères, M. Gauthier était un savant également recommandable par le talent et par le caractère. Il laisse des ouvrages qui assurent à son nom une place honorable dans la littérature médicale.

Deux discours ont été prononcés sur la tombe du regrettable M. Gauthier, l'un par M. Rougier, président de la Société de médecine, l'autre par le docteur Fraisse, secrétaire de la Société littéraire.

Notre livraison prochaine donnera une notice sur M. Gauthier.

Digitized by Google

CHRONIQUE MUSICALE.—ALBONI ET PAUL JULIEN.

Notre Grand-Théâtre a rencontré, ce mois-ci, une rare bonne fortune. Mademoiselle Alboni nous est revenue, précédée d'une renommée immense, accrue encore depuis deux ans, et, chose inouïe, on peut dire d'elle sans exagération que son talent dépasse cette renommée ; nous lui devons du reste de doubles actions de grâces. A son premier voyage, elle nous avait donné les prémices de ses débuts dans le grand opéra ; à son second, elle s'est essayée pour nous, et, pour la première fois, nous le croyons du moins, dans l'opéra comique.

Il serait fastidieux de revenir, après tant de plumes compétentes et exercées, analyser de nouveau ce merveilleux talent. Nous pourrions, tout comme un autre, et sans savoir le premier mot de musique, déclarer que sa voix parcourt deux octaves et demie, depuis le *fa* de la clé de basse jusqu'à l'*ut* aigu des *Soprani* ; et, comme il ne faut jamais être pédant à demi, nous pourrions ajouter en outre, sur la foi d'autrui bien entendu, que les notes *sol la si do* qui servent de transition entre la voix de tête et celle de poitrine sont un peu sourdes et un peu faibles chez Mademoiselle Alboni. Mais qu'est-ce que cela prouve, comme disait le mathématicien entêté ? Une seule chose reste certaine, c'est que Mademoiselle Alboni est une cantatrice de premier ordre, mais une cantatrice de concert. Si jamais l'expression de timbre d'or a été vraie, appliquée à une voix humaine, c'est à la sienne. Il n'existe certainement pas en Europe, à l'heure qu'il est, une voix qui lui soit comparable en pureté, en rondeur et en étendue ; c'est un miracle de limpidité et de fraîcheur. On serait même quelquefois sur le point de lui reprocher ces qualités ; l'émission de sa voix, en effet, est tellement exempte d'efforts, de travail apparent, d'intentions visibles, que l'oreille, à la longue, en est secrètement impatientée, tant l'idée d'art est inséparable de l'idée de peine et de travail. Le travail ! l'effort ! c'est par eux que se trahit la vie, ce qui nous émeut, ce qui nous passionne, ce qui nous attire, comme la flamme attire la flamme. Il est dans notre nature de chercher la vie, parce que la vie d'autrui alimente et augmente la nôtre.

L'impression que fait éprouver ce chant si constamment et si naturellement suave est analogue à celle qui résulte de la lecture de vers trop faciles, ou plutôt on croirait entendre un instrument magique que fait résonner un souffle inanimé et non vivant. Or, telle perfection et tel charme qu'on puisse prêter à un hautbois, à une flûte, à un tuyau d'orgue organisé, tout cela sera loin néanmoins d'émouvoir comme la voie humaine. Celle-ci émeut en proportion de la dose d'âme et de vie qu'elle contient.

Il y a des vocalises, des trilles, des jaillissements de notes qui font naître subitement dans l'esprit de tout le monde des métaphores qui se lient à des souvenirs de flamme et de lumière, comme celles-ci : Fusées de notes,

Digitized by Google

gammes étincelantes, etc. Jamais le chant de Mademoiselle Alboni n'appellera ces comparaisons. Qu'elle se produise dans la *Favorite* ou le *Barbier*, qu'elle soit Rosine ou Léonor, c'est la même égalité d'humeur musicale, c'est le même charme, c'est enfin de la même manière qu'elle provoque l'admiration. Sans-doute, dès son berceau, elle a chanté ainsi. A quoi lui aurait servi un maître? Rien n'a pu se passer dans sa vie qui ait été une révélation ou une excitation; jamais elle ne s'est tordue avec ivresse dans les flammes d'un rôle, comme l'oiseau fabuleux de l'antiquité qui se consumait sur un bûcher pour rajeunir et pour renaître. Elle n'a même pas l'air de chercher les applaudissements; chanter lui suffit, ce semble; on dirait que, pour elle, chanter admirablement, c'est simplement accomplir la loi de sa nature et qu'elle n'y trouve à cela nul mérite et n'en tire aucune vanité.

Tout son extérieur reflète le caractère de son talent: un gracieux visage de jeune garçon d'où le tranquille enjouement a banni jusqu'à l'ombre d'un pli, les contours pleins et arrondis, les cheveux courts, une sorte de paresse orientale dans ses allures, des formes opulentes qui lui interdisent les mouvements brusques, les élans de la passion. De sa bouche de marbre souriante, la voix s'échappe comme un flot de cristal immaculé; mais si le murmure des fraîches eaux réjouit l'oreille, il répand aussi dans l'air un froid invisible.

On admire, on est charmé, on applaudit, on se dit: il est impossible de mieux chanter, il est impossible de rencontrer un plus magnifique organe; jamais gosier n'a rendu des sons pareils, et cependant on se prend à souhaiter encore quelque chose, le *mens divinior*, le souffle agitateur dont parle Virgile, *mens agitat molem*.

Le jeune Paul Julien s'est fait entendre au Cercle musical et au Grand-Théâtre. Ce n'est plus là un enfant prodige, c'est déjà un violoniste de premier ordre. La simplicité, la correction, le jeu large, le grand style attestent une nature d'artiste aussi profonde que précoce. Nul ne doute de l'avenir qui lui est réservé, et ses maîtres moins que personne: le livre sera digne de la préface et le jeune homme de l'enfant.

Terminons par une indiscrétion: Notre habile chef d'orchestre, encore sous l'empire de son admiration pour Julien et le retrouvant dans la loge de M. D***, un de nos amateurs les plus distingués, détache la chaîne de sa montre et prie Julien de vouloir bien la garder comme un souvenir; M. D***, à son tour, demande la permission d'y suspendre quelque chose, et le lendemain, Julien recevait de M. D*** une belle montre et notre chef d'orchestre une superbe chaîne, en remplacement de la sienne, avec une lettre des plus aimables.

J. Tisseur.

Léon Boitel, directeur-gérant.

Digitized by Google

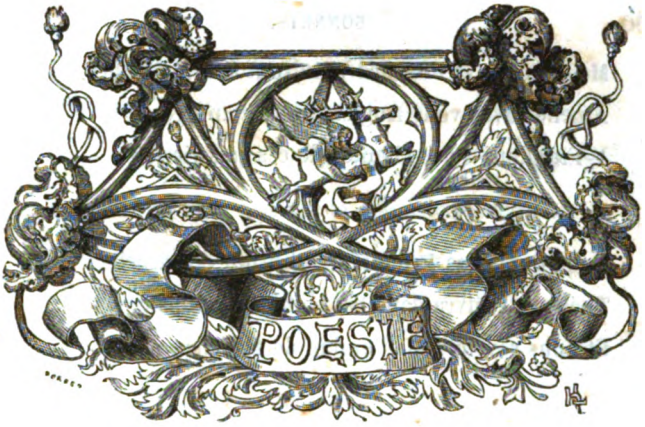

SONNETS.

I.

A L.-P.

Je viens vous rappeler une chère promesse,
Mon ami. Je consens que, pendant les hivers,
Paris soit une Athène et la Seine un Permesse ;
Mais, en été, partout on peut faire des vers.

Mon hameau, pour septembre, annonce une kermesse,
Venez voir mon pays, mes prés, mes coteaux verts ;
Vous serez libre ici : ni boston, ni grand'messe !
Et vous serez reçu, poète, à bras ouverts.

Digitized by Google

Meissonnier et Ponsard viendront aussi, j'espère.
Amenez avec vous Augier, notre compère.
—En allons-nous chanter de ces gais virelais !

Nous oublirons Proudhon, Girardin et Baroche ;
Thélème revivra dans les bois de La Roche,
Et nous réveillerons l'ombre de Rabelais.

La Roche, juillet 1850.

II.

IMITATION D'ANACRÉON.

O puissante nature, ô mère nourricière,
Aux flancs sacrés et forts, reine au port glorieux,
Vierge et mère à la fois, merveilleuse ouvrière !
Tu donnas aux chevaux des pieds audacieux,

Aux taureaux rutilants la corne meurtrière,
Un antre armé de dents aux lions furieux,
La nageoire au poisson qui fuit dans la rivière,
L'aile sûre et rapide aux habitants des cieux,

Au soleil la chaleur, la transparence à l'onde,

Digitized by Google

A la nuit sa tranquille et calme majesté,
A l'homme le courage avec la volonté.

La femme en vain pressait ta mamelle féconde.
Tu lui donnas alors, nature : la beauté !
— Ce signe étincelant de l'empire du monde.

III.

A PÉTRARQUE.

Je n'ai pas voulu voir la fontaine immortelle
Que tu nous as chantée en un sonnet vainqueur ;
J'ai craint de rencontrer, si je m'approchais d'elle,
De la réalité le visage moqueur.

Si belle qu'elle soit, je la rêve plus belle !
Je n'en veux pas ternir l'image dans mon cœur.
—Si Laure, à tes désirs, eût été moins rebelle,
Ta gloire aurait perdu beaucoup à ton bonheur ;

Car il aura bientôt trouvé la lie amère,
Le buveur imprudent qui soulève son verre !
Il faut voir le bonheur de loin comme les cieux.

Digitized by Google

Un vulgaire succès eût étouffé ta flamme,
Poète, et chaque larme arrachée à ton âme,
Devenait une perle en tombant de tes yeux!

CHARLES REYNAUD.

Avignon, 1849.

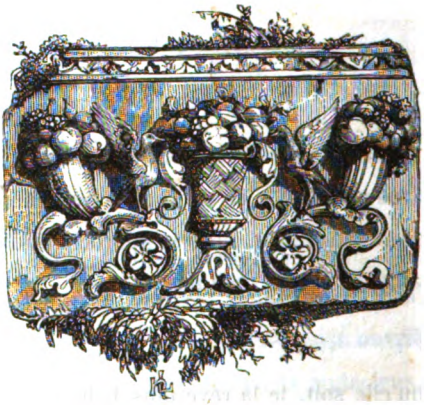

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

JOURNAUX DE LYON,

DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS.

SUITE (1).

JOURNAL DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DE RHONE (*sic*), rédigé par Pelzin. Lyon, Tournachon et Daval, 1795-1797, in-8. 36 liv.

1er numéro 29 pluviôse an III (17 février 1795), précédé d'un prospectus. Numéro 231e et dernier, 23 fructidor, an V (9 septembre 1797).

Ce journal paraissait trois fois par décade, le tridi, le sextidi et le nonidi, par cahiers de 8 ou 16 pages. On s'abonnait à Lyon, chez le rédacteur, rue des ci-devant Augustins, 56. Le premier numéro est de l'imprimerie de Tournachon et Daval, quai et maison Antoine, 8. Pour les suivants, l'imprimerie est sous le nom de Daval, seul.

Les 27 premiers numéros portent cette épigraphe :

« Exterminez, grand Dieu, de la terre où nous sommes
Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes.

VOLTAIRE, tragédie de *Mahomet*. »

M. Gonon, qui n'a pas trouvé un mot de blâme pour les sanguinaires publications de d'Aumale, de Laussel et de Carrier, sent se réveiller toute son indignation en décrivant le journal de Pelzin :

(1) Voir tom. III de la nouvelle série, pp. 305 et 405

Digitized by Google

« Le premier numéro, dit-il, est une violente provocation au meurtre et à l'assassinat *de toutes les personnes qui eurent un emploi public à la suite du siège.* » M. Gonon est dans l'erreur. Le premier numéro contient, en effet, une violente provocation, mais contre un seul homme, contre Collot-d'Herbois, l'épouvantable assassin de nos pères.

Nous n'avons point à excuser Pelzin ; nous savons que le pardon est écrit dans la loi humaine comme dans la loi divine, mais nous savons aussi que toute action est suivie de réaction, que tout crime attire un châtiment, que toute victime appelle un vengeur ; qu'on n'aurait pas eu les Chouans sans la Convention, Trestaillon sans Robespierre. Que nos lecteurs veuillent bien penser un instant au sang qui venait de couler à Lyon, à nos monuments détruits, au commerce anéanti, à la guillotine en permanence, au canon qui mitraillait aux Brotteaux, à tant de victimes égorgées, dont les parents, les enfants, les amis vivaient encore, qu'on amasse tous les malheurs de notre cité, qu'on les personnifie dans un seul homme, et l'on sera peut-être moins surpris et moins indigné de lire cet article écrit au lendemain de la Terreur :

« COLLOT-D'HERBOIS. — *Cris de vengeance.*

« Lyonnois, vous dormez, et Collot respire encore ! et il est encore incertain si le sang de ce monstre satisfaira par la hache de la justice, aux mânes de vos parents, de vos amis, des nombreuses victimes de sa barbarie ! Vous dormez, et la horde féroce de ses satellites veille au milieu de vous, prête, au premier signal, à vous assassiner de nouveau, veille auprès de son chef pour le dérober au trop juste supplice qui l'attend, et le rendre au libre exercice de ses affreux massacres ! Vous dormez ! le tigre, dans la cage de fer où il est peut-être maintenant renfermé, n'a pas renoncé à la proie qui lui est échappée.

« ... Lyonnois, sortez de la terre des vivants, ou ne survivez à vos pères, à vos enfants égorgés, que pour poursuivre le pontife, l'hiérophante barbare qui, pour honorer une divinité aussi barbare que lui, Chalier, a commandé des milliers d'exécrables sacrifices. Collot, l'abominable Collot, vous auroit-il ôté jusqu'au désir de son châtiment, ou jusqu'à la pensée de la justice et de la nécessité de son supplice ?...

« Nous voici sur la place où commencèrent les féroces exécutions, sur la place de la Liberté. L'instrument fatal étoit là, là d'où, par un mouvement

Digitized by Google

d'horreur, vous venez de retirer subitement vos pas. Voyez le sang dont la terre est rougie. C'est le sang de vos ayeux. C'est celui de votre postérité. C'est le sang du mari fidèle, de l'épouse chaste, de la beauté promise, de l'amant chéri ; et c'est Collot qui sans pitié l'a fait répandre...

« Ne cherchez pas ces édifices superbes qui faisoient l'orgueil de la cité, et qui rendoient Lyon la glorieuse rivale de l'ancienne et opulente ville de Tyr. Collot, en un clin d'œil, les a changés en tristes décombres ; il a voulu que Lyon ne présentât plus que les ruines de Palmyre. Vengeance, citoyens, jurez vengeance contre le vandale destructeur des villes....

« Lyonnois, vous ne pouvez faire aucun pas dans vos murs, hors de vos murs, sans fouler les ossements de vos frères, sans marcher sur des tombeaux. Collot a fait de votre ville un vaste cimetière. Tout au dedans et au dehors est plein des crimes de Collot. Hâtez-vous *de rédiger la dénonciation de ses forfaits*. La France l'attend ; *la Convention la demande* ; votre salut, celui de la patrie y sont attachés. La Commission des 21 a annoncé que son rapport sur ce grand coupable étoit prochain. Hâtez-vous, vous dis-je, ou craignez que Collot n'invoque, en sa faveur, votre silence.

« *Signé :* PELZIN. »

Dans cette *dénonciation des forfaits de Collot-d'Herbois*, nous n'avons point vu, comme M. Gonon, une *provocation au meurtre et à l'assassinat de toutes les personnes qui eurent un emploi public à la suite du siège*. Collot seul est nommé, Collot seul est voué, non au fer d'un assassin, mais au *trop juste supplice qui l'attend, à la hache de la justice*, et après un jugement que rendra un tribunal non suspect, la Convention.

Ajoutons encore que les publications de d'Aumale, de Laussel et de Carrier sont l'insulte du bourreau à sa victime et que la feuille de Pelzin n'est que le cri de vengeance de la victime contre son meurtrier debout et puissant.

Ce premier numéro, incriminé par M. Gonon, est du 29 pluviôse ; mais, près de deux mois auparavant, Pelzin avait publié un prospectus non moins violent, non moins accusateur contre Collot et ses amis. Arrêté comme poussant les citoyens à la haine les uns contre les autres, Pelzin fut mis en jugement. Voici les pièces de son procès. M. Gonon donne à cette arrestation la date du 5 ventôse, lisez 5 nivôse, an III.

Digitized by Google

DÉNONCIATION, ARRESTATION ET INTERROGATOIRE DU JOURNALISTE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE PELZIN.

« Cejourd'huy cinq nivose an trois de la République françoise.

« Les maire et officiers municipaux de la commune de Lyon, assemblés dans le lieu ordinaire de leur séance, l'agent national est entré et a dit :

« Tandisque la Convention nationale cherche à effacer jusqu'à la trace du « régime désastreux de nos derniers tyrans et à affermir la République par « une heureuse harmonie entre tous les citoyens, il est des hommes qui, mus « sans doute par des impulsions secrètes, et ne trouvant pas leur compte dans « ces desseins bienfaisants, s'efforcent, pour en contrarier l'exécution, de « corrompre l'opinion publique, de diviser et calomnier les patriotes, de ra- « nimer le feu des haines particulières et les désordres qui en sont les suites.

« Ces caractères de malveillants sont tous consignés dans le prospectus « d'un journal de Lyon, qu'on nous promet, rédigé selon ces principes par « Pelzin, répandu avec profusion dans le public, et que nous déposons sur le « bureau, après l'avoir paraphé. Il commence par ces mots : « *Ville Affranchie* « *eut sous la tyrannie de Robespierre.*» Il finit par ceux cy : « *La première dis-* « *tribution se fera le seize nivose présent mois.* » A Lyon, de l'imprimerie de « P. Bernard, aux halles de la Grenette, l'an trois.

« Lisez cet écrit avec quelqu'attention, Citoyens, et vous y verrez insulter « aux Représentants du Peuple en y peignant comme dégoutants de sang, « des hommes appellés par eux à d'honorables et importantes fonctions.

« Vous y lirez, en frémissant, l'apologie de la rébellion lyonnoise, comme « n'ayant éclaté que pour le maintien de la représentation nationale, tandis « que les intrigants qui l'ont provoquée, n'avaient pour but que de l'anéantir.

« Vous y verrez attiser les flammes de la vengeance personnelle dans un « instant où elle se signale dans cette commune par une infinité d'excès, et « dans le moment même où il importe le plus d'étouffer tout ressentiment « particulier pour ne s'occuper que de l'intérêt général.

« Par toutes ces considérations, je requiers qu'acte me soit accordé de « ma plainte contre les auteurs et imprimeur de cet écrit, qu'en consé- « quence, mandat d'amener soit décerné contre Pelzin, rédacteur, et P. « Bernard, imprimeur, annoncés par le susdit pamphlet; qu'il soit au « surplus informé contre leurs fauteurs, complices et adhérents pour être « ensuite statué ce qu'il appartiendra.

« Signé Verès, subst. de l'agent national. »

Digitized by Google

« Les maire et officiers municipaux de la commune de Lyon,

« Considérant que le prospectus énoncé dans le réquisitoire de l'agent national tend à ranimer le feu des vengeances particulières dans un moment où elles se manifestent dans cette commune par des excès multipliés, et où il importe le plus d'en étouffer le germe pour ne s'occuper que des intérêts et des besoins de la patrie;

« Considérant qu'il tend à avilir les autorités constituées et les Représentants du Peuple qui les ont régénérées en peignant les membres qui les composent comme des hommes de sang;

« Considérant que l'auteur se déclare ouvertement l'apologiste de la rébellion lyonnaise;

« Qu'il importe d'arrêter les progrès de cet écrit séditieux;

« Ordonnent qu'acte est octroyé à l'agent national de sa plainte contre les auteurs et imprimeur du prospectus dont il s'agit, que mandat d'amener est décerné contre eux, et qu'il sera informé contre leurs fauteurs, complices et adhérents, pour être ensuite statué ce qu'il appartiendra. A Lyon, les dits jour et an.

« Signé R. Rivière, off. municipal. Rivaud, off. municipal.

« Pour copie conforme : J. François Perret, ad. m. »

« Ce jourd'huy sept nivose an troisième républicain, nous, lieutenant de gendarmerie nationale à cette résidence, certifie qu'en vertu d'une réquisition de l'agent national de cette commune en date de ce jour, portant en substance d'amener de suite à la commune le citoyen Pelzin, maître écrivain, rue des Bouchers, ce qui a été exécuté avant midy par le soussigné et le gendarme Fabry, arrivé à la Commune, le citoyen agent national n'y étoit pas; le dit Pelzin a été conduit au bureau du citoyen maire qui nous a enjoint de conduire ledit Pelzin à la maison d'arrêt des Recluses, ce qui a été de suite effectué; avons fait charge de sa personne sur le livre de la geole et rédigé le présent pour servir et valoir ce que de raison. Fait à Lyon, les jours et an que dessus, Signé : Niollet, lieutenant de gendarmerie nationale; Fabry, gendarme :

« Pour copie conforme à l'original déposé au greffe de la gendarmerie. Signé Argenson.

« Pour copie conforme, J. F.çois Perret, agd. m.

« Le huit nivose, l'an 3e de l'ère Républicaine, devant les officiers municipaux de la commune de Lyon a été amené des Recluses le nommé Pelzin, à l'interrogatoire du quel il a été procedé comme il suit.

D. Vos nom, prénoms, âge, pays et profession ?—R. Alexandre Michel Pelzin, agé de quarante-deux ans, homme de lettres, natif de Marseille, domicilié

Digitized by Google

à Lyon, rue des Bouchers, n° 56.—D. Etes-vous l'auteur du prospectus qui a été affiché et distribué avec profusion qui annonce un *Journal de Lyon et du département de Rhône*, rédigé par Pelzin ?—R. Oui, et ce prospectus qui a été imprimé au nombre de deux cents placards, n'a eu tout au plus que quatre-vingts placards d'affichés, et sur mille exemplaires imprimés en petit format, il n'en a été distribué que environ deux cents parmi lesquels même une cinquantaine ont été adressés à la municipalité, au District et au Comité révolutionnaire.—D. Pourquoi l'épigraphe est-elle la même que celle du journal de Bordeaux ?—R. J'ignore si elle est la même, au reste j'en avois parlé aux citoyens Borde et Sallier, administrateurs du District.—D. Pourquoi vous proposiez vous dans ce journal de ranimer les vengeances particulières et de rappeler à vos concitoyens des évènements que la tranquillité publique veut qu'on oublie ?—R. Il est si peu vrai que je voulois rallumer le feu des vengeances particulières, qu'indigné de quelques assassinats qu'on se permettoit contre des citoyens sous pretexte qu'ils avoient été dénonciateurs, que je me proposois fermement dans mon journal de m'y opposer, ce qui est prouvé par un article du prospectus ainsi conçu : « *Qui arrache le poignard de la vengeance des mains des citoyens pour en armer la justice.* » —D. Pourquoi vous êtes-vous donc engagé à prouver par un autre article que Lyon ne fut rebelle que pour le maintien de la représentation nationale ? —R. J'étois jaloux de justifier les rebelles de Lyon, non sur le fait, mais sur l'intention.—D. Pourquoi donc par un autre article de votre prospectus vous êtes vous engagé à signaler les monstres assassins des habitants de Lyon ?—R. Parce que beaucoup d'innocents ont péri et que les meurtriers de l'innocence doivent être signalés ?—D. Vous avez donc bien envie d'attiser le feu des vengeances particulières ?—R. Mon envie se bornait à la poursuite des chefs des assassinats, ainsi qu'il conste par un autre article de mon prospectus, commençant par ces mots : « *Qui parmi les égorgeurs et les fripons, etc.* »—D. Vous ne pouvez pas ignorer qu'en attaquant des chefs, on attaque nécessairement des subordonnés ou des partisans ; dans ce sens vous tendiez donc toujours à animer le feu des vengeances particulières ?—R. D'après cette observation, il s'ensuivroit que les grands coupables ne devroient pas être poursuivis ? Au reste Legendre, représentant du Peuple, a dit à la Convention qu'il fallait distinguer les bergers et les moutons ?—D. Quels sont les hommes qu'un vernis patriotique couvre le sang dont ils sont teints(*sic*), qui exercent d'honorables fonctions ?—R. Ce sont Collot et ses partisans déjà flétris par l'opinion publique. —D. Il est du devoir de tout citoyen, surtout quand il est en présence des autorités constituées, d'indiquer positivement les hommes dont il a voulu parler; il ne suffisait pas d'indiquer *Collot*, il falloit indiquer ses partisans. —R. Ses

Digitized by Google

partisans sont les mêmes qui ont été dénoncés par Le Cointre.—D. L'ordre dans lequel ces idées sont présentées par le prospectus ne permet pas de penser qu'elles sont telles ; il paroit, au contraire, que l'on a voulu avilir les autorités constituées en attaquant d'une manière générale les hommes qui les composent, seul moyen de réussir quand, d'ailleurs, on n'est pas fondé à en attaquer aucun.—R. J'oppose à cette observation l'article du prospectus, commençant par ces mots : « *Qui prêche la soumission aux lois.* »—D. Etes-vous le seul qui ait formé l'entreprise de ce journal?—R. Oui, et mes intentions étoient si pures, que je me proposois de demander au Représentant une presse après le troisième numéro.—D. Pourquoi, sur l'observation de quelques personnes, que votre journal présentoit des inconvénients qui viennent de vous être indiqués, avez-vous répondu que vous saviez bien ce que vous faisiez?—R. Je ne me rappelle pas d'avoir tenu ce langage ; cependant il est possible que j'aie dit que je venois de Paris et que la liberté de la presse y étoit bien affermie. Au reste, le développement que j'aurois donné dans mes numéros auroient fait connoître mes intentions et prévenu les inconvénients.—D. Quel a été l'objet de votre voyage à Paris ?—R. J'y ai porté l'acceptation de l'acte constitutionnel, comme député de ma section.—D. Avez-vous resté à Paris depuis cette époque jusqu'à ce moment ?—R. Non, je n'y ai resté qu'un mois environ, j'ai été ensuite à Chalons, Puiseret et Loiret (*sic.*), d'où je suis retourné à Paris, où j'ai resté jusqu'au milieu de brumaire dernier, que je suis revenu icy.—D. Depuis quand n'êtes vous pas allé à Marseille ?—R. Depuis le lendemain du 29me mai 1793.—D. Quel a été l'objet de votre voyage à Marseille ?—R. J'y ai porté le procès-verbal de la journée du 29 mai, en qualité de député des 32 sections de Lyon, procès-verbal qui fut aussi porté à la Convention par d'autres députés.—D. Quel étoit l'objet de l'envoi de ce procès-verbal à la commune de Marseille ?—R. Une simple annonce.—D. Le séjour que vous avez fait à Marseille a-t-il été long ?— R. Une quinzaine de jours.—D. Il ne falloit pas, pour la simple annonce d'un procès-verbal, un député et un séjour aussi long, la voye de la poste n'étant pas interceptée.— R. J'ai rempli le vœu des sections.—D. Ce vœu étoit le Fédéralisme ? — R. Je ne crois pas au Fédéralisme ; il n'auroit eu lieu d'ailleurs qu'après la journée du 31 mai, et dans ce tems j'étois en route. Au reste, j'ai toujours prêché l'unité et l'indivisibilité de la République.—D. La France, battue pendant cinq ans par les agitations intestines, les malheurs publics et particuliers qui en résultent, tout vous invite à sacrifier votre opinion particulière à la volonté générale, ou à faire connoître les hommes qui vous entraînent et vous font dévier de ces principes éternels.—R. Je donnerois mon sang pour ma patrie. Un ouvrage imprimé, de ma composition, porte expressément qu'une loi, fût-elle vicieuse,

Digitized by Google

doit être respectée jusqu'à ce que la volonté nationale ait prononcé son abolition, et aucun homme ne m'a fait dévier de ces principes. — Plus n'a été interrogé et a signé au bas de chaque page et à la fin. Signé Pelzin, Rivière, officier municipal. Rivaux, officier municipal. »

« Cejourd'huy douze nivose an 3eme de l'ère républicaine, nous avons fait comparoître le citoyen Pelzin, auquel nous avons exhibé un exemplaire du prospectus imprimé sous son nom, interpellé de déclarer s'il le reconnoît et de le parapher. — A répondu qu'il le reconnoît et l'a paraphé, déclarant que, par forme d'observation, il ajoute à ses précédentes réponses qu'on peut d'autant moins l'inculper sur son voyage à Marseille, le lendemain du 29 ma comme député des sections, qu'alors les Représentants Nioche et Gauthier avaient solennellement déclaré par une proclamation qu'ils avaient été trompés sur les principes des Lyonnois, et qu'ils alloient de suite écrire à la Convention pour rendre hommage à leur patriotisme, dont et du tout avons dressé procès verbal dont lecture a été faite au citoyen Pelzin qui a signé à Lyon les jour et an susdits. Signé Pelzin et Rivaud, off. municipal.

« Pour copie conforme, J. François Perret, adj. »

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

« Les maire et officiers municipaux de la commune de Lyon mandons à tout exécuteur de mandements de justice d'amener sur le champ devant nous P. Bernard, imprimeur aux halles de la Grenette, pour être entendu sur les inculpations dont il est prévenu. — Requérons tout dépositaire de la force publique de prêter main forte pour l'exécution du présent mandat en cas de nécessité. A Lyon, le 7eme nivose l'an 3eme de l'ère républicaine. Signé R. Rivière, off. municipal. Rivaud, off. municipal. Grivet, off. municipal.

« Nous Fleury Flouval, officier ministériel du bureau de paix et de conciliation du district de Lyon y demt. rue Marat, canton de la Raison, n° 86, soussigné, sçavoir faisons que, ce jour sept nivose an 3eme de l'ère républicaine, avant midy, en exécution d'un mandat d'amener délivré par les maire et officiers municipaux chargés de la police de sureté et surveillance de cette ville ce dit jour, Signé de *Riviere*, *Rivaud* et *Grivet*, off. municipaux, nous sommes exprès transportés au domicile du citoyen P. Bernard, imprimeur aux halles de la Grenette, où étant en parlant à son épouse, lui avons fait part du motif de notre transport par la lecture du mandat cy dessus énoncé et daté, laquelle a fait réponse que son mari est depuis quelque tems à Genis le patriote pour des affaires relatives à son état, ce que vu et sans nous arrêter à la déclaration cy dessus, nous avons fait perquisition dans le domicile cy dessus à l'effet de rencontrer ledit Bernard pour lui intimer les ordres

Digitized by Google

dont nous sommes porteurs, pour qu'il se rendît pardevant les officiers de police à l'effet de prêter ses réponses sur les faits dont il sera interrogé sans l'avoir pu rencontrer; c'est pourquoi je me suis retiré sous toute réserve de droit après avoir redigé le présent pour servir et valoir ce qu'il appartiendra, copie duquel ensemble dudit mandat nous avons laissé à l'épouse dudit en parlant dans son domicile à sa personne dont acte. Signé : F. Flouval. »

« Cejourd'huy treize nivose an 3eme de la République une et indivisible, devant nous maire et officiers municipaux de la commune de Lyon, est comparu, en conséquence de notre mandat d'amener, le citoyen Bernard, que nous avons interrogé ainsi qu'il suit.—Tes nom, prénoms, âge, profession, demeure et lieu de naissance. — Pierre Bernard, âgé de trente trois ans, imprimeur demt. aux balles de la Grenette, natif d'Avignon. — Le citoyen Pelzin ne t'a-t-il pas remis le manuscrit du prospectus d'un journal de Lyon pour l'imprimer ? — Oui. — Quand t'a-t-il été remis ? — Il y a environ dix jours. — Où est ce manuscrit ? — Le voilà. — De suite nous avons paraphé ledit manuscrit avec le citoyen Bernard. — As-tu connoissance que ce manuscrit soit écrit de la main même de Pelzin. — Je n'en sçais rien. — Plus n'a été interrogé. Lecture à lui faite de son interrogatoire, il a dit ses réponses contenir vérité, y persister et a signé à Lyon les susdits jour et an. Signé Bernard. R. Rivière, off. municipal. Rivaud, off. municipal.

« Nous maire et officiers municipaux susdits ordonnons que le manuscrit dont il s'agit sera déposé en notre greffe et que le citoyen Bernard est renvoyé en liberté à la charge par lui de se représenter, s'il en est requis. Lyon, les susdit jour et an. Signé R. Rivière, off. municipal et Rivaud, off. municipal.

« L'agent national de la commune de Lyon, vu la procédure contre Michel-Alexandre Pelzin,

« Considérant qu'il est constant par la procédure que ledit Pelzin est l'auteur d'un écrit qui tend à avilir les autorités constituées en flétrissant les membres qui les composent, à aiguiser les poignards de la vengeance personnelle, à diviser les citoyens, à troubler cette harmonie si nécessaire à la tranquillité de cette commune trop longtemps victime des agitateurs et à l'affermissement de la République ;

« Considérant que le prévenu s'est déclaré ouvertement le partisan de la rébellion lyonnoise qu'il a préconisée dans son écrit ;

« Considérant qu'il s'est avoué lui-même le missionnaire des rebelles de cette commune et l'agent du fédéralisme ;

« Requiert que mandat d'arrêt soit décerné contre ledit Pelzin et les

Digitized by Google

pièces envoyées de suite à l'administration du district pour être statué conformément à la loi.

Lyon, le 12e nivôse an III de la République française une et indivisible

Signé VERÈS,

Substitut de l'agent national.

Nous, Maire et officiers municipaux de la commune de Lyon, vu la procédure faisant droit sur le réquisitoire de l'agent national et par les motifs y énoncés,

« Ordonnons que mandat d'arrêt est décerné contre ledit Pelzin et que les pièces seront de suite envoyées à l'administration du district pour être statué conformément à la loi.

Lyon, le 12 nivôse an III de la République française une et indivisible.

Signé R. RIVIÈRE, off. municipal. RIVAUD, off. municipal.

« Les maire et officiers municipaux de la ville de Lyon chargés de la police de sûreté et de surveillance générale, mandons et requerrons le concierge de la maison d'arrêt dite des Recluses, de retenir en arrestation Michel-Alexandre Pelzin, homme de lettres, prévenu d'avoir composé un écrit séditieux et d'avoir été l'agent des rebelles de cette commune; mandons à tout dépositaire de la force publique de prêter main forte pour l'exécution du présent mandat, en cas de nécessité.

Lyon, le 13 nivôse, an III de la République une et indivisible,

Signé R. RIVIÈRE, off. municipal, RIVAUD, off. municipal, GRIVET, off. municipal. Pour copie conforme, J.-François Perret, adj. m.

Pelzin passa un mois aux Recluses. Voilà comment il rendit compte et de son arrestation et de son séjour en prison :

« Conjuration contre le *Journal de Lyon*. Histoire de l'incarcération du rédacteur.

« Je n'aurois jamais pensé à entretenir de moi mes lecteurs; mais j'ai lu dans la Déclaration des Droits : « *Il y a oppression contre le corps social, lorsqu'un seul de ses membres est opprimé.* » Or, j'ai été opprimé, ma cause est donc celle de tous.

« Après environ quinze mois de courses vagabondes pour me soustraire au couteau des Terroristes, rappelé dans mes foyers par le retour de la justice, je jouissois enfin des embrassements de ma femme, d'une fille unique, et je me retrouvois avec des concitoyens que la même terreur avoit dispersés, que le retour de la même justice réunissoit. En parcourant cette ville que j'avois laissée populeuse, opulente et superbe et que je revoyois saccagée, déserte et

Digitized by Google

humble, je conçus le projet d'un journal contre le système de terreur et de vandalisme qui avoit détruit ma triste patrie. J'en rédigeai le prospectus, et j'allai chez le représentant du peuple Tellier, pour lui en donner lecture. Je ne pus voir Tellier ; mais un nommé Constant, homme à crinière jacobite, s'empare du prospectus, se charge de le lui montrer, et m'invite à revenir le lendemain. Douze jours s'écoulent : Tellier n'a point lu le prospectus et il ne m'est plus possible de le retirer des mains de Constant. Je fis alors cette réflexion qu'un journal, pour être vraiment libre, ne devoit recevoir l'influence d'aucune autorité, et que c'étoit provoquer cette influence sur le mien, que d'en soumettre le prospectus à une autorité quelconque. J'étois pressé d'ailleurs par le vœu de mes concitoyens; je me déterminai donc à le livrer à l'impression et j'abandonnai à Constant la copie qu'il ne rendoit pas. Le 5 nivôse, le prospectus est affiché, distribué et envoyé aux autorités. Le jour même, la faction assassine et dilapidatrice sonne contre mon écrit le tocsin d'alarme. Le jour même, le vandale Perret le dénonce au Conseil de la commune. Le jour même, les scélérats qui jouissent de leur liberté, le font passer aux scélérats qui sont dans les maisons d'arrêt, par le ministère d'autres scélérats. Le jour même, on déchire le placard mis sur ma porte pour indiquer le bureau du journal. Le jour même enfin, une lettre signée S.... me fait l'offre généreuse de me prêter une centaine de coups de bâton. Fermement persuadé qu'il ne pouvoit y avoir deux libertés de la presse, une illimitée pour Paris, Bordeaux, Rouen, et une limitée pour Lyon, je ne m'attendois pas à recevoir, le 7, la visite de deux gendarmes, porteurs de l'écrit qui suit : « *L'agent national de la commune de Lyon invite, et au besoin requiert le C. Grandmaison, de traduire à la maison commune le nommé Pelzin..... Signé* PERRET. » J'avois été instruit que, depuis le supplice du tyran Robespierre, un décret de la Convention vouloit que les mandats d'amener, ou pour conformer scrupuleusement mes expressions à celles du C. Perret, que les mandats de *traduire* fussent revêtus de trois signatures. Mais je me dis alors à moi-même : L'agent national de la commune de Lyon a peut-être un privilége que les autres n'ont pas ; marchons. J'arrive à la maison commune, et de suite, sans avoir été interrogé, et d'après le simple mandat d'amener, signé Perret, je suis conduit, par ordre de la municipalité qui n'avoit donné aucun ordre, à la maison de détention dite des Recluses. Pendant la marche, je cherchois tristement quel pouvoit être la cause de mon arrestation, car mon esprit ne pouvoit admettre qu'on eût oser violer la liberté de la presse. Je me disois : tu n'as jamais vendu du cuivre pour de l'or ; tu n'as jamais organisé aucun pillage; tu n'as jamais reçu le boucher d'Avignon sous ton toit hospitalier; tu ne t'es jamais plaint que l'exécrable

Digitized by Google

Collot ne fût pas assez barbare ; tu n'as jamais crié, en lieu éminent, qu'il falloit s'armer de mille poignards contre deux négocians honnêtes, Picot et Fazy, s'ils échappoient à la hache de la loi; tu n'as jamais voulu méchamment persuader qu'une plume étoit un sabre; tu n'as jamais..... J'étois absorbé dans mes pénibles recherches lorsque mes conducteurs m'avertirent que j'étois arrivé au lieu de ma destination ; ils me firent entrer et le concierge m'admit dans sa maison, sans trop les chicaner sur mon billet de logement.

« Pendant que le greffier m'écrouoit, j'appris que les détenus, au nombre de trente, étoient presque tous des assassins ou des voleurs, autrement des Jacobins, dévorés de l'amour sanglant de la patrie et de la soif insatiable de l'or des patriotes. Ils avoient tous été ou officiers municipaux ou administrateurs du district et du département, ou juges des tribunaux, sous la tyrannie de Robespierre ; de sorte que la maison des Recluses étoit une petite Commune qui avoit tous ses corps consitués. Je demandai au concierge une chambre particulière.—Je suis *Phisoloziste*, me dit un des guichetiers.... je vas te mettre avec Langheac.

« Ce Langheac étoit un ci-devant marquis de la ci-devant Auvergne, qui avoit été condamné dans un jugement de la dernière Commission de Lyon à être détenu jusqu'à la paix, *pour n'avoir rien fait pour la Révolution*...

« La nouvelle de mon entrée aux Recluses se répandit bientôt parmi les prisonniers, et, presque au même instant, je reçus leur visite. Ils s'étoient rangés en cercle autour de moi, et sembloient examiner en silence le changement qu'une fuite de quinze mois pouvoit avoir produit dans mes traits. Je les considérois de mon côté. Instruit des horreurs inouïes dont ils s'étoient souillés, j'étois réellement étonné de leur voir une figure humaine. Il est vrai que le sang des citoyens, dont ils s'étoient abreuvés si longtemps sembloit suinter des pores de quelques-uns d'entr'eux. Je reconnus...

« Enfin, le cordonnier Beaud rompit le silence : « *A propos, ont dit, vous « autres, qu'il y a t'un propectus du Journal de Lyon, imprimé, qui dit comme « ça qu'il dira que tous les patriotes sont des dilapidateux et des buveux de « sang, et que tous ces scélérals de rebelles sont de braves républicains.* » Et le cercle honorable aussitôt d'applaudir, et le cordonnier Beaud de continuer sur le même ton. Las, à la fin, des sarcasmes plats et grossiers lancés indirectement contre moi, je dis aux corps constitués, réunis aux Recluses pour la sureté publique : « *Je ne dois pas craindre de vous apprendre ce que vous savez déjà. « L'auteur de ce prospectus, c'est moi. Le premier numéro du journal annoncé « est dans ma poche ; le second n'est que dans ma tête. J'ai besoin d'être seul.* » —« *Personne n'a z'entendu te fâcher*, répondit alors monsieur Beaud, *chacun*

Digitized by Google

y est z'ici pour son compte. » Et les vertueuses autorités se retirèrent en disant assez haut : « *Vive Tellier, ça ne va déjà pas tant mal pour nous, puisqu'on f.. dedans les aristocrates.* »

« Je m'attendois à être interrogé dans la journée. Je ne fus point appellé. Mais les 24 heures dans l'espace desquelles la loi veut qu'un homme arrêté soit entendu n'étant pas encore expirées, je n'avois pas le droit de me plaindre.

« Je croyois, après la première visite que j'avois reçue, être quitte de toute autre. Il m'en fallut subir le lendemain non-seulement une seconde, mais encore celle de leurs femmes, de leurs sœurs, de leurs amis, de leurs amies, des petits garçons et des petites filles. Les uns se contentoient de me regarder, les autres me questionnoient, et quelques brocards étoient toujours mêlés aux diverses questions. On se succédoit sans intervalle ; ceux-là entroient, ceux-ci sortoient ; vous auriez dit qu'il y avoit écrit sur la porte : *Spectacle curieux et divertissant.* Je crus, pour un moment, que j'étois un de ces objets extraordinaires qu'on montre pour 2 sous à la foire.

« Cette seconde journée se passa sans que je fusse interrogé, mais comme il s'étoit écoulé bien plus de 24 heures depuis mon arrestation, j'en fus d'autant plus surpris, que Perret, avant d'être nommé agent national, avoit vivement déclamé, dans une séance des Jacobins, contre les fonctionnaires qui ne se conformoient pas rigoureusement à la loi.

« Enfin, le troisième jour, un guichetier vint m'avertir que j'étois attendu pour être conduit à la Maison-Commune, où je devois subir mon interrogatoire. »

Là s'arrête le récit de Pelzin. On vient de lire cet interrogatoire avec les autres pièces du procès.

Rendu à la liberté, l'audacieux écrivain trouva des amis et des abonnés pour fonder et soutenir son journal. Sa plume, trempée dans du fiel, fit plusieurs fois pousser des cris de fureur aux hommes à qui la Convention avait confié le pouvoir. Pelzin les poursuit sans relâche et sans pitié. Tantôt il rappelle les crimes qu'ils ont commis, tantôt il publie les concussions dont ils se sont rendus coupables. Dans ses pages le ridicule touche à l'horrible, le burlesque à l'odieux. Il fouille dans les ordres secrets, dans les renseignements, dans les correspondances, et l'on est confondu des choses qu'il en retire et qu'il expose au grand jour. Ces révélations sont de l'histoire. Imprimées dans le journal, elles acquièrent une publicité qui ne leur était pas destinée et qui redouble, s'il est possible, leur atrocité ou leur laideur. Qu'on

Digitized by Google

nous permette une ou deux citations. Pelzin possédait ou connaissait les pièces originales. Nous copions d'après lui.

« *Note extraite de la liste des fuyards des sections de la Montagne et de la* « *Convention réunies.*

« PERRIN, ennemi de la Révolution ; on le croit à la campagne, à Chapo- « not. Nous observons que c'est un homme trés-borné et qu'il n'a jamais eu « d'opinion fixe. L'on pourrait se contenter *de lui prendre sa fortune,* »

« *Au nom du Peuple français, les Représentants du Peuple envoyés dans la* « *Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du Peuple,*

« Requièrent la Commission des séquestres de faire apporter de suite « chez eux, deux cents bouteilles du meilleur vin qu'ils pourront trouver ; « et, en outre, cinq cents bouteilles de vin rouge de Bordeaux, de première « qualité, pour leur table, leur enjoignant, à cet effet, de faire lever les séques- « tres apposés sur les lieux où ledit vin pourroit se trouver ; de réapposer lesdits « scellés dès qu'ils auront enlevé la quantité sus désignée, et, s'il étoit né- « cessaire de les lever dans divers endroits pour remplir cette réquisition, « de les réapposer à fur et à mesure. Fait à Commune-Affranchie, le 13 ni- « vôse, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

« Signés à l'original, Fouché et Albite. »

« *Extrait d'une lettre écrite par Achard à Gravier.*

« Ville-Affranchie, ce 27 frimaire, l'an 2 de l'ère républicaine.

« Frère et ami, encore des têtes, et chaque jour des têtes tombent. Quel- « les délices tu aurois goûtées, si tu eusses vu avant-hier cette justice natio- « nale de deux cents neuf scélérats ! Quelle majesté ! quel ton imposant ! tout « édifioit. Combien de grands coquins ont, ce jour-là, mordu la poussière dans « l'arène des Brotteaux ! Quel ciment pour la République ! Aujourd'hui et de « main de pauvres diables seront innocentés publiquement ; on les embrassera, « on les élèvera aux nues.....

« Salut et fraternité, *Signé*, ACHARD. »

La publication de ces pièces, à un an de distance à peine de l'époque où elles avaient été écrites, causait une exaspération profonde dans les esprits. La réaction contre les Terroristes fut terrible et sanglante. La Compagnie de Jéhu s'organisa, les Muscadins reparurent triomphants et la vengeance au cœur, le *Réveil du Peuple*, cette *Marseillaise* des ennemis de la Révolution, retentit d'un bout à l'autre de la cité, et les Jacobins, poursuivis à leur tour, furent massacrés avec la même férocité qu'ils

Digitized by Google

avaient montrée. Le journal à qui on doit le soulèvement d'une partie de ces passions, n'approuve pas ces criminelles violences; il va même jusqu'à les blâmer, mais sans indignation et en les appelant de *repréhensibles écarts* (1).

Le *Réveil du Peuple* fut trop souvent une provocation au meurtre et un appel à ces terribles exécutions. Aux premières mesures de ce chant funèbre, les cerveaux se troublaient, les esprits s'enivraient de vengeance, et la répression des coupables agitateurs n'était pas toujours aussi facile que le journal veut bien nous le conter.

« Indignés de l'élargissement des Terroristes, dit-il, les Lyonnois ont crû que le chant du *Réveil du Peuple* feroit sur eux l'effet que l'eau bénite fait sur le diable. Depuis quelques jours, nos salles de spectacle retentissoient de ce chant exorciste contre ces satans. Le commandant de la place, Lapoype, a fait des observations aux exorciseurs, et le calme s'est rétabli. » (*Journal de Lyon*, 3 vendémiaire, an IV, 24 septembre 1795).

Ce calme dut être de bien peu de durée. L'autorité locale était sans pouvoir, et les partis n'avaient pas désarmé.

Au milieu de ces cruelles agitations, la poésie s'était cachée, mais elle n'était pas morte, et, de loin en loin, elle apparaissait encore par intervalles fugitifs. Au milieu des sombres proclamations des Représentants du peuple, et perdues entre les discours ou les arrêtés de la Convention, le lecteur avait trouvé naguère des stances dans le genre de celle-ci :

(1) « Lyon continue de se livrer à des exécutions illégales contre les Terroristes. Il est peu de jours qui ne soient marqués par quelqu'un de ces actes « que nous appellerions *féroces*, si la vengeance de la mort d'un père, d'un parent, d'un ami, quoique exercée arbitrairement, ne prenoit pas sa source dans « la nature... Déjà plusieurs communes voisines se sont rendues coupables « des mêmes excès. Bourg... et Saint-Etienne viennent de mettre la violation des lois à l'ordre du jour contre les hommes de sang... Villes et départements qui dites que c'est à son exemple que vous vous signalez par « des vengeances arbitraires, ne sauriez-vous imiter notre commune que dans « ses repréhensibles écarts ? » (*Journal de Lyon*, 3 floréal, an III, 22 avril 1795).

Digitized by Google

« Que je plains ma pauvre patrie,
Disent les émigrés épars,
Elle court vers la barbarie
Elle veut bannir les beaux-arts ! »
— Les beaux-arts ! du temps de vos crimes,
Ils étaient rampants et flatteurs.
Ils vont, pour devenir sublimes,
Monter sur la base des mœurs.

Par le citoyen Pris.

(*Journal Républicain* du 28 germinal, an II).

Ou dans le genre de cette autre :

Frères, voilà tout juste un an,
Que Capet, le dernier tyran,
Proscrit par les Français,
Pour prix de ses forfaits,
Dansa la carmagnole...

S. N. d'auteur.

(*Journal Républicain*, 18 ventôse, an II).

Aujourd'hui le ton avait changé, et le journal de Pelzin contenait parfois des couplets dont la poésie faisait frémir.

Aux cheveux mal peignés et gras,
Succède la tresse élégante ;
Les Jacobins ne l'aiment pas ;
Qui la porte les épouvante.
Mais nos tresses, de ces crasseux
Ne deviendront pas la conquête.
Il faut défendre ses cheveux
Quand on veut conserver sa tête.

La grossière malpropreté
N'est que la dégoutante image
D'un cœur plein de férocité,
Et non le signe du courage.
Vils Jacobins, restez tondus,
Vous êtes bien comme vous êtes.
Mais le temps ne reviendra plus
Où vous disposiez de nos têtes.

Digitized by Google

L'affreux aspect des Jacobins
A fait fuir les arts et les grâces.
Vainqueurs de ces lâches coquins,
Du plaisir recherchons les traces.
Rendons aux jeux, à la gaîté
Des jours sauvés de la tempête.
Ce n'est qu'aux pieds de la beauté
Qu'un Français doit perdre la tête.

La guerre que Pelzin faisait aux hommes de la Révolution ne pouvait pas se terminer sans quelque retour offensif de la part de ses ennemis. Le numéro 97, du 10 pluviôse an IV, 30 janvier 1796, venait à peine de paraître que Pelzin fut arrêté, emprisonné, puis conduit à Grenoble de brigade en brigade et détenu avec huit autres Lyonnais. Sur leur demande d'être jugés, le citoyen Morenas, juge de paix, vint visiter le registre d'écrou, et, ne trouvant aucune charge sérieuse contre eux, ordonna de les mettre en liberté, c'était le 13 ventôse au matin. Le même jour, arrive à Grenoble un ordre du représentant Reverchon, en mission à Lyon, qui rejette leur demande de mise en jugement et confirme leur incarcération. Il n'était plus temps, les prisonniers étaient libres, et, grâce au dévoûment des Grenoblois qui les cachèrent, ils purent braver les mandats lancés contre eux.

Cependant, l'esprit public se prononçait de plus en plus. Pelzin put revenir à Lyon, et le 10 floréal (29 avril 1796), le journal, après un silence de trois mois, reparaissait aussi énergique et aussi implacable que par le passé.

Dès-lors, l'imprimerie de Daval, qui était quai et maison Antoine, se trouve être quai et maison Saint-Antoine, 8. Ce changement était toute une révolution religieuse, politique et sociale. C'était un retour vers des croyances qu'on avait voulu vainement anéantir.

Quand le règne des Jacobins eut touché à sa fin, la mission du *Journal de Lyon* se trouva finie. Le 9 septembre 1797, il donna un dernier numéro, mais en mourant il lança encore

Digitized by Google

un trait comme adieu. L'épigramme ne manquait ni de mordant ni d'a-propos.

« Mon cher, la République est fort embarrassée ;
Un seul homme, dit-on, fait tout son embarras;
On croit avec raison que cet homme est Barras.
Eh ! qu'elle soit dé-Barrassée.

Le 3 vendémiaire an IX (25 septembre 1800), Pelzin, homme de lettres, acheta du citoyen Chalmas, receveur de l'octroi municipal et de bienfaisance à Lyon, le matériel d'une imprimerie située rue Saint-Dominique, maison des ci-devant Jacobins, dans la salle dite de la Bibliothèque. Cette imprimerie, dont les conditions de vente étaient assez singulières, fut transportée au mois de septembre 1827, sur le quai Saint-Antoine, 36. Le 1er mars 1833, elle était achetée par M. Léon Boitel qui, deux ans plus tard, fondait la *Revue du Lyonnais*.

Pelzin, né en 1750, mourut le 19 juin 1828. Parmi les publications qu'on doit à cet écrivain, il en est une que son titre bizarre et sa rareté ont fait rechercher des amateurs. Nous donnons ce titre en entier :

« OBSERVATIONS, *Réclamations, Motions, Pétitions, Justification de la Société populaire des Amis de la constitution de Lyon, de la section des Terreaux, par le citoyen* PELZIN, LUES *dans la séance publique du comité central, le jeudi* 22 *septembre* 1791. DÉPOSÉES *publiquement entre les mains du sieur* PÉREZ, *son président.* CONFIÉES *par lui-même à la poche de son habit, sous le sceau de plusieurs épingles.* ESCAMOTÉES, *malgré cette précaution, par des inconnus qu'il a dit connaître, mais ne pouvoir nommer.* RESTITUÉES *d'après un* MANDEZ-VENIR *de la justice de paix. Et imprimées par délibération du* 25 *du même mois.* S. N. de ville ni d'imprimeur (Lyon), in-8. 16 pages.

Le contenu de la brochure n'a pas la bizarrerie ni l'originalité que ce titre promettait.

A. VINGTRINIER.

(*La suite à un prochain numéro*).

Digitized by Google

Essai archéologique.

LA GROTTE DE LA BALME

EN DAUPHINÉ,

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN

(ISÈRE).

Le Dauphiné, cette terre si riche en monuments légués par les civilisations qui, depuis l'époque romaine, se sont succédé jusqu'à nos jours, le Dauphiné, aussi bien que notre globe, possède sept merveilles décrites par les historiens. Mais nous ne devons véritablement décerner le nom de merveilles qu'aux œuvres du divin créateur. Les œuvres de l'homme sont soumises à toutes les péripéties de sa fragile condition, les œuvres seules de la nature ne connaissent que les lois éternelles.

Classée au rang des merveilles de notre ancienne province, la Grotte de la Balme est, sans contredit, l'un des monuments les plus remarquables de la nature en France : elle est située à 45 kilomètres à l'est de Lyon, à l'extrémité du département de l'Isère, à peu de distance du Rhône, dans l'intérieur d'une haute colline, à la suite de cette longue chaîne de petites montagnes taillées à pic, dont l'ensemble offre l'aspect d'un rempart majestueux paraissant servir de base aux Alpes dauphinoises.

L'ouverture de la Grotte, semblable à un arc de triomphe colossal couronné d'arbustes, est précédée du Signe de la ré-

Digitized by Google

demption. A l'entrée s'élève, comme un phare de salut, une chapelle attachée au flanc du rocher, et dont la silhouette se dessine dans le vide du gouffre béant. Cette chapelle est consacrée à la Vierge que l'Eglise appelle l'Etoile de la Mer, la Consolation des Affligés. Elle est superposée à une chapelle crypte, sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Nous décrirons l'une et l'autre, à leur tour, faisant remarquer préalablement la disposition symbolique de ces monuments de la religion.

Les principales dimensions de la Grotte sont : pour l'ouverture, 31 mètres en hauteur, 21 en largeur. La longueur totale, depuis l'entrée jusqu'au fond, est d'environ 239 mètres ; l'intérieur offre une grande variété de détails : stalactites, bassins pleins d'eau vive, admirablement superposés, des labyrinthes, une fontaine et un lac.

Une plume plus habile que la nôtre peut seule décrire les merveilles de la Grotte. Notre tâche, à nous, est de ne point sortir des limites déterminées par le titre de cette modeste esquisse.

Tous les historiens du Dauphiné ont parlé de la Balme. Le *Dictionnaire de Trévoux* donne une description de la Grotte, tirée de l'Académie des sciences. Mézeray, auteur d'une *Histoire de France*, rapporte que le roi François Ier, étant à la Balme, fit transporter un bateau dans le lac de la Grotte, et promit leur grâce à deux criminels s'ils s'engageaient à le visiter jusqu'au bout. M. Bourrit aîné, ancien président du consistoire à Lyon, a donné le *Guide du voyageur à la Grotte de la Balme*. Enfin, M. Usmar Bonnaire, fonctionnaire public supérieur en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur, a publié dernièrement une petite notice sur la chapelle de la Grotte, pour solliciter l'attention de l'autorité départementale sur ce précieux monument. Cet honorable citoyen, ce patriarche de la Balme, dont tous les écrits sont remplis de hautes appréciations morales, a vu ses généreux efforts couronnés d'un plein succès. Le conseil départemental a émis le vœu que la double chapelle de la Grotte fut recommandée au gouvernement pour être classée parmi les monuments historiques et réparée aux frais de l'Etat.

Digitized by Google

APERÇU HISTORIQUE ET DESCRIPTIF.

C'est par les monuments rapidement nomenclaturés que nous pouvons jalonner l'histoire du bourg de la Balme dont l'origine remonte certainement à la plus haute antiquité. A l'époque gauloise, les Druides, ces prêtres qui basaient leur pouvoir sur la superstition et l'ignorance d'un peuple guerrier, et qui célébraient les mystères terribles de leur religion au milieu des sites les plus sauvages et les plus grandioses de la nature, durent trouver dans les vastes flancs de la Grotte de la Balme un sanctuaire impénétrable. Notre province dut fournir, à leur culte, de nombreux asiles naturels ; c'est ce qui pourrait expliquer notre pauvreté en ces monuments religieux, grossièrement formés d'énormes pierres, dont la Bretagne est si riche. A peine pouvons-nous citer de ces temps reculés de rares *peulvans* (piliers de pierre) renversés et quelques *tumuli*.

Le mot *Balme* ou *Baume*, qui paraît dérivé de la langue celtique, signifie une grotte, une caverne. En effet, toutes les localités du Dauphiné, où se trouvent des excavations dans les flancs des rochers portent le nom de *Balmes*. Dans l'extrême midi de la France, à Marseille, existe aussi une fameuse grotte, visitée par les pélerins, et connue sous le nom de *Sainte-Baume*.

Les Romains conquirent les Gaules et imposèrent aux vaincus leur religion et leur civilisation. Ils trouvèrent à la Balme un temple grandiose formé par la nature, et durent, aussi bien que les Gaulois, l'approprier à leur culte religieux. En outre, la beauté du site et la proximité du Rhône pour la facilité des relations commerciales, durent les porter à se fixer en grand nombre à la Balme, dont le territoire possède encore des témoignages remarquables du passage de ce peuple.

Indépendamment des médailles et des statuettes trouvées dans les fouilles agricoles, nous citerons plusieurs inscriptions qui, par la correction de leurs caractères, paraissent remonter aux premiers temps de l'empire romain.

La première rappelle un vœu à Apollon : elle est rapportée

Digitized by Google

d'une manière inexacte par Chorier (*Ant. de Vienne*, *p.* 509). Du temps de cet historien, elle était auprès du lac de la Grotte, et nous l'avons retrouvée sur la plate-forme de la chapelle, dans un état assez fruste, ayant reconnu qu'elle avait servi depuis longtemps à des usages domestiques. Nous l'avons relevée, après une analyse sévère des jambages de lettres altérées, et nous la donnons restituée autant que possible, en nous servant du texte de Chorier pour suppléer aux caractères absents que représenteront des lettres plus petites.

APOLLINI · AVG · SA...
T. COMINIVS· GRATVS· ME...
M. CENSA· MATER· EX....

Nous essayons de rétablir ainsi le texte: *Appolini Augusto sacrum T. Cominius Gratus memor, M. Censa mater ex voto.*

Consacré à Appolon Auguste.

« *T. Cominius Gratus* reconnaissant et *M. Censa*, sa mère, selon le vœu qu'ils avaient fait. »

A la deuxième ligne, les deux lettres ME nous ont semblé être le commencement du mot *memor* (reconnaissant), pour faire opposition au mot *Gratus*, qui signifierait la même chose, mais qui est ici un nom patronimique. Chorier a omis dans son texte les deux dernières lettres de chaque ligne.

Un petit sarcophage, de 1 mètre 40 centimètres de longueur, sur 50 centimètres de hauteur, offre l'inscription suivante, dont les caractères sont frustes en partie. Les sigles D. M. (*Diis Manibus*), gravés primitivement sur les ailes du cartouche, sont entièrement effacés. Nous reproduisons cette inscription dans l'état où elle se trouve, laissant à ceux qui peuvent l'avoir relevée avant nous le soin de suppléer aux lacunes et de rectifier, au bssoin, notre version.

IVI CLARI
C.... IVL · CORNELIAN.. DEC
LVG · ET · MODESTIÆ · GEMINANS
FI..... QVI · VIXIT · ANNIS · III · DIEB..V
P..R..NT · FIL · DVLCISSIMO

Digitized by Google

Le texte peut se rétablir ainsi : *Diis manibus Julii Clari, C... Julii Corneliani, decurionis lugdunensis et Modestiæ Geminantis filii qui vixit annis tribus, diebus V, parentes filio dulcissimo.*

A la troisième ligne, le mot *Geminans* est bien conservé. Il ne saurait être que le nom patronimique de *Modestia*. Si l'on nous objecte la singularité de ce nom, nous citerons celui de *Julia Soemias*, mère de l'empereur Héliogabale.

Voici notre traduction : *Aux dieux mânes de Julius Clarus, qui a vécu III ans et V jours, fils de C.... Julius Cornelianus, décurion lyonnais, et de Modestia Geminans, des parents à leur fils très-chéri.*

Au bas des escaliers de la fontaine, devant la Grotte, on voit engagé, dans la maçonnerie, un fragment de cippe, portant les restes d'une inscription très-fruste que nous avons dessinée. On y distingue seulement des terminaisons de noms qui nous apprennent que c'est le tombeau élevé à une femme, sous la consécration *Diis manibus*.

A la demande de M. Bonnaire, toutes ces inscriptions doivent être réunies à plusieurs fragments antiques dans le vestibule de la Grotte. Cette petite collection archéologique, formée sous un portique de la nature, offrira un nouvel intérêt aux visiteurs.

L'ère du moyen-âge a doté la Balme de monuments remarquables d'architecture religieuse, civile et militaire. Avant de les décrire, il est convenable de mentionner un fait historique important : c'est le séjour fréquent, sur ce territoire, des Dauphins de la maison de la Tour, princes souverains de cette province. Leur château était bâti sur une éminence, à côté de l'église. Valbonnais, historien du Dauphiné, rapporte plusieurs lettres de ces princes, ainsi que divers actes publics passés en leur présence, et datés de la Balme.

C'est au château de la Balme que furent expédiées, le 15 avril 1335, par Louis, comte d'Ottingen, au nom de Louis de Bavière, empereur d'Allemagne, les lettres patentes sollicitées par la vanité du dernier Dauphin Humbert II, pour l'érection de ses

Digitized by Google

états en royaume, sous le nom de royaume de Vienne. Mais ces lettres demeurèrent sans effet, et il ne prit jamais ce titre.

En 1337, Henri de Bourgogne, fils aîné du comte de Bourgogne du même nom, épousa Isabelle de Villars, sœur de l'archevêque de Lyon. La cérémonie des noces se fit au château de la Balme, en présence du dauphin Humbert II.

Le territoire de la Balme a donné son nom à une très-ancienne famille de cette province, mentionnée dans le nobiliaire de Chorier, sous le nom de *la Balme optevoz*, dont les armoieries portaient : de gueules à trois pals d'or, à la fasce de sable brochant sur le tout. Nous avons remarqué ces armoiries sculptées au-dessus de la porte du grand escalier du château d'Amblerieu sur la Balme. Le nom de cette ancienne famille se rencontre souvent dans des actes des XIIe et XIIIe siècles. Une inscription, formulée en caractères de cette dernière époque, et fixée intérieurement à droite de la porte méridionale de l'église de Saint-Maurice à Vienne, fait mention de Guillaume de la Balme, PRO · G · DE · BALMA · CANONICO.

Le même Guillaume de la Balme fut compris, en 1272, au nombre des chanoines prêtres de l'église de Vienne, dans la promotion qui fut faite par l'archevêque Guy d'Auvergne.

Il fut, en 1283, du nombre des chanoines présents à un acte de reconnaissance du Dauphin Humbert Ier et de Anne, sa femme, des comtés de Vienne et d'Albon, à l'archevêque et au chapitre de Vienne.

En 1328, sous l'archevêque Bertrand de la Chapelle, il fut fait une grande promotion de quarante-cinq chanoines. Parmi les sous-diacres figurent Henri et Mathieu de la Balme.

MONUMENTS DIVERS.

La chapelle de Notre-Dame-de-la-Grotte, par sa position et son ensemble, est un spécimen très-intéressant de l'art religieux au commencement du XIIe siècle. L'histoire ne nous apprend rien sur sa fondation, dont le motif ne saurait être dû qu'au zèle des fidèles empressés de purifier, par sa consécration à la mère

Digitized by Google

du Rédempteur, un sanctuaire de la nature, souillé pendant des siècles par les cérémonies du culte payen.

Construite sur une terrasse, à 14 mètres au-dessus du torrent de la Grotte, contre le jambage dextre du gigantesque portique, la chapelle de Notre-Dame paraît avoir succédé à un monument religieux bien plus ancien. Un escalier, composé de 51 marches, passant sur un arc ogival ouvert sur le torrent, conduit à la terrasse. De ce point, l'œil étonné contemple, d'un côté, les cavités ténébreuses de la Grotte, où régne un mystérieux silence, et, de l'autre, un riant horizon limité par les riches montagnes du Bugey. Là, sont en présence les images frappantes des deux extrêmes de l'humanité, la vie et la destruction.

La structure de la double chapelle est remarquable par son ordonnance complèxe. Une pensée de similitude locale paraît avoir dirigé le génie de l'architecte, car une certaine recherche régne dans la composition des masses qui, par la rudesse de leur mise en pose et le fréquent défaut d'aplomb, tendent à s'harmoniser avec les sinuosités du rocher contre lequel elles s'appuient. Les chapiteaux des colonnettes, seuls détails de sculpture, ne manquent pas de correction et caractérisent l'époque architectonique de l'édifice, dont le plan est à une seule nef terminée par une apside semi-circulaire. La voûte en berceau repose sur des arcs à plein cintre disposés latéralement sur une base continue pouvant servir de siége aux fidèles. La longueur de la chapelle supérieure, consacrée à la Vierge, est de 9 mètres, et sa largeur, de 4 mètres 45 centimètres ; sa hauteur sous voûte est de 4 mètres 34 centimètres.

La chapelle inférieure, sous le vocable de saint Jean-Baptiste, est d'une ordonnance bien plus simple. Les deux colonnettes supportant l'arc de l'apside sont ses seuls ornements. On y descend par un escalier composé de 16 marches et pratiqué dans un couloir contre le flanc du rocher. La longueur de cette chapelle est de 7 mètres 28 centimètres, sa largeur de 2 mètres 88 centimètres, et sa hauteur, sous voûte, est de 2 mètres 66 centimètres.

Des modifications importantes furent faites à cet édifice vers le

Digitized by Google

XVIe siècle. Elles sont peut-être le résultat des libéralités du roi François Ier, dont nous avons rapporté la visite à la Grotte. On abattit la façade et un long mur fut construit parallèlement au rocher, pour recevoir des planchers, aujourd'hui détruits, propres à augmenter la surface des chapelles. La porte pratiquée latéralement sur la terrasse, et décorée de deux colonnettes, dont nous avons retrouvé une base, fut remplacée par un arc surbaissé de 3 mètres 20 centimètres de largeur. Cette ouverture permet aux fidèles d'assister, de dessous, à la célébration des offices.

Si ces chapelles doivent être un jour restaurées, nous pensons qu'il serait nécessaire de les dégager de toutes les constructions parasites qui les privent de leur caractère monumental; en conséquence, de faire disparaître le mur en ruines dont nous avons parlé, ainsi que la petite habitation adossée à la terrasse et qui masque l'escalier. Le mur de façade, surmonté d'un petit clocher arcade, devrait être reconstruit et recevoir une décoration sévère dans le style de l'édifice. L'arc surbaissé qui remplace la porte primitive, doit être maintenu; car, indépendamment de son utilité, trois siècles d'existence lui assignent un cachet historique. L'escalier, dégagé de tous côtés, devrait, pour laisser plus d'espace à l'entrée de la grotte et prendre un caractère plus monumental, être divisé en deux rampes, dont la première s'appuierait sur le mur du torrent et ferait face à la voie publique. Ces dispositions prises, que l'on se représente, dans un beau jour de fête de la Vierge, l'affluence des pélerins gravissant les marches de l'antique chapelle abritée sous le majestueux dôme de rochers abruptes.

L'église paroissiale de la Balme, située à mi-coteau à droite de la grotte, mérite l'attention de l'archéologue, malgré la simplicité de son ordonnance. Elle paraît remonter au XIIe siècle et n'a reçu aucun ornement de sculpture. Partout régne l'arc à plein cintre, excepté toutefois dans deux chapelles construites au XVIe siècle sur les deux côtés du chœur, au dessus duquel s'élève le clocher. Sur le pavé, nous avons remarqué un trumeau en pierre de Choin, décoré d'une moulure, et ayant, sans nul

Digitized by Google

doute, appartenu à un monument antique. Le vaisseau de cette église n'est composé que d'une nef à trois travées, sans portail sur la façade.

Les ruines de l'ancien château delphinal se voient à droite de l'église. Auprès de quelques pans de murs est une tour carrée divisée primitivement en deux étages par des planchers. Les créneaux ont été engagés dans une maçonnerie moderne. La construction très-simple de cette tour peut remonter au milieu du XIIIe siècle.

Sur la commune de la Balme, à peu de distance du Rhône, est située l'ancienne chartreuse de Salettes, fondée en 1299 par le dauphin Humbert Ier, la dauphine Anne, son épouse, et Jean, son fils, qui donnèrent, pour cet effet, le territoire des Bermundières. Six prêtres et trente religieuses y furent établis. Cette maison porta d'abord le nom de la Cour-de-Sainte-Marie et prit ensuite celui de Salettes qu'elle a depuis conservé. L'archevêque de Vienne, Guillaume de Valence, confirma cette fondation, comme il en était requis par le titre même, ainsi que le pape Boniface VIII et l'archevêque de Lyon.

Henri, baron de Montauban, oncle du dauphin, voulut avoir sou tombeau dans le monastère de Salettes, dont Marie de Viennois, sa sœur, était prieure, et lui légua, entre autres, ses deux chevaux de bataille, appelés dans son testament *Lyard* et *Bayard* (1), ainsi que son équipage de guerre. Le dernier dauphin Humbert II, fut un des plus grands bienfaiteurs de la chartreuse de Salettes.

Les bâtiments de cet ancien monastère, supprimé à la révolution de 1789, formaient un vaste parallélogramme. Ils avaient entièrement été reconstruits sous le règne de Louis XIV. On arrive par une large avenue d'arbres séculaires au grand portail décoré d'un attique richement orné, au dessous de laquelle on lit cette inscription dédicatoire, séparée en deux parties, par un écusson mutilé :

(1) Dans la langue latine, *Lyardus* désigne un cheval gris pommelé et *Bayardus* ou *Bagus*, un cheval bai.

Digitized by Google

SALVATORI JESV CHRISTO
VIRGINVM SPONSO, ET DIVÆ MARIÆ
PARENTI VIRGINI QVÆ HANC AVLAM
SACRARVM VIRGINVM SIBI DICATAM

OPE SVA DEFENDIT.
PATROCINIO PROMOVIT.
NOVIS ÆDIFICIIS PRESENTI ÆVO
MAGNIFICE AVXIT, ILLVSTRAVIT.
MDC·LX

Au sauveur Jésus-Christ, époux des vierges, et à la divine Marie, Vierge-mère, qui protége de sa puissance cette demeure de vierges sacrées, à elle dédiée, l'a fait progresser sous son patronage, et, au siècle présent, l'a magnifiquement augmentée et illustrée de nouveaux édifices.

1660

L'église, complètement ruinée, est de l'époque même de la fondation du monastère. Elle ne se composait que d'une seule nef à cinq travées, éclairée par des fenêtres en lancettes. Les restes de la voûte ogivale peuvent faire juger de la grâce de cette construction qui reçut, au XVIIe siècle des modifications considérables. Au dessus du portail est fixée une tablette portant, en caractères du XIVe siècle, l'inscription suivante, précieux monument historique :

† ANNO · DOMINI · M · CCC · VII · XVI
KALENDAS · MAII · OBIIT · BONE · MEMO
RIE · DOMINVS · HVMBERTVS · DALPHINVS
VIENNENSIS · QVI · EDIFICAVIT · ISTVD
MONASTERIVM · IN · HONORE · DEI
ET · BEATE · MARIE · BEATI · QVE · JOHANNIS · BAPTISTE

Pour la facilité du lecteur, nous avons retracé en toutes lettres, avec la conservation de son orthographe, cette inscription qui rapporte la date de la mort de Humbert Ier.

Digitized by Google

L'an du Seigneur 1307, *le* 16 *des calendes de mai, mourut le seigneur Humbert de bonne mémoire, dauphin de Vienne, qui édifia ce monastère en l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Marie et du bienheureux Jean-Baptiste.*

Il serait prudent de transporter dans l'église de la Balme et d'encastrer dans le mur du chœur ce curieux monument de l'art épigraphique et de l'histoire, qui pourrait devenir la proie de quelque avide touriste. Une courte inscription, placée au-dessus, rappellerait son origine.

L'architecture civile est représentée à la Balme par deux maisons du XIIIe siècle, ayant leur pignon sur la principale rue. La première est simplement décorée d'une petite fenêtre à baies géminées ; un arc boutant soutient l'un de ses angles. La seconde, dite *des Templiers*, est très-remarquable. Au rez-de-chaussée, à côté d'une vaste cheminée, est pratiquée dans la muraille une petite armoire ayant la forme de deux fenêtres en lancettes. Le premier et unique étage, légèrement porté en encorbellement est éclairé par une élégante fenêtre nervée, dont il est facile de recomposer la décoration, malgré l'absence du meneau central.

L'intérieur de cet étage offre, dans un angle, une cheminée semi-circulaire, supportée par deux consoles. Deux petites tablettes, taillées en forme de patte d'oie, sont disposés latéralement pour l'entrepôt des objets usuels. Le tuyau cylendrique se prolonge bien au-dessus du toit. Nous avons observé, dans le remarquable donjon de Clansayes (Drôme), une cheminée ayant quelque rapport avec celle-ci.

En quittant la Balme, saluons les restes du vaste manoir d'Amblerieu, dont nous avons déjà parlé. Ses machicoulis et ses tourelles ont passé sous le niveau révolutionnaire ; mais on peut encore, par ces nobles ruines, se faire une idée de l'opulence de la famille qui se bâtit, au XVIe siècle, cette demeure dans un site si gracieux. Nous sommes autorisé à croire, par les armoiries déjà décrites, que cette famille fut celle de *La Balme*.

VICTOR TESTE.

Digitized by Google

DE L'ENSEIGNEMENT

DES

LANGUES ANCIENNES

CONSIDÉRÉ

COMME BASE DES ÉTUDES CLASSIQUES.

La question de l'enseignement est encore aujourd'hui le terrain d'une ardente controverse. Les mesures législatives qui sont intervenues sur cette matière n'ont pas étouffé la querelle. Dans le nouveau régime fait à l'instruction publique, les hommes, dont 'esprit, resté libre durant les débats, ne se préoccupe que du bien des études et de l'éducation en elle-même, peuvent-ils du moins se réjouir de quelque réforme aux imperfections des systèmes d'enseignement communs à tous les partis? Pas plus, ce nous semble, que dans la polémique qui a produit la loi nouvelle, ils n'ont pu s'éclairer sur les conditions véritables d'une bonne institution de la jeunesse.

On réclame de toutes parts, et souvent avec justice, contre l'ancien système d'études classiques et d'éducation commune; et pas une des questions vitales que soulève l'institution de la jeunesse n'a été sérieusement traitée dans la polémique sur la liberté de l'enseignement.

Si opposés qu'ils soient dans leurs prétentions, si hostiles l'un

Digitized by Google

à l'autre, quant au fond même de leurs doctrines, les adversaires qui se disputent le droit de former l'intelligence des jeunes générations restent d'accord et sur les méthodes d'instruction et même en définitive sur le système entier de la pédagogie. Tous les anciens vices de l'éducation scolaire ont été respectés. Bien des esprits cherchent vainement quelle peut être la différence si radicale entre le mode d'instruction et le régime d'un petit séminaire et ceux d'un lycée ; ils ont vu exister partout au même degré, tout ce que présente de déplorable la façon de traiter l'intelligence, le cœur et le corps des enfants, depuis la fondation des colléges.

Tous ces vices, qui concourent, pour leur part, à la décomposition de la société française, semblent être passés en force de chose jugée. La plupart s'accordent si bien avec le courant révolutionnaire qui nous emporte, que rien ne peut s'élever contre eux dans la société actuelle, si ce n'est la conscience des hommes qui ont réfléchi sur l'éducation, avec un esprit indépendant et sainement conservateur.

Entre les mille problèmes sur lesquels auraient voulu s'édifier ceux qui se préoccupent de la jeunesse avec désintéressement et simplement avec le cœur du citoyen, aucun n'a été abordé de ceux-là même qui se rattachent étroitement aux principes dont l'un ou l'autre des deux corps rivaux semblait le gardien le plus naturel.

Les adversaires de l'enseignement laïque ont-ils paru s'apercevoir que, malgré l'esprit religieux qui les anime, le même levain révolutionnaire et payen fermente sur les bancs qu'ils surveillent, excité par les mêmes auteurs, les mêmes pages, les mêmes commentaires traditionnels, répétés dans toutes les chaires de la vieille rhétorique ? Avec des doctrines littéraires exactement semblables dans les deux enseignements, l'esprit d'ironie s'empare de l'enfance faite pour l'admiration et le respect. C'est à la recherche complaisante du laid et du ridicule, à l'esprit de moquerie que sont dressées les jeunes âmes par l'éducation classique. Depuis les fables de Lafontaine jusqu'aux satires plus innocentes de Boileau, c'est la critique et le persi-

Digitized by Google

flage qu'on nous enseigne partout dans notre initiation à la littérature nationale. Il semble que le développement du goût ne se puisse obtenir que par la compression de l'enthousiasme. Satisfaits de nous transmettre quelques bannales admirations, nos maîtres d'humanités paraissent craindre de réveiller en nous le vrai sentiment du beau et l'amour passionné des grandes choses. Nous mettre en défiance contre tout ce qui porte le sceau d'une imagination hardie, d'une inspiration profonde, contre tout ce qui est franc, naturel, primesautier; remplacer en nous les vraies jouissances littéraires par la satisfaction mesquine et pédantesque de découvrir des taches dans la perfection même; nous initier d'avance à l'art suprême d'étouffer la pensée d'une œuvre en faisant ressortir un mot mal sonnant, tel est le résultat de l'enseignement des lettres, comme il est pratiqué chez nous, quelle que soit sa bannière, philosophique ou religieuse. Sans oublier que le bon sens et la liberté du jugement sont les qualités les plus essentielles à cultiver dans l'intelligence du jeune homme; peut-être, est-ce le plus grand devoir du maître de combattre avant tout la tendance trop naturelle de l'esprit français à la légéreté et à l'ironie, d'écarter pour cela du disciple les modèles trop fréquents du persiflage et de la satire, les maximes de l'égoïsme transformé en sagesse, pour nourrir le jeune homme de la substance plus généreuse que recèle la vraie poésie.

Aux dépositaires de la tradition religieuse, aux gardiens de ce haut spiritualisme, source vive de tous les arts, il eût appartenu de prendre l'initiative de quelques réformes, d'indiquer quelques voies nouvelles dans l'éducation esthétique de la jeunesse. Flagellé depuis si longtemps par l'ironie, au détriment des saintes vérités qu'il conserve sur la terre, ce corps auguste aurait pu peut-être, dans la lutte où il s'engageait, mieux comprendre que l'éducation actuelle dresse les âmes à l'ironie, et, le premier, remplacer dans ses écoles, une rhétorique surannée, par un enseignement littéraire plus vivifiant pour l'imagination et pour le cœur. Si la voie nouvelle est difficile à tracer, fallait-il voir du moins que, malgré le soin donné à l'instruction reli-

Digitized by Google

gieuse, la méthode littéraire que l'on conserve est en désaccord avec l'esprit religieux, et que le système d'éducation et d'études, également enraciné dans les deux camps, a pour conséquence naturelle de créer chaque jour de nouveaux fils à Voltaire.

Les intérêts d'un autre ordre que représente l'enseignement laïque ont-ils été du moins plus sainement appréciés? Ceux qui se préoccupent surtout des droits de la raison individuelle ont-ils élevé quelques réclamations contre tout ce qu'il y a dans notre système d'éducation commune, de propre à détruire l'énergie, la spontanéité, la vitalité de la personne humaine.

De nos jours, en même temps que les prétentions personnelles se déchaînent, nous voyons s'amoindrir tout ce qui tendrait à les justifier ; les caractères s'effacent, les passions mêmes se dégradent, en perdant ce qu'elles avaient de franc et de naturel. Tandis que la puissance collective de l'humanité s'exalte au sein des découvertes de la science moderne, il semble que les générations s'énervent et que le sang s'appauvrisse dans la plupart des races. Avec la vitalité physique, l'énergie morale décroît : l'homme perdra sa grandeur intellectuelle avec les derniers restes du sang héroïque.

Au sein des classes moyennes qui forment aujourd'hui l'élément important et conservateur de la société, le séjour des villes, les habitudes sédentaires et peut-être un manque de ressort originel rendent cet appauvrissement du sang plus prompt et plus facile que dans les anciennes races militaires et dans les populations agricoles. C'est surtout aux enfants de la bourgeoisie que s'applique l'éducation des colléges ; à travers cette classe, la société tout entière, qu'elle gouverne aujourd'hui, est appelée à subir le contrecoup des bienfaits ou des vices du régime des pensionnats. Or, l'hygiène qu'on impose au caractère et à la santé des enfants dans toutes ces institutions est identique, au fond, comme celle à laquelle on soumet leur intelligence. Partout c'est la même vie claustrale ; et la plupart du temps, au milieu de l'air empesté des villes ; c'est la privation presque absolue des exercices du corps les plus salutaires, un appel constant fait à l'action du cerveau et des forces nerveuses, aux dépens de cet

Digitized by Google

équilibre vital qu'il importe de maintenir chez l'adolescent. Quel homme fait, et dans toute sa vigueur, supporterait, non seulement sans ennui, mais sans une révolte de son organisme, le nombre d'heures d'immobilité qu'on impose chaque jour à cet âge, à qui le mouvement et l'expansion sont aussi nécessaires que la nourriture et l'air respirable? c'est pendant une durée moyenne de neuf à onze heures par jour que l'on retient, enchaînés sur leurs bancs, ces forçats de la vieille pédagogie, ces pauvres jeunes êtres humains dont tous les membres frémissent du besoin de se mouvoir et pour qui sont faits surtout le grand air et le soleil. De ce manque d'exercice corporel, de cette surexcitation, nous ne disons pas de l'intelligence, mais du mécanisme intellectuel, quel effet peut résulter, si ce n'est l'affaiblissement de l'énergie vitale, et par suite celui du caractère, et une atteinte grave portée à la puissance morale de la personne.

Ce ne fut pas là le régime nourricier de ces fortes générations antérieures à la vulgarisation des études classiques qui ont amassé et qui nous ont légué ce capital de sang généreux qu'épuiseront si vite l'éducation et les habitudes modernes. Ce n'est pas ainsi qu'était comprise l'institution de la jeunesse dans cette race la plus saine, la plus belle, la plus intelligente, la mieux équilibrée de toutes les races, celle des auteurs de tous les merveilleux chefs-d'œuvre que la vie de collége nous force de haïr plutôt qu'elle ne nous enseigne à les admirer ; cette race des Grecs où la culture de la santé et de la beauté corporelle était inséparable de celle de l'esprit, où le génie fut toujours ce qu'il doit être, une vigueur saine, un juste équilibre de toutes les puissances de l'homme, et non pas une fièvre qui ronge et qui flétrit ; où les penseurs valaient sur le champ de bataille et dans la palestre les athlètes et les héros ; où Sophocle se montrait des mieux faisant à la journée de Marathon, où Socrate, dans une retraite, portait Alcibiade blessé pendant plusieurs stades et avec toutes ses armes, où le noble Aristoclès devait son immortel surnom de Platon à la largeur de ses épaules et à sa vigueur dans les jeux du gymnase. L'enseignement classique

Digitized by Google

qui renouvelle chaque jour tant d'idées des Romains et des Grecs, ne s'abstient de leur prendre qu'une chose : leur vraie sagesse.

Comment les rationalistes formés à l'école de la Renaissance et dans une réaction contre le mysthicisme et l'ascétisme du moyen-âge n'ont-ils pas reconnu et signalé cette vérité : que le collége, quel que soit son nom, séminaire ou lycée, est de forme et d'origine monacale. Ce sont des ordres religieux imbus, comme tout le monde au XVIe siècle, des préjugés classiques de la Renaissance, mais façonnés avant tout par les règles monastiques qui ont imaginé ainsi d'appliquer les lois, les mœurs et le régime du couvent, à ce qui doit le plus souffrir de la vie claustrale, à l'enfance. C'est ainsi que le cloître institué pour aider les âmes lasses du monde à faire l'apprentissage de la mort, est devenu le moule absurde et cruel où l'on enferme ceux qui auraient besoin de faire, dans toute la joie de leur âge, un vaillant apprentissage de la vie. Comprimer la vie, et même l'épuiser lentement, plier la volonté jusqu'à en rompre le ressort, établir la prédominance de l'esprit sur les organes physiques, jusqu'à leur atrophie, telle est la loi de l'ascétisme monacal.

Des journées entières données à l'étude, ou du moins à l'immobilité, en l'absence de toute éducation gymnastique, c'est, pour des enfants agglomérés dans quelque vieux cloître, dans l'obscurité et l'air lourd d'une ville, c'est un régime qui produit, à la longue, sur les individus et sur les races, ces effets destructeurs de la vitalité qui peuvent être la fin de l'ascétisme religieux, mais qui ne sont certes pas le but de l'éducation civile. L'enseignement officiel a-t-il même entrevu ce côté de la question? Loin de là : s'il a de son côté la force des études ou plutôt le perfectionnement de ce mode de surexcitation mécanique de la mémoire qui remplace dans l'éducation d'aujourd'hui un salubre développement intellectuel, c'est peut-être dans les écoles rivales que l'on rencontre les meilleures conditions d'hygiène morale et physique, que les exercices du corps, que les jeux favorables à l'enfance sont le plus encouragés et que l'intelligence, moins

Digitized by Google

surchargée de travail matériel, conserve le mieux ses qualités natives et sa spontanéité.

Toutes ces questions si graves qui auraient dû remplir une polémique sur l'enseignement, nous ne faisons que les indiquer ici pour déplorer qu'elles n'aient pas tenu la place des aigres et souvent déloyales récriminations qui ont été échangées. D'ailleurs, les divers points de cette controverse ne sont pas du ressort de notre chaire ; c'est dans une discussion qui est plus de notre domaine que nous voulons vous faire entrer aujourd'hui. Chargé du haut enseignement littéraire, nous avons le droit de défendre les belles-lettres, nourricières de toute jeunesse libérale, contre les attaques que leur livrent à la fois et l'orgueil des sciences exactes, et le matérialisme mercantile, et les grossiers instincts de la démagogie.

Ce n'est pas ici une stérile question de prééminence entre les sciences et les lettres. Il s'agit de savoir lesquelles sont les plus propres à devenir la substance qui doit vivifier la personne intellectuelle et morale dans la nature de l'enfant et du jeune homme.

Fières des conquêtes que leur doit l'industrie, et s'aidant de l'esprit d'un siècle, à la fois mercantile et révolutionnaire, les sciences exactes empiètent chaque jour sur les lettres, dans le domaine de l'éducation. Toutes les critiques adressées dans le monde et dans la presse au mode actuel d'enseignement partent au fond d'une partialité plus ou moins avouée pour les sciences et pour l'ordre matériel qu'elles sont appelées à servir. Nous venons de prouver que nous ne sommes pas aveugles pour les défauts de notre système d'éducation. Mais, sur ce point qu'il prend pour base de l'enseignement les belles-lettres, l'étude des langues, et en particulier celle des langues anciennes, il est dans le vrai ; et nous croyons toute la grandeur intellectuelle, toute la beauté morale d'une société intéressée à la conservation de ce système.

Peut-être, au premier abord, trouverez-vous un peu surannée une apologie des lettres, même à ce point de vue particulier et dans ce but pratique. Mais si les principes que nous émettons

Digitized by Google

ne sont pas nouveaux, les utopies contraires ne sont pas non plus des nouveautés bien originales, c'est un vieux legs du XVIIIe siècle. Quand on ressuscite autour de nous de vieilles erreurs, essayons de rajeunir les antiques vérités.

Les glorieux effets du progrès des sciences naturelles et des sciences exactes éclatent de toutes parts dans la société moderne. Si l'homme semble avoir conquis la puissance de multiplier les heures et d'engendrer, pour ainsi dire, le temps, à force de rapidité, si l'abolition des distances établit un contact journalier, présage d'une intimité fraternelle entre des peuples jusque-là étrangers et hostiles, si la pensée se transmet au loin avec autant de vitesse que la lumière, si les métaux et les agents de la nature, asservis et façonnés en esclaves dociles et presque intelligents, nous affranchissent déjà d'une part de nos labeurs, si l'on peut entrevoir dans l'avenir une époque où la durée moyenne du travail matériel étant abrégée par le travail des machines, les hommes auront plus de temps à donner à la culture essentielle entre toutes, à celle de l'âme, ces magnifiques résultats de la civilisation moderne, c'est aux sciences que nous les devons. Qu'elles en soient fières et que la philosophie leur soit reconnaissante. Mais, à en juger par le langage, par toutes les habitudes intellectuelles de leurs adeptes, enfin par les prétentions mêmes qu'elles ont émises jusqu'à la tribune nationale dans cette question de l'enseignement, n'est-on pas fondé à reprocher aux sciences, vis-à-vis des lettres, un peu d'intolérance et d'orgueil? Constatons aussi qu'indépendamment de ce qu'elles puisent d'exclusivisme dans leur propre nature, les influences qui prédominent dans la société depuis un siècle, sont venues singulièrement aider leur tendance à dominer l'éducation et tout le monde intellectuel, comme elles régnaient déjà dans le monde des intérêts.

L'accession à la vie politique, des classes que la force des choses retient sous une préoccupation plus constante des besoins matériels; l'initiative que les révolutions ont donné à ces classes, l'accroissement du bien-être qu'elles ont trouvé pour un temps dans les progrès de l'industrie, toutes ces causes ont con-

Digitized by Google

couru à grandir l'importance des sciences dans l'opinion du siècle. Si les lettres et les arts correspondaient mieux aux goûts patriciens, les sciences telles qu'elles se sont produites dans le monde depuis un siècle, c'est-à-dire les sciences appliquées, ont servi d'uue manière plus frappante les intérêts populaires.

Les sciences se sont donc élevées sur le flot croissant de la démocratie; elles ont gagné dans l'estime publique et dans l'enseignement tout le terrain qu'y gagnait la révolution; elles ont affecté pour les lettres le même dédain, la même ignorante ingratitude que la foule prodiguait aux puissances détrônées.

Elles ont oublié d'abord une chose, c'est que, dans l'histoire de l'esprit humain, l'étude du monde matériel est postérieure aux connaissances morales, c'est-à-dire que les sciences sont postérieures aux lettres, qu'elles ont été conçues dans le sein des lettres, qu'elles ont été long-temps portées et nourries par elles; qu'à l'époque, appelée un moment, la nuit du moyen-âge, leurs germes ont été couvés dans les flancs de la philosophie, de la théologie elle-même; qu'il n'y a eu des naturalistes, que par ce qu'il y a eu d'abord des poètes et des mystiques, et qu'enfin les vraies découvertes, les inventions vitales, la révélation des grands principes que la science actuelle ne fait qu'appliquer, datent, pour la plupart, de cette époque où les savants étaient des mystiques et des poètes.

Certes, nous ne voulons contester ni la noblesse de l'histoire naturelle et de la géométrie ni leur portée dans la science générale qui prend le nom de philosophie et qui a Dieu lui-même pour fin. Toute philosophie a besoin de la physique; mais à la condition de la tenir subordonnée comme les ressorts visibles de la création sont subordonnés à l'âme qui les dirige. Il serait insensé de discuter la grandeur des sciences en elles-mêmes; il ne peut être ici question que de leur valeur relative comme aliment de l'intelligence et en particulier comme moyen d'éducation.

Chacune de nos connaissances doit être jugée moins sur ce qu'elle nous enseigne de la nature des choses extérieures, toujours si obscures pour nos regards bornés, que sur l'accroisse-

Digitized by Google

ment apporté par elle dans notre aptitude générale à mieux sentir, à mieux juger, à mieux agir, en un mot sur la manière dont elle contribue en nous à l'édification de la personne intellectuelle et morale.

On ne contestera pas que la poésie, que l'histoire, que la morale, que la théologie ne parlent plus au cœur de l'homme que la géométrie et la physique. Notre conscience, notre imagination, notre volonté trouveront-elles à mieux s'éclairer, à se rendre plus pures par l'observation des faits matériels et des lois mécaniques de l'univers, que par l'étude de tout ce qui nous révèle le plus directement la nature et les besoins de l'âme? La supériorité morale des études littéraires n'est donc pas à discuter. Il serait tout aussi superflu de démontrer leur action sur l'imagination, sur le sens du beau, cette noble faculté, la source la plus vive de tous les enthousiasmes, de toutes les nobles passions. Quelle vérité formulée par le raisonnement a le don d'entraîner les hommes comme une vérité révélée sous la forme du beau? En comparant les sciences qui démontrent avec les arts qui nous présentent le beau, on peut dire que la beauté est la plus vraie de toutes les vérités. La beauté, comme s'exprime le divin Platon, a seule reçu en partage d'être à la fois la chose la plus manifeste comme la plus aimable.

Nous ne ferons pas ici un titre exclusif aux arts, à la poésie, d'éveiller dans l'âme le sentiment du beau et d'agrandir l'imagination; nous n'avons pas l'injustice de méconnaître que les sciences, que l'astronomie, par exemple, et la géologie, que la géométrie elle-même sollicitent aussi les hautes pensées et l'enthousiasme; à la condition, il est vrai, d'être autrement comprises, autrement enseignées, qu'elles ne le sont par ceux qui prétendent isoler l'explication de la nature de l'étude de nous-même et de la connaissance de Dieu.

Insister trop sur la part qui doit être faite à l'imagination et au cœur dans la vie de l'intelligence, c'est se rendre suspects à ceux qui pensent que la raison se fortifie de tout ce qu'on retranche à l'imagination. Prenons la question dans les mêmes termes que les ennemis de l'éducation littéraire: *Le but est*

Digitized by Google

avant tout de créer des hommes de sens; nous le pensons comme eux. Les nobles facultés qui font les poètes, les artistes, les hommes d'enthousiasme se feront jour toutes seules; elles sont si vivaces que l'enseignement lui-même si mal conçu qu'il soit, ne saurait les étouffer. C'est le droit sens, le sens commun, le sens pratique que l'éducation doit cultiver, et dont nous devons avant tout maintenir l'intégrité dans nous-même, quel que soit le genre de nos études.

Eh bien! c'est surtout en prenant ce but principal, unique, posé comme tel par les lettrés ainsi que par les savants, le but de créer des hommes de sens, que nous verrons éclater la supériorité des études littéraires.

Un savant illustre, le plus populaire de nos savants, plaidant la cause des sciences à la tribune de l'ancienne chambre, contre le plus grand de nos orateurs et de nos poètes, demande, à propos des objections faites contre la prépondérance des mathématiques dans l'éducation, comment, en habituant l'esprit à raisonner, on arriverait à fausser le jugement. On peut lui répondre que cela se fait précisément en habituant l'esprit à raisonner, comme on raisonne dans les sciences exactes.

Lorqu'on préconise les mathématiques, comme le modèle par excellence d'une méthode, pour apprendre à raisonner, sait-on bien à quelles conditions la logique de la géométrie est si rigoureuse, pourquoi ses démonstrations sont si évidentes? Ces sciences qui se sont décorées du nom d'exactes, ne doivent cette exactitude qu'à l'absence de réalité des objets sur lesquels elles opérent. Ces objets ne sont que de pures abstractions, des points de vue de notre esprit, des entités idéales, mais qui n'ont pas d'existence dans la nature. Toutes leurs propriétés sont rigoureusement déterminées à l'avance par la convention qui les nomme et les définit. Certainement la géométrie est exacte; mais elle n'est pas réelle. Avez-vous rencontré quelque part le triangle abstrait et la ligne droite des géomètres? où résident les nombres séparés des êtres réels dont les propriétés sont si multiples et si complexes, que la moindre est, sans contredit, celle de pouvoir être dénombrée? Qu'est-ce qui fait enfin

Digitized by Google

l'exactitude des mathématiques? C'est l'étroite simplicité des faits dont elles raisonnent; leurs formules ne sont si précises et si rigoureuses, que parce que leur point de vue est borné.

Vous avez sous les yeux dix personnes, dix animaux mêmes ou dix plantes, et vous êtes théologien ou poète. Tandis que votre esprit est entraîné à travers les mille jugements divers que ce spectacle suggère au philosophe ou à l'artiste, moi, algébriste, je raisonne des propriétés du nombre dix. Dans une opération aussi simple, aussi pauvre, à côté du monde de pensées qui s'élève en vous, aurai-je grand sujet de me vanter si mes conclusions sont plus nettes, sont plus exactes que les vôtres.

Après cela, si l'évidence des résultats auxquels j'arrive dans la sphère retrécie des chiffres et des lignes m'inspire dans ma méthode et dans ma raison une telle confiance que j'imagine pouvoir les appliquer souverainement au monde immense des réalités vivantes, si je veux disserter des êtres qui sentent, qui pensent et qui veulent comme je raisonnais des unités abstraites, croyez-vous que j'en sois quitte pour des erreurs? Dans tous les jugements portés sur les caractères, les mœurs, les intérêts mêmes, d'après la logique des mathématiques, un enfant démêlerait les plus monstrueuses absurdités.

La sagesse pratique, l'art de juger sainement dans les choses usuelles, cette qualité d'homme de sens que l'éducation doit développer avant tout, suppose un esprit autrement souple, autrement habitué à tenir compte de mille nuances, de mille complications, de mille contradictions, que l'intelligence rigide des géomètres. Dans le domaine de la physique et de l'histoire naturelle, combien paraîtront peu nombreux et peu complexes les rapports sous lesquels on considère les objets, si l'on songe à la variété, à la complication que présentent les faits de la psychologie, de l'histoire, de la poésie, tout ce qui est le théâtre d'action de l'âme humaine, tout ce qui reflète le jeu des passions et de la liberté morale. Un homme formé dans l'étude des belles-lettres, nourri de poésie, de philosophie, d'histoire, constamment tenu en présence des images vivantes et non point du chiffre des choses, n'aura-t-il pas habité un monde plus réel,

Digitized by Google

plus humain, plus pratique, ne sera-t-il pas plus près d'être un homme de sens, c'est-à-dire de connaître les affaires et les hommes, que celui qui n'aurait étudié que les stériles évolutions des lignes et des nombres? Le préjugé qui attribue aux hommes de science un sens plus droit qu'aux gens de lettres, ne serait pas difficile à ruiner complétement, si les tendances matérialistes de l'opinion ne lui venaient en aide. On prône les sciences, parce que chacun les croit à sa portée, tandis que tout le monde sent que l'imagination nous est donnée ou refusée, et qu'elle vient d'en haut.

Si donc il fallait répudier les lettres comme premières nourrices de l'intelligence, j'aimerais mieux, même au seul point de vue du bon sens à acquérir, du jugement à former, réduire l'éducation à l'étude de l'un des beaux-arts. Sans parler de toutes les autres facultés, la raison se formerait mieux en dessinant avec correction un arbre, une tête, une main, qu'en reproduisant sur le tableau tous les théorèmes de la géométrie. Une bouche ou un œil, copiés avec vérité d'après la nature, supposent, chez le peintre, plus de sagacité, de justesse d'observation, de liberté d'esprit, de jugement droit, de bon sens en un mot, qu'un professeur d'optique n'est obligé d'en dépenser dans tout le cours de ses études.

Interrogeons, d'ailleurs, notre expérience de tous les jours et ce que nous possédons chacun de connaissance du monde sur cette supériorité de jugement que s'attribuent les hommes nourris de sciences exactes. La géométrie et l'algèbre ont-ils défendu bien efficacement leurs adeptes des plus folles erreurs de notre siècle?

Le Saint-Simonisme et le Fourriérisme ont recruté un peu partout; mais qui leur a fourni leur état-major? est-ce la poésie ou la science? N'ont-ils pas enrôlé surtout dans une école célèbre qui se considère elle-même comme le sanctuaire des études exactes, et d'où il est sorti jusqu'à présent beaucoup d'agitateurs et d'utopistes, si elle a produit peu de grands savants.

Qui, de nos jours, n'a payé son tribut à l'utopie? qui n'a voyagé un peu de son cabinet, ou même de son comptoir, dans le pays

Digitized by Google

des chimères politiques ? Un artiste, un poète reviennent de ce pays-là, ne fût-ce que par amour du changement. Un savant y demeure; il est sûr de la méthode qui l'y a conduit; il est habitué à faire la preuve de toutes ses opérations. Faut-il donc redouter plus la versatilité littéraire que l'entêtement scientifique ? Qui jugera entre la morgue et la vanité ? A tout prendre, la vanité me divertit quelquefois ; la morgue souvent me blesse, et toujours m'ennuie.

Dieu nous garde de toute irrévérence vis-à-vis des savants ; mais il est trop vrai qu'en toute occasion, les sciences en agissent un peu vis-à-vis des lettres avec l'orgueil des parvenus. La poésie et les études littéraires, le grec, le latin, la métaphysique auront encore à essuyer plus d'une fois les dédains des géomètres, en même temps que les brutalités révolutionnaires. On les relègue dans les abîmes du passé comme la religion, la noblesse, l'autorité. Les bonnes lettres ont partagé, avec tout ce qu'il y a de grand, de solide et d'éternel, l'insigne honneur d'être déclarées mortes par la démagogie. Ne leur serait-il pas permis à elles aussi, comme il serait de tactique meilleure, de se défendre en devenant aggressives à leur tour ?

Dans ces débats sur l'enseignement, les lettres portent avec elles l'intérêt moral de la société ; sur tout autre terrain, elles peuvent céder la préséance avec courtoisie, mais il est de leur devoir de ne pas se désaisir des jeunes intelligences, dont l'expérience de tous les siècles et la nature même leur ont confié la culture.

Le but de l'instruction dans le premier âge, c'est, avant tout, de former l'âme ; quand la personnne intellectuelle et morale existera, vous songerez à l'homme spécial. Ce n'est point par une fantaisie du langage que l'on a nommé libérale l'éducation littéraire classique. L'étude des bonnes lettres est seule capable de créer un esprit libre, c'est-à-dire un esprit qui possède la conscience et la domination de lui-même. C'est le plus souvent au point de vue de l'éducation professionnelle et spéciale que l'on propose de substituer, dans les maisons d'études, les sciences aux langues anciennes, à la philosophie, à l'histoire. Or, il

Digitized by Google

est certain qu'avec l'enseignement professionnel commencé trop tôt et aux dépens de l'instruction générale ; au lieu de créer un homme, vous ne faites que forger un outil.

Les études littéraires s'adressent à l'âme tout entière ; il n'est pas un recoin de l'imagination, de la raison et du cœur où elles ne portent le flambeau. En nous faisant vivre de compagnie avec les hommes de tous les siècles, la poésie et l'histoire érigent en nous le type de l'homme idéal. Vers cet idéal, elles dirigent, en l'éclairant, notre volonté ; elles la vivifient par le puissant mobile de l'enthousiasme.

Si donc, l'homme est autre chose qu'une machine intelligente dont l'éducation doit monter le ressort pour une fonction déterminée, si l'homme est avant tout un être moral, la question entre l'éducation professionnelle et l'éducation littéraire est jugée. Elle est jugée aussi entre les lettres et les sciences, du moment où l'enfant est à vos yeux quelque chose de plus qu'un appareil logique à faire mouvoir, du moment où vous tenez compte de sa volonté et de son cœur.

Il y a trop de nécessités morales qui plaident la cause des belles-lettres, pour qu'on refuse entièrement les études littéraires à l'institution de la jeunesse. On admet les principes, mais on se réserve d'en ruiner l'application en sapant la base de l'enseignement classique, c'est-à-dire l'étude des langues, et, en particulier, celle des langues anciennes. A force de bannales railleries adressées au grec et au latin, le préjugé commun contre les langues anciennes, parti du fond du matérialisme industriel et des instincts grossiers de la démagogie, a fini par s'imposer même à des gens raisonnables. L'enseignement d'une langue est trop évidemment le début nécessaire de toute instruction, mais pourquoi pas, s'écrie-t-on triomphalement, une langue vivante au lieu d'une langue morte ?

Une langue, c'est toute une philosophie. C'est d'abord toute une logique, et non point une logique étroite, spéciale, comme celle des sciences exactes, fausse par conséquent en dehors du monde auquel elle s'applique, c'est une logique vivante qui découle de faits réels et palpables, qui ressort de la nature elle-

Digitized by Google

même. Une langue porte en elle son enseignement métaphysique ; enfin, elle renferme pardessus tout, avec le génie, avec le caractère de la race qui la parle, une tradition, une substance, une nourriture morale. Le premier mode de culture intellectuelle, le travail fécondant par excellence, c'est l'étude d'une langue. L'initiation suprême, celle de laquelle toutes les autres dépendent, c'est l'acquisition de la langue maternelle. Des conditons particulières de pureté, de noblesse, d'élégance, de profondeur avec lesquelles la langue maternelle a été enseignée, disons mieux, révélée à un enfant, dépend le niveau de son intelligence et même de son sens moral. L'homme destiné au ministère de la parole reçoit son style dès le berceau avec le langage de sa mère. Si inculte que soit ce langage au point de vue de la rhétorique, il porte l'empreinte d'une raison et d'un cœur, et il grave cette empreinte dans un autre cœur et dans une autre raison.

Les qualités de la langue d'un peuple et les qualités de l'intelligence nationale sont identiques. Félicitons-nous, Messieurs, d'avoir eu pour nourrice notre langue française, si surtout elle nous a été donnée avec les saines et vigoureuses traditions de ses jours de grandeur, et préservée de ce levain de bassesse qui tend aujourd'hui à la corrompre, en même temps que nos mœurs et notre génie national.

Il est des langues qui ne peuvent plus se corrompre, et qui, placées au-dessus des atteintes du changement des mœurs et des révolutions sociales, se conservent pour nous avec toute la pureté et tout l'éclat de la jeunesse dans les impérissables chefs-d'œuvre qu'elles ont produit. On appelle ces langues des langues mortes, mais leur véritable nom, comme l'a dit le grand poète qui plaidait leur cause à la tribune, est celui de langues immortelles. Elles vivent, en effet, depuis des siècles, de la plus noble des vies ; elles n'ont pas cessé un instant de parler à toutes les intelligences cultivées, à tous les grands esprits. Si l'on dispute de l'âge entre ces langues et nos idiômes usuels, ce sont elles qui ont, en réalité, la supériorité de la jeunesse. Elles ont gagné à l'extinction des races chez qui elles se développèrent, ce que l'âme gagne à sa délivrance du corps, elles vivent dans une

Digitized by Google

région sereine, elles sont entrées en possession de l'éternité.

L'ignorance la plus complète des véritables conditions du développement intellectuel de l'enfance est au fond de toutes ces attaques contre le latin et le grec. Déguisée sous ce faux semblant de bon sens et de sagesse pratique qui s'impose si vite à l'opinion, parce qu'on y croit entendre la voix même des intérêts matériels, cette erreur semble ne plus rencontrer de contradiction ; et nous voyons des hommes, lettrés pourtant, se demander pourquoi l'on ne remplace pas le latin et le grec par des langues vivantes.

Un parallèle entre les deux grands idiômes de l'antiquité et les principaux dialectes modernes, est une œuvre trop vaste pour être traitée ici sous forme incidente, elle demanderait d'ailleurs des connaissances plus profondes que les nôtres. Cependant, la supériorité des langues anciennes, au point de vue de l'éducation première, éclate d'une façon si évidente que nous n'aurons pas de peine à la faire ressortir, surtout devant un auditoire français. Les mêmes causes qui tendraient à faire de la langue française la langue universelle et classique de l'Europe, et à remplacer dans l'enseignement le grec et le latin, si ces deux langues périssaient, ces causes et d'autres encore militent en faveur des langues de l'antiquité.

Le français est clair, logique, raisonnable entre toutes les langues ; mais il est l'idiôme analytique d'une époque de maturité de l'esprit humain ; il n'a pas cette sonorité, cet éclat, et en même temps cette énergique concision des dialectes qui servirent à la poétique adolescence des peuples. L'ordre d'idées, d'images, de sentiments qu'il est le plus apte à rendre et qui remplissent nos chefs-d'œuvre littéraires, est moins jeune, moins simple, moins universel que l'ordre où se renferme la poésie antique. Les formes sont plus abstraites, les expressions moins pittoresques, et par là moins propres à se graver dans la mémoire ; en même temps la complexité des sentiments rend le fond plus difficile à saisir par de jeunes et fraîches imaginations. Tout ce qui provient du génie des anciens, langue, art, poésie, est plus spontané, plus naturel et, par là, plus universellement humain

Digitized by Google

que les œuvres modernes. La poésie allemande, la poésie espagnole ont avant tout une valeur nationale. Le mérite supérieur de notre littérature est dans la généralité des sentiments qu'elle exprime. Ce mérite, la poésie antique nous le présente à un degré encore plus éminent. C'est un aliment approprié à toutes les jeunes intelligences, comme le lait à tous les nouveau-nés.

En même temps, ces œuvres du génie grec restent, par cela même qu'elles sont plus naturelles, ce qui a été fait de plus sain, de plus pur, de plus raisonnable, en un mot de plus beau, dans toute l'histoire de l'art. A mesure que l'homme avance dans la vie et les peuples dans l'histoire, tout se complique et devient tourmenté, les sentiments, les physionomies et l'art qui les reproduit. L'art antique pour modèle des types qu'il nous a transmis, trouvait des formes corporelles et des caractères nettement définis, composés de traits purs, symétriques et non pas de ces figures qui abondent dans nos cités modernes, et dont la face est un amas confus de ratures, selon la pittoresque expression d'un penseur américain.

Si l'âme et la littérature moderne sont plus profondes, plus sublimes, elles sont aussi plus tourmentées, moins harmonieuses. L'antiquité plus simple, plus calme et plus sereine est aussi plus belle. La Grèce représente excellemment cette courte époque de l'histoire où les deux grandes conditions du beau se rencontrent : c'est-à-dire où la civilisation a déjà produit un art libre, une pensée indépendante qui commence à se posséder, à se raisonner elle-même, et où la nature est encore assez jeune, assez primitive, assez puissante pour dominer l'art et l'inspirer avec une simplicité souveraine. La littérature antique est belle de cette merveilleuse et fugitive beauté du jeune homme qui porte déjà sur sa face l'expression de la passion et de la pensée, et qui garde encore pourtant cette fleur de grâce simple et sereine qui est le propre d'une saine et robuste adolescence. « Cette littérature s'exprime simplement comme le font sans le savoir les personnes d'un grand sens, avant que l'habitude de réfléchir soit devenue l'habitude prédominante de l'esprit. Notre admira-

Digitized by Google

tion de l'antique n'est donc pas l'admiration du vieux, mais du naturel (1). »

C'est parce que l'intelligence de l'enfant doit, comme son corps, être nourri de tout ce qu'il y a de plus sain et de plus naturel, que nous préférons pour les premières études les langues et les littératures anciennes aux langues et aux littératures contemporaines.

L'enseignement d'une langue morte existe chez tous les peuples aussi avant que l'histoire nous permette de remonter. Jusque dans l'antique civilisation de l'Inde, nous trouvons une classe cultivée à l'aide d'une langue sacrée, antérieure au dialecte usuel et dépositaire des traditions. Mais ce n'est point seulement par la nécessité de ne pas rompre la chaine des traditions humaines, que nous devons maintenir l'étude des langues antiques, c'est avant tout à cause de la beauté, de la perfection de leur littérature.

Si l'instruction première est autre chose qu'un apprentissage professionnel, si son but est supérieur à celui de surexciter des vocations littéraires, ou autres; si elle doit tendre avant tout, comme nous le pensons, à créer des hommes de bon sens, c'est au nom du sens le plus droit, de la raison la plus saine, que nous plaidons la cause des lettres antiques.

Nous nous sommes élevé à propos de l'éducation littéraire contre l'esprit d'ironie; mais, si nous demandons qu'en dressant les jeunes intelligences, on leur apprenne surtout l'admiration du beau; l'amour du beau lui-même, de ce juste équilibre en qui réside la perfection, nous fait détester l'aveuglement dans l'enthousiasme. Il faut mettre avant tout dans l'âme de l'enfant de l'harmonie, de sages proportions entre toutes les facultés et c'est là le don par excellence du génie ancien. L'ironie y tient peu de place à côté de la naïveté et de l'enthousiasme; mais, l'enthousiasme, dans la poésie grecque, est avant tout celui de la raison. Si vigoureuse que soit son inspiration, cette inspiration se maîtrise dans son énergie elle-même, comme tout ce qui est

(1) Ralph Emerson. *Essai de philosophie américaine.*

Digitized by Google

véritablement fort. Le fruit que les jeunes intelligences recueilleront des lettres antiques, est donc celui qu'on doit chercher à travers tout exercice de l'esprit et du cœur, à travers toute éducation, à savoir le sens de l'ordre et la domination de soi-même.

Soyons donc armés dorénavant contre toutes ces attaques dirigées sur les études classiques et à travers elles sur toute culture littéraire. Sous ces prétentions de remplacer les langues anciennes par un enseignement professionnel ou par celui des sciences combiné même avec l'étude des langues vivantes, ce n'est point le zèle des sciences qui se cache, ni même une meilleure entente des intérêts industriels. Ce n'est rien de plus qu'un des mille déguisements de l'esprit révolutionnaire, qu'un des épisodes de la guerre éternelle de tout ce qui est bas et médiocre contre tout ce qui est noble et élevé; c'est une concession faite à cet égalitarisme aveugle qui a posé en fait d'enseignement cet article de la charte socialiste: *une éducation la même pour tous, et obligatoire pour tous*. Or, comme il ne peut y avoir de commun à tous, en fait de savoir, que ce qui est possible au plus médiocre de tous, abolissons toute haute culture de l'esprit, établissons le niveau là seulement où il peut exister, c'est à dire dans la stupidité et dans l'ignorance.

D'un bord opposé, l'on récrimine souvent et avec justice contre les demi-lettrés. Trouvez le moyen de diminuer le nombre de ceux qui ont mal étudié le latin et le grec; n'imposez pas la nécessité de ces études mal faites à des professions qui n'en ont pas besoin. Mais si vous pouvez accroître la famille des esprits, sérieusement, sainement nourris des bonnes lettres, c'est à dire, des lettres antiques, vous aurez élevé le niveau intellectuel de la nation tout entière, vous aurez fait ce qui peut le plus contribuer à son influence, à sa véritable grandeur. En dépit des splendeurs de l'industrie, il faudra dans l'avenir, comme il le fallait dans le passé, pour être une grande nation, viser plus haut qu'à former une société de castors ou de fourmis. On déclare la grandeur militaire désormais impossible; plus les gloires de l'héroïsme s'effaceront et plus doivent resplendir celles des arts de la pensée.

Digitized by Google

Un peuple découronné de toute auréole littéraire passera sans nom parmi les peuples.

Mais ce n'est pas seulement à une question de grandeur que se lie le maintien des études littéraires dans une nombreuse portion de la jeunesse, c'est aussi à une question de conservation sociale. On cherche, dans la religion, dans les intérêts, une barrière contre la démagogie envahissante et la barbarie qui marche sur ses pas. Contre toutes ces folles utopies dont le moindre vice, si elles pouvaient se réaliser, serait d'enfanter un monde tout de grossiereté et de laideur, il existe aussi un préservatif en dehors même de la morale, dans le simple amour du beau. Soyez certains que nous n'exagérons rien en vous disant : tant qu'il y aura chez un peuple une notable quantité d'hommes nourris de belles-lettres, tant que les grandes voix de l'antiquité, tant qu'Homère, Sophocle, Platon, Virgile charmeront encore de nombreux esprits, tant que le jugement et le goût qui est une des faces du sens moral, se formeront à l'école de ces Grecs et de ces Latins que l'on déclare surannés, tant que l'on pourra juger encore la poésie, l'art, la philosophie moderne à la lueur d'Athènes et de Rome, la société française subsistera, et vous ne verrez pas s'établir sur nos ruines la ruche communiste ou l'étable phalanstérien.

Vous objecterez en vain l'action critique exercée par la littérature payenne sur le monde que nous avait legué le moyen-âge, vous citerez les parodies classiques de l'époque révolutionnaire, vous accuserez dans Platon lui-même un ancêtre du socialisme. Relisez sérieusement les anciens avant de maintenir ces accusations, étudiez sérieusement l'histoire, et vous verrez dans quel camp sont, en réalité, Platon le théocrate et l'aristocrate Brutus. Il est vrai que la littérature antique, en se réveillant, a combattu l'œuvre du moyen-âge : prétendrez-vous qu'il n'y avait rien à réformer ? Après les écarts du mysticisme et de la politique féodale, le génie grec a reparu au milieu de nous comme la raison se redressant au sein d'une imagination déréglée ; il est venu, comme elle, nous enseigner la mesure, l'équilibre, la proportion en toutes choses. Mieux nous le con-

Digitized by Google

naissons, mieux nous voyons combien il fut étranger, dans la politique et dans les arts, aux aberrations dont les plagiats modernes ont voulu le rendre complice ; car nous le trouvons toujours souverainement dominé par le bon sens, le goût, le sentiment de l'ordre et de l'harmonie.

Comme ce génie a été le recours de l'esprit humain et de la civilisation moderne contre les dérèglements du passé, il peut être encore notre défense contre les folies monstrueuses qui menacent l'avenir.

Nous donc qui rêvons pour notre pays une autre dignité que celle d'une ruche ou d'une fourmillière, nous qui voulons une société libre, morale, intelligente, grande par la pensée et par le cœur au moins autant que par la richesse, nous qui savons qu'une société n'est rien de tout cela sans un développement littéraire, résistons à cette avant-garde des barbares qui veut détruire avec les études classiques les fondements de toute grandeur littéraire.

Ayons le courage de ne pas rougir des Grecs et des Latins. Sans doute, notre admiration n'est refusée à aucune grande poésie moderne. Nous relirons avec enthousiasme Dante, Shakespeare, Goëthe, Biron, Châteaubriand, Lamartine. Nous tâcherons surtout par un culte assidu d'obtenir notre initiation à ce merveilleux langage que parlèrent Corneille, Molière et Racine, Bossuet, Pascal et Fénelon. Et lorsqu'au milieu des nobles jouissances que nous devons à leur génie il nous arrivera de nous sentir fier pour notre pays de cette immense gloire littéraire du XVIIe siècle, allons dans quelqu'un des sanctuaire où se conservent les œuvres du ciseau grec, et saluons avec reconnaissance les bustes d'Homère et de Platon, de Cicéron et de Virgile.

VICTOR DE LAPRADE.

Digitized by Google

DES PREMIERS SIÈCLES

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

ET

DU RÉGIME FÉODAL (1).

Le premier spectacle qui nous frappe au début de notre histoire est celui de la barbarie. La vanité nationale de nos anciens auteurs a cru voir trop souvent, chez les Gaulois, les traces d'une civilisation primitive qui depuis se serait en partie perdue. Rêve que tout cela; pure chimère que le souffle de la critique moderne a complètement renversée. Le peuple qui habitait la France avant l'ère chrétienne, et qui ne nous a laissé que d'informes monuments, vivait encore à l'état nomade et presque pastoral. Je n'en veux qu'un exemple. Son agriculture était grossière comme son organisation sociale. Des clans ou des tribus s'établissaient de temps à autre sur un nouveau territoire, avec les troupeaux qu'ils promenaient avec eux, et y élevaient de chétives cabanes, pour cultiver avec une charrue qui écorchait à peine le sol des terres qui ne produisaient que du seigle. Tantôt ennemies, tantôt confédérées, ces tribus étaient en guerre perpétuelle, soit entr'elles, soit contre les envahisseurs de race étrangère qui venaient leur disputer leur territoire, et ni l'autorité des chefs, ni celle de la religion des Druides, ni les rigueurs du pouvoir, nécessairement despotique dans une société mal policée, ne pouvaient donner au pays la sécurité qui lui manquait, garantir l'ordre public, et

(1) Discours d'ouverture du cours d'histoire de la Faculté des Lettres de Lyon, lu au Palais Saint-Pierre, le 18 novembre 1851.

Digitized by Google

permettre aux premiers germes de la civilisation des Gaules de s'affermir et de porter leurs fruits.

Rome paraît. Devenue, par l'effet de circonstances particulières, et presque du hasard, maîtresse d'un petit territoire voisin de la Méditerranée, elle est bientôt entraînée par le besoin d'assurer sa conquête à s'étendre de proche en proche, et les huit campagnes de César conduisent ses aigles jusqu'à la mer septentrionale et jusqu'à la frontière du Rhin. Chaque pas de ses légions fait reculer la barbarie. Elle élève, aux extrémités de son empire, des frontières que les invasions pendant cinq siècles ne franchiront pas. Elle arrête cette menace de destruction qui était perpétuellement suspendue sur l'ancienne Gaule. A l'intérieur, elle force les tribus guerrières à accepter la paix qu'elle leur impose ; elle les fixe au sol en changeant leurs chefs en propriétaires et leurs membres en cultivateurs sédentaires ; elle leur donne la culture du froment et la connaissance de nouveaux arts mécaniques ; elle construit des travaux publics, des routes et des monuments. Elle poursuit dans leurs dernières retraites les rites sauvages et les sacrifices de sang, et apporte avec ses colons l'esprit d'industrie, d'entreprise, les goûts d'une société plus éclairée et civilisée quelquefois jusqu'à l'abus.

Le génie romain n'est pas seulement le génie de la conquête ; il est aussi celui de la loi. Cicéron se plaignait que César, vainqueur des Gaulois, n'eût pu leur donner encore un droit certain et des lois régulières. La Rome des Empereurs a rempli cette tâche, et sans parler du droit civil qu'elle a fondé, de ce droit que la reconnaissance des siècles modernes a nommé la raison écrite, rappelons que toutes nos institutions de gouvernement et d'administration furent son œuvre. C'est elle qui, en attachant à la propriété, dans les villes et dans les campagnes, des pouvoirs étendus avec une responsabilité, en organisant le gouvernement des municipalités et celui des cantons, en créant une justice, une armée, des finances, a jeté sur notre sol les bases de ces institutions destinées à traverser les retours divers de la barbarie.

Qu'il me soit permis de faire comprendre par un exemple tiré de notre temps le rôle que les Romains ont rempli dans les Gau-

Digitized by Google

les. Je me représente leur conquête et le travail de leur domination comme la conquête, comme le travail de la domination française en Algérie. Des deux côtés, c'est une armée conquérante et qui apporte avec elle sa civilisation. Les tribus errantes ou mal attachées au sol se fixent, se disciplinent; la propriété imparfaite est complétée par les lois. La sécurité naît; les relations s'établissent, les villes s'élèvent, et le lent travail de l'administration vient, à travers des peines infinies, consacrer l'acquisition faite par la mère-patrie, et implanter à tout jamais sur une terre qu'un sang glorieux a fécondé, une civilisation dont les monuments, quoiqu'il arrive, ne périront plus.

Ne croyez pas, Messieurs, que cette comparaison soit forcée et vaine. Ne m'objectez pas que la civilisation que la France porte avec elle en Afrique est la civilisation chrétienne. Rome a aussi porté le Christianisme dans les Gaules; c'est elle qui y a établi une église dont elle a proclamé la liberté avec Constantin et la toute-puissance avec Théodose; c'est par cette église que la société a été régénérée dans ses mauvais jours, et qu'à la chute de l'Empire le dépôt des institutions romaines a été conservé. Les évêques héritèrent d'une partie des pouvoirs publics, qui étaient aussi dans la société antique des pouvoirs religieux; les propriétés et les charges des curies passèrent aux établissements ecclésiastiques, et le droit canonique garda les lois impériales à peine modifiées. Quand l'Empire tomba déchiré par un siècle de guerres civiles, quand les invasions, franchissant de nouveau la barrière qu'elles avaient longtemps respectée, recommencèrent à mettre la civilisation en danger, l'Eglise lui servit d'abri; elle la sauva avec la langue et les traditions des vaincus; elle fut l'asile de la société ébranlée; elle enchaîna à son tour les nouveaux barbares, et entreprit de refaire avec leurs mains le gouvernement qu'ils avaient renversé.

Nous voici arrivés à ces temps obscurs qui, du Ve siècle au Xe, ont fait le désespoir de nos historiens. Temps en effet où la France est deux fois presque couverte de ténèbres, et où la lumière qui éclaire sa marche devient incertaine. Elle ne s'éteint pas cependant. Dès le cinquième siècle, tandis que les anciens

Digitized by Google

romains s'enferment et s'isolent dans les châteaux qu'ils fortifient, que les évêques sauvent les villes et les populations en se jetant aux pieds des rois barbares, ces barbares eux-mêmes proclament le triomphe d'une civilisation plus grande que leur victoire, et s'inclinent, suivant la belle expression de Fénelon, devant le Dieu qu'ils n'ont pas cherché. Saint Augustin, Salvien, saluaient, peut-être avec un vague pressentiment plutôt qu'avec une foi réelle, la venue de ces milices étrangères chargées d'accomplir un dessein providentiel. Mais le baptême de Clovis confirme leurs prévisions; le récit traditionnel de cette cérémonie, tel que Grégoire de Tours nous l'a conservé, atteste avec quelle vive sollicitude la société et ses représentants, concentrant alors toutes leurs espérances sur ce nouveau pouvoir, entouraient le berceau de la monarchie du cortège des traditions romaines ressuscitées tout exprès, et la consacraient par la voix de l'Eglise.

Deux fois, sous les deux premières races de nos rois, la reconstitution du gouvernement fut tentée, et deux fois, après un succès passager, elle tomba frappée d'impuissance. C'est à l'Eglise, ce n'est pas aux rois Mérovingiens et Carlovingiens qu'il faut d'abord faire honneur de cette tentative. Il suffit d'ouvrir Grégoire de Tours pour comprendre que la barbarie ne pouvait par elle-même rien produire; l'hypothèse d'une civilisation primitive chez les Germains, hypothèse appuyée longtemps sur une fausse interprétation de Tacite, est aussi chimérique que celle d'un état semblable chez les Gaulois. Les Barbares, n'eurent pour eux que la force militaire, qui deux fois, au VIe siècle avec Clovis et ses fils, au VIIIe avec Charles-Martel, Pepin, Charlemagne, conquit le territoire et créa l'unité de la France moderne que se disputaient des nations diverses. Mais cette force fut toujours un instrument dans les mains de l'Eglise. C'est l'Eglise qui couronne Clovis et ses successeurs; c'est elle qui couvre le territoire, alors peu peuplé, de la France septentrionale, de ces nombreux monastères qu'on a comparé à de vastes colonies agricoles, et qui changeaient en effet, par leur présence au milieu des bois et des montagnes, la face entière

Digitized by Google

du pays ; c'est elle qui dirige Charles-Martel contre les Arabes et assure le salut de la Chrétienté ; c'est elle dont les missionnaires, entreprenant la conversion de la Germanie, y servent d'éclaireurs aux armées de Charlemagne ; c'est elle enfin qui règne avec ce prince et prouve par les capitulaires, législation toute ecclésiastique, qu'elle a dompté, grâce à sa longue persévérance, l'esprit rebelle des nouveaux maîtres du pays.

Charlemagne réunit dans sa personne tous les genres de grandeur qui pouvaient frapper l'histoire. A l'éclat de ses cinquante-six campagnes, à la vaste étendue de sa domination, il joint des titres de célébrité peut-être plus solides. Il porte à l'Orient et au Nord, dans ces foyers d'où sortaient les invasions, ses armes victorieuses, et y fait avec l'aide du Christianisme des conquêtes que Rome n'avait pas entreprises ; il civilise les populations germaniques, il les fixe à leur tour sur le sol et les oppose comme une digue aux flots plus reculés de la barbarie. Son titre d'empereur annonce qu'il continue l'œuvre des Césars. Son gouvernement, plein de vigilance et d'activité, exerce une surveillance constante sur tous les pouvoirs locaux qui appartiennent aux officiers royaux, aux grands propriétaires, aux églises. Sa législation, plus religieuse que civile, nous le montre ordonnant tout, réglant tout, traçant leur devoir aux évêques comme aux comtes, au clergé comme aux soldats, faisant observer les préceptes de l'Eglise en même temps que les constitutions impériales, veillant jusque sur les mœurs de ses sujets, et surtout sur celles des clercs dont il fait l'instrument de sa puissance, de ses réformes et de la régénération intellectuelle de son empire; car il s'efforce de réveiller au milieu d'eux le goût des lettres et l'étude des sciences, devenues leur apanage exclusif dans une société toute militaire.

Ce n'est pas sans dessein que je m'arrête un instant devant cette grande figure historique de Charlemagne. On voit avec lui les traces du désordre de trois siècles effacées et réparées, l'œuvre des Romaine reprise et agrandie ; enfin l'Eglise exerçant déjà cette autorité, cette prépondérance, qui jamais, ce semble, ne furent mieux acceptées et plus absolues. C'est surtout à Charlemagne que l'Eglise doit la puissance qu'elle a exercée au moyen-

Digitized by Google

âge. Et n'oublions pas qu'elle faisait plus alors que de continuer les anciennes traditions. Son gouvernement n'avait pas pour unique mérite d'être le seul qui conservât des lois régulières ou le seul qui fût possible en dehors du despotisme militaire ; à ne l'envisager que sous la forme dont il était revêtu au VIIIe siècle, il était, dis-je, supérieur à l'ancien gouvernement romain de toute la hauteur qui sépare le Christianisme des doctrines de l'antiquité. Voilà dans cette période, si obscure et si stérile en apparence, de notre histoire, voilà où rayonne la lumière, où brille le progrès providentiel.

Mais Charlemagne meurt, et l'obscurité recommence. Cette déplorable loi de succession qui appelle tous les fils à se partager le trône de leur père, allume les guerres civiles. Des lambeaux de l'Empire se forment des royaumes, bientôt divisés à leur tour ; le pouvoir s'affaiblit par le morcellement, et l'Eglise elle-même tente vainement de sauver l'unité qui va disparaître. D'autres causes viennent encore précipiter cette décadence. D'une part, c'est le danger des invasions qui renaît : les Normands paraissent le long des côtes, remontent les fleuves, pillent et rançonnent les campagnes, les villes, les monastères ; la France est livrée pendant près d'un siècle et presque sans défense à de terribles déprédations. D'autre part, les rois de la seconde race, comme ceux de la première, ruinent peu à peu leur autorité par l'abus des concessions territoriales. En multipliant les dons de bénéfices ou de fiefs qui leur servent à payer le service des gens de guerre, ils dissipent leur domaine et perdent leur indépendance. Le gouvernement central s'efface par degrés, et, comme la souveraineté ne peut périr, ce sont les pouvoirs locaux qui s'en emparent et l'exercent à leur tour. C'est le règne de la féodalité.

La féodalité a laissé de tristes souvenirs. Elle est encore impopulaire et à de justes titres. On peut dire sans crainte que son triomphe, ou plutôt la longue révolution qui l'amena, fut un malheur pour le pays. Une fois encore, la chaine des traditions fut rompue. Et cependant son établissement ne fut pas une usurpation. Elle eut aussi sa légitimité. Elle rendit à la

Digitized by Google

France d'incontestables services ; elle la délivra des Normands, des Hongrois, des Barbares, des envahisseurs de toute espèce, et pour jamais. Les châteaux qu'elle éleva sur tous les points du territoire, furent l'asile des populations effrayées et le point de ralliement de leurs défenseurs.

La féodalité fut d'ailleurs le morcellement et ne fut pas l'anarchie. Les anciens officiers royaux qui avaient rendu leurs offices héréditaires, les grands propriétaires investis d'anciennes attributions patrimoniales, les églises, les monastères, servirent à grouper autour d'un centre commun les populations d'un canton ou d'une province, et exercèrent sur elles une souveraineté plus ou moins complète. Ainsi, le pouvoir fut déplacé, il ne disparu pas pour cela ; et je ne sais si les intérêts des provinces ne trouvèrent pas alors une satisfaction plus réelle, si leur esprit particulier ne reçut pas une impulsion plus vive de cette importante révolution.

La féodalité ne fut pas non plus l'oppression. Il ne faut pas croire, comme on est disposé à le faire, que dans ces siècles reculés tout pouvoir fut nécessairement despotique, arbitraire ou violent. Les documents prouvent au contraire qu'au Xe, au XIe siècle, un progrès très-réel s'accomplissait dans la condition, dans la liberté des sujets des seigneuries. Quelque muette que soit l'histoire sur ces questions difficiles, les travaux récents faits sur les cartulaires du moyen-âge ne permettent plus de mettre en doute la vérité de cette assertion.

Le grand vice de la féodalité, c'est d'avoir isolé les divers pouvoirs , d'avoir constitué entr'eux un inévitable état de guerre , qui resta deux cents ans leur état naturel. La France renferma autant de pouvoirs, autant d'associations, autant de gouvernements indépendants que de grands fiefs. Entre ces gouvernements indépendants, il n'exista qu'un droit des gens imparfait. Il n'y eut plus de grandes institutions judiciaires ; les conflits des seigneurs furent nécessairement livrés au jugement des armes. En l'absence d'une royauté assez forte pour exercer une protection publique sur toute l'étendue du territoire, chacun dut pourvoir à sa propre défense. L'Eglise ne put échapper

Digitized by Google

à cette loi commune ; elle aussi fortifia ses édifices, entretint des hommes d'armes et prit sa part du malheur des temps. Il sembla que la société ne fût enfin sortie victorieuse de sa lutte contre les invasions, que pour retomber dans le désordre matériel par l'absence de la paix publique, et dans cet affaissement moral qui est l'inévitable conséquence du désordre matériel.

Le gouvernement féodal avait donc besoin d'être modifié, réglé et surtout ramené à l'unité qui lui manquait. Vers le XIe siècle, nous voyons le morcellement s'arrêter, et le pouvoir se concentrer dans plusieurs grands fiefs, entr'autres dans le duché de Normandie. Quelques exemples de réunion, d'alliances, entre des souverains divers pour une guerre commune ou même pour un acte législatif déterminé, semblent prouver un essai de fédération; mais le système fédératif, le plus complexe de tous les systèmes, celui qui exige le plus d'habileté et de lumières, était inapplicable à la société féodale, au sein de laquelle la puissance était inégalement morcelée, les intérêts locaux, l'horizon de la vie étroit et borné.

L'avènement de la maison capétienne, en rendant aux rois un territoire et un domaine, releva la royauté, qui, tout ébranlée qu'elle fut, était restée pourtant, dans les idées de l'époque, la source de toute puissance et de tout droit. Elle ne tarda pas à redevenir l'espérance de la société; mais avant qu'elle entreprit de nouveau de centraliser la France et de créer un gouvernement, l'Eglise se remit à l'œuvre; elle lui aplanit, lui fraya la voie.

Ne nous étonnons pas de cette intervention si souvent renouvelée de l'Eglise dans la poursuite du même but. Les mêmes causes entraînent des effets semblables. L'Eglise, dépositaire en ces temps de toute la puissance morale, manquait de la force matérielle, je parle ici de son rôle comme Eglise, et je néglige le rôle trop souvent militaire que ses évêques, ses abbés ont pu jouer comme princes, comme membres de la société féodale. L'Eglise manquait, dis-je, de la force matérielle. Ce n'était donc pas à elle qu'il appartenait d'arrêter les Barbares, ni peut-être de prévenir la chute des dynasties. Mais, comme elle sauvait

Digitized by Google

toujours, pour une large part, l'indépendance de son gouvernement en tant qu'Eglise, en tant que société distincte et chargée des intérêts spirituels, elle pouvait, le danger passé, lutter avec énergie contre le désordre, et relever la première, à un jour donné, le drapeau de l'autorité et de la loi.

Nous voyons de bonne heure les conciles nationaux s'emparer d'une partie du gouvernement. Ce sont eux qui, par les trêves de Dieu, arrêtent les violences, combattent les guerres privées et rétablissent l'ordre intérieur. Bientôt sortent de l'abbaye de Cluny les moines réformateurs qui s'emparent de la cour de Rome et la poussent dans cette grande entreprise d'arracher l'Eglise aux influences féodales pour lui rendre sa pureté et sa force. Grégoire VII est l'inflexible exécuteur de cette politique contre laquelle l'Europe entière semblait liguée. Il force l'Eglise à laver la souillure que le mélange des attributions temporelles avec les spirituelles lui a fait contracter. Il la régénère, et il en fait l'instrument de la régénération du reste de la société. En ceci, il est le continuateur de Charlemagne. Ce sont les mêmes lois, les mêmes actes, c'est l'emploi des mêmes moyens. Innover est chose rare ; les grands hommes même se modèlent sur leurs devanciers; ils agissent moins sur leur siècle par la nouveauté de leurs actes que parce qu'ils renouent la chaîne des traditions, seules guides des sociétés dans leur retour vers le progrès dont elles ont perdu la trace. Charlemagne avait renouvelé et agrandi l'œuvre des Romains ; Grégoire VII recommence l'œuvre de Charlemagne et l'agrandit à son tour. Sans armée, sans appui matériel, il l'emporte par la seule force du droit, et oblige la société féodale à se courber dans la personne de ses chefs devant la puissance essentiellement civilisatrice , devant cet invincible roseau qui plie à chaque tempête, mais pour se relever toujours.

Je rappelle ici ces grands traits du gouvernement de Grégoire VII, parce que nul homme n'a imprimé à la société du moyen-âge une direction plus puissante. Avec lui, l'unité du gouvernement ecclésiastique est rétablie, plus forte que jamais, et ses liens ne se briseront plus. L'Eglise, régénérée moralement, retrouve sa fécondité intellectuelle, et de ses écoles redevenues

Digitized by Google

célèbres on reverra sortir des grands hommes. Elle ne tarde pas à communiquer le mouvement qu'elle éprouve à la société tout entière ; elle discipline la force brutale, elle dirige son emploi. Elle offre un but à l'activité guerrière et aventureuse des seigneurs, elle prêche la Croisade, et la spontanéité, l'enthousiasme de cette immense entreprise est la preuve la plus manifeste de sa puissance.

La Croisade est sans contredit le plus grand événement du moyen-âge. La France si longtemps envahie commence à son tour à rayonner autour d'elle ; son influence, sa langue, sa chevalerie se répandent déjà dans une partie de l'Europe. Les Normands avaient fondé deux royaumes français en Italie et en Angleterre. Le royaume de Jérusalem fut Français également. Des Français reportèrent la civilisation chrétienne au berceau même du Christianisme. Rappelons, à ce sujet, qu'à l'exception d'un seul, le Cid, tous les héros du XIe siècle, les Robert Guiscard, les Guillaume-le-Conquérant, les Godefroy de Bouillon appartiennent à la France. Les Français étaient à la tête de l'Europe latine ; nos chroniqueurs des Croisades racontent même que si la vue de Constantinople et de ses merveilles les frappa d'étonnement, les institutions de l'empire grec leur parurent misérables et bien inférieures à celles des états de l'Occident. Ainsi la civilisation française, au moment où il semble que la féodalité l'ait jetée au vent, reparaît avec une vie nouvelle et une force irrésistible.

C'est au XIIe siècle surtout que l'histoire nous manifeste ces grands résultats. L'Eglise n'a pas plutôt repris sa puissance que la royauté revendique la sienne avec Suger, avec Louis le Gros, Elle reparaît comme un grand pouvoir public ; elle maintient l'ordre et punit ceux qui le violent ; elle fait respecter son droit par les seigneurs. On a dit avec raison qu'elle était alors comme une grande magistrature. Ce n'est pas encore le temps de la formation de ces puissants tribunaux politiques qui ruineront la féodalité, mais l'intervention ecclésiastique et le pouvoir royal suppléent déjà par des règles certaines à la malheureuse absence des institutions judiciaires. On ne saurait trop se pénétrer de cette idée. Là est la véritable clef de toute la politique du XIIe

Digitized by Google

siècle et le secret de l'autorité que les papes de cette époque exerceront sur les princes, sur les rois, des arrêts qu'ils rendront dans la lutte de la France et de l'Angleterre.

Le règne de Louis-le-Gros doit nous frapper encore à un autre titre. C'est alors pour la première fois que nous voyons toutes les classes de la population de la France, s'unir sous la bannière royale pour repousser les princes étrangers. Je ne voudrais pas abuser de ces mots : la nationalité française ; ni prétendre qu'on n'en trouve aucun germe dans les temps qui précédent ; mais n'est-ce pas un fait significatif que cette armée déjà nombreuse qui réunit, vingt-cinq ans après la Croisade, pour arrêter l'envahissement du territoire, les milices du roi, des seigneurs, des villes, des paroisses de campagne. La France n'est plus un fragment d'Empire, une agglomération de provinces ; elle cesse également d'être une arène où luttent des races opposées, où la civilisation transige avec la barbarie ; elle est désormais une nation, une puissance, elle a une grandeur qui lui est propre et le sentiment de ses destinées.

C'est alors, ne l'oublions pas, que la féodalité change de caractère, c'est alors que la régularité s'établit dans tous ses rangs, que ses usages deviennent des lois, que les droits et les devoirs de chacun sont constatés, reconnus, que les pouvoirs trouvent une limite certaine, que les chartes, les constitutions de toute espèce s'écrivent et nous révèlent le progrès accompli dans la condition des sujets. Le XIIe siècle nous a laissé une masse énorme de chartes signées par les seigneurs et qui ne sont que les conventions faites par eux avec les habitants d'une ville ou d'un territoire. Conventions qui nous montrent la propriété, la liberté déjà presque complètes dans les populations inférieures, ou n'ayant plus guère d'autres entraves que celles que leur imposaient les nécessités d'une police difficile et les rigueurs d'un ordre politique vicieux.

Ces lois partielles, locales et quelque peu incohérentes, vont devenir le droit commun de la France, et trouveront une place prochaine dans les grands recueils des premiers jurisconsultes féodaux. Nous sommes donc arrivés au second âge

Digitized by Google

de la féodalité, à l'âge de la féodalité réglée, soumise à des lois, tempérée par les pouvoirs de l'Eglise, par ceux de la monarchie, par les droits des villes et des communes. C'est vers le milieu du XIIe siècle, environ une génération après la première Croisade, que cette révolution s'est accomplie. Brussel et la plupart des feudistes ont fait de cette époque le point de départ de leurs recherches. Aussi, marcherons-nous à l'avenir sur un terrain plus assuré. Toute obscurité disparaîtra pour nous ; le tableau de la société et de son progrès naturel se déroulera pour nos yeux avec la plus merveilleuse clarté. La lumière brillera pour ne plus s'éteindre.

C'est, Messieurs, cette ère nouvelle que nous étudierons ensemble. Nous verrons la France moderne sortir du berceau, nous verrons son caractère se développer, son rôle grandir. La langue, ce signe certain des nationalités qui commencent, va bientôt nous livrer ses premiers essais. Tous les éléments de notre ancienne société, de notre ancien gouvernement, vont se débrouiller peu à peu. Avec la renaissance d'intérêts communs changeront les conditions de l'existence. L'Eglise continuera d'être la grande ouvrière de la civilisation, et cependant elle perdra peu à peu l'universalité des attributions que le malheur des temps lui avait données. Le gouvernement monarchique avec Philippe-Auguste, Saint-Louis, Philippe-le-Bel, centralisera les forces du pays, créera une administration puissante, imprimera l'impulsion la plus féconde aux rouages qui font mouvoir la France. L'ordre renaîtra avec les institutions judiciaires ; la féodalité deviendra un instrument entre la main des rois ; l'affranchissement des communes et des campagnes sera plus général et plus complet. Le XIIIe siècle sera marqué par un progrès rapide du bien-être, par l'accroissement de la population, par un grand développement, moral et intellectuel, de la société tout entière, par le succès d'universités florissantes, par l'éclat de la science du droit, romain, canonique ou féodal, par les premiers et brillants essais de la littérature nationale. Telle a été la fécondité de cette remarquable époque du moyen-âge. Telle est la vue rapide des révolutions que nous devrons étudier.

Digitized by Google

Vous le voyez, notre histoire a son plan, son unité naturelle. Elle se développe comme un drame dont toutes les parties concourent à l'ensemble, dont toutes les péripéties conduisent au but. Le mal existe dans la vie des nations comme dans celle des hommes; l'histoire a souvent des fautes ou des malheurs à enregistrer, mais l'effort constant de l'humanité consiste à réparer ces fautes et ces malheurs, à tirer parti des révolutions les plus désespérées, et à mettre à profit l'enseignement qu'elles donnent. Quel est le résultat de cette activité, de ces efforts? c'est le triomphe de la civilisation, mot bien vague sans doute, mais que tout le monde comprend, parce que l'instinct de ce grand fait parle au fond de la conscience de l'humanité. Si je voulais la définir, je ne pourrais mieux faire que d'emprunter les termes de notre plus grand historien moderne. « L'essence de la civilisation consiste dans le perfectionnement des individus et dans l'amélioration de l'état social » ou je lui emprunterais à plus juste titre cette belle et poétique image : « Tous les faits dont se compose l'histoire d'une nation, tous les éléments de sa vie, ses institutions, son commerce, son industrie, ses guerres, tous les détails de son gouvernement, sont en quelque sorte des fleuves auxquels on demande compte des eaux qu'ils doivent porter à l'Océan. La civilisation est une espèce d'Océan qui fait la richesse d'un peuple et au sein duquel tous les éléments de la vie de ce peuple, toutes les forces de son existence viennent se réunir (1). »

Qu'ai-je besoin, maintenant, de vous dire quel esprit j'apporte à ce cours. Je n'ai qu'une pensée, celle d'assigner à chacune des institutions, à chacun des évènements de notre histoire, sa place, son sens, et sa véritable valeur. Nous essayerons de juger le passé sans prévention, je ne dirai pas sans passion, car la passion est une des qualités de l'historien. Nous essayerons de comprendre quelle était, à chaque époque, sa vie sociale, politique, quelles en étaient les conditions, quel en était l'horizon. Nous nous reporterons au temps où nos pères vivaient, et nous

(1) Guizot, *Tableau de la Civilisation en Europe*, 1re leçon.

Digitized by Google

nous efforcerons d'apprécier leurs vues et leurs idées pour juger leurs actes. Telle est la direction que les études modernes ont donnée à la science de l'histoire ; telle est la vraie manière de la comprendre et d'en tirer un enseignement, d'en faire pour nous, comme l'avaient compris les anciens, l'expérience des âges. *Historiæ vitæ et morum magistra.*

Ainsi, nous ne ferons pas comme cet historien moderne, si éminent d'ailleurs, et qui a débrouillé tant de choses obscures dans nos annales, mais qui, étranger à la France, exprime à chaque page la fatigue qu'il éprouve, et se plaint de ne pas voir les rois et les papes se conformer aux règles de la philosophie et de l'économie politique actuelle. Nous entreprendrons de nous assimiler le passé ; nous ne résisterons pas à l'enthousiasme naturel que peuvent nous inspirer ses noms illustres et les grandes choses qu'il a faites. Nous vanterons souvent au moyen-âge l'action de l'Eglise, celle de la royauté, celle de la chevalerie. Nous ne pouvons pas oublier que nous leur devons nos titres dans le passé, nos plus brillants souvenirs nationaux, et les plus puissants éléments de notre civilisation. Nous serons souvent pour le pouvoir ; la vérité, d'ailleurs, nous le commande. Le pouvoir est encore aujourd'hui chez les peuples modernes l'instrument le plus actif de la grandeur et du progrès ? combien cela n'était-il pas plus vrai au moyen-âge, quand la société divisée profondément, sans intérêts communs, sans lumières communes, sans règle enfin et sans boussole, était plus incapable que jamais de se diriger elle-même et de marquer seule la route de ses destinées ?

C. DARESTE DE LA CHAVANNE.

Digitized by Google

RÉTIF DE LA BRETONNE,

A PROPOS

DE LA PAYSANNE PERVERTIE,

Drame en cinq actes, de MM. Dumanoir et Dennery.

Je demande au lecteur la permission de laisser de côté aujourd'hui le drame de MM. Dumanoir et Dennery, pour ne m'occuper que de Rétif auquel ces Messieurs ont emprunté le titre de leur pièce. Ils ne lui ont emprunté que cela, et quoiqu'on eût pu trouver, à notre avis, dans l'œuvre de Rétif les éléments d'un drame fort original, je n'ose blâmer MM. Dumanoir et Dennery de s'être borné à refaire une fois de plus quelque chose comme la *Grâce de Dieu*. Le public veut être attendri ou amusé de la même manière, c'est son goût, il ne se laisse aller qu'à des émotions prévues, victime volontaire d'une rhétorique traditionnelle. Aussi, toute pièce de théâtre semble-t-elle réglée et notée comme un papier de musique, d'après des procédés qui pourraient s'enseigner dans un conservatoire, si jamais on jugeait nécessaire de fonder un conservatoire de mélodrames, ce dont Dieu nous garde. Ce genre de spectacle a même des préférences géographiques qu'il serait imprudent de méconnaître. Elles font partie de l'esthétique qui lui est propre. Par exemple, entre autres patries qui lui sont chères, le mélodrame affectionne la Bretagne *dont le soleil est si beau*, le paysan du roman était bourguignon comme Rétif l'était lui-même, celui du drame est breton et il y a un biniou, toutes les conditions sont donc remplies.

Digitized by Google

Il faut reconnaître cependant, à la décharge de MM. Dumanoir et Dennery, que le roman de Rétif contient des pages tellement scabreuses, un tel dévergondage dans les caractères et les tableaux que ce n'est pas sans beaucoup de sagesse et de tact qu'il eût été possible d'en tirer parti. Aujourd'hui le *Paysan perverti* et la *Paysanne pervertie*, qui ne font, en somme qu'un même roman, conduiraient infailliblement leur auteur sur les bancs de la Cour d'Assises. Il est vrai qu'à chaque page Rétif s'indigne qu'on puisse lui supposer des intentions corruptrices; il apostrophe son siècle, il éclate en invectives, il tonne contre le vice, mais les avocats généraux n'ont pas des yeux pour lire et des oreilles pour entendre ces choses-là ! Nonobstant tout son beau zèle, moraliste ou corrupteur, Rétif irait en prison. Singulière destinée pourtant ! le *Paysan perverti* a obtenu 42 éditions ; il a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. La cour et la ville, comme on disait autrefois, et aussi la province en ont longtemps raffolé. Qui se souvient encore des deux cents volumes sortis de la plume de Rétif ? Si M. Gérard de Nerval et Monselet ne nous eussent donné, l'un dans la *Revue des Deux Mondes*, l'autre dans le *Constitutionnel*, il y a environ deux ans, de piquantes biographies de ce bizarre écrivain, qui se serait même rappelé son nom ! La représentation du drame de MM. Dumanoir et Dennery lui a seule valu une résurrection d'un quart d'heure. Les feuilletonistes parisiens se sont aussitôt rués en affamés sur une proie qui leur offrait autant de surface que l'incommensurable Rétif ; et, en général, ils l'ont fort mal mené. Gauthier l'a appelé Balzac du ruisseau. Janin l'a presque mis sur la même ligne que le marquis de Sade, de dégoutante mémoire. Pour la plupart, ils ne l'avaient pas lu, comme cela arrive toujours. Car il est de principe dans le monde lettré, que la première condition pour bien parler d'un livre, c'est de ne l'avoir pas ouvert.

J'avoue n'avoir lu de Rétif qu'une vingtaine de volumes, ce qui m'autorise à en parler, mais non à le juger. Toutefois, j'ose dire que tant qu'on ne l'a pas lu on n'a qu'une idée imparfaite du mouvement de décomposition qui s'est opéré au XVIIIe siècle. Dans les autres écrivains plus brillants, plus raisonnables, plus illustres que lui, le vernis littéraire, les dehors philosophiques font encore illusion sur le fond des choses. Beaucoup de symptômes sont atténués. La Révolution s'agite en haut. Par Rétif, on comprend qu'elle est descendue. Il fait toucher du doigt, pour ainsi dire, la matière sociale en fusion. Tout bouillonne, remue, se transforme, change incessamment de couleur et de place, dans ces pages incorrectes, désordonnées, brûlantes et fangeuses à la fois : lois, politique, droit, morale, jusqu'à la langue, jusqu'à l'orthographe. Le préjugé suranné et l'utopie audacieuse se combinent dans la cornue de ce Faust de carrefours, qui allie la bonhommie au cynisme.

Digitized by Google

Car, s'il y a en lui du Diogène, il y a aussi du Berquin. Que lui importent les salons, les boudoirs, les lecteurs titrés; il transportera le roman dans la boutique et dans l'échoppe. Il intitulera ses nouvelles : *la belle bouchère, la belle marchande de vin, la jolie fruitière, la belle charcutière*, etc., et ainsi de suite pendant quarante volumes. Les déréglements involontaires ou calculés de sa vie, loin d'épuiser la verve de l'auteur, semblent aider à sa fécondité. Ecrivain et typographe, il *compose* lui-même ses ouvrages sans les écrire. Sa main s'est lassée de la plume comme d'un instrument trop lent, il lui faut des caractères d'imprimerie à manier. Sa verve n'en souffrira pas.

Cette exhubérance de sève et de tempérament, cette exacerbation continuelle des facultés, cette fougue, ou plutôt cet éréthisme permanent le font ressembler de loin à une caricature de Diderot, l'homme qui a le mieux et le plus improvisé de son siècle. Mais Diderot se contentait de parler, et c'était un grand virtuose en paroles, un incomparable artiste. Rétif, lui, a plus de chaleur que d'imagination. Il brûle sans briller. Les bonnes fortunes de style sont rares chez lui et aussi la fantaisie, l'esprit, le tour vif et inattendu, l'art de saisir et d'exprimer le côté gracieux ou piquant des choses. Où aurait-il pris le temps de distiller une pensée et d'en renfermer l'essence dans une phrase transparente et finement taillée? Comment se serait-il essayé à tendre les ressorts d'une période afin de lancer le mot plus loin. Pour qu'il puisse se recueillir en lui-même, il est trop obsédé par la violence de ses propres sensations. Le sang lui bat aux tempes, l'impatience le dévore. De là ce qu'il y a de haletant, de coupé, de décousu, de vulgaire dans sa manière de conter. Ni exposition, ni dessins, ni couleurs, ni arrangement dans la mise en scène. Des récits courts et nus, un style sec malgre son abondance, il court et effleure tout et n'appuye que sur les points graveleux. C'est son faible, comme c'était celui de son siècle.

Le fumier de Rétif ne contient pas autant de perles que celui d'Ennius; on en pourrait extraire cependant quelques-unes. M. Gérard de Nerval cite cette pensée : *les mœurs sont un collier de perles, ôtez le nœud, tout se défile.* En voici quelques autres : *Les femmes doivent nous donner nos vertus comme nos plaisirs.— Le célibataire est une fin d'homme.— Quand la vertu ne soutient plus les Empires, c'est la molesse qui les tranquillise.* Cette dernière pensée sent son Montesquieu, elle en est digne.

Un autre fait qui explique la précipitation et la brièveté du récit de Rétif, c'est sa tendance à se montrer moraliste et réformateur en tout et à propos de tout. Nous touchons là à son tic le plus saillant, c'est chez lui une véritable monomanie, une maladie de son esprit. Logez cette maladie dans une nature ardente et sensuelle, figurez-vous les combats, les tiraillements qui

Digitized by Google

résulteront de cette double propension à jouir et à moraliser, les efforts que ce Lycurgue au petit pied et à moitié ivre fera pour concilier en lui ces contradictions, supposez ensuite dans cet homme une parfaite indépendance d'esprit qui va jusques à la naïveté et la bonne foi, même dans les choses les plus exhorbitantes, et vous aurez l'auteur du *Paysan perverti*, du *Palais-Royal*, du *Pornographe*, *des Gynographes*, *de la Mimographe*, etc., etc.

Examinée par Gall ou un de ses disciples, la tête de Rétif a dû présenter deux protubérances bien distinctes, correspondantes aux deux passions que nous indiquons. Rétif est homme à s'arrêter en plein récit pour vous développer un plan sur le balayage des rues ou l'établissement des trottoirs. De même qu'il n'a pas écrit une nouvelle sans en tirer une moralité emphatique et accompagnée de points d'exclamation, de même il n'a pas rencontré sous sa main un lieu commun de morale sans vouloir le mettre en action dans une petite historiette. C'est par ce côté qu'il rappelle Berquin dont nous avons cité le nom plus haut. Et c'est non-seulement la morale que Rétif met en nouvelles, ce sont aussi les préjugés populaires, les découvertes médicales ou scientifiques, les inventions nouvelles dont il déduit immédiatement les conséquences pratiques. Cette opinion courante et à peine justifiée aujourd'hui par la science que la cohabitation des vieillards et des enfants est nuisible à ceux-ci, lui suggère dans son *Palais-Royal* une théorie honteuse où la débauche est élevée à la hauteur d'un traitement hygiénique, il retourne l'opinion reçue et nous *montre* en plein exercice un établissement où l'on rajeunit des vieillards avec des procédés que je n'indiquerai pas, bien entendu, et ce qu'il y a de plus étonnant ou de plus affligeant, c'est que Rétif, au milieu des turpitudes qu'il décrit, s'écrie, avec naïveté peut-être : ô Fontenelle, ô Voltaire, ô Rousseau, si un tel établissement eût existé de votre temps, vous vivriez encore pour le bonheur de l'humanité !

A vrai dire, cette démangeaison de moraliser, d'écrire des plans de constitution, des traités d'éducation pour les particuliers et les gouvernements a été partagée par le XVIIIe siècle tout entier, mais nul ne l'a plus vivement ressentie que Rétif. A l'exemple de Voltaire, de Rousseau, de d'Alembert, de Diderot, il adressait aussi ses livres aux rois de l'Europe et aux ministres, et il paraît même qu'il fut consulté tout comme de plus grands que lui. Ce caractère positif, cet enthousiasme pratique du XVIIIe siècle est à noter, car il répond à ce singulier reproche de scepticisme si fréquemment et si niaisement renouvelé contre ce siècle fervent entre tous, mais fervent à sa manière. En effet, jusque dans ses petits soupers, le XVIIIe siècle a prêché et milité. Il s'était fait une sorte de Vénus philosophique qui n'avait certes rien gagné en pudeur sur l'ancienne, mais qui prétendait systématiser même la volupté. Tout fut

Digitized by Google

alors machine de guerre contre la société féodale. Ici, elle est battue en brèche avec le bélier encyclopédique ; là, Crébillon fils, Dorat, Parny et d'autres lui jettaient dans le combat les immondices dont ils se souillaient eux-mêmes. Pour comprendre tout ce qu'il y avait de convictions ardentes dans l'âme de ce siècle, examinez le résultat. C'est la Révolution. Est-ce qu'elle procède du scepticisme, par hasard? Quelle assemblée au monde a jamais été plus dogmatique, plus résolue dans ses affirmations philosophiques et politiques que l'immortelle Constituante de 89?

Je me suis parfois demandé quelle figure auraient fait dans le monde de Condillac, de Rousseau, de Laharpe, de Linguet, de Fréron, de Buffon, la théorie de l'éclectisme et celle de l'art pour l'art. Voltaire aurait bien ri de la première et Diderot de la seconde. Ils auraient préféré, j'en suis sûr, le spectacle de Nicolet aux parades littéraires que M. Janin exécute tous les lundis depuis vingt ans, à la satisfaction générale du public contemporain, et M. Gauthier ne les aurait pas convertis au culte de la métaphore. A quoi tout cela sert-il? où est le but, auraient-ils dit? Agitez des grelots tant que vous voudrez, mais que ce soit pour nous mener quelque part. Ne pirouettez pas ainsi sur vous-même, un tambour de basque à la main. La pirouette pour la pirouette est indigne de l'homme.

Avant d'entrer plus avant dans l'exposition des théories réformatrices émises par Rétif, je voudrais mettre à nu la méthode psychologique, telle qu'elle m'apparaît, car si notre auteur, habituellement ennuyeux, est original par un côté, c'est par celui-ci, c'est par son obstination invincible à traduire la moindre de ses observations en réglement, en projet! Le romancier est doublé, sinon d'un philosophe ou d'un homme d'Etat, du moins d'un préfet de police. Exemple : a-t-il vu dans une famille l'éducation d'un enfant prospérer, parce que le hasard a placé dans la même maison un autre enfant de condition inférieure qui excite par sa présence l'émulation du premier? Immédiatement, Rétif élabore un réglement pour mettre en exercice cette émulation. Une autre fois, il s'aperçoit que des amants se sont bien trouvés d'avoir fait connaissance en s'envoyant leurs portraits, comme cela se pratique entre princes et princesses de cours différentes ; aussitôt, nouvelle théorie, nouvelle ordonnance, voilà le procédé dans toute sa simplicité. Qu'il engendre les contradictions, les puérilités, les niaiseries et surtout l'ennui, il ne faut pas s'en étonner. Rétif n'est que bizarre. Or la bizarrerie ne doit pas être confondue avec la fantaisie : l'une n'est qu'une difformité du caractère, une lésion de la volonté, et l'autre est la grâce de l'imagination ; elle a, je crois, été définie quelque part: un sylphe né du mariage de l'imagination et de l'esprit.

Digitized by Google

Les femmes, comme on a pu déjà le voir, ont joué un grand rôle dans la vie de Rétif; lui-même, à ce que nous assure M. Gérard de Nerval, se prétendait l'homme *le plus électrisé* de son siècle; s'il ne savait pas résister à la vision d'un petit pied bien chaussé, il ne croyait pas non plus que *son nez aquilain, son visage à la romaine, ses beaux yeux* pussent rencontrer des indifférentes. En maint endroit, Rétif vante sa beauté corporelle le plus naïvement du monde, il prend plaisir à se dépeindre. Sur la fin de ses jours, il s'imaginait voir dans toute jeune femme un de ses rejetons, nés des fautes de sa jeunesse, et ses convoitises se compliquaient alors de scrupules faciles à concevoir. Quoiqu'il en soit, si ce Joconde-philosophe a consacré aux femmes les trois quarts de ses innombrables pages, nul n'a été, envers elles, plus sévère et plus dur que lui dans ses réglements: il est, à leur égard, d'une cruauté draconienne qui dépasse tout ce que l'antiquité nous a laissé de plus impitoyable dans les législations. A supposer que le proverbe, *Comme on connait les Saints, on les honore*, soit vrai, il faudrait avouer que, malgré toutes ses bonnes fortunes, Rétif avait gardé rancune aux femmes et reconnu, lui aussi, à l'exemple des Orientaux et de certains pères de l'Eglise, qu'elles sont d'une nature inférieure, *vas infirmius*. Il a déposé, à ce sujet, ses idées dans un livre intitulé les *Gynographes* ou projet de réglement proposé à toute l'Europe pour mettre les femmes à leur place et opérer le bonheur des deux sexes.

L'*attendu* de son projet vaut la peine d'être cité:

« Attendu, vu le désordre et l'espèce d'anarchie qui régnent de nos jours dans la société civile, qu'il serait à désirer que les nations européennes pussent trouver des moyens efficaces pour remettre l'harmonie au sein des familles, en rendant à ceux qui en sont les chefs naturels l'autorité qu'ils ont laissée usurper au second sexe, entre les mains duquel elle est si visiblement déplacée, que cette usurpation fait également le malheur des hommes et des femmes. »

La subordination de la femme, sa servitude ou ce qu'il appelle dans son jargon la *gamarchie*, voilà son but, son idée fixe. Ne lui parlez pas de galanterie; elle a tout perdu, *inde mali labes*. Sous ce rapport, le siècle de Louis XIV est, à ses yeux, un siècle de décadence. Appelez, devant lui, une femme Mme la maréchale, Mme la présidente, cela lui semble une flatterie qui dégrade l'homme.

Voici comment débute son réglement:

« Les filles seront emmaillotées au berceau, parce que leurs mouvements doivent être contraints; les garçons ne le seront pas. Ne caressez jamais les petits garçons, caressez, au contraire, les petites filles. Il est bon, dit-il, d'énerver un peu leur caractère, les caresses y aideront.

Digitized by Google

Par ces prémices, on peut juger d'avance que l'auteur ne reculera devant aucune énormité: la mort trouvera place dans son code et même la torture, juste au moment où la philosophie obtiendra qu'elle soit effacée de nos lois.

Il divise les filles en trois classes: les filles riches, celles de condition commune et les filles de la populace.

Les filles riches apprendront la danse, la musique, *même à lire, jamais à écrire.*

Les filles de condition commune pourront apprendre *à lire même à écrire* afin de se rendre utiles au négoce de leur mari.

Les filles de la populace n'apprendront *ni à lire, ni à écrire.* Elles sont vouées au travail manuel.

Comme tous les despotes, Rétif prend le bon moyen pour consolider l'esclavage qu'il rêve: il impose l'ignorance. Il institue des divertissements distincts pour chaque classe de filles, et des fêtes en juin et en décembre. Prix de propreté, d'adresse, d'économie, de douceur, etc. Même costume pour toutes les classes; la classe basse ne portera jamais la soie, prohibition de boucles d'oreilles.

Un livre noir sera tenu, où sera inscrit le nom de toutes les filles. Ce livre contiendra deux colonnes: d'un côté les bonnes actions, de l'autre les mauvaises. Il sera déposé *dans une chambrette à côté la sacristie.* Singulier rapprochement! Un jury de douze matrones délivrera des prix.

Le prix de bonne conduite donne droit à être mise sur le rang des filles à marier. Les peines consistent surtout dans l'interdiction du mariage pendant un an. Les parents du futur pourront consulter le fameux livre noir. La fille libertine sera enfermée ou *passée par les verges*, si besoin est, par ses compagnes, *avec peine contre celle qui ménagerait son coup d'y passer sur le champ.* Sous peine de pénitence publique, les jeunes filles et les jeunes garçons ne pourront jamais se parler. On mariera les blonds aux brunes et les bruns aux blondes. Suppression de la dot, comme étant immorale à tous les points de vue. Dans les campagnes, l'égalité d'âge pour les époux sera admise. Dans le peuple des villes, les maris devront être plus âgés que leurs femmes de deux ans, dans la bourgeoisie de six ans, dans les hautes classes de dix à quinze ans. La veille de leur mariage, les filles prendront un bain d'une heure et on leur donnera une *idée succincte de Dieu.* Il leur sera ordonné de se soumettre toujours et modestement et sans réplique à ce qui sera ordonné par les hommes en matière religieuse; on leur inspirera l'horreur des *bigots* (sic); les confessionnaux seront ouverts et les confesseurs de vieux prêtres. *A leurs risques et périls*, les maris pourront eux-mêmes apprendre à écrire à leurs

Digitized by Google

femmes ; elles ne pourront jamais faire *une représentation*, sous peine, en cas de récidive, de prison perpétuelle, d'où le mari pourra seul les tirer. Toute épouse infidèle ou *véhémentement soupçonnée* de l'être sera battue de verges, *rasée* et mise au pain et à l'eau dans une prison. Elle entendra sa sentence à genoux et portera l'habit des vieilles. Rétif ajoute : S'il s'agissait de punir la coupable à l'insu de son mari, on supposerait une cause pour la faire enlever, on la mettrait au secret pendant huit jours durant lesquels elle serait *torturée* avec son complice. Il y aura des Gynécées interdits aux hommes. Celui qui en forcera l'entrée violemment sera puni *de mort*. L'adultère puni *de mort*. L'ivresse chez la femme punie *de mort*. Aucune femme ni fille ne prendront du tabac ; les vieilles pourront seules le respirer à boîte ouverte.

Est-ce assez de folie, de déraison, de cruautés, de puérilités, de délire ? Ecoutez encore cette allocution que Rétif adresse aux femmes : « Vous serez heureuses par la soumission et les hommes par le commandement; quittez la chimère de l'égalité, elle est contraire à l'ordre. L'homme est à l'égard de la femme ce qu'est la Divinité à l'égard de l'homme : c'est un asile, un protecteur. Malheur à la femme qui, semblable à l'athée, s'est fermée le refuge d'un mari protecteur. Il faut que toute femme se mette bien dans l'esprit que l'homme qui fait le plus de fautes dans sa conduite est ordinairement toujours en état de bien conduire sa femme.

On a vu que Rétif, tout en établissant la subordination absolue des femmes, entendait bien néanmoins leur conserver tout ce qui les rend habituellement attrayantes. Il leur défend d'apprendre à lire, mais, par compensation, il leur fait enseigner la musique et la danse. Dans sa *Découverte australe*, livre analogue à la *Cité du Soleil* de Campanella et à l'*Utopie* de Thomas Morus, il nous dépeint les femmes occupées à des jeux d'adresse qui ont pour but de développer toute la puissance de leurs charmes. Elles ont un jeu, dit-il, qui leur plaît beaucoup, c'est de s'essayer entr'elles à qui prendra l'air le plus agréable, le sourire le plus séduisant, à qui trouvera les moyens les plus efficaces de plaire aux hommes. Car on leur inculque dès l'enfance qu'elles sont faites pour l'homme comme l'homme pour la patrie ; voilà une véritable académie de grimaces amoureuses.

En cela, Rétif se montre fidèle à lui-même, conséquent avec la double tendance que nous avons signalée plus haut : concilier la volupté avec la vertu, les identifier dans une morale équivoque, c'est toujours la philosophie du *trahit sua quemque voluptas*. D'après Rétif, comme aux yeux des autres réformateurs, les lois sociales qualifiées par eux de lois conventionnelles, font obstacle aux mouvements naturels, les seuls qui méritent satisfaction. Donc changeons ces lois sociales, et, pour sanctionner les instincts primitifs, ne

Digitized by Google

reculons devant aucune pénalité, quelque terrible qu'elle soit. Protégeons la volupté par une législation de fer.

Je n'ai pas l'intention de traiter ici, en quelques lignes et à la dérobée, la haute question que ces problèmes soulèvent, je ne puis m'empêcher cependant de remarquer, à l'encontre de toutes ces théories réformatrices, qu'elles reposent sur une base radicalement fausse, à savoir sur la légitimité absolue des appétits, des sensations, des forces physiques et spirituelles qui constituent l'homme. Ce qui est vrai, c'est que ces forces sont destinées non à être libres, mais à être réglées, et le progrès consiste à amener l'homme, l'individu, à ce point de perfection qu'il puisse les régler lui-même sans le secours d'un pouvoir quelconque, d'une autorité extérieure, religieuse ou politique, quelle qu'elle soit, en sorte que le problème social est toujours un problème individuel, et que vouloir réformer l'Etat avant que l'individu ne soit réformé, c'est positivement prendre la question à rebours et mettre, comme dit le proverbe, la charrue devant les bœufs.

Ce fut, comme on le sait, un préjugé endémique au XVIIIe siècle de placer l'idéal social dans l'état de nature. On croyait alors sincèrement que la civilisation avait perverti l'homme. De là, une philosophie qui ne tenait compte ni de l'histoire ni des faits. Un jour, le XVIIIe siècle s'imagina de bonne foi avoir résolu le problème par la découverte d'un sauvage dans la forêt de l'Aveyron. Volontiers, les romanciers transportent leur scène dans le Nouveau Monde, afin d'y rencontrer l'Adam primitif. Vivre selon la nature, c'est être vertueux, avait déjà dit Thomas Morus. Que de réformateurs, depuis Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre jusqu'à Fourrier et M. Cabet, l'ont redit après lui ! Saint-Simon et M. Proud'hon ont seuls échappé à ce travers et consenti à opérer sur la Société, telle que la civilisation antique et moderne l'avait façonnée. Rétif, bien entendu, n'a pas échappé à la contagion de son temps et il nous a donné, lui aussi, son Ile-*Utopie*, gouvernée d'après les simples lois de la nature. Son roman est bâti sur la donnée d'un homme qui s'est fabriqué des ailes et qui vole de contrée en contrée jusque chez les Mégapatagons. Avant d'arriver chez ce peuple-type, l'Icare socialiste descend chez les peuples-huîtres, les peuples-poissons, les peuples-chiens, les peuples-chevaux, les peuples-rhinocéros, etc., etc. Rétif admettait, avec certains naturalistes, que l'homme avait passé par tous les degrés de l'échelle de l'être et qu'il n'était, en réalité, qu'un mollusque perfectionné. Il va sans dire que chez les Megapatagons la propriété n'existe pas. La communauté des biens et des femmes est seule admise. Les mariages se renouvellent tous les ans dans des fêtes publiques, et sont combinés de telle façon que toutes les femmes sont enceintes en même temps. Le travail est rendu attrayant par la variété,

Digitized by Google

comme dans un phalanstère ; le dogme de la métempsycose fait partie de la religion des Mégapatagons ; sur ce point, M. Pierre Leroux a été devancé par Rétif ; et, chose étonnante, la métempsycose est justifiée par les mêmes arguments et presque dans les mêmes termes par l'auteur de la *Découverte australe* et par l'auteur du livre de l'*Humanité*. Les idées cosmogoniques de Rétif rappellent aussi celle de Fourrier qui s'en est peut-être inspiré. Dans le système de Rétif la terre est la femelle du soleil, les planètes vivent et engendrent d'autres planètes. Tout se meut et tourbillonne dans un vaste panthéisme, vulgaire aujourd'hui, mais qui, en 1781, ne manquait ni d'audace, ni d'originalité.

Entr'autres singularités, Rétif n'omet jamais de donner à son lecteur un échantillon de la langue des divers peuples-animaux que son héros visite. Nous connaissons maintenant l'idiôme des Mégapatagons, son peuple de prédilection, mais il n'y entend pas malice, le bon Rétif ; son procédé consiste à renverser dans les mots l'ordre des lettres. Il écrira ainsi nobles étrangers : *selbon sregnarte*, et, dans une note candide, il prie le lecteur de croire que cette langue n'est ni moins claire ni moins harmonieuse que la française. Les hommes illustres chez les Megapatagons sont tout simplement les hommes illustres de Paris. Seulement, Rétif, au lieu de dire Voltaire ou Rousseau dira : *Vol-taâna*, *Rouss-taâna*. C'est de l'enfantillage à l'état de système, comme on voit. Rétif est, en outre, minutieux dans ses prescriptions comme tout bon réformateur doit l'être, comme l'était Campanella, par exemple, qui dans sa *Cité du Soleil* a rédigé jusqu'aux recettes médicales propres à chasser les migraines et les *flatuosités* de son peuple.

Rétif exclut les théâtres de sa Patagonie, laquelle gît, dit-il finement, par le 00° degré de latitude sud. L'illustre Teugnil (Linguet), chef des Mégapatagons, déclare en effet que, n'ayant pas plus de temps qu'il ne leur en faut pour goûter les vrais plaisirs, les habitants de cette île ne s'en forgent pas de factices. Toutefois, le sujet était trop important pour que Rétif ne fut pas tenté de rédiger un plan de législation théâtrale. Tel est l'objet du livre intitulé : *La Mimographe*. Il repose en partie sur cette idée, que le danger des spectacles provenant surtout des mœurs des comédiennes, c'est par cette réforme qu'il faut commencer. On reconnaît là Rétif, le moraliste constamment en lutte avec sa complexion amoureuse, qui a écrit cette phrase : quand je vois des écrivains louer et citer le courage d'une femme, je dis : voilà des fous qui louent un monstre. Rétif entreprend donc cette réforme à peu près par les mêmes moyens auxquels il a eu recours dans les *Gynographes*, mais sans pousser les choses à l'extrême, sans appeler à son aide la torture et la mort.

Digitized by Google

Voici le résumé de son projet : les théâtres rentrent dans les mains de l'Etat. Les acteurs seront pris dans la classe aisée, leur jeu en sera plus noble et ils inspireront plus de respect. Une prostituée, si habile qu'elle soit, ne peut faire naître des idées de décence et de vertu. Séparation absolue des acteurs et des actrices, ils ne s'aborderont qu'en entrant en scène : ils ne joueront que dans les pièces où ils excelleront. De là, beaucoup d'acteurs, mais le public y gagnera de ne pas voir, par exemple, un tyran de tragédie jouer dans la même soirée un rôle de bouffon. Les acteurs ont, d'ailleurs, comme les autres citoyens des devoirs à remplir. Défense aux directeurs, aux régisseurs de faire venir chez eux, sous quelque prétexte que ce soit, une actrice attachée à leur théâtre. Une fois mariées, les actrices ne jouent plus que des rôles de mère. Aussi souvent qu'il se trouvera des alliances entre les jeunes gens des deux sexes, on aura soin de les faire jouer, la veille de leur mariage, dans des pièces spéciales et propres à mettre en relief les sentiments qu'ils éprouvent. On voit percer là une des idées favorites de l'auteur : utiliser dans les représentations scéniques les passions de la vie réelle, transporter, s'il est possible, le flagrant délit sur le théâtre, afin d'obtenir plus de vérité, se conduire enfin comme au Japon, où, s'il faut en croire un voyageur moderne, cité par M. Philarète Chasle, l'adultère et le viol se consomment sous les yeux du parterre, aux feux de la rampe et sans mystère.

Cette fois, il faut remercier Rétif de n'avoir pas tiré toutes les conséquences de son système, mais son réalisme ne doit pas nous étonner. Trop faiblement doué sous le rapport de l'imagination pour s'élever jusqu'à la conception de l'art pur, s'étant du reste investi du titre de *refeseur d'homme*, il ne cherchait au théâtre que le plaisir, mais le plaisir utile. Les soubrettes des vieilles comédies lui semblaient des créations contre nature. Le mélodrame bourgeois, sensible et larmoyant, tel que Diderot le concevait, fut toujours son idéal de prédilection ; il goûtait et admirait Shakespeare, juste au moment où Voltaire le traitait de barbare, ce qui prouve son indépendance d'esprit, mais il eût voulu approprier Shakespeare à nos mœurs et le compléter par Sedaine. Il a lui-même composé un drame intitulé : *La Prévention nationale*; et, comme Rétif n'est jamais bizarre à demi, il a d'abord fait son drame dans la forme classique, puis il l'a refait à la manière *vagante* de Shakespeare, c'est son expression, et il a, en outre, rempli un volume tout entier de lettres qui sont simplement indiquées dans la pièce. Si la tragédie l'attirait par sa gravité morale, elle lui déplaisait par l'absence du naturel; aussi, ne lui a-t-il pas épargné ses boutades. On pourrait, dit-il, à chaque première représentation de nos tragédies, mettre sur l'affiche:les comédiens, etc., donneront aujourd'hui la 1re représentation de... nouveau rêve tragique où

Digitized by Google

l'on apprend comment on parle et comme on se conduit au pays des idées creuses. Il est curieux de constater, en lisant Rétif, les progrès que les modernes ont fait sous le rapport de l'exactitude et de la vraisemblance scéniques et ceux qu'il nous reste à accomplir. Rétif se désespérait de voir sortir ses acteurs par des coulisses constamment ouvertes. Les salons fermés n'existaient pas alors au théâtre. Mais, comme lui, ne pourrions-nous pas demander encore qu'on plaçât plus agréablement et plus naturellement les chœurs: « Deux files d'hommes et de femmes symétriquement arrangées le long des coulisses ne présentent que des figures plates, muettes, immobiles et insensibles ; ces automates répandent sur l'action le froid de leur âme et détruisent l'illusion. Pourquoi les voit-on ne s'avancer jamais? qu'on nous donne, on le peut, l'image d'une multitude agissante, curieuse, empressée. »

Dans son plan, les sifflets sont interdits ; il voulait trois souffleurs placés sur les ailes et au fond, une fidélité scrupuleuse dans les costumes, la suppression des *a parte*, il souhaitait aussi que chaque pièce eût une espèce de prologue en ballet, dans lequel la pantomime aurait avec le drame un rapport marqué. Une musique gaie, pathétique ou terrible, ébranlant d'avance l'âme du spectateur, aurait ajouté à la curiosité et merveilleusement préparé, selon lui, pendant les entr'actes, l'esprit du parterre aux situations nouvelles.

On le voit, Rétif a touché à tout ; il est universel, il s'est promené, si non en conquérant, du moins en maraudeur, dans tous les domaines ; il a battu tous les buissons, vagabondant au hasard de la montagne aux plaines, s'enfonçant avec complaisance dans les terrains fangeux, comme dans le *Pornographe*, où il trace la route à Parent-Duchâtelet, toujours infatigable, toujours en haleine, faisant lever les idées sous ses pas et chassant les chimères. Il n'est pas sûr qu'il ait jamais réfléchi un peu profondément sur quoi que ce soit, car on ne rencontre dans ses écrits ni traces de méditation, ni arrangement dans les plans, c'est le tumulte d'une improvisation bavarde où rien n'est à sa place, et cependant cette improvisation abonde en observations souvent justes ; elle atteste une érudition hâtive, mais variée ; il ressemble à ces volcans qui, au lieu de flammes, vomissent de la boue ; les boues salissent, mais fécondent les campagnes qui les reçoivent. Que de mots, que de locutions il forge à plaisir ! forcénerie, brutitude, quérimonie, habitudinaire, impériosité, favorabilité, mignonesse, jouissances amertumées, et combien d'autres ! on en remplirait des volumes. On dirait qu'il a brouillé à dessin dans leur *casse* les caractères d'imprimerie dont il se servait, tant son orthographe est fantasque et ses livres illisibles. On sait qu'il a rédigé un *Glossographe* ou réforme des langues. Ce qui a manqué à sa gloire, c'est

Digitized by Google

d'avoir su condenser ses qualités, sa fougue, ses observations nombreuses, même ses vues utopiques dans un roman de quelques pages, comme l'abbé Prévost a su le faire dans *Manon Lescaut* La personnalité de Rétif s'est perdue dans ses livres, comme le métal d'une statue, lorsqu'elle est mal fondue, se répand par les fissures de l'argile qui l'environne. Comment retrouver la statue? comment recomposer la figure évanouie ? A peine peut-on recueillir ça et là quelques débris, quelques fragments d'airain liquéfié et les distinguer des scories qui s'y ajoutent ou les recouvrent.

Rétif mériterait une étude complète ; pour l'entreprendre, il faudrait avoir lu ses deux cents volumes ; mais alors quelle moisson d'idées singulières on récolterait. Moi-même des quinze ou vingt volumes que j'ai parcourus, j'ai tiré, je crois, une assez belle gerbe, que j'aurais pu grossir encore. Sans doute, Rétif a dû se répéter; dès le second tome, on ne tarde pas à s'en apercevoir ; mais, même en se répétant, Rétif, possédé de la manie que nous lui connaissons, n'a pu s'empêcher de rencontrer des veines curieuses et inexplorées. Il se distingue, en effet, par une liberté de jugement bien propre à nous étonner, nous autres hommes par excellence du décorum littéraire et philosophique. Ce n'est pas lui qui aime à fourrer ses pieds dans les souliers d'autrui ; il a une horreur du sentier battu qui fait plaisir à tous ceux qui se sentent un peu de dégoût pour cette espèce de communisme littéraire, nauséabonde et médiocre, qui, au détriment de l'originalité française, a tout envahi, journaux, livres et revues; lisez plutôt ce jugement littéraire :

« Que dirais-je de Racine ? que c'est le Raphaël des peintres, mais qu'il a cherché la nature dans une belle imagination au lieu de la chercher dans la nature même. Otez cet admirable génie de la cour de Louis XIV, et placez-le dans une république sévère, échauffez son génie et qu'il recommence ses pièces, vous aurez alors de vrais chefs-d'œuvre. Les taches de Racine viennent de ses alentours, celles de Corneille de la trempe de son esprit. C'est ce que prouve le fameux *qu'il mourût* de ce dernier. Examine de sang-froid cette réponse prétendue sublime du vieil Horace, et tu verras qu'il ne pouvait dire ce *qu'il mourût* dans sa position. C'est Corneille qui répond ainsi et non le romain. Celui-ci aurait dit : *qu'il vainquît*. Est-ce que ce vieillard aurait dit : *qu'il mourût*. Dans sa bouche il eût été ridicule. Rome n'avait rien à gagner à la mort du guerrier, mais Corneille *enervé* l'a trouvé d'or, il l'a fait briller comme un enfant qui jette des pétards, et les sots ont admiré, ainsi qu'ils le devaient, une vraie sottise. »

Ailleurs, il fait mieux comprendre sa pensée dans une apostrophe à Corneille : « La réponse naturelle est celle que tu fais dans ton second vers, si vivement critiqué, regardé comme un hors d'œuvre, comme une cheville :

Ou qu'un beau désespoir enfin le secourût. »

Digitized by Google

De même qu'il s'était passionné pour Shakespeare, se croyant de bonne foi le seul écrivain de son siècle en état de lutter contre lui, de même il n'a pas l'habitude de se mettre à genoux devant les renommées les plus hautes, même devant Molière. Ni hommes, ni idées ne lui imposent. Il reprochera en mainte occasion, à l'auteur du *Tartufe*, *l'Ecole des Femmes*, *l'Ecole des Maris*, *George Dandin* et *Pourceaugnac*. Que le maître l'ait dit, que le public batte des mains, cela lui importe peu. Il a entrepris de *sérieuser*, comme il dit, son siècle, tandis que les autres s'appliquent à le *frivoliser*. A tout moment, il embrasse son lecteur en s'écriant : Je suis ton meilleur ami, je ne veux que ton bien, je ne veux que te convertir, toi, l'apostat de la nature et du genre humain. Et quelle confiance en lui ! avec quelle ingénuité il se qualifie d'admirable et s'appelle immortel! « O Rétif de la Bretonne ! se dit-il à lui-même, tu ne seras apprécié que trop tard ; mais, malgré tes détracteurs, tu passeras glorieux à la postérité ; brave les vils roquets, ô Nicolas-Edme, tu es, de tous les écrivains, celui qui m'a fait le plus penser. O infortuné, tu es dévoré de chagrins ; mais qui te les donne ? Pour te consoler, jette les yeux sur tes ouvrages ; je vois le *Pornographe*, et je tressaille de la beauté et de l'utilité de tes vues sages ; je vois ensuite la *Mimographe*, système net, utile, radical et non palliatif, comme celui de Riccoboni, je vois les *gynographes*, et l'*antropographe* plus admirable encore, ouvrage unique d'une philosophie profonde, réforme radicale qui rendrait inutiles les deux premiers projets, et je suis surpris que ce siècle corrompu ait souffert qu'ils paraissent. Je vois *le Paysan perverti*, c'est l'ouvrage d'un talent naturel autant que sublime. Tu as présenté la morale de 560 manières différentes dans tes *Contemporaines*. O Nicolas, tu peux avoir des chagrins après tes chefs-d'œuvre, mais la seule idée de les avoir produits doit tenir lieu de tout à leur sublime auteur. »

Tel est Rétif ! tel est ce descendant de Pertinax, car, sa généalogie à la main, il se prétend issu de cet empereur ; tel est ce personnage singulier qui s'était lui-même donné le surnom de *hibou*, toujours sérieux, même au sein de ses débordements et de ses folies. L'ironie lui était odieuse, et à l'heure où cette Minerve nouvelle, éclose du cerveau de Voltaire, régnait en souveraine à Paris, il l'avait proscrite de sa Mégapatagonie. Comment une telle figure n'a-t-elle tenté ni un romancier ni un dramaturge ? La première fois qu'il entendit un opéra de Gluk, il s'écria : J'attendais cette musique depuis vingt ans. Il me semble passer en revue ses contemporains à la façon de ce Stertinius de la satyre d'Horace :

> Quisquis luxuria tristisve superstitione
> Aut alio mentis morbo calet ; hinc propius me
> Dum doceo insanire omnes, vos ordine adite.

Digitized by Google

« Vous tous dont la luxure, la sombre superstition ou toute autre maladie brûlent le cœur, rangez-vous devant moi, que je vous montre à tous votre folie ! »

Ne remplit-il pas, dans ce siècle des Sophie Arnoult et des Duthé, le rôle de ces philosophes à mine austère, à longue barbe, que les courtisanes antiques prenaient quelquefois à leur service ? Courtisanes et philosophes se valaient. Mais, au fond, sans la présence et les graves sermons des pédagogues, l'orgie eût été incomplète. J. Tisseur.

PROGRAMME D'UN CONCOURS POÉTIQUE EN L'HONNEUR DE JACQUARD.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon décernera une médaille d'or de la valeur de 1.000 fr. à la meilleure composition en vers français sur Joseph Marie Jacquard, mécanicien lyonnais.

La somme que l'Académie consacre à ce prix a été offerte par M. Matthieu Bonafous, l'un de ses associés, dont le nom rappelle tant de travaux utiles et de généreuses fondations, et qui a fait connaître, en ces termes, ses intentions à la compagnie :

« Le 7 juillet 1852, il y aura un siècle que Lyon a vu naître dans son sein celui de ses enfants qui a le plus contribué au perfectionnement de la plus belle de ses industries. Je veux parler de Jacquard, homme de bien et de génie, dont le nom est devenu une des premières gloires de sa ville natale.

« Déjà une statue a été élevée à sa mémoire, et plusieurs remarquables écrits ont signalé la vie et les travaux de l'immortel ouvrier. Mais la poésie, à son tour, dont le langage est plus durable que le bronze, ne doit-elle pas associer solennellement sa voix à celle des orateurs qui ont payé un légitime hommage au mérite de l'illustre Lyonnais ? »

L'Académie croit ne pas devoir formuler autrement le programme de ce concours dont l'importance sera comprise de tous ceux qui connaissent l'histoire de l'industrie lyonnaise.

Les écrits destinés au concours devront être envoyés à l'Académie, avant le 1er mars 1853, terme de rigueur.

Conditions générales. Les concurrents ne peuvent se faire connaître ni directement ni indirectement avant le jugement de l'Académie à peine d'exclusion ; leurs écrits doivent être envoyés au secrétaire général de l'Académie. Chaque ouvrage doit porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté contenant le nom de l'auteur, sa demeure et sa qualité.

A moins d'un consentement formel de sa part, ce billet ne peut être ouvert que lorsque l'auteur a obtenu le prix du concours (Art. 74 du réglement de l'Académie).

Le prix sera décerné dans la séance publique de l'Académie qui suivra l'époque de la clôture du concours.

Digitized by Google

Nécrologie.

CHARLES-DÉSIRÉ BIGOT.

Charles-Désiré Bigot, rédacteur en chef du *Salut public*, né en 1819, à Virignin, près Belley (Ain), a succombé, le 15 décembre 1851, après une courte maladie. Courageux écrivain, républicain de la veille, devenu par la force des choses et la droiture de ses idées un fidèle combattant du parti de l'ordre, prosateur facile à qui rien ne coûtait, ni la polémique de chaque jour, ni les articles spéciaux de commerce et d'industrie, il avait fait de la feuille qu'il avait créée un des journaux les plus distingués de la presse provinciale.

On connaît la rude corvée du journaliste en province. Obligé d'être à l'œuvre chaque jour, en butte aux attaques des partis contraires, entraîné hors de sa voix par ses amis, luttant contre tous, il dépense en vains efforts ses idées, ses forces, son courage. Tandis que l'auteur du plus mince volume a la renommée en perspective, le journaliste découragé voit chaque jour le produit de sa pensée, après avoir amusé quelques oisifs, tomber à jamais dans l'oubli. A cet ingrat labeur, il faut des esprits fortement trempés; peu résistent à la tâche. Bigot faisait la sienne en se jouant, et, à peine sorti du commerce où il avait passé plusieurs années, sans transition, sans essai, au milieu d'une situation difficile, il avait saisi la plume du journaliste qui semblait ne pas suffire à l'impatience de son imagination.

Depuis 1848, époque de la fondation du *Salut public*, il avait publié un roman, *Mémoires d'un Marguillier*, et une brochure politique intitulée *le Canon russe*, en réponse au *Spectre rouge* de M. Romieu, et signée du pseudonyme *Stéphen Dassier*. Il laisse en manuscrits les *Mystères de Lyon*, et inachevé un troisième roman, *le Gone de Saint-Georges*, publié par le *Salut public*, édition du soir, à mesure que l'auteur le jetait sur le papier et qui touchait à sa fin; plus un drame de circonstance intitulé *Kossuth*. Il menait de front tous ces travaux qui ne paraissaient fatiguer ni sa verve ni sa fécondité.

Homme de progrès, Désiré Bigot poursuivait avec ardeur toutes les améliorations qui pouvaient adoucir le sort des classes laborieuses; mais, pratique avant tout, il ne voulait rien d'impossible, et ses réformes n'attaquèrent jamais ni la religion, ni les mœurs, ni la société, dont il se montra toujours le zélé défenseur.

Digitized by Google

Au milieu des agitations de sa jeunesse, il avait toujours conservé au fond de son cœur les sentiments religieux qu'il avait puisés au collége de Belley : il en parlait souvent dans l'intimité et il aimait à les retrouver avec le souvenir de tous ses anciens amis.

Trois discours ont été prononcés sur sa tombe, MM. David et Bricod, ses camarades de collége et collaborateurs, et M. C. Lafond, chef d'atelier, ont rappellé, devant un auditoire nombreux, les qualités de celui qu'ils avaient perdu et ont payé à sa mémoire un tribut de douloureux souvenirs.

Le Dr MONTAIN aîné.

Un de nos compatriotes qui a laissé dans notre ville les plus honorables souvenirs, M. le docteur Frédéric Montain aîné, vient de mourir à Paris, à l'âge de 71 ans, après une longue maladie, conséquence d'une vie laborieuse et agitée. Cette perte n'est pas seulement douloureuse pour sa famille et ses amis, mais pour la science et pour l'humanité qui lui ont d'immenses obligations.

En même temps que le Dr Lusterbourg qui le précéda de peu de jours dans la tombe, M. le docteur Montain était, en 1812, médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu de Lyon, lorsqu'il fut compromis dans une tentative bonapartiste. Son frère, alors chirurgien en chef de la Charité, justement effrayé de l'altération qu'une longue captivité avait fait subir à sa santé, le fit évader en se substituant au lieu et place du prisonnier (1).

Rendu à la liberté par le dévouement de son frère, M. Montain se rendit en Belgique, se fit recevoir à l'Université de Louvain, se livra avec un grand succès à la pratique de son art et eut l'honneur de comprendre dans sa clientèle la reine Hortense, dont il fut le médecin.

Après dix années d'exil, il rentra en France, prit du service en qualité de médecin-militaire, fit quatre campagnes en Algérie où il fut attaché à l'état-major des généraux Clauzel et d'Erlon. Dans l'exercice de ses fonctions, il fut atteint de la fièvre thyphoïde, revint à Paris, prodigua ses soins aux cholériques, et, victime de son dévouement, fut lui-même atteint du fléau auquel il eût cependant le bonheur de ne pas succomber.

Membre de diverses sociétés savantes, M. le docteur Montain aîné a été l'auteur de plusieurs ouvrages, entre autres d'un *Traité complet d'apoplexie*, d'un mémoire couronné sur la *Circulation sanguine*, d'un livre intéressant et utile, *Guide des bonnes Mères*, dédié à la reine Hortense.

(1) Voir, à ce sujet, le tome IV de la Revue du Lyonnais, pag. 30.

Digitized by Google

LE Dr IMBERT.

La médecine lyonnaise a perdu encore une de ses illustrations. Le docteur Fleury Imbert, né à Lyon, le 25 décembre 1796, a succombé cinquante-cinq ans plus tard, à pareil jour et presque à la même heure, après une trop longue maladie. Successivement chirurgien interne de nos hôpitaux, docteur de la Faculté de Paris, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu en 1828, médecin de l'Hôtel-Dieu, professeur à notre École de médecine, il laissa partout d'honorables souvenirs. Cœur bon et généreux, intelligence d'élite, praticien plein de savoir, il exerçait sa profession avec dévouement, et, pour les pauvres, avec le plus complet désintéressement. Il avait épousé la veuve du docteur Gall, et, riche du cabinet de ce savant phrénologue, il avait embrassé avec ardeur ses doctrines, et les développa dans des cours publics. Toutes les idées nouvelles, toutes les institutions philanthropiques, les *Crèches* entr'autres, trouvèrent en lui un fervent adepte. Le Fourriérisme le compta au nombre de ses disciples. En 1848, il avait ouvert un club aux Brotteaux, dans le but de faire pénétrer dans les masses les doctrines de Fourrier, avec les vrais principes de la fraternité. Mais la démagogie, qui ne trouvait pas son compte dans cet enseignement, expulsa violemment l'orateur de sa tribune, et il rentra chez lui dans un état de surexcitation qui amena dans ses facultés mentales de graves perturbations. Depuis lors sa santé, fortement atteinte, ne put se remettre entièrement. Ses obsèques, qui ont eu lieu à Saint-François, le 28 décembre, avait réuni tous les membres de nos sociétés savantes. Plusieurs discours ont été prononcés. M. le docteur Chapot, suppléant du défunt, a pris la parole au nom de nombreux élèves qui regretteront longtemps, avec son amenité la science et la parole facile du maître.

Léon Boitel.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

A Monsieur le Directeur de la *Revue du Lyonnais*.

MONSIEUR,

Je répugne à prolonger davantage un débat dont l'objet intéresse peu la majorité des lecteurs. Je répondrai donc succinctement à M. Smith que le premier point de la question reste ce qu'il était ; que sur la question de l'impôt, nous nous entendons parfaitement lui en *fait*, moi en *droit*. Je n'ai jamais eu la prétention d'affranchir les Ségusiaves de toute espèce de contribution, mais seulement de l'impôt qui exigeait la présence d'un agent du fisc ; c'est ce que prouvent les textes de Tite-Live et de Tacite. Quant aux autres difficultés soulevées par M. Smith, la lecture attentive de mon travail y répondra. Je me contente de signaler comme erronée la leçon *numinibus Augustis* que donne M. Smith à propos de l'inscription au Dieu Sylvain ; parce que ni la raison historique ni les monuments ne l'autorisent. Si on admettait le pluriel *numinibus*, il faudrait le faire suivre du mot *Augustorum*.

J'ai l'honneur de vous saluer,

J. ROUX.

Grenoble, 23 décembre.

Digitized by Google

CHRONIQUE THÉATRALE

LE PROPHÈTE. — LA PAYSANNE PERVERTIE. — Mme PAUL ERNEST. — *DIANE*, par Emile Augier. — *ULYSSE*, par M. Ponsard.

En dépit de tous les sacrifices auxquels il se vouait, M. Delestang a tenu à honneur de monter le *Prophète*, cette œuvre immense comme Meyerbeer ose seul les entreprendre et sait les mener à bonne fin. C'est là, en effet, tout un monde à faire mouvoir, toute une époque à faire revivre avec ses passions du moment, ses erreurs et ses crimes, c'est toute une création. Le *Prophète*, c'est un feuillet de l'histoire de l'humanité, feuillet sanglant, comme il en est tant, où les Anabaptistes nous montrent sous d'autres noms, sous d'autres formes, les mêmes passions de la multitude, les mêmes instincts, l'envie et la haine de nos *Jacques* modernes. Jamais œuvre ne pouvait arriver avec plus d'opportunité pour servir de miroir et d'enseignement à une génération travaillée des mêmes maux.

Une pareille partition n'est pas de celles que l'on puisse juger après une ou deux auditions. Il faut l'entendre et l'entendre encore, avant d'oser prononcer un jugement. Devant l'œuvre de plusieurs années de méditations et de veilles, une soirée peut-elle suffire ? Ce sont là de ces spectacles si grandioses qu'il faut du temps pour les embrasser de l'œil, pour les scruter dans chacune de leurs parties, pour s'y faire, en un mot. On est ébloui tout d'abord, comme en face de ces splendides merveilles de la nature où nos sens ne suffisent plus. Il y a, à travers cette musique si variée et si multiple, quelque chose de sombre et de sauvage qui vous saisit tout d'abord et ne vous quitte plus jusqu'à la fin. Vous vous sentez sous l'influence du Dieu, de l'auteur des *Huguenots* et de *Robert*. Il est des morceaux d'une originalité telle qu'ils s'emparent de vous de prime abord, ainsi de ce trio : *verse, verse !* que chantent les chefs des Anabaptistes. Mais nous aurions trop à citer et pas assez d'espace. Le *Prophète*, disons-le en l'honneur de tous, sollicitera longtemps la curiosité publique par le luxe de sa mise en scène, par le mérite artistique de ses décors, par la nouveauté de ses danses sur la glace et de ses scènes de patineurs, enfin par la sévérité de son exécution musicale et le talent de quelques-uns de ses interprètres, à la tête desquels se place Madame Lacombe. Il n'existe, après l'Opéra, aucune scène où l'œuvre de Meyerbeer puisse être rendue comme elle l'est sur la nôtre.

M. Cauchois Lemaire se plaignait de refaire, depuis quarante ans, le même article ; MM. Dumanoir et Dennery se complaisent, eux, à refaire la *Grâce de Dieu*, leur poule aux œufs d'or. La *Paysanne pervertie* nous offre la même facture, les mêmes péripéties sous d'autres noms, sous d'autres habits ; mais qu'importe : la pièce intéresse ; on y pleure d'un bout à l'autre. La mise en scène est pleine d'élégance et l'exécution parfaite. Mme Anais Rey trouve encore une fois l'occasion d'être simple et émouvante ; elle a des mots pris sur nature qui enlèvent son auditoire. Mlle Freneix y est d'une charmante espièglerie, Mlle Corès naturelle comme toujours, et Mme Ballaury a de beaux mouvements dramatiques. M. Bondois joue, en véritable comédien qu'il est, un rôle qui demande de nombreuses nuances et il s'y montre tour à tour naïf, spirituel et plein de cœur. Chacune de ses créations nous le fait appré-

Digitized by Google

cier d'avantage. Que de faces diverses dans ce talent plein de souplesse! Voyez le donc dans *Cicily ou le Lion amoureux*, dans *Pas de fumée sans feu*, dans toutes les pièces enfin qu'il joue en compagnie de Mme Paul-Ernest, ce gracieux talent, ce jeu fin et de bon goût que nous avons le plaisir d'applaudir si souvent et que nous regrettons de ne pas avoir encore salué ici comme il le mérite, comme il l'est chaque soir par le public.

LÉON BOITEL.

M. Aug. Lireux nous donne, dans son dernier feuilleton du *Constitutionnel*, deux importantes nouvelles qui nous intéressent à double titre :

M. Emile Augier lisait hier au Comité du Théâtre-Français un drame en cinq actes, dont le principal rôle a été écrit pour Mlle Rachel, et qui a produit tant d'effet à la lecture, que la pièce a été reçue plus qu'à l'unanimité, c'est-à-dire qu'on a trouvé dans l'urne plus de boules blanches qu'il n'y avait de votants. Je ne crois pas qu'il y ait souvenir d'un si grand enthousiasme et d'un pareil résultat. Le théâtre est tout rempli déjà de la nouvelle de cette extraordinaire réception. On s'accorde à déclarer que l'auteur de la *Ciguë*, de l'*Aventurière* et de *Gabrielle* s'est surpassé, et que, par l'œuvre nouvelle, il entre dans la virilité de son talent. Le sujet est d'invention, avec un cadre historique; un intérêt puissant, une sobriété magistrale, une poésie forte et simple, les élans les plus nobles, l'étude originale et toute nouvelle de ce grand homme qu'on appelle Richelieu, un rôle admirable pour Mlle Rachel, admirable précisément parce que la pièce ne lui est point sacrifiée, voilà ce qu'on a reconnu dans les cinq actes de M. Emile Augier. La pièce aura pour titre *Diane*; on la jouera avant la fin du premier mois de la prochaine année.

— Le lendemain du départ de Mlle Rachel, une grande pièce de M. Ponsard, reçue par le Comité la semaine dernière, sera prête à paraître avec un éclat inusité. M. Ponsard nous a fait une véritable tragédie antique, et personne, certes, n'était aussi propre que lui à cette besogne. On verra un Ulysse, —le véritable héros de l'Odyssée,— un Ulysse revenant à Ithaque, et toutes les scènes du poème d'Homère dans leur naïveté et leur mouvement : le chœur soutient l'action ; le lyrisme entre par l'ode chantée dans le drame ; une partition entière accompagne la pièce : c'est M. Gonnod, le savant compositeur, qui s'est chargé de l'écrire. Certes, la représentation de l'*Ulysse* de M. Ponsard sera l'un des plus curieux spectacles auxquels la Comédie-Française nous puisse faire assister.

LÉON BOITEL, directeur-gérant.

Digitized by Google

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME III DE LA NOUVELLE SÉRIE.

POÉSIE.

		Pages.
Charles Reynaud.	Les Sirènes, étude antique.	5
Id.	Le mariage de ma voisine.	193
Id.	Hymne au soleil.	195
Id.	A une jeune fille.	197
Alexis Rousset.	Fables. — I. Les animaux en république.	365
Id.	II. Le Malade, la Douleur et la Mort.	368
Charles Reynaud.	Sonnets — I. A L.-P.	449
	II. Imitation d'Anacréon.	450
	III. A Pétrarque.	451

LYON. — HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE. — INDUSTRIE. — BIBLIOGRAPHIE.

Monfalcon.	Histoire littéraire, ou Bibliographie de la ville de Lyon (suite et fin).	11-97-199
L'abbé Roux.	Forum Segusiavorum. Recherches sur l'origine gallo-romaine de la ville de Feurs (suite et fin), avec planches.	40 115
Leon Boitel.	Prochaine exhibition à Lyon de l'exposition lyonnaise de Londres.	96
Arlès Dufour.	Exposition universelle de Londres.	157
Auguste Blanqui.	Lyon à l'Exposition de Londres.	166
L'abbé Jolibois.	Dissertation sur les Mediolanum et les Fines des Itinéraires et de la Table de Peutinger.	216
L'abbé Boré.	Autel d'Avenas considéré au point de vue historique.	256
Martin.	Monument du pont du Change.	262
Valentin-Smith.	De la Saône considérée sous les rapports géographique, statistique et commercial (suite et fin).	226-273
A. Vingtrinier.	Histoire des journaux de Lyon, depuis leur origine jusqu'à nos jours.	305-405-453
Peyret-Lallier.	Du bassin houiller de la Loire.	341
Valentin-Smith.	Des Insubres. Des impôts chez les Segusiavi liberi sous les Romains. Lettre à M. l'abbé Roux.	369
Arlès Dufour.	Clôture de l'Exposition de Londres. Récompenses à l'industrie lyonnaise.	359
Philibert LeDuc.	Thomas Riboud et la Société littéraire de 1778.	422
L'abbé Roux.	Réponse à M. Valentin-Smith.	556
	Concours poétique en l'honneur de Jacquard.	532

BIOGRAPHIE. — NÉCROLOGIE.

A. Vingtrinier.	Duclaux.	142
Barral.	Marc-Antoine Puvis.	171
Fleury Richard.	Autobiographie de M. Fleury Richard.	244
Ch. F.	Le docteur Gauthier.	446

Digitized by Google

	Charles Désiré Bigot.	533
	Le Dr Montain aîné.	534
Léon Boitel.	Le Dr Imbert.	535

MONUMENTS.

Victor Teste.	Eglise de Jaillieu, près Bourgoin.	85
Id.	La Grotte de la Balme.	471

FACULTÉ DES LETTRES.

F. Bouillier.	Compte-rendu de la Faculté des Lettres. . .	433
Victor de Laprade.	De l'enseignement des langues anciennes comme base des études classiques.	482
Dareste de la Chavanne.	Des premiers siècles de l'histoire de France et du régime féodal.	504

LITTÉRATURE.

J. Tisseur.	Béranger et Pierre Dupont.	58
Clair.	La Cousine Bridget, nouvelle (fin).	173
J. Tisseur.	Retif de la Bretonne à propos de *La Paysanne pervertie*.	518

CHRONIQUE DRAMATIQUE ET MUSICAL.

Léon Boitel.	M. Regnier et Mme Anaïs Rey.	94
J. Tisseur.	*Mercadet*, par H. de Balzac.	363
Id.	Alboni et Paul Julien.	447
Léon Boitel.	*Le Prophète*, opéra de Meyerbeer. — *La Diane* de Emile Augier ; *l'Ulysse* de Ponsard. . .	537

BIBLIOGRAPHIQUE.

Alphonse de Boissieu.	Origines dijonnaises, par M. Roget de Belloguet.	88
J. Tisseur.	Les bords de la Saône, par M. Kauffmann. . .	93
Léon Boitel.	Histoire de Condrieu et de ses environs. . .	93
Id.	Chansons du docteur René Morel.	264
Id.	Rome souterraine.	267
F. Z. Collombet.	Testament de Guichenon, précédé d'une notice biographique, et suivie d'une généalogie, par Ph. LeDuc.	267
	Monographie de la table de Claude.	444

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google